3 1761 07464160 6

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/dpartementdely02por

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par arrêté en date du 27 janvier 1912, le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de la Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution, a chargé M. Charles Porée, archiviste du département de l'Yonne, de publier les *Documents relatifs à la vente des Biens nationaux dans le district de Sens.*

M. Camille Bloch, membre de la Commission, a suivi l'impression de cette publication en qualité de commissaire responsable.

SE TROUVE A PARIS

A LA LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

RUE BONAPARTE, 23

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS
SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
Publiés par le Ministère de l'Instruction publique

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

DOCUMENTS RELATIFS

A LA

VENTE DES BIENS NATIONAUX

DANS LE DISTRICT DE SENS

PUBLIÉS PAR

CHARLES POREE

ARCHIVISTE DE L'YONNE

TOME II

AUXERRE
IMPRIMERIE COOPÉRATIVE OUVRIÈRE " L'UNIVERSELLE "
(12, Place Saint-Amatre)
—
1913

HD
649
Y7P6
t.2

VENTES

PONT-SUR-VANNE

Superficie : 1.047 hectares. — Mesure locale : perche de 22 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS ET AULNAIES (arpents)
Abbaye de Saint-Jean de Sens	14 70	6 62
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	26 28	6 50
Mission de Versailles	27 50	9 »
Archevêché de Sens	5 »	»
Prieuré du Charnier-lès-Sens	0 15	»
Prieuré de Saint-Philbert de Theil	2 50	»
Cure de Pont-sur-Vanne	2 34	1 »
Fabrique de Pont-sur-Vanne	39 55	11 26
Total	118 02	34 38

Biens de 1re origine : 77 hect. 7240.

Dîmes. — Les grosses dîmes de grains se partagent par moitié entre la Congrégation de la Mission de Versailles et l'abbaye de Poultières (voir *infra*, vente n° 1178).

Par transaction du 11 février 1770, les Prêtres de la Mission avaient abandonné au curé de Pont la dîme de vin, en échange des dîmes

novales. En vertu de cet accord les Prêtres de la Mission devaient payer chaque année au curé 50# et 2 cordes de bois ; les dîmes novales qui leur étaient abandonnées étaient louées, suivant bail du 9 décembre 1783, à J. Grand et Pierre Picon, manouvriers, moyennant 110# et 2 poulets par an (Arch. Yonne, H 356).

Ventes par le District

6 avril 1791.

— 2 arpents et demi de terre, lieu dit Prochain, provenant du Prieuré de Saint-Philbert de Theil, adjugés avec d'autres terres dudit prieuré, sises au finage de Theil (voir n° 1941).

24 septembre 1791.

1169. — 14 arpents 70 perches de terre et 6 arpents 62 perches de pré, affermés 200# à la veuve Thomas, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimés 3.410#. — *Soumissions* : du 31 décembre 1790, par Ronfleux, perruquier, à Sens, à 2.046#, et du 9 août 1791, par le même, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Guillemard, libraire; François Ronfleux, perruquier; Charpillon, marchand, à Sens; Edme Bardet, laboureur, à Pont-sur-Vanne. — *Adj.* 6.725# à Nicolas Huot, charcutier, à Villeneuve-l'Archevêque.

1170. — 15 cordes de terre à chènevière, affermées 4# à Michel Picon, provenant du Prieuré de Notre-Dame du Charnier-lès-Sens, estimées 85#. — *Soumission* : du 22 juillet 1791, par Michel Picon, laboureur, à Pont-sur-Vanne, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Lavoué, Edme Bardet, Ambroise Véron, laboureurs, à Pont-sur-Vanne. — *Adj.* 140# à Nicolas Huot, charcutier, à Villeneuve-l'Archevêque.

12 octobre 1791.

— 6 quartiers de pré, 3 quartiers et demi de terre et 41 perches de chènevière, affermés à Louis-Sébastien Pigalle et provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises à Vareilles (voir n° 2036).

28 octobre 1791.

— Environ 5 arpents de terre, provenant de l'Archevêché de Sens, adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises au finage de Villiers-Louis (voir n° 2418).

1171. — 6 bichets de terre à chènevière, en une pièce, provenant de la CURE DE PONT-SUR-VANNE, estimés 664ᵗ. — *Enchérisseur* : Veuve Claude Roland, de Pont-sur-Vanne. — *Adj.* 855ᵗ à Guillaume VÉRON, laboureur, à Pont-sur-Vanne.

Paiement de ce lot et du suivant, adjugés audit Véron, moyennant 1.495ᵗ : 150ᵗ le 7 décembre 1791, — 1.251ᵗ le 5 messidor an III.

1172. — 1 quartier de terre à chènevière, lieu dit le Presbytère, provenant de la CURE DE PONT-SUR-VANNE, estimé 152ᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme Bardet, Jean Roland, veuve Claude Roland, laboureurs, à Pont-sur-Vanne. — *Adj.* 340ᵗ à Guillaume VÉRON, laboureur audit lieu.

23 novembre 1791.

1173. — 2 bichets de terre à chènevière, provenant de la CURE DE PONT-SUR-VANNE, estimés 136ᵗ. — *Adj.* 145ᵗ à Jean-Nicolas SAUSSIER, épicier, et Antoine LAURENT, marchand, à Villeneuve-l'Archevêque.

Paiement : 147ᵗ le 29 février 1792.

29 février 1792.

1174. — 1 arpent de pré, lieu dit le Presbytère, provenant de la CURE DE PONT-SUR-VANNE, estimé 300ᵗ. — *Soumission* : du 20 janvier 1792, par Guillaume Véron, laboureur, à Pont-sur-Vanne, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Jean Moreau, de Villeneuve-l'Archevêque; Guillaume Véron et Edme Champenois, laboureurs, à Pont-sur-Vanne; Jacques Rigoureau, laboureur, à Villiers-Louis; Joseph Charpillon, marchand, à Sens. *Adj.* 1.100ᵗ à Antoine LAURENT, marchand, à Villeneuve-l'Archevêque.

Paiements : 449ᵗ le 1ᵉʳ vendémiaire an II, — 729ᵗ le 18 frimaire an III.

24 mars 1792.

1175. — 25 arpents de terre et pré, situés sur les finages de Pont-sur-Vanne, Malay-le-Roi et Villiers-Louis, affermés 360ᵗ à Claude-Louis Fontaine, provenant de l'ABBAYE DE SAINT-PIERRE-LE-VIF, estimés 7.920ᵗ. — *Soumission* : du 21 décembre 1791, par Ambroise Véron, laboureur, à Pont-sur-Vanne, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Etienne Chaussefoin, bourgeois; Pierre Layné, étapier, à Sens; Claude-Louis Fontaine, laboureur,

à Mâlay-le-Roi, fermier desdites terres. — *Adj.* 10.000ᵗ à Laurent-Claude-Edme Meure, greffier du tribunal de Sens.

Paiements : 944ᵗ le 28 mars 1792. — 2.086ᵗ le 18 avril 1792. — 1.000ᵗ le 14 mai 1793. — 6.523ᵗ le 8 brumaire an II.

1176. — 43 cordes et demie de chènevière, affermées à Jean Hénault, à la réserve de 18 cordes destinées à former le complément du jardin du curé, provenant de la Cure de Pont, estimées 250 . — *Soumission* : du 25 février 1792, par Guillaume Véron, laboureur, à Pont-sur-Vanne, à 422ᵗ, pour la totalité. — *Enchérisseur* : Joseph Charpillon, marchand, à Sens. — *Adj.* 350ᵗ à Vincent Rousseau, manouvrier, à Villeneuve-l'Archevêque, et Jean Roland, laboureur, à Pont-sur-Vanne, chacun pour moitié.

Paiement : 350ᵗ le 24 mars 1792.

13 juin 1792.

1177. — 5 arpents d'aulnaies, lieu dit les Aulnes aux Moines provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 200ᵗ. — *Enchérisseurs :* François-Nicolas Laurent, marchand de chevaux ; Gauthier, bourgeois, à Sens; Guillaume Véron, laboureur, à Pont-sur-Vanne ; Etienne Pigeotte, de Theil. — *Adj.* 1.825ᵗ à François Perron, de Theil, au nom de Aimé-François Miron, propriétaire de la terre de Pont-sur-Vanne, demeurant à Orléans ».

Paiements : 454ᵗ le 13 frimaire. — 348ᵗ le 28 messidor an II. — 1.262ᵗ le 13 messidor an III.

10 octobre 1792.

— 8 arpents de pré, dépendant du moulin de Vareilles, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, adjugés avec ledit moulin, sis à Vareilles (voir nº 2039).

23 janvier 1793.

1178. — 20 arpents de terre et pré et 36 bichets de chènevière, affermés à Jean Picon, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimés 5.000ᵗ. — *Soumission* : du 21 novembre 1792, par le futur adjudicataire, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Simon Rigoureau, laboureur, à Pont-sur-Vanne; Layné, étapier, à Sens. — *Adj.* 20.900ᵗ à Guillaume Véron, laboureur, à Pont-sur-Vanne.

Par bail du 30 avril 1782, devant Cave, notaire à Sens, le procureur de la Congrégation affermait à Jean Picon, outre les terres

ci-dessus, la moitié des grosses dîmes de grains et des vertes dîmes de la paroisse de Pont-sur-Vanne — l'autre moitié appartenant à l'abbé de Poultières, — plus une rente de 20 sols sur une maison de Pont, à charge de payer 350# au curé de Pont, et 14# au seigneur de Marolles, de faire les charrois nécessaires aux réparations du chœur de l'église de Pont, et moyennant 236# en argent, 122 bichets de seigle et autant d'avoine (Arch. Yonne, *Affirmations de baux*, Q 395, n° 591, et H 356).

Paiements : 2.508# le 6 février 1793. — 6.885# le 21 prairial an III. — 819# le 8 messidor. — 5.129# le 11 messidor. — 4.000# le 14 messidor. — 2.000# le 25 fructidor. 1.915# le 5e jour complémentaire an III.

1179. — 1 arpent de pré, affermé 24# à Jean Picon, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimé 400#. — *Soumission* : du 15 décembre 1792, par Sébastien Bardin, de Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Simon Rigoureau, Guillaume Véron, laboureurs, à Pont-sur-Vanne. — *Adj.* 1.000# à Jean-Edme Bourgeon, marchand drapier, à Villeneuve-sur-Vanne.

Paiements : 250# le 2 mars 1793. — 775# le 1er prairial an III. — prime accordée par la loi du 8 ventôse an III. 36#.

19 fructidor an III.

1180. — 82 perches de terre à chènevière, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Vanne, estimées 1.225#. — *Enchérisseurs :* Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens ; Rousseau. — *Adj.* 9.600# à Guillaume Véron, cultivateur, à Pont-sur-Vanne.

Paiements : 1.125# le 18 vendémiaire, — 8.488# le 21 pluviôse an IV.

1er jour complémentaire an III.

1181. — 5 quartiers de terre, en une pièce, 65 perches de pré, 1 arpent 12 perches de terre à chènevière, au finage de Pont, et 62 perches de terre, au finage de Theil, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Vanne, estimés 5.850#. — *Enchérisseurs :* Louis Mou, notaire, à Michery ; Etienne Poitevin, propriétaire ; Baudet-Dularry, négociant, à Sens ; Villiers, Lajoye. — *Adj.* 31.100# à Nicolas Poulain, cultivateur, à Pont-sur-Vanne, ancien fermier desdites terres.

1182. — 1 arpent 88 perches de terre, 3 quartiers de pré et 2 arpents 87 perches de terre à chènevière, de même provenance, estimés 8.250#. — *Enchérisseurs :* Jacques-Joseph Eliaux, proprié-

taire, à Sergines; Etienne Poitevin, propriétaire; Edme Cornisset, tanneur; Calmbacher, musicien, à Sens. *Adj.* 35.100 à Etienne Simon, aubergiste, à Sens.

Ventes par le Département

12 fructidor an IV.

1183. — Le ci-devant presbytère et ses dépendances, avec 18 cordes de terre à chènevière, provenant de la Cure de Pont-sur-Vanne, estimé 1.480#. — Vendu 1.480# à Jean-Guillaume Milliaux, propriétaire, à Villecien, et Jean-Baptiste Cotte, demeurant à Paris.

15 fructidor an IV.

1184. — 9 arpents et demi de terre, en 15 pièces, et 4 arpents de pré, en 7 pièces, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Vanne, affermés à Pierre Véron, greffier, à Pont, moyennant 151#, estimés 3.960#. — Vendu 3.960# à Edme-Antoine Pichot, propriétaire, à Vaumort.

1185. — 15 arpents de terre, en une pièce, lieu dit la Justice, 6 quartiers de terre, lieu dit Prochain, et 50 perches de pré, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Vanne, estimés 2.092# 4 s. — Vendu 2.092# 4 s. à Edme-Antoine Pichot, propriétaire, à Vaumort.

14 nivôse an V.

1186. — 1 arpent 93 perches de terre, 68 perches de pré, en 13 pièces, et 14 boisseaux de terre à chènevière, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Vanne, estimés 1.815# 11 s. — Vendu 1.815# 11 s. à Joseph Quenin le jeune, négociant, à Paris.

1187. — 2 arpents 18 perches de terre, 4 arpents 68 perches de pré en 12 pièces, et 55 perches de terre à chènevière, de même provenance, estimés 2.303# 8 s. — Vendu 2.303# 8 s. à Joseph Quenin le jeune.

1188. — 95 perches de terre à chènevière, en 9 pièces, de même provenance, estimées 880#. — Vendu 880# à Joseph Quenin le jeune.

PONT-SUR-YONNE

Superficie : 1.383 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	ILES PRÉS et Pâtures (arpents)	VIGNES (arpents	FRICHES ET BOIS (arpents)
Chapitre de Sens.....	46 »	»	»	»
Abbaye de Saint-Jean.....	89 75	2 »	»	180 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 »	»	»	»
Abbaye de Sainte-Colombe ..	2 »	2 »	»	»
Abbaye de Preuilly	9 41	»	»	»
Chanoines de Saint-Pierre...	2 »	»	»	»
Cure de Pont-sur-Yonne.....	9 46	»	1 »	»
Fabrique de Pont-sur-Yonne.	50 72	»	»	»
Total.....	213 34	4 »	1 »	180 »
Biens de 2e origine.....	148 69	14 25 et 1 h. 50 c.	1 »	»
Biens communaux.....	»	17 arpents ou 7 h. 1706	»	»

Biens de 1re origine : 168 hect. 0198.
Biens de 2e origine : 70 hect. 1548.
Biens communaux : 7 hect. 1706.
Biens vendus : 245 hect. 3452.

Dîmes. - Les dîmes de grains et vin appartiennent au Chapitre de Sens; les menues et vertes dîmes au curé.

Par acte du 20 juin 1790, devant Thénard, notaire à Sens, fut adjugé pour un an, à la requête du Chapitre de Sens, au sieur Huré, aubergiste à Pont, le droit de percevoir à la 16e les dîmes, grosses et menues, de grains et vin en la paroisse de Pont, à la charge de payer au curé de Pont 3 muids de grain, mesure du Chapitre, par tiers

froment, seigle et avoine, et 3 muids de vin, et moyennant 3.300# (Arch. Yonne, *Affirmations de baux*, Q 395, n° 297, L 679, et G 1329).

D'après la déclaration du curé en 1790, les menues et vertes dîmes étaient affermées 80# et la dîme d'agneaux 40# (Arch. Yonne, L 879).

Droit de pêche. — Par bail du 5 décembre 1786, devant Cave, notaire à Sens, le Chapitre de Sens affermait à Jacques Hémond « le droit de pêche en la rivière d'Yonne, à commencer depuis la terre de l'Eglise dudit Pont jusqu'au pont de ladite ville, sans aucune distinction des différents bras, soit d'eau courante, soit d'eau morte », moyennant la somme annuelle de 100# « et un bon plat de poisson » (Arch. Yonne, G 1328).

Ventes par le District

12 février 1791.

1189. — 36 arpents de terre, en une pièce, affermés 400# à Edme Prunay, provenant du Chapitre de Sens, estimés 12.138#. — *Soumission :* du 27 octobre 1790, pour ce lot et le suivant, par le futur adjudicataire, au prix de 15.510#. — *Enchérisseurs* : Etienne Chaussefoin, bourgeois, à Sens; la veuve de Michel Heuré, maître de poste, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 21.700# à Guillaume Lépinet, négociant en vins, à Versailles.

1190. — 10 arpents de terre, en une pièce, affermés 170# et 2 paires de poulardes, à Louis Huré, aubergiste, à Pont, provenant du Chapitre de Sens, estimés 3.371#. — *Enchérisseurs :* Claude Chollet, cultivateur, à Villemanoche; Louis Huré, fermier desdites terres; Moreau de Vorme, juge du tribunal du district. — *Adj.* 8.000# à Guillaume Lépinet, négociant en vins, à Versailles.

9 avril 1791.

1191. — La tuilerie du prieuré de Saint-Gilles, avec 9 arpents 3 quartiers de terre, affermés 72# à Marin Grappin, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimés 1.500#. — *Enchérisseurs :* François Dorange, laboureur, à Champigny; Pierre Layné, étapier, et Claude Fouet, marchand, à Sens. — *Adj.* 2.325# à Pierre-Etienne Perrier, laboureur, à Villemanoche, et Marin Grappin, marchand, à Villemanoche, ancien fermier de la tuilerie, chacun pour moitié.

13 mai 1791.

1192. 4 arpents de terre, au finage de Pont, et 3 arpents, en

une pièce, au finage de Gisy, affermés 24ᵗ à Jean-Baptiste Jarry, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 500ᵗ. — *Soumission* : du 19 février 1791, par Heurtault, prêtre à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Etienne Chaussefoin, bourgeois, à Sens; Heuré, maître de poste, à Pont. — *Adj.* 1.275ᵗ à Jean-Baptiste Jarry, aubergiste, à Pont-sur-Yonne, fermier desdites terres.

14 mai 1791.

1193. — 2 arpents de terre, en une pièce, affermés 12ᵗ et une paire de canards à Claude Cornu, provenant des Chanoines de Saint-Pierre en la cathédrale de Sens, estimés 300ᵗ. — *Soumission* : du 7 mars 1791, par le futur adjudicataire, à 300ᵗ. — *Enchérisseur :* Jean Doré, ci-devant élu en l'élection de Sens. — *Adj.* 410ᵗ à Claude Cornu, laboureur, à Pont-sur-Yonne, ancien fermier desdites terres.

24 septembre 1791.

1194. — 1 arpent de vigne, lieu dit Plaisance, provenant de la Cure de Pont-sur-Yonne, estimé 300ᵗ. — *Soumission :* du 19 juillet 1791, par Jean-François Belhomme, curé de Pont, à 300ᵗ. — *Enchérisseurs :* Domange, curé de Villemanoche; Préau, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 850ᵗ à Edme-Antoine Courtois, huissier, à Pont-sur-Yonne.

12 octobre 1791.

1195. — 2 arpents de terre, au finage de Pont, lieu dit Gallot, 2 arpents de terre, aux finages de Gisy et Michery, 3 quartiers de pré, aux mêmes finages, lieu dit les Prés du Roi, et l'île des Pierres, en la rivière d'Yonne, le tout affermé 330ᵗ à Jacques Vincent, marchand, à Saint-Sérotin, et Pierre Mondemey, laboureur, à Villeperrot, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimé 5.620ᵗ. — *Enchérisseurs* : Chardon fils, de Sens; Henri-Marc Desmaisons, accusateur public, à Sens. — *Adj.* 8.300ᵗ à Sébastien Devoves, laboureur, à Villeperrot.

Paiements : 4.340ᵗ le 19 novembre 1791. — 1.100ᵗ le 1ᵉʳ mars. — 1.500ᵗ le 16 juillet. — 610ᵗ le 22 août. — 920ᵗ le 5 novembre 1792.

28 octobre 1791.

1196. — 9 arpents 46 perches de terre, au finage de Pont, et demi-arpent de pré, au finage de Gisy-les-Nobles, le tout affermé à Claude Nézondet, provenant de la Cure de Pont-sur-Yonne, estimé 1.364ᵗ. — *Soumission :* du 7 octobre 1791, par Charles-

François-Joseph Robrolle, bourgeois à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Jean Brisson, Edme Roguignat, de Pont-sur-Yonne ; Jean Cornu, laboureur audit lieu. — *Adj.* 4.500# à Louis Huré, aubergiste, à Pont.

Paiements : 540# le 4 novembre 1791. — 523# le 17 octobre 1792. — 516# le 29 octobre 1793. — 907# le 27 fructidor an II. — 1.070# le 2 thermidor an III. — Reste dû à la date du 2 thermidor an III, 1. 577# 15 s. 9 d. « Conformément aux dispositions de l'art. 2 de la loi du 11 brumaire an VII, la somme de 1.577 fr. 78 est réduite à la somme de 1.325 fr. 32 numéraire, suivant la valeur représentative des assignats au cours du jour de la vente ». — Paiements : 144 fr. en numéraire, 17 brumaire an VI, — 200 fr. le 1er nivôse an IX, — 395 fr. le 23 prairial an IX, — 139 fr. 28 le 7 thermidor an IX, — 321 fr. le 13 frimaire an X, — 320 fr. le 28 brumaire an X, 291 fr. pour solde le 5 brumaire an XII.

3 juillet 1793.

— 9 arpents 41 cordes de terre, dépendant de la ferme de la Cour-Notre-Dame, provenant du Prieuré de la Cour-Notre-Dame, adjugés avec d'autres terres de ladite ferme, sises à Michery (voir n° 942).

21 pluviôse an III.

1197. — 15 perches de terre à chènevière, provenant de la Cure de Pont-sur-Yonne, estimées 10# de revenu et en principal 200#. — *Soumission :* du 7 octobre 1791, par Charles-François-Joseph Robrolle, bourgeois, à Sens, à 152# 9 s. — *Enchérisseurs :* Pierre Renard, Charles Gourlin, cultivateur ; Rateau, à Pont-sur-Yonne ; Jausac, à Sens. — *Adj.* 400# à Jacques Igot, cultivateur, à Pont.

Ce lot et les 13 suivants (nos 1197-1210), adjugés le 21 pluviôse an III, comprenant au total 50 arpents 39 perches de terre, en 62 pièces, finages de Pont et circonvoisins, étaient loués par la Fabrique de Pont-sur-Yonne à Claude Huyard, cultivateur audit Pont, moyennant 424# par an.

Paiements : 200# le 3 ventôse, — 205# le 7 messidor an III.

1198. — 4 arpents 8 perches, au finage de Pont, et 1 arpent de terre, au finage de Villeperrot, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Yonne, estimés 50# de revenu et en principal 1.000#. — *Enchérisseurs :* Louis Mou, notaire, à Michery ; Edme Nallet, vigneron ; Guillaume Huré, cultivateur, à Pont. — *Adj.* 2.525# à Guillaume Thenin, vigneron, à Pont.

Paiements : 252# le 27 pluviôse, — 2.315# le 6 messidor an III.

1199. — 4 arpents 5 perches de terre, provenant de la

Fabrique de Pont-sur-Yonne, estimés 35ᵗ de revenu et en principal 700ᵗ. — *Enchérisseurs :* Mou, notaire, à Michery; Charles Gourlin, cultivateur, à Pont; Jauzac, marchand, à Sens. *Adj.* 3.500ᵗ à Etienne Thenin, charcutier, à Pont.

Paiements : 350ᵗ le 27 pluviôse. — 3.206ᵗ le 11 messidor an III.

1200. — 4 arpents 11 perches de terre, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Yonne, estimés 40ᵗ de revenu et en principal 800ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Huré, Villadier, Guillaume Huré, de Pont. — *Adj.* 4.725ᵗ à Jean Doré, propriétaire, à Sens, pour le compte de Claude-Pierre Huyard, cultivateur, à Pont, ancien fermier desdites terres.

Paiements : 472ᵗ le 21 pluviôse. — 4.342ᵗ le 24 messidor an III.

1201. — 3 arpents 85 perches de terre, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Yonne, estimés 45ᵗ de revenu et en principal 900ᵗ. — *Enchérisseurs* : Boursier fils, Jauzac, de Sens; Guillaume Huré, de Pont. — *Adj.* 5.025ᵗ à Jacques Plisson, tisserand, à Pont.

Paiements : 502ᵗ le 25 pluviôse, — 1.025ᵗ le 17 messidor, — 1.100ᵗ le 22 messidor an III. — 2.533ᵗ le 24 brumaire an IV.

1202. — 3 arpents 92 perches de terre, provenant de la Fabrique de Pont, estimés 50ᵗ de revenu et en principal 1.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jauzac, de Sens; François Cartereau, Etienne Gourlin, cultivateurs, de Pont. — *Adj.* 5.350ᵗ à Edme Nallet, vigneron, à Pont.

Paiements de ce lot et des lots 1207, 1208 et 1209, tous adjugés à Edme Nallet, au prix total de 16.975ᵗ : 1.697ᵗ le 25 pluviôse, — 4.400ᵗ le 26 prairial, — 430ᵗ le 11 messidor, — 3.464ᵗ le 17 messidor, — 3.300ᵗ le 22 messidor, — 3.820ᵗ le 24 messidor an III, — 170ᵗ le 24 brumaire an IV.

1203. — 1 arpent 69 perches de terre, au finage de Pont, 101 perches, au finage de Michery, 45 perches, au finage de Villemanoche, et 39 perches, au finage de Gisy, provenant de la Fabrique de Pont, estimés 50ᵗ de revenu et en principal 1.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : François Brisson, Louis Huré, Charles Gourlin, de Pont; Mou, notaire, à Michery. — *Adj.* 4.375ᵗ à Gabriel Roguignat, tailleur, à Pont.

Paiements : 437ᵗ le 27 pluviôse, — 3.845ᵗ le 26 prairial an III.

1204. 3 arpents 79 perches, provenant de la Fabrique de Pont, estimés 60ˢ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Charles Gourlin, Rateau, de Pont; Mou, notaire, à Michery; Jauzac, de Sens. — *Adj.* 6.075ᵗ à François Cartereau, cultivateur, à Pont.

Paiements : 607ᵗ le 25 pluviôse, — 4.284ᵗ le 6 messidor, — 1.287ᵗ le 17 messidor an III.

1205. — 4 arpents 3 perches de terre, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Yonne, estimés 40ˢ de revenu et en principal 800ˢ. *Enchérisseurs* : Edme Nallet, Jacques Plisson, de Pont. — *Adj.* 2.100ᵗ à Etienne Gourlin, cultivateur, à Pont.

Paiements de ce lot et du lot 1210, tous deux adjugés à Etienne Gourlin au prix total de 4.525ᵗ : 999ᵗ le 27 pluviôse, — 1.025ᵗ le 29 floréal, — 1.235ᵗ le 23 prairial, — 1.325ᵗ le 8 messidor an III.

1206. — 2 arpents 44 perches de terre, au finage de Pont, 112 perches, au finage de Villeperrot, et 45 perches, au finage de Villemanoche, provenant de la Fabrique de Pont, estimés 35ᵗ de revenu et en principal 700ˢ. — *Enchérisseurs* : Edme Nallet, Louis Huré, Jean Plisson, de Pont. — *Adj.* à Charles Gourlin, cultivateur, à Pont.

Paiements : 517ᵗ le 13 ventôse, — 4.752ᵗ le 17 messidor an III.

1207. — 1 arpent 78 perches de terre, au finage de Pont, et 1 arpent, au finage de Courlon, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Yonne, estimés 55ˢ de revenu et en principal 1.100ˢ. — *Enchérisseurs* : Etienne Gourlin, Gabriel Roguignat, Huré, Pichard, de Pont. — *Adj.* 5.025ᵗ à Edme Nallet, vigneron, à Pont.

Paiements : voir *supra*, n° 1202.

1208. 2 arpents 70 perches de terre, au finage de Pont, 47 perches, au finage de Villemanoche, et 8 perches, au finage de Gisy, provenant de la Fabrique de Pont, estimés 35ᵗ de revenu et en principal 700ˢ. — *Enchérisseurs* : les mêmes. — *Adj.* 4.125ᵗ à Edme Nallet, vigneron, à Pont.

Paiements : voir *supra*, n° 1202.

1209. — 3 arpents 3 perches de terre en friche, au finage de

Pont, et 1 arpent 56 perches, au finage de Michery, provenant de la Fabrique de Pont, estimés 25ᵗ de revenu et en principal 500ᵗ. — *Enchérisseurs* : les mêmes. — *Adj.* 2.475ᵗ à Edme Nallet, vigneron, à Pont.

Paiements : voir *supra*, nº 1202.

1210. - 3 arpents 3 perches de terre en friche, au finage de Pont, et 1 arpent 56 perches de terre, au finage de Michery, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Yonne, estimés 25ᵗ de revenu et en principal 500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Mou, de Michery ; Roguignat, Cornu, de Pont. — *Adj.* 2.425ᵗ à Etienne Gourlin, cultivateur, à Pont.

Paiements : voir *supra*, nº 1205.

3 ventôse an III.

1211. — Une partie des bâtiments de la ferme provenant de Claude Bernier, ex-curé de Bray, déporté, avec 4 arpents 82 perches de terre, au finage de Pont, et 113 perches de terre, au finage de Villemanoche, estimé ledit lot 310ᵗ de revenu et en principal 6.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude Préau, fermier de ladite ferme ; Etienne Gourlin, François Cartereau, cultivateurs ; Geoffroy, marchand vannier ; Louis Huré, propriétaire, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 13.600ᵗ à Louis Mou, notaire, à Michery.

La ferme et ses dépendances, comprenant au total 91 arpents 73 perches de terre et pré, en 165 pièces (dont 77 arpents 65 perches au finage de Pont), était tenue par Claude Préau, moyennant 828ᵗ par an. Elle fut divisée en 30 lots (nᵒˢ 1211 à 1240).

1212. — Une autre partie des bâtiments de la ferme Bernier, avec 4 arpents 29 perches, au finage de Pont, 52 perches, au finage d'Evry, 28 perches, au finage de Michery, 123 perches de terre et 45 perches de pré, au finage de Villeperrot, provenant de Claude Bernier, ex-curé de Bray, déporté, estimé ledit lot 250ᵗ de revenu et en principal 5.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Etienne Gourlin, François Cartereau, cultivateurs, à Pont ; Louis Mou, notaire, à Michery. — *Adj.* 15.700ᵗ à Jean-Etienne Geoffroy, marchand vannier, à Pont-sur-Yonne, tant pour lui que pour Jacques Guillot le jeune, manouvrier audit lieu.

1213. — Le reste des bâtiments de la ferme Bernier, avec 4 arpents 78 perches, au finage de Pont, 52 perches de terre, au

finage de Gisy, et 48 perches de pré, au finage de Villeperrot, provenant de Claude Bernier, ex-curé de Bray, déporté, estimé ledit lot 250ᵗ de revenu et en principal 5.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Mou, notaire, à Michery ; Louis Huré, François Cartereau, de Pont. — *Adj.* 12.400ᵗ à Jean Besson, charretier, à Pont, tant pour lui que pour André Hémond, marinier audit lieu, chacun pour moitié.

1214. — 2 arpents 70 perches de terre, au finage de Pont, et 1 quartier de terre, au finage d'Evry, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 20ᵗ de revenu et en principal 400ᵗ. — *Enchérisseurs :* François Cartereau, Thenin le jeune, Edme Huré, de Pont. — *Adj.* 2.600ᵗ à Etienne Brisson, cultivateur, à Pont-sur-Yonne.

1215. — 3 arpents 58 perches de terre, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 22ᵗ 10 s. de revenu et en principal 450ᵗ. — *Enchérisseurs :* François Cartereau, Edme Nallet, cultivateurs; Bouteloup, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 3.175ᵗ à Etienne Gourlin, cultivateur, à Pont-sur-Yonne.

1216. — 3 arpents 36 perches de terre, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 20ᵗ de revenu et en principal 400ᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme Nallet, François Cartereau, cultivateurs, à Pont. — *Adj.* 2.050ᵗ à Louis Huré le jeune, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1217. — 3 arpents et demi de terre, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 400ᵗ. — *Enchérisseurs :* Thenin l'aîné, Edme Nallet, Claude Huyard, cultivateurs, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 4.000ᵗ à Louis-Auguste Bouteiller le jeune propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1218. — 2 arpents 27 perches de terre, au finage de Pont, et 76 perches, au finage de Gisy, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 22ᵗ 10 s. de revenu et en principal 450ᵗ. — *Enchérisseurs :* Thenin le jeune, Bouteloup, Jacques Pichard, marchand; Louis Huré, propriétaire, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 2.625ᵗ à Edme Nallet, cultivateur, à Pont.

1219. — 2 arpents 67 perches de terre, au finage de Pont, et 136 perches de terre, au finage de Villeperrot, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 17ᵗ 10 s. de

revenu et en principal 350ᵗ. — *Enchérisseurs* : Claude Huyard, cultivateur; Pierre Ferrien, vigneron; Bouteloup, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 2.600ᵗ à Louis-Jean-Baptiste Bouteiller, gendarme, à Pont.

1220. — 3 arpents 60 perches de terre, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 22ᵗ 10 s. de revenu et en principal 450ᵗ. — *Enchérisseurs* : François Cartereau, Bouteloup, Guillaume Huré, cultivateurs, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 2.225ᵗ à Louis-Jean-Baptiste Bouteiller, gendarme, à Pont.

1221. — 2 arpents 86 perches, au finage de Pont, et 121 perches de terre, au finage de Gisy, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 25ᵗ de revenu et en principal 500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Bouteiller, gendarme; François Cartereau, Brissot, cultivateurs; Edme Nallet, vigneron, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 3.675ᵗ à Charles Consolat, marchand, à Pont.

1222. — 2 arpents 80 perches, au finage de Pont, et 121 perches de terre, au finage de Gisy, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jacques Pichard, Charles Consolat, marchands; Brissot, de Pont. — *Adj.* 4.000ᵗ à Louis-Auguste Bouteiller, propriétaire, à Pont.

1223. — 3 arpents 40 perches de terre, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 30ᵗ de revenu et en principal 600ᵗ. — *Enchérisseurs* : François Cartereau, Louis Huré, Rateau, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 4.025ᵗ à Claude Huyard, cultivateur, à Pont.

1224. — 3 arpents 67 perches de terre, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 25ᵗ de revenu et en principal 500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Roguignat, gendarme; Edme Nallet, cultivateur, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 4.600ᵗ à Nicolas Préau-Valois, maître marinier, à Pont, pour le compte de Jean-Baptiste Jarry, aubergiste audit lieu.

1225. — 3 arpents 12 perches de terre, au finage de Pont, et 46 perches de terre, au finage de Gisy, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 20ᵗ de revenu et en principal 400ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jacques Pichard, marchand; Edme Nallet, cultivateur, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 2.300ᵗ à Etienne Frominy, vigneron, à Pont.

1226. — 1 arpent 72 perches de terre, au finage de Pont, 23 perches, au finage de Gisy, et 53 perches, au finage de Villemanoche, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 400ᵗ. *Enchérisseurs* : Roguignat, gendarme; Bouteloup, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 3.325ᵗ à Pierre Férien, cultivateur, à Pont.

1227. — 1 arpent 78 perches de terre, au finage de Pont, et 1 arpent 16 perches de terre, au finage de Gisy, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 22ᵗ 10 s. de revenu et en principal 450ᵗ. — *Enchérisseurs* : Louis Huré, Evrat, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 2.050ᵗ à Edme Nallet l'aîné, vigneron, à Pont.

1228. — 2 arpents 52 perches de terre, au finage de Pont, et 55 perches, au finage de Cuy, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 20ᵗ de revenu et en principal 400ᵗ. - *Enchérisseurs* : Louis Huré, propriétaire; Roguignat, gendarme; Evrat, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 3.125ᵗ à Christophe Préau, marchand de vin, à Pont.

1229. — 2 arpents 72 perches de terre, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 15ᵗ 10 s. de revenu et en principal 310ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jacques Pichard, marchand; Claude Huyard, cultivateur; Nezondet, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 2.625ᵗ à Gabriel Roguignat, tailleur d'habits, à Pont.

1230. — 2 arpents 11 perches de terre, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 15ᵗ de revenu et en principal 300ᵗ. *Enchérisseurs* : Gobert, Evrat, Jacques Pichard, marchand, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 2.750ᵗ à Edme Roguignat, gendarme, à Pont.

1231. — 2 arpents 63 perches de terre, au finage de Pont, et 40 perches, au finage de Cuy, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 30ᵗ de revenu et en principal 600ᵗ. — *Enchérisseurs* : Louis Huré, Thenin, Bouteloup, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 3.500ᵗ à André Guillot, menuisier, à Pont, tant pour lui que pour Claude Huyard, cultivateur, Jacques Cornu, cabaretier, et François Garré, de Pont, chacun pour un quart.

1232. — 2 arpents 48 perches de terre, au finage de Pont, et 86 perches, au finage de Villeperrot, dépendant de la ferme

Bernier, et de même provenance, estimés 20ᵗ de revenu et en principal 400ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jacques Pichard, marchand ; Bouteloup, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 2.000ᵗ à Jean-Baptiste Renard, vigneron, à Pont.

1233. — 3 arpents 21 perches de terre, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 30ᵗ de revenu et en principal 600ᵗ. — *Enchérisseurs* : Rateau, Evrat, Thenin, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 3.750ᵗ à Claude Huyard, cultivateur, à Pont, tant pour lui que pour André Guillot, menuisier, François Garré et Jacques Cornu, cabaretier, à Pont, chacun pour un quart.

1234. — 2 arpents 18 perches de terre, au finage de Pont, et 12 perches, au finage de Gisy, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 15ᵗ de revenu et en principal 300ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Huré, propriétaire ; Gabriel Roguignat, tailleur, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 4.000ᵗ à Jacques Serdin, cultivateur, à Villemanoche.

1235. — 2 arpents 17 perches de terre, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 30ᵗ de revenu et en principal 600ᵗ. — *Enchérisseurs :* Gabriel Roguignat, tailleur ; Lefort, Rateau, Evrat, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 4.550ᵗ à Guillaume Huré, cultivateur, à Pont.

1236. — 2 arpents 25 perches de terre, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimés 35ᵗ de revenu et en principal 700ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Huré, propriétaire ; Gabriel Roguignat, tailleur, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 5.000ᵗ à Guillaume Huré, cultivateur, à Pont.

1237. — 31 perches de vigne, lieu dit le Guichet, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimées 10ᵗ de revenu et en principal 200ᵗ. — *Enchérisseurs* : François Cartereau, cultivateur ; Jean Bisson, charretier ; André Hémond, marinier, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 1.700ᵗ à Nicolas Préau, dit Valois, maître marinier, à Pont.

1238. — 31 perches de vigne, au même lieu, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimées 12ᵗ 10 s. de revenu et en principal 200ᵗ. — *Enchérisseurs :* André Hémond,

marinier; Jacques Bernier, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 1.825# à Nicolas Préau, dit Valois, maître marinier, à Pont.

1239. — 30 perches de vigne, lieu dit la Vallée Laqueutte, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimées 10# de revenu et en principal 200#. — *Enchérisseurs :* Jacques Cornu, cabaretier; Gabriel Roguignat, tailleur; Gouere, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 1.225# à Pierre Férien, vigneron, à Pont.

1240. Une grange, cour des Goblins, dépendant de la ferme Bernier, et de même provenance, estimée 50# de revenu et en principal 1.000#. — *Enchérisseurs :* Lépinet, Barbier, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 3.250# à Charles Consolat, marchand, à Pont, tant pour lui que pour Jacques Pichard, marchand audit lieu, chacun pour moitié.

25 thermidor an III.

1241. — La ferme du prieuré de Saint-Gilles et ses dépendances, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean de Sens, tenue par Etienne Perrier, cultivateur, à Villemanoche, moyennant 270# et 6 poulets, estimée en principal 25.487# 10 s. — *Soumissions :* du 6 septembre 1790, par Pierre Perrin, négociant, à Sens, à 5.033#; du 17 décembre 1790, par Vaillant, curé de Theil, à 4.654#, prix d'estimation; du 30 avril 1793, par Claude-Charles Lhomme, de Sens, pour 19 arpents de bois, à 6.000#. *Enchérisseurs :* Hédiard fils, avoué, à Sens; Pierre-Benoît Lorillon, orfèvre, à Paris; Seillier, de Pont-sur-Yonne. *Adj.* 305.000# à Guillaume Chaltas, architecte, à Sens, pour le compte de Jeanne-Rosalie Guillodon de Tillet, veuve de Charles-Joseph Lohier de la Saudraye, en son vivant conseiller de Saint-Domingue, résidant à Paris.

Par bail du 28 novembre 1784, devant Héaulme, notaire à Sens, les religieux de Saint-Jean-lès-Sens affermaient à Pierre-Etienne Perrier, cultivateur à Villemanoche, les terres du prieuré de Saint-Gilles, « situées sur les finages de Pont-sur-Yonne et Villemanoche, consistant en maison, bâtiments et dépendances, 250 arpents ou environ de terre, 2 arpents tant pré que bois, étang et broussailles, le surplus en friches, et d'une pièce d'environ 10 arpents plantés en bois, entourés de fossés, situés dans les bois du seigneur de Villemanoche, à la charge par le preneur de défricher jusqu'à concurrence de 30 arpents dans les terres en friche, de laisser dans les bâtiments de la ferme, à la fin du bail, trois cents de grande paille, deux cents de paille d'avoine et 42 voitures de fumier à ses frais; de marner, également à ses frais, dans les sept premières années du bail, les 80 arpents en

valeur et les 30 arpents à défricher, et moyennant 270# et 6 poulets, payables chacun an, pour l'argent au jour de Noël, et pour les poulets au jour de saint Gilles. Ledit Perrier a déclaré que, par un écrit depuis la date dudit baii, il s'est engagé à fournir moitié de la main-d'œuvre de tous les charrois nécessaires pour la clôture en mur de la cour de la ferme et que, dans la pièce de bois de 10 arpents, il s'est obligé de planter 3 arpents ou environ » (*Affirmations de baux*, n° 204).

Paiements : 10.000# le 19 fructidor an III. — 6.991# le 19 vendémiaire. — 288.008# le 28 brumaire an IV.

5 fructidor an III.

— 30 arpents de terre, provenant de l'Hôtel-Dieu de Pont-sur-Yonne, affermés à Claude Nezondet, estimés 39.787# 10 s.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor.

8 fructidor an III.

— 35 arpents de terre, provenant de l'Hôtel-Dieu de Pont-sur-Yonne, affermés à Louis Huré moyennant 407# 8 s., estimés 30.555#.

Sursis à la vente en vertu du même arrêté.

21 fructidor an III.

1242. — « L'île devant l'étang, vis-à-vis l'auberge dite de la Corne », provenant de l'Apanage du duc d'Orléans. — *Enchérisseurs :* Louis Mou, notaire, à Michery; Jean Doré, propriétaire, à Sens; Louis Huré, propriétaire, à Pont. — *Adj.* 83.500# à Edme-Isidore Huré, propriétaire, directeur de la poste de Pont-sur-Yonne, pour lui et pour Paul-Joseph-Charles Seillier, son associé à la poste.

1243. — « L'île du milieu de la rivière au-dessus des ponts », de même provenance. — *Enchérisseurs :* Claude et Louis Huré, de Pont-sur-Yonne; Renard. — *Adj.* 6.300# à Louis Mou, notaire, à Michery.

1244. — « L'île vis-à-vis le calvaire » (1), de même prove-

(1) Outre cet article et les deux précédents, l'affiche portait, comme provenant de l'apanage du duc d'Orléans, 3 autres îles dénommées l'île d'Amour, l'île allant à Beaujeu et l'île en face la borne de Beaujeu, et 5 arpents de terre, lieu dit les Buttes, le tout évalué 64.931# 5 s.; ces objets, sauf les 3 îles adjugées ci-dessus, furent retirées de l'adjudication, sur la réclamation de la municipalité de Pont-sur-Yonne qui les revendiquait comme biens communaux.

nance. — *Enchérisseurs :* Louis Mou, notaire, à Michery; Jean-Baptiste Renard, vigneron ; Pichard, marchand, à Pont. — *Adj.* 37.100ᵗᵗ à la veuve Etienne Huré, de Pont-sur-Yonne.

19 vendémiaire an IV.

— L'île de Sixte, provenant de l'Apanage du duc d'Orléans, estimée 7.500ᵗᵗ.

Sursis à la vente sur la réclamation des habitants.

— Une maison, rue de la Perte, servant autrefois d'auditoire, provenant de l'Apanage du duc d'Orléans, soumissionnée à 1.200ᵗᵗ.

Sursis à la vente sur la réclamation de la commune de Pont. Vendue à la commune en 1812 (voir *infra,* nº 1250).

Ventes par le Département

25 nivôse an V.

— 67 arpents 4 perches de terre, dépendant de la ferme du château de Saint-Sérotin, provenant de Jeanne-Marguerite-Reine-Gilles Moinville, émigrée, vendus avec d'autres terres, de même provenance, sises à Brannay (voir nº 12).

14 ventôse an VI.

1245. — L'île de la Haute-Treille, d'une superficie de 75 perches, provenant de l'Apanage du duc d'Orléans, estimée 180ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Bouteiller, Cornu. — *Adj.* 6.500ᵗᵗ à Jean-Etienne Geoffroy, marchand vannier, à Pont-sur-Yonne.

1246. — L'île de Beaujeu, d'une superficie de 150 perches, de même provenance, estimée 500ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Huyard, Ablon. — *Adj.* 21.600ᵗᵗ à Jean-François Cornu, pour le compte de Charles Janson, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1247. — L'île d'Amour, d'une superficie de 4 arpents, de même provenance, estimée 900ᵗᵗ. — *Enchérisseur :* Bouteiller, de Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 60.300ᵗᵗ à Jean-Joseph Consolat, propriétaire, à Pont-sur-Yonne, tant pour lui que pour Charles Consolat, aussi propriétaire audit lieu.

1248. — 3 arpents de pré, de même provenance, estimés 800 f. — *Enchérisseurs :* Teigny, Jean-François Cornu. — *Adj.* 68.100 à Jean-Baptiste Bouteiller, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1249. — 4 arpents de terre, de même provenance, estimés 900f. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Bouteiller, propriétaire, à Pont; Jean-François Cornu, propriétaire, à Auxerre. — *Adj.* 91.400f à Jean-Joseph Consolat, propriétaire, à Pont, tant pour lui que pour Charles Consolat, propriétaire audit lieu.

— 33 perches de terre, provenant de la Fabrique de Pont, estimées 60f, adjugées avec la chapelle de Saint-Sulpice, sise à Michery (voir nº 970).

19 décembre 1812.

1250. — Une maison, dite l'Ancien Auditoire, provenant de l'Apanage du duc d'Orléans, vendue à la commune de Pont-sur-Yonne, représentée par M. Bourry, maire, pour « servir de maison commune, de prison et de justice de paix », moyennant 1.377 fr., ladite vente autorisée par décret impérial du 21 août 1812 (1).

5 juillet 1813.

1251. — 42 ares 18 centiares de terre, lieu dit les Pâtures, provenant de la Commune de Pont-sur-Yonne, cédés à la Caisse d'amortissement ainsi que les terres des 17 numéros suivants (nos 1251-1267), par la loi du 20 mars 1813, estimés 740 fr. — *Adj.* 745 fr. à Pierre Férien, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1252. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 400 fr. — *Adj.* 405 fr. à Pierre Férien.

1253. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 400 fr. — *Adj.* 405 fr. à Vincent-Thomas-Guérin Picard, propriétaire, à Villemanoche.

1254. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 240 fr. — *Adj.* 245 fr. à Vincent-Thomas-Guérin Picard.

---

(1) C'est l'hôtel de ville actuel de Pont-sur-Yonne.

1255. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 240 fr. — *Adj.* 245 fr. à Vincent-Thomas-Guérin PICARD.

1256. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 115 fr. — *Adj.* 120 fr. à Edme-Isidore HURÉ, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1257. — 42 ares 18 centiares, au même lieu, et de même provenance, estimés 115 fr. — *Adj.* 120 fr. à Edme-Isidore HURÉ, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1258. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 400 fr. — *Adj.* 405 fr. à Pierre-Claude HUYARD, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1259. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 400 fr. — *Adj.* 420 fr. à Pierre Mondin, propriétaire, à Villeneuve-sur-Yonne, pour le compte de Jacques-André GUILLOT, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1260. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 300 fr. — *Adj.* 305 fr. à Jacques-André GUILLOT, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1261. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 400 fr. — *Adj.* 405 fr. à Jacques-André GUILLOT.

1262. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 200 fr. — *Adj.* 205 fr. à Jacques-André GUILLOT.

1263. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 300 fr. — *Adj.* 310 fr. à Pierre-Claude HUYARD, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1264. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 240 fr. — *Adj.* 245 fr. à Philippe-Claude-François BERTRAND, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1265. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 240 fr. — *Adj.* 245 fr. à Philippe-Claude-François BERTRAND.

1266. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 300 fr. — *Adj.* 305 fr. à Louis-Etienne HURÉ, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.

1267. — 42 ares 18 centiares de terre, au même lieu, et de même provenance, estimés 560 fr. — *Adj.* 565 fr. à Louis-Etienne HURÉ.

13 décembre 1820.

1268. — 1 hectare 50 centiares de pré, lieu dit Beaujeu, de PROVENANCE INCONNUE, estimés 2.100 fr. — *Adj.* 3.075 fr. à Jacques-André Guillot, de Pont, pour le compte de Vincent-Thomas-Guérin PICARD, propriétaire, à Villemanoche.

ROSOY

Superficie : 597 hectares. Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS ET ILES (arpents)
Chapitre de Sens	270 »	10 »
Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens	9 »	»
Annonciades de Sens	2 03	»
Cure de Rosoy	13 50	0 50
Fabrique de Rosoy	15 »	»
Total	309 53	10 50
Ancien domaine	»	5 »
Biens communaux	1 h. 5928	»

Biens de 1re origine : 134 hect. 9886.
Ancien domaine : 2 hect. 1090.
Biens communaux : 1 hect. 5928.
Biens vendus : 138 hect. 6904.

Dîmes. — « La dîme des grains est moitié au curé, un quart au Chapitre de Sens et un quart au prieur du Charnier ; les autres sont au curé seul ; toutes se paient à la 16e » (1) (*Cahiers du bailliage de Sens,* p. 58).

Par bail du 4 juillet 1784, devant Demay, notaire à Sens, le prieur du Charnier affermait à Barthélemy Terrier, laboureur à Rosoy, le quart des dîmes à percevoir sur la paroisse de Rosoy, moyennant 85# et une paire de poulets (*Affirmations de baux,* n° 141).

(1) Voir la transaction du 26 mai 1734 réglant les droits du Chapitre, de l'abbé de Saint-Paul et du curé de Rosoy au sujet des dîmes (Arch. Yonne, G 1336).

Ventes par le District

7 avril 1791.

1269-1283. — La ferme de Nanges avec 280 arpents de terre d'un seul tenant, dont 10 arpents de pré et pâture, tenue par Mangeon, provenant du Chapitre de Sens, estimée 20.460#. — *Soumission* : du 4 janvier 1791, par Jérôme Lefebvre, marchand de vin, à Paris. — *Enchérisseurs* : Jacques Baillot, boulanger ; Baudry, maître particulier des eaux et forêts, à Sens; Denis Chicouet, laboureur, à Rosoy. — *Adj.* 51.000# à Grégoire Droin, laboureur, à Mâlay-le-Roi.

Revendue le 28 novembre, à la folle enchère de Georges Droin, par faute de paiement, en vertu d'un arrêté du Département du 11 octobre. — *Enchérisseurs* sur la totalité : Eustache Baulayne, de Mâlay-le-Roi; Edme Vaudoux, Antoine Faillot, laboureurs, à Etigny; Jean Terrier, laboureur, à Rosoy. — *Adj.* provisoirement 45.700# à Perrin aîné, marchand tapissier, à Sens. — Adj. définitivement par lots (nos 1269-1283), dont le produit s'élève à 60.800#, savoir :

1269. — Les bâtiments de la ferme et ses dépendances. — *Enchérisseurs* : Jean Moreau, Antoine Vaudoux, laboureurs, à Etigny. — *Adj.* 4.500# à Claude Déon, tanneur, à Sens.

Par bail du 4 juillet 1784, devant Martin, notaire à Sens, le Chapitre affermait à Maurice Maugeon la ferme de Nanges, à la réserve d'une pièce de bois, à la charge de planter chaque année 25 plantats de peupliers et de faire les charrois nécessaires aux réparations et moyennant 1.600# et 6 chapons de loyer par an. Par acte du 15 mai 1789, le prix du bail fut réduit à 1.200#, avec effet rétroactif *(Affirmations de baux*, n° 58).

Paiements de ce lot et du lot 1275, tous deux adjugés à Cl. Déon au prix total de 5.725# : 1.166# le 27 avril 1792. — 1.242# le 2 pluviôse an II. — 3.948# le 24 ventôse an VI « en une rescription du Caissier des recettes journalières, signée Vial, datée 3 thermidor an III », ladite rescription, de 25.000#, servant pour le reste au paiement des art. 1271 et 1280.

1270. — 10 arpents de bois. — *Enchérisseurs* : les mêmes que ci-dessus. — *Adj.* 4.000# à Jean Bordelot, marchand de vin, à Véron.

Paiements : 4.039# le 8 février 1792.

1271. 15 arpents de terre. *Enchérisseurs* : les mêmes.

Adj. 3.700[#] à Pierre MENISSIER, laboureur, et Marin TREMPÉ, boucher, à Sens.

Paiements de ce lot et du suivant, adjugés aux mêmes au prix total de 12.775[#] : 1.562[#] le 30 avril 1792. — 1.518[#] le 1er mars 1793. — 1.462[#] le 2 pluviôse an II. — 8.691[#] le 24 ventôse an VI « en une rescription du Caissier des recettes journalières, signée Vial, datée du 3 thermidor an III », ladite rescription, de 25.000[#], servant pour le reste au paiement des art. 1269 et 1280.

1272. 30 arpents de terre. — *Enchérisseurs :* Antoine Vaudoux, Antoine Faillot, Nicolas Giguet, laboureurs, à Etigny. — *Adj.* 9.075[#] à Pierre MENISSIER, laboureur, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 1271.

1273. — 18 arpents de terre. — *Enchérisseurs :* Joseph Vaudoux, Antoine Faillot, Jean Moreau, laboureurs, à Etigny ; Denis Chicouet, laboureur, à Rosoy. — *Adj.* 5.025[#] à Nicolas Giguet laboureur, à Etigny, au nom de Gabriel MÉROT, laboureur audit lieu.

Paiements de ce lot et du lot 1278, adjugés audit Mérot au prix total de 5.950[#] : 1.990[#] le 4 février 1792. — 900[#] le 20 février 1793. — 1.441[#] le 26 frimaire. — 2.162[#] le 16 messidor an II.

1274. — 50 arpents de terre. — *Enchérisseurs* : les mêmes. — *Adj.* 10.000[#] à Jean MOREAU, laboureur, à Etigny, tant pour lui que pour Jacques, Edme et Antoine MOREAU, vignerons audit lieu.

Paiements : 3.328[#] le 1er février, — 568[#] le 12 février 1792, — 650[#] le 17 mars 1793, — 2.971[#] le 4 messidor an II, — 3.413[#] le 4 ventôse an III.

1275. — 6 arpents de terre. — *Enchérisseurs :* Etienne Brissard, Antoine Faillot, d'Etigny. — *Adj.* 1.225[#] à Claude DÉON, tanneur, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 1269.

1276. — 7 arpents de terre. — *Enchérisseurs* : Claude Déon, de Sens ; Denis Chicouet, de Rosoy. — *Adj.* 850[#] à François GROSSET, manouvrier, à Etigny.

Paiements : 102[#] le 4 février 1792, — 203[#] le 23 nivôse, — 370[#] le 15 fructidor an II. — 276[#] le 16 frimaire an III.

1277. 16 arpents de terre. — *Enchérisseurs :* Baulayne, de

Mâlay-le-Roi; Claude Déon, de Sens; Antoine et Joseph Vaudoux, d'Etigny; Andouillé, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 4.425ᵗ à Antoine Faillot, laboureur, à Etigny.

Paiements : 920ᵗ le 17 décembre 1791. — 2.473ᵗ ls 23 avril. — 700ᵗ le 4 juillet. — 423ᵗ le 23 décembre 1792.

1278. — 3 arpents de terre. — *Enchérisseurs* : Louis Poulet, pâtissier, à Sens; Etienne Baudoin, Antoine Faillot, laboureurs, à Etigny. — *Adj.* 925ᵗ à Nicolas Giguet, au nom de Gabriel Merot, laboureur, à Etigny.

Paiements : voir *supra*, n° 1273.

1279. — 25 arpents de terre. — *Enchérisseurs :* Baulayne, de Mâlay-le-Roi; Pierre Ménissier, de Sens. — *Adj.* 3.025ᵗ à Joseph Vaudoux, laboureur, à Etigny.

Paiements : 368ᵗ le 2 avril. — 1.954ᵗ le 8 août 1792. — 852ᵗ le 8 frimaire an II. — prime de 0.50 °/₀ accordée par l'art. 7 du décret du 5 juin 1793, 29ᵗ.

1280. — 38 arpents de terre. — *Enchérisseurs :* Delaporte, notaire, à Villeneuve-la-Guyard; Claude Trempé, boucher; Claude Déon, tanneur, à Sens; Joseph Vaudoux, laboureur, à Etigny. — *Adj.* 5.525ᵗ à Eustache Baulayne, de Mâlay-le-Roi.

Paiements de ce lot et des lots 1281 et 1283, tous trois adjugés audit Baulayne au prix total de 12.600ᵗ : 2.400ᵗ le 11 nivôse, — 2.302ᵗ le 20 germinal an II, — 12.359ᵗ le 24 ventôse an VI, en une rescription de 25.000ᵗ, signée Vial et datée du 3 thermidor an III, dont le complément a servi au paiement des lots 1269 et 1271.

1281. — 25 arpents de terre. — *Enchérisseur* : Denis Chicouet, laboureur, à Rosoy. — *Adj.* 3.000ᵗ à Eustache Baulayne, de Mâlay-le-Roi.

Paiements : voir *supra*, n° 1280.

1282. — 5 arpents et demi de terre. — *Enchérisseurs* : Claude Déon, Claude Trempé, de Sens. — *Adj.* 1.450ᵗ à Denis Chicouet, laboureur, à Rosoy.

Paiements : 400ᵗ le 28 décembre 1791. — 229ᵗ le 9 juin 1792. — 350ᵗ le 9 ventôse an II, — 581ᵗ le 2 prairial an III.

1283. — Tous les prés et pâtures, qui ne sont pas en labour, dépendant de la ferme de Nanges. — *Enchérisseurs* : Claude Déon,

tanneur; Pierre Ménissier, laboureur, à Sens; Hubert-Bruno Terrier, laboureur, à Rosoy. *Adj.* 4.075# à Eustache Baulayne, de Malay-le-Roi.

8 avril 1791.

1284. — 8 arpents de terre, affermés 47# à Vivant Boulicot, provenant de l'Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, estimés 801#. — *Soumission :* du 29 décembre 1790, par Jean Terrier, aubergiste, à La Maison-Blanche, paroisse de Rosoy, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Pierre Cherchedieu, bourgeois; Savinien Guyot, tanneur; Vivant Boulicot, fermier desdites terres, aubergiste à Sens. — *Adj.* 2.750# à Jean Terrier, laboureur, Hubert-Bruno Terrier, aubergiste, à Rosoy, Louis Rousseau, marchand de vin, à Véron, et Claude Gauthier, vigneron, à Rosoy, chacun pour un quart.

7 mai 1791.

— 13 arpents 50 perches de terre, et un demi-arpent de pré provenant de la Cure de Rosoy, sis aux finages de Véron et Rosoy (1) (voir n° 2073).

28 octobre 1791.

1285. — 1 arpent de terre, en 2 pièces, lieux dits les Escorpées et les Violettes, tenues par Edme Bertin, moyennant 10#, provenant de l'Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, estimé 170#. — *Soumission* : du 7 octobre 1791, par Charles-François-Joseph Robrolle, bourgeois, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation, à Sens; Louis Rousseau, marchand de vin, à Véron; Hubert-Bruno Terrier, aubergiste, à Rosoy. — *Adj.* 235# à Etienne Bertin, courtilier, à Sens, fermier de ladite terre.

Paiements : 236# le 1er décembre 1791.

27 octobre 1792.

1286. — 2 arpents 3 carreaux de terre, en 5 pièces, affermés

---

(1) L'affiche de vente du 7 mai 1791 porte par erreur ces terres, dont la plus grande partie était sise au finage voisin de Véron, comme provenant de la cure de Véron. Le bail en fut passé devant Garnier, notaire à Véron, le 20 juin 1789, par « François Doré, curé de Rosoy », à Jean et Hubert-Bruno Terrier, laboureurs à Rosoy, moyennant 80# (*Affirmations de baux*, n° 123). François Doré était bien curé de Rosoy (voir Bonneau, *Notes pour servir à l'Histoire du Clergé de l'Yonne pendant la Révolution*, p. 79), alors que le curé de Véron était à cette époque Jean Poisson (*Ibid.*, p. 77 et Arch. départ., L 923).

à Jean et Claude Vaudoux, laboureurs, à Maillot, provenant des ANNONCIADES DE SENS, estimés 220ᵗ. — *Soumission :* du 5 avril 1792, par Baudouin, laboureur, aux Boutours, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Pierre Albault, Jean Maillot et Claude Moreau, de Sens. — *Adj.* 745ᵗ à Pierre MENISSIER, laboureur, à Sens, tant pour lui que pour Louis ROUSSEAU, marchand de vin, à Véron.

Paiements : par Ménissier, pour 128 perches évaluées 460ᵗ : 55ᵗ le 16 novembre 1792, — 425ᵗ le 7 brumaire an II ; — par Rousseau, pour 75 perches évaluées 285ᵗ : 290ᵗ le 16 mars 1793.

23 février 1793.

1287. — 15 arpents de terre, en 6 pièces, affermés 202ᵗ à Louis Rousseau, provenant de la FABRIQUE DE ROSOY, estimés 3.400ᵗ. — *Soumission :* du 10 novembre 1792, par l'ancien fermier, futur adjudicataire. *Enchérisseurs* : Baudet-Dularry, de Sens ; Jean Terrier, Antoine Bertrand. — *Adj.* 8.400ᵗ à Louis ROUSSEAU, laboureur, à Rosoy.

Paiements : 1.009ᵗ le 16 mars 1793. — 5.241ᵗ le 8 nivôse an II. — 2.570ᵗ le 5 messidor an III.

11 fructidor an III.

1288. — L'île du Bas des Fourches, provenant de l'ANCIEN DOMAINE, estimée 18.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Noël Rousseau, laboureur, à Marsangy ; Querelle, coutelier ; Pelée, homme de loi, à Sens. — *Adj.* 141.000ᵗ à Charles Hédiard, marchand, à Sens, pour le compte de François-Bonaventure TRONC, propriétaire, à Sens.

Ventes par le Département

18 brumaire an V.

1289. — Le ci-devant presbytère de Rosoy et ses dépendances, provenant de la CURE DE ROSOY, estimé 3.204ᵗ. Vendu 3.204ᵗ à Joseph VAUDOUX, propriétaire, à Etigny.

12 nivôse an V.

1290. — L'île Bourbelin, provenant de l'ANCIEN DOMAINE, estimée 2.040ᵗ 10 s. Vendue 2.040ᵗ 10 s. à Joseph VAUDOUX, propriétaire, à Etigny.

5 juillet 1813.

1291. — 1 hectare 59 ares 28 centiares de terre, en une pièce, lieu dit la Pâture, provenant de la COMMUNE DE ROSOY, cédés à la Caisse d'amortissement par la loi du 20 mars 1813, estimés 1.800 fr. — *Adj.* 3.625 fr. à Jean-Antoine-Michel BERTRAND, Claude GAUTHIER et Hippolyte ROUSSEAU, propriétaires, à Rosoy.

SAINT-AGNAN

Superficie : 1.344 hectares. Mesure locale : perche de 20 pieds et pour les bois de 22 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)	BOIS (arpents)
Prieuré de Montbéon.....	195 50	6 »	6 »	50 »
Chapitre de Sens.....	0 50	»	»	»
Prieuré de Saint-Agnan.....	66 »	»	»	»
Cure de Saint-Agnan	0 50	»	»	»
Fabrique de Saint-Agnan.....	19 81	»	»	»
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard.....	7 »	»	»	»
Fabrique de Villeblevin	5 »	»	»	»
Provenance inconnue.....	0 h. 2446	»	»	»
Total.....	294 31	6 »	6 »	50 »
Biens de 2e origine.....	115 43	»	1 61	119 31

Biens de 1re origine : 154 hect. 9661.
Biens de 2e origine : 110 hect. 2759.
Biens vendus : 265 hect. 2420.

Dîmes. — Les dîmes de toute nature, à percevoir sur le finage de Saint-Agnan, à l'exception des terres dépendant du prieuré de Villebéon, se partagent par moitié entre le prieur de Saint-Agnan et le curé dudit lieu (voir *supra*, tome I p. 132, et *infra*, n° 1303).

Par transaction du 1er décembre 1706, entre Jacques Leroux, curé de Saint-Agnan, d'une part, et le sieur Pierre d'Herbault, prieur de Montbéon, d'autre part, ledit prieur « promet et s'oblige de bailler et continuer à faire délivrer par son fermier des dîmes de Villeblevin

les 6 bichets de blé froment et 6 bichets d'avoine (1, mesure de Villeneuve-la-Guyard, [aux prieur et curé de Saint-Agnan]; et, outre ce, consent ledit sieur prieur de Montbéon qu'iceux prieur et curé de Saint-Agnan jouissent paisiblement et comme ils ont fait ci-devant de la dîme de Villeron et de la 4e gerbe de la dîme de Bioust (2); et moyennant ce, le fermier dudit Montbéon sera exempt de dîme d'agneaux, et les terres dépendantes dudit prieuré de Montbéon exemptes de toutes sortes de dîmes, sans pouvoir, par ledit sieur curé de Saint-Agnan, inquiéter ledit sieur prieur de Montbéon, ni ses fermiers, pour raison de ce » (Arch. Yonne, *Fonds du prieuré de Saint-Agnan*, H 900).

Ventes par le District

14 janvier 1791.

1292. — La ferme de Montbéon, avec 91 arpents de terre et 6 arpents de pré, tenue par Jean-Louis Drouet, provenant du Prieuré de Montbéon, estimée 5.115#. *Soumission :* du 28 juillet 1790, par Michel-Etienne Lorillon, futur adjudicataire, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Louis-Herménégilde Lemoine, avocat, vice-président du district; Berthelin, avocat, à Sens; Jean-Baptiste Bouteiller, marchand, à Pont-sur-Yonne; Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation de l'Yonne; Meure, ex-procureur au Parlement de Paris; Edme Gambier, ferblantier, à Sens. — *Adj.* à Jean Doré, ancien élu en l'élection de Sens, pour la ferme et les terres, moyennant 9.833#, et à Har-

(1) Cette rente, non mentionnée dans les anciens baux, figure dans celui du 15 avril 1789, passé à Lorillon (voir *infra*, n° 1303).

(2) La transaction ci-dessus n'évalue pas le produit des dîmes perçues par le prieur de Saint-Agnan. Cette quotité nous est fournie par un compte présenté en 1743 par le sieur Simonet, établi séquestre des revenus du prieuré au cours d'un procès entre dom Badin, prieur de Saint-Agnan, et le sieur Blondeau, curé dudit lieu : « Grains et vendanges de la récolte de l'année 1742 : Premièrement, fait état le rendant de 50 douzaines de gerbes de blé, tant froment que méteil, à lui rendues par Claude Cerneau, plus 40 douzaines qui lui ont été rendues par Etienne Rognon, et 19 douzaines qui lui ont été rendues par Robert Rognon, de Gerjus; 2° fait état de 16 douzaines de gerbes d'orge, par lui perçues pour dîme, y compris un peu de vesce; 3° fait état de 2 bichets d'haricots, par lui perçus pour dîme; 4° fait état de 36 douzaines de gerbes d'avoine, par lui perçues pour dîme; 5° fait état de 26 sorgeots de chanvre, par lui perçus pour dîme; 6° fait état de dix poinçonnées de vendanges, par lui perçues pour dîme et qui ont produit 6 poinçons de vin. Desquels grains, tant en blé, orge, haricots, chanvre et avoine, ainsi que des six poinçons de vin, il n'est fait ici aucune estimation, attendu que le tout a été remis par le rendant, en nature, à dom Ramet, prieur de Saint-Pierre-le-Vif et fondé de procuration dudit dom Badin » (Arch. Yonne, H 900).

douin Epoigny, administrateur du district, pour le compte de Michel-Etienne Lorillon, notaire, à Villeblevin, administrateur du district, pour les prés, moyennant 5.166#.

Par bail du 16 novembre 1789, devant Lorillon, notaire à Villeblevin, Jean-Baptiste-Louis-Robert Philippoteau-Duchesne, prieur de Montbéon, affermait ladite ferme à Jean-Louis Drouet, à savoir les bâtiments d'exploitation, « toutes les terres et friches dépendant du prieuré sur la paroisse de Saint-Agnan, à prendre depuis le bois de la Défense jusqu'aux terres dépendant de la tuilerie du bailleur, 40 arpents de terre et 4 arpents 17 cordes de pré..., à la charge de payer les censives, de charroyer gratis le bois nécessaire pour le chauffage du bailleur en la maison prieurale de Montbéon, et 9 feuillettes de vin dues au bailleur par le prieur de Chaumont, et moyennant 600# de loyer » *(Affirmations de baux*, n° 187).

Paiements par Lorillon, pour les prés : 650# le 10 août. — 1.000# le 29 novembre 1791. — 360# le 9 janvier. — 1.200# le 28 novembre 1792. — 500# le 25 nivôse. — 1.703# le 13 fructidor an II. — 340# le 1er nivôse an III.

5 février 1791.

— Terres provenant du Chapitre de Sens, adjugées avec d'autres biens, de même provenance, sis au finage de Villeblevin (voir n° 2103).

1293. — Un demi-arpent de terre, lieu dit la Ruelle Planteron, provenant du Chapitre de Sens, estimé 150#. — *Enchérisseur* : Jean Doré, ci-devant élu en l'élection de Sens. — *Adj.* 275# à Etienne Fenin, cordonnier, à Villeblevin.

Paiements : 33# le 20 avril 1791, — 33# le 31 mars 1792, — 222# le 5 mars 1793.

2 avril 1791.

1294. — 45 arpents de bois, lieu dit la Défense, provenant du Prieuré de Montbéon, estimés 6.200#. — *Soumission :* du 11 décembre 1790, pour ce lot et le suivant, par Michel Chollet, orfèvre, à Villeneuve-la-Guyard (1). *Enchérisseurs* : Théodore Delaporte, de Villeneuve-la-Guyard ; Philippe Lorillon, de Saint-

(1) Le 28 novembre 1791, les CC. Fenin et Rousseau, de Villeblevin, soumissionnaient « un terrain en friches, lieu dit la Defense, dépendant de la ferme de Montbéon et non compris dans l'adjudication de ladite ferme, n'étant pas porté au bail, offrant la somme de 100# ». Aucune trace de vente ultérieure de ce terrain, compris sans doute dans le présent lot 1294.

Agnan; Joseph Dufour, ci-devant juré-priseur; Pierre Cherchedieu, bourgeois; Jacques Baillot, boulanger, à Sens; Louise-Catherine Demandre, demeurant à Paris; Edme Lafolie, cordonnier, à Villeblevin; François Etancelin. — *Adj.* 16.100 à Claude Boucheron, marchand, à Villeblevin; Jean Doré, ci-devant élu en l'élection de Sens; Jean-Baptiste Duchesne, ci-devant prieur de Montbéon, demeurant à Villeblevin.

1295. — 5 arpents de bois, lieu dit le Gros Buisson, provenant du Prieuré de Montbéon, estimés 625#. — *Soumissions :* du 11 décembre 1790, par Chollet (voir n° 1294); du 18 janvier 1791, par le futur adjudicataire, Doré, à 600#. — *Enchérisseurs* : Charles-Mathias-Michel Tonnellier, cultivateur, à Villeblevin; Michel-Etienne Lorillon, notaire, à Villeblevin; Théodore Delaporte, de Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 3.050# à Jean Doré, ci-devant élu en l'élection de Sens.

12 mai 1791.

1296. — 1 arpent de vigne, au finage de Montbéon, affermé à Michel et Claude Chollet, moyennant un poinçon de vin, provenant du Prieuré de Montbéon, estimé 341#. — *Soumission :* du 14 mars 1791, par Jean Doré, bourgeois, à Sens, à 341#. — *Enchérisseur :* Louis-Etienne Huré, maître de poste, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 405# à Claude Chollet et Claude Lorillon, vignerons, à Villeblevin, chacun pour moitié.

1297. — 2 arpents de vigne, au finage de Montbéon, affermés à Jean-Baptiste Lorillon et autres, moyennant 2 poinçons de vin, provenant du Prieuré de Montbéon, estimés 682#. — *Soumission :* du 14 mars 1791, par Jean Doré, bourgeois, à Sens, à 682#. *Adj.* 810# à Georges Lorillon, Jean-Baptiste Lorillon, Victor Lorillon, Jean Descourtils, vignerons, à Villeblevin, fermiers desdites vignes, chacun pour un quart.

1298. — 1 arpent de vigne, au finage de Montbéon, affermé à Bon-Jean Lorillon et Etienne Boullu, moyennant un poinçon de vin, provenant du Prieuré de Montbéon, estimé 341#. — *Soumission :* du 10 mars 1791, par Jean Doré, bourgeois, à Sens, au prix d'estimation. *Adj.* 405# à Bon-Jean Lorillon et Etienne Boullu, vignerons, à Villeblevin, fermiers desdites vignes, chacun pour moitié.

1299. — 1 arpent de vigne, au finage de Montbéon, affermé

à Etienne Prudhomme, moyennant un poinçon de vin, provenant du Prieuré de Montbéon, estimé 341ᵗ. — *Soumission* : du 4 mars 1791, par Jean Doré, bourgeois, à Sens, au prix d'estimation. — *Adj.* 405ᵗ à Etienne Prudhomme, vigneron, à Villeblevin, fermier desdites terres.

1300. — 1 arpent de vigne, au finage de Montbéon, affermé à Pierre et Antoine Descourtils, provenant du Prieuré de Montbéon, estimé 341ᵗ. — *Soumission* : du 14 mars 1791, par Jean Doré, bourgeois, à Sens, à 341ᵗ. — *Adj.* 405ᵗ à Pierre et Antoine Descourtils, vignerons, à Villeblevin, fermiers desdites vignes.

14 mai 1791.

1301. Une tuilerie, au Loupier, avec 60 arpents de friches, tenue par Nicolas Deschamps, provenant du Prieuré de Montbéon, estimée 5.000ᵗ. — *Adj.* 7.225ᵗ à Jacques Baillot et Pierre Cherchedieu, au nom de Marc-Antoine Andouillé, bourgeois, à Sens, ex-juré priseur, et à Jean Doré, ci-devant élu en l'élection.

Par bail du 26 août 1787, devant Lorillon, notaire à Villeblevin, le prieur de Montbéon affermait la tuilerie du Loupier et les terres en dépendant à Nicolas Deschamps moyennant 75ᵗ, 4 poinçons de chaux et 5 cents de tuile petit moule. Mais, par contre-lettre du même jour, le preneur s'obligeait à payer au bailleur, au lieu des prix du bail, 300ᵗ en argent, 4 poinçons de chaux, 5 cents de tuiles, 2 paires de poulets, une paire de dindes et un cochon de lait, et à bâtir à ses frais une petite grange *(Affirmations de baux,* n° 335).

30 mai 1791.

1302. — 7 arpents de bois taillis, provenant de la Fabrique de Villeneuve-la-Guyard, estimés 300ᵗ. — *Soumission :* du 10 mars 1791, par Jean Doré, bourgeois, à Sens, au prix de 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Claude Boucheron, laboureur, à Villeblevin ; Pierre Cherchedieu, ancien juré priseur, à Sens. — *Adj.* 2.025ᵗ à Jacques Baillot, boulanger, pour le compte de Marc-Antoine Andouillé, ancien juré priseur, à Sens.

25 juillet 1791.

1303. — 75 arpents de terre, dont 9 arpents au finage de Montmachoux, tenus par Philippe Lorillon, provenant du Prieuré de Saint-Agnan (dépendant de l'abbaye de Chezal-Benoit en Berry), estimés 5.115ᵗ. — *Soumission* : du 17 février 1791, par Jean Doré, bourgeois, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchéris-*

seur : Philippe Lorillon père, ancien fermier, de Saint-Agnan. - *Adj.* 7.325# à Pierre Layné, étapier, à Sens, pour le compte de Michel-Etienne LORILLON, administrateur du district de Sens, pour la partie sise sur le finage de Saint-Agnan, et d'Edme-Vincent MAITRAT, laboureur, district de Nemours, pour la partie du finage de Montmachoux.

Par bail du 15 avril 1789, le fondé de procuration du prieur de Chezal-Benoit affermait à Philippe-François Lorillon, laboureur à Gerjus, paroisse de Saint-Agnan, le revenu temporel du prieuré de Saint-Agnan, à savoir les terres ci-dessus, les dîmes de blé et vin et menues dîmes, à partager par moitié avec le curé de Saint-Agnan, une rente de 6 bichets de froment et 6 bichets d'avoine, dont il appartient moitié au bailleur, et une autre rente de 5#, moyennant 900# par an *(Affirmations de baux*, n° 110).

31 mars 1792.

1304. — 44 arpents et demi de terre en friche, provenant du PRIEURÉ DE MONTBÉON, estimés 100#. — *Enchérisseurs* : Andouillé, ci-devant huissier priseur, à Sens; Audiger, marchand de grains, à Bray-sur-Seine. - *Adj.* 1.900# à Louis-François-Marie Baudry, bourgeois, à Sens, pour le compte de Jean DORÉ, bourgeois audit lieu, ci-devant élu en l'élection.

Paiements : 228# le 17 septembre 1793. — 1.667# le 1er nivôse an III.

12 janvier 1793.

1305-1310. — 22 arpents de terre (1), pré et bois, sis aux finages de Saint-Agnan et Villeneuve-la-Guyard, affermés 151# 10 s. à Pierre Simonnet, provenant de la FABRIQUE DE SAINT-AGNAN, mis à prix 2.499#. — *Soumission :* du 10 mars 1791, par Jean Doré, bourgeois, à Sens, au prix de 1.200#. — *Adj.* par lots, au prix total de 6.735#, comme suit :

1305. — Un quartier et demi de pré, à Edme BREVET, de Villeneuve-la-Guyard, moyennant 200#.

Paiements : 100# le 9 février 1793, 105# le 27 frimaire an II ; plus-value de 0,50 %, accordée par l'art. 7 du décret du 5 juin 1793, 3# 14 s.

(1) 19 arpents 81 perches au finage de Saint-Agnan.

1306. — 2 arpents 1 quartier de terre et pré, à Philippe Lorillon, laboureur, à Gerjus, paroisse de Saint-Agnan, moyennant 910#.

Paiement : 926# le 25 mai 1793.

1307. — 7 quartiers en guérets, et demi-quartier de bois, à Jean Descourtils, fils de Michel, cultivateur, à Saint-Agnan, moyennant 510#.

Paiements : 63# le 29 vendémiaire. — 200# le 17 frimaire. — 250# le 27 pluviôse an II. — Reste dû : 20# 14 s. ; payé 24 fr. 73 en numéraire le 13 ventôse an VI.

1308. — 4 arpents 35 perches de terre ensemencée, et 10 quartiers en guérets, à Claude Monpoix, de Villeneuve-la-Guyard, moyennant 2.515#.

Paiements : 313# le 6 brumaire. — 304# le 2 fructidor an II. — 287# le 13 ventôse an III. — 1.925# le 9 frimaire an IV.

1309. — 8 arpents 50 perches de terre, à Philippe Lorillon fils, de Villeblevin, moyennant 2.450#.

Paiements : 518# le 25 mai 1793. — 500# le 29 thermidor an II. — 500# le 21 messidor. — 1.175# le 3 thermidor an III.

1310. — 2 arpents 18 perches de terre, au finage de Villeneuve-la-Guyard, à Claude Déon, tanneur, à Sens, moyennant 150#.

Paiement : 155# le 20 septembre 1793.

25 mai 1793.

— 5 arpents de terre, provenant de la Fabrique de Villeblevin, adjugés avec d'autres biens, de même provenance, sis au finage de Villeblevin (voir nos 2107, 2108, 2117, 2118).

29 thermidor an II.

1311. — 21 perches de vigne, lieu dit les Vieilles Vignes, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, qui les exploitait lui-même, estimées 7# 10 s. de revenu et en principal 150#. — *Enchérisseurs* : Philippe Lorillon, cultivateur, à Saint-Agnan ; Jean Descourtils, Médard Rousseau, Pierre Cortet, cultivateurs, à Villeblevin. — *Adj.* 975# à Nicolas-Michel Boucheron, boucher, à Villeblevin.

1312. — 45 perches de vigne, au même lieu, et de même provenance, estimées 10ᵗ de revenu et en principal 200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Cyr-François Lorillon, Jean-Baptiste Maréchal, cultivateurs, à Villeblevin. — *Adj.* 1.075ᵗ à Louis Jacquin, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.

1313. — 65 perches de vigne, au même lieu, et de même provenance, estimées 14ᵗ de revenu et en principal 280ᵗ. — *Enchérisseurs :* Etienne Fenin, cordonnier ; Pierre Cortet, vigneron ; Jean-Baptiste Maréchal, Médard Rousseau, Cyr-François Lorillon, cultivateurs, à Villeblevin. — *Adj.* 1.550ᵗ à Jean-Baptiste Demandre, bourgeois, à Villeblevin.

1314. — 33 perches de vigne, au même lieu, et de même provenance, estimées 10ᵗ de revenu et en principal 200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Cortet, Louise-Catherine Davot, Médard Rousseau, de Villeblevin. — *Adj.* 920ᵗ à Louis-Charles-Edme Bougault, de Villeneuve-la-Guyard.

13 fructidor an II.

1315. — 12 arpents 73 perches de terre, lieux dits la Loge, la Bierre, Vau-Robert, Fleurbigny, la Cage, le Poirier de la Madeleine, Livernot, la Sallière et le Fond de Villeron, dépendant de la ferme Dumant, à Villeblevin, provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, et adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises à Villeblevin (voir nᵒˢ 2156, 2157, 2159, 2160, 2161, 2165, 2166, 2167, 2168).

14 fructidor an II.

1316. — 3 arpents de terre, lieu dit Fleurbigny, dépendant de la ferme Dumant, à Villeblevin, et provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, estimés 35ᵗ de revenu et en principal 700ᵗ. *Enchérisseurs* : Moreau, Jean Descourtils, vigneron ; Nicolas Dumant, cultivateur, à Villeblevin. — *Adj.* 1875ᵗ à Barthélemy Jouve, scieur de long, à Villeblevin.

1317. — 3 arpents 30 perches de terre, lieux dits Proche la Croix de Montbéon et Fleurbigny, dépendant de la ferme Dumant, à Villeblevin, et provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, estimés 38ᵗ 10 s. de revenu et en principal 770ᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme Lafolie, Nicolas Dumant, Dumesnil, cultivateurs, à Villeblevin. — *Adj.* 1.800ᵗ au même Barthélemy Jouve.

1318. — 3 arpents 25 perches de terre, lieux dits la Pièce des Barres et Fleurbigny, dépendant de la même ferme, et de même provenance, estimés 40 de revenu et en principal 800#. — *Enchérisseurs :* Philippe Lorillon, cultivateur, à Saint-Agnan; Pierre Cortet, vigneron, à Villeblevin. — *Adj.* 2.650# à Jean Guillin, charron, à Villeblevin.

1319. — 2 arpents 68 perches de terre, aux mêmes lieux, dépendant de la même ferme, et de même provenance, estimés 30# de revenu et en principal 600#. — *Enchérisseurs :* Dumesnil, Nicolas Dumant, Henri Porté, cultivateurs et vignerons, à Villeblevin. — *Adj.* 1.775# à Jean Descourtils, vigneron, à Villeblevin.

1320. — 2 arpents 87 perches de terre, lieux dits les Sablons et Fleurbigny, dépendant de la ferme Dumant, à Villeblevin, et de même provenance, estimés 25# de revenu et en principal 500#. — *Enchérisseurs* : Edme Lafolie, cultivateur; Jean Descourtils, vigneron; Barthélemy Jouve, scieur de long, à Villeblevin. — *Adj.* 1.175# à Pierre Cortet, vigneron, à Villeblevin, tant pour lui que pour Etienne Rognon, de Villeblevin, chacun pour moitié.

1321. — 3 arpents 18 perches de terre, lieux dits Vau Robert, la Cage et la Croix de Béon, dépendant de la ferme Dumant, à Villeblevin, et provenant de l'émigré Rossel, estimés 35# de revenu et en principal 700#. — *Enchérisseurs* : Philippe Lorillon, de Saint-Agnan; Jean Descourtils, vigneron; Nicolas Dumant, cultivateur, à Villeblevin. — *Adj.* 2.025# à Barthélemy Jouve, scieur de long, à Villeblevin.

1322. — 4 arpents 75 perches de terre, lieux dits la Cote Annay, la Loge, la Brierre, dépendant de la ferme Dumant, à Villeblevin, provenant de l'émigré Rossel, estimés 75# de revenu et en principal 1.500#. — *Enchérisseurs* : François Drion, Isaac Morin, Jean Descourtils, cultivateurs et vignerons, à Villeblevin. — *Adj.* 2.625# à Pierre Cortet, vigneron, à Villeblevin.

1323. — 3 arpents 2 perches de terre, aux mêmes lieux, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 45# de revenu et en principal 1.200#. — *Enchérisseurs* : François Drion, cultivateur, à Villeblevin. — *Adj.* 2.025# à Edme Folie, cultivateur, à Villeblevin, tant pour lui que pour Jean-Baptiste

Buisson, maréchal audit lieu, ledit Buisson pour un sixième et Folie pour le reste.

17 fructidor an III.

1324. — 50 perches de terre, provenant de la Cure de Saint-Agnan, estimées 1.125ᵗ. — *Enchérisseurs* : Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens; Claude Chollet, Jean Descourtils, vignerons à Villeblevin. — *Adj.* 4.300ᵗ à Edme Folie, cultivateur, à Villeblevin.

Ventes par le Département

14 messidor an IV.

— La maison du garde des bois du Loupier et le tiers de 62 arpents 56 perches de terre labourable, 6 arpents de friches et 309 arpents 94 perches de bois, dits les Bois de Saint-Agnan, du Loupier et de la Garenne, provenant de l'émigré Antoine Sainte-Marie, vendus avec d'autres terres, de même provenance, sises à Villeblevin (voir nº 2182).

17 messidor an IV.

1325. — La moitié de 50 arpents de terre et de 14 arpents de bois, au finage de Saint-Agnan, de 28 arpents et demi de terre et 2 arpents de pré, au finage de Villeneuve-la-Guyard, ladite moitié provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, estimés en capital 12.726ᵗ 16 s. 6 d., dont la moitié revient à 6.363ᵗ 1 s. 7 d. — Vendu 6.363ᵗ 1 s. 7 d. à François Empereur, marchand, à Villeneuve-la-Guyard, et Claude-François Tonnellier, cultivateur, à Villeblevin, ledit Empreur pour un tiers et Tonnellier pour les deux autres tiers (voir nº 1327).

19 messidor an IV.

— Terres d'une contenance non indiquée, provenant de l'émigré Crécy-Champmilon, vendues avec d'autres terres, de même provenance, sises à Villeblevin (voir nº 2184).

10 thermidor an IV.

1326. — Le ci-devant presbytère, provenant de la Cure de Saint-Agnan, estimé 1.800ᵗ. — Vendu 1.800 à Louis Rochon, propriétaire, à Villeblevin.

12 vendémiaire an V.

1327. La moitié de 50 arpents de terre et de 14 arpents de bois, au finage de Saint-Agnan, de 28 arpents et demi de terre et de 2 arpents de pré, au finage de Villeneuve-la-Guyard, provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, dont l'autre moitié a été vendue le 17 messidor an IV (voir n° 1325), estimée ladite moitié 6.350ᵗ 8 s. 3 d. Vendue 6.350ᵗ 8 s. 3 d. à François Empereur, marchand, à Villeneuve-la-Guyard, et Claude-François Tonnellier, cultivateur, à Villeblevin, déjà acquéreurs de la première moitié desdites terres.

25 nivôse an V.

2 arpents de bois, provenant de Jeanne-Marguerite-Reine-Gilles Moinville, vendus avec d'autres terres, de même provenance, sises à Brannay (voir n° 12, tome I, p. 172).

5 septembre 1808.

— 24 ares 46 centiares de terre, lieu dit la Pointe du Moulin à Vent, de provenance inconnue, adjugés avec d'autres terres, sises à Villeblevin (voir n° 2185).

28 août 1810.

— Terres d'une contenance non indiquée, provenant de Cordier-Montreuil, émigré, et adjugées avec d'autres terres, de même provenance, sises à Villethierry (voir n° 2408).

SAINT-CLÉMENT

Superficie : 847 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)
Abbaye de Saint-Jean de Sens	11 62	10 26	»
Abbaye de St-Pierre-le-Vif...	mémoire	mémoire	»
Abbaye de Sainte-Colombe ..	0 01	»	»
Chapitre de Sens.....	2 »	»	»
Chanoines de Saint-Pierre de Sens.....	4 »	»	»
Vicaires de la Cathédrale de Sens.....	3 »	»	»
Grand Séminaire de Sens ...	26 »	»	»
Ursulines de Sens	4 »	»	»
Cure de Saint-Clément.....	26 33	0 50	0 37
Fabrique de Saint-Clément..	0 50	»	»
Cure de Sainte-Croix de Sens.	1 50	»	»
Fabrique de Ste-Croix de Sens		1 »	»
Chapelle de Saint-Savinien ..	48 56	»	»
Total.....	127 55	11 76	0 37
Biens de 2e origine	64 88	10 76	»

Biens de 1re origine : 58 hect. 9170.
Biens de 2e origine : 31 hect. 9049.
Biens vendus : 90 hect. 8219.

Dîmes. — Les dîmes de grains et vins appartiennent aux religieux de Sainte-Colombe, qui en exploitent directement eux-mêmes la plus grande partie (voir *supra*, tome I, p. 76) ; un canton appartient au prieur

du Charnier et un autre à l'abbaye de Saint-Paul-lès-Sens. Les menues et vertes dîmes sont abandonnées au curé par les religieux de Sainte-Colombe.

Par bail du 25 juin 1781, devant Hélye, notaire à Sens, le curé de Saint-Clément, Guillaume Patissier, affermait à François Foin, laboureur au faubourg Saint-Antoine à Sens, une portion des menues et vertes dîmes et des dîmes d'agneaux sur le climat d'Huré, moyennant 24#. — Par autre bail, le même affermait à Jean Mangeon, laboureur à Saint-Clément, « les menues et vertes dîmes, consistant en vesces, pois, gravières, et les dîmes d'agneaux à percevoir sur le finage de Saint-Clément, excepté la dîme de chanvre, moyennant 100# par an » *(Affirmations de baux,* n°s 139 et 140).

Par bail du 19 décembre 1785, devant Bellaguet, notaire à Sens, le prieur du Charnier affermait à Nicolas Lépagnol, fermier de la ferme de Granchettes (voir n° 1363) « les dîmes des gros et menus grains sur les finages de Saint-Clément et Granchettes », moyennant 78# et 2 paires de poulets *(Ibid.,* n° 53).

Par bail du 8 juillet 1776, devant Hélye, notaire à Sens, les religieux de Sainte-Colombe affermaient à François Foin la dîme des grains à percevoir à la 16e sur le climat d'Huré, moyennant 40 bichets de seigle, 40 bichets d'avoine, 4# 10 s. en argent, et à charge de payer chaque année 30# au curé de Saint-Clément (Arch. Yonne, H 139).

Par bail du 25 juin 1759, devant Martin, notaire à Sens, les religieux de Saint-Paul-lès-Sens, affermaient à Jean-Baptiste Langlois « les dîmes des gros et menus grains que ladite abbaye de Saint-Paul a droit de prendre et percevoir sur les finages de Saint-Clément et Granchettes », moyennant « la somme de 40# et un pot de beurre fondu du poids de 15 livres, non compris le pot » (Arch. Yonne, H 478)

Ventes par le District

14 janvier 1791.

1328. — 11 arpents 62 perches de terre, et 10 arpents 26 perches de pré, tenus par Clément Nonat, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimés 6.458# 10 s. — *Soumission :* du 6 septembre 1790, par le futur adjudicataire, Albeau, à 12.201# 4 s. — *Enchérisseurs :* Jossey, officier municipal; Louis-Pierre Heurtault, prêtre; de Jussy fils aîné; Layné, étapier; Vicherat, cafetier; Moreau de Vormes, juge du tribunal du district, à Sens. — *Adj.* 15.600# à Jean-Baptiste Albeau, marchand, à Saint-Clément, maire dudit lieu.

Par bail du 11 février 1787, devant Héaulme, notaire à Sens, les religieux de Saint-Jean de Sens affermaient les terres ci-dessus à Clément Nonat, moyennant 900 bottes de foin du poids de 10 à

12 livres chacune, 12 bichets de froment, 12 bichets de seigle, 25 livres de beurre, 2 poulets et 100# en argent. Par contre-lettre du même jour, le preneur s'obligeait à « payer chacun an aux bailleurs 100# en argent, sept cents de foin, 6 bichets de froment, 6 bichets de seigle et 23 voitures de fumier à répandre dans les prés pendant le cours des trois premières années du bail » (*Affirmations de baux*, n° 343).

5 mars 1791.

1329. — 6 quartiers de terre, « derrière Sennepy », tenus par Edme Corberon, provenant de la Cure de Sainte-Croix de Sens, moyennant 12#, soumissionnés à 260#, le 13 décembre 1790, par le fermier Corberon. — *Enchérisseurs* : Louis Lhermitte, laboureur, à Saint-Clément; Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation. — *Adj.* 600# à Jean-François Laurent, marchand de chevaux, à Sens, faubourg Saint-Antoine.

7 avril 1791.

1330. — 4 arpents de terre, affermés 36# à Jean Huyard, provenant des Chanoines de l'autel Saint-Pierre en la cathédrale de Sens, estimés 616#. — *Soumission :* du 4 janvier 1791, par Nicolas-Eustache Corberon, recteur d'école, à Saint-Clément, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Jacques Baillot, boulanger; Jean-Baptiste Tourneur et Pierre Benoist, de Sens; Louis Rousseau, marchand de vin, à Rosoy. — *Adj.* 1.775# à Laurent Déon, boucher, à Sens.

9 avril 1791.

1331. — 26 arpents 1 quartier 8 perches de terre, et un demi-arpent de pré, provenant de la Cure de Saint-Clément, estimés 3.960#. — *Soumission :* du 7 janvier 1791, par Jean-Claude Lhermite, laboureur, à Saint-Clément, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Laurent Déon, boucher; Jean-Baptiste Catherinet, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 9.300# à Jean-Louis Magin, inspecteur de la navigation, demeurant à Paris.

Par bail du 10 juin 1789, devant Hélye le jeune, notaire à Sens, le curé de Saint-Clément, Pâtissier, affermait ces terres à Denis Clousard, à la charge de payer les censives et droits seigneuriaux, « de faire tous les charrois nécessaires pour le bailleur pour les vendanges de Jouancy, provenant des dîmes, et pour le bois dont il aura besoin pour sa provision, et de faire six charrois de Saint-Clément à Sens et de Sens à Saint-Clément, au besoin du bailleur, et moyennant la somme de 200# » (*Affirmations de baux*, n° 128).

12 mai 1791.

Terres dépendant de la ferme de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif et adjugés avec ladite ferme (voir n° 1597).

27 juillet 1791.

1332. 3 arpents de terre, lieu dit les Vieilles Pointes Rougeaux, affermés 22ˢ au sieur Vaudenay, provenant des Vicaires de la cathédrale de Sens, soumissionnés, le 28 avril 1791, par François Vaudenay, huissier, à Sens, à 510ˢ. — *Enchérisseurs* : Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation; Baudry, maître des eaux et forêts; François Vaudenay, huissier, fermier desdites terres; Jean-François Laurent, marchand de chevaux, à Sens. — *Adj.* 1.600ᵗ à Pierre Benoit, boucher, à Sens.

27 août 1791.

1333. — 2 arpents de terre, affermés 15ˢ à Deslions, provenant du Chapitre de Sens, estimés 350ˢ. — *Enchérisseurs* : Jacques Baillot, boulanger; Guérard, de Sens. — *Adj.* 965ᵗ à François Vaudenay aîné, huissier, à Sens.

29 février 1792.

1334. — 48 arpents 56 perches de terre, provenant de la Chapelle Saint-Savinien en la cathédrale de Sens, estimés 6.150ˢ. — *Soumission :* du 4 janvier 1791, par Pierre-Louis Lhermite, vigneron, à Saint-Clément, pour une pièce de 5 quartiers faisant partie du présent lot, au prix de 450ˢ. — *Enchérisseurs* : Claude Fouet, marchand; Jacques Baillot, boulanger; Blacque, bourgeois, ex-receveur des consignations; André-Victor Cave, ancien notaire, à Sens. — *Adj.* 15.400ˢ à Jean-Baptiste Troué, sabotier et marchand de vin, à Saint-Clément.

Ces 48 arpents 56 perches étaient affermés par moitié, savoir 24 arpents 28 perches à Louis Clousard, moyennant 22 bichets de froment, 40 bichets de seigle, 2 paires de poulets, une voiture de fumier et 3 gluis *(Affirmations de baux,* n° 242) et 24 arpents 28 perches à Edme Martin, moyennant 192ᵗ *(Ibid.,* n° 418).

Paiements : 1.875ᵗ le 2 juillet 1792. — 1.878ᵗ le 21 frimaire an II, — 1.823ᵗ le 9 nivôse, — 3.000ᵗ le 10 nivôse, — 3.600ᵗ le 13 messidor an III, — 5.477ᵗ le 13 brumaire an IV.

5 mai 1792.

1335. — 1 quartier et demi de vigne, en 3 pièces, lieux dits les Plantes, la Côte aux Cochons et Moquebouteille, affermé 9ᵗ

à Nicolas Tesson, provenant de la Cure de Saint-Clément, estimé 158ᵗ. — *Soumissions* : du 4 décembre 1790, par Edme Crou, vigneron, à Saint-Clément, au prix d'estimation; du 13 décembre 1791, par Laurent Tesson, vigneron, à Saint-Clément, à 100ᵗ. — *Enchérisseur* : Jean-François Laurent, marchand de chevaux, à Sens. — *Adj.* 285ᵗ à Claude Déon, tanneur, à Sens.

Paiement : 292ᵗ le 17 novembre 1792.

13 juin 1792.

— 1 quartier de vigne, lieu dit les Champierres, provenant de la Cure de Saint-Savinien-lès-Sens. — *Soumission* : du 16 mai 1792, par Jean-Baptiste Hérard, vice-président du district, à 150ᵗ.

Sursis à la vente jusqu'à ce qu'il ait été vérifié que ledit terrain ne fait point partie de l'adjudication passée à Jean-Baptiste Troué, sabotier, à Saint-Clément (voir nº 1334).

19 juin 1793.

1336. — 26 arpents de terre et pré, aux finages de Saint-Clément et de Sens, affermés à Jean Mangeon, provenant du Grand Séminaire de Sens, mis à prix 8.000ᵗ. — *Soumission* : du 31 janvier 1793, par Laurent Déon, boucher, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Denis Masson, aubergiste de l'*Ecu;* Edme Cornisset, tanneur; Edme Jalmain, marchand, à Sens (1). — *Adj.* 10.200ᵗ à Jean Brouet, marchand de bois, à Sens. — *Rétrocédé*, par acte devant Demay, notaire à Sens, du 9 juillet 1793, à Edme Jalmain.

Le fermier, outre le prix de son bail, 330ᵗ, devait acquitter les cens dûs sur ces terres, à raison de 6 deniers par arpent pour celles du finage de Saint-Clément, et de 15 deniers par arpent pour celles du finage du Charnier, à Sens (*Affirmations de baux*, nº 111).

Paiements : 1.225ᵗ le 10 juillet 1793. — 2.000ᵗ le 19 juillet 1793. — 1.000ᵗ le 7 pluviôse an II. — 6.352ᵗ pour solde le 13 thermidor an II.

8 germinal an II.

1337. — 78 perches 8 pieds de pré, provenant de Michel-Ambroise-Charles Massé Saint-Martin, estimées 650ᵗ. — *Enchérisseurs* : Claude-Charles Lhomme, propriétaire, à Sens; Jean-Bapt.

(1) Voir *supra*, tome I, pp. CXXIV, CCXXXII-CCXXXVI.

Albeau, marchand ; Nicolas Martin, cultivateur, à Saint-Clément. — *Adj.* 1.075ᵗ à Théodore-François-Clément Lorne, négociant, à Sens.

Ce lot formait, avec les trois suivants (nᵒˢ 1337 à 1340), une pièce de 3 arpents 13 perches, lieu dit les Noues Bouchard, bordée de 170 peupliers et tenue à loyer par Nicolas et Clément Martin laboureurs, à Saint-Clément, moyennant 120ᵗ par an.

1338. — 78 perches 8 pieds de pré, de même provenance, estimés 560ᵗ. — *Enchérisseurs :* Nicolas Martin, cultivateur, à Saint-Clément ; François-Théodore-Clément Lorne, négociant, à Sens. — *Adj.* 1.100ᵗ à Claude-Charles Lhomme, propriétaire, à Sens.

1339. — 78 perches 8 pieds de pré, de même provenance, estimés 550ᵗ. — *Enchérisseur :* Théodore-François-Clément Lorne. — *Adj.* 1.100ᵗ à Claude-Charles Lhomme.

1340. — 78 perches 8 pieds de pré, de même provenance estimes 705ᵗ. — *Enchérisseurs :* Lorne, Lhomme, de Sens. — *Adj.* 1.500ᵗ à Nicolas Martin, cultivateur, à Saint-Clément.

27 floréal an II.

1341. — « Un terrain appelé la Fontaine d'Alzon, contenant environ 4 perches et demie, y compris la fontaine et la chapelle », provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimé 12ᵗ 10 s. de revenu et en principal 250ᵗ. — *Soumission :* du 21 août 1793, par Jacques-Barthélemy Salgues, vicaire épiscopal, à 300ᵗ. — *Enchérisseur :* Pierre Robin, garçon de bureau du district. — *Adj.* 320ᵗ à Etienne Poitevin, chef du bureau des subsistances du district.

Paiements : 120ᵗ le 17 nivôse. — 210ᵗ le 2 messidor an III.

1342. — 33 perches de pré, provenant de la Fabrique Sainte-Croix de Sens, estimées 25ᵗ de revenu et en principal 500ᵗ. — *Soumission :* du 28 pluviôse an II, pour ce lot et les deux suivants, par Jean-Baptiste Hérard, député à la Convention, à 2.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude-Charles Lhomme, portefaix, à Sens ; Poulette, laboureur, à Saint-Clément. — *Adj.* 725ᵗ à Jean-Baptiste Albeau, marchand et laboureur, à Saint-Clément.

Paiement de ce lot et des deux suivants adjugés audit Albeau, au prix total de 2.175ᵗ : 2.184ᵗ le 27 prairial an II.

1343. — 33 perches de pré, provenant de la Fabrique Sainte-Croix de Sens, estimées 25ᵗ de revenu et en principal 500ᵗ. — *Enchérisseurs :* Valtin, de Sens; Poulette, laboureur, à Saint-Clément. — *Adj.* 700ᵗ à Jean-Baptiste Albeau, laboureur, à Saint-Clément.

Paiements : voir *supra*, n° 1342.

1344. — 33 perches de pré, avec des saules, provenant de la Fabrique Sainte-Croix de Sens, estimées 26ᵗ 5 s. de revenu et en principal 525ᵗ. — *Enchérisseurs :* les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 750ᵗ à Jean-Baptiste Albeau, marchand et laboureur, à Saint-Clément.

Paiements : voir *supra*, n° 1342.

1345. — 2 arpents de terre, « derrière la ci-devant abbaye de Saint-Antoine », formant une seule pièce avec l'art. suivant, provenant des Ursulines de Sens, estimés 30ᵗ de revenu et en principal 600ᵗ. — *Soumission* : du 23 mai 1791, pour ce lot et le suivant, par François Vaudenay, huissier, à Sens, au prix d'estimation à fixer. — *Adj.* 2.100ᵗ à Claude-Charles Lhomme, employé à l'administration du district de Sens, pour lui et Vital Morin, entrepreneur de travaux publics, à Sens.

Paiements de ce lot et du suivant adjugés aux mêmes, au prix total de 4.400ᵗ : 445ᵗ le 18 fructidor an II, — 4.013ᵗ le 17 prairial an III.

1346. — 2 arpents de terre, « derrière la ci-devant abbaye de Saint-Antoine », formant une seule pièce avec l'art. précédent, le tout affermé au C. Rossignol et provenant des Ursulines de Sens, estimés 37ᵗ 10 s. de revenu et en principal 750ᵗ. — *Enchérisseurs* : Rossignol, ancien fermier; Courtault, laboureur, à Sens. — *Adj.* 2.300ᵗ à Claude-Charles Lhomme et Vital Morin.

Paiements : voir *supra*, n° 1345.

17 prairial an II.

1347. — 55 perches de pré, provenant de Michel-Ambroise-Charles Massé Saint-Martin, émigré, estimées 33ᵗ 15 s. de revenu et en principal 675ᵗ. — *Enchérisseurs* : Claude-Charles Lhomme, propriétaire; Vital Morin, entrepreneur de travaux publics; Jean Huyard, de Sens; Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis. — *Adj.* 1.000ᵗ, après 7 feux, à Jean-Claude Jossey, officier public, à Sens, propriétaire limitrophe.

Ce lot et les 7 suivants (nᵒˢ 1347-1354), formaient une pièce de

pré d'un seul tenant, de 5 arpents 63 perches 18 pieds, exploitée par ledit Massé-Saint-Martin, « environnée de fossés sur le bord desquels étaient complantés 199 têtes de gros saules bons à élaguer »; elle tenait du nord au « chemin de Saint-Clément à Sainte-Colombe ».

1348. - 56 perches de pré, de même provenance, estimées 32# 10 s. de revenu et en principal 650#. *Enchérisseurs :* Paul Poulette, Jean-Baptiste Albeau, cultivateurs, à Saint-Clément; Jacques Cereeau, cultivateur, à Soucy. — *Adj.* 1.075#, après 7 feux, à Claude-Charles-Lhomme, propriétaire, à Sens, pour le compte de Jean-Claude Jossey, officier public, à Sens, propriétaire limitrophe.

1349. — 55 perches de pré, de même provenance, estimées 650#. — *Enchérisseurs* : Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis; Claude-Charles Lhomme, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 1.150#, après 5 feux, à Jean-Baptiste Albeau, de Saint-Clément, tant pour lui que pour Jean-Baptiste Troué, juge de paix du canton de Saint-Clément, chacun pour moitié.

1350. — 56 perches de pré, de même provenance, estimées 650#. — *Enchérisseurs* : Paul Poulette, Clément Veau, cultivateurs, à Saint-Clément. — *Adj.* 1.100#, après 8 feux, à Jean-Baptiste Albeau, de Saint-Clément, tant pour lui que pour Jean-Baptiste Troué, juge de paix du canton de Saint-Clément, chacun pour moitié.

1351. — 55 perches de pré, de même provenance, estimées 650#. — *Enchérisseurs :* Paul Poulette, Jean-Baptiste Albeau, de Saint-Clément. — *Adj.* 1.100#, après 6 feux, à Clément Veau, cultivateur, à Saint-Clément.

1352. — 56 perches de pré, de même provenance, estimées 650#. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Albeau, Clément Veau, cultivateur, de Saint-Clément; Claude-Charles Lhomme, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 1.275#, après 9 feux, à Martial Auger, substitut de l'agent national de la commune de Paris.

1353. — 115 perches de pré, de même provenance, estimées 33# de revenu et en principal 660#. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Troué, juge de paix; Jean-Baptiste Albeau, de Saint-Clément; Lecomte, de Soucy. — *Adj.* 1.600#, après 10 feux, à Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis.

1354. — 115 perches de pré, de même provenance, estimées 30# de revenu et en principal 600#. — *Enchérisseurs* : Corberon, Jean-Baptiste Albeau, Jean-Baptiste Troué, juge de paix, de Saint-Clément. — *Adj.* 1.675#, après 11 feux, à Claude-Charles Lhomme, propriétaire, à Sens, pour le compte de Martial Auger, substitut de l'agent national de la commune de Sens, pour deux tiers, et de Clément Veau, cultivateur, à Saint-Clément, pour un tiers.

17 nivôse an III.

1355. — 2 arpents de terre, en une pièce, lieu dit les Prés Guillaumet, affermés à Jacques Savard, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, estimés 20# de revenu et en principal 400#. — *Soumission :* du 12 pluviôse an II, par Jean-Baptiste Langlois, manouvrier, à Saint-Clément, à 700#. — *Enchérisseurs :* Clément Veau, Jean-Baptiste Langlois, cultivateurs, à Saint-Clément; Jean Doré, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 2.575# à Jean-Baptiste Albeau, cultivateur, à Saint-Clément.

25 thermidor an III.

— La ferme du Popelin, avec 151 arpents de terre en dépendant, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, tenue par Lupien Pouthé, suivant baux du 3 mai 1784, moyennant 432#, 375 bichets de froment, 200 bottes de paille, 6 chapons, un agneau et 30 couples de pigeons, estimée, au denier 75, en principal 170.747# 10 s.

Sursis à la vente en vertu du décret du..... « qui renvoie au Comité des Finances la proposition faite de rapporter la loi du 23 messidor an II qui ordonne la vente des biens des hôpitaux et maisons de secours ».

1er fructidor an III.

1356. — 50 perches de jardin, provenant de la Fabrique de Saint-Clément, estimées 1.125#. — *Enchérisseurs* : Perancy, maire de Villeneuve-sur-Yonne; Christophe Yver, tanneur, à Villeneuve-sur-Yonne; Marcilly. — *Adj.* 9.500# à Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens.

Vente par le Département

4 nivôse an VIII.

1357. — 64 arpents 88 perches de terre et pré (33 hectares 11 ares 97 centiares), provenant de Bon-Auguste-Joseph-Marie

Foacier, émigré, estimés 1.006 fr. de revenu, mis à prix 8.052 fr. — *Enchérisseurs :* Cornu fils, fondé de pouvoir de Victor Bodin, « entrepreneur de divers services de l'armée d'Italie » ; Marcellot. — *Adj.* 9.150 fr. à César-Pierre Foacier, payeur général du département de l'Yonne, à Auxerre, pour le compte de Alexis-Charles-Jean Brossin-Méré et de la C. Foacier, son épouse, demeurant à Ecuiry, près Soissons.

SAINT-DENIS

Superficie : 676 hectares. Mesure locale : perche de 18 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)
Chapitre de Sens	248 02	47 »
Abbaye de Sainte-Colombe de Sens	382 19	69 22
Abbaye de Saint-Antoine	mémoire	»
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	mémoire	»
Collège des Treize-Prêtre de Sens	10 25	»
Archevêché de Sens	1 50	»
Jacobins de Sens	mémoire	»
Cure de Saint-Denis	28 25	»
Fabrique de Saint-Denis	10 09	»
Fabrique de Cuy	1 11	»
Fabrique de Saint-Didier de Sens	1 »	»
Fabrique de Saint-Martin-du-Tertre	0 25	»
Chapelle de Granchettes	»	1 »
Total	682 69	117 22
Biens de 2e origine	87 35	1 50

Biens de 1re origine : 271 hect. 9694.
Biens de 2e origine : 30 hect. 2090.
Biens vendus : 302 hect. 1784.

Dîmes. — « Les dîmes se sont toujours payées à l'abbaye de Sainte-Colombe et sont dues à la 16e » *(Cahiers du bailliage de Sens*, p. 62, et *supra*, tome I, p. 76).

Le prieur du Charnier percevait la dîme sur le terroir de Granchettes, qui faisait autrefois partie du finage de Sens. Par bail du 12 janvier 1789, devant Demay, notaire à Sens, le prieur du Charnier affermait à Nicolas Lépagnol, fermier de Granchettes, les « dîmes des gros et menus grains, d'agneaux, laine et chanvre, sur le finage de Granchettes », plus 2 arpents de terre au même lieu, moyennant 300# et 4 paires de poulets *(Affirmations de baux*, n° 99).

Ventes par le District

30 décembre 1790.

1358. — Les bâtiments claustraux et l'église de l'Abbaye de Sainte-Colombe, estimés 10.000#. — *Soumission* : du 18 novembre 1790, par Claude-Louis Quillier, « entrepreneur des voitures nationales de Sens, demeurant à Paris », au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Nicolas Fossey, négociant, à Paris; Louis-Georges Sajon, perruquier; Pierre-Etienne Cornisset, négociant; Ambroise Fillemin, arpenteur royal; Hélye le jeune, notaire, à Sens; Hardouin Epoigny, administrateur du district. — *Adj.* 45.000#, après 3 feux, au marquis Scipion de Chambonas, maire de Sens, pour le compte de Nicolas Fossey, « fabricant », à Paris.

1359. — La ferme de la basse-cour de l'Abbaye de Sainte-Colombe, avec 183 arpents 78 perches de terre et 17 arpents 59 perches de pré, estimée 29.165#. — *Soumission* : par le même qu'à l'art. précédent, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Claude-François Chambure, bourgeois, à Sens; Claude-Guillaume Beaupréau, chirurgien, à Paris; Bertrand, receveur de la commanderie de Launay; Epoigny, administrateur du district; Christophe Yver, tanneur. — *Adj.* 56.300#, après 5 feux, à Etienne Chaussefoin, bourgeois, à Sens.

Par bail du 8 janvier 1788, devant Hélye, notaire à Sens, les religieux de Sainte-Colombe affermaient ladite ferme à Claude Poulain, laboureur à Maillot, à la charge « de voiturer 18 voitures de fumier aux vignes des bailleurs, de voiturer toutes les ven-

danges desdits bailleurs et leurs dîmes, de faire 9 charrois en hiver pour les bailleurs, et moyennant 1.000# en argent, 200 bichets de froment, 100 bichets de seigle, et 100 bichets d'avoine » *(Affirmations de baux,* n° 400).

14 janvier 1791.

1360. La ferme de Saint-Denis, avec 155 arpents 66 cordes de terre, et 15 arpents 26 cordes de pré, tenue par Edme Languillat, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimée 36.589#. — *Soumissions :* du 2 décembre 1790, par l'abbé Mey, avocat au Parlement, rue Saint-André-des-Arts, à Paris, au prix d'estimation à fixer; du 4 décembre 1790, par Edme-Thomas Sandrier, commissaire du Roi au tribunal du district de Sens, au prix de 36.589#. — *Enchérisseurs :* Claude-Auguste Bertrand, receveur de la commanderie de Launay; Sandrier, commissaire du roi près le tribunal du district; Perron, homme de loi, à Theil; Louis-Pierre Heurtaut, prêtre; Charles-Maurice Jou, marchand; Antoine-François Dubaux, bourgeois; Vicherat, cafetier, à Sens. — *Adj.* 64.700# à Jeanne-Barbe Heuzey de Tranqueville, veuve Roblin, de Villeneuve-l'Archevêque.

Par bail du 25 février 1788, devant Hélye, notaire à Sens, les religieux de Sainte-Colombe affermaient la métairie de Saint-Denis à Edme Languillat, à la charge de faire gratis les charrois nécessaires aux réparations, de livrer aux bailleurs 100 bottes de paille par an, de faire aussi chacun an pour les bailleurs 12 journées de charrois et de leur fournir et voiturer 14 voitures de fumier à quatre chevaux dans leurs vignes des Epinettes, et moyennant 1.100# en argent, 300 bichets de froment, 300 bichets d'avoine, 100 livres de beurre frais et 2 chapons *(Affirmations de baux*, n° 403).

Paiements : 7.764# le 27 janvier 1791, — 7.812# le 13 février 1792, — 8.134# le 14 janvier 1793, — 5.955# le 2 nivôse an II, — 20.000# le 11 brumaire an III, — 24.000# le 1er messidor an III.

1361. — 1 arpent de pré, lieu dit les Sablons, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimé 800#. — *Soumission :* du 10 décembre 1790, par le futur adjudicataire, Lemoine, au prix d'estimation. *Enchérisseurs :* Jean Doré, ancien conseiller en l'élection de Sens; Louis-Pierre, Heurtault, prêtre, à Sens. — *Adj.* 860# à Hardouin Epoigny, administrateur du district, pour le compte de Louis-Herménégilde Lemoine, vice-président du district.

9 mars 1791.

— Biens provenant de l'Abbaye Saint-Antoine-lès-Sens, adjugés avec la ferme de Jouancy (voir n° 1909).

— Terres provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, adjugées avec d'autres terres, de même provenance, sises aux finages d'Evry et de Gisy-les-Nobles (voir n° 456).

6 avril 1791.

1362. — 34 arpents de terre et 6 arpents de pré, lieu dit les Sablons, tenus par Pierre Jeubert, moyennant 400#, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimés 8.500#. — *Soumission :* du 24 décembre 1790, par Jean-Baptiste-Nicolas Gibier de Vaufin, écuyer, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Denis Masson, aubergiste de l'*Ecu*, à Sens; Nicolas Laurent, laboureur, au faubourg Saint-Antoine-lès-Sens. — *Adj.* 12.300# à Jacques Baillot, au nom de Pierre Jeubert, laboureur, à Saint-Martin-du-Tertre, fermier desdites terres.

— Terres provenant des Jacobins de Sens, adjugées avec d'autres terres, de même provenance, sises à Jouancy (voir n° 1914).

1362 *bis.* — 12 arpents 1 quartier de terre, ainsi répartis : 7 arpents 1 quartier au finage de Granchettes (commune de Saint-Denis), 3 arpents au finage de Saint-Denis, et 2 arpents au finage d'Evry, provenant du Collège des Treize-Prêtres de Sens, soumissionnés, le 4 janvier 1791, par Joseph Michelin, bourgeois, à Sens, à 3.000#. — *Enchérisseurs* : Pierre Billebault, président du bureau de conciliation; Jossey, officier municipal; Jacques Baillot, boulanger; de Jussy, officier, à Sens; Antoine Corberon, laboureur, à Evry. — *Adj.* 5.175# à Françoise Benoist, veuve de Jean de Bonnaire, ancien conseiller au bailliage de Sens.

Ces terres étaient affermées à Antoine Benoît, aubergiste à Sens, suivant bail du 11 juillet 1782, devant Bellaguet, notaire à Sens, moyennant 160# en argent, 10 livres de beurre frais et 2 paires de poulets *(Affirmations de baux*, n° 234).

8 avril 1791.

1363. — La ferme de Granchettes, avec maison seigneuriale et bâtiments d'exploitation entourés de fossés, d'une contenance de 3 arpents et demi, une garenne d'environ 6 quartiers, et 313 arpents de terre, ainsi répartis : 213 arpents 69 perches au

finage de Granchettes, 49 arpents 42 perches et demie au finage de Jouancy, 34 arpents 33 perches et demie au finage de Saint-Denis, 15 arpents 56 perches au finage de Soucy, 46 arpents 1 quartier de pré au finage de Granchettes, 3 quartiers de pré au finage de Saint-Denis, le tout tenu par Nicolas Lépagnol, provenant du Chapitre de Sens, estimée 68.000#. — *Soumission* : du 9 décembre 1790, par Charles-Scipion de Chambonas, maire de Sens, comme fondé de procuration du sieur Dupont, ancien secrétaire du ministre de la guerre, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Charles-Scipion de La Garde de Chambonas, maire de Sens; la veuve Roblin, de Villeneuve-l'Archevêque; Jean Blanchet, marchand audit Villeneuve. — *Adj.* 147.000# à Pierre Charier, homme de loi, à Paris, ex-procureur au Châtelet.

Par bail du 29 juin 1783, devant Martin, notaire à Sens, le Chapitre de Sens affermait à Nicolas Lépagnol la terre et seigneurie de Granchettes, à la réserve des droits de cens portant profit de lods et ventes et de 11# 3 s. et 5 bichets de froment de rente, à la charge par le preneur de planter chaque année « deux beaux sauvageons, 12 ormes ou frênes et 12 plantats de peupliers », de charroyer les matériaux nécessaires aux réparations, de payer annuellement les gages des officiers de la justice montant à 7# 10 s., « de mettre dans les fossés, lors de la dernière pêche, deux cents d'alvin de carpe de 5 à 6 pouces, de payer les censives des héritages qui ne sont point de la seigneurie de Granchettes et les deux rentes foncières de 40 sols d'une part et de 50 sols 9 deniers d'autre part, envers l'abbaye de Sainte-Colombe, d'entretenir la vanne qui sert à l'irrigation des prés, et moyennant 300 bichets de froment, 300 bichets de seigle et 200 bichets d'avoine, mesure du Chapitre, et la somme de 2.653# d'une part, et 10#, d'autre part, pour le cloître du Chapitre » (*Affirmations de baux*, n° 54).

Paiement : 100.000# le 12 juin 1791.

— Un arpent et demi environ de terre, provenant de l'Archevêché de Sens, et adjugé avec d'autres terres, de même provenance, sises à Saint-Martin-du-Tertre (voir n° 1394).

18 avril 1791.

1364. — Un demi-arpent « d'accrue », planté en saules, sur le bord de l'Yonne, et 6 quartiers de pré, lieu dit les Sablons, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimés 1.360#. — *Enchérisseurs* : Savinien Boudrot, chirurgien, à Sens; Pierre Jeubert, laboureur, à Saint-Martin-du-Tertre. — *Adj.* 2.225# à Guyard de Chalambert, ancien président en l'élection de Sens.

11 mai 1791.

— Terres dépendant de la ferme de Noslon, provenant de l'Archevêché de Sens, adjugées avec d'autres terres, de même provenance, sises au finage de Cuy et autres finages voisins (voir n° 309).

28 juin 1791.

— 19 arpents de pré et 6 quartiers de terre, en une pièce, lieu dit les Longuerons, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe de Sens, et ci-devant exploités par les religieux de ladite abbaye.

Sursis à la vente sur les réclamations : 1° de la municipalité de Saint-Denis qui revendique le droit de pacage sur ces prés; 2° du sieur Chaussefoin, bourgeois de Sens, qui prétend à la propriété de 6 quartiers de ces prés. Remis en vente le 7 août 1793 (voir n° 1370).

— 7 arpents de pré, lieu dit le Pré-Aubert, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe de Sens, et ci-devant exploités par les religieux de ladite abbaye.

Sursis à la vente sur la réclamation de la municipalité de Saint-Denis qui revendique le droit de pacage sur ces prés. Remis en vente le 7 août 1793 (voir n° 1371).

27 juillet 1791.

1365. — 28 arpents 1 quartier de terre, provenant de la Cure de Saint-Denis, estimés 5.000#. — *Enchérisseurs* : Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation, à Sens; Edme Languillat, laboureur, à Saint-Denis. — *Adj.* 10.000# à Guillaume Guichard, ci-devant chanoine de Sens.

Par bail du 4 octobre 1788, devant Bellaguet, notaire à Sens, le curé de Saint-Denis, Edme Guérard, affermait à Jacques Savard, laboureur audit lieu, outre les terres ci-dessus, les menues et vertes dîmes de la paroisse, à l'exception des dîmes d'agneaux et de chanvre, moyennant 240# par an (*Affirmations de baux*, n° 353).

10 août 1791.

1366. — Une accrue en face la presqu'île des Javots, d'une contenance de 30 perches, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimée 100#. — *Enchérisseurs* : René Piogé, suisse de la cathédrale de Sens; Hilaire Grandjean, laboureur; Jean Fouet, maire, à Villenavotte. — *Adj.* 300# à Edme Languillat, laboureur, à Saint-Denis, au nom de Jeanne-

Barbe Heuzey de Tranqueville, veuve Roblin, demeurant à Villeneuve-l'Archevêque.

1367. — L'île Thibault, d'une contenance de 66 perches, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimée 215ᵗ. — *Enchérisseurs* : Dumont, bourgeois; Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* 305ᵗ à Jean-Louis Magin, au nom de François Lequeux, directeur de la poste aux lettres, à Sens.

1368. — Une autre île, dite aussi l'île Thibault, joignant la précédente quand les eaux sont basses, d'une contenance de 42 perches, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimée 118ᵗ. *Enchérisseurs* : Poulet, pâtissier; Dumont, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 140ᵗ à Jean-Louis Magin, au nom de François Lequeux, directeur de la poste aux lettres, à Sens.

24 mars 1792.

— 1 quartier de terre, provenant de la Fabrique de Saint-Martin-du-Tertre, adjugé avec d'autres terres, de même provenance, sises à Saint-Martin et à Courtois (voir nᵒˢ 1396 et 1397).

6 mars 1793.

1369. — 10 arpents 9 cordes de terre, affermés 40ᵗ à Jacques Hardy, provenant de la Fabrique de Saint-Denis, mis à prix 800ᵗ. *Enchérisseurs* : Nicolas Laurent, marchand de chevaux, à Sens; Dubois, Edme Languillat, laboureurs, à Saint-Denis. — *Adj.* 3.150ᵗ à Jacques Baillot, boulanger, à Sens.

7 août 1793.

1370. — 19 arpents de pré, en une pièce, lieu dit les Longuerons, autrefois exploités par les religieux de la ci-devant Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, mis à prix 5.500ᵗ. — *Soumission* : du 13 avril 1791, par Savard, laboureur, à Saint-Denis, à 5.500ᵗ, et par Lhomme, de Sens, à 6.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Vicherat, limonadier; Dufour, marchand de bois, à Sens; Savard, de Saint-Denis; Guilleminot, de Sainte-Colombe; Jacques Rabin, officier municipal, à Sens; Pierre Masson, laboureur, à Paquis (1).

---

(1) Voir *supra*, à la date du 28 juin 1791, p. 59.

— *Adj.* 32.700ᵗ à Charpillon, marchand de bois, à Sens, au nom de Pierre Cornisset, tanneur audit lieu.

1371. — 7 arpents de pré, en une pièce, lieu dit le Pré Aubert, autrefois exploités par les religieux de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, mis à prix 3.600ᵗ. — *Soumission :* du 16 avril 1791, par Edme Languillat, laboureur, à Saint-Denis, au prix d'estimation, à fixer. — *Enchérisseurs* : Savard, de Saint-Denis; Poulain, de Sainte-Colombe; Charpillon, de Sens. — *Adj.* 20.500ᵗ à Jacques Rabin, officier municipal, à Sens, au nom de Patronille Bonnet, veuve de Pierre-Martin Montagne, marchande de bois, à Paris, quai des Ormes (1).

17 nivôse an III.

1372. — 7 arpents 42 perches de terre, lieux dits Vignolle et l'Arche du Croc, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme Languillat, Edme Dubois, cultivateurs; Jean Renaud, cabaretier, à Saint-Denis; Etienne Barbelin, marchand; Renard, faïencier, à Sens. — *Adj.* 7.125ᵗ à Antoine Layné, perruquier, à Sens, pour le compte de Jacques Savard, cultivateur, à Saint-Denis, fermier desdites terres.

Ce lot, les 14 suivants (nᵒˢ 1372-1386), et les articles 311, 312, 313, 462, 463, 1355, 1928 et 1929, formant un total de 97 arpents 7 perches de terre (dont 84 arpents 10 perches au finage de Saint-Denis, 8 arpents 97 perches au finage de Soucy, et 2 arpents au finage de Saint-Clément), et de 10 arpents 12 perches de pré (dont 6 arpents au finage de Cuy, et 4 arpents 12 perches au finage d'Evry), étaient tenus, suivant bail du 9 mars 1785, par Jacques Savard, « moyennant 100 bichets de blé froment, 100 bichets d'avoine, 200ᵗ en argent, 100 bottes de paille, 4 voitures de fumier rendues à Soucy, aux Pelletiers ou à la Roise, et 2 paires de bons poulets par an ».

1373. — 8 arpents 75 perches de terre, aux mêmes lieux, de même provenance, estimés 85ᵗ de revenu et en principal 1.700ᵗ. — *Enchérisseurs* : Antoine Layné, perruquier, à Sens; Edme Dubois, Edme Languillat, cultivateurs, à Saint-Denis. — *Adj.* 17.500ᵗ à Etienne Barbelin, marchand, à Sens, pour le compte de Claude Monin, marchand fripier, à Sens.

(1) Voir *supra*, à la date du 28 juin 1791, p. 59.

1374. — 8 arpents 87 perches de terre, lieu dit Vignolle, de même provenance, estimés 90ᵗ de revenu et en principal 1.800ᵗ. — *Enchérisseurs* : Etienne Barbelin, Nicolas Blin, marchands, à Sens; Edme Languillat, cultivateur; Jean Renaud, cabaretier, à Saint-Denis. — *Adj.* 16.100ᵗᵗ à Antoine Layné, perruquier, à Sens, pour le compte de Jacques Savard, cultivateur, à Saint-Denis, fermier desdites terres.

1375. — 10 arpents 7 perches de terre, lieux dits l'Arche du Croc et le Champ Notre-Dame, de même provenance, estimés 105ᵗ de revenu et en principal 2.100ᵗ. — *Enchérisseurs* : les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 16.000ᵗᵗ à Antoine Layné, perruquier, à Sens, pour le compte du même Jacques Savard.

1376. — 5 arpents 40 perches de terre, lieu dit le Bordeau, de même provenance, estimés 63ᵗ de revenu et en principal 1.260ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Languillat, Edme Dubois, cultivateurs, à Saint-Denis. — *Adj.* 5.100ᵗ à Jean Renaud, cabaretier, à Saint-Denis.

1377. — 5 arpents et demi de terre, lieux dits le Saule à la Richard et le Bordeau, de même provenance, estimés 65ᵗ de revenu et en principal 1.300ᵗ. — *Enchérisseurs :* Hardelet, Edme Dubois, cultivateurs, à Saint-Denis; Etienne Barbelin, marchand; Renard, faïencier, à Sens. — *Adj.* 6.100ᵗᵗ à Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis.

1378. — 5 arpents et demi de terre, aux mêmes lieux, de même provenance, estimés 1.300ᵗ. — *Enchérisseurs :* Renard, faïencier; Antoine Layné, perruquier, à Sens; Edme Dubois, cultivateur, à Saint Denis. — *Adj.* 6.400ᵗᵗ au même Edme Languillat.

1379. — 2 arpents de terre, lieu dit le Saule à la Richard, de même provenance, estimés 17ᵗᵗ 10 s. de revenu et en principal 350ᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme Languillat, Edme Dubois, cultivateurs, à Saint-Denis; Nicolas Blin, ancien tanneur, à Sens. — *Adj.* 2.025ᵗ à Antoine Layné, perruquier, à Sens, pour le compte de Jacques Savard, fermier desdites terres.

1380. — 2 arpents 78 perches de terre, lieu dit Saint-Loup, de même provenance, estimés 21ᵗᵗ 5 s. de revenu et en principal 425ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean Hardelet, Clouzard, Roger, de Saint-

Denis. — *Adj.* 3.075ᵗ à Jacques Savard, cultivateur, à Saint-Denis, fermier desdites terres.

1381. — 2 arpents 89 perches de terre, lieux dits Saint-Loup et le Saule à la Richard, de même provenance, estimés 22ᵗ 10 s. de revenu et en principal 450ᵗ. — *Enchérisseurs :* Hardelet, Edme Dubois, cultivateurs, à Saint-Denis. — *Adj.* 3.150ᵗ à Antoine Layné, perruquier, à Sens, pour le compte du même Jacques Savard.

1382. — 2 arpents 2 perches de terre, lieu dit Saint-Loup, de même provenance, estimés 17ᵗ 10 s. de revenu et en principal 350ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean Doré, propriétaire ; Antoine Layné, perruquier, à Sens ; Jean Hardelet, Edme Dubois, cultivateurs, à Saint-Denis. — *Adj.* 2.275ᵗ à Pierre-Nicolas Blin, ancien tanneur, à Sens.

1383. — 2 arpents 62 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 21ᵗ 5 s. de revenu et en principal 425ᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme Dubois, Edme Languillat, cultivateurs, à Saint-Denis ; Pierre-Nicolas Blin, de Sens. - *Adj.* 2.900ᵗ à Antoine Layné, perruquier, à Sens, pour le compte de Jacques Savard, cultivateur, à Saint-Denis, fermier desdites terres.

1384. — 6 arpents 75 perches de terre, lieux dits Champ Pavé, les Pâtures et le Pré Milon, au finage de Granchettes, provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, estimés 65ᵗ de revenu et en principal 1.300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Languillat, Edme Dubois, cultivateurs ; Jean Renaud, cabaretier, à Saint-Denis ; Clément Veau, vigneron, à Saint-Clément. — *Adj.* 6.850ᵗ à Pierre-Nicolas Blin, ancien tanneur, à Sens.

1385. — 4 arpents 38 perches de terre, lieux dits les Courtils, les Pointes et les Urnes, au finage de Granchettes, de même provenance, estimés 45ᵗ de revenu et en principal 900ᵗ. — *Enchérisseurs :* Antoine Layné, perruquier, à Sens ; Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis. — *Adj.* 4.650ᵗ à Antoine-François Dubaux, propriétaire, à Sens, pour le compte de François-Louis Lequeux, propriétaire, ex-directeur de la poste aux lettres, à Sens.

1386. — 11 arpents 15 perches de terre, en une pièce, lieu dit la Haie au Corberon, au finage de Granchettes, de même prove-

nance, estimés 100ᵗ de revenu et en principal 2.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 14.100ᵗ à Edme Dubois, cultivateur, à Saint-Denis, tant pour lui que pour Pierre Boucher, manouvrier, à Saint-Denis, chacun pour moitié.

13 floréal an III.

— 1 arpent 14 perches de terre, provenant de la Farbique de Cuy, adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises à Evry et à Cuy (voir nº 464).

25 thermidor an III.

— 18 arpents de terre, finage de Granchettes, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, tenus par Lupien Pouthé, moyennant 36 bichets de froment et 37 bichets de seigle, estimés en principal 15.536ᵗ 5 s.

Sursis à la vente en vertu du décret du..... « qui renvoie au Comité des Finances la proposition faite de rapporter la loi du 23 messidor an II qui ordonne la vente des biens des hôpitaux et maisons de secours ».

5 fructidor an III.

— 85 arpents de terre, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, tenus par Jacques Hardy, moyennant 500ᵗ et 75 bichets de froment, estimés 78.468ᵗ 15 s.

Sursis à la vente en vertu du même décret.

17 fructidor an III.

1387. — 4 arpents de terre, en une pièce, entourés de fossés, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe de Sens, estimés sur le principal de la contribution foncière de 1792, au denier 75, 2.100ᵗ. — *Soumission :* du 31 janvier 1792, pour ce lot et le suivant, par Edme Guérard, curé de Saint-Denis, à 700ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jacques Baillot, propriétaire, à Sens; Guilleminot, propriétaire, à Saint-Denis; Poulain. — *Adj.* 32.100ᵗ à Jean Doré, propriétaire, à Sens.

1388. — 175 perches de terre, de même provenance, estimées 1.312ᵗ 10 s. — *Enchérisseurs* : Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis; Regley, homme de loi, à Sens. — *Adj.* 13.400ᵗ à Guilleminot, propriétaire, à Saint-Denis.

29 fructidor an III.

1389. — 1 arpent de pré, au finage de Granchettes, provenant de la CHAPELLE DE GRANCHETTES, estimé 2.250ᵗ. — *Enchérisseurs* : Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens; Jacques-Joseph Eliaux, propriétaire, à Sergines; Roger, Simon, Albeau, Bonjour. *Adj.* 26.000ᵗ à Nicolas Douine, propriétaire, à Sens, pour le compte de Nicolas LÉPAGNOL, cultivateur, à Granchettes.

Ventes par le Département

15 thermidor an IV.

1390. — 150 perches de terre, provenant de l'ABBAYE DE SAINTE-COLOMBE, estimées 561ᵗ. — Vendu 561ᵗ à Pierre GUILLEMINOT, propriétaire, à Saint-Denis.

1391. — 1 arpent de terre, lieu dit la Croix Thibaut, provenant de la FABRIQUE DE SAINT-DIDIER DE SENS, estimé 374ᵗ. — Vendu 374ᵗ à Pierre GUILLEMINOT, propriétaire, à Saint-Denis.

3 fructidor an IV.

1392. — Le ci-devant presbytère et ses dépendances, provenant de la CURE DE SAINT-DENIS, estimé 900ᵗ. — Vendu 900ᵗ à Nicolas-Jean LEROY, propriétaire, à Paris.

11 brumaire an V.

— 5 quartiers de terre, provenant de l'émigré FOACIER-RUZÉ, vendus avec d'autres terres, de même provenance, sises à Evry (voir nº 472).

27 prairial an VII.

1393. — 1 arpent et demi de pré, lieu dit le Pré Bochat, au finage de Granchettes, provenant de l'émigré Bernard-Louis CRÉCY-CHAMPMILON, estimé 480 fr. — *Enchérisseur*: Cornu père, fondé de pouvoir du C. Tibergien, fournisseur de la République. — *Adj.* 835 fr. à Adrien-Charles-Adelin FROMENTIN, propriétaire, à Saint-Florentin.

SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

Superficie : 691 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	VIGNES (arpents)	BOIS (hectares)
Archevêché de Sens.....	3 25	»	195 64
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	»	1 25	»
Fabrique de Saint-Martin ...	1 50	»	»
Total	4 75	1 25	195 64

Biens de 1re origine : 198 hect. 1708.

Dîmes. — « Les dîmes appartiennent pour la plus grande partie à l'archevêché de Sens et se paient à la 24e sur toutes les productions; une autre partie appartient au Chapitre de Sens et sur ce canton la dîme se perçoit à la 16e » *(Cahiers du bailliage de Sens*, p. 47).

Par bail du 30 mai 1779, devant Martin, notaire à Sens, le Chapitre de Sens affermait à Jean-Denis et Jacques Adenier, vignerons, « les dîmes de vin appartenant auxdits sieurs du Chapitre, qu'ils ont droit de prendre sur les climats appelés Coste en Verse, Hardiot, le Chêne, les Crotes, plus les dîmes de grains sur les climats susdits,..... à percevoir, à raison pour les grains de seize gerbes l'une, et pour les vins de seize pintes l'une », le tout moyennant 600# et une paire de poulets (Arch. Yonne, G 1350).

Voir le bail annexé à la vente n° 1394.

Ventes par le District

8 avril 1791.

1394. — 3 arpents 1 quartier de terre, sis aux finages de Saint-Martin-du-Tertre et de Saint-Denis, provenant de l'Archevêché de Sens, estimés 450#. — *Soumission* : du 24 décembre 1790, par Jean-Baptiste Jeubert, laboureur, à Saint-Martin-du-Tertre,

au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Etienne Roblot et Jean-Baptiste Jeubert, laboureurs, à Saint-Martin-du-Tertre. — *Adj.* 1.000[#] à Jacques Dumont, laboureur, à Saint-Martin-du-Tertre.

Ces terres étaient affermées, suivant bail du 1er janvier 1788, devant Cave, à Bonneau, garde-port à Saint-Martin-du-Tertre, avec « les dîmes de grains et vins de Saint-Martin, du lieu des Caves et des Joigneaux en ladite paroisse, et des dîmes d'agneaux de ladite paroisse, moyennant 810[#] » *(Affirmations de baux*, n° 346).

9 avril 1791.

1395. — 5 quartiers de vigne, lieu dit les Hardiots, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, et exploités par les religieux de ladite abbaye, estimés 600[#]. — *Soumission* : du 1er mai 1791, par Charles-Joseph Dufour, au prix d'estimation, à fixer. — *Enchérisseurs :* Joseph Dufour, ci-devant juré priseur; Bertrand, greffier de l'élection; Jacques Baillot, boulanger; Louis Dufois, chirurgien, à Sens. — *Adj.* 2.095[#] à François Vicherat, limonadier, à Sens, pour un arpent, et Laurent Déon, boucher, à Sens, pour un quartier.

24 mars 1792.

1396. — 1 arpent et demi de terre, au finage de Saint-Martin, 3 quartiers, au finage de Courtois, et 1 quartier, au finage de Saint-Denis, le tout affermé à Loup Dumont, provenant de la Fabrique de Saint-Martin-du-Tertre. — *Soumission* : du 4 décembre 1791, par François Bourgereau, vigneron, à Saint-Martin-du-Tertre, au prix de 409[#].

Sursis à la vente jusqu'après vérification des fondations assises sur lesdites terres (voir n° 1397).

19 fructidor an III.

1397. — 2 arpents et demi de terre et pré, aux finages de Saint-Martin, Courtois et Saint-Denis, provenant de la Fabrique de Saint-Martin-du-Tertre, tenus par Loup Dumont, moyennant 24[#], estimés 1.800[#]. — *Enchérisseurs* : Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens; Roblot. — *Adj.* 16.700[#] à Jean Doré, propriétaire, à Sens.

Ventes par le Département

2 thermidor an IV.

1398. Le ci-devant presbytère, provenant de la Cure de

Saint-Martin-du-Tertre, estimé 1.080ᶠ. — Vendu 1.080ᶠ à Edme Roblot, garde des bois nationaux, à Saint-Martin.

26 août 1831.

1399. — La forêt du Glacier, d'une contenance de 287 hectares 94 ares (dont 92 hectares 30 ares au finage de Nailly), provenant de l'Archevêché de Sens, mis en vente en vertu de la loi du 25 mars 1831. — *Adj.*, au rabais, 196.100 fr. à M. Bardot, de Chéroy, mandataire de Louis-Marie, comte de la Ferrière, demeurant à Vallery.

SAINT-MARTIN-SUR-OREUSE

Superficie : 1.591 hectares. Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)	BOIS	
				VENDUS (arpents)	NON VENDUS (hectares)
Chapitre de Sens.	11 87	0 25	»	76 02	»
Abbaye de Saint-Antoine de Sens	300 »	»	»	»	»
Commanderie de Launay.....	396 »	35 »	1 50	»	158 h.70(1)
Chapelle de Saint-Lupien.....	3 »	»	»	»	»
Cure de Saint-Martin-sur-Oreuse..	0 75	»	»	»	»
Fabrique de Saint-Martin-sur-Oreuse.....	11 37	»	»	»	»
Fabrique de Fleurigny.....	1 »	»	»	»	»
Total.....	723 99	35 25	1 50	76 02	158 h. 70
Biens communaux	»	48 ares 36	»	»	»

(1) Superficie de l'actuelle forêt domaniale de Launay.

Biens de 1re origine : 511 hect. 6453.
Biens nationalisés : 512 hect. 1289.
Biens vendus : 353 hect. 4289.

Dîmes et droits seigneuriaux. — Par bail du 10 mai 1785, devant Cave, notaire à Sens, le Chapitre affermait à Jean et Laurent Brissot et autres, la seigneurie de Saint-Martin-sur-Oreuse, « consistant en haute, moyenne et basse justice, droit de cens portant profit de lods et ventes, défaut, saisine et amende, rentes et coutumes, notamment rente seigneuriale de 10ᵗ par an à prendre sur le moulin de Rateau, mairie, geôle et généralement tous les autres droits de ladite seigneurie, plus les dîmes de gros et menus grains, de vin, d'agneaux et de laine et toutes les autres menues et vertes dîmes, se percevant à raison de la 16e, — sous la réserve par les bailleurs des droits seigneuriaux des fiefs mouvans de ladite seigneurie, tant en relief, quint et requint, des aubaines, épaves, déshérences et confiscations, de la forêt appelée de Saint-Martin et des 6 à 7 arpents de terre et du quartier de pré ci-devant affecté au garde de ladite forêt, et de tous droits non désignés dans ledit bail — et à la charge par les preneurs de payer, chacun an, 6ᵗ au prévôt, 12ᵗ au lieutenant et 3ᵗ au procureur fiscal de la justice dudit lieu, et moyennant 1.150 de loyer » (*Affirmations de baux*, n° 96).

Les dîmes de gros grains sur le finage de Barrault, percevables à la 16e, appartenaient aux religieuses de l'abbaye de Saint-Antoine de Sens (voir vente n° 1400).

D'autres menues dîmes sur les finages de Barrault, Launay et la Borde étaient affermées par le Chapitre au curé moyennant 130ᵗ (voir vente n° 1403 et Arch. Yonne, G 1351).

Le commandeur de Launay percevait sur 314 arpents de terre, à La Borde, une redevance de 5 deniers de cens, un bichet de froment et un bichet d'avoine par arpent. Cette redevance donna lieu à des contestations relativement à sa quotité. Dans une requête reçue au district le 4 janvier 1791, les habitants de La Borde exposent, en effet, « que, de temps immémorial, ils font valoir, suivant un ancien arpentage, 314 arpents de terre labourable, y compris cependant quelques friches; que ce terrain a été accordé à perpétuité à leurs auteurs par le ci-devant Prieur de France ou commandeur de Launay, à raison de 5 deniers de cens, un bichet de blé froment et un bichet d'avoine par arpent, et une poule par chaque dix arpents; qu'ils sont étonnés qu'un si mauvais terrain soit grevé d'une charge aussi considérable; qu'ils prétendent que le bichet dont se sert présentement le sieur Bertrand, receveur de cette ci-devant seigneurie, pour percevoir ces redevances en grains, est trop grand d'environ 3 pintes; que l'augmentation de ce bichet tire son origine de 1736, parce que celui qui existait alors avait été déposé au greffe du bailliage de Launay, ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé par le juge dudit Launay, le 13 septembre 1736; qu'alors le bichet dont ils

se plaignent a été produit, ainsi que le constate ledit procès-verbal susdaté, qui énonce aussi que l'ancien bichet déposé au greffe ne valait absolument rien ; qu'il était impossible de s'en servir et d'une nécessité indispensable d'en avoir un autre ; que, pour y parvenir, ils ont eu recours au bichet de Cerisiers, qui dépend aussi de la commanderie de Launay, et que sur ledit bichet, qui leur a servi de matrice, ils en ont fait faire et reçu un, qui a été étalonné et marqué aux armes de la religion de Malte, après s'être assurés que le froment que contenait ledit bichet était de 20 pintes de jauge qui pesaient 40 livres ; que le tout fut fait en présence des sieurs Hédiard, chaudronnier, et Blesnon, marchand de bichets à Sens, sur le requis du sieur Bertrand, assisté du procureur fiscal de la justice, sans que les habitants, à ce intéressés, aient été appelés ; qu'ils soutiennent que, si lesdites parties intéressées eussent été admises et appelées à l'étalonnage dudit bichet, elles auraient voulu qu'il l'eût été sur la matrice de celui de Sens, comme était leur ancien ; qu'ils sont persuadés que les anciens titres des propriétaires, qui sont entre les mains dudit sieur Bertrand, le confirment et prouvent que ladite mesure de Launay est absolument celle de Sens ; que, depuis ladite époque de 1736 jusqu'à ce jour, les débiteurs de ces redevances ne les ont payées que forcément et après avoir été aiguillonnés, croyant toujours payer plus qu'ils ne devaient ; qu'en 1757, certains particuliers ont porté plainte de ce que ledit sieur Bertrand voulait exiger d'eux la dîme sur lesdits biens chargés desdites redevances, encore bien qu'il fût convenu avec eux qu'en payant lesdites redevances à mesure comble, ils seraient déchargés de ladite dîme, mais que le sieur Bertrand, ne voulant pas suivre ladite convention, abandonna la mesure du bichet comble pour s'en tenir à la mesure râcle et percevoir la dîme » (Arch. Yonne, L 887, fol. 57vo).

Ventes par le District

14 janvier 1791.

1400. — 300 arpents de terre, d'un seul tenant, lieu dit Barrault, provenant de l'Abbaye de Saint-Antoine de Sens, estimés 32.608ᵗ. *Soumission :* du 3 décembre 1790, par Charles Huot, Nicolas Thénard et autres, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Etienne Chaussefoin, bourgeois, à Sens ; Vincent Bourgoin, laboureur, à Launay ; François Fillemin, bourgeois ; Blaise Barassat, menuisier ; Louis-Georges Sajon, perruquier ; Bourcier, juge du tribunal du district, à Sens ; Gaillard, de Vallery ; Barbe Heuzey de Tranqueville, veuve Roblin, de Villeneuve-l'Archevêque ; Claude Gallien, notaire et géomètre, à Courgenay. — *Adj.* 78.100ᵗ à Jacques-Philippe Garnier, procureur, à Sens, au nom

de Augustin-Claude Bertrand, receveur de la commanderie de Launay.

Par bail du 11 décembre 1781, devant Thénard, notaire à Sens, les religieuses de l'abbaye de Saint-Antoine affermaient à Nicolas Thénard, Edme, Charles et Pierre Huot, laboureurs à Barrault, le « revenu temporel de la terre dudit Barrault, consistant en 300 arpents de terre labourable, en une pièce, en droit de dîmes sur les gros grains à la 16e et droits seigneuriaux sur les maisons dudit Barrault, emportant profit de lods et ventes, sous la réserve desdits droits seigneuriaux », moyennant 750 bichets de froment *(Affirmations de baux,* n° 221).

Paiements : 60.222ᵗ le 14 mars 1791, — 18.815ᵗ le 14 février 1792, — 482ᵗ le 24 mars 1792.

9 mars 1791.

1401. — 7 arpents 87 cordes et demie de terre, et 1 quartier de pré, tenus par Laurent Chasseneau du Chapitre de Sens, moyennant 40ᵗ et 2 poulardes, estimés 1.000ᵗ. — *Soumissions :* du 13 décembre 1790, par le futur adjudicataire, « à 800ᵗ au-delà de l'évaluation d'après le bail », et par Jean Pourée, laboureur, à Saint-Martin, à 1.000ᵗ; du 15 décembre 1791, par Denizot, curé de Saint-Martin-sur-Oreuse. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Pelée, homme de loi, à Sens; Jean Brisson, vigneron; Etienne Lauzier et Blaise Barassat, menuisiers; Edme Lamotte, Pierre Paurat et Nicolas Amand, laboureurs, à Saint-Martin. — *Adj.* 2.750ᵗ à Jean-Claude Pellerin, maréchal, à Saint-Martin.

28 septembre 1791.

1402. — 2 arpents et demi de terre et pré, au finage de Saint-Martin, lieu dit les Varennes, et 2 arpents et demi de terre et pré, au finage de la Chapelle-sur-Oreuse, lieu dit le Pré Beau, le tout tenu par Servais Renard, provenant du Chapitre de Sens, estimés 2.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Fouet, officier municipal, à Sens; Nicolas Amand, laboureur, à Saint-Martin. — *Adj.* 1.100ᵗ à François-Denis Berlin, laboureur, à la Chapelle, pour la partie sise au finage de Saint-Martin, et 1.700ᵗ à Edme Huyard, laboureur au même lieu, pour la partie sise au finage de la Chapelle.

Paiements : par Edme Huyard, 520ᵗ le 23 octobre 1791, — 300ᵗ le 28 juillet 1791, — 409ᵗ le 24 juin 1793, — 578ᵗ pour solde le 29 août 1793;

Par Denis Berlin, 400ᵗ le 22 octobre 1791, — 172ᵗ le 7 octobre 1792, — 310ᵗ le 28 octobre 1793, — 299ᵗ pour solde le 11 pluviôse an II.

28 septembre 1791.

1403. 6 quartiers de terre et pré, affermés avec une portion de dîmes à Jacques-François Denizot, curé de Saint-Martin, provenant du Chapitre de Sens, estimés 300#. *Soumission* : du 15 décembre 1790, par l'ancien fermier et futur adjudicataire, Denizot. *Enchérisseur* : Edme Manjon, laboureur, à Saint-Martin. *Adj.* 425# à Jacques-François Denizot, curé dudit lieu.

Ces terres étaient affermées à Jean-François Denizot, curé de Saint-Martin, suivant bail du 1er janvier 1788, devant Cave, notaire à Sens, avec les « dîmes menues, vertes, de lainage, charnage et autres, sur Launay, La Borde, Barrault et Grangeneuve », moyennant 130# et 2 bons chapons *(Affirmations de baux*, n° 179).

Paiement : 425# le 5 novembre 1791.

23 février 1793.

1404-1411. — 11 arpents 37 perches de terre, en plusieurs pièces, affermés 75# à Edme Pichard, provenant de la Fabrique de Saint-Martin-sur-Oreuse, estimés 1.200#. — *Soumission* : du 20 décembre 1792, par Louis Laugaudin, administrateur du district, à 1.000#. *Enchérisseurs sur la totalité* : Pierre Poirot, de Saint-Martin-sur-Oreuse; Sulpice Commercy, marchand, à Sens. — *Adj.* par lots, au prix total de 3.630#:

1404. — 1 arpent 1 quartier, en trois pièces, au Bois de Charbon et au Fays, à Nicolas Amand, laboureur, à Saint-Martin, moyennant 855#;

Paiements : 430# le 8 mars 1793. — 434# le 21 juillet 1793.

1405. 3 quartiers, en deux pièces, lieux dits le Saussais et le Chemin de Sergines, à Laurent Lefranc, laboureur audit lieu, moyennant 365#;

Paiement : 365# 13 s. 8 d. le 8 mars 1793.

1406. — 3 arpents, lieu dit le Chemin de Sergines, à Edme Manjon, laboureur, Edme-Jérôme Evrat et Etienne-Hubert Michon, vignerons audit lieu, moyennant 1.000#;

Paiements : 120# le 8 mars 1793. — 200# le 12 ventôse an II. — 761# le 18 ventôse an III.

1407. 5 quartiers, en cinq pièces, lieux dits le Fays, la Croix Sainte-Anne, le Château à la Bonnotte, les Fourneaux et les

Bonnes, à Laurent PELLETIER, laboureur audit lieu, moyennant 300$^{\#}$;

Paiements : 100$^{\#}$ le 8 mars. — 100$^{\#}$ le 8 mai 1793. — 106$^{\#}$ le 8 ventôse an II.

1408. — 6 quartiers, lieu dit entre les Garennes, à Germain AMAND, laboureur audit lieu, moyennant 115$^{\#}$;

Paiements : 60$^{\#}$ le 8 mars 1793. — 3$^{\#}$ le 12 ventôse an II. — 58$^{\#}$ le 14 ventôse an III.

1409. — 1 quartier, lieu dit les Basses Loges, à Hubert BOURGOIN, laboureur audit lieu, moyennant 115$^{\#}$;

Paiement : 115$^{\#}$ 11 s. 7 d. le 1er avril 1793.

1410. — 2 arpents 2 quartiers, lieu dit les Sablons, à Edme LAMOTTE, charron audit lieu, moyennant 740$^{\#}$;

Paiements : 300$^{\#}$ le 10 mars 1793. — 63$^{\#}$ le 12 ventôse. — 420$^{\#}$ le 19 ventôse an II.

1411. — 3 quartiers, lieux dits la Croix de la Borde et les Chaumes, à Vincent BOURGOIN, laboureur audit lieu, et Etienne LOBJOIS, meunier, à Launay, moyennant 140$^{\#}$.

Paiement : 140$^{\#}$ 5 s. 2 d. le 8 mars 1793.

25 mai 1793.

1412. — Le moulin à eau de Launay, avec ses dépendances, tenu par Etienne-François Lobjois de la COMMANDERIE DE LAUNAY, moyennant 500$^{\#}$, estimé 2.250$^{\#}$. — *Enchérisseurs* : Laurent Brisson, à Saint-Martin-sur-Oreuse ; Doge, marchand de bois, à Saint-Sérotin ; Guillaume Chaltas, architecte, à Sens. — *Adj.* 8.400$^{\#}$ à Jacques BAILLOT, boulanger, à Sens (1).

Paiements : 3.465$^{\#}$ le 11 septembre 1793. — 861$^{\#}$ le 25 septembre 1793. — 4.522$^{\#}$ le 22 germinal an III.

23 frimaire an III.

1413. — Une maison, tenue à loyer par le C. Laugaudin, moyennant 60$^{\#}$, provenant de la COMMANDERIE DE LAUNAY, estimée 125$^{\#}$ de revenu et en principal 2.500$^{\#}$. — *Adj.* 6.175$^{\#}$ à Jacques-François DENISOT, ex-curé de Saint-Martin-sur-Oreuse.

Paiements : 617$^{\#}$ le 21 nivôse. — 1.653$^{\#}$ le 28 germinal. — 2.546$^{\#}$ le 27 floréal. — 1.472$^{\#}$ le 6 messidor an III.

---

(1) Voir tome I, pp. CXXV et CXXXVI.

28 frimaire an III.

1414. — La ferme de la commanderie de Launay, avec les bâtiments et partie des terres qui en dépendent, à savoir 151 arpents 5 perches de terre, en sept pièces, dont une de 100 arpents, 7 arpents et demi de pâture, et 13 arpents 1 quartier de pré, provenant de la COMMANDERIE DE LAUNAY, estimée 3.000# de revenu et en principal 60.000#. — *Soumission :* du 26 frimaire an II, pour la totalité des biens compris au bail du sieur Bertrand, fermier de la commanderie de Launay, par Jacques Baillot, marchand, à Sens, ancien boulanger, au prix de 100.000#. — *Enchérisseurs* : Baudet-Dularry, négociant, de Sens; Edme Mangeon, de Franc-Oreuse; Vincent Bourgoin, de Saint-Martin-sur-Oreuse. — *Adj.* 185.000# à Jean Brouet, marchand de bois, à Sens. - *Rétrocédé* par ledit Brouet, suivant acte devant Culhat-Coreil, notaire à Paris, du 28 ventôse an III, à Gilbert HOM, greffier du tribunal de Cassation à Paris, moyennant 185.000#.

Ladite ferme dont dépendaient 366 arpents de terre et 33 arpents de pré, était tenue à bail du C. Claude-Augustin Bertrand, fermier général de la commanderie, par le C. Vincent Bourgoin, moyennant 4.160# par an. Le domaine fut partagé en 52 lots (nos 1414-1464).

Paiements en rescriptions : 18.500# le 16 germinal an III, — 2.600# le 14 floréal an III, — 5.000# le 17 thermidor an III, — 5.000# le 18 thermidor an III, — 5.000# le 22 thermidor an III, — 100.000# le 27 fructidor an III, — 25.000# le 19 brumaire an IV, — 25.000# le 24 brumaire an IV, — 8.000# le 11 ventôse an IV.

1415. — 3 arpents de terre, provenant de la COMMANDERIE DE LAUNAY, estimés 22# 10 s. de revenu et en principal 450#. — *Adj.* 2.675# à Etienne HAUDEBAUT, propriétaire, à Franc-Oreuse. — *Rétrocédé* avec les lots nos 1425, 1429, 1430, 1431, 1435, 1436, 1446 et 1462 à André HAUDEBAUT le jeune, cultivateur, à Champigny, par acte sous signature privée du 25 nivôse an II.

Paiements des lots indiqués ci-dessus, adjugés à Haudebault, au prix total de 26.550# : 3.000# le 26 nivôse an III, — 5.700# le 1er pluviôse an III, — 109# le 8 ventôse an III, — 11.640# le 2 prairial an III, — 5.430# le 1er messidor an III.

1416. — 3 arpents de terre, de même provenance, estimés 20# de revenu et en principal 400#. — *Adj.* 2.550# à Laurent BOUCHERON père, vigneron, à Franc-Oreuse.

Paiements : 808# le 25 nivôse, — 1.795# le 1er thermidor an III.

1417. — 3 arpents de terre, de même provenance, estimés

22# 10 s. de revenu et en principal 450#. — *Adj.* 2.650# à Jean-Louis-Laurent Boucheron fils, laboureur, à Franc-Oreuse.

Paiements : 408# le 25 nivôse. — 504# le 11 messidor. — 1.205# le 16 messidor. — 593# le 23 messidor an III.

1418. — 3 arpents de terre, de même provenance et valeur. *Adj.* 2.025# à Martin Lamothe, vigneron, à Franc-Oreuse, au nom de Pierre Savourat, laboureur, à Fleurigny.

Paiements de ce lot et du n° 1437, tous deux adjugés à Pierre Savourat, au prix total de 5.525# : 5.538# le 17 nivôse an III.

1419. — 3 arpents de terre, de même provenance et valeur. — *Adj.* 2.525# à Etienne Lauzier, menuisier, à Franc-Oreuse.

Paiements : 1.733# le 25 nivôse, — 756# le 18 prairial an III, — prime de 1 °/₀ pour anticipation de paiement.

1420. — 3 arpents de terre, de même provenance et valeur. — *Adj.* 2.725# à Nicolas Failliat, meunier, à Franc-Oreuse.

Paiements : 733# le 22 nivôse. — 1.923# le 12 floréal an III. — prime de 1 °/₀ pour anticipation de paiement.

1421. — 3 arpents de terre, de même provenance et valeur. — *Adj.* 3.050# à Nicolas Guérin, laboureur, à Fleurigny, au nom de Augustin-Jacques-Louis Chandenier, notaire, à Sens.

Paiements de ce lot et des n°s 1422 et 1424, tous adjugés à Chandenier, au prix total de 8.075#, le 28 frimaire an III :

En une quittance de la somme de 194#, calculée au denier 16, ci	3.104#			
En une quittance de la somme de 30# 01, ci	30	01		8.075#
En assignats	4.940	99		

1422. — 3 arpents de terre, de même provenance et valeur. *Adj.* 3.425# à Nicolas Guérin, laboureur, à Fleurigny, au nom de Augustin-Jacques-Louis Chandenier, notaire, à Sens.

Paiements : voir n° 1421.

1423. — 6 arpents de terre et 54 perches de pré, provenant de la Commanderie de Launay, estimés 30# de revenu et en principal 600#. — *Adj.* 1.350# à Pierre-Nicolas Blin, tanneur, à Sens.

Paiements de ce lot ci du n° 1427, adjugés à Blin au prix total de 3.250# : 325# le 2 nivôse, — 2.925# le 11 prairial an III.

1424. 6 arpents de terre et 54 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 1.600ᵗ à Nicolas Failliat, meunier, à Franc-Oreuse, au nom d'Augustin-Jacques-Louis Chandenier, notaire, à Sens.

Paiements : voir nº 1421.

1425. — 6 arpents de terre et 54 perches de pré, de même provenance, estimés 27ᵗ 10 s. de revenu et en principal 550ᵗ. — *Adj.* 2.075ᵗ à Nicolas Thénard, laboureur, à Barrault (commune de Franc-Oreuse), au nom d'Etienne Haudebaut, propriétaire, à Franc-Oreuse,

Paiements : voir *supra*, nº 1415.

1426. - 6 arpents de terre et 52 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 1.975ᵗ à Godard Evrat, manouvrier, à Franc-Oreuse.

Paiements : 1.481ᵗ le 25 nivôse, — 485ᵗ le 3 messidor an III.

1427. — 6 arpents de terre et 52 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 1.900ᵗ à Pierre-Nicolas Blin, tanneur, à Sens.

Paiements : voir *supra*, nº 1423.

1428. - 6 arpents de terre et 49 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 2.275ᵗ à Claude Gibez, laboureur, à Fleurigny.

Paiements : 400ᵗ le 7 pluviôse an II. — 1.962ᵗ le 25 brumaire an IV.

1429. — 6 arpents de terre et 49 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 2.300ᵗ à Etienne Haudebaut, propriétaire, à Franc-Oreuse.

Paiements : voir *supra*, nº 1415.

1430. — 6 arpents de terre et 61 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 3.075ᵗ à Etienne Haudebaut, propriétaire, à Franc-Oreuse.

Paiements : voir *supra*, nº 1415.

1431. — 6 arpents de terre et 61 perches de pré de même

provenance et valeur. — *Adj.* 3.400ᵗ à Etienne Haudebaut, propriétaire, à Franc-Oreuse.

Paiements : voir *supra*, nº 1415.

1432. — 6 arpents de terre et 72 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 2.850ᵗ à Nicolas Amand, laboureur, à Franc-Oreuse.

Paiements de ce lot et des art. 1439 et 1461, tous adjugés audit Amand, au prix total de 7.700ᵗ : 3.600ᵗ le 21 nivôse, — 2.050ᵗ le 26 pluviôse, — 1.205ᵗ le 17 prairial, — 923ᵗ le 12 messidor an III.

1433. — 6 arpents de terre et 72 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 3.450ᵗ à Edme Lamotte, charron, à Franc-Oreuse, et Benoît Jacob, scieur de long audit lieu, chacun pour moitié.

Paiements : 908ᵗ le 22 nivôse — 1.070ᵗ le 8 thermidor an III. — 1.566ᵗ le 17 vendémiaire an IV.

1434. — 6 arpents de terre et 59 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 3.875ᵗ à Nicolas Pelletier, laboureur, à Franc-Oreuse. — *Cession*, du 5 floréal an III, par acte sous signature privée, à André Haudebaut le jeune, propriétaire, à la Chapelle-Champigny.

Paiements : 1.300ᵗ le 8 floréal, — 2.666ᵗ le 12 messidor an III.

1435. — 6 arpents de terre et 43 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 4.650ᵗ à Etienne Haudebaut, propriétaire, à Franc-Oreuse.

Paiements : voir *supra*, nº 1415.

1436. — 6 arpents de terre et 43 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 4.525ᵗ à Etienne Haudebaut.

Paiements : voir *supra*, nº 1415.

1437. — 6 arpents de terre et 47 perches de pré, de même provenance, non estimés. — *Adj.* 3.500ᵗ à Pierre Savourat, laboureur, à Fleurigny.

Paiements : voir *supra*, nº 1418.

1438. — 6 arpents de terre et 64 perches de pré, de même

provenance, estimés 30ˢ de revenu et en principal 600ˢ. — *Adj.* 3.000ᵗᵗ à Jean Brouet, marchand de bois, à Sens.

Paiements du présent lot et des lots 1453 et 1464, d'un prix total de 5.400ᵗᵗ : 545ᵗᵗ le 4 germinal an III, — 4.750ᵗᵗ le 13 prairial an III; — prime pour anticipation, 220ᵗᵗ.

1439. — 6 arpents de terre et 64 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 3.025ᵗᵗ à Nicolas Amand, laboureur, à Franc-Oreuse.

Paiements : voir *supra*, nº 1432.

1440. — 4 arpents de terre et 70 perches de pré, de même provenance, estimés 20ˢ de revenu et en principal 400ᵗᵗ. — *Adj.* 1.550ᵗᵗ à Jacques Baillot, propriétaire, à Sens.

Paiements de ce lot et du nº 1454, adjugés à Baillot, au prix total de 2.450ᵗᵗ : 416ᵗᵗ le 21 nivôse, — 1.970ᵗᵗ le 13 floréal an III.

1441. — 6 arpents de terre et 70 perches de pré, de même provenance, estimés 35ᵗᵗ de revenu et en principal 700ᵗᵗ. — *Adj.* 1.950ᵗᵗ à Nicolas Dechambre, manouvrier, à Fleurigny.

Paiements : 754ᵗᵗ le 17 nivôse, — 601ᵗᵗ le 25 nivôse, — 580ᵗᵗ le 25 prairial an III; — prime accordée par la loi du 8 ventôse an III.

1442. — 6 arpents de terre et 70 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 1.725ᵗᵗ à Nicolas Thénard, laboureur, à Franc-Oreuse.

Paiements : 350ᵗᵗ le 21 nivôse, — 1.324ᵗᵗ le 13 prairial an III. — Reste dû : 82ᵗᵗ 6 s., « laquelle somme réduite de 75 °/₀, conformément à l'échelle de proportion annexée à la loi du 15 germinal, réduit le capital à 61 fr. 52 ».

1443. — 6 arpents de terre et 70 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 1.925ᵗᵗ à Pierre Doge, marchand de bois, à Sens.

Paiements : 192ᵗᵗ le 22 nivôse, — 1.780ᵗᵗ le 17 messidor an III.

1444. — 6 arpents de terre et 70 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 1.700ᵗᵗ à François Bisson, manouvrier, à Sens.

Paiement : 1.746ᵗᵗ le 17 messidor an III.

1445. — 4 arpents et demi de terre et 77 perches de pré, de

même provenance, estimés 20ᵗ de revenu et en principal 400ᵗ. — *Adj.* 800ᵗ à Jean-Claude PELLERIN, maréchal, à Franc-Oreuse.

Paiements de ce lot et du nº 1452, adjugés à Pellerin au prix total de 2.025ᵗ : 206 le 8 messidor, — 630ᵗ le 18 messidor an III, — 1.220ᵗ le 16 frimaire an IV.

1446. — 4 arpents et demi de terre et 77 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 1.875ᵗ à Etienne HAUDEBAUT, propriétaire, à Franc-Oreuse.

Paiements : voir *supra*, nº 1445.

1447. — 4 arpents de terre et 77 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 1.825ᵗ à Jean-Claude MICHON, laboureur, à Franc-Oreuse, Hubert MICHON et Laurent LAUGAUDIN, manouvriers, audit lieu, chacun pour un tiers.

Paiement : 1.830ᵗ le 22 nivôse an III.

1448. — 4 arpents 1 quartier de terre et 27 perches de pré, de même provenance, estimés 25ᵗ de revenu et en principal 500ᵗ. — *Adj.* 1.025ᵗ à Vincent BOURGOIN, laboureur, à Launay.

Paiements de ce lot et du nº 1458, adjugés à Bourgoin, au prix total de 4.150ᵗ : 4.083ᵗ le 28 prairial an III, — prime de 1 °/₀ pour anticipation de paiement.

1449. — 4 arpents 1 quartier de terre et 25 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 1.500ᵗ à Nicolas PONTALIER, laboureur, à Franc-Oreuse.

Paiements de ce lot et des nºs 1450, 1451 et 1463, adjugés audit Pontalier, au prix total de 6.100ᵗ : 611ᵗ le 12 pluviôse, — 1.300ᵗ le 4 messidor, — 1.545ᵗ le 11 messidor, — 1.000ᵗ le 22 messidor an III, — 1.830ᵗ le 11 frimaire an IV.

1450. — 4 arpents 1 quartier de terre et 27 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 1.500ᵗ au même Nicolas PONTALIER.

Paiements : voir *supra*, nº 1449.

1451. — 4 arpents 1 quartier de terre et 27 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 1.250ᵗ au même Nicolas PONTALIER.

Paiements : voir *supra*, nº 1449.

1452. — 4 arpents de terre et 27 perches de pré, de même

provenance et valeur. — *Adj.* 1.225ᵗ à Jean-Claude Pellerin, maréchal, à Franc-Oreuse.

Paiements : voir *supra*, n° 1445.

1453. — 4 arpents et demi de terre et 27 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 800ᵗ à Jean Brouet, marchand de bois, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 1438.

1454. — 4 arpents et demi de terre et 27 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 900ᵗ à Jacques Baillot, propriétaire, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 1440.

1455. — 4 arpents et demi de terre et 27 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 875ᵗ à Laurent Pelletier, laboureur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

Paiements : 450ᵗ le 21 nivôse. — 235ᵗ le 16 prairial. — 198ᵗ le 6 messidor an III.

1456. — 4 arpents et demi de terre et 40 perches de pré, de même provenance et valeur. — *Adj.* 1.250ᵗ à Pierre Poirat, laboureur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

Paiements : 125ᵗ le 25 nivôse an III. — Reste dû : 1.125ᵗ, « laquelle somme, réduite suivant l'échelle de proportion annexée à la loi du 15 germinal an IV, produit 843ᵗ ». Payé en valeur fixe, le 24 messidor an IV, 910ᵗ.

1457. — 2 arpents de terre et 40 perches de pré, de même provenance, estimés 500ᵗ. — *Adj.* 975ᵗ à Jean Bourgoin, laboureur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

Paiements : 277ᵗ le 18 nivôse, — 797ᵗ le 2 messidor an III.

1458. — 6 quartiers de terre, en une pièce, de même provenance, estimée 400ᵗ. — *Adj.* 3.125ᵗ à Vincent Bourgoin, laboureur, à Launay.

Paiements : voir *supra*, n° 1448.

— 1 quartier de terre, de même provenance, estimé 40ᵗ.

Sursis à la vente dudit quartier sur la réclamation des habitants de Saint-Martin, le terrain « ayant servi de temps immémorial de chemin pour aller à un ancien moulin et indispensable

tant pour l'exploitation des terres que pour le passage des bestiaux ».

1459. — 50 perches de pré, de même provenance, estimées 400#. — *Adj.* 1.525# à Benoît Jacob, scieur de long, au nom de Pierre LAMOTTE, laboureur, à Franc-Oreuse.

Paiements : 1.000# le 10 pluviôse. — 536# le 16 messidor an III.

1460. — 50 perches de pré, de même provenance, estimées 400#. — *Adj.* 1.525# à Jean HUOT, manouvrier, à Franc-Oreuse.

Paiements : 505# le 25 nivôse. — 1.048# le 7 messidor an III.

1461. — 50 perches de pré, de même provenance, estimées 450#. — *Adj.* 1.825# à Nicolas AMAND, laboureur, à Franc-Oreuse.

Paiements : voir *supra*, n° 1432.

1462. — 50 perches de pré, de même provenance, estimées 450#. — *Adj.* 1.975# à Etienne HAUDEBAULT, propriétaire, à Franc-Oreuse.

Paiements : voir *supra*, n° 1445.

1463. — 50 perches de pré, de même provenance, estimées 450#. — *Adj.* 1.850# à Nicolas PONTALIER, tuilier, à Franc-Oreuse.

Paiements : voir *supra*, n° 1449.

1464. — 50 perches de pré, de même provenance, estimées 450#. — *Adj.* 1.600# à Jean BROUET, marchand de bois, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 1438.

11 fructidor an III.

1465. — « Le ci-devant château de Launay, les bâtiments en dépendant, 30 arpents de terre et 2 arpents de pré », soumissionnés 30.000#. — *Enchérisseurs :* François-Bonaventure Tronc, propriétaire ; Querelle, coutelier ; Baudet-Dularry, négociant, à Sens. — *Adj.* 303.000 à François-Adrien Pierre, négociant, à Paris, pour le compte de Claude-Augustin BERTRAND, propriétaire, à Launay, et fermier dudit domaine.

Paiements : 73.000# le 29 fructidor an III. — 150.000# le 8 brumaire. — 65.000# le 11 frimaire. — 15.000# le 12 frimaire an IV.

17 fructidor an III.

1 arpent de terre, au finage de Launay, provenant de la Fabrique de Fleurigny, tenu par le C. Lebel, moyennant 12#, estimé 900#.

Vente suspendue jusqu'après vérification que ladite terre a déjà fait l'objet d'une vente.

21 fructidor an III.

1466. — 3 arpents de terre, au finage de Hollard, provenant de la Chapelle Saint-Lupien, estimés 1.350#. — *Enchérisseurs* : Laurent Lalande, Paulard, cultivateurs, à Michery ; Louis Mou, notaire audit lieu. — *Adj.* 21.000# à Joseph Beraudon, marchand, à Sens.

27 fructidor an III.

1467. — 3 quartiers de terre et pré, provenant de la Cure de Saint-Martin-sur-Oreuse, estimés 1.125#. — *Enchérisseurs* : Aubert, cultivateur, à Villemanoche ; Guillaume Chaltas, architecte, à Sens ; Denisot. — *Adj.* 8.700# à la veuve Laurent Lefranc, de Saint-Martin-sur-Oreuse.

29 fructidor an III.

1468. — 6 quartiers de vigne, en une pièce, provenant de la Commanderie de Launay, estimés 1.800#. — *Enchérisseurs :* Claude-Charles Lhomme, propriétaire ; Cornisset, tanneur, Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens ; Avron, de Sens. — *Adj.* 6.000# à Jean Huyard, aubergiste, à Sens, pour le compte de Augustin-Claude Bertrand, de Launay.

Ventes par le Département

15 thermidor an IV.

1469. — Le presbytère et ses dépendances, provenant de la Cure de Saint-Martin-sur-Oreuse, estimé 1.120#. — Vendu 1.120# à Etienne Haudebaut, propriétaire, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

18 prairial an VI.

1470. — 39 arpents 75 perches de bois, âgés de 20 ans, provenant du Chapitre de Sens, estimés 12.720 fr. — *Enchérisseurs* : Condren. — *Adj.* 225.000 fr. à Claude-Augustin Bertrand, propriétaire, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

1471. — 36 arpents 27 perches de bois, âgés de 21 ans, attenant aux précédents, provenant du CHAPITRE DE SENS, estimés 11.606 fr. — *Enchérisseurs* : Cottin, de Seignelay; Camelin, Berger. *Adj.* 211.600ᶠ à Etienne HAUDEBAUT, propriétaire, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

15 novembre 1813.

1472. — 15 ares 70 centiares de pré, provenant de la COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-OREUSE, cédés à la Caisse d'amortissement par la loi du 20 mars 1813, estimés 302 fr. *Adj.* 302 fr. à Pierre-Guillaume LEFRANC, de Courlon.

1473. — 32 ares 66 centiares de pré, de même provenance, estimés 840 fr. — *Adj.* 850 fr. à Pierre-Guillaume LEFRANC, de Courlon.

SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES

Superficie : 3.317 hectares. — Mesure locale : perche de 19 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	BOIS vendus (arpents)	BOIS non vendus (hectares)
Archevêché de Sens	38 »	»	3 15	243 »
Évêché de Chalons-sur-Marne	»	»	»	174 27 (1)
Fabrique de Saint-Maurice	33 64	0 75	»	»
Total	71 64	0 75	3 15	417 27

Biens de 1re origine : 445 hect. 9752.
Biens vendus : 28 hect. 7052.

DIMES. — Les dîmes appartiennent au curé de Saint-Maurice.
Par bail du 1er juillet 1782, devant Guignet, notaire à Saint-Maurice,

(1) Superficie actuelle de la forêt domaniale de Saint-Maurice.

le curé affermait à Claude Sillaux et autres les dîmes de la paroisse de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, à l'exception des dîmes de laines et agneaux, moyennant 1.850# et 144 bichets de grains, par quarts froment, seigle, orge et avoine *(Affirmations de baux,* n° 44).

Ventes par le District

1er décembre 1792.

1474. — 28 arpents 64 cordes de terre, affermés 142# à Claude Pellerin, provenant de la Fabrique de Saint-Maurice, estimés 3.200#. — *Soumission :* du 2 janvier 1792, par Bonaventure Sillaux, laboureur, à Mauny, à 3.200#. — *Enchérisseurs* : Pierre Cherchedieu, bourgeois, à Sens; Philippe Flamand, Claude Pellerin, laboureurs, à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes. — *Adj.* 5.675# à François-Bernard Giguet, marchand de bois, à Véron, au nom de François Lorne, chirurgien, à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes.

Paiements : 681# le 15 décembre 1792. — 440# le 6 janvier. — 880# le 21 mars. — 884# le 1er juillet. — 2.921# le 21 juillet 1793 ; — prime de 0,50 % accordée par l'article 7 du décret du 5 juin 1793, 116# 10 s. 6 d. ; — trop payé, 131# 2 s. 8 d.

1475. — 3 quartiers de pré et un verger d'un quartier, provenant de la Fabrique de Saint-Maurice, et exploités par le curé, mis à prix 704#. — *Soumission :* du 1er novembre 1792, par Denis Gauthier, de Sens, à 704#. — *Enchérisseurs* : Henri-Philippe Froment, d'Huyelle, laboureurs, à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes. — *Adj.* 2.025# à François-Bernard Giguet, marchand de bois, à Véron, au nom de François Lorne, chirurgien, à Saint-Maurice.

Paiements : 243# le 15 décembre 1792. — 1.790# le 6 janvier 1793.

5 vendémiaire an IV.

1476. — Un verger de 4 arpents 3 quartiers, provenant de la Fabrique de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, estimé 1.500#. — *Enchérisseurs* : Froment, laboureur, à Saint-Maurice; Villiers, cultivateur, à Bagneaux; Renard, Leprince. — *Adj.* 31.000# à François Lorne, chirurgien, à Saint-Maurice.

Paiements : 500# le 3 brumaire. — 500# le 4 frimaire. — 30.000# le 11 frimaire an IV.

Ventes par le Département

13 messidor an IV.

1477. — 38 arpents de terre, lieu dit le Petit Lancy, provenant de l'Archevêché de Sens, affermés 42ᵗ à Joseph Garnerot, ci-devant garde-chasse, estimés 1.115ᵗ 8 s. — *Soumission :* du 3 décembre 1790, par François d'Huyelle, maire de Saint-Maurice, à 750ᵗ, sans s'arrêter au chiffre de l'estimation, 716ᵗ. — Vendu 1.115ᵗ 8 s. à François-Théodore-Clément Lorne, marchand, à Sens.

25 messidor an IV.

1478. — 3 arpents 15 perches de bois taillis, âgés de 10 ans, lieu dit le Petit Lancy, provenant, « ainsi que les 38 arpents de terre au milieu desquels ils sont situés », de l'Archevêché de Sens, estimés 662ᵗ 6 s. 10 d. — Vendu 662ᵗ 6 s. 10 d. à François-Théodore-Clément Lorne, propriétaire, à Sens.

28 messidor an IV.

1479. — Le ci-devant presbytère, provenant de la Cure de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, estimé 3.060ᵗ. Vendu 3.060ᵗ à Clément-Louis Gaudier, contrôleur des étapes du département de l'Yonne, à Auxerre.

SAINT-VALÉRIEN

Superficie : 2.232 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	BOIS (arpents)
Abbaye de Cercanceaux.....	78 »	3 »	10 »
Orphelines de Sens.....	2 37	»	»
Fabrique de Saint-Valérien..	26 62	10 50	»
Total.....	106 99	13 50	10 »
Biens de 2ᵉ origine.....	»	5 62	1 50

Biens de 1re origine : 55 hect. 0406.
Biens de 2e origine : 2 hect. 1032.
Biens vendus : 57 hect. 1438.

Dîmes et champarts. — Une partie des dîmes appartenait à l'abbaye de Cercanceaux (voir vente n° 1481).
Le seigneur jouissait des droits de champart.

Ventes par le District

12 février 1791.

1480. Le moulin à eau du Bacq, avec 21 arpents de terre, 3 arpents de pré et 7 arpents de friches, provenant de l'Abbaye de Cercanceaux, estimé 13.624# avec les 2 lots suivants et les lots 980 et 981 sur Montacher. — *Soumission :* du 20 novembre 1790, par le fermier dudit moulin, Delajon, sous réserve d'estimation. — *Enchérisseurs :* François Vaudenay, huissier; Pierre Billebault, ancien conseiller au bailliage, à Sens; Louis Bonjour, laboureur, à Subligny. — *Adj.* 13.000# à Guillaume Lépinet, négociant en vins, à Versailles, au nom de Pierre-Louis Delajon, administrateur du district, marchand, à la Belliole, et de Jean-Georges Delajon, fermier du Bacq.

1481. — La métairie du Bacq, avec des terres labourables, d'une contenance non indiquée, tenue par Jean-Georges Delajon, et 30 arpents de bois, âgés de 6 à 7 ans, au finage de Montacher, lieu dit la Pierre-Pointe (nos 980-981), exploités par les religieux de l'Abbaye de Cercanceaux, le tout estimé 13.624#, avec le lot précédent, le suivant et les lots 980 et 981 sur Montacher. — *Adj.* 12.000# à Pierre-Louis Delajon, marchand, à la Belliole, administrateur du district, et Jean-Georges Delajon, fermier du Bacq.

Par bail du 6 juillet 1785, devant Chartrain, notaire à Château-Landon, les religieux de Cercanceaux affermaient à Jean-Georges Delajon la métairie du Bacq (n° 1481), avec le moulin (n° 1480), plus « les dîmes que les bailleurs ont droit de percevoir sur un canton de la paroisse de Saint-Valérien », à la charge de payer annuellement la portion congrue du curé de Saint-Valérien, consistant en 32 bichets de méteil et autant d'avoine, mesure d'Egreville, et moyennant 800# et 3 paires de poulets *(Affirmations de baux,* n° 268).

1482. — 10 arpents de bois, lieu dit la Renardière, au finage

du Bacq, exploités par les religieux de l'Abbaye de Cercanceaux, estimés 13.624ᵗ avec les 2 lots précédents et les lots 980 et 981 sur Montacher. — *Enchérisseurs* : Robert Jolly et Edme Guillaume, marchands de bois, à Chéroy; Louis Dupré, laboureur, à Montacher; Pelée de Saint-Maurice, homme de loi, à Sens. — *Adj.* 3.900ᵗ à Pierre-Louis Delajon et Jean-Georges Delajon.

15 juin 1793.

1483-1488. — 6 arpents 42 cordes de terre, en dix pièces, affermés 18ᵗ à Pierre Badin, laboureur, aux Martinières, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, estimés 360ᵗ. — *Enchérisseurs sur la totalité :* Pierre Cossé, Nicolas Roger, manouvriers; Edme Delaforge, laboureur; Cyr Lorillon, vigneron, à Villeblevin. — *Adj.* provisoirement 1.225ᵗ à Guillaume Chauvet, terrassier, à Saint-Valérien. — *Adj.* définitivement par lots, au prix total de 1.690ᵗ, savoir :

1483. — 1 arpent, à Mathurin Vaury, laboureur, à Saint-Valérien, moyennant 365ᵗ;

Paiements : 43ᵗ le 1ᵉʳ juillet 1793. — 43ᵗ le 27 prairial an II. — 294ᵗ le 11 prairial an III.

1484. — 75 cordes, à Eloi Boulanger, laboureur audit lieu, moyennant 170ᵗ;

Paiements : 20ᵗ le 29 juin 1793. — 160ᵗ le 26 prairial an III.

1485. — 102 cordes, à André Renaud, meunier, à la Belliole, moyennant 400ᵗ;

Paiements : 48ᵗ le 29 juin 1793. — 47ᵗ le 2 messidor an II. — 339ᵗ le 26 prairial an III.

1486. — 1 arpent 37 cordes, à Etienne Poirier, épicier, à Saint-Valérien, moyennant 255ᵗ;

Paiements : 30ᵗ le 29 juin 1793. — 30ᵗ le 11 messidor an II. — 155ᵗ le 26 prairial an III. — 62ᵗ le 21 brumaire an IV.

1487. — 1 arpent 1 quartier, à Jean Finon, bourrelier audit lieu, moyennant 240ᵗ;

Paiements : 29ᵗ le 29 juin 1793. — 28ᵗ le 27 prairial an II. — 195ᵗ le 11 prairial an III.

1488. 1 arpent, à Etienne Badin, laboureur, aux Martinières, moyennant 260 .

Paiements : 130 le 1er juillet 1793. — 140 le 26 prairial an III.

1489. 88 cordes de pré, en trois pièces, affermées 21 à Pierre Badin, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, estimées 420 . — *Enchérisseurs :* Etienne Badin, François Gateau, laboureurs; Nicolas Roger, manouvrier, à Saint-Valérien. — *Adj.* 1.000 à Pierre Nézondet, laboureur, à la Picarderie, commune de Saint-Valérien.

Paiements : 120 le 29 juin 1793. — 117 le 11 messidor an II. — 847 le 23 prairial an III.

1490-1493. — 5 arpents 20 cordes de terre, en six pièces, affermés 23 à Jacques Mizeau, meunier, à Saint-Valérien, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, estimés 460#. — *Enchérisseurs sur la totalité* : Pierre Delajon, Jean Gouville, Pierre Cossé. — *Adj.* provisoirement 1.150 à Jean-Denis Védy, laboureur, aux Rigoureaux. — *Adj.* définitivement par lots, au prix total de 1.745#, savoir :

1490. — 150 cordes, à Edme Louismet, laboureur, au Champ-d'Aulnay, commune de Saint-Valérien, moyennant 500# ;

Paiements : 60# le 22 juin 1793, — 59# le 11 messidor an II, — 240# le 26 prairial, — 185# le 16 thermidor an III.

1491. — 150 cordes, à Louis Siron, laboureur audit lieu, moyennant 600# ;

Paiements : 72 le 29 juin 1793. — 70 le 11 messidor an II. — 484 le 4 messidor an III.

1492. — 120 cordes, à Cyr Lorillon, vigneron, à Villeblevin, moyennant 445# ;

Paiements de ce lot et du lot 1494, tous deux adjugés à Lorillon, au prix total de 1.495 : 183 le 17 frimaire. — 171 le 6 prairial. — 1.283 le 1er messidor an III.

1493. — 1 arpent, à Nicolas Roger, manouvrier, à Fontaine, commune de Saint-Valérien, moyennant 200#.

Paiements : voir *infra*, n° 1496.

1494-1495. 3 arpents et demi de terre, affermés 15 à Pierre

Nichon, meunier, à l'Echaris, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, estimés 300#. — *Adj. par lots*, au prix total de 1.775# :

1494. — 2 arpents, à Cyr Lorillon, vigneron, à Villeblevin, moyennant 1.050#;

Paiements : voir *supra*, n° 1492.

1495. — 1 arpent et demi, à Guillaume Chauvet, terrassier, aux Allants, commune de Saint-Valérien, moyennant 725#.

Paiements : 87# le 1er juillet 1793. — 400# le 15 prairial. — 303# le 24 messidor an III.

1496. — 3 arpents de pré, en une pièce, affermés 100# à Edme Matignon, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, estimés 2.000#. — *Enchérisseurs* : Edme Cornu, laboureur; Marin Delaforge, meunier, à Saint-Valérien; Jean-Denis Védy, laboureur, aux Rigoureaux; Jean-Louis Bonjour, laboureur, à Domats; Edme Guillaume, marchand de chevaux, à Chéroy. — *Adj.* 5.700# à Nicolas Roger, manouvrier, à Fontaine, tant pour lui que pour Nicolas Sivanne, laboureur, à la Bernagone, commune de Saint-Valérien; Nicolas Tonnellier, manouvrier, à la Magdeleinerie, même commune; Pierre Baudoin, laboureur, à Fontaine; Marin Delaforge, meunier, à Saint-Valérien; Pierre Boullé, bourrelier, à Saint-Valérien.

Paiements : par Nicolas Sivanne, pour deux sixièmes, estimés 1.844# : 221# le 29 juin 1793, — 216# le 6 messidor an II, — 209# le 23 prairial, — 1.485# le 13 messidor an III.

Par Nicolas Tonnellier et Pierre Baudouin, pour un sixième estimé 797# 15 s. : 95# le 29 juin 1793, — 150# le 6 messidor an II, — 616# le 23 prairial an III.

Par Nicolas Roger, pour un sixième estimé 1.108# et pour le lot 1493, d'un prix total de 1.308# : 157# le 1er juillet 1793, — 153# le 3 messidor an II, — 53# le 23 prairial, — 961# le 17 messidor an III.

Par Marin Delaforge, pour un sixième estimé 886# 10 s. : 106# le 29 juin 1793, — 104# le 11 messidor an II, — 690# le 26 prairial an III.

Par Pierre Boullé, pour un sixième estimé 1.063# 15 s. : 127# le 6 juillet 1793, — 125# le 12 messidor an II, — 121# le 27 prairial, — 787# le 12 thermidor an III.

1497. — 1 arpent 51 cordes de pré, en quatre pièces, affermés 50# à Jean-Pierre Gauville, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, mis à prix 1.000#. — *Enchérisseurs* : Bezanger, curé de Saint-Valérien; Nicolas Renaud, laboureur, à la Belliole. — *Adj.* 2.625# à Edme Carroy, laboureur, aux Gibaux, commune de Saint-Valérien, et André Renaud, manouvrier, à la Belliole.

Paiements : 315# le 29 juin 1793, — 308# le 2 messidor an II, — 1.000# le 26 prairial an III, — 1.269# le 5 germinal an IV.

1498. 1 arpent 97 cordes de pré, en deux pièces, affermés 71# à Nicolas Renaud, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, mis à prix 1.420#. — *Enchérisseurs* : Nicolas Bouy, Edme Carroy, Eloi Boulanger, laboureurs, à Saint-Valérien. — *Adj.* 5.450# à Pierre Delajon, laboureur, à la Belliole, Jean-Georges Delajon, Etienne Badin, et Pierre-Mathurin Vaury, laboureurs, à Saint-Valérien.

Paiements : 654# le 1er juillet 1793. — 5.035# le 27 prairial an II.

1499-1501. — 3 arpents de terre, en sept pièces, affermés 4# à Jacques Canet, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, estimés 80#. — *Adj. par lots,* au prix total de 700# :

1499. — 1 arpent, à Jacques Canet, laboureur, à Saint-Valérien, moyennant 275# ;

Paiements : 33# le 30 juin 1793. — 254# le 11 messidor an II.

1500. — 1 arpent 1 quartier, à Louis Vincent (1), recteur d'école, et Pierre Sanglier, manouvrier audit lieu, moyennant 235# ;

Paiements : 28# le 20 juillet 1793, — 28# le 11 messidor an II. — 190# le 3 messidor an III.

1501. — 3 quartiers, à Nicolas Roger, laboureur, aux Martinières, et Pierre Nézondet, laboureur, à l'Ecluse, commune de Saint-Valérien, moyennant 190#.

Paiements : 23# le 2 octobre 1793. — 22# le 3 messidor an II. — 161# le 23 prairial an III.

1502-1505. — 2 arpents une corde de pré, en onze pièces, affermés 54# à Louis Cossé et François Beurois, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, estimés 1.090#. — *Enchérisseurs :* Jean-Georges Delajon, laboureur ; Louis Vincent, recteur d'école, à Saint-Valérien ; Nicolas Renaud, laboureur, à la Belliole. — *Adj. par lots,* au prix total de 3.635# :

1502. — 33 cordes, à Jean Ponpon, manouvrier, à Saint-Valérien, moyennant 215# ;

Paiements : 23# le 22 juin 1793. — 25# le 1 messidor an II. — 182# le 14 messidor an III.

---

1. Louis Vincent rétrocède la moitié dont il est adjudicataire à Pierre Sanglier.

1503. - 41 cordes, à Mathieu Besson, scieur de long, à la Belliole, au nom de Guillaume Chauvet, terrassier, à Saint-Valérien, moyennant 545[#] ;

Paiements : 65[#] le 1er 1793. — 200[#] le 15 prairial. - 329[#] le 23 messidor an III.

1504. — 75 cordes, à Nicolas Bouy, laboureur, au nom de Jean-Georges Delajon, laboureur, à Saint-Valérien, moyennant 1.750[#] ;

Paiements : 210[#] le 1er juillet 1793. — 205[#] le 27 prairial an II. — 1.422[#] le 21 prairial an III.

1505. — 52 cordes, à Pierre-Mathurin Vaury, laboureur audit lieu, moyennant 1.125[#].

Paiements : 135[#] le 1er juillet 1793. — 132[#] le 27 prairial an II. — 907[#] le 21 prairial an III.

1506. — 1 arpent de terre, affermé à Jacques Mizeau, meunier, à Saint-Valérien, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, mis à prix 80[#]. — *Enchérisseurs :* Blaise Boullé, Etienne Poirier. — *Adj.* 160[#] à Jean-Denis Védy, laboureur, aux Rigoureaux, commune de Saint-Valérien.

Paiements : 19[#] le 22 juin 1793. - 19[#] le 14 messidor an II. — 130[#] le 27 prairial an III.

29 germinal an III.

— 3 arpents 85 perches de terre, provenant des Orphelines de Sens et dépendant de la ferme des Freslins, adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises à Fouchères (voir n°s 519 et 520).

29 fructidor an III.

1507. « Le jardin, la grange et autres bâtiments ruraux », de la Cure de Saint-Valérien, soumissionnés à 1.200[#]. *Enchérisseurs :* Jacques-Germain Bagard, notaire, à Montacher; Gateau — *Adj.* 26.700[#] à Louis Querelle, coutelier, à Sens.

Paiements : 400[#] le 17 vendémiaire. — 26.300[#] le 12 frimaire an IV.

Ventes par le Département

14 fructidor an IV.

1508. — Le ci-devant presbytère de Saint-Valérien, non compris les bâtiments d'exploitation rurale qui en dépendaient, provenant de la Cure de Saint-Valérien, estimé 900#. — Vendu 900# à Claude-Gabriel Beranger, curé de Saint-Valérien.

23 fructidor an IV.

1509. — 5 arpents et demi de terre, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, estimés 440 . — Vendu 440# à Michel-Savinien Boudrot, officier de santé, à Sens.

26 vendémiaire an V.

1510. — Une maison, rue d'Enfer, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, estimée 504#. — Vendu 504# à Guillaume Chauvet, entrepreneur de routes, à Saint-Valérien.

6 nivôse an V.

1511. — 113 perches de pré, provenant de la Fabrique de Saint-Valérien, estimées 1.471# 16 s. — Vendu 1.471# 16 s. à Guillaume Chauvet, entrepreneur de routes, aux Allants, commune de Saint-Valérien.

7 nivôse an V.

1512. — 2 arpents de terre, de même provenance, estimés 242#. — Vendu 242# à Guillaume Chauvet, entrepreneur de routes.

25 nivôse an V.

— 5 arpents 62 perches de pré, en 6 pièces, et 6 quartiers de bois taillis, provenant de Jeanne-Marguerite-Reine-Gilles Moinville, émigrée, vendus avec d'autres terres, de même provenance, sises à Brannay (voir n° 12).

SALIGNY

Superficie : 939 hectares. — Mesure locale : perche de 18 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)	BOIS (hectares)
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	74 14	30 07	5 »	173 h. 88
Jacobins de Sens	»	»	0 75	»
Carmélites de Sens	1 25	»	»	»
Cure de Saligny	3 »	»	0 50	»
Fabrique de Saligny	2 04	»	»	»
Cure de Fontaine	»	»	0 09	»
Total	80 43	30 07	6 34	173 h. 88
Biens de 2e origine	»	1 32	»	»

Biens de 1re origine : 214 hect. 0544.
Biens de 2e origine : 0 hect. 4488.
Biens vendus : 214 hect. 0544.

Dîmes. — « Les religieux de Saint-Pierre-le-Vif sont seuls décimateurs dans cette paroisse; ils perçoivent les dîmes sur toutes les productions » *(Cahiers du bailliage de Sens*, p. 77).

Par bail du 19 mai 1784, les religieux de Saint-Pierre-le-Vif affermaient à Nicolas Pouteau, notaire à Fontaine-la-Gaillarde, la dîme de vin à percevoir à la 16e sur le finage de Saligny, à l'exception des vignes appartenant auxdits religieux, et sur le finage contigu de Saint-Pierre-le-Vif, lieux dits les Noyers Pompons et la Côte aux Pigeons, à charge de fournir, chaque année, en l'acquit des bailleurs, au curé de Saligny, 8 feuillettes de vin de dîme, « dont quatre envaisselées de futailles neuves », et moyennant 300# de loyer (Arch. Yonne, H 222).

Sur les dîmes de grains, voir vente n° 1516.

Ventes par le District

30 décembre 17.0.

1513. — Le moulin à eau de Saligny, et 6 arpents de pré, tenu par Jean-Baptiste Canlay, moyennant 401ᵗ, des religieux de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimé 3.095ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Canlay, meunier du moulin; Siméon Neveu, sabotier, à Voisines; Layné, perruquier, à Sens; Charles Touzard, pâtissier, à Sens. — *Adj.* 6.200ᵗ à Jacques Baillot, boulanger, à Sens, tant pour lui que pour Pierre Cherchedieu, bourgeois, audit lieu.

Paiements : 3.200ᵗ le 5 août 1791. — 521ᵗ le 10 mars 1792. — 3.112ᵗ le 15 prairial an III.

12 mars 1791.

1514. — 5 arpents de vigne, lieux dits les Grands Naudins et les Rougemonts, exploités par les religieux de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 1.200ᵗ. — *Soumission* : du 4 janvier 1791, par Laurent Brisson, vigneron, à Saint-Martin-sur-Oreuse, à 500ᵗ. — *Enchérisseurs :* Laurent Brisson, vigneron, à Saint-Martin-sur-Oreuse; Georges-Louis Sajon, perruquier; Jacques Baillot, boulanger; Joseph Dufour, ancien juré priseur; Jean-Louis Guyot, fripier, à Sens. — *Adj.* 2.200ᵗ à Bertrand, ancien greffier de l'élection de Sens, et Jacques-Philippe Garnier, procureur au tribunal du district.

11 mai 1791.

1515. — 3 quartiers de vigne, lieu dit les Grapignons, provenant des Jacobins de Sens, estimés 300ᵗ. — *Soumission* : du 23 avril 1791, par Prince, maire de Saligny, à 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation de l'Yonne, à Paris; Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* 660ᵗ à Etienne Ragu, dit Desmoulins, épicier, à Sens.

13 mai 1791.

1516. — 9 arpents 98 perches de pré, en une pièce, affermés avec les dîmes à Pierre Renaudat, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 7.840ᵗ. — *Soumission :* du 14 mars 1791, par Jacques-Louis Ducasse, docteur en médecine, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Béranger, marchand de bois; Jean Brouet, marchand de bois, à Sens. — *Adj.* 17.100ᵗ à François Vicherat, limonadier, à Sens.

Par bail du 9 mai 1784, devant Héaulme, notaire à Sens, les religieux de Saint-Pierre-le-Vif affermaient à Pierre Renaudat et

autres, laboureurs à Saligny, outre la pièce de pré de 9 arpents ci-dessus, « les grosses dîmes en grain dans toute l'étendue de la paroisse de Saligny, à raison de la 16e gerbe », à la charge de payer le gros du curé de Saligny, consistant en 48 bichets de froment, 48 bichets de seigle et 48 bichets d'avoine, et moyennant 1.050# en argent, un millier de foin et 20 livres de beurre frais *(Affirmations de baux*, n° 33).

1517. — 14 arpents 9 cordes de pré, lieu dit les Gondelins, affermés 1.200# à Jean-Baptiste Jarry, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 20.460#. — *Soumission :* du 14 mars 1791, par le futur adjudicataire, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Chandenier, notaire; François Vicherat, limonadier; Joseph Dufour, ancien juré priseur; Etienne Chaussefoin, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 36.100# à Jacques-Louis Ducasse, médecin, à Sens.

12 octobre 1791.

1518. — 5 quartiers de terre, en une pièce, lieu dit Chaufour, provenant des Carmélites de Sens, estimés 102#. — *Enchérisseurs* : Jean Vallier, Pierre Renaudat, laboureurs, à Saligny. — *Adj.* 235# à Laurent Brisson, laboureur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

Paiement : 235# le 1er novembre 1791.

24 mars 1792.

1519. — 3 arpents de terre, lieux dits Mitois et Vaurenas, affermés 10# et 2 poulets à Pierre Renaudat, provenant de la Cure de Saligny, estimés 250#. *Soumission* : du 21 janvier 1792, par le futur adjudicataire, à 250#. — *Enchérisseurs :* Jacques Baillot, boulanger; Joseph Charpillon, marchand, à Sens; Michel Jacob, vigneron, à Saligny. — *Adj.* 550# à Laurent Brisson, vigneron, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

Paiement : 552# 11 s. le 28 avril 1792.

4 juillet 1792.

1520-1527. 74 arpents de terre, tenus par François Geolier, moyennant 350# en argent, 5 livres de beurre et 4 poulets, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 6.044#. — *Soumission :* du 14 mars 1791, par Jacques-Louis Ducasse, docteur en médecine, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jean Fortier, marchand de grains; Nicolas Laurent, marchand de chevaux; Blacque, bourgeois; Ange-François Epoigny, de Sens; François Geolier, laboureur, à Saligny, fermier desdites terres; Anne-Augustin Foacier, de Villeneuve-le-Roi. — *Adj. par lots*, au prix total de 23.455# :

1520. — 6 arpents 30 perches, à Pierre Cherchedieu, bourgeois, à Sens, moyennant 650#;

Paiements : 155# le 10 septembre 1792. — 542# le 15 prairial an III.

1521. — 7 arpents 10 perches, à Joseph Charpillon, marchand, à Sens, moyennant 2.340#;

Paiements : 580# le 17 juillet 1792. — 400# le 8 octobre 1793. — 1.537# le 29 prairial an III.

1522. — 13 arpents 23 perches, à Thomas Languillat, laboureur, à Sens, moyennant 3.900#;

Paiements : 479# le 14 janvier. — 457# le 9 juillet 1793. — 500# le 7 ventôse. — 2.700# le 23 prairial an III. — 262# le 13 prairial an IV.

1523. — 28 arpents 95 perches, à Nicolas Carré, pâtissier, à Sens, moyennant 10.500#;

Paiements : 1.260# le 21 juillet 1792, — 1.233# le 14 juillet 1793, — 1.200# le 11 nivôse, — 1.200# le 24 messidor an II. — 700# le 26 nivôse, — 5.684# le 1er messidor an III.

1524. — 1 arpent, à Vaudenay père, huissier, à Sens, moyennant 310#;

Paiements : 37# le 30 août 1792. — 290# le 22 septembre 1793.

1525. — 1 arpent 71 perches, à Pierre Robin, garçon de bureau du district, moyennant 120#;

Paiement : 120# le 7 juillet 1792.

1526. — 12 arpents 10 perches, à François Vicherat, limonadier, à Sens, moyennant 5.275#;

Paiements : 634# le 7 août 1792. — 619# le 4 juillet. — 4.305# le 30 septembre 1793.

1527. — 3 arpents 20 perches, à Jean Vallier, laboureur, et Pierre Renaudat, vigneron, à Saligny, chacun pour moitié, moyennant 360#.

Paiement : 360# 17 s. le 22 juillet 1792.

3 juillet 1793.

1528. — 4 cordes de terre, lieu dit les Petits Prés, provenant de la Fabrique de Saligny, mises à prix 24#. — *Soumission :* du

13 février 1793, par Laurent Brisson, vigneron, à Saint-Martin-sur-Oreuse, à 24#. *Enchérisseurs* : Vicherat, limonadier; Claude-Charles Lhomme, portefaix, à Sens; Pierre Renaudat et Laurent Brisson, de Saligny. *Adj.* 165# à Michel Jacob, à Saligny.

Paiements : 19# le 7 juillet. — 145# le 14 juillet 1793. — + prime pour anticipation de paiement, 3# 19 s.

— 14 perches de terre, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, mises à prix 40#. — *Soumission :* du 2 avril 1793, par Claude-Charles Lhomme, portefaix, à Sens, à 40#.

Vente suspendue jusqu'après vérification des prétentions du C. Vicherat, limonadier à Sens, sur la propriété desdites terres.

9 germinal an II.

1529. — 22 perches de pré, lieu dit les Gondelins, non affermées, provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, estimées 440#. — *Soumission :* du 18 nivôse an II, pour ce lot et les 5 suivants, par Claude Goberot, tuilier, à Fontaine-la-Gaillarde, à 2.000#. — *Enchérisseurs* : Claude-Charles Lhomme, propriétaire, à Sens; Jacques Poyen, cultivateur, à Collemiers; Antoine Denis, cultivateur, à Saligny. — *Adj.* 1.075# à Jean Moreau, tisserand, à Villeneuve-sur-Vanne.

Ce lot et les 5 suivants (nos 1529-1534), ne forment qu'une pièce de 132 perches.

1530. — 22 perches de pré, de même provenance, estimées 440#. — *Enchérisseur* : Jean Denis, de Saligny. — *Adj.* 1.125# à Jean Moreau, tisserand, à Villeneuve-sur-Vanne.

1531. — 22 perches de pré, de même provenance, estimées 440#. — *Enchérisseur* : le même qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 1.200# à Jean Moreau, tisserand, à Villeneuve-sur-Vanne.

1532. — 22 perches de pré, de même provenance, estimées 440#. — *Enchérisseur :* le même. — *Adj.* 1.500# à Jean Moreau, tisserand, à Villeneuve-sur-Vanne.

1533. — 22 perches de pré, de même provenance, estimées 440#. — *Enchérisseur :* le même. — *Adj.* 1.600# à Jean Moreau, tisserand, à Villeneuve-sur-Vanne.

1534. — 22 perches de pré, de même provenance, estimées 440ᵗ. — *Enchérisseur* : le même. *Adj.* 1.525ᵗ à Jean Moreau, tisserand, à Villeneuve-sur-Vanne.

27 fructidor an III.

9 cordes de vigne, provenant de la Cure de Fontaine, adjugées avec d'autres terres, de même provenance, sises à Fontaine (voir nº 513).

29 fructidor an III.

1535. 50 cordes de vigne, provenant de la Cure de Saligny, estimées 600ᵗ. — *Enchérisseurs* : Pouteau, de Saligny; Claude-Charles Lhomme, commis des bureaux du district, à Sens; Avron. — *Adj.* 2.500ᵗ à Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens.

Paiement : 2.500ᵗ le 1ᵉʳ vendémiaire an IV.

Ventes par le Département

30 messidor an IV.

1536. — Le ci-devant presbytère, provenant de la Cure de Saligny, estimé 1.080ᵗ. Vendu 1.080ᵗ à François-Nicolas Benoist-Lamothe, propriétaire, à Soucy.

8 pluviôse an VI.

1537. — 2 arpents de friches, provenant de la Fabrique de Saligny, estimés 80ᵗ. *Enchérisseurs* : Laversine, Thierry, Chaumelle, Fosseyeux. – *Adj.* 1.900ᵗ à Jacques Jacquet, marchand, à Voisines.

26 août 1831.

1538. Le bois de Saint-Père, d'une contenance de 173 hectares 88 ares, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif-lès-Sens, mis en vente en vertu de la loi du 25 mars 1831. — *Adj.*, au rabais, 325.100 fr. à Barthélemy Guitton, demeurant à Paris.

SAVIGNY

Superficie : 1.644 hectares. Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	ETANGS (arpents)	BOIS vendus (hectares)	BOIS non vendus et restitués (hectares)
Cure de Savigny.....	0 87	0 86	2 50	»	»
Fabrique de Savigny...	25 40	0 75	»	»	»
Commanderie de Montezard.....	»	»	»	29 2359	»
Total.....	26 27	1 61	2 50	29 2359	»
Biens de 2e origine.....	»	»	»	»	241

Biens de 1re origine : 42 hect. 0501.
Biens de 2me origine : 241 hectares.
Biens nationalisés : 283 hect. 0501.
Biens vendus : 42 hect. 0501.

Dîmes : Aucun renseignement.

Ventes par le District

23 novembre 1791.

1539. 86 cordes de pré, provenant de la Cure de Savigny et exploitées par le curé, estimées 600#. — *Soumission* : du 9 octobre 1791, par Jean-Etienne Villiers, curé de Savigny, à 600#. — *Enchérisseurs* : Jean-Etienne Villiers, curé de Savigny. *Adj.* 1.750# à Jean-Louis Sochet, receveur de l'enregistrement, à Courtenay.

Paiements : 210# le 23 novembre 1791. 194# le 3 octobre 1792. 199# le 1er octobre 1793. 200# le 17 fructidor an II. 1.198# le 25 messidor an III.

23 février 1792.

1540. Un demi-arpent de terre, provenant de la Cure de

Savigny, et exploité par le curé, estimé 50ᵗ. — *Soumission :* du 28 décembre 1791, par Louis Cotty, laboureur, à Savigny, à 50ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-Etienne Villiers, curé de Savigny; Edme Poupart, laboureur audit lieu; Jean-Louis Magin, officier municipal, à Sens. — *Adj.* 260ᵗ à Jacques Briquet, laboureur, à Savigny.

Paiements : 130ᵗ le 29 février 1792. — 139ᵗ le 24 août 1793 : prime pour anticipation de paiement, 4ᵗ 5 s.

26 juin 1793.

1541. — 9 arpents 18 cordes de terre, en une pièce, affermés 76ᵗ à Michel Rouif, provenant de la Fabrique de Savigny, estimés 1.600ᵗ. — *Soumission :* du 10 décembre 1792, par l'ancien fermier, Rouif, à 1.600ᵗ. — *Enchérisseurs :* Michel Rouif, ancien fermier; Jean Deloince, manouvrier, à Vernoy; Sauvegrain le jeune, boucher, à Sens. — *Adj.* 3.450ᵗ à Pierre Prudhomme, maréchal, à Villebougis.

Paiements de ce lot et du suivant, tous deux adjugés à Prudhomme, au prix total de 5.075ᵗ : 631ᵗ le 2 germinal. — 595ᵗ le 8 messidor an II. — 4.090ᵗ le 13 prairial an III.

1542. — 4 arpents 55 cordes de terre, en 3 pièces, affermés 32ᵗ à Edme Bureau, provenant de la Fabrique de Savigny, estimés 640ᵗ. — *Soumission :* du 10 décembre 1791, par Michel Rouif, laboureur, à Savigny, à 640ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean Deloince, manouvrier, à Vernoy; Etienne Lacour, marchand de bois, à Courtenay; Etienne Besnard, manouvrier, à Vernoy. — *Adj.* 1.625ᵗ à Pierre Prudhomme, maréchal, à Villebougis.

Paiements : voir *supra*, n° 1541.

1543. — 58 cordes de terre, en une pièce, affermées à Jacques Brigodier, provenant de la Fabrique de Savigny, estimées 60ᵗ. — *Soumission :* du 10 décembre 1792, par Michel Rouif, laboureur, à Savigny, à 60ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean Deloince, manouvrier, à Vernoy; Ménager. — *Adj.* 230ᵗ à Antoine Lepage, manouvrier, à Savigny.

Paiements : 27ᵗ le 10 juillet 1793. — 27ᵗ le 21 fructidor an II. — 196ᵗ le 16 messidor an III.

1544. — 7 arpents 34 cordes de terre, en 6 pièces, affermées 7ᵗ 5 s. à Edme Binet, provenant de la Fabrique de Savigny, estimés 140ᵗ. — *Soumission :* du 10 décembre 1792, par Michel

Rouif, laboureur, à Savigny, à 140#. — *Enchérisseurs :* Jean Deloince, manouvrier, à Vernoy; Michel Rouif, laboureur, à Savigny; Pierre Prudhomme, maréchal, à Villebougis; Jean Renard, Edme Godin. — *Adj.* 2.825# à Etienne Besnard, manouvrier, à Vernoy.

Paiements : 340# le 26 juillet 1793. — 332# le 8 messidor an II. — 2.403# le 23 messidor an III.

1545. — 3 quartiers de pré, en une pièce, affermés 24# à Pierre Pellerin, provenant de la Fabrique de Savigny, estimés 500#. — *Soumission :* du 10 décembre 1792, par Michel Rouif, laboureur, à Savigny, à 500#. — *Enchérisseurs :* Michel Rouif, Hubert Saussois, laboureur, à Savigny; Sauvegrain le jeune, boucher, à Sens; Jean Deloince, manouvrier, à Vernoy; Pierre Prudhomme, maréchal, à Villebougis. — *Adj.* 2.825# à Etienne Lacour, marchand de bois, à Courtenay.

Paiements : 339# le 10 juillet 1793. — 400# le 14 frimaire. — 129# le 8 messidor an II, — 2.137# le 23 pluviôse an III.

1546. — 3 quartiers de terre, affermés 3# à Louis Cotty, provenant de la Fabrique de Savigny, estimés 60#. — *Soumission :* du 10 décembre 1792, par Michel Rouif, à 60#. — *Enchérisseurs :* les mêmes que ci-dessus. — *Adj.* 255# à Jean Deloince, manouvrier, à Vernoy, au nom de Louis Cotty, laboureur, à Savigny, ancien fermier desdites terres.

Paiements : 30# le 10 juillet 1793. — 30# le 8 messidor an II. — 218# le 16 messidor an III.

1547. — 3 arpents de terre, en quatre pièces, provenant de la Fabrique de Savigny, mis à prix 150#. — *Soumission :* du 10 décembre 1792, par Michel Rouif, laboureur, à Savigny, à 150#. — *Enchérisseurs :* Joseph Charpillon, marchand, à Sens; Etienne Lacour, marchand de bois, à Courtenay; Pierre Prudhomme, maréchal, à Villebougis; Claude Pellerin, de Savigny. — *Adj.* 1.225# à Nicolas Granjon, manouvrier, à Savigny.

Paiements : 147# le 10 juillet 1793. — 146# le 18 frimaire. — 1.038# le 18 messidor an III.

Ventes par le Département

25 fructidor an IV.

1548. — Le ci-devant presbytère et ses dépendances, avec une pièce de terre de 37 perches, provenant de la Cure de Savigny, estimé 1.822ᶠ. Vendu 1.822ᶠ à Joseph Verbrugghe, ingénieur, à Montargis.

14 brumaire an V.

1549. — L'étang des Rousseaux, non empoissonné, d'une contenance de 2 arpents et demi, provenant de Jeanne-Elisabeth de la Roche de Rambure, émigrée, estimé 440ᶠ. Vendu 440ᶠ à Jean-Pierre Dion, gendarme, à Courtenay.

24 décembre 1821.

1550. — Le bois de l'Hôpiteau, dit de Montezard, d'une contenance de 29 hectares 23 ares 99 centiares, provenant de la Commanderie de Montezard (loi du 25 mars 1817), estimés 43.060 fr., estimation réduite à 25.842 fr. par suite de l'adjudication d'une coupe. *Adj.*, au rabais, 26.434 fr. à Vincent-Thomas-Guérin Picard, propriétaire, à Villemanoche, pour le compte de Sébastien-André Tarbé des Sablons, propriétaire, à Paris.

Par bail du 1ᵉʳ mai 1786, devant Bellaguet, notaire à Sens, le fondé de pouvoir du grand Prieur de France affermait à Marin Lancelin la maison seigneuriale de Montezard et les terres en dépendant, « sans pouvoir toucher aux 56 arpents de terre, en 4 pièces, non plus qu'aux 3 arpents 61 cordes de pré, dont jouira le meunier », ni aux « 76 arpents ou environ de bois taillis, dits les Bois de l'Hôpitau, en une pièce », que se réserve le bailleur (*Affirmations de baux*, nº 651). Seuls les bois de l'Hôpitau étaient sur le territoire de la commune de Savigny ; Montezard et les autres biens de la commanderie étaient situés sur la commune de Courtenay (Loiret).

Restitution

Voir *supra*, tome I, p. 258.

SENS

Superficie : 2.166 hectares. Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	JARDINS ET COURTILS (carpents)	TERRES (carpents)	PRÉS (carpents)	VIGNES (carpents)	Propriétés bâties				
					Couvents	Églises	Chapelles	Maisons	Moulins
Abbaye de Saint-Antoine..	3 »	125 10	15 86	3 25	1	»	»	1	»
— de Saint-Jean.....	6 55	78 13	0 27	3 87	1	»	1	1	1
— de Saint-Paul.....	4 17	118 »	10 75	»	1	»	»	3	1
— de St-Pierre-le-Vif.	5 »	285 61	73 14	1 83	1	»	1	3	2
Archevêché de Sens.....	»	»	3 32	»	»	»	»	1 [1]	»
Bibliothèque du Chapitre.	»	22 »	»	»	»	»	»	1	»
Chanoines du Trésor.....	»	»	»	0 75	»	»	»	»	»
Chapelle Saint-Laurent en la Cathédrale.....	»	3 »	1 50	»	»	»	»	»	»
Chanoines de Notre-Dame.	»	7 »	»	»	»	»	»	1	1
Chanoines de Saint-Jean..	0 87	8 »	1 05	»	»	»	»	»	»
Chapitre de Sens.....	4 62	4 55	15 50	»	»	»	1	31	1/3
Collège des Treize-Prêtres.	»	16 75	»	»	»	»	»	»	»
Commanderie de Coulours	0 25	» »	»	»	»	»	»	3	»
Commanderie de Launay .	»	» »	»	»	»	»	»	1	»
Cure de Maillot.....	»	43 75	»	»	»	»	»	»	»
— de la Madeleine.....	»	0 97	»	»	»	»	»	1	»
de Sainte-Colombe..	1 »	»	»	»	»	1	»	1	»
A reporter.....	25 46	712 86	121 39	9 70	4	1	3	48	5 1/3

[1] Palais archiépiscopal.
[2] Voir *infra*, vente n° 1587.

PROVENANCE	JARDINS ET COURTILS (arpents)	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)	Propriétés bâties — Couvents	Églises	Chapelles	Maisons	Moulins
Report	25 46	712 86	121 39	9 70	4	1	3	48	5 1/3
Cure de Saint-Didier	0 61	23 75	»	»	»	»	»	1	»
— de Saint-Hilaire	0 13	5 50	»	»	»	»	»	1	»
de Saint-Maurice	0 25	10 19	»	»	»	»	»	1	»
de Saint-Maximin	»	»	»	»	»	1	»	1	»
de St-Pierre-le-Rond	»	»	»	»	»	1	»	1	»
— de Saint-Pregts	»	»	»	»	»	»	»	1	»
— de Saint-Romain	»	»	»	»	»	1	»	2	»
— de Saint-Savinien	»	5 75	6 33	0 51	»	1	»	1	»
— de Saint-Symphorien	0 75	»	»	»	»	1	»	»	»
Fabrique de la cathédrale	»	»	3 50	»	»	»	»	»	»
— de Ste-Colombe	»	1 05	»	»	»	»	»	2	»
— de Saint-Didier	»	0 21	»	»	»	»	»	»	»
— de Saint-Hilaire	0 37	0 25	»	»	»	»	»	3	»
— de Saint-Pierre-le-Rond	»	»	0 50	»	»	»	»	»	»
— de Saint-Pregts	2 66	4 39	0 34	»	»	»	»	»	»
— de Saint-Savinien	»	4 75	»	»	»	»	»	1	»
— de St-Symphorien	»	0 90	»	»	»	»	»	»	»
Prieuré du Charnier	»	21 84	1 33	»	»	»	»	»	»
Grand Séminaire	»	10 »	»	»	1	»	»	8	»
Petit Séminaire	0 50	»	»	»	1	»	»	1	»
Annonciades	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Capucins	»	»	»	»	1	»	»	»	»
A reporter	30 73	801 44	133 39	10 21	8	6	3	72	5 1/3

PROVENANCE	JARDINS ET COURTILS (arpents)	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)	Propriétés bâties — Couvents	Églises	Chapelles	Maisons	Moulins
Report.....	30 73	801 44	133 39	10 21	8	6	3	72	5 1/3
Carmélites.....	»	5 50	»	»	1	»	»	1	»
Cordeliers.....	»	»	»	0 37	1	»	»	»	»
Jacobins.....	»	»	»	0 25	1	»	»	3	»
Pénitents.....	»	1 »	»	0 50	1	»	»	»	»
Ursulines.....	»	»	»	»	1	»	»	2	»
Totaux.....	30 73	807 94	133 39	11 33	13	6	3	78	5 1/3
Biens de 2e origine.....	0 25	25 73	1 »	»	»	»	»	10	»
Hôpital général.....	»	8 25	3 04	»	1	»	»	»	»
Hôtel-Dieu (1).....	»	67 »	18 25	»	»	»	»	8	»
Collège de Sens.....	»	16 32	3 75	»	»	»	»	4	»
Total.....	»	91 57	25 04	»	»	»	»	12	»
Biens communaux.....	»	0 25	»	»	»	»	»	5	»
Ancien domaine.....	»	10 »	»	»	Hôtel du bailliage				2/3
Provenance inconnue.....	12 ares de terre.				»	»	»	1	»

(1) Une partie des biens de l'Hôtel Dieu fut retirée de la vente en conformité du décret du 9 fructidor an III.

Biens de 1re origine	414 hect. 7939
de 2e origine	11 hect. 3801
Biens des hôpitaux et collèges	49 hect. 1860
Biens communaux	0 hect. 1054
Ancien domaine	4 hect. 2180
Provenance inconnue	0 hect. 1200
Total des biens nationalisés	479 hect. 8034
Biens de l'Hôtel-Dieu retirés de la vente	35 hect. 9584
Total des biens vendus	443 hect. 8450

Dîmes

Les dîmes sur le finage de Sens se partageaient très inégalement. Dans la vallée d'Yonne, l'archevêque prélevait les dîmes dites de la Vallée d'Yonne, laissant à l'abbaye de Sainte-Colombe les dîmes des Sablons, et au grand séminaire celles de Saint-Bond. L'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif jouissait des dîmes des Chaillots et des Canetières, mais celles du climat de Saint-Pierre, affectées à l'ancienne mense abbatiale, étaient passées à la Congrégation de la Mission de Versailles à laquelle ladite mense avait été unie. L'abbaye de Saint-Jean percevait les dîmes de Saint-Nicolas, de Saint-Léon et de Saint-Sauveur; l'abbaye de Saint-Paul, celles de Saint-Cartault. Le Chapitre dîmait sur la paroisse de Saint-Pregts et le prieur du Charnier sur le finage des Chaillots et la plaine de Champbertrand. Au curé de Saint-Maurice appartenaient quelques portions des dîmes des Sablons et les dîmes de la Vicomté, et à celui de Saint-Hilaire une très petite part des dîmes de Saint-Léon.

Dîmes des Canetières. — Par bail du 9 novembre 1785, les religieux de Saint-Pierre-le-Vif affermaient à Pierre Macé, courtilier à Sens, et Colombe Salmon, sa femme, « la petite dîme de Saint-Rémy, qui se perçoit sur le finage de Saint-Pregts, lieu dit les Canetières, à raison de la 16e gerbe, sur toutes les terres autres que celles appartenant à ladite abbaye, sises audit lieu appelé les Canetières », moyennant 12# par an (Arch. Yonne, H 305).

Dîmes des Chaillots. — Par bail du 12 février 1786, devant Thénard et Demay, notaires à Sens, le représentant du prieur du Charnier affermait à Anne Bourcier, veuve Deschamps, demeurant au faubourg Saint-Pregts, à Sens, « les grosses et menues dîmes, tant en grains que vin, chanvre, cochons, agneaux, et autres choses, faisant partie du revenu temporel du prieuré de Notre-Dame du Charnier, et que ledit sieur prieur a droit de prendre et percevoir chacun an sur les climats des Chaillots du terroir de Saint-Jean, proche le faubourg Notre-Dame de cette ville, appelée vulgairement la dîme de la Trésorerie, des Noues-Bouchard et autres climats où ledit sieur prieur a accoutumé de percevoir la dîme ès environs dudit Charnier,.....

moyennant la somme de 135# de loyer et amodiation » (Arch. Yonne, H 906, fonds du prieuré du Charnier).

Dîmes de Champbertrand. — Une partie des dîmes « à percevoir dans l'étendue de la plaine de Champbertrand » appartenaient au prieur du Charnier (voir *infra*, vente n° 1584).

Dîmes de la Coquesalle. — Par bail du 14 octobre 1786, les religieux de Saint-Pierre-le-Vif affermaient à Louis Corté, vigneron, et Madeleine Fourché, sa femme, « les dîmes de gros grains à percevoir sur le finage et territoire de la Coquesalle, faisant partie de la terre et seigneurie de Saint-Pierre-le-Vif, compris entre la rivière de Vanne et le rû de Mondereau du midi au nord, et depuis la terre et seigneurie de Mâlay-le-Vicomte jusqu'au finage de Sens de l'orient au couchant, y compris le clos du Collège, appelé Sainte-Barbe », moyennant la somme annuelle de 120#. Les preneurs ne pourront percevoir aucune dîme « sur les prés que les bailleurs ont converti en terre depuis l'année 1766, et qu'ils pourront convertir par la suite » (Arch. Yonne, H 231).

Dîmes du Pont-Liébaut. — Voir : Dîmes des Sablons.

Dîmes des Sablons ou du Pont-Liébaut. — Par bail du 19 avril 1777, devant Cave et Hélye, notaires à Sens, les religieux de Sainte-Colombe affermaient à Jacques Haguenier, « la grosse et menue dîme tant en grains qu'en vin, en ce qui appartient auxdits sieurs bailleurs en la vallée d'Yonne, vulgairement appelée les Sablons, à prendre et percevoir depuis le climat appelé le Chemin du Chêne, jusqu'à une borne plantée au chemin du Crocq, revenant à une autre borne à droite qui est dans le grand chemin de la rue Chièvre, tirant du côté d'en haut jusqu'aux vignes, et par le bas jusqu'à la rivière, à partager avec le sieur curé de Saint-Maurice-lès-Sens et autres, et dont la moitié appartient auxdits sieurs bailleurs seuls, et depuis le Chemin du Chêne tirant au bas de la montagne de Saint-Martin, à partager par moitié avec Mgr le cardinal archevêque de Sens », moyennant 120# par an (1) (Arch. Yonne, H 145).

Dîmes de Saint-Bond. — Les dîmes de toute espèce sur le finage de Saint-Bond appartiennent au grand séminaire de Sens, auquel est uni le prieuré de Saint-Bond (voir *supra*, t. I, p. 52, et *infra*, dîmes de la vallée d'Yonne).

Dîmes de Saint-Cartault. — Par bail du 30 décembre 1774, devant Bénard et Hélye, notaires à Sens, le prieur de l'abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, curé de Saint-Cartault, affermait à Jean Lebrun et

(1) En 1790, d'après la déclaration des religieux (voir *supra*, tome I, p. 75), le loyer de ces dîmes avait été porté, par un nouveau bail, à 130 .

Marie-Louise Bouquet, sa femme, « les grosses, menues et vertes dîmes de la paroisse dudit Saint-Cartault, appartenantes audit sieur bailleur, à l'exception de la pièce de 12 arpents qui est autour de la maison de ladite abbaye, dans laquelle lesdits prieurs ne pourront dîmer, consistantes en gros grains, orge et avoine, la dîme des agneaux et laine des bêtes à laine, les dîmes des chanvres, vesces, pois, et la dîme des luzernes », moyennant 170# (Arch. Yonne, H 481).

Dîmes de Saint-Nicolas, Saint-Léon et Saint-Sauveur. — Par bail du 2 novembre 1784, devant Demay et Héaulme, notaires à Sens, le prieur de l'abbaye de Saint-Jean affermait à Jean-Charles Troué vigneron à Sens, « les dîmes de grains, tant grosses que menues, dépendantes de la paroisse de Saint-Nicolas, appartenantes à ladite abbaye, plus les dîmes de la paroisse Saint-Léon, qui sont à partager entre ledit sieur prieur et le sieur curé de Saint-Hilaire, ensemble les dîmes, de grains seulement, du climat et finage de Saint-Sauveur », moyennant 75#, payables 70# au prieur de Saint-Jean, et 5# au curé de Saint-Hilaire. « Se réserve ledit sieur prieur la dîme de toutes les terres appartenant à ladite abbaye; jouiront seulement lesdits preneurs des dîmes de vin sur le canton dit l'Ecorcherie, et sur quelques autres pièces qui se partagent avec M. le prieur du Charnier, et sur celui dit la Tournée du Gaillon, sans pouvoir par eux rien prétendre sur les dîmes des vignes de Saint-Sauveur (1) appartenant à ladite abbaye » (Arch. Yonne, H 417).

Dîmes de Saint-Pierre-le-Vif. — Par bail du 11 janvier 1774, devant Cave, notaire à Sens, les Prêtres de la Congrégation de la Mission de Versailles affermaient à Pierre Cornisset, tanneur à Sens, les « dîmes de vin et grains des climats appelés les Pointes Rougeaux, la Queue du Replat des Roisis, les Petites Roues, les Petits et Grands Chasselains, les Champs Perdus, les Culs Froids, les Grandes Roues, les Bégannes, la Coste et le Replat des Roisis, la Coste Franche, le Noyer Pompon, les Beaumonts, Sainte Béate et Heuré, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, plus les dîmes de grains du climat appelé la Pointe Mollot, au finage de Saint-Clément, plus 100 s. de rente foncière et seigneuriale due par l'Hôpital général de Sens », le tout à la charge par le preneur de payer chaque année « au curé de Saint-Savinien-lès-Sens la quantité de 8 feuillettes de vin pour son gros » et moyennant le prix annuel de 702# (Arch. Yonne, H 365).

Dîmes de Saint-Pregts. — Par bail du 31 mars 1789, devant Thénard, notaire à Sens, le Chapitre de Sens affermait à André et Pierre-André Rodot, courtiliers, « les grosses et menues dîmes, tant de grains, pois, fèves, aulx, oignons, échalottes, qu'autres légumes », que les chanoines ont droit de prendre, à la seizième, sur le finage de Saint-

(1) Voir *supra*, tome I, p. 83.

Pregts, comme curés primitifs de l'église paroissiale de Saint-Pregts, plus 3 quartiers et demi de courtils (n° 1634), moyennant le prix annuel de 750#, « quatre poulardes et trois hottereaux d'oignons » (Arch. Yonne, G 1363).

Dîmes de la vallée d'Yonne. — Par bail du 2 juin 1788, devant Cave, notaire à Sens, le représentant de l'archevêque affermait à Jacques Renault les dîmes dites de la vallée d'Yonne, avec celles du Rû-Couvert, en la paroisse de Paron, moyennant le prix annuel de 1.560#.

Par acte du 31 août 1687, le dîmage de la vallée d'Yonne avait été délimité comme suit d'avec celui de Saint-Bond : « Au dit seigneur archevêque appartiendront les droits de dîmes dans tout le bas du Grand Cours de Paron, tant sur les terres que vignes, depuis le chemin des Morts allant à Paron jusqu'au bout des vignes où il y a deux bornes. Et, à l'égard du sieur prieur de Saint-Bond, lui appartiendront toutes les dîmes dans la vallée d'Yonne, à commencer depuis la terre appartenant à Didier Maçon, suivant le pavé en tirant droit à la Grande Rue Chièvre, et jusqu'au chemin qui va de Saint-Martin-du-Tertre à Saint-Bond, par le bas des vignes de l'Echelotte; plus ledit prieur de Saint-Bond dîmera seul sur les terres et héritages qui sont au-dessus des Vaumartois » (Arch. Yonne, G 533).

Dîmes de la Vicomté. — Le curé de Saint-Maurice de Sens perçoit les grosses dîmes de grains sur le climat de la Vicomté (voir *infra*, vente n° 1639).

Droits seigneuriaux

Droits de péage. — Par acte du 6 juillet 1775, devant Martin, notaire à Sens, Cyr-Alexis Chapelain, « intéressé dans les affaires du Roi, au nom et comme fondé de procuration du sieur Nicolas-François Bienassez, fermier du domaine de Sens », Claude Gauthier, au nom et comme fondé de procuration de Jean-Baptiste de Machaut, garde des sceaux de France, ministre d'Etat, vicomte de Sens, et Edme-Antoine Legris, « agent des affaires de S. Em. Mgr le cardinal de Luynes », affermaient à Alexandre-François Lescuyer « les droits de péage sur les chariots, charrettes et autres voitures de charge ainsi que sur les bestiaux de toutes espèces qui sont amenés en cette ville de Sens par les faubourgs d'Yonne et de Notre-Dame et [sur] ce qui viendra du faubourg Saint-Didier pour sortir par lesdits faubourgs, pour y être vendus ou qui passent outre. Lesquels droits consistent :

Pour un chariot à quatre roues chargé d'œuvres de poids	6 s. 4 d.
Pour un chariot chargé d'autres marchandises	3 s. 2 d.
Pour un chariot de vin, chargé ou non chargé	8 d.
Pour chaque tonneau de vin ou autres liqueurs	2 d.
Pour un chariot chargé de blé et autres grains ou farines	6 d.
Pour une charrette à plusieurs chevaux chargée d'œuvres de poids	3 s. 4 d.

Pour celle à plusieurs chevaux chargée d'autres marchandises	1 s. 7 d.
Pour celle à plusieurs chevaux chargée de vins, grains et farines, ou non chargée	4 d.
Pour celle à un cheval, mulet ou âne, chargée d'œuvres de poids	1 s. 8 d.
Pour celle à un cheval, mulet ou âne, chargée d'autres marchandises	10 d.
Pour celle à un cheval, mulet ou âne, chargée de grains, vins, farines, ou non chargée	3 d.
Par somme de cheval, mulet et âne, et par chaque cheval ou jument allant en faire	6 d.
Par somme de blé et autres grains ou farines, sur cheval, mulet ou âne	2 d.
Par chaque bœuf ou vache	2 d.
Par chaque mouton, brebis, porc, truie, chèvre ou génisse	1 d.
Et par chaque cent desdits moutons, brebis, porcs, truies, chèvres ou génisses	8 s. 4 d.

Ledit bail consenti moyennant le prix annuel de 120# (Arch. Yonne, G 533).

Par bail du même jour, les mêmes affermaient à Jean-Sébastien Jamin, fermier des Carrioles de Sens, les mêmes droits, à percevoir sur les voitures, marchandises et bestiaux entrant par le faubourg Saint-Pregts, ou entrant par le faubourg Saint-Didier pour sortir par le faubourg Saint-Pregts, moyennant le prix annuel de 800# *(Ibid.)*.

Droits de « boetes et billettes ». — Par acte du 7 juillet 1775, les mêmes affermaient à François-Alexandre Lescuyer « les droits de boetes de vielle coutume consistant en :

2 sols pour chaque train;
2 sols pour chaque bateau;
3 deniers pour un cheval;
3 deniers pour chaque muid de sel;
2 sols 6 deniers pour chaque meule de moulin;
2 deniers pour un gros tonneau;
1 denier pour une futaille;
2 deniers pour chaque nacelle,

passant sous les ponts de la ville de Sens situés sur la rivière d'Yonne, et tous les autres droits qui étaient perçus par les sieurs Epoigny, à l'exception des droits qui ont été abandonnés au sieur Kullin, fermier des voitures, carrosses et diligences de Lyon et des coches par eau de Paris à Auxerre et d'Auxerre à Paris », moyennant le prix annuel de 600# *(Ibid.)*.

Droit de pêche dans la rivière d'Yonne. — Par acte du 2 juin 1788, devant Cave, notaire à Sens, les représentants de l'archevêque et de

Pierre-François Grassin, « chevalier, seigneur de Précord, vicomte de Sens pour un tiers », affermaient à Gervais Epoigny, pêcheur à Sens, « le droit de pêche en la rivière d'Yonne, appartenant pour deux tiers à mon dit seigneur l'archevêque et pour un tiers audit sieur Grassin, à cause de la vicomté de Sens, depuis l'endroit appelé le Four de Paron, jusque vis-à-vis un fossé au-dessous de l'embouchure de la rivière de Vanne, ledit fossé faisant la séparation des prés de l'abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, suivant le bornage fait entre les seigneurs vicomtes de Sens et MM. les maires et échevins de ladite ville représentant les habitants, propriétaires de la rivière franche, qui s'étend au-dessus et au-dessous desdites limites »; ledit bail consenti moyennant le prix annuel de 108#.

Par bail du 15 décembre 1781, devant Héaulme, notaire à Sens, les religieux de Sainte-Colombe affermaient à Edme Leroux et Savinien Rousseau, le droit de pêche en la rivière d'Yonne, « à prendre depuis le pieu de Saint-Loup, planté au coin de l'île d'Yonne et faisant la séparation de la rivière franche d'avec celle desdits sieurs bailleurs, et s'étendant de ladite île jusqu'à la borne de Beaujeu étant au-dessous du village de Villeperrot ». Les preneurs s'engagent : 1° au cas où les bailleurs ne pourraient venir à Sens en raison des grandes eaux, à « tenir bateaux toujours prêts avec leurs hommes pour les passer et repasser, avec leurs avocat, notaire, procureur, gens d'affaires, fermiers et serviteurs, toutes et quantes fois ils le jugeront à propos; 2° poseront lesdits preneurs, s'il en est besoin, le jour de la procession de Saint-Marc, sur les ponts d'Yonne de ladite ville, une table et un tapis propres pour y déposer les châsses et reliques qui pourraient être apportées de la part desdits sieurs bailleurs, ainsi que le jour de Saint-Maurice, et proche l'église, avec quelques chaises, pour par lesdits sieurs bailleurs, ou autres de leur part, recevoir les censives qui leur sont dues en ladite île d'Yonne, les Sablons, Pont-Liébaut, rue Chignon, rue du Pont-Chrétien, autrement dite rue Saint-Bond, et, ledit jour Saint-Maurice, traiter et recevoir honnêtement lesdits sieurs religieux, leur notaire et autres qu'ils pourront commettre pour la perception des droits seigneuriaux; 3° pourront lesdits sieurs bailleurs, deux fois l'année, prendre la récréation de la pêche; à l'effet de quoi lesdits preneurs s'obligent de les conduire, partout où ils jugeront à propos, dans l'étendue de ladite rivière, et de jeter leurs filets, cuves et autres instruments à pêcher, toutes fois et quantes ils en seront requis; et tout le poisson, de quelque nature qu'il soit, appartiendra aux bailleurs, qui nourriront néanmoins ceux qui les conduiront; 4° jouiront lesdits preneurs de tous droits de passage sur ladite rivière d'Yonne, et seront tenus d'avoir, le jour de Saint-Loup, 1er septembre, des bateaux suffisants pour passer et repasser ceux qui le voudront en leur payant leur salaire ordinaire; 5° auront lesdits preneurs bateaux à Saint-Denis, pour passer et repasser, ledit jour 1er septembre, les personnes qui viennent en dévotion en ladite abbaye, si mieux ils n'aiment souffrir les habitants dudit Saint-Denis le faire; 6° s'obligent lesdits preneurs,

toutes fois et quantes lesdits sieurs bailleurs voudront pêcher dans leur rivière de Sainte-Colombe, et dans leurs fossés de Jouancy, de leur fournir des pêcheurs qui seront nourris aux frais desdits sieurs bailleurs; 7° seront tenus lesdits preneurs de fournir auxdits sieurs bailleurs, à leur réquisition, la livre de brochet à raison de 20 sols et la carpe à raison de 10, et de leur donner les quatre au cent gratis; 8° plus seront tenus lesdits preneurs de fournir auxdits sieurs bailleurs, chacun an, au jour et fête de Saint-Loup, 25 livres de brochet et 25 livres de carpe ou barbeau », le tout sans diminution du prix du bail, qui est de 500# par an (Arch. Yonne, G 157, et *Affirmations de baux*, n° 364).

Cens. — Les maisons et les terres du finage de Sens étaient chargées de cens divers, payables, les uns au Chapitre de Sens, dont la censive était la plus étendue, les autres à l'archevêque, à la Congrégation de Versailles, aux abbayes de Sainte-Colombe, de Saint-Jean et de Saint-Paul, au prieur du Charnier, au curé de Sainte-Colombe, au seigneur de Paron, et quelques-uns enfin au prince de Saxe, seigneur de Chaumot, comme héritier de l'ancien fief de Chanteprime.

Ventes par le District

30 décembre 1790.

1551. Le clos des Jacobins, à Sens, près l'Esplanade, provenant des Jacobins de Sens, estimé 682#. — *Soumission :* du 18 novembre 1790, par Claude-Louis Quillier, « entrepreneur des voitures nationales de Sens », au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* L'abbé Woustourne; Louis-Georges Sajon, perruquier; Louis-Claude Poulet, pâtissier; Clément Drouot, vigneron; Jean-Pierre Gaillard, bourgeois; Denis Masson, hôtelier de l'*Ecu:* Jean Bertrand, cabaretier; Robert Pain, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 4.200#, après 4 feux, à Thomas-Sébastien Royer, aubergiste, à Sens.

Paiements : 1.200 le 7 mars 1791. — 37 le 16 février 1792.

1552. — 4 arpents et demi de terre et pré, lieu dit le Pré Bisson, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, affermés 135#, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimé 2.310#. — *Soumission :* du 23 novembre 1790, par Etienne Bertin, Savinien Martin et Antoine Gacoin, courtiliers, à Sens, fermiers desdites terres, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Etienne Chaussefoin, bourgeois; Savinien Martin et Jean-Edme Macé, courtiliers; Edme

Cornisset, tanneur, à Sens. *Adj.* 3.650 , après 4 feux, à André-Victor Cave, notaire à Sens.

Paiements : 3.650ᵐ le 8 octobre 1791. Décompte arrêté le 20 germinal an XII, à la charge par l'acquéreur de payer 253 fr. 68, montant des intérêts.

1553. — Une petite maison, dite la Motte Saint-Jean, paroisse Saint-Cartault, avec un clos de 7 arpents, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, le tout estimé 2.898ᵗ. — *Soumission* : du 25 novembre 1790, par M. de Chambonas, à charge d'estimation. *Enchérisseurs* : Etienne Chaussefoin, Jean-Baptiste Catherinet et Doré, bourgeois; Edme Cornisset, tanneur; Jean Malherbe, serrurier, à Sens; Baudry, maître particulier des eaux et forêts. *Adj.* 10.200ᵗ à M. de Chambonas, maire de Sens, pour le compte de Amand-Joseph Dupont, officier du Roi, demeurant à Paris.

Suivant bail du 17 août 1784, cet article était affermé à Edme Bourdon, courtilier à Sens, à la charge « de fournir du lait et de la crème aux bailleurs lorsqu'ils iront audit lieu, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, de porter la provision pour le repas que les bailleurs iront y faire et moyennant 100ᵗ de loyer » (*Affirmations de baux*, nº 336).

Paiements : 10.200ᵗ le 24 mars 1791. — 115ᵗ le 30 mars 1792.

1554. — Le moulin de Montsalé, avec 5 arpents 89 perches de pré et 4 arpents de terre, au finage de Saint-Paul-lès-Sens, tenu par Pierre Cornisset, tanneur, de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, moyennant 410ᵗ, et 360ᵗ de pot de vin en une fois, estimé 6.990ᵗ. — *Soumission* : du 25 novembre 1790, par le locataire, au prix de 7.161ᵗ. *Enchérisseurs* : Jean-Joseph Protat, tanneur; Jean-Joseph Hélye, notaire; Jean-Baptiste Clément, meunier; Pierre Cornisset, tanneur, à Sens, fermier du moulin. — *Adj.* 20.100ᵗ, après 4 feux, à Christophe Yver, tanneur, à Sens.

Paiements : 6.030ᵗ le 23 février 1791. — 3.000ᵗ le 17 janvier 1792. — 3.600ᵗ le 17 novembre 1792. — 3.200ᵗ le 10 janvier 1793. — 5.664ᵗ le 5 avril 1793.

31 décembre 1790.

1555. — 6 quartiers de courtils, affermés à Claude Gillot, moyennant 90ᵗ et une botte d'aulx, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 1.490ᵗ. *Enchérisseurs* : François Macé, courtilier; Etienne Chaussefoin, bourgeois; Edme Cor-

nisset, tanneur; Pierre-Louis Heurtault, prêtre, à Sens. — *Adj.* 2.000 à André-Victor Cave, ancien notaire, à Sens.

Paiements : 2.000 le 8 octobre 1791. Décompte arrêté le 30 messidor an XII, à charge par l'acquéreur de payer 126 fr. 02 pour les intérêts.

14 janvier 1791.

1556. — Une maison, rue Mauconseil, louée 150 à Jean-Claude Bro, bourgeois, plus 600 de pot de vin, par les Jacobins de Sens, estimée 3.000. — *Soumission* : du 3 décembre 1790, par le locataire, Bro, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Catherinet, bourgeois; Layné, étapier; Louis-Pierre Heurtault, prêtre; Louis-Georges Sajon, perruquier; Pierre Demay, notaire, à Sens. — *Adj.* 6.200 à Etienne Chaussefoin, bourgeois, à Sens.

« Ce jourd'hui 15 frimaire an II... Vu la requête présentée par le C. Bro, dit Dubois, tendant à obtenir le complément des neuf années de jouissance portées par son bail ou une indemnité pour raison de la non-jouissance de la neuvième année, au moyen de ce que le procès-verbal d'adjudication de la maison qu'il occupe ne fait aucune mention d'un certificat du ci-devant prieur des Jacobins, du 23 mai 1786, attestatif que la jouissance dudit C. Bro n'a commencé qu'au 24 juin 1786, au lieu du 24 juin 1785, époque déterminée par son bail pour l'entrée en jouissance, à cause des réparations et constructions faites en ladite maison en ladite année 1785; — vu aussi copie collationnée de l'écrit sous signatures privées du ci-devant prieur des Jacobins, dudit jour 23 mai 1786; l'acte d'affirmation de bail prêté par ledit C. Bro le 3 décembre 1790 (1) portant l'écrit dont il s'agit; — le Directoire, ouï le procureur-syndic, considérant d'un côté que le procès-verbal de vente de la maison dont il s'agit ne fait aucune mention de l'écrit sous seing privé du ci-devant prieur des Jacobins; que, par conséquent, cet écrit ne peut faire loi pour l'adjudicataire, qui est censé n'en avoir eu aucune connaissance et avoir calculé son acquisition sur les clauses portées au bail du 9 novembre 1784; considérant d'un autre côté que le C. Bro a rempli avant l'époque de la vente toutes les formalités requises par la loi, tant pour l'affirmation de son bail que pour l'exhibition de l'écrit sous seing privé; que, les charges de l'adjudication du 14 janvier 1791 ne renfermant point la condition à l'adjudicataire de souffrir au locataire la jouissance de neuf années à compter du 24 juin 1786 au lieu du 24 juin 1785, le C. Bro se trouverait, par cette omission dans la rédaction du procès-

(1) Voir *Affirmations de baux*, n° 329 (Arch. Yonne, Q 395).

verbal, privé d'une année de jouissance; qu'il est de la justice de l'administration de réparer cette omission involontaire par l'offre d'une indemnité, d'autant plus légitime que le silence du procès-verbal, qui grèverait les intérêts du réclamant, a tourné au profit de la chose publique et a contribué à élever le prix de l'adjudication, auquel la condition d'une jouissance plus reculée eût peut-être fait éprouver de la diminution; que le C. Bro peut être considéré comme un fermier évincé par le propriétaire et son indemnité fixée au tiers du prix de son loyer, suivant les lois et usages reçus; — est d'avis qu'il y a lieu d'accorder audit C. Bro, pour indemnité de la non-jouissance de la neuvième année de son bail, la somme de 50# faisant le tiers du prix de loyer dudit bail » (Arch. Yonne, L 895. Arrêté du district du 15 frimaire an II).

Paiements : 2.914# le 14 mai 1791. — 3.685# le 6 février 1793.

1557. — 4 arpents de pré, au faubourg Saint-Antoine, affermés 220# à Alexis Colin, provenant du Chapitre de Sens, estimés 3.751#. — *Soumission* : du 7 décembre 1790, par Magin, commissaire général de la navigation de l'Yonne, demeurant à Paris, quai d'Orléans, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jean Doré, ancien conseiller en l'élection; Hunot, potier d'étain; Meure, ex-procureur au Parlement de Paris; Louis-Pierre Heurtault, prêtre; Berthelin, homme de loi, à Sens. — *Adj.* 12.100# à Nicolas Laurent, laboureur, à Sens.

1558. — La ferme de la basse-cour de l'Abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, avec 121 arpents 10 perches de terre, 11 arpents 10 perches de pré et 76 perches de saussaie, estimée 17.050#. *Soumission* : du 7 décembre 1790, par Magin (voir n° 1557), au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jean-Claude-Donat Menestrier, lieutenant en l'élection de Sens; Claude-Augustin Bertrand, fermier de la commanderie de Launay; Edme Cornisset, tanneur, à Sens; Hardouin Epoigny, administrateur du district; Heurtault, prêtre, à Sens; Vicherat, limonadier audit lieu; Vincent Bourgoin, laboureur, à Saint-Martin-sur-Oreuse; Meure, ex-procureur au Parlement de Paris; Pierre Cherchedieu et Joseph Dufour, ci-devant jurés-priseurs, à Sens; Jean-Louis Magin, commissaire général de la marine. — *Adj.* 37.500# à Louis Meignen, marchand de bois, à Villevallier. — *Rétrocession* à Jean-Louis Magin, commissaire général de la marine.

La métairie de Saint-Antoine était affermée, suivant bail du 15 mars 1787, devant Cave, à Louis-Denis Paulard, sous la réserve par les religieuses « de 76 perches de saussaies, du droit de

faire paître leurs vaches dans les prés, de tous les arbres qui sont dans les terres et le jardin, des noyers qui sont des deux côtés du grand chemin, de la pièces de terre et du saulce qui sont au septentrion de ladite abbaye attenant des murs, ensemble de l'écurie à deux chevaux attenant de la grande écurie et des bâtiments occupés par M. Moreau et le jardinier, des remises et de la chambre au-dessus de celle du fermier » ; à la charge par les preneurs de faire tous les ans les charrois des vendanges des vignes des religieuses et moyennant 1.000[#] en argent, 50 bottes de foin, 50 bottes de grande paille, 50 bottes de paille d'avoine, 6 sachets de menues pailles et 6 paires de dindes *(Affirmations de baux*, n° 360).

Paiements : 1.500[#] le 28 février 1791. 4.971[#] le 20 mars 1792. 4.045[#] le 2 décembre 1792. 14.046[#] le 14 décembre 1792. 13.871[#] le 11 germinal an II.

L'adjudication de la ferme de Saint-Antoine comportait-elle uniquement les objets énoncés en l'affiche, non compris ceux réservés par le bail du 15 mars 1787? Le silence du procès-verbal d'adjudication sur ce point, ainsi que sur la question de savoir si une servitude de passage, à travers la cour de la ferme, était maintenue ou supprimée, donna naissance à une grave affaire, que les pièces ci-dessous feront connaître.

Le 3 pluviôse an II, l'accusateur public près le tribunal criminel du département, « expose que, par une lettre datée de Sens, du 1er nivôse, les CC. Maure et Garnier, représentants du peuple dans ce département, lui ayant adressé deux procès-verbaux faits par les membres du comité révolutionnaire de la ville de Sens, les 18 brumaire et 12 frimaire derniers, desquels il paraissait résulter qu'il avait été commis un faux dans une adjudication de biens nationaux faite au district de Sens le 14 janvier 1791 et qu'Edme Drège, secrétaire de l'administration du district, et Jean-Louis Magin, ci-devant administrateur du Département, étaient prévenus d'être les auteurs dudit faux, il a pris pour dénonciation contre eux lesdits procès-verbaux et lettres, a adressé à l'administration du district de Sens un réquisitoire tendant à se faire remettre le procès-verbal de l'adjudication arguée de faux, affiches indicatives de ladite adjudication et autres pièces nécessaires à l'instruction du procès, et a donné mandat d'amener contre lesdits Drège et Magin. L'administration du district lui a fait parvenir la partie de son registre sur laquelle est le procès-verbal de l'adjudication dudit jour 14 janvier 1791 (1);.... il a déposé cette adjudication au greffe du tribunal et en a fait dresser un procès-verbal détaillé. Ce procès-verbal, du 11 nivôse, constate qu'au folio 37 recto, il se trouve en marge un renvoi conçu en ces termes : *ensemble les objets réservés par ledit bail et le jardin étant dans la cour*

(1) Voir Arch. Yonne, registre Q 191.

extérieure et que ce renvoi est approuvé par deux paraphes; qu'au folio 47 recto est un autre renvoi portant : *comme aussi de laisser et souffrir le passage, tant à pied qu'à cheval et à voitures pour la maison conventuelle, jusqu'à ce que l'administration ait déterminé un autre passage pour ladite maison conventuelle sur un terrain dépendant de ladite maison*, et qu'au-dessous se trouvent trois paraphes.... Drège a avoué que ces deux renvois ont été écrits de sa main sous la dictée de Magin, à la fin d'avril ou au commencement de mai 1791; il a dit que les paraphes qui sont au-dessous du premier sont ceux des CC. Lemoine, alors administrateur, et Douine, procureur syndic; que des trois qui se trouvent au bas du second, deux sont encore les paraphes desdits Lemoine et Douïne et qu'il croit le troisième du citoyen Magin. Magin est également convenu que les deux renvois ont été par lui dictés à Drège, sinon mot à mot, du moins en substance. Il a reconnu deux des paraphes pour être ceux desdits Lemoine et Douïne et n'a pas reconnu le troisième... Drège a dit encore dans ses réponses que ce qui l'a déterminé à écrire les renvois, c'est qu'ayant vu différentes fois le C. Magin réclamer auprès de l'administration et ayant entendu le C. Hérard, l'un des administrateurs, chargé spécialement de la partie des domaines nationaux, lui dire de repasser sous trois jours, qu'on terminerait son affaire, il les avait crus d'accord et s'en était d'autant plus rapporté à la bonne foi dudit Magin qu'il le croyait incapable de le tromper, et que, d'ailleurs, n'ayant aucune connaissance des objets, on ne peut lui supposer l'intention criminelle d'avoir voulu attribuer à Magin quelque chose qui ne lui aurait pas appartenu. Et ledit Magin a prétendu qu'au moment de l'adjudication, y ayant eu des réclamations de la part des enchérisseurs, il avait été convenu que les objets réservés par le bail feraient partie de l'adjudication et qu'il serait déterminé un passage pour la maison conventuelle sur un terrain dépendant de cette maison, mais que ces clauses avaient été oubliées, en sorte que, s'il a fait écrire ces renvois, c'était pour rétablir l'omission faite lors de la rédaction du procès-verbal.... Il résulte en outre, tant des interrogatoires des prévenus et du procès-verbal d'audition des témoins que de l'examen des différents papiers déposés au procès,..... que le défaut du procès-verbal d'expertise prouve assez que l'administration n'a entendu comprendre dans l'adjudication que les objets énoncés dans le bail et dans l'affiche; mais qu'une preuve plus évidente encore qu'elle n'a jamais eu l'intention d'y joindre les objets réservés par le bail, c'est l'adjudication à laquelle elle a fait procéder, le 10 août 1791, des bâtiments et dépendances appelés la maison Moreau (voir vente n° 1622) qui est une des réserves du bail (voir *supra*, p. 115 l'analyse dudit bail); que l'inconséquence dans laquelle est tombé Magin, en se rendant adjudicataire de cette maison, est aussi une preuve non équivoque de sa fraude; que n'ayant pas osé faire valoir les renvois pour cet objet, dans la crainte sans doute de révolter l'administration, et voulant au moins en tirer parti pour le reste, il a attendu, pour présenter sa pétition, que l'administration fût entièrement changée;

qu'à l'aide d'une expédition dans laquelle les renvois se trouvaient insérés, il a trompé les nouveaux administrateurs du district et l'administration du Département qui pouvait d'autant moins se refuser à ses demandes que, fondées sur le texte même des renvois, elles ne paraissaient comprendre que ce qui lui avait été adjugé ; qu'au moyen de ces renvois, ainsi sanctionnés par deux arrêtés, il s'est emparé d'une remise et de la maison du jardinier expressément réservées par le bail, ainsi que d'une orangerie et d'un jardin qu'il prétend faire partie de la cour, quoique ce jardin ne fût pas compris dans le bail et qu'il fût séparé de la cour par un mur, et il s'est fait décharger d'une servitude de passage qu'il devrait encore souffrir, puisque la réserve faite par les ci-devant religieuses de leur porte intérieure emportait nécessairement la réserve du passage et que l'adjudication a été faite à la charge de prendre les biens avec toutes les servitudes dont ils pouvaient être tenus..... D'après cet exposé l'accusateur public a dressé le présent acte, par lequel il accuse : Edme Drège, secrétaire de l'administration du district de Sens, d'avoir, méchamment et à dessein de nuire, commis le crime de faux, en écrivant de sa propre main, en marge du procès-verbal de l'adjudication faite au district de Sens de la ferme de la basse-cour dépendante de la ci-devant abbaye de Saint-Antoine, du 14 janvier 1791, et plus de trois mois après ladite adjudication, deux renvois (l'un desquels attribue à l'adjudicataire la propriété d'objets réservés par le bail de cette ferme et un jardin qui ne faisaient pas partie de l'adjudication, et l'autre ne le charge que pour un temps d'une servitude de passage qu'il aurait dû souffrir à perpétuité), en souffrant que ces renvois aient été approuvés par les paraphes d'un administrateur et du procureur syndic, en délivrant une expédition de cette adjudication signée de lui dans laquelle lesdits renvois sont insérés comme faisant partie du texte du procès-verbal, et en favorisant par son silence les prétentions élevées par le cessionnaire de l'adjudicataire à la faveur de ces faux renvois ; — Jean-Louis Magin d'être tout à la fois auteur et complice du même faux, pour avoir, sciemment et dans le dessein du crime, engagé ledit Drège à écrire lesdits renvois et les lui avoir dictés, sinon mot à mot, au moins en substance, et d'avoir, par des manœuvres qu'on n'a pu découvrir, procuré l'approbation de ces renvois par des paraphes dont deux sont soupçonnés d'être faux, et d'avoir fait usage desdits faux pour tromper les administrations et se faire déclarer, au détriment de la République, propriétaire d'objets qui ne devaient pas lui appartenir ; — Louis-Herménégilde Lemoine, alors administrateur du district, et Nicolas Douïne, procureur syndic dudit district, d'avoir approuvé de leurs paraphes les renvois dont il s'agit et de s'être ainsi rendus les complices du faux commis par lesdits Drège et Magin et d'avoir favorisé l'usage qu'en a fait ledit Magin ».

Malgré l'apparence de bien-fondé de l'accusation, il semble qu'en cette affaire il y ait eu simple irrégularité de forme. Cette impression se dégage des interrogatoires de Magin, confirmés par ceux des

autres prévenus et des témoins. Nous donnons ci-dessous un extrait des explications de Magin : *Interrogatoire du 11 nivôse.* « A lui représenté qu'il n'a pu ni du entendre acquérir les objets réservés au bail, puisque ni les affiches de réception d'enchères, ni l'affiche indicative de l'adjudication, ni le procès-verbal de ladite adjudication n'énonçaient ces objets réservés ; qu'au contraire tout ce qui y est détaillé est dit affermé pour neuf années, ce qui excluait nécessairement les réserves faites par le bail A répondu que les affiches indicatives annonçaient une portion des objets réservés par le bail, telles que 76 perches de saussaie ; que le surplus des objets réservés avait été omis dans l'affiche ; cela est si vrai que les arbres complantés le long des prés et qui étaient réservés par le bail ont aussi été compris dans ladite adjudication, et que les écuries, remises et logement du jardinier étaient occupés par le fermier ; que l'observation en a été faite lors de l'adjudication et qu'on a dit que cela devait être sous-entendu. — A lui représenté que, s'il eût été dit, lors de l'adjudication, que les objets réservés par le bail devaient en faire partie et s'il eût été dans l'intention de l'administration de les y comprendre, les enchérisseurs et lui répondant, qui l'a portée jusqu'à 33.100ᵗ, n'auraient pas manqué de demander mention de cette augmentation ; que l'adjudicataire lui-même paraît n'avoir fait aucune réclamation ; que dès lors il y a lieu de croire que les objets réservés au bail n'en faisaient pas partie. A répondu que la réclamation en avait été faite par lui et autres enchérisseurs ; que, pendant le cours de l'adjudication, l'évêque du département écrivit à l'administration pour l'engager de réserver provisoirement le passage par la cour de la ferme pour la maison conventuelle ; que lui répondant fit la même réclamation pour le pavillon qu'il occupait dans ladite cour et qu'il tenait du C. Moreau-Maurevert, usufruitier (n° 1622) ; que la condition de ce passage ainsi que des objets réservés avait été annoncée publiquement, mais que, le secrétaire n'étant point alors à l'administration, il ne fut appelé qu'après l'adjudication pour faire le procès-verbal sur des notes tenues par un commis ; que le tout avait été omis ; qu'après la rédaction du procès-verbal, le C. Meignen, s'étant aperçu sans doute que les objets réservés au bail n'avaient pas été ajoutés et trouvant, d'après cette omission, son adjudication trop chère, proposa à lui répondant de la lui céder ; que, sur son refus, Meignen le menaça alors de se servir lui-même du défaut de réserve d'un passage pour aller à la maison conventuelle et au pavillon dont le répondant jouissait en usufruit ; que cette menace le détermina à accepter la cession ; que, quelques jours après, le C. Lemoine, informé que Meignen avait parlé du défaut de réserve du passage et craignant que le répondant ne voulût lui-même exciper du silence de l'adjudication, vint le trouver et lui dit qu'il le croyait trop honnête pour ne pas donner un passage qui, quoique la charge n'en fût pas écrite, avait été annoncé publiquement devoir être livré par l'adjudicataire ; qu'il lui répondit qu'on avait voulu user de ce silence contre lui, mais qu'il était trop certain que la charge en avait été imposée

verbalement pour en user contre l'administration; qu'il consentait à donner le passage, mais qu'en le livrant l'administration, de son côté, devait lui rendre justice, en faisant comprendre dans l'adjudication les objets omis qui avaient été également annoncés devoir en faire partie; que Lemoine lui répliqua qu'il n'avait qu'à passer à l'administration, qu'ils y arrangeraient cet objet avec le C. Hérard; qu'en effet, quelque temps après, dans le courant d'avril, autant qu'il peut se rappeler, il se rendit au district, où il trouva Hérard qui le renvoya à un autre jour pour arranger cela; que, y étant repassé sans trouver Hérard, et étant prêt à partir pour un voyage de trois mois, il pria Drège, secrétaire, de faire lui-même les additions qui devaient y être faites, en lui disant qu'il ne lui demanderait l'expédition qu'après que ces additions auraient été sanctionnées par l'administration; que cette affaire a traîné ainsi pendant plus de dix-huit mois; qu'enfin, ayant été décrété que les maisons conventuelles seraient vendues au profit de la Nation, il crut devoir, avant la vente de celle de Saint-Antoine, demander la décharge de la servitude du passage qui lui avait été indiquée; que, le 9 novembre 1792, le district donna sur sa demande un avis motivé qui fut confirmé par arrêté du Département du 20 novembre suivant; que, sur des réclamations survenues depuis, le district donna un second avis (1) et que le répondant a été de nouveau, par un arrêté du Département du 6 février 1793, confirmé dans la possession de tout ce qu'il avait acquis; que, d'ailleurs, l'administration du district avait manifesté bien antérieurement l'intention où elle avait toujours été de décharger l'adjudicataire de la servitude du passage, puisque, dès le 10 août 1791, en vendant la nue-propriété du pavillon dont le répondant avait l'usufruit, elle obligea l'adjudicataire de boucher la porte donnant sur la cour de la ci-devant abbaye; qu'enfin, s'il ne s'était pas cru de bonne foi propriétaire du petit jardin étant dans la cour extérieure, il n'aurait pas construit, sur l'emplacement de ce jardin, une maison qui lui a coûté plus de 15.000#, maison dont la Nation se serait trouvée propriétaire en reprenant le fonds ». — *Interrogatoire du 6 pluviôse :* « A lui demandé si, lorsque le C. Meignen lui a fait cession de la ferme de la basse-cour de Saint-Antoine, il n'avait pas une parfaite connaissance des objets qui faisaient partie de cette adjudication dont ledit Meignen s'était rendu adjudicataire. A répondu qu'il en avait connaissance, puisqu'il en avait fait sa soumission d'après la communication qu'il avait prise de l'inventaire du mois de septembre 1790. — A lui demandé si, d'après la soumission qu'il avait faite pour cette ferme et la connaissance qu'il avait eue de l'affiche indicative de son adjudication, il n'était point parfaitement instruit que les objets réservés au bail passé quelques années avant par les ci-devant religieuses en étaient exceptés. A répondu

(1) Du 2 février 1793; voir cet arrêté *infra*, à la date du 25 thermidor an III.

qu'il est difficile de concevoir comment l'administration du district aurait entendu distraire de la vente de la totalité des objets libres existant dans une grande enceinte, close de toutes parts par de fortes murailles, des objets prétendus réservés par le bail, et ait exclu ces mêmes objets de la vente, lorsque, par un article spécial, elle comprenait dans cette même vente des objets réservés situés hors de cette enceinte et adjacents à l'extérieur aux murs de clôture de l'objet en litige; que, d'un autre côté, malgré la restriction prétendue des objets réservés par le bail, elle mettait en vente les bâtiments de la ferme sans aucune restriction, tandis que, dans ces mêmes bâtiments, se trouvaient une chambre, une écurie et une remise spécialement réservées par le bail et dont cependant le fermier a toujours eu la jouissance; d'où il résulte que, si l'administration a entendu soustraire de la vente les objets en litige, elle ne pouvait se dispenser d'en faire une clause particulière de l'adjudication; d'après cela, il n'est pas étonnant que l'adjudicataire les ait regardés comme faisant partie de l'adjudication, d'autant plus qu'il a la certitude d'en avoir fait l'explication au moment de l'adjudication, contre laquelle il n'y a pas eu de réclamation; ..... ce serait à tort qu'on arguerait du pavillon Moreau : il n'a pu en être et il n'en a été fait aucune mention, cet objet étant aliéné dès 1783 par les ci-devant religieuses et devenu, par la cession que Moreau en a faite au répondant en 1787, une propriété particulière, parfaitement distincte, avec issue particulière sur la grande rue du faubourg : que, d'ailleurs, ce fait est notoire », etc., etc. (Arch. Yonne, L 1171).

Le jury de jugement déclara, le 23 pluviôse an II, qu'il n'était pas constant « que Drège ait commis un faux en écrivant lesdits renvois » et acquitta les quatre prévenus (Arch. Yonne, L 1143, pp. 383-390 et L 1171). Voir *infra* la vente du couvent de Saint-Antoine, aux dates des 23 janvier 1793, 25 thermidor an III et sous le n° 1830.

1559. — Le moulin d'En Bas ou de la Menelle, sur la douve des fossés de Saint-Rémy, et 7 arpents de terre en la vallée d'Yonne, provenant des Chanoines de Notre-Dame en la cathédrale de Sens, estimés 10.485ᵗ. — *Soumission :* du 9 décembre 1790, par le meunier dudit moulin, futur adjudicataire, au prix d'estimation. *Enchérisseurs :* Lemoine, vice-président du district; Edme Cornisset, tanneur; Sullerot, charpentier, à Sens; Barrassat, menuisier, à la Chapelle-sur-Oreuse; Louis Buttet, meunier, à Villeneuve-l'Archevêque. — *Adj.* 40.800ᵗ à Jean-Savinien Clément, meunier, à Sens, fermier dudit moulin.

Par bail du 4 juillet 1784, devant Cave, notaire à Sens, le moulin de la Menelle était affermé à Jean-Savinien Clément moyennant « 9 bichets de méteil de loyer par semaine, excepté les quatre semaines du mois d'août qui seront payées en froment », et les 7 arpents et demi de terre moyennant 32 bichets

de méteil et une paire de poulets, et à la charge « de payer la censive à raison de 4 deniers par arpent » (*Affirmations de baux*, n° 81).

Paiements : 20.737ᵗ le 6 mars 1791. — 2.400ᵗ le 26 décembre 1791. — 2.080ᵗ le 3 janvier 1792. — 2.230ᵗ le 1ᵉʳ mars 1793. — 3.018ᵗ le 4 septembre 1793. — 3.038ᵗ le 25 nivôse an II. — 2.500ᵗ le 18 nivôse an III. — 4.000ᵗ le 6 pluviôse an III. — 3.902ᵗ le 6 prairial an III.

1560. — 3 arpents de terre, au finage de Saint-Cartaut, lieu dit la Mothe, et 6 quartiers de pré, entre les deux Vannes, finage de Saint-Paul, affermés 150ᵗ à Pierre Macé, courtilier, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 1.557ᵗ. — *Soumissions* : du 8 décembre 1790, par M. de Chambonas, au prix d'estimation ; du 17 décembre 1790, par François Macé, courtilier, à Saint-Pregts, à 3.000ᵗ. — *Enchérisseur* : Pierre Ménissier, laboureur, à Sens. — *Adj.* 5.500ᵗ au marquis de Chambonas, maire de Sens, pour le compte de Armand-Joseph Dupont, officier du Roi, à Paris.

Paiements : 2.300ᵗ le 24 mars 1791, — 3.386ᵗ le 30 mars 1792.

12 février 1791.

1561. — Une maison, au faubourg Saint-Savinien, louée 63ᵗ à Antoine Chevillon, vigneron, par les religieux de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimée 739ᵗ. — *Soumission* : du 11 novembre 1790, par le locataire, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jacques Baillot, boulanger ; Antoine Chevillon, vigneron, locataire de ladite maison ; Jean-Claude Jossey, officier municipal, de Sens. — *Adj.* 2.175ᵗ à Louis Leblanc, curé de Saligny.

16 février 1791.

1562. — Le couvent et l'église des Cordeliers, à la réserve des meubles et objets d'art garnissant l'église, et à la charge par l'adjudicataire de laisser jouir le Directoire du district de la partie des bâtiments qu'il occupe durant un délai de trois mois, estimés 5.104ᵗ. — *Soumission* : du 9 décembre 1790, par Hérard et Ménestrier, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jean Malherbe, serrurier ; Jacques Clément, maçon ; François Mandavial, menuisier ; Antoine Marcile, couvreur ; Pierre Gauthier, charpentier ; Menestrier, homme de loi ; Pierre Cherchedieu, bourgeois ; Louis-Georges Sajon, perruquier, à Sens ; Jean-Baptiste Hérard, administrateur du district. — *Adj.* 25.500ᵗ à Cyr-Alexis Chapelain, « intéressé dans les affaires du Roi », à Sens.

1563. — 1° Le corps de logis du couvent des Jacobins, sur lequel il y a offre de 4.500^{fr}; 2° le jardin en dépendant, sur lequel il y a offre de 600^{fr}; 3° l'église du couvent, sur laquelle il y a offre de 1.000^{fr}. — *Soumissions :* du 19 décembre 1790, pour le couvent et l'église, par Le Boux de la Bapaumerie, président du tribunal du district, à 4.500^{fr}, prix d'estimation; du 18 décembre, pour le jardin, par Thomas Vidal, maître maçon, à Sens. *Enchérisseurs* : Louis Dufois, chirurgien; Pierre Gauthier, charpentier; Nicolas Deschamps, tonnelier; François Gaillot, maçon; Etienne Chaussefoin et Pierre Cherchedieu, bourgeois; Louis-Pierre Heurtault, prêtre; Le Boux de la Bapaumerie, président du tribunal du district; Marin Dehargne, collecteur des amendes des eaux et forêts; Joseph Dufour, ancien huissier-priseur; Henri-Marc Desmaisons, homme de loi; Louis-Georges Sajon, perruquier; Bezanger, marchand de bois; Isaac Auger, ancien orfèvre, à Sens. — *Adj.* 27.500^{fr} à Thomas Hulme, dit Hall, directeur de la manufacture royale de velours, de Sens, pour le compte de Edouard Hulme, dit Hall, sous-inspecteur des manufactures du Beaujolais, demeurant à Charlieu-en-Forez.

1564. — Une maison, rue Mauconseil, faisant partie du couvent des Jacobins de Sens, louée 230^{fr} à Jean-Louis-Robert Chevalier, marchand de bois, à Sens, estimée 3.000^{fr}. — *Soumissions :* du 28 décembre 1790, par Patrauld, de Sens, sous réserve d'estimation; par Balthazar Dufong, comme fondé de procuration du sieur Taffineau, à 3.000^{fr}. *Enchérisseurs :* Balthazar Dufong, bourgeois; Louis-Pierre Heurtault, prêtre, à Sens. — *Adj.* 6.700^{fr} à Pierre Cherchedieu au nom d'André Dechambre, tonnelier, à Sens.

1565. — Le chantier des Jacobins, « sur lequel était construit leur ancienne église », rue des Jacobins, loué 180^{fr} à Jean-Louis-Robert Chevalier, estimé 1.000^{fr}. — *Soumission* : du 9 décembre 1790, par Louis Dufois, chirurgien, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Henri-Marc Desmaisons, homme de loi; Louis-Georges Sajon, perruquier; Louis Dufois, chirurgien; Jean-Louis Guyot, fripier, à Sens. — *Adj.* 4.900^{fr} à Marie-Sulpice-Eracle Hardy, ancien conseiller en l'élection de Sens.

Paiement : 4.900^{fr} pour solde le 24 mars 1791.

1566. La chapelle de Saint-Rémy-lès-Sens, avec 6 perches de terrain, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimée 500^{fr}. — *Soumission :* du 2 décembre 1790, par le futur

adjudicataire, à 1.000ᵗ. *Enchérisseurs* : Louis-Georges Sajon, perruquier; Jean-Louis Guyot, fripier; François Vicherat, limonadier; Baudry, maître particulier des eaux et forêts, à Sens. — *Adj.* 1.550ᵗ à Pierre-Etienne Cornisset, tanneur, à Sens.

Paiement : 1.550ᵗ pour solde le 11 avril 1791.

5 mars 1791.

1567. La maison conventuelle, les bâtiments claustraux et l'église de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, au faubourg de Saint-Savinien, avec le jardin en dépendant, estimés 5.115ᵗ. — *Soumissions :* du 6 décembre 1790, par Claude-François Legris, ci-devant chanoine de Sens, à 5.215 ; du 12 décembre, par Salgues, substitut du procureur de la commune de Sens, à 10.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Louis-Pierre Heurtault et Patraud, prêtres; Louis-Georges Sajon, perruquier; Menestrier, homme de loi; Pierre Cornisset, tanneur, à Sens. — *Adj.* 42.400ᵗ à Christophe Bertrand, ancien greffier de l'élection, au nom de Louise-Anne-Constance Poupardin d'Amanzy, veuve de Paul-Charles-Marie de Loménie de Brienne.

Paiement : 25.000ᵗ pour solde le 29 novembre 1791, en un « bon de M. Le Couteulx ».

1568. — 3 quartiers de terre, au finage Saint-Pregts, affermés 18ᵗ, provenant du Chapitre de Sens, estimés 306ᵗ. *Soumission :* du 9 décembre 1790, par Jean Doré, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Jean Doré, ancien conseiller en l'élection; Savinien Martin, courtilier, à Sens. — *Adj.* 1.100ᵗ à Joseph Chassagneux, vigneron, au faubourg Saint-Pregts.

1569. 1 arpent de vigne, lieu dit l'Echelotte, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimé 400ᵗ. — *Soumission :* du 8 décembre 1790, par Louis Dufois, chirurgien, à Sens, à charge d'estimation. *Enchérisseurs* : Louis-Pierre Heurtault, prêtre; Etienne Chaussefoin, bourgeois; Louis Dufois, chirurgien; Claude-Charles Lhomme; Jacques Boucher, vigneron, à Sens; Jean-Louis Magin, demeurant à Paris. - *Adj.* 1.100ᵗ à Pierre Chassagneux, aubergiste, à Sens.

9 mars 1791.

1570. 48 arpents 90 perches de terre, aux finages de Saint-Pierre-le-Vif, du Charnier et de Saint-Sauveur, affermés à Jean Courtot, moyennant 175ᵗ et 70 bichets de méteil, provenant de

l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimés 4.437ᵗ. — *Soumission* : du 12 décembre 1790, par Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation de l'Yonne, au prix d'estimation. *Enchérisseurs* : Jean-Sébastien Jannin, marchand; Etienne Chaussefoin, Jean-Baptiste-Nicolas Thomazon, bourgeois; Blaise Gauthier, ci-devant élu; Edme Cornisset, tanneur; Benard, notaire, à Sens. — *Adj.* 16.400ᵗ à François Deslions, maître de la poste aux chevaux, à Sens, pour 45 arpents, et Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation, pour le reste.

Paiements des 15.446ᵗ de la part de Deslions : 1.850ᵗ le 18 mars 1791. — 1.827ᵗ le 19 mars 1792. — 1.736ᵗ le 12 mars 1793. — 11.931ᵗ le 4 mai 1793.

1571. — Un enclos de 3 quartiers, sur les fossés Saint-Hilaire, loué 40ᵗ aux religieuses Carmélites par le Chapitre de Sens, estimé 600ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-Sébastien Jannin, Robert Pain et Edme Dufois, bourgeois; Jean-Baptiste Pelée, homme de loi, à Sens. — *Adj.* 2.400ᵗ à Menestrier, lieutenant en la ci-devant élection.

Paiements : 300ᵗ le 16 mai. — 2.164ᵗ le 20 octobre 1791.

1572. — 18 arpents 3 quartiers de terre, aux finages de Saint-Pierre-le-Vif, du Charnier et de Saint-Clément, tenus moyennant 100ᵗᵗ par Antoine Benoît, aubergiste, à Sens, du Prieuré du Charnier, estimés 2.225ᵗ. — *Soumission* : du 14 décembre 1790, par le fermier desdites terres, Benoît, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Jean-Sébastien Jannin, bourgeois; Nicolas Laurent, aubergiste; Jacques Baillot, boulanger; Etienne Chaussefoin, bourgeois; Masson, aubergiste de l'*Ecu :* Edme Cornisset, tanneur, à Sens. *Adj.* 6.625ᵗ à Louis Bonjour, laboureur, à Subligny, au nom de Thomas-Sébastien Royer, aubergiste, à Sens.

12 mars 1791.

1573. Un demi-arpent de vigne, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit les Vauguillettes, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, exploité par les religieux et estimé 200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jacques Baillot, boulanger; Joseph Dufour, ci-devant juré priseur; Henriot, ex-curé de Sainte-Colombe de Sens. — *Adj.* 625ᵗᵗ à Antoine Lemaire, tailleur, à Sens.

1574. 5 quartiers de vigne, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit les Vauguillettes, provenant de l'Abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, estimés 600ᵗ. — *Soumission* : du 17 janvier 1791,

par Guillemard, libraire, à Sens, à 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Antoine Lemaire, tailleur ; Médard Marnot, jardinier ; Thomazon, homme de loi ; Charles-Maurice Joux, épicier, à Sens. — *Adj.* 1.875ᵗ à Henriot, ex-curé de Sainte-Colombe de Sens.

1575. — 1 quartier de vigne, lieu dit Sainte-Béate, tenant au chemin de Saligny, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, exploité par les religieux et estimé 40ᵗ. — *Soumission :* du 16 décembre 1790, par le futur adjudicataire, sous réserve d'estimation. — *Enchérisseurs* : Louis Bourgoin, taillandier ; Claude Marseille, vigneron ; Antoine Lemaire, tailleur ; Etienne Godard, tanneur ; Louis Dufois, chirurgien, à Sens. — *Adj.* 370ᵗ à Pierre Chassagneux père, aubergiste, à Sens.

1576. — 1 arpent de vigne, lieu dit le Chêne Bertin, tenant aux terres de la Longueraie, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimé 200ᵗ. — *Soumission* : du 21 décembre 1790, par Vincent Martin, aubergiste, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Antoine Lemaire, tailleur ; Laurent Déon, tanneur ; Jean-Pierre Brouet, tonnelier, à Sens. — *Adj.* 1.225ᵗ à Joseph Dufour, ci-devant juré priseur, à Sens.

Paiements : 1.225ᵗ le 5 août 1791. — 25ᵗ le 24 mars 1793.

1577. — 1 arpent de vigne, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit Saint-Sauveur et près la chapelle de ce nom, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimé 150ᵗ. — *Soumission* : du 29 novembre 1790, par Jacques Simon, cabaretier, à Sens, à charge d'estimation. — *Enchérisseurs* : Antoine Lemaire, tailleur ; Georges-Louis Sajon, perruquier ; Laurent Déon, tanneur ; Charles-Maurice Joux, épicier ; Thomazon, homme de loi ; Charles Chevillon, vigneron, à Sens. — *Adj.* 1.250ᵗ à Jean-Joseph Protat, tanneur, à Sens.

1578. — 1 quartier et demi de vigne, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, tenant au cimetière de la chapelle de Saint-Sauveur, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimé 120ᵗ. — *Soumission* : du 10 janvier 1791, par Edme-François Lesire, bourgeois, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Antoine Lemaire, tailleur ; Edme-François Lesire, bourgeois ; Claude Déon, tanneur ; Joseph Dufour, ci-devant juré priseur ; Chassagneux père, aubergiste, à Sens. — *Adj.* 815ᵗ à Louise Déon, épouse de Pierre-Nicolas Blin, tanneur, à Sens.

1579. — Un demi-quartier de vigne, même finage et même climat que dessus (n° 1578), provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimé 50ᵗ. — *Enchérisseurs :* Antoine Lemaire, tailleur; Jacques Baillot, boulanger; Chassagneux, aubergiste, à Sens. — *Adj.* 250ᵗᵗ à François Clairé, tisserand, à Sens.

Paiements : 50ᵗ le 16 avril 1791. — 69ᵗ le 22 frimaire an II. — 159ᵗ le 11 prairial an III.

1580. — La chapelle de Saint-Sauveur, avec 6 quartiers de terrain en friche adjacents, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimée 240ᵗ. — *Enchérisseurs* : Louis-Georges Sajon, perruquier; Jacques Accault, ancien boulanger; Claude Déon, tanneur; Jacques Gabillot, maçon, à Sens. — *Adj.* 1.500ᵗ à Bertrnnd, ancien greffier de l'élection, pour le compte de Nicolas-François Jolly, orfèvre, à Sens.

2 avril 1791.

1581. — 1 arpent de jardin, au finage de Saint-Paul, lieu dit le Courtil Guillot, affermé 36ᵗ à Jean-Edme Macé, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimé 625ᵗ. — *Soumission :* du 16 décembre 1790, par Jean Doré, futur adjudicataire, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Pierre Cornisset, marchand tanneur; Edme Cœurderoy et Laurent Meunier, de Sens; Jean-Baptiste Catherinet, Charles Valtin, bourgeois; Jean Lebrun, marchand, à Sens; Jean-Edme Macé, fermier dudit jardin. — *Adj.* 1.450ᵗ à Jean Doré, ci-devant élu en l'élection de Sens.

Paiements : 174ᵗᵗ le 16 juin 1791, — 174ᵗᵗ le 18 avril 1792, — 1.231ᵗᵗ le 4 mai 1793.

1582. — 6 arpents 30 perches de jardin, et 27 perches de pré et aulnaies, au finage de Saint-Pregts, lieu dit les Varennes, tenus par Jacques Thomas, courtilier, moyennant 200ᵗ et 4 chapons, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimés 4.400ᵗ. *Soumission :* du 17 décembre 1790, par François Macé, courtilier, à Saint-Pregts, à 6.000ᵗ - *Enchérisseurs :* Jean Doré, ci-devant élu en l'élection de Sens; Anne Epoigny, de Sens. — *Adj.* 14.000ᵗ à Thomas-Sébastien Royer, aubergiste, à Sens.

Paiements : 6.000ᵗᵗ le 28 mai 1791, — 4.000ᵗᵗ le 16 février 1792, — 2.407ᵗᵗ le 28 février 1792, — 2.472ᵗᵗ le 24 octobre 1792.

6 avril 1791.

1583. — 1 quartier de jardin, au bord des fossés, « entre la porte Saint-Hilaire et la porte Notre-Dame, au coin de la ruelle de l'Abreuvoir », affermé 12ᵗ par l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens,

estimé 204ᵗ. — *Soumission* : du 20 décembre 1790, par le locataire dudit jardin, futur adjudicataire, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Pelée, homme de loi; Richard, huissier; François Guillemard, libraire; Joux, épicier, à Sens. — *Adj.* 610ᵗ à Claude Epoigny, cordier, à Sens, locataire dudit jardin.

1584. — 1 arpent 9 perches de terre, en courtil, et 5 quartiers 8 perches de pré, au finage de Saint-Pregts, lieu dit les Deux Bondes, affermés à Jean-Edme Macé, courtilier, moyennant 60ᵗ et deux hottereaux d'oignons, provenant du Prieuré du Charnier, estimés 1.050ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean Lebrun, laboureur; Pierre-André Rodot, courtilier; Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* 3.875ᵗ à Jean-Edme Macé, courtilier, à Sens, fermier desdites terres.

Avec ces terres étaient affermées, par bail du 26 mai 1785, les dîmes dépendant du prieuré du Charnier, à percevoir dans la plaine de Champbertrand *(Affirmations de baux,* nº 391).

7 avril 1791.

1585. 3 arpents et demi de pré, provenant de la Fabrique de la cathédrale de Sens, estimés 1.440ᵗ. — *Enchérisseurs* : Pierre Layné, étapier; Laurent Déon et Trempé, bouchers; Jacques Baillot, boulanger, à Sens. *Adj.* 2.975ᵗ à Jean-Baptiste Blacque, receveur des consignations, à Sens.

1586. — 20 arpents de pré, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit la Planche-Barreau, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, exploités par les religieux et estimés 13.640ᵗ. — *Soumission* : du 4 janvier 1791, par Jérôme Lefebvre, marchand de vin, à Paris, au prix d'estimation. — *Enchérisseur :* Pierre Layné, étapier, à Sens. — *Adj.* 40.000ᵗ à Jean-Louis Magin, inspecteur de la navigation, pour le compte de Louise-Anne-Constance Poupardin d'Amanzy, veuve de Paul-Charles-Marie de Loménie de Brienne.

1587. Les moulins du Roi, sur la rivière de Vanne, à la réserve des cylindres, trémilles, lanterne « avec son tour », bluteaux et autres meubles qui sont la propriété du fermier desdits moulins, provenant pour deux tiers du Domaine et pour un tiers du Chapitre de Sens, estimés 40.100ᵗ. — *Soumission* : du 5 février 1791, par Antoine Layné, perruquier, à Sens, à 40.100ᵗ,

— *Enchérisseurs :* Edme Bénard, notaire; Savinien Guyot, tanneur; Cyr-Alexis Chapelain, fermier desdits moulins, à Sens. — *Adj.* 60.200ᵗ à Etienne Hennequin, laboureur, à Bérulle (voir nº 112). — Rétrocédé, par acte du 28 mars 1793, reçu Peret de Corval, notaire à Paris, au sieur Nervo, et rétrocédé une seconde fois, par acte du 29 ventôse an III, reçu Goubault, notaire à Villeneuve-l'Archevêque, à Cornisset fils, tanneur, à Sens.

A la requête du procureur du Roi le bail des moulins du Roi, à Sens, fut adjugé le 4 mars 1784 à Michel Lemeunier, bourgeois de Paris, à charge d'entretenir les moulins et leurs ustensiles, « d'entretenir la chaussée desdits moulins et, à cet effet, de faire conduire et voiturer chacun an, sur ladite chaussée, la quantité de 60 voitures de terre grasse mêlée de battue et cailloux,..... de payer aux chanoines du Chapitre de Sens le droit de fort boisseau dit droit de Malicorne, consistant en 117 bichets de froment par an pour les années où il n'y a que 52 lundis, et en 119 bichets de même grain pour les années où il y a 53 lundis, payable de mois en mois et par avance,..... et moyennant 1.910 bichets de froment de fermage, payables, savoir : pour un tiers au Chapitre de Sens, co-propriétaire desdits moulins, les deux autres tiers se trouvant confondus en la personne dudit sieur Lemeunier, fermier de la totalité du domaine de Sens, entre les mains de qui les deux autres tiers devraient être payés » (*Affirmations de baux*, nº 389).

Paiements : 12.000ᵗ le 15 juin 1791. — 4.860ᵗ le 12 mars 1792. — 5.778ᵗ le 7 avril 1792, — 1.728ᵗ le 11 avril 1792, — 5.500ᵗ le 30 mars 1793, — 5.700ᵗ le 15 ventôse an II, — 18.475ᵗ le 11 nivôse an III, — 12.583ᵗ le 24 germinal an III.

1588. Le moulin de Saint-Paul, sur la rivière de Vanne, avec l'île derrière le moulin, 9 arpents et demi de pré, au finage de Saint-Paul, 2 hâtes de terre, en courtil, au même finage, et 6 quartiers de terre, au finage de Champbertrand, le tout affermé à Cyr-Alexis Chapelain, par l'Abbaye de Saint-Paul, moyennant 1.200ᵗ et à charge « de moudre gratis les grains nécessaires » aux religieux de l'abbaye, estimé 25.000ᵗ. — *Soumission* : du 5 février 1791, par Antoine Layné, perruquier, à Sens, à 24.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Louis Buttet, meunier, à Villeneuve-l'Archevêque; Louis Fossey, de Sens. — *Adj.* 31.300ᵗ à Edme-Savinien-Augustin Guyot, marchand tanneur, à Sens.

9 avril 1791.

1589. — Le moulin à blé de Saint-Jean, sis dans l'enclos de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimé 8.000ᵗ. — *Soumission :* du 5 janvier 1791, par Louis-Pierre Heurtault, prêtre, à Sens, au

prix d'estimation. *Enchérisseurs* : Nicolas Sullerot, charpentier; Edme-Augustin Landry, meunier; François Vicherat, limonadier, à Sens. — *Adj.* 20.300ᵗ à Denis Masson, aubergiste de l'*Ecu*, à Sens.

Le moulin était affermé, suivant bail du 24 décembre 1783, devant Héaulme, notaire à Sens, à Pierre-Jérôme Benoît, « à la charge de payer chacun an 3ᵗ pour le repassage des meules, de moudre gratis tous les grains nécessaires pour la consommation des domestiques et des blanchisseuses des bailleurs, et moyennant 350 bichets de méteil, 4 voitures de fumier à trois chevaux et 6 canards » *(Affirmations de baux*, nº 352).

1590. - 1 quartier de courtil, sur le bord de la Vanne, finage de Saint-Cartaut, affermé 6ᵗ à Pierre Pichard, provenant de l'Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, estimé 120ᵗ. — *Soumission* : du 13 janvier 1791, par Jean-Thomas Chardon, jardinier, à Sens, sous réserve d'estimation. *Enchérisseurs* : Pierre Ménissier, meunier; Pierre Cornisset, marchand tanneur, à Sens; Déon, boucher, à Sens; Jean-Louis Magin, inspecteur de marine, à Paris. — *Adj.* 425ᵗ à Pierre Pichard, courtilier, à Sens, ex-fermier de ladite terre.

4 mai 1791.

1591. — 4 arpents de pré, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit le Pré Hérault, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, exploités par les religieux et estimés 2.720ᵗ. *Soumission* : du 9 décembre 1790, par Louis Dufois, chirurgien, à Sens, au prix d'estimation. - *Enchérisseurs* : Pierre Cherchedieu, bourgeois; Jacques Baillot, boulanger; Pierre Layné, étapier; Gauthier, ci-devant élu, à Sens. — *Adj.* 7.900ᵗ à Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation, à Paris.

1592. — 3 quartiers de vignes, lieu dit les Bremonts, provenant des Chanoines du Trésor de la cathédrale de Sens, estimés 200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jacques Baillot, boulanger; Claude Déon, tanneur; Jacques Acault; Ragu-Desmoulins, épicier, à Sens. — *Adj.* 820ᵗ à Pierre-Jean-Baptiste Layné, étapier, à Sens.

1593. Un demi-arpent de saulis, dans la plaine de Champbertrand, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimé 200ᵗ. — *Soumission* : du 3 février 1791, par Edme Lasnier, vigneron, à Molinons, sous réserve d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jacques Baillot, boulanger; Antoine Martin, courtilier, à Sens. — *Adj.* 335ᵗ à Claude-Jean Paris, tonnelier, à Sens.

1594. — 5 quartiers de terre, au faubourg Notre-Dame, « devant l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif », affermés 60ᵗ à Pierre Dodet, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 600ᵗ. — *Soumission :* du 14 mars 1791, par Jean-Baptiste Patrauld, prêtre, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Pierre Benoît, boucher ; Pierre Cherchedieu, bourgeois ; Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* 1.625ᵗ à Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation, au nom de Louise-Anne-Constance Poupardin d'Amanzy, veuve de Paul-Charles-Marie Loménie de Brienne.

11 mai 1791.

1595. — 6 quartiers de pré, au finage de Saint-Cartault, provenant du Chapitre de Sens, estimés 1.534ᵗ. — *Soumission :* du 23 février 1791, par le fermier, futur adjudicataire, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Pierre Benoît, boucher ; Jean Rativeau, marchand de bois, à Sens. — *Adj.* 2.025ᵗ à Edme Cornisset, tanneur, à Sens, ancien fermier desdits prés.

1596. — La maison de la bibliothèque du Chapitre, provenant du Chapitre de Sens (1), estimée 6.000ᵗ. — *Soumission :* du 28 avril 1791, par Lemoine, au prix d'estimation. — *Adj.* 6.000ᵗ à Louis-Herménégilde Lemoine, vice-président du district de Sens, au nom de l'administration du district, autorisée à acquérir ladite maison par décret de l'Assemblée nationale du 12 avril 1791. Revendue le 1ᵉʳ messidor an IV, après la dissolution du district, sur estimation de 6.480ᵗ, à Philippe Desforges, marchand, à Sens, moyennant 6.480ᵗ.

A la séance du Directoire district du 23 mars 1791, le procureur-syndic représentait « que le Conseil du district de Sens et le Directoire avaient, depuis leur organisation, établi le lieu de leurs séances dans une salle formant l'ancien réfectoire des Cordeliers de cette ville, en attendant qu'il plût à l'Assemblée nationale s'occuper de l'emplacement des corps administratifs ; qu'extrêmement gênés dans ce bâtiment dégradé et d'une distribution incommode, le Directoire avait jugé cependant, par des vues d'intérêt public et d'économie, ne pas devoir transférer depuis son administration dans aucun autre local sur lequel il n'aurait pas eu un projet de résidence fixe ; que, depuis le décret

(1) En l'an IV la maison tient du couchant au C. Laynè, étapier, du nord au C. Vaudricourt, du midi au C. Justan. C'est la maison actuellement occupée par l'imprimerie Duchemin.

du mois de février dernier, ayant porté ses regards sur ce qui pourrait réunir le triple avantage d'un emplacement favorable par sa position, suffisant par son étendue et peu dispendieux par sa valeur, son attention s'était fixée sur le bâtiment servant de dépôt à la Bibliothèque du ci-devant Chapitre, qui se trouvait plus au centre de la ville, dans un lieu facile pour l'accès et près des places publiques; que l'intention du Directoire paraissant arrêtée définitivement sur cet objet, il n'était plus question que de se conformer aux dispositions du décret dudit jour 7 février, pour obtenir du Corps législatif la faculté de se rendre adjudicataire dudit bâtiment » (Arch. Yonne, L 887, fol. 94).

12 mai 1791.

1597. La ferme de la basse-cour de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, au faubourg Saint-Savinien, avec 202 arpents 30 perches de terre, aux finages de Saint-Pierre-le-Vif, Saint-Clément et Mâlay-le-Vicomte, 17 arpents de pré et 12 arpents d'aulnaies, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, le tout tenu par Thomas Languillat, de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimé 36.000ᵗ. *Enchérisseurs* : Chandenier, notaire; Etienne Chaussefoin, bourgeois, à Sens. — *Adj.* au total 64.000ᵗ : à Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation, pour 8 arpents 3 quartiers, moyennant 1.010ᵗ; — Jean-Baptiste Hérard, administrateur du district, pour 3 arpents 12 perches, moyennant 589ᵗ; Anne-Marie-Charlotte de Loménie, épouse de François-René-Hervé de Carbonel de Canisy, pour le surplus, moyennant 62.401ᵗ.

Par bail du 9 février 1788, devant Héaulme, notaire à Sens, les religieux de Saint-Pierre-le-Vif affermaient la métairie de l'abbaye à Théophile Languillat, « à la charge de faire par chacun an deux voyages pour l'approche de la tuile et du sable nécessaires aux grosses réparations, à charroyer annuellement toutes les vendanges des bailleurs, de faire chacun an 8 journées de charrois à deux chevaux, de payer la dîme aux bailleurs à raison de la 16ᵉ, de laisser jouir les bailleurs de l'herbe qui croîtra dans les 12 arpents d'aulnes, de faire un charroi à deux chevaux par jour pendant tout le temps de la levée de la dîme et moyennant 400ᵗ en argent, 400 bichets de froment, 200 bichets de seigle, 100 bottes de paille, 50 livres de beurre et 4 chapons » (*Affirmations de baux*, nº 23).

Paiements : par Charlotte de Loménie, puis par le sieur Mailly, fondé de pouvoir des héritiers de ladite de Loménie : 8.000ᵗ le 13 mai 1791, — 6.943ᵗ le 2 juin 1792, — 6.979ᵗ le 9 juin 1793, — 20.000ᵗ le 22 brumaire an IV, — 30.000ᵗ le 14 frimaire an IV, — 1.758ᵗ le 16 frimaire an IV.

1598. — Une maison, au faubourg Saint-Antoine, louée 80[#] à Jean-François Aide, par les Chanoines de l'autel Notre-Dame en la cathédrale de Sens, estimée 1.000[#]. — *Enchérisseurs* : Jean-François Aide, tailleur, locataire de ladite maison ; Jacques Baillot, boulanger, à Sens ; Louis Simon, de Sens. - *Adj.* 1.625[#] à François Guillemard, libraire, à Sens.

13 mai 1791.

1599. — 1 quartier de vigne, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit les Grahuches, provenant des Jacobins de Sens, estimé 100[#]. — *Enchérisseurs :* Jacques Baillot, Joseph Charpillon, de Sens ; Nicolas Huot, de Villeneuve-l'Archevêque. — *Adj.* 260[#] à Nicolas Saussier, marchand, à Molinons, tant pour lui que pour Georges Moreau, vigneron, à Villeneuve-l'Archevêque.

1600. — Un jardin, dit le jardin des Enfants de Chœur, sis sur les fossés de Notre-Dame du Charnier, et contenant un demi-arpent, provenant du Chapitre de Sens, estimé 1.200[#]. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Blacque, receveur des consignations ; Joseph Dufour, ci-devant juré priseur ; Blaise Gauthier, ancien élu en l'élection, à Sens. — *Adj.* 1.800[#] à Henri-Marc Desmaisons, accusateur public, pour le compte de François Guillemard, libraire, à Sens.

14 mai 1791.

1601. — 59 arpents de terre, lieux dits les Sablons et Saint-Bond, affermés à François Deslions, moyennant 72 bichets de froment, 72 bichets de seigle et 130 bichets d'avoine, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 4.450[#]. — *Soumission* : du 10 mars 1791, par Edme Cornisset, tanneur, officier municipal de Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jean Doré, ci-devant élu ; Edme Cornisset, tanneur ; Sulpice Commercy, laboureur et marchand, à Sens. - *Adj.* 16.500[#] à Garnier, avoué, au nom de François Deslions, maître de poste, à Sens, fermier desdites terres.

1602. — 8 arpents de terre et 3 quartiers et demi de courtils, aux finages de Champbertrand et de Saint-Pregts, provenant des Chanoines de Saint-Jean en la cathédrale de Sens, estimés 2.030[#]. — *Soumissions* : du 26 février 1791, par le futur adjudicataire, à 2.000[#] ; du 2 mars 1791, par Pelée de Saint-Maurice, homme de loi, à Sens, à 2.030[#]. — *Enchérisseurs* : Sulpice Commercy, marchand ; Edme Bénard, notaire, à Sens. - *Adj.* 3.000[#] à Simon-

André Blanchet, garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts.

Par acte du 6 janvier 1789, les chanoines de l'autel Saint-Jean affermaient à Pierre-André et André Rodot, courtiliers à Sens, 3 quartiers et demi de courtils à Saint-Pregts, et 8 arpents de terre labourable à Champbertrand, moyennant 76#, savoir 30# pour les courtils et 48# pour la pièce de terre, « à la charge pour les preneurs de curer les fossés, de faire faire un arpentage des courtils et de payer les censives et droits seigneuriaux » (*Affirmations de baux*, n° 419).

1603. — 10 arpents 33 cordes de pré et courtils, et 1 arpent 92 perches d'aulnaie, aux finages de Saint-Pregts et Saint-Cartault, tenus par Pierre Moreau et Nicolas Robert, courtiliers, moyennant 500# et 4 poulardes, provenant du Chapitre de Sens, estimés 8.600#. *Soumission* : du 20 janvier 1791, par les fermiers desdits prés, au prix d'estimation. - *Enchérisseurs* : Sulpice Commercy, laboureur et marchand; Garnier, avoué, à Sens. — *Adj.* 12.900# à Edme Jalmain, ancien grenetier au grenier à sel de Sens.

1604. – Une maison, sise Grande-Rue, à l'angle de la rue Mi-Pavée, louée 60# à Claude Lanore, dit Chambon, piqueur de grès, provenant des Carmélites de Sens, estimée 700#. — *Soumission :* du 14 mars 1791, par le futur adjudicataire, au prix d'estimation. - *Enchérisseurs* : Jacques Baillot, Gambier et Lechat, de Sens. — *Adj.* 1.175# à Martin Trevant, dit Tourangeau, menuisier, à Sens.

30 mai 1791.

- Le moulin à blé de Saint-Père, au faubourg Saint-Savinien avec 3 quartiers de terre, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif.

Sursis à la vente. « A l'instant sont comparus M. Jossey, officier municipal, et un grand nombre d'habitants de la paroisse de Saint-Savinien-lès-Sens, lequel sieur Jossey a présenté sur le bureau une requête présentée ce jourd'hui à MM. les officiers municipaux de Sens par lesdits habitants, et une délibération du Conseil général de la commune, aussi de ce jourd'hui, par lesquelles lesdits habitants et Conseil général demandent que le moulin de Saint-Père ne soit vendu qu'à la charge par l'adjudicataire de le conserver en moulin à farine, sans pouvoir y substituer d'autre moulin, attendu que le nombre des moulins existant dans la ville de Sens peut à peine suffire pour pourvoir à la

subsistance des habitants, depuis la suppression qui a été faite de quatre autres moulins à farine » (Arch. Yonne, Q 192, p. 346). Un arrêté du Département du 24 mai 1792 rejeta la demande du Conseil général de la commune de Sens, « sauf à lui à faire l'acquisition dudit moulin après y avoir été autorisé » *(Ibid.*, L 41, fol. 74). Voir *infra*, vente n° 1659.

1605. — Un quartier et demi de vigne, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit les Grandes Roues, provenant des Cordeliers de Sens, estimé 100#. — *Enchérisseurs* : Nicolas Josselin, marchand, à Villeneuve-l'Archevêque; Edme Cornisset, tanneur; Jacques Acault, boulanger, à Sens. — *Adj.* 385# à Jacques Baillot, boulanger, à Sens.

1er juin 1791.

1606. — 13 arpents de terre, affermés 78# et 4 poulets à Louis Descodindes, provenant du Collège des Treize-Prêtres de Sens, estimés 1.400#. — *Soumission :* du 19 mars 1791, par Louis Descodindes, fermier desdites terres, laboureur, à Sens, à 1.400#. — *Enchérisseurs :* Jean-François Laurent, laboureur; Joseph Charpillon, marchand; André-Victor Cave, ancien notaire, à Sens. — *Adj.* 4.025# à Jean-Claude Déon, tanneur, à Sens.

1607. — 3 arpents 3 quartiers de terre, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, affermés 92# à François Brisson, provenant du Collège des Treize-Prêtres, estimés 1.840#. — *Soumissions* : du 11 avril 1791, par Pierre Benoît, boucher, à Sens, au prix d'estimation; du 23 septembre 1791, postérieurement à l'adjudication, par Etienne-Charles Gauthier, bourgeois, à Sens, à 4.000#. — *Enchérisseur :* Edme Bénard, notaire, à Sens. — *Adj.* 2.025# à André-Victor Cave, ancien notaire, à Sens, pour le compte de dame Anne-Marie-Charlotte de Loménie, femme Canizy.

Paiement : 2.025#, pour solde, le 7 juin 1791.

1608. — Un demi-arpent d'aulnaies, au finage de Saint-Paul, provenant de l'Abbaye de Saint-Paul, estimé 100#. — *Soumission :* du 13 janvier 1791, par Jean-Thomas Chardon, jardinier, à Sens, sous réserve d'estimation. — *Enchérisseurs* : Charles Villiers, cultivateur, à Bagneaux; Robert Pain, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 360# à Pierre Ménissier, laboureur, à Sens.

28 juin 1791.

1609. — 1 arpent de vigne, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit les Vauguillettes, provenant de l'Abbaye de Saint Pierre-

LE-VIF, exploité par les religieux et estimé 150ᵗ. — *Soumission :* du 15 janvier 1791, par Antoine Lemaire, « corretier », à Sens, sous réserve d'estimation. *Enchérisseurs :* Magin, bourgeois; Laynć, avoué; François Chambure, juge suppléant au tribunal du district, à Sens. - *Adj.* 1.000ᵗ à Louis-François-Marie BAUDRY, ex-maître particulier des eaux et forêts.

1610. 8 carreaux de vigne, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit les Noyers Pompons, provenant de l'ABBAYE DE SAINT-PIERRE-LE-VIF, exploités par les religieux et estimés 30ᵗ. — *Soumission :* du 6 juin 1791, par Dufour, marchand ébéniste, à Sens, sous réserve d'estimation. — *Enchérisseurs :* Baudry, ex-maître des eaux et forêts; Montillot, ferblantier; Nicolas Bourry, marchand, à Sens. — *Adj.* 180ᵗ à Charles-Alexandre-Denis GODIN, bourgeois, à Sens.

1611. Une maison, lieu dit la Planche Barreau, tenant au rû de Mondereau, provenant de l'ABBAYE DE SAINT-PIERRE-LE-VIF, estimée 3.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* François Vicherat, limonadier; Edme Cornisset, tanneur; Dumont, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 8.300ᵗ à André-Victor Cave, ancien notaire, au nom de Louise-Anne-Constance Poupardin d'Amanzy, veuve de Paul-Charles-Marie de LOMÉNIE DE BRIENNE.

1612. - Le presbytère de l'ancienne CURE DE SAINT-SAVINIEN, estimé 2.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Blaise Gauthier, ancien élu; Carteron, avoué; François Foin, vigneron, à Sens. — *Adj.* 8.700ᵗ à André-Victor Cave, ancien notaire, au nom de ROBERT, secrétaire de l'évêque du département.

1613. — Les bâtiments de l'ABBAYE DE SAINT-JEAN DE SENS, avec l'église, la ferme et les jardins en dépendant, le tout d'une contenance de 6 arpents, clos de murs en partie, estimés 10.000ᵗ. — *Soumissions :* du 7 février 1791, par Pelée de Saint-Maurice, homme de loi, à Sens, à 4.000ᵗ; du 18 février 1791, par Louis Fossard, bourgeois de Paris, à 10.000ᵗ. - *Enchérisseurs :* Millot, « bourgeois américain »; Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation, à Sens. - *Adj.* 12.100ᵗ à Salgues, substitut du procureur de la commune de Sens, au nom de la COMMUNE DE SENS, autorisée par arrêté du département du 26 mai.

« Vu par le Directoire du district de Sens la délibération du Corps municipal de la même ville du 23 novembre dernier, par laquelle, avant de statuer sur une pétition des habitants de la

ville de Sens, relative au choix d'un nouvel emplacement pour l'hôtel-Dieu, il a été arrêté qu'avant d'aviser sur ladite pétition, la maison dite de Saint-Jean, proposée pour ledit emplacement, serait visitée par médecins, chirurgiens, pharmaciens et architectes qui en feraient leur rapport;

Vu ledit rapport, en date du 15 avril dernier, par lequel il est constaté que l'emplacement actuel de l'hôtel-Dieu est dans la position la plus désavantageuse, soit à cause de sa position dans un lieu tumultueux et auprès de la place publique sur laquelle se tiennent les marchés quatre fois la semaine, et qui est un centre de mouvement et de circulation, soit à cause du voisinage des hôtelleries, où les voitures affluent sans cesse, soit à cause de la communication trop facile des personnes du dehors avec les malades, soit parce que les salles sont angustiées, que l'air ne peut s'y renouveler, qu'il n'y a pas d'espace libre dans l'intérieur, que les salles se commandent les unes aux autres, que les lieux du rassemblement sont étroits et malsains, que ceux d'aisance sont hors de service, ne peuvent être renouvelés et forment un foyer de corruption très dangereux pour l'hôpital et la ville entière, si les vapeurs méphitiques venaient à s'exhaler et se répandre au dehors; que l'expérience prouve que la perte des malades s'élève dans la proportion de près d'un tiers au-delà du nombre des décès dans les hôpitaux ordinaires; que la même expérience démontre que l'insalubrité en est la cause, puisque ces pertes sont beaucoup plus sensibles dans la salle des femmes, qui réunit plus d'inconvénients que celle des hommes; qu'il est désirable à tous égards, pour le bien de l'humanité, pour celui de cette ville, pour le plus grand avantage des malades, qu'il soit pourvu par les administrations à ces inconvénients, qui ne peuvent être évités dans l'emplacement actuel parce que les obstacles ci-dessus énoncés sont irrémédiables, et qu'il n'y a qu'un changement sagement combiné qui puisse les faire cesser entièrement;

Vu également ledit rapport en ce qui concerne la maison ci-devant conventuelle de Saint-Jean, duquel il résulte que cette maison, sise à l'orient de la ville et à une distance peu considérable, peut joindre à tous les avantages que procurent une distribution facile et commode et une position salubre, celui de promenoirs bien aérés pendant l'été et de galeries closes pendant l'hiver, un isolement entier d'autres habitations, la facilité d'une eau vive et courante coulant au pied de l'édifice, propre à y faciliter prodigieusement le service et à y procurer à de légers frais l'enlèvement successif des immondices; que ces avantages semblent se multiplier par la facilité de multiplier des plantes salutaires dans le vaste jardin qui se trouve derrière les bâtiments et de pouvoir les employer aux remèdes, avant que le desséchement en ait absorbé les parties les plus subtiles et par conséquent les plus précieuses;

Vu également l'arrêté du Conseil général de la commune de Sens, du 17 du présent mois, par lequel il est dit que MM. du Directoire du Département seront priés de prendre en considération les circonstances suivantes, savoir :

1° Que les bâtiments de l'hôtel-Dieu ont une valeur égale à ceux de l'abbaye de Saint-Jean;

2° Que les bâtiments du ci-devant bailliage, ancien hôtel-de-ville, prisons, casernes de la maréchaussée, ont une valeur à peu près égale à celle de l'hôtel-Dieu et que cette égalité de valeur peut être facilement constatée;

3° Que, cette égalité constatée, l'hôtel-Dieu pourrait, par un échange facile, être transféré à l'abbaye Saint-Jean et les bâtiments délaissés par l'hôtel-Dieu échangés pour renfermer l'hôtel-de-ville, les prisons, le tribunal, le casernement de la maréchaussée avec les lieux où sont actuellement ces établissements, lesquels tomberaient au pouvoir de la Nation, pour être aliénés ou vendus en la forme décrétée pour l'aliénation des domaines nationaux, et que, jusqu'à la décision de ce projet, il fût sursis aux suites à donner à toutes soumissions qui ont été ou pourraient être faites sur lesdits bâtiments.

Tout considéré, la matière mise en délibération et ouï sur ce le procureur syndic, le Directoire est d'avis :

Que sous les rapports généraux, rien ne paraît plus convenable que l'idée proposée par le Conseil général de la commune de Sens; que les vérités établies au rapport quant à l'insalubrité de l'hôtel-Dieu sont incontestables; que, depuis plus de trente ans, on s'est occupé des moyens de translation, mais que ces projets n'avaient pas eu d'exécution, par le défaut d'emplacement propre à recevoir ledit hôtel-Dieu; que cependant, dès longtemps avant la destruction des ordres religieux, la maison de Saint-Jean avait été désignée comme la seule convenable et la seule à laquelle les administrations dussent s'attacher; que, puisqu'une heureuse révolution a rendu infiniment facile l'exécution de ce projet, non seulement elle ne doit pas être négligée, mais qu'elle doit être suivie avec activité et constance;

Que la proposition faite par le Conseil et le cercle des échanges proposés découvrent beaucoup d'avantages : celui de rejeter du centre de la ville un établissement dangereux et de réunir commodément dans ce centre la plus grande partie des établissements publics. En effet, où peuvent se trouver plus avantageusement qu'au cœur de la ville le tribunal de justice, l'administration municipale, la gendarmerie nationale, les prisons, surtout lorsque ces divers établissements se trouvent actuellement semés sur les extrémités les plus éloignées de la ville?

Si les bâtiments de l'hôtel-Dieu ont une valeur égale à ceux quittés par les religieux de Saint-Jean, il n'y a pas à balancer. Il n'y aurait pas encore à balancer quand ils seraient d'une valeur

inégale, parce que des citoyens conservés à la Patrie ne peuvent pas entrer en calcul avec de l'argent et que le premer bien national est le secours donné aux pauvres, la santé rendue aux malades.

Si les bâtiments du bailliage, prisons, hôtel-de-ville, gendarmerie nationale, ont une valeur égale à celle de l'hôtel-Dieu actuel, il ne doit pas y avoir plus de doute à ordonner l'échange. Nous dirons encore que la valeur inégale ne peut pas être un obstacle, quand elle subsisterait, parce que la commodité du service et le plus grand avantage des administrés sont encore d'un prix infini. Et à cette observation on en joindrait encore deux autres : la première, c'est qu'un bâtiment unique exige moins de réparations et de dépenses d'entretien que des bâtiments divisés, et que ceux dont il est question ne pourraient être conservés à l'usage auquel ils sont employés qu'avec de grandes réparations, qui n'en feraient toujours que des bâtiments sans grâce, sans majesté, sans commodité.

D'après ces réflexions, le Directoire estime, avec le Conseil général de la commune de Sens, qu'il y a lieu d'ordonner que, par le sieur Pauleau, ingénieur du district, il sera fait estimation de la valeur actuelle de la maison dite de Saint-Jean; qu'il déterminera, lors de cette estimation, les parties (si aucunes se trouvent) qui pourraient en être distraites sans inconvénient, soit en bâtiments, soit en jardins et terrains adjacents, pour être vendus au profit de la Nation; que, cette première opération faite, il sera par le même ingénieur procédé à l'estimation de la valeur des bâtiments de l'hôtel-Dieu, eu égard à leur emplacement et à leur disposition actuelle; que le même expert examinera en même temps la possibilité de réunion commode dans ledit emplacement de la maison commune, tribunal de district, gendarmerie nationale et prisons, et que, ladite possibilité constatée, il établira la comparaison de prix entre lesdits bâtiments et ceux de Saint-Jean; qu'il constatera ensuite séparément la valeur des bâtiments des prisons, ancien bailliage, hôtel-de-ville, maison de la gendarmerie nationale, estimera leur valeur dans l'état actuel et dira s'il est, ou non, plus avantageux à la chose publique que lesdits bâtiments subsistent dans leur destination actuelle ou soient abandonnés pour prix de la concession de l'hôtel-Dieu; — qu'au surplus il soit sursis à mettre affiches sur toutes soumissions qui doivent être ou pourraient être faites sur la maison de Saint-Jean, jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement sur les différents objets proposés par le Conseil général de la commune de Sens » (Arch. Yonne, L 887, fol. 131).

1614. - La chapelle de Sainte-Béate, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, avec 1 arpent 30 perches de terre y attenant, provenant du Chapitre de Sens, estimée 200ᵗ. — *Soumission* : du

19 mars 1791, par André-Victor Cave, ancien notaire, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : André-Victor Cave, ancien notaire; Baudry, ci-devant maître des eaux et forêts; Robert Pain, bourgeois, à Sens. *Adj.* 1.100ᵗᵗ à Delamare, ancien chanoine, de Sens.

27 juillet 1791.

— La maison conventuelle et l'église des ci-devant Capucins, au Clos-le-Roi.

Sursis à la vente en vertu d'un arrêté du Département du 26 juillet, pris sur une délibération du Conseil général de la commune de Sens « exposant l'avantage qui résulterait pour cette ville d'acquérir la maison des ci-devant Capucins qui, particulièrement, pourrait recevoir l'établissement de l'hôpital général ou celui de la manufacture de coton » (Arch. Yonne, L 31, fol. 144). Remis en vente le 27 août 1791 (voir *infra*, vente nº 1642).

1615. — 114 arpents 3 quartiers de terre, dans la plaine de Champbertrand, 3 quartiers de pré, au même finage, 3 arpents 1 quartier 21 cordes de courtils, au finage de Saint-Paul, le tout affermé à Pierre Ménissier, moyennant 716ᵗᵗ et 25 bichets de seigle, provenant de l'Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, estimés 12.900ᵗᵗ. — *Soumission :* du 19 avril 1791, par Jean Doré, bourgeois, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Pierre Ménissier, laboureur; Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation, à Sens. *Adj.* 27.000ᵗᵗ à Louis-François-Marie Baudry, maître particulier des eaux et forêts, à Sens.

1616. 5 arpents 3 quartiers de terre, en 9 pièces, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieux dits Sainte-Béate, le Bas des Beaumonts, les Champs du Loup, affermés 63ᵗᵗ et une voiture de fumier à Pierre Dodet, provenant de la Cure de Saint-Savinien-lès-Sens, estimés 1.200ᵗᵗ. — *Soumission :* du 16 avril 1791, par le fermier et futur adjudicataire, Dodet, à 1.200ᵗᵗ. *Enchérisseurs* : Héaulme, notaire; Pierre Benoît, boucher; Trempé, boucher, à Sens. — *Adj.* 3.100ᵗᵗ à Pierre Dodet, laboureur, au faubourg Saint-Savinien-lès-Sens, fermier desdites terres.

30 juillet 1791.

1617. L'église et le presbytère de Saint-Maximin, à la réserve des meubles de l'église, estimés 6.000ᵗᵗ. — *Soumissions* : du 26 février 1791, pour une corde de terrain faisant partie de l'ancien cimetière, par Lalourcey, à 30ᵗᵗ; du 12 avril 1791, pour le

tout, par Antoine-François Bazin, homme de loi, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Chambure, juge suppléant au tribunal du district; Macé, officier municipal et receveur; Antoine-François Bazin, homme de loi; Barsac, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 16.500ᵗ à Dominique-Nicolas Roze, greffier de la maîtrise des eaux et forêts, et Mammès Lalourcey, secrétaire greffier de la municipalité de Sens, auquel revient moyennant 600ᵗ l'emplacement du cimetière.

1618. — Une maison, au faubourg Saint-Antoine, louée 200ᵗ à Jean Huyard, laboureur, à Sens, par les Chanoines de Notre-Dame en la cathédrale de Sens, estimée 3.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Poulet, pâtissier; Baudry, maître des eaux et forêts; Magin, commissaire de la navigation; Guillemard, libraire; Simon, chaudronnier, à Sens. — *Adj.* 6.100ᵗ Marin Trempé, marchand boucher au faubourg d'Yonne, à Sens.

10 août 1791.

1619. — La nue-propriété, à la charge de l'usufruit, d'une maison, sise au Cloître, occupée par le sieur Rabin, tenant du levant à la porte des Quatre-Vents, du midi à plusieurs, du nord à M. de Serbonnes; plus un terrain vague y attenant ainsi qu'à la rue de Chambonas, provenant du Chapitre de Sens, estimée 1.212ᵗ. — *Soumission* : du 15 mars 1791, par Antoine Layné, perruquier, à Sens, à 1.200ᵗ. - *Enchérisseurs* : Poulet et Carré, pâtissiers, à Sens; Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation. — *Adj.* 9.000ᵗ à Antoine Layné, perruquier; Hubert Troué, Louis-Antoine Renard, Claude Monin, Etienne-Pierre Rabin, marchands, à Sens.

1620. — 3 quartiers de courtils, au finage de Saint-Paul, lieu dit les Champs Jaunes, 1 arpent de courtils et 1 quartier de terre, planté d'aulnes, au finage de Saint-Pregts, lieu dit les Grands Courtils, affermés 72ᵗ à Jean et Balthazar Chédé, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 1.212ᵗ. — *Soumission* : du 14 avril 1791, par le futur adjudicataire, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : André-Victor Cave, ancien notaire; Pierre Layné, étapier; Leroy, bourgeois, à Sens; Despommiers, bourgeois, à Chéroy. — *Adj.* 3.150ᵗ à Jean-Baptiste Catherinet, bourgeois, à Sens.

1621. — 3 quartiers de courtils, au finage de Saint-Paul, lieu dit les Sablons, affermés 40ᵗ à Jérôme Petit, jardinier, prove-

nant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 800ᵗ. — *Soumission :* du 11 avril 1791, par le fermier, Jérôme Petit, à 800ᵗ. — *Enchérisseurs :* Pierre Layné, étapier; Jacques Baillot, boulanger; Laurent Meunier, perruquier, à Sens. — *Adj.* 1.350ᵗ à André-Victor Cave, ancien notaire, à Sens.

1622. — Une maison, appelée le Pavillon, « dans la cour extérieure de la ci-devant abbaye de Saint-Antoine », grevée d'usufruit, au profit du sieur Moreau de Maurevert, provenant de l'Abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, estimée 3.100ᵗ. — *Soumission :* du 15 avril 1791, par le futur adjudicataire, à 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* François Vicherat, limonadier; Jacques Naudin, jardinier; Jacques Baillot, boulanger; Chambure, juge suppléant au tribunal du district; Vaudoux, cordonnier, à Sens. — *Adj.* 7.000ᵗ à Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation, à Sens.

1622 *bis.* Un demi-arpent de terre, anciennement planté en pépinière, au finage de Saint-Pregts, lieu dit le Tau, provenant du Chapitre de Sens.

Réservé pour le jardin du curé de Saint-Pregts et remis en vente le 27 ventôse an II. Voir nº 1684.

1623. — Une maison, rue de la Grande-Juiverie, louée 112ᵗ à Sébastien Baillet, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimée 1.302ᵗ. — *Enchérisseurs* : René Piogé, suisse de la cathédrale; Poulet, pâtissier; Louis Dufois, chirurgien, à Sens. *Adj.* 2.450ᵗ à François-Philippe Devinat, bourgeois, à Sens.

17 août 1791.

1624. Une maison, rue des Trois-Croissants, « tenant à la maison du sieur Valtin, appelée la Hure », et aux maisons des sieurs Pourcelet, Fillemin et Gambier, louée 150ᵗ à la veuve Maillard, provenant du Chapitre de Sens, estimée 3.000ᵗ. — *Soumission :* du 24 juillet 1791, par François-Xavier Laire, prêtre, bibliothécaire de l'évêque du département, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Henri-Marc Desmaisons, accusateur public; Jean-Baptiste Pelée de Saint-Maurice; Pourcelet, de Sens. — *Adj.* 7.000ᵗ à Isaac Auger, bourgeois, de Sens.

1625. 3 arpents de courtils, au finage de Saint-Pregts, lieux dits les Jolivottes et Mignot, affermés à Robert Philippon et

François Lange, provenant du Chapitre de Sens, estimés 2.046 . — *Soumission :* du 24 juillet 1791, par Ange-François Epoigny, chef du bureau des impositions du district, au prix d'estimation. — *Enchérisseur :* Royer, aubergiste, à Sens. — *Adj.* 3.600# à Henry-Marc Desmaisons, accusateur public, à Sens, et Claude-Antoine Mauroy, son beau-père.

1626. — 3 quartiers de courtils, au finage de Saint-Pregts, lieu dit Entre les deux Vannes, affermés à Jean-Pierre Thomas et autres, provenant du Chapitre de Sens, estimés 767#. — *Soumission :* du 24 juillet 1791, par le même qu'à l'art. précédent, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Savinien Martin, Jacques Gout, courtiliers; Jalmain, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 1.425 à Pierre-André Rodot courtilier, à Sens, au nom de Marie Rodot, veuve Dechambre.

1627. — 6 quartiers de terre, près le pont Liébault, et 7 quartiers de pré, « au bas des ponts d'Yonne », affermés 72# et 2 poulardes à Louis-Charles-Sulpice Commercy, par le Chapitre de Sens, estimés 1.227#. — *Soumission :* du 24 juillet 1791, par le même qu'aux deux art. précédents, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Jacques Baillot, boulanger; Sulpice Commercy, fermier desdites terres; Lemerle, marchand de chevaux; Martin, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 3.125# à Pourcelet, marchand de bois, à Sens.

1628. — 1 quartier de courtil, au finage de Saint-Pregts, lieu dit Entre les deux Vannes, provenant du Chapitre de Sens, estimé 272#. — *Soumission :* du 24 juillet 1791, par le même qu'aux trois art. précédents, au prix d'estimation. *Enchérisseurs :* Pierre Cherchedieu et Jalmain, bourgeois; Jacques Baillot, boulanger; Pelée de Saint-Maurice, homme de loi, à Sens. *Adj.* 624# à Jacques et Antoine Goret père et fils, courtiliers, à Sens, chacun pour moitié.

1629. — 6 hâtes de terre en courtils, au finage de Saint-Pregts, lieu dit les Jolivottes, affermés 50# à François Lecomte, courtilier, provenant du Chapitre de Sens, estimés 852#. — *Soumission :* du 23 mai 1791, par les futurs adjudicataires, à 1.000#. *Enchérisseurs :* Michel Rognon, courtilier; Fortier, marchand de grains, à Sens. — *Adj.* 1.650# à André et Pierre-André Rodot, courtiliers, à Sens, chacun pour moitié.

1630. 3 arpents de terre et pré, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit la Coquesalle, affermés 150# à Claude Godefroy courtilier, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 3.557#. — *Soumission* : du 24 juillet 1791, par Ange-François Epoigny, chef du bureau des impositions du district, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Thomas-Sébastien Royer, aubergiste; Fortier, marchand de grains; Edme Jalmain, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 5.600# à André-Victor Cave, ancien notaire, à Sens.

1631. — 7 arpents de terre et 1 quartier de pré, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit la Coquesalle, affermés 96# à Blaise Dubé par l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 1.636#. — *Soumission* : du 24 juillet 1791, par le même qu'à l'art. précédent, au prix d'estimation. — *Enchérisseur* : Fortier, marchand de grains. *Adj.* 3.000# à Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation, à Sens.

1632. — Un demi-arpent de terre, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit Champ Plaisant, affermé 10# à Gabriel Adam, jardinier, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimé 170#. — *Soumission* : du 24 juillet 1791, par le même qu'aux deux art. précédents, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Pierre Benoît, marchand; Fortier, marchand de grains; Clément, dit Tiburce, meunier, à Sens. — *Adj.* 500# à Antoine Martin, courtilier, à Sens.

1633. — 6 quartiers de terre, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit la Pointe Rougeau, affermés à Gabriel Adam, jardinier, moyennant 6 bichets de seigle et 1 bichet de froment, provenant des Carmélites de Sens, estimés 222#. — *Soumission* : du 24 juillet 1791, par le même qu'aux trois art. précédents, Ange-François Epoigny, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Claude Déon, tanneur; Vaudenay, huissier; Fortier, marchand de grains; Pierre Benoît, boucher, à Sens. — *Adj.* 950# à Jean-Hippolyte Martin, bourgeois, à Sens.

1634. — 3 quartiers et demi de courtils, proche le pont de Vanne, affermés avec les menues dîmes de Saint-Pregts à André et Pierre-André Rodot (1), provenant du Chapitre de Sens, estimés 1.000#. *Enchérisseurs* : Jacques Baillot, boulanger;

---

(1) Voir *supra*, p. 108-109.

Michel Rognon, Antoine Goret, courtiliers, à Sens. *Adj.* 1.800ᵗ à André et Pierre-André Rodot, courtiliers, à Sens.

1635. – L'église de Saint-Romain, à la réserve des autels, retables, statues, bancs, stalles, grilles, chaire à prêcher, boiseries, fonts baptismaux, épitaphes de pierre, marbre et airain, tombes, cloches et vitraux; et à la charge, en cas de démolition, de transporter dans le cimetière les ossements trouvés dans l'église, mise à prix 2.000ᵗ. — *Soumission :* du 14 avril 1791, par Pierre Cornisset fils aîné, à 2.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jacques Baillot, boulanger; Claude Déon, tanneur, à Sens. — *Adj.* 4.525ᵗ à Pierre Cherchedieu, bourgeois, au nom de Pierre Cornisset père, marchand tanneur, et Marin Dehargne, garde général de la maîtrise des eaux et forêts, à Sens.

27 août 1791.

1636. — L'église de Saint-Pierre-le-Rond, aux mêmes réserves et aux mêmes charges que l'église de Saint-Romain (voir nº 1635), estimée 3.600ᵗ. — *Soumission* : du 14 avril 1791, par Pierre Cornisset fils, à 3.000ᵗ. – *Enchérisseurs :* Jossey, officier municipal; André Dechambre tonnelier; Perrin aîné, tapissier; Pierre Cornisset, marchand; Gauthier, charpentier, à Sens. — *Adj.* 16.700ᵗ à Macé, receveur, à Sens.

1637. — 9 arpents de terre, lieux dits les Canetières et la Motte du Ciar, affermés à Augustin Landry, meunier du moulin Paillard, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimés 1.227ᵗ. — *Soumission* : du 1ᵉʳ août 1791, par Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation de l'Yonne, au prix d'estimation. — *Enchérisseur* : Pierre Ménissier, laboureur, à Sens. — *Adj.* 2.125ᵗ à Marie-Louis-François Baudry, maître particulier des eaux et forêts, à Sens.

1638. — Une maison, au finage de Saint-Cartault, avec 3 quartiers de terre, le tout loué 90ᵗ à Pierre Pichard et Étienne Renaud, courtiliers, provenant de l'Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, estimé 1.395ᵗ. – *Soumission* : du 21 avril 1791, par Jean Doré, bourgeois, à Sens, au prix d'estimation. – *Enchérisseurs* : Marin Deharge, garde général de la maîtrise des eaux et forêts; Jean Suard, tailleur d'habits; Jean Naudin, jardinier; Clément, dit Tiburce, meunier, à Sens. — *Adj.* 2.125ᵗ à Jean Doré, bourgeois, Louis-François-Marie Baudry, maître particulier des eaux et forêts, et Edme Bourdon, laboureur, à Sens.

1638. — 9 arpents 91 cordes de terre, lieux dits le Bas de Saint-Bond, les Sablons et le Bas de la Montagne Saint-Martin, plus 1 quartier de pré, au finage de Courtois, provenant de la Cure de Saint-Maurice de Sens, estimés 900 . — *Soumission :* du 28 novembre 1790, par Jean Mathé, dit Gaillard, aubergiste, à Sens, au prix d'etimation. — *Enchérisseurs :* Pierre Menissier, laboureur; Pelée de Saint-Maurice, homme de loi; Edme Cornisset, tanneur, officier municipal, à Sens. — *Adj.* 5.375# à Denis Masson, aubergiste, à Sens, tant pour lui que pour Jean-Savinien Clément, meunier du moulin de la Menelle, à Sens.

Par bail du 4 août 1786, devant Bellaguet, notaire à Sens, ces terres étaient affermées, avec « une portion de grosses dîmes sur le climat dit la Vicomté, les grosses et menues dîmes et dîmes de vin, sur le climat des Vaux-Durands, au finage de Paron », moyennant 300# *(Affirmations de baux*, n° 277).

1640. — Une maison, près la porte de l'Epinglier, tenant du levant à M. Moreau, du couchant à la cathédrale, du midi au jardin de l'évêché, du nord à M. Dauvergne, provenant du Chapitre de Sens, estimée 5.000#. — *Soumission :* du 20 janvier 1791, par Charles-Octave Bouvier, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Andouillé, ci-devant juré priseur; Jean Drigny, bourgeois; Gay, à Sens. — *Adj.* 10.000# à La Chapelle, chevalier de Saint-Louis, locataire de ladite maison.

Cette maison passa une seconde fois aux mains de la Nation par suite de l'émigration de la Chapelle et fut revendue le 22 nivôse an VI (voir *infra*, n° 1823).

1641. — 2 arpents de terre, au finage de Granchettes, provenant du Prieuré Notre-Dame du Charnier-lès-Sens, estimés 400#. — *Enchérisseurs :* Lemerle, marchand, à Sens; Charles Thomas, laboureur, à Granchettes. — *Adj.* 1.150# à Nicolas Lépagnol, laboureur, à Granchettes, fermier desdites terres, pour le compte de Pierre Charier, ancien procureur au Châtelet, à Paris.

1642. — L'église et le couvent des Capucins, sis au Clos-le-Roi, à la réserve des meubles et ornements de l'église, estimés 8.000 . — *Soumission :* du 23 mai 1791, par Thomas Hulm, dit Hall, directeur de la manufacture de coton, à Sens, à 8.000#. — *Enchérisseurs :* Sullerot, charpentier; Layné, avoué; Gabillot, maçon; Gauthier, charpentier; Tonnelier, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 25.300# à Joseph Dufour, Pierre Cherchedieu, ci-devant

jurés priseurs; Louis-Joseph Perrin, tapissier, et Jacques Baillot, boulanger, à Sens.

Voir *supra*, p. 140.

24 septembre 1791.

1643. — L'église de Saint-Hilaire, aux mêmes réserves et charges que pour les autres églises vendues (nos 1635-36), estimée 2.400#. — *Soumission :* du 21 mars 1791, par Antoine Marseille, maître-maçon, à Sens, sous réserve d'estimation. *Enchérisseur :* l'abbé Salgues, vicaire épiscopal. — *Adj.* 8.200# à Valentin Malherbe, serrurier, à Sens.

28 septembre 1791.

1644. 1 arpent de terre et pré, lieu dit les Noues Bouchard, provenant de la Cure de Saint-Didier-lès-Sens, estimé 800 . *Soumission :* du 16 août 1791, par Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation, sous réserve d'estimation. — *Enchérisseur :* Blacque, ci-devant receveur des consignations, à Sens. — *Adj.* 2.100# à Jean Doré, ci-devant élu, à Sens.

Paiements : 256 le 1er janvier 1792. — 2.162# pour solde le 28 frimaire an III.

1645. — 3 arpents de terre et 6 quartiers de pré, au finage de Saint-Pregts, affermés 70# à Pierre Ménissier, provenant de la Chapelle Saint-Laurent en la cathédrale de Sens, estimés 1.200#. — *Soumission :* du 18 août 1791, par le fermier, Ménissier, à 1.200#. — *Enchérisseurs :* François Vicherat, limonadier; Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* 1.900# à Pierre Ménissier, laboureur, à Sens, fermier desdites terres, et Pierre-Etienne Cornisset fils aîné, négociant à Sens, chacun pour moitié.

Paiements : par Ménissier, 200# le 11 novembre 1791, 200# le 16 novembre 1792, — 622# pour solde le 28 novembre 1793;
Par Cornisset, 960# pour solde le 21 décembre 1791.

30 septembre 1791.

1646. L'église de Sainte-Colombe-du-Carouge, à la réserve des meubles. L'adjudicataire ne pourra prendre aucun jour sur le jardin du presbytère et devra murer les baies de l'église; il devra laisser jouir le propriétaire du presbytère du passage existant entre l'église et la maison Cherchedieu, ayant issue sur la Grande-Rue, et, en cas de démolition ou de fouilles, faire transporter les ossements dans le cimetière, ladite église estimée

6.000 . — *Soumission :* du 10 septembre 1791, par Richard, huissier, à Sens, à 6.000 . *Enchérisseurs :* Carré, pâtissier; Layné, étapier; Perrin, entrepreneur de bâtiments; Etienne Chaussefoin, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 13.500# à Nicolas Henriot, vicaire épiscopal.

26 octobre 1791.

1647. — 12 arpents de pâtures et aulnaies, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit les Pandins, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 409#. — *Soumission :* du 26 septembre 1791, par Ange-François Epoigny, chef du bureau des impositions du district, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Pierre Cherchedieu, bourgeois; Fortier, marchand de grains; Lemoine, homme de loi, à Sens. — *Adj.* 6.350# à Dominique-Nicolas Roze, greffier des eaux et forêts, et Fouet, marchand, officier municipal, à Sens.

Paiements : 700 le 12 décembre 1791. 700 le 27 avril 1793. — 665 le 2 nivôse an II. 2.236 le 5 brumaire. 322 le 1er nivôse an III. — 305 le 8 frimaire. — 1.718# le 12 frimaire an IV.

23 novembre 1791.

1648. — Une maison, avec cour et jardin, au finage de Saint-Cartault, tenue par Jacques Lesourd, provenant de l'Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, estimée 1.056#. — *Soumission :* du 31 octobre 1791, par Léonard Nadot, charpentier, à Sens, à 1.056#. — *Enchérisseurs :* Etienne Potdevin, marchand, à Sens. — *Adj.* 1.850# à Etienne Hennequin, marchand, au nom de Edme-Savinien Guyot, tanneur, à Sens.

Paiement : 1.850 le 26 novembre 1791.

14 janvier 1792.

1649. — La maison abbatiale de Saint-Paul, avec ses dépendances, l'église et le cimetière de la ci-devant paroisse de Saint-Cartault, le tout en partie clos de murs, à la réserve des meubles et ornements de l'église, provenant de l'Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, estimée 6.000#. — *Soumission :* du 23 mai 1791, par Thomas Hulm, dit Hall, directeur de la manufacture de coton, de Sens, à 6.000#. — *Enchérisseurs :* Savinien Guyot, tanneur; Pierre Layné, étapier; Jean-Baptiste Catherinet, bourgeois; Joseph Beraudon, marchand, à Sens. — *Adj.* 21.100# à Jean Fortier, marchand de grains, à Sens, pour le compte de Laurent-Claude-Edme Meure, greffier du tribunal du district.

Paiements : 4.220# le 26 janvier. — 2.660# le 27 octobre 1792. — 3.400# le 1er janvier. 2.768 le 14 mai 1793. 2.000 le 21 pluviôse. 1.575 le 3 fructidor an II. 2.100 le 12 ventôse. 4.149 le 25 messidor an III.

1650. — Le clos de la Blanchisserie, d'une contenance de 4 arpents, entouré de fossés, tenant d'orient au chemin, du levant à un autre chemin, le rû de Mondereau entre deux, du nord aux bâtiments de la manufacture et du midi au chemin de la Coquesalle, dit le vieux chemin de Troyes, loué 500 ᵗ aux sieurs Richard et Hall, par les Carmélites de Sens, estimé 8.525ᵗ. — *Soumission :* du 5 décembre 1791, par Richard le jeune, Hulm dit Hall, et Cⁱᵉ, entrepreneurs de la manufacture de Sens, à 8.525 ᵗ. *Enchérisseur :* Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* 11.700ᵗ à Jean-Georges Richard, directeur de la manufacture de Sens.

Paiements : 1.404ᵗ le 27 janvier 1792, 1.372ᵗ le 14 janvier 1793, 9.888ᵗ le 8 nivôse an II, prime pour anticipation de paiement, 236ᵗ.

1651. — 1 arpent de courtil, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit le Pré Buisson, affermé à Jean-Louis Godefroy, moyennant 50ᵗ et un hottereau d'oignons, provenant de la Cure de Sainte-Colombe de Sens, estimé 1.150ᵗ. — *Soumission :* du 19 décembre 1791, par Bernard Gaudin et Joseph Godefroy, courtiliers, à Saint-Pregts, à 1.150ᵗ. — *Enchérisseurs :* Pierre Cherchedieu, bourgeois; Pierre-André Rodot, courtilier, à Sens. — *Adj.* 2.100ᵗ à André Després, Antoine Goret et Jean-Louis Jarlat, courtiliers, au faubourg Saint-Pregts, à Sens.

Paiements : 700ᵗ le 1ᵉʳ février 1792, — 837ᵗ le 25 nivôse an II, — 737ᵗ le 11 prairial an III.

29 février 1792.

1652. — « 3 arpents 73 perches de terre, ci-devant en pré et actuellement en pépinière », près l'abbaye de Saint-Jean, et 2 arpents de terre, au-dessous des vignes des Chaillots, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimés 4.620ᵗ. *Soumission :* du 3 février 1792, par les futurs adjudicataires, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Jean-Louis Magin, officier municipal; Claude Fouet, marchand, à Sens. — *Adj.* 5.050ᵗ à Dominique Bellaguet, notaire, et Jean-Georges-Simon Richard, directeur de la manufacture de Sens, administrateur de l'Hôtel-Dieu, au nom de l'Hôtel-Dieu de Sens.

Par bail du 31 janvier 1792, devant Héaulme, notaire à Sens, les religieux de Saint-Jean affermaient ces terres à dame Elisabeth Poncy, veuve Jacques Sauvalle, à charge « de planter en fin dudit bail des peupliers, de six pieds en six pieds, devant le pourtour de ladite pièce, plus de donner chacun an, au mois de novembre, 25 pieds d'arbres fruitiers basse tige aux bailleurs,

dont un tiers poiriers, un tiers pêchers et l'autre tiers pommiers », et moyennant 264# par an *(Affirmations de baux,* n° 579).

Paiement : 5.051# le 7 mars 1792.

24 mars 1792.

1653. — 5 arpents 33 perches de pré, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieu dit la Coquesalle, provenant de la Cure de Saint-Savinien de Sens, estimés 4.000#. — *Soumission :* du 11 avril 1791, par Jeannin, marchand, à Sens, sous réserve d'estimation. *Enchérisseurs :* François-Nicolas Josselin, marchand, à Villeneuve-l'Archevêque; Etienne Hennequin, de Sens; Jacques Baillot, boulanger ; Renard, faïencier ; Meure, greffier du tribunal, à Sens. — *Adj.* 8.200# à Guillaume Guichard, ci-devant chanoine de Sens.

Paiements : 2.712# le 6 avril 1792, — 1.400# le 2 septembre, — 4.503# le 19 septembre 1793 ; — excédent des paiements, 162#.

5 mai 1792.

1654. — 22 arpents de terre, en une pièce, au finage de Sainte-Béate, affermés 130# et 2 poulardes à Clément Lhermitte, par la Bibliothèque du Chapitre de Sens, estimés 2.600#. — *Enchérisseurs* : Savinien Guyot, tanneur; André-Victor Cave, ancien notaire, à Sens. — *Adj.* 9.000# à Jacques Baillot, boulanger, et Claude Trempé, boucher, à Sens.

Paiements : 1.083# le 9 juin 1792, — 1.500# le 17 septembre 1793, — 607# le 25 frimaire an III, — 6.449# le 29 prairial an III, — 421# en numéraire pour solde le 8 ventôse an X.

1655. — 43 arpents 3 quartiers de terre, aux finages de Champbertrand et de Maillot, affermés à Jean Philippot et Etienne Vaudoux, laboureurs, à Maillot, moyennant 300# en argent, 24 livres de beurre fondu, 6 paires de poulets et 4 voitures de fumier rendues à la vigne du bailleur, provenant de la Cure de Maillot, estimés 6.160#. — *Soumission :* du 17 avril 1792, par Hérard, vice-président du district de Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jean-Claude Jossey, officier municipal; André-Victor Cave, ancien notaire; Pierre Ménissier, laboureur, à Sens. — *Adj.* 14.450# à Nicolas-Pierre Perrin, tapissier, à Sens, pour 31 arpents 3 quartiers, et moyennant 9.100#, et Savinien Guyot, tanneur audit lieu, pour 12 arpents, en une pièce, au finage de l'Hôtel-Dieu de Sens, moyennant 5.350 #. — *Rétrocession*, par acte

du 12 août 1793, devant Thénard, notaire, à Sens, par Perrin à François-Bonaventure Tronc, au prix d'adjudication.

Paiements : par Perrin, puis Tronc : 1.092ᵗ le 9 mai 1792. — 1.071ᵗ le 28 mai. — 7.417ᵗ le 13 août 1793.
Par Guyot : 642ᵗ le 11 mai 1792. — 628ᵗ le 15 mai. — 1.371ᵗ le 8 août 1793.

1656. — Les deux tiers d'une pièce de 5 arpents de pré, indivise avec le sieur Grassin de Précors, lieu dit le Pré de la Vicomté, provenant de l'Archevêché de Sens, estimés 682ᵗ. — *Soumission :* du 19 mars 1791, par Blaise-Jean-Baptiste Pelée de Saint-Maurice, homme de loi, à Sens, sous réserve d'estimation. — *Enchérisseurs* : Antoine Martin, courtilier; Savinien Guyot, tanneur; Jean-Claude Jossey, officier municipal; Nicolas-Pierre Perrin, tapissier; Pierre Ménissier, laboureur, à Sens. — *Adj.* 2.300ᵗ à Edme Cornisset, tanneur, à Sens.

Paiement : 2.597ᵗ le 13 prairial an III.

13 juin 1792.

1657. — 1 arpent de pré, lieu dit la Coquesalle, provenant de la Cure de Saint-Savinien-lès-Sens, estimé 600ᵗ. — *Soumission :* du 15 mai 1792, par Claude Fouet, marchand, à Sens, à 600ᵗ. *Enchérisseurs* : Nicolas Bourry, marchand; Bourgis, aubergiste, à Sens. — *Adj.* 2.425ᵗ à Jean-Baptiste Hérard, vice-président du Directoire du district.

Paiements : 291ᵗ le 25 juin. — 190ᵗ le 21 juillet. — 2.051 le 9 juillet 1793.

1658. — 5 arpents et demi de terre, lieux dits les Granches et les Chaillots, affermés 24ᵗ à François Bisson, provenant de la Cure de Saint-Hilaire de Sens, estimés 1.200ᵗ. — *Adj.*, par lots : à Pierre Benoît, boucher, à Sens, 3 arpents, moyennant 1.920ᵗ ; à Charles Godin, marchand audit lieu, 2 arpents et demi, moyennant 1.500ᵗ.

4 juillet 1792.

1659. — Le moulin à blé de Saint-Père, au faubourg Saint-Savinien, avec 3 quartiers de terre, le tout affermé à Louis Labille, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimé 9.000ᵗ. — *Soumission* : du 30 avril 1791, par le futur adjudicataire, à 9.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme-Henri Bourdoin, marchand de bois, à Aix-en-Othe; Sullerot, charpentier; Savinien Guyot, tanneur, à Sens. — *Adj.* 24.400ᵗ à Louis Labille, meunier dudit moulin.

Le moulin de Saint-Père avait été affermé, par bail du 25 mai

1788, devant Héaulme, notaire à Sens, moyennant 150# et à charge « de moudre le blé pour la consommation des domestiques des bailleurs », à Jean-Baptiste Lobjois, dont Louis Labille épousa la veuve (*Affirmations de baux*, n° 464). Voir *supra*, p. 134, à la date du 30 mai 1791.

Paiements : 5.000# le 13 août 1792. — 4.000# le 10 juillet 1793. — 1.000# le 4 vendémiaire an II. — 4.000# le 2 nivôse. — 1.000# le 17 pluviôse. — 11.765# le 2 floréal an III. Le dernier paiement est effectué par Pierre-Etienne Cornisset, de Sens.

1660. — La nue-propriété d'un jardin de 140 pieds de long sur 40 de large, « faisant partie du clos ci-devant dit des Jacobins », provenant des Jacobins de Sens, estimé 400#. — *Soumissions* : du 8 décembre 1790, par Louis Dufois, chirurgien, à Sens, à charge d'estimation ; du 30 mai 1793, par Masson, aubergiste de l'*Ecu*, à Sens, à 400#. — *Enchérisseur* : Denis Masson, aubergiste, à Sens. — *Adj.* 1.200# à Etienne Hennequin, meunier des moulins du Roi, à Sens.

Paiements : 291# le 4 juillet 1793. — 138# le 15 brumaire an III.

25 août 1792.

1661. — Demi-arpent de terre, « proche les murs de la ci-devant abbaye de Saint-Antoine », provenant de la Cure de Saint-Didier-lès-Sens, estimé 80#. — *Soumission* : du 11 juin 1792, par Nicolas Laurent, marchand de chevaux, à Sens, à 80#. — *Enchérisseurs* : Edme Dufois, chirurgien ; Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* 230# à François Guillemard, libraire, à Sens.

Paiement : 233# 17 s. 2 d. le 1er janvier 1793.

10 octobre 1792.

1662. — Une maison, rue du Plat-d'Etain-d'en-Haut, louée 60#, provenant de la Fabrique de Sainte-Colombe de Sens, estimée 1.800#. — *Soumission* : du 4 juillet 1791, par Balthazar Dufong, bourgeois, à Sens, à 1.200#. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Sauvegrain, boucher ; Petit, huissier, à Sens. — *Adj.* 6.700# à Edme-Vincent Vaudoux, cordonnier, à Sens.

Paiements : 1.340# le 25 octobre, — 2.387# le 17 novembre 1792, — 385# le 13 juin 1793, — 881# le 19 vendémiaire, — 1.908# le 23 germinal an III.

— Les bâtiments de l'ancienne Abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, avec l'église, la basse-cour, enclos d'une contenance de

9 arpents, dont 2 arpents en vigne et 3 arpents de potager, estimés 15.540#.

Vente suspendue « au moyen de ce que le conseil général de la commune de Sens a, par sa délibération du 2 de ce mois, demandé à être autorisé à acquérir les bâtiments de la ci-devant abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, et que le conseil général du district a, par délibération du 5 dudit présent mois, donné son avis à fin d'autorisation ». Voir *infra*, aux dates des 23 janvier 1793 et 25 thermidor an III, et la vente n° 1830.

27 octobre 1792.

1663. — Une maison, rue de la Parcheminerie, louée à la demoiselle Miollat, tenant au grand séminaire et à la ruelle du Bon-Raisin, provenant du Grand Séminaire de Sens, estimée 750#. — *Soumission* : du 27 septembre 1792, par Pierre Demay, notaire, à Sens, à 750#. — *Enchérisseur* : Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* 2.150# à Jean Chauveau, maréchal, à Vallery. Remise en vente le 9 août 1808, par suite de la déchéance de l'acquéreur (voir n° 1840).

Paiements : 667# le 15 septembre 1793. 456# le 23 vendémiaire an IV. Déchéance prononcée en vertu de la loi du 11 frimaire an VIII.

1er décembre 1792.

1664. — Une maison, rue du Château-Gaillard, près les Auges, louée à Edme Dubé, provenant de la Fabrique de Saint-Hilaire de Sens, mise à prix 350#. — *Soumission* : du 9 octobre 1791, par Edme Goupilleau, marchand, à Sens, sous réserve d'estimation. *Enchérisseur* : Jacques Baillot, boulanger, à Sens. *Adj.* 405# à Pierre Corberon, vigneron, à Sens.

Paiements : 100# le 9 décembre 1792. 337# le 2 nivôse an III.

16 janvier 1793.

1665. — Une maison, rue de la Parcheminerie, louée 70# à Jean-Nicolas Rotteville, ébéniste, provenant du Grand Séminaire de Sens, estimée 1.000#. *Enchérisseurs* : Layné, étapier; Perrin, tapissier; Brouet, marchand de bois, à Sens. — *Adj.* 2.600 à Pierre-Edme Beulard, menuisier, à Sens.

Paiements : 607# le 27 pluviôse. — 1.250# le 8 frimaire an III. 1.025# le 29 pluviôse an IV.

1666. — La maison conventuelle des Carmélites de Sens, comprenant un « grand corps de bâtiment rue de la Convention »,

« quatre grands corps de bâtiment formant le cloître, avec des galeries au pourtour, » et un jardin avec un bâtiment dans un angle, le tout mis à prix 12.000#. — *Soumission* : du 12 novembre 1792, par Antoine Nicolas-Germain Bourgis, administrateur du département, à 3.000#. — *Enchérisseurs* : Giguel, de Véron; Dominique Bellaguet, notaire; Fillemin, arpenteur; Vicherat, limonadier. — *Adj.* 36.200# à Claude Flogny, serrurier, à Sens, au nom de Etienne et François Richard frères, industriels, à Sens.

Paiements : 7.240# le 28 janvier 1793. — 3.864# le 27 nivôse an II. — 3.740# le 27 nivôse. — 21.356# le 12 prairial an III.

1667. — La maison conventuelle des Annonciades de Sens, comprenant trois grands corps de bâtiment et très grand jardin donnant sur les rues de la Convention, Mi-Pavée et Champfeuillard, mise à prix 15.000#. — *Soumission* : du 12 novembre 1792, par Bourgis, administrateur du département, à 3.000#. — *Enchérisseurs* : Claude Flogny, serrurier; Guillaume Chaltas, architecte; Jean Brouet, marchand de bois, à Sens. — *Adj.* 40.100# à Pierre-Daniel Géau, marchand de bois, à Villeneuve-sur-Yonne. — *Rétrocession*, par acte du 10 mai 1793, devant Thénard, notaire à Sens, par Géau à André-Arnould Aclocque, bourgeois, à Sens.

Paiements : 8.020# le 17 janvier. — 16.980# le 17 août. — 16.060# le 26 août 1793.

23 janvier 1793.

— Les bâtiments de l'Abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, comprenant : un « bâtiment formant avant-corps » ; un « grand corps de bâtiment », avec deux ailes en retour « comprenant le réfectoire, le chœur des dames, le sanctuaire, l'église extérieure et le chœur des pensionnaires » ; une « grande basse-cour intérieure avec colombier de pied » ; vaste jardin « formant un clos de 16 arpents 71 perches », composé de 3 arpents ou environ de vignes, d'un potager de 3 arpents ou environ, d'un verger complanté de toutes sortes d'arbres fruitiers, de jardins servant à l'usage de pharmacie, de grandes allées de marronniers, de bosquets et viviers d'eau de source, le tout entouré de très hautes murailles et mis à prix 30.000#.

« Après lecture faite publiquement des clauses portées en l'adjudication faite au C. Magin, acquéreur de la ferme de la basse-cour, le 14 janvier 1791, relativement au passage pour la maison conventuelle par la cour de la ferme (voir *supra*, la note de la vente n° 1558, p. 116), ainsi que de l'avis du district de Sens

du 9 novembre dernier relatif au même passage et de l'arrêté du directoire du département, homologatif dudit avis, en date du 20 décembre dernier 1e, se sont présentés les CC. Chercheliève, François Etancelin et Alexandre Garnier, lesquels ont dit que, sans aucunement préjudicier à l'opposition formée à la vente de la dite maison par le conseil général de la commune de Sens en vertu de la délibération du 28 décembre dernier, ils s'opposent individuellement à la vente et adjudication de ladite maison, par le motif que la suppression du passage par la cour de la ferme dont était et devait être grevé le C. Magin porte un préjudice considérable aux intérêts de la Nation et que cette suppression porte atteinte à la libre jouissance du nouvel acquéreur, qui doit être conforme à celle des ci-devant religieuses, attendu que leur droit à cet égard a du être conservé en son entier par la première adjudication, qui n'a pu conférer au C. Magin que la même jouissance de son fermier; pourquoi ils déclarent qu'ils sont dans l'intention de demander le rapport de l'arrêté du département à cet égard, observant au surplus que, lors de ladite première adjudication, lesdites ci-devant religieuses de Saint-Antoine étant restées propriétaires de leur dite maison conventuelle et dépendances, leurs droits de passage et de servitude n'ont pu être légalement aliénés par cette première adjudication. Est aussi comparu le C. Bourgis, administrateur du département de l'Yonne, demeurant à Sens, lequel a pareillement déclaré qu'en sa dite qualité il s'oppose à ladite adjudication pour les motifs ci-dessus déduits et autres consignés en sa protestation.

Sur quoi le directoire délibérant, après avoir entendu le citoyen procureur syndic, qui a estimé qu'il y avait lieu à surseoir à ladite adjudication, a arrêté à l'unanimité qu'il serait sursis à l'adjudication de ladite maison conventuelle de Saint-Antoine-lès-Sens, jusqu'à ce que l'administration du département, ayant pesé dans sa sagesse les motifs des oppositions ci-dessus, ait décidé s'il y a lieu, ou non, au rapport de son arrêté du 20 décembre dernier (1) ». (Arch. Yonne, Q 194, pp. 47–50).

Avant la mise en adjudication, le directoire du district de Sens avait eu, le même jour, en séance, à se prononcer sur l'opposition à la vente formée par les maire et officiers municipaux de la ville de Sens, opposition signifiée par ministère d'huissier et que le procureur de la commune vint renouveler en personne : « Le procureur de la commune de Sens s'est présenté et a dit qu'étant instruit que l'administration du district se proposait de n'avoir aucun égard à l'opposition qu'il avait formée ce jourd'hui à la vente de la maison ci-devant conventuelle de Saint-Antoine, il venait de nouveau protester contre la vente de cette maison,

(1) Voir cet arrêté, Arch. Yonne, L 46, fol. 53.

persuadé que la loi ne donnait aucun moyen d'annuler cette opposition ; que l'art. 5 de la loi du 17 novembre 1792 portant expressément qu'il est sursis pendant deux mois à compter de la publication à la vente de toute maison susceptible d'une destination publique, que celle de Saint-Antoine étant évidemment propre à un établissement de ce genre,... il était impossible que l'on procédât à l'aliénation de celle de Saint-Antoine, sans se rendre coupable de contravention aux lois ; qu'on ne pouvait exciper de ce que l'administration du district n'a point pris de détermination à cet égard, parce qu'il ne peut être admis dans aucun cas qu'une omission d'administration préjudicie aux intérêts des communes »... Le district, « considérant que l'établissement d'un jardin de plantes botaniques dans l'enclos de la maison de Saint-Antoine est un projet évidemment impraticable, à cause des énormes dépenses qu'il nécessiterait pour son exécution et pour l'entretien ;... que d'ailleurs, cet établissement, en admettant qu'il eût lieu, laisserait à la charge de la Nation de très grands corps de bâtiments, qui n'ont de prix que par leurs entours et les agréments du jardin, et dont la vente, ne pouvant plus offrir qu'une très médiocre valeur, préjudicierait singulièrement à l'intérêt public ; considérant enfin qu'un très grand nombre de citoyens se sont rendus à Sens de différents districts et départements, sur la foi des affiches qui annonçaient la vente de la maison de Saint-Antoine ; qu'un nouveau sursis dégoûterait infailliblement les acquéreurs des biens nationaux que les administrations ne peuvent trop encourager et qui s'éloigneraient des adjudications, dans la crainte que des oppositions inattendues ne vinssent, comme celle de la municipalité de Sens, les frustrer de l'acquisition de biens dont l'importance les attire loin de leurs foyers et qu'à cet égard le vœu des enchérisseurs présents à la séance s'est manifesté au point que l'un deux (le C. Cornisset, tanneur à Villeneuve-sur-Yonne) a offert de porter la première enchère de ladite maison de Saint-Antoine à 50.000# et qu'un autre citoyen l'a surenchérie à l'instant à celle de 55.000#, ce qui présentait en un instant, sur l'estimation portée à 30.000#, une augmentation de 25.000# ; arrête que, sans avoir égard à l'opposition signifiée par Gamblain, huissier, au nom de la municipalité et du procureur de la commune de Sens, et aux protestations dudit procureur de la commune, il sera passé outre à la vente et adjudication des maison, bâtiments, jardin et dépendances de la ci-devant communauté de Saint-Antoine, ainsi qu'ils sont désignés dans l'art. 7 de l'affiche des biens nationaux dont l'adjudication a été commencée ce matin ». (Arch. Yonne, Q 194, pp. 51-54).

On a vu que, sur l'opposition des sieurs Cherchedieu et autres, il fut néanmoins sursis à la vente. Voir *infra*, à la date du 25 thermidor an III et vente n° 1830, et *supra*, vente n° 1558, pp. 116-121.

6 mars 1793.

1668. — 3 arpents 3 quartiers de terre, en trois pièces, au finage de Saint-Pierre-le-Vif, lieux dits Sainte-Béate, la Sablière et la Louptière, et 7 quartiers, au finage de Màlay-le-Petit, le tout affermé 56ᵗ à Pierre-Nicolas Dodet, provenant de la Fabrique de Saint-Savinien de Sens, mis à prix 954ᵗ. *Enchérisseurs* : Pierre-Nicolas Dodet, ancien fermier desdites terres; Jacques Baillot, boulanger; Joseph Charpillon, marchand, à Sens. — *Adj.* 3.550ᵗ à Pierre Benoît, boucher, Louis Boulley, marchand, Louis Bourgoin, taillandier, à Sens.

Paiements : par Benoit : 300ᵗ le 19 mars 1793. — 300ᵗ le 24 fructidor an II. — 670ᵗ le 13 prairial an III :

Par Boulley : 259ᵗ le 19 mars 1793. — 1.039ᵗ le 11 frimaire an IV :

Par Bourgoin : 300ᵗ le 19 mars 1793. — 150ᵗ le 14 floréal an II. — 575ᵗ le 16 prairial. — 276ᵗ le 1ᵉʳ messidor an III.

3 avril 1793.

1669. — Une rente constituée de 150ᵗ, au principal de 3.000ᵗ, due par Claude-Edme Gondré, de Brienon, aux Annonciades de Sens, mise à prix 1.687ᵗ 10 s. — *Enchérisseurs :* Eliaux, de Sergines; Christophe Yver, de Villeneuve-sur-Yonne. — *Adj.* 2.775ᵗ à Joseph Cornisset, receveur du district de Sens, au nom de Pierre Fernel, homme de loi, à Brienon.

Paiement : 2.993ᵗ le 20 fructidor an II.

1670. — Une rente constituée de 200ᵗ, au principal de 4.000ᵗ, due par le C. Fernel, de Brienon, aux Annonciades de Sens, mise à prix 2.250ᵗ. — *Enchérisseurs :* Etienne Charpillon, marchand; Trempé, boucher, à Sens; Christophe Yver, tanneur, à Villeneuve-sur-Yonne. — *Adj.* 3.750ᵗ à Joseph Cornisset, receveur du district de Sens, au nom de Pierre Fernel, homme de loi, à Brienon.

Paiement : 4.041ᵗ le 20 fructidor an II.

1671. — « Toute la partie gauche de la maison conventuelle » des Pénitents de Sens, sise au faubourg Saint-Savinien, l'autre partie destinée à servir de presbytère à la cure de Saint-Savinien, avec clos d'un arpent, estimée 6.000ᵗ. *Soumissions :* du 22 janvier 1791, par Oudin, marchand, à Sens, à 3.000ᵗ; du 23 mai 1791, par Thomas Hulm, dit Hall, directeur de la manufacture de coton, de Sens, à 5.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Christophe Yver, tanneur, à Villeneuve-sur-Yonne; Pelletier, officier municipal, à Sens.

Adj. 8.500# à Jacques Baillot, boulanger, au nom de Edme-Paul Lasnier, vigneron, au faubourg Notre-Dame, à Sens.

Paiements : 1.700# le 1er avril 1793. — 2.149# le 13 pluviôse an II. — 3.932# le 8 prairial an III.

19 juin 1793.

. — Terre et pré, d'étendue non déterminée, affermés à Jean Mangeon, provenant du Grand Séminaire de Sens, adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises au finage de Saint-Clément (voir n° 1336).

1672. — Une maison ci-devant claustrale, près la porte Saint-Antoine, tenant du couchant à ladite porte, du levant au C. Treignac, du midi à la rue, du nord aux murs de la ville, ladite maison, tenue autrefois en usufruit par le C. Poitevin-Dulimon, provenant du Chapitre de Sens. — *Soumission :* du 4 décembre 1792, pour la nue-propriété de ladite maison, alors grevée d'usufruit, par Auffroy, de Sens, à 400#.

Sursis à la vente jusqu'après décision sur la délibération du 8 juin 1793 du conseil général de la commune de Sens, « portant désignation de ladite maison pour maison d'arrêt de la ville de Sens ». Remise en vente le 13 prairial an III (voir n° 1757).

3 juillet 1793.

1673. — La nue-propriété d'une maison, ruelle Saint-Paul, et d'un demi-arpent de terre, au même lieu, le tout tenu à bail emphytéotique par Denis Dupuis, vigneron, dépendant de l'Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, mis à prix 799#. — *Soumission*: du 1er mars 1793, par Sébastien-René Bardin, de Sens, sous réserve d'estimation. — *Enchérisseurs* : Nicolas Mouillefarine, Léon Gillet, de Sens. — *Adj.* 1.325# à Laurent-Claude-Edme Meure, officier municipal, à Sens.

Paiements : 226# le 29 août 1793. — 1.120# le 3 fructidor an II.

7 août 1793.

1674. — Un jardin d'un demi-arpent, ruelle des Coquesalles, provenant du Petit Séminaire de Sens, mis à prix 800#. — *Soumission* : du 2 avril 1793, par Alexandre-Victor Salgues, chirurgien, à Sens, à 400#. — *Enchérisseurs* : Flogny, serrurier Claude-Charles Lhomme, portefaix; Charpillon, marchand de bois, à Sens; veuve Montagne, marchande de bois, à Paris. —

Adj. 5.200ᵗ à Louis Claise, bourgeois, à Sens, au nom de Pierre-Roger Hélie le jeune, notaire audit lieu.

Paiements : 624ᵗ le 21 août 1793. — 640ᵗ le 20 thermidor an II. — 591ᵗ le 27 thermidor. — 3.280ᵗ le 3 fructidor an III.

1675. — Une maison, rue de la Loi, vis-à-vis le petit séminaire, tenant du levant à la rue de l'Egalité, du couchant et du midi à l'abbé Verrier, du nord à Rossel-Cercy, provenant du Petit Séminaire de Sens, mise à prix 6.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Perancy, maire de Villeneuve-sur-Yonne; Dufour, marchand de bois; Flogny, serrurier, à Sens. — *Adj.* 18.000ᵗ à Louis Claise, bourgeois, à Sens. — Remise en adjudication, à la folle enchère du premier adjudicataire, pour faute de paiement, le 11 prairial an II, et adjugée 11.000ᵗ à Pierre-Joseph Soupplet, marchand, à Sens.

Paiements : 1.100ᵗ le 15 messidor an II, — 10.010ᵗ le 18 prairial an III.

6 septembre 1793.

1676. — Une maison avec jardin, au Clos-le-Roi, occupée par Etienne Gillet, vigneron, provenant de la Cure de Saint-Romain de Sens, mise à prix 1.500ᵗ. — *Soumission* : du 22 juin 1793, par le futur adjudicataire, à 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Bonnet, parfumeur; Planson, vicaire épiscopal, à Sens; Dauge, marchand de bois, à Saint-Sérotin. — *Adj.* 4.050ᵗ à Claude-Charles Lhomme, portefaix, à Sens.

Paiement : 4.147ᵗ le 12 ventôse an II.

16 nivôse an II.

1677. — Une maison, rue de l'Ecrivain, tenant du levant à la rue, du couchant au C. Gauthier, d'un long à la cour Richebois, et d'autre long au cul de sac des Bons-Enfants, provenant de l'émigré Charles-Octave Bouvyer, qui la tenait, moyennant 100ᵗ de rente, des héritiers Perrin, estimée 3.080ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean Brouet, marchand de bois; Layné, étapier; Joseph Aubert; Mandavialle, menuisier; Chandenier, notaire; Valentin Malherbe, serrurier; Perrin, maçon, à Sens. — *Adj.* 8.000ᵗ à Blaise Gauthier, maire de Sens, propriétaire limitrophe.

27 ventôse an II.

1678. — 2 arpents 76 perches de terre et pâture, dépendant, ainsi que les trois articles suivants, du domaine de Sainte-Barbe, provenant du Collège de Sens, estimés 74ᵗ de revenu et en

principal 1.280ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude Déon, tanneur; François Dupuis, à Sens; Bouvier, de Rû-Couvert. - *Adj.* 3.000ᵗ à Chandenier, notaire, au nom d'Etienne-Nicolas Ragu, dit Desmoulins, épicier, à Sens.

Ce « petit » domaine, comprenant les nᵒˢ 1678-1681, était tenu à bail verbal, moyennant 120ᵗ par an, par le C. Etienne Lordereau, manouvrier.

Paiements des articles 1678, 1679, 1680 et 1682, tous adjugés à Ragu, au prix total de 15.275ᵗ : 1.527ᵗ le 3 germinal an II. — 2.215ᵗ le 27 ventôse. — 4.625ᵗ le 22 germinal. — 1.590ᵗ le 22 prairial. — 6.150ᵗ le 7 thermidor an III.

1679. 2 arpents de terre et pâture, provenant du Collège de Sens, estimés 40ᵗ 15 s. de revenu et en principal 815ᵗ. — *Enchérisseur :* Ducasse, médecin, à Sens. — *Adj.* 2.025ᵗ à Etienne-Nicolas Ragu, épicier, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 1678.

1680. — 2 arpents 76 perches de terre et pâture, provenant du Collège de Sens, estimés 52ᵗ 10 s. de revenu et en principal 1.050ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude Déon, tanneur; Ducasse, médecin; Lorne, négociant, à Sens. - *Adj.* 3.050ᵗ à Etienne-Nicolas Ragu, épicier, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 1678.

1681. — 82 perches d'aulnaies et pré, formant île dans la rivière de Vanne, la maison y construite, et 29 perches de pré, de l'autre côté de la rivière, provenant du Collège de Sens, estimées 62ᵗ de revenu et en principal 1.050ᵗ. — *Enchérisseurs :* les mêmes qu'à l'art. précédent. - *Adj.* 7.200ᵗ à Etienne-Nicolas Ragu, épicier, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 1678.

1682. — 180 perches de terre, au finage de Saint-Pregts, lieu dit Entre deux Vannes, provenant du Collège de Sens, estimées 42ᵗ 10 s. de revenu et en principal 850ᵗ. — *Soumission :* du 2 frimaire an II, pour cet article et le suivant, par Pierre Ménissier, cultivateur, à Sens, à 1.400ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jalmain, bourgeois; Meure, officier municipal; Naudin, jardinier; Joseph Beraudon,

marchand ; Jean-Savinien Clément, meunier, à Sens. — *Adj.* 2.175ᵐ à Claude Déon, tanneur, à Sens.

Cet article et le suivant sont tenus à loyer par Madeleine Renard, veuve Bertin, moyennant 72ᵗ par an.

Paiements de ce lot et du suivant, tous deux adjugés à Claude Déon, au prix total de 8.050ᵗ : 819ᵗ le 2 fructidor an II. — 1.020ᵗ le 7 messidor, — 1.025ᵗ le 19 messidor, — 5.707ᵐ le 25 thermidor an III.

1683. — 152 cordes de pré, au finage de Saint-Pregts, lieu dit Entre deux Vannes, provenant du Collège de Sens, estimées, y compris 26 gros peupliers abattus et 14 debout, 75ᵐ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Soumission* : voir nº 1682. — *Enchérisseurs :* Jean-Savinien Clément, meunier ; Jalmain, bourgeois ; Edme Cornisset, tanneur ; Antoine Martin, courtilier, à Sens. — *Adj.* 5.875ᵗ à Claude Déon, tanneur, à Sens.

Paiements : voir *supra*, nº 1682.

1684. — Demi-arpent de terrain, au finage de Saint-Pregts, lieu dit la Pépinière, provenant du Chapitre de Sens, estimé 30ᵗ de revenu et en principal 600ᵗ. — *Enchérisseurs* : Poulain, marchand ; Salgues, officier de santé ; Valentin Malherbe, serrurier, à Sens. — *Adj.* 2.525ᵗ à Joseph Beraudon, marchand, à Sens.

Paiement : 2.530ᵗ 13 s. 7 d. le 15 germinal an II.

1685. — Une maison, rue de la Parcheminerie, tenant du levant à la maison C. Acault, du couchant à celle occupée par le C. Jausac, du nord à la basse-cour du grand séminaire, du midi à la rue, ladite maison provenant du Grand Séminaire de Sens, louée 60ᵗ à Nicolas Martin, cordonnier, estimée 1.200ᵐ. — *Enchérisseurs :* Nicolas Martin, locataire de ladite maison ; Lhomme et Vasseur, de Sens. — *Adj.* 2.725ᵗ à Jean Suard, tailleur d'habits, à Sens.

Paiements : 2.027ᵗ le 4 germinal an II, — 135ᵗ le 2 germinal, — 608ᵗ le 13 messidor an III.

1686. — Une maison, rue de la Parcheminerie, attenant à la précédente et occupée par le C. Jausac, perruquier, provenant du Grand Séminaire de Sens, estimée 80ᵐ de revenu et en principal 1.600ᵐ. — *Enchérisseurs* : Acault, boulanger ; Lhomme, portefaix ;

Vasseur, cabaretier, à Sens. *Adj.* 4.750ᵗ à François Jausac, perruquier, locataire de ladite maison.

Paiements : 475ᵗ le 5 floréal an II. — 1.000ᵗ le 6 ventôse. — 11ᵗ le 27 ventôse. — 3.392ᵗ le 29 prairial an III.

19 germinal an II.

— L'église, le presbytère et jardin et le cimetière de la ci-devant Paroisse de la Madeleine, le tout contenant 97 perches de terrain, divisé en deux lots, dont le premier, avec le cimetière et l'église, d'une contenance de 33 perches, est estimé 250ᵗ de revenu et en principal 5.000ᵗ, et le second, avec le presbytère et le jardin, 225ᵗ de revenu et en principal 4.500ᵗ.

Le district avait pris, la veille, 18 germinal, l'arrêté suivant suspendant la vente : « Vu l'opposition formée par exploit de Vaudenay, huissier, à Sens, de ce jourd'hui, par la municipalité de la commune de Sens, à la vente et adjudication, indiquée au 19 du présent mois, de l'église, ci-devant presbytère, jardin et autres objets dépendant de la ci-devant paroisse de la Madeleine, fondée sur la loi du 25 brumaire dernier, et à toutes ventes de cette nature qui pourraient être provoquées par la suite, et ce pour l'intérêt de la commune; — vu le décret de la Convention nationale du 25 brumaire dernier, portant « que les presbytères et paroisses situés dans les communes qui auront renoncé au culte public, ou leur produit, seront destinés à subvenir au soulagement de l'humanité souffrante et à l'instruction publique »; — la matière mise en délibération et l'agent national entendu; — le conseil général du district de Sens, considérant que la ci-devant paroisse de la Madeleine est du nombre des ci-devant paroisses de la commune de Sens supprimées et réunies à la ci-devant église cathédrale, érigée aujourd'hui en temple de la Raison, longtemps auparavant le décret du 25 brumaire (1); que l'église et presbytère dont il s'agit, devenus domaines nationaux dès le moment même de la suppression de la paroisse, ne sont pas de ceux dont parle le décret du 25 brumaire, qui, d'ailleurs, par ces mots : *ou leur produit*, semble laisser à la prudence des corps administratifs d'en faire la vente; est d'avis que, sans avoir égard à l'opposition de la municipalité de Sens, dans laquelle elle sera déclarée mal fondée, il soit procédé incessamment par le directoire de ce district à la vente et adjudication des ci-devant église, presbytère et jardin dont il

(1) C'est le 15 janvier 1791 qu'un arrêté du département maintint la cathédrale comme unique église paroissiale, les églises Saint-Pregts, Saint-Maurice et Saint-Savinien comme succursales, l'église de Saint-Didier comme oratoire, et supprima les autres (Arch. Yonne, L 28, fol. 92).

s'agit; arrête en conséquence que la vente dont il s'agit demeure provisoirement suspendue; arrête en outre qu'il sera rappelé à la municipalité de Sens qu'un pareil acte aussi tardif est tout à la fois contraire aux principes d'économie qui doivent la diriger et aux sentiments d'union et de fraternité dont elle a si souvent donné des preuves à l'administration, vis-à-vis de laquelle elle eût pu se pourvoir par simple pétition ou délibération ». (Arch. Yonne, 895, n° 106). Voir *infra*, vente n° 1807.

1687. — La maison, dite le Clos de Richebourg ou la Folie Jambon, lieu dit la Coquesalle, tenue à loyer, avec les deux articles suivants, par Savinien Simon, manouvrier, moyennant 90ᵗ, provenant du Collège de Sens, estimée 175ᵗ de revenu et en principal 3.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jacques Acault, boulanger; Ragu, épicier, à Sens. — *Adj.* 7.200ᵗ à Claude-Charles Lhomme, portefaix, à Sens.

Paiements : 1.000ᵗ le 29 prairial an II. — 680ᵗ le 1ᵉʳ prairial. — 1.070ᵗ le 14 prairial. — 1.420ᵗ le 27 prairial. — 1.420ᵗ le 7 messidor. — 1.988ᵗ pour solde le 19 messidor an III.

1688. — 1 arpent d'aulnaies, lieu dit la Coquesalle, provenant du Collège de Sens, estimé en principal 1.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Claude-Charles Lhomme, portefaix; Simon Beraud, scieur de long; L. Destrot, entrepreneur; Etienne-Nicolas Ragu, épicier, à Sens. — *Adj.* 2.575ᵗ à Pierre-Nicolas Blin, ancien tanneur, à Sens.

Paiement : 2.579ᵗ 5 s. 10 d. le 4 floréal an II.

1689. — Demi-quartier d'aulnaie, lieu dit la Coquesalle, provenant du Collège de Sens, estimé en principal 600ᵗ. — *Enchérisseurs :* les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 1.675ᵗ à Etienne-Nicolas Ragu, épicier, à Sens.

Paiements : 167ᵗ le 26 floréal an II. — 1.522ᵗ le 19 germinal an III.

1690. — « La maison servant autrefois de buanderie à la ci-devant Abbaye de Saint-Jean, située proche le gué de Saint-Jean », tenant du levant à la place de ladite abbaye, du couchant à la ruelle allant au gué, du midi au gué, du nord aux CC. Bourgoin et Destrot, ladite maison estimée 250ᵗ de revenu et en principal 5.000ᵗ. — *Soumission* : du 30 avril 1792, par Jean Drigny, « capitaine des grenadiers du 1ᵉʳ bataillon de la ville de Sens », à 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Simon Béraud, scieur de long; Beau-

grand, cordonnier, à Sens. — *Adj.* 7.500ᵗ à Etienne Poitevin, chef du bureau des subsistances au district de Sens.

Paiements : 800ᵗ le 6 germinal. 1.200ᵗ le 19 messidor an III. — 6.170ᵗ le 4 germinal an IV.

1691. Un petit bâtiment où sont pressoir et écurie, tenant du levant au C. Robert, au faubourg des Sans-Culottes, provenant de la Fabrique de Saint-Savinien-lès-Sens, estimé 45ᵗ de revenu et en principal 900ᵗ. — *Soumission* : du 17 juin 1791, par Pierre Dodet, laboureur, au faubourg Saint-Savinien, à 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Destrot, entrepreneur; Chardon; Claude Fouet, marchand, à Sens. — *Adj.* 4.000ᵗ à Nicolas Trouillet, charpentier, au nom de Pierre Robert, libraire, à Sens, faubourg des Sans-Culottes.

Paiement : 4.009ᵗ 15 s. 8 d. le 13 floréal an II.

1692. 3 quartiers de jardin, lieu dit Saint-Symphorien, tenus à loyer par Tiburce Clément, menuisier, moyennant 27ᵗ par an, provenant de la Cure de Saint-Symphorien-lès-Sens, estimés 37ᵗ 10 s. de revenu et en principal 750ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Cornisset, tanneur; Tiburce Clément, meunier; Hennequin, meunier, à Sens. — *Adj.* 2.025ᵗ à Etienne Poitevin, chef du bureau des subsistances du district.

Paiements : 507ᵗ le 11 floréal, — 1.642ᵗ le 28 messidor an III.

22 floréal an II.

1693. Un jardin, de 25 perches, sur les fossés du mail, clos de murs, tenant du levant à la ruelle des Ursulines, du midi au Mail, du nord au jardin des Ursulines, du couchant aux CC. Ducasse et Biencourt, provenant de Charles-Octave Bouvyer, émigré, loué 500ᵗ à Alexandre-Victor Salgues, chirurgien, estimé 3.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Claude-Charles Lhomme, Fauvelet, dit Charbonnière, propriétaires; Pourée, ex-boulanger; Bonnet, parfumeur; Abbat, bonnetier, à Sens. — *Adj.* 7.800ᵗ, après 19 feux, à Jean-Baptiste Sauvegrain, boucher, à Sens, pour le compte de Françoise Lajoie, femme Rat, de Sens.

11 prairial an II.

1694. — Une maison, rue de la Parcheminerie, occupée par Elisabeth Guillemineau, tenant du levant aux bâtiments du grand séminaire, du couchant à la maison occupée par François Lachaussée, du midi à la rue, provenant du Grand Séminaire de

Sens, estimée 105# de revenu et en principal 2.100#. — *Enchérisseurs* : Martin, ex-curé de Molinons; Antoine Martin, courtilier; François Lachaussée, tailleur d'habits, à Sens. — *Adj.* 4.075# à Pierre-Joseph Soupplet, marchand, à Sens.

Paiements de ce lot et du suivant, tous deux adjugés à Soupplet, au prix total de 8.850# : 924# le 1er prairial, — 8.054# le 18 prairial an III.

1695. — Une maison, rue de la Parcheminerie, attenante à la précédente, occupée par François Lachaussée, moyennant 66# de loyer annuel, provenant du Grand Séminaire de Sens, estimée 100# de revenu et en principal 2.000#. — *Enchérisseurs :* les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 4.775# à Pierre-Joseph Soupplet, marchand, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 1694.

1696. — Une maison, rue Saint-Maximin, occupée par Pierre-Claude Grandvan, tisserand, tenant du nord à la rue, du couchant à la maison du C. Boudrot, du levant à la place Saint-Maximin, du midi à la maison suivante, ladite maison provenant de la Commanderie de Coulours, estimée 100# de revenu et en principal 2.000#. — *Soumission :* du 2 frimaire an II, pour cet article et les deux suivants, par le futur adjudicataire, Boudrot, à 2.000#. — *Enchérisseurs* : Claude-Charles Lhomme, employé à l'administration du district; Fortier, à Sens. — *Adj.* 2.400# à Michel-Savinien Boudrot, officier de santé, à Sens.

Paiements de ce lot et des deux suivants, tous trois adjugés à Boudrot, au prix total de 6.100# : 622# le 4 frimaire, — 895# le 11 fructidor an III, — 5.097# le 1er floréal an IV.

1697. — Une maison, place Saint-Maximin, occupée par Jérôme Chauvin, tisserand, tenant du levant à la place, du nord et midi aux maisons précédente et suivante, ladite maison provenant de la Commanderie de Coulours, estimée 60# de revenu et en principal 1.200#. — *Enchérisseurs :* les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 1.600# à Michel-Savinien Boudrot, officier de santé, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 1696.

1698. — Une maison, place Saint-Maximin, occupée par Vincent Fouet, vigneron, sise au midi de la précédente (n° 1697), provenant de la Commanderie de Coulours, estimée 60# de revenu et en principal 1.200#. — *Enchérisseurs* : les mêmes qu'à l'art.

précédent. *Adj.* 2.100ᵗ à Michel-Savinien Boudrot, officier de santé, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 1696.

1699. Un jardin d'un demi-quartier, tenant du nord à la maison ci-dessus occupée par Vincent Fouet, du levant au jardin du presbytère Saint-Maximin, du couchant au jardin des prisons et dépendances de la maison Boudrot, du midi aux murs de la ville, ledit jardin provenant de la Commanderie de Coulours, estimé 30ᵗᵗ de revenu et en principal 600ᵗᵗ. — *Soumission :* du 2 frimaire an II, par Boudrot, officier de santé, à Sens, à 300ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude-Charles Lhomme, employé à l'administration du district ; Etienne Poitevin, chef de bureau à ladite administration. — *Adj.* 2.000ᵗᵗ à Etienne Barbelin, marchand, à Sens. — Remis en vente le 28 floréal an III, à la folle enchère de Barbelin, à défaut par lui d'avoir fait les paiements dans les délais prescrits. — Adjugé, après enchères de Vasseur et Jean Doré, moyennant 3.550ᵗ, à Michel-Savinien Boudrot, officier de santé, à Sens.

29 prairial an II.

1700. — Demi-arpent de courtils, lieu dit Entre deux Vannes, tenu à loyer par Charles Martin, provenant de la Fabrique de Saint-Pregts, estimé 60ᵗᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗᵗ. — *Soumission :* du 5 frimaire an II, par le fermier, Charles Martin, à 1.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Guillaume Robert, Antoine Martin, Balthazar Chédé, courtiliers, à Sens. — *Adj.* 2.100ᵗ à François Mandavialle, menuisier, pour lui et pour Pierre Gautier, charpentier, à Sens.

Paiements : 211ᵗ le 12 fructidor an II. — 1.934ᵗᵗ le 19 frimaire an III.

1701. — Demi-arpent de courtils, lieu dit Entre deux Vannes, tenu à loyer par Jean-Savinien Massé, provenant de la Fabrique de Saint-Pregts, estimé 55ᵗ de revenu et en principal 1.100ᵗ. — *Enchérisseurs :* Guillaume Robert, Antoine Martin, courtiliers ; Payen, tanneur ; Pierre Gautier, charpentier, à Sens. — *Adj.* 2.100ᵗ à Balthazar Chédé, courtilier, à Sens. — *Rétrocédé*, par acte du 14 ventôse an II, reçu Hélye, notaire à Sens, à Claude Payen, tanneur, et Jacques Lordereau, manouvrier, à Sens.

Paiements : 300ᵗᵗ le 2 messidor an II. — 1.820ᵗᵗ le 1ᵉʳ messidor an III.

1702. Un quartier et demi de courtils, au finage de Saint-Pregts, lieu dit les Jolivottes, tenu à loyer par les mineurs

Lamothe, provenant de la Fabrique de Saint-Hilaire, estimés 32ᵗ 10 s. de revenu et en principal 650ᵗ. — *Enchérisseurs :* Guillaume Robert, Balthazar Chédé, Savinien Simon, courtiliers, à Sens. — *Adj.* 1.025ᵗ à Charles Martin, courtilier, à Sens.

Paiements : 500ᵗ le 7 messidor an II. — 538ᵗ le 23 frimaire an III.

1703. — Un quartier et demi de courtils, mêmes finage et lieu que l'art. précédent, tenu à loyer par Nicolas Bertin, provenant de la Fabrique de Saint-Pregts, estimé 32ᵗ 10 s. de revenu et en principal 650ᵗ. — *Enchérisseurs :* Nicolas Bertin, Balthazar Chédé courtiliers; François Mandavialle, menuisier, à Sens. — *Adj.* 1.000ᵗ à Guillaume Robert, courtilier, à Sens.

Paiements : 100ᵗ le 11 fructidor an II. — 215ᵗ le 26 thermidor an III. — 712ᵗ le 12 vendémiaire an IV.

1704. — Demi-quartier de courtils, mêmes finage et lieu que les deux art. précédents, tenu à loyer par Nicolas Bertin, provenant de la Fabrique de Saint-Pregts, estimé 6ᵗ 10 s. de revenu et en principal 130ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude Payen, tanneur; Nicolas Bertin, courtilier, à Sens. — *Adj.* 575ᵗ à Théodore-Clément-François Lorne, négociant, à Sens.

Paiements : 57ᵗ le 22 messidor an II, — 520ᵗ le 19 floréal an III.

1705. — L'ancien presbytère de Saint-Pierre-le-Donjon, rue Saint-Pierre-le-Donjon, tenant du midi à la maison du C. Marseille, du nord « au terrain sur lequel était bâtie l'église Saint-Pierre-le-Donjon », du couchant à la rue, du levant à la ruelle de Château-Gaillard et à la maison de l'art. suivant, ladite maison provenant de la Fabrique de Saint-Hilaire, tenue à loyer par la veuve Bué, estimée 150ᵗ de revenu et en principal 3.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude-Charles Lhomme, employé à l'administration du district; Cathelin, cordonnier, à Sens. — *Adj.* 7.900ᵗ à Pierre Gautier, charpentier, pour lui et pour François Mandavialle, menuisier, à Sens.

1706. — La maison vicariale de Saint-Pierre-le-Donjon, ayant son entrée ruelle du Château-Gaillard, tenant à la maison précédente, à l'emplacement de l'ancienne église et de l'ancien cimetière, ladite maison provenant de la Fabrique de Saint-Hilaire, sous-louée par la veuve Bué au C. Rétif, manufacturier, estimée 82ᵗ 10 s. de revenu et en principal 1.650 . — *Enchérisseur :*

Claude-Charles Lhomme. — *Adj.* 6.000ᵐ à Pierre Gautier, charpentier, et François Mandavialle, menuisier, à Sens.

1707. « La partie restante du cimetière de Saint-Pierre-le-Donjon, contenant 14 cordes 8 pieds », provenant de la Fabrique Saint-Hilaire, estimée 22ᵐ 10 s. de revenu et en principal 450ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude-Charles Lhomme, employé à l'administration du district; Cathelin, cordonnier, à Sens. — *Adj.* 3.000ᵗ à Pierre Gautier et François Mandavialle, menuisier, à Sens.

1708. Une maison, rue de Montpézat, tenant du nord au C. Martin, du midi et du levant au jardin du ci-devant collège, du couchant à la rue, louée au C. Arnoult, moyennant 225ᵐ par an, provenant du Collège de Sens, estimée 225ᵐ de revenu et en principal 4.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Etienne Poitevin, chef de bureau à l'administration du district; Claude-Charles Lhomme, employé à ladite administration; Simon Beraud, scieur de long, à Sens. — *Adj.* 8.000ᵐ à Pierre Gautier, charpentier, et François Mandavialle, menuisier, à Sens.

Paiements : 804ᵐ le 12 fructidor an II. — 7.204ᵗ le 2 floréal an III.

1709. - 20 cordes et demie d'un jardin, ruelle du Filoir, près le marché aux chevaux, provenant de la Cure de Saint-Didier, estimées 22ᵐ 10 s. de revenu et en principal 450ᵐ. — *Soumission* : du 13 avril 1791, par Blaise-Jean-Baptiste Pelée de Saint-Maurice, homme de loi, à Sens, à 400ᵐ. — *Enchérisseurs* : Claude-Charles Lhomme, propriétaire; Simon Beraud, scieur de long, à Sens. - *Adj.* 1.450ᵗ à Edme Goussé, jardinier, à Sens.

Paiements de ce lot et du suivant, tous deux adjugés à Goussé, au prix total de 3.000ᵗ : 302ᵗ le 26 fructidor an II, — 435ᵗ le 29 prairial an III, — 1.785ᵗ le 18 pluviôse, — 691ᵐ le 24 pluviôse an IV.

1710. — 20 cordes et demie du jardin de l'art. précédent, provenant de la Cure de Saint-Didier, estimées 22ᵐ 10 s. de revenu et en principal 450ᵐ. *Enchérisseurs* : les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 1.550ᵐ à Edme Goussé, jardinier, à Sens.

Paiements : voir *supra*, nº 1709.

1711. — 20 cordes et demie du jardin des deux art. précédents, provenant de la Cure de Saint-Didier, estimées 22ᵐ 10 s. et en principal 450ᵗ. — *Enchérisseurs* : les mêmes qu'aux deux art.

précédents. — *Adj.* 1.600ᵗ à Jean-Baptiste-Nicolas Martin, dit Champagne, serrurier, à Sens.

Paiements : 500ᵗ le 2 messidor an II. — 1.193ᵗ le 28 pluviôse an IV.

18 fructidor an II.

1712. — L'ancien presbytère de la Cure Saint-Romain de Sens, rue de la Tuile, estimé 125ᵗ de revenu et en principal 2.500ᵗ. — *Soumission :* du 16 avril 1791, par Jean-Baptiste Berthelin, homme de loi, à Sens. — *Enchérisseurs :* Laugaudin, de Franc-Oreuse ; Suard, tailleur d'habits, à Sens ; Etienne Poitevin, chef du bureau des subsistances du district. — *Adj.* 7.800ᵗ à Paul Poulain, serrurier, à Sens.

1713. — Un jardin d'un demi-quartier, « ruelle de Notre-Dame, proche la Folie-Jeannot », affermé à Edme Loret, provenant de la Cure de Saint-Hilaire de Sens, estimé 15ᵗ de revenu et en principal 300ᵗ. — *Enchérisseurs :* Laugaudin, de Franc-Oreuse ; Suard, tailleur d'habits ; Devoise, orfèvre ; Briant, scieur de long, à Sens. — *Adj.* 895ᵗ à Etienne Poitevin, chef du bureau des subsistances du district.

23 brumaire an III.

1714. — Une maison, près l'Esplanade, tenant du couchant à la « nouvelle route », du midi à une petite rue, du nord aux murs de la ville, du levant à une maison du condamné Gigot, louée 200ᵗ au C. Bagny, provenant de l'ex-chanoine François-Symphorien Gigot, condamné, estimée 225ᵗ de revenu et en principal 4.500ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Sauvegrain, boucher ; Bully, limonadier ; Jean-Georges-Hugues Germain, épicier ; Ragot, Lechat, de Sens. — *Adj.* 16.000ᵗ, après 21 feux, à Blaise Gauthier, maire de Sens.

1715. — Un terrain, de 4 cordes 8 pieds, vis-à-vis la maison ci-dessus, tenant du levant à la nouvelle route, du couchant au C. Audebert, du midi à la rue des Canettes, du nord aux murs de la ville, loué 40ᵗ au C. Martin Champagne, provenant de François-Symphorien Gigot, condamné, estimé 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Guillaume Chaltas, architecte ; Devoise, orfèvre ; Doge, marchand ; Etienne Poitevin, propriétaire ; Pierre Gautier, charpentier, à Sens. — *Adj.* 12.800ᵗ, après 11 feux, à Blaise Gauthier, maire de Sens.

23 frimaire an III.

1716. — 30 cordes de terre et vigne, lieu dit le Bas de Saint-Bond, provenant de la Fabrique de Sainte-Colombe de Sens, estimées 6# 10 s. de revenu et en principal 130#. — *Soumission :* du 10 juillet 1791, par Joseph Gaumont, vigneron, au faubourg d'Yonne, à 100#. — *Enchérisseurs* : Claude-Charles Lhomme, Lebrun, de Sens ; Louis-Baptiste Lescuyer, de Courtois. — *Adj.* 625# à Joseph Dufour, ex-juré priseur, à Sens.

1717. — Une vinée, dans la Cour Brûlée, rue de la Synagogue, provenant de la Fabrique de Sainte-Colombe de Sens, estimée 15" de revenu et en principal 300". — *Enchérisseurs* : Sauvegrain, boucher ; Vasseur, cabaretier, à Sens. — *Adj.* 1.650# à Louis-Benoît Lescuyer, laboureur, à Courtois.

Paiements : 167" le 1er prairial. 1.530" le 5 thermidor an III.

1718. — Un terrain, d'une contenance de 39 perches, autrefois cimetière de la paroise de Saint-Pregts (1), lieu dit le Pont Bruant, provenant de la Fabrique de Saint-Pregts de Sens, estimé 20# de revenu et en principal 400#. — *Adj.* 2.525# à Jean Suard, tailleur, à Sens.

1719. — 34 perches de pré, complantées de peupliers, lieu dit Entre deux Vannes, provenant de la Fabrique de Saint-Pregts de Sens, estimées 22" 10 s. de revenu et en principal 450". — *Adj.* 2.125" à Etienne Poitevin, employé au district, pour lui et pour Louis-Benoît Lescuyer, laboureur, à Courtois.

Paiement : 2.085# 19 s. 1 d. le 8 prairial an III.

24 nivôse an III.

1720. — Une « grande et belle maison », rue et place Drapès, provenant du Chapitre de Sens, où résidait François-Symphorien Gigot, ex-chanoine, condamné, estimée 1.500# de revenu et en principal 30.000". — *Enchérisseurs :* Etienne-François Guillaume, maire de Chéroy ; Baudet-Dularry, officier municipal de Sens. — *Adj.* 61.000# à Ambroise Fillemin, arpenteur et marchand, à Sens.

Paiements : 6.100" le 9 pluviôse. — 53.600" le 2 messidor an III.

(1) L'affiche porte cette mention : « Il n'a pas été fait d'inhumation dans ledit cimetière depuis trente ans ».

8 pluviôse an III.

1721. - Un terrain de 43 perches, près les moulins nationaux, provenant de Louis-Claude Lhermitte, dit Champbertrand, condamné, estimé 28# 15 s. de revenu et en principal 575#. — *Enchérisseurs :* Vasseur, cabaretier ; Savinien Boudrot, officier de santé ; Claude-Charles Lhomme, Etienne Poitevin, propriétaires, à Sens. — *Adj.* 3.225# à Michel Rognon, propriétaire limitrophe, tant pour lui que pour Jean Doré, propriétaire à Sens, chacun pour moitié.

1722. — 62 perches de terre, faubourg des Sans-Culottes, vis-à-vis la ci-devant abbaye de Pierre-le-Vif, faisant la moitié d'une pièce louée 100# pour un an à l'administration du district, provenant de Martial Loménie et de Marie-Anne Loménie, femme Canisy, condamnés, estimées 62# 10 s. de revenu et en principal 1.250#. — *Enchérisseurs* : Claude-Charles Lhomme, Joseph Dufour, propriétaires ; Antoine Martin, courtilier, à Sens. — *Adj.* 3.150# à Claude-Joseph-Antoine Luyt père, propriétaire, à Sens.

1723. — 63 perches de terre, faisant l'autre moitié de la pièce ci-dessus, de même provenance, estimées 1.250#. — *Enchérisseurs* : Claude-Charles Lhomme, propriétaire ; Simon Beraud, scieur de long, à Sens. — *Adj.* 3.150# à Clause-Joseph-Antoine Luyt, propriétaire, à Sens.

1724. — 70 perches de terrain, près la Planche Barreau, dit la Promenade Canisy, tenant du couchant et du midi au rû de Mondereau, du nord au jardin de l'hospice, de même provenance, estimées 50# de revenu et en principal 1.000#. — *Enchérisseurs* : Savinien Boudrot, officier de santé ; Fauvelet, dit Charbonnière, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 6.700# à Antoine Breuil, « pionnier », à Sens.

1725. — 2 arpents et demi de terre, en la plaine Champbertrand, provenant de la veuve Crécy-Champmilon, condamnée, estimés 11# 5 s. de revenu et en principal 600#. — *Enchérisseurs* : Etienne Poitevin, Claude-Charles Lhomme, propriétaires ; Antoine Martin, courtilier, à Sens. — *Adj.* 3.100# à Laurent Dion, boucher, à Sens.

1726. — 125 perches de terre, lieu dit le Bas de Saint-Bond, de même provenance, estimées 300# de revenu et en principal 600#.

— *Enchérisseurs* : Laurent Déon, boucher; Etienne Poitevin, propriétaire; Antoine Martin, courtilier, à Sens. *Adj.* 2.700ᵗ à Claude-Charles Lhomme, propriétaire, à Sens.

11 pluviôse an III.

1727. — La moitié d'une maison, rue de l'Ecrivain, tenant du levant au C. Doré, du couchant à la rue de l'Ecrivain, du midi à la rue de la Tuile, et du nord au C. Pelée, provenant de Charles-Octave Bouyyer, émigré, estimée 450ᵗ de revenu et en principal 9.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Antoine Breuil, pionnier; Beraudon, marchand; Bertrand, de Launay, Jean Doré, propriétaire d'une maison voisine; Lequeux, propriétaire, à Sens; Lescuyer, cultivateur, à Courtois. — *Adj.* 28.600ᵗ à Charles-Madeleine Luyt le jeune, de Sens.

1728. — L'autre moitié de la maison précédente, de même provenance, estimée 375ᵗ de revenu et en principal 7.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Lequeux, Luyt jeune, Berthelin, homme de loi; Beraudon, marchand, à Sens. — *Adj.* 34.200ᵗ à Jean Doré, propriétaire de la maison voisine.

19 ventôse an III.

1729. — Une maison, rue de la Loi, tenant du levant au C. Henry, du couchant au C. Souplet, du midi à la rue de la Loi, du nord à la rue des ci-devant Cordeliers, provenant de Charles-Christophe Rossel, dit Cercy, émigré, estimée 925ᵗ de revenu et en principal 18.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Etienne Poitevin le jeune, Jacques Baillot, Bonneville, propriétaires, à Sens. — *Adj.* 28.200ᵗ à Pierre-Nicolas Blin l'aîné, tant pour lui que pour Jacques Baillot et Etienne Poitevin, chacun pour un tiers.

1730. — La moitié d'une maison, rue de la Convention, tenant du levant à l'autre moitié, du couchant au C. Gambier, du midi à un passage commun et du nord à la rue, ladite maison provenant d'Antoine Legris et André-Dominique Bourbonne, condamnés, estimés 900ᵗ de revenu et en principal 18.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Pierre-Nicolas Blin l'aîné, propriétaire; Joseph Beraudon, marchand, à Sens. — *Adj.* 27.000ᵗ à Jean-Louis-Vallery Abbat, marchand bonnetier, à Sens.

1731. — L'autre moitié de la maison précédente, ci-devant occupée par le C. Cave, estimée 450ᵗ de revenu et en principal 9.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Etienne Poitevin, propriétaire; Bénard,

orfèvre, à Sens. — *Adj.* 25.700ᵗ à Jean-Louis-Vallery Abbat, marchand bonnetier, à Sens.

1732. - Une maison, au faubourg des Sans-Culottes, lieu dit la Planche Barreau, avec jardin de 20 perches, provenant de Marie-Anne Loménie, femme Canisy, condamnée, estimée 250ᵗ de revenu et en principal 5.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean Doré, Protat, Charpillon, de Sens. — *Adj.* 10.700ᵗ à Joseph Beraudon, marchand, à Sens.

1733. — 6 quartiers de pré, lieu dit la Planche Barreau, provenant de Marie-Anne Loménie, femme Canisy, émigrée, estimés 175ᵗ de revenu et en principal 3.500ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean Doré, Fouet, Jean Chevillon, vigneron, de Sens. — *Adj.* 10.600ᵗ à Joseph Beraudon, marchand, à Sens.

Ce lot et les 12 suivants (1733-1745) formaient une seule pièce de pré de 19 arpents et demi qui, autrefois propriété de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, avait été adjugée, le 7 avril 1791, à la belle-sœur de Marie-Anne de Loménie, Louise-Anne-Constance Poupardin d'Amanzy (voir *supra*, vente n° 1586).

1734. — 6 quartiers de pré, lieu dit les Coquesalles, de même provenance, estimés 160ᵗ de revenu et en principal 3.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Joseph Beraudon, marchand; Fouet, de Sens. — *Adj.* 10.000ᵗ à Jean Chevillon, vigneron, à Sens.

1735. - 6 quartiers de pré, lieu dit la Planche Barreau, de même provenance, estimés 3.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean Doré, propriétaire; Vicherat, limonadier, à Sens. — *Adj.* 10.000ᵗ à Jean-Antoine Martin, courtilier, à Sens.

1736. — 6 quartiers de pré, lieu dit les Coquesalles, de même provenance, estimés 3.200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Simon Beraud, scieur de long; Vicherat, limonadier, à Sens. — *Adj.* 9.900ᵗ à Jean Doré, propriétaire, à Sens, pour le compte de Louis Labille, meunier audit lieu.

1737. — 6 quartiers de pré, au même lieu, et de même provenance, estimés 3.200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Claude Bourry, terrassier; Bertin, de Sens. — *Adj.* 9.300ᵗ à Simon Beraud, scieur de long, tant pour lui que pour Antoine Briant et Antoine Breuil, scieurs de long, à Sens.

1738. — 6 quartiers de pré, au même lieu, et de même provenance, estimés 3.200ᵗ. *Enchérisseurs :* Protat, tanneur; Simon Beraud, scieur de long, à Sens. — *Adj.* 10.000ᵗ à Claude Bourry, terrassier, à Sens.

1739. — 6 quartiers de pré, au même lieu, et de même provenance, estimés 3.200ᵗ. *Enchérisseurs :* Joseph Beraudon, marchand; Simon Beraud, scieur de long, à Sens. — *Adj.* 10.000ᵗ à Claude Bourry, terrassier, à Sens.

1740. — 6 quartiers de pré, au même lieu, et de même provenance, estimés 3.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Simon Beraud, Antoine Briant, scieurs de long; Protat, tanneur, à Sens. — *Adj.* 9.700ᵗ à Nicolas Berlin, cultivateur, à Maillot, tant pour lui que pour Claude Moreau, cultivateur audit lieu, chacun pour moitié.

1741. — 6 quartiers de pré, au même lieu, et de même provenance, estimés 3.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude Bourry, terrassier; Protat, tanneur, à Sens. — *Adj.* 8.500ᵗ à Simon Beraud, scieur de long, tant pour lui que pour Antoine Briant et Antoine Breuil, scieurs de long, à Sens, chacun pour un tiers.

1742. — 6 quartiers de pré, au même lieu, et de même provenance, estimés 3.200ᵗ. — *Enchérisseur :* Protat, tanneur, à Sens. — *Adj.* 8.500ᵗ aux mêmes qu'à l'art. précédent.

1743. — 6 quartiers de pré, au même lieu, et de même provenance, estimés 3.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean Doré, propriétaire, à Sens; Claude Moreau, cultivateur, à Maillot. — *Adj.* 7.500ᵗ à Pierre-Nicolas Blin, propriétaire, à Sens.

1744. — 6 quartiers de pré, au même lieu, et de même provenance, estimés 165ᵗ de revenu et en principal 3.300ᵗ. — *Enchérisseurs :* Protat, Pierre-Nicolas Blin, propriétaire, à Sens; Claude Moreau, cultivateur, à Maillot. — *Adj.* 9.600ᵗ à Edme Cornisset, tanneur, à Sens.

1745. — 6 quartiers de pré, au même lieu, et de même provenance, estimés 180ᵗ de revenu et en principal 3.600ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean Brouet, marchand de bois; Claude-Charles Lhomme, propriétaire; Protat, de Sens. — *Adj.* 11.100ᵗ à Edme Cornisset, tanneur, à Sens.

28 ventôse an III.

1746. — Une maison, faubourg Antoine, comprenant cour, jardin et deux bâtiments, le tout d'une superficie de 75 perches, louée ci-devant au C. Livry, ex-évêque [de Callinique], moyennant 450ᵗ, estimée 1.000ᵗ de revenu et en principal 20.000ᵗ, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens. — *Enchérisseurs :* Jean Doré, Chaltas, Laurent, Simon, de Sens. — *Adj.* 52.200ᵗ à Claude-Augustin Bertrand, marchand de bois, à Launay, au nom de Philippe Bertrand, inspecteur général des ponts et chaussées, demeurant à Paris.

Paiements : 5.220ᵗ le 9 germinal, — 24.500ᵗ le 27 floréal, — 20.722ᵗ le 1ᵉʳ messidor an III ; — prime de 1 °/₀ accordée par l'art. 8 de la loi du 8 ventôse an III, 2.250ᵗ. — Reste dû : 588 francs, payés le 29 décembre 1810.

1747. — Une maison, cul-de-sac du Cloître, près la porte de l'Epinglier, ci-devant occupée par le chanoine Dauvergne, tenant du couchant au cul-de-sac et du nord à la rue, estimée 500ᵗ de revenu et en principal 10.000ᵗ, provenant du Chapitre de Sens.

Sursis à la vente, le 28 ventôse, sur l'opposition des héritiers Dauvergne.

1748. — 6 arpents de terre, lieu dit la Plaine de Champbertrand, provenant de la Cure de Saint-Didier, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-Louis Guyot, fripier; Jean Doré, propriétaire; Nicolas Sajon, marchand, à Sens. — *Adj.* 3.200ᵗ à Jean-Baptiste-Nicolas Martin, dit Champagne, serrurier, à Sens.

Paiements : 320ᵗ le 12 floréal an III, — 3.012ᵗ le 28 pluviôse an IV.

1749. — 5 arpents de terre, au même lieu, provenant de la Cure de Saint-Didier, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-Louis Guyot, fripier, à Sens; Faillot, de Véron; Renard, de Maillot. — *Adj.* 2.700ᵗ à Nicolas Sajon, marchand, à Sens.

Paiements de ce lot et du suivant, tous deux adjugés à Nicolas Sajon, au prix total de 5.175ᵗ : 3.400ᵗ le 5 thermidor, — 700ᵗ le 19 thermidor, — 964ᵗ le 3ᵉ jour complémentaire an III. — Reste dû : 54 fr. 28, payés le 28 décembre 1810.

1750. — 5 arpents de terre, au même lieu, provenant de la Cure de Saint-Didier, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean-Louis Guyot, fripier; Martin, dit

Champagne, serrurier, à Sens; Faillot, de Véron. *Adj.* 2.475# à Nicolas Sajon, marchand, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 1749.

1751. — 2 arpents 25 perches de terre, au dit lieu, provenant de la Cure de Saint-Didier, estimés 25# de revenu et en principal 500#. — *Enchérisseurs :* les mêmes. — *Adj.* 3.300# à Edme Albaut, cultivateur, à Maillot, tant pour lui que pour Pierre Albaut et Pierre Riosset, cultivateurs audit lieu.

Paiements : 330# le 28 germinal. — 2.285# le 19 prairial. — 723# le 17 messidor an III.

1752. — 2 arpents et demi de terre, au dit lieu, proche la rivière d'Yonne, provenant de la Cure de Saint-Didier, estimés 30# de revenu et en principal 600#. — *Enchérisseurs* : Edme Albaut, cultivateur, à Maillot; Claude-Charles Lhomme, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 2.925# à Antoine Sourd, garde-forestier, à Maillot, tant pour lui que pour Simon Chicoard, charron audit lieu.

Paiements : 300# le 27 germinal. — 2.665# le 21 messidor an III.

13 floréal an III.

1753. — 2 arpents et demi de terre, en une pièce, plaine Champbertrand, provenant de l'Hôpital général de Sens, estimés 17# 10 s. de revenu et en principal 350#. — *Enchérisseurs* : Jean-Savinien Clément, Jossey et Doge, de Sens. — *Adj.* 1.475# à Pierre Jeubert, cultivateur, à Saint-Martin-du-Tertre, au nom de Jean-Savinien Clément, meunier, ancien fermier desdites terres.

Les terres et prés compris aux art. 1753 à 1755 *bis*, provenant de l'hôpital général de Sens et comprenant au total 8 arpents 1 quartier de terre, en sept pièces, 3 arpents de pré et 4 cordes de pâture, étaient tenues à loyer par Jean-Savinien Clément, meunier des moulins d'En-Bas, moyennant 100# par an pour les prés et pâtures et 22 bichets de seigle pour le reste.

Paiements de ce lot et des deux suivants, tous trois adjugés à Clément, au prix total de 4.375# : 4.147# 4 s. 6 d. le 16 floréal an III. — Reste dû, 229# 2 s. 10 d.

1754. — 2 arpents de terre, en une pièce, plaine de Champbertrand, de même provenance, estimés 15# de revenu et en principal 300#. — *Enchérisseurs :* Doge, Brouet, Sajon. — *Adj.*

900ᵗ à Pierre Jeubert, au nom de Jean-Savinien Clément, meunier, à Sens.

Paiements : voir *supra*, nº 1753.

1755. — 3 arpents de terre, en quatre pièces, au même finage, et de même provenance, estimés 15ᵗ de revenu et en principal 300ᵗ. — *Enchérisseurs :* Brouet, Albaut, Poitevin. — *Adj.* 2.000ᵗ à Jean-Savinien Clément, meunier, à Sens.

Paiements : voir *supra*, nº 1753.

1755 *bis.* — 75 perches de terre, autrefois en luzerne, 4 cordes de pâture et 3 arpents de pré, provenant de l'Hôpital général de Sens, et sis derrière ledit hôpital, estimés 205ᵗ de revenu et en principal 4.100ᵗ.

Sursis à cette vente en vertu de l'arrêté suivant du directoire du district de Sens du 8 floréal an III :

« Vu la pétition présentée à l'administration, le 5 de ce mois, par le C. Robillard, chef de manufacture de [bas et bonneterie] (1), à Sens, par laquelle, faisant valoir plusieurs motifs d'utilité publique, il demande que l'administration ordonne qu'il sera sursis à la vente des pré et terre provenant de l'hôpital général indiquée au 13 du présent, attendu qu'ils servent à l'exploitation de la manufacture dont il est chef, que leur distraction nuirait essentiellement à son commerce, qu'ils sont inséparables des bâtiments, qu'ils doivent par conséquent être vendus ensemble; par laquelle il invite en outre l'administration à solliciter auprès de la Convention nationale l'autorisation de lui vendre le tout à l'amiable et sur estimation préalable, à ordonner dans le cas contraire que l'adjudicataire ne pourra entrer en jouissance qu'au 1ᵉʳ ventôse prochain, et à fixer les indemnités que celui-ci serait tenu de lui accorder s'il ne le laissait pas jouir des 19 années qui restent à courir de son bail. La matière mise en délibération, le procureur syndic entendu, le directoire, considérant que la pétition du C. Robillard présente des motifs puissants d'intérêt général; qu'il est du devoir des administrateurs de vivifier les manufactures au lieu de les détériorer; que c'est de la prospérité du commerce que dépend celle de la République, est d'avis que, sans rien préjuger de la validité ou de la nullité des raisons avancées par le pétitionnaire, il soit arrêté par le département que ladite pièce de pré sera retirée de l'affiche des

(1) Voir sur cette manufacture, *Cahiers du bailliage de Sens*, p. 7.

terre et pré provenant du ci-devant hôpital général, dont la vente est indiquée au 13 de ce mois » (Arch. Yonne, L 897, fol. 56vo).

Remis en vente le 25 thermidor an III (voir *infra*, vente n° 1758).

18 floréal an III.

1756. — La maison dite de l'Œuvre, provenant du Chapitre de Sens, tenant du midi à la ci-devant cathédrale, du nord au C. Biencourt, du levant au cul-de-sac conduisant à la cathédrale, du couchant au C. Caquia-Monbourg, estimée 600# de revenu et en principal 6.000#. — *Enchérisseurs* : René Piogé, « chef de brigade de l'armée du Nord, de présent à Sens »; Baudet-Dularry, Jean Doré, propriétaires, à Sens. — *Adj.* 40.000# à Jean-Louis Guyot, marchand fripier, à Sens, pour les 4/5, et Jean-Louis-Vallery Abbat, marchand bonnetier audit lieu, pour le cinquième restant.

Paiements : 38.075# le 18 prairial an III ; — prime de 2 °/o accordée par l'art. 6 de la loi du 6 ventôse an III, 2.050#.

13 prairial an III.

1757. — Une maison, à Sens, rue du ci-devant Cloître, tenant du levant à Treignac, du couchant à la rue Porte-Antoine, du midi à la rue du Cloître, du nord aux murs de la ville, provenant du Chapitre de Sens, et occupée ci-devant par Dulimon, ex-chanoine, estimée 350# de revenu et en principal 7.000#. — *Enchérisseurs :* Etienne-Guillaume Regnier, de Paris; Etienne Poitevin, Jacques Baillot, propriétaires, à Sens. — *Adj.* 24.300# à Christophe Chauchon fils, fabricant de couvertures, à Sens (voir *supra* n° 1672, p. 158).

Paiements : 6.075# le 22 prairial an III, — 18.680# le 13 frimaire an IV.

25 thermidor an III.

1758. — La maison, cour et jardin du ci-devant Hôpital général de Sens, avec 3 arpents de pré et 3 quartiers de luzerne attenant auxdits bâtiments, tenus par le C. Robillard, estimés 723# de revenu et en principal 53.975#. — *Enchérisseurs :* Clément, meunier; Flogny, serrurier, à Sens; Robillard, directeur de la manufacture de bonneterie établie dans lesdits bâtiments. — *Adj.* 185.000# à Louis-Michel-Eutrope Baudet-Dularry, négociant, à Sens, pour le compte de François-Bonaventure Tronc, propriétaire audit lieu (Voir *supra*, n° 1755 *bis*).

Paiement : 185.000# le 9 fructidor an III.

1759. — Les bâtiments du couvent des Ursulines de Sens, avec jardin et dépendances, sis faubourg Antoine, estimés en principal 45.000#. — *Enchérisseurs* : François-Bonaventure Tronc, propriétaire; Baudet-Dularry, négociant; Vicherat, limonadier; Hédiard fils, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 350.000# à Guillaume Chaltas, architecte à Sens, pour le compte de Jeanne-Rosalie Guillodon de Tillet, veuve de Charles-Joseph Lohier de la Saudraye, demeurant à Paris.

Paiements : 15.000# le 19 fructidor an II, — 15.000# le 25 vendémiaire. — 20.000# le 23 brumaire. — 30.000# le 26 brumaire. — 170.000# le 27 nivôse. — 100.000# le 3 ventôse an IV.

1760. — Une maison, rue de la Convention, provenant des Ursulines de Sens, louée à Coquille, tailleur, moyennant 100# par an, estimée en principal 7.500#. — *Enchérisseurs* : Bertrand, menuisier; Rabin le jeune, Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 36.100# à François Narjot, fripier, à Sens.

1760 *bis*. — Les bâtiments de la ci-devant Abbaye de Saint-Antoine de Sens, avec jardin et dépendances, tenant du couchant à la ferme de ladite abbaye, sur lesquels il y a soumission de 150.000#, à charge par l'adjudicataire de « fermer et boucher toutes les issues et jours donnant sur la ferme et basse-cour d'icelle ».

La vente de cet établissement, une première fois suspendue le 10 octobre 1792 (voir *supra*, pp. 152-153), l'avait été à nouveau, le 23 janvier 1793, sur la réclamation de divers particuliers et de la commune de Sens (voir *supra*, p. 154). Le 2 février 1793, le district avait exprimé l'avis que, nonobstant lesdites oppositions, l'adjudication devait avoir lieu et avait pris à ce sujet l'arrêté suivant :

« Vu 1° les réclamations des CC. Cherchedieu, Etancelin, Garnier et Bourgis, administrateur du département de l'Yonne, tous demeurant en cette ville de Sens, tendantes afin de surséance à la vente de la maison conventuelle, jardin et dépendances de la ci-devant abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, et au rapport de l'arrêté du directoire du département de l'Yonne du 20 décembre 1792, homologatif d'un avis du district de Sens du 9 novembre précédent, sur le fondement que le droit de passage pour la maison conventuelle par la cour de la ferme y attenante n'avait pu être également aliéné par l'adjudication de ladite ferme faite le 14 janvier 1791 au C. Magin, dont les droits, résultant de sa dite acquisition, ont dû être conformes à la jouissance du fermier; que l'aliénation de ce droit de passage portait atteinte à la propriété des ci-devant religieuses de Saint-Antoine qui résidait encore entre leurs mains à l'époque de l'adjudication de ladite

ferme ; qu'elle était hors des pouvoirs délégués aux administrations de district et de département ; que le droit aliéné n'était pas compris dans la classe des domaines nationaux alors disponibles et que la décharge de la servitude, dont devait être naturellement grevé l'adjudicataire de la ferme, prononcée en faveur du sieur Magin par les dispositions de l'arrêté du département de l'Yonne sus daté, portait un préjudice notoire à la vente de ladite maison conventuelle, dont toutes les communications se trouvaient interceptées ; 2° expédition du procès-verbal d'adjudication de ladite ferme du 14 janvier 1791 (voir *supra* n° 1558 et la note), par laquelle il appert qu'il a été imposé à l'adjudicataire la condition de souffrir le passage, tant à pied qu'à cheval et voiture pour la maison conventuelle, jusqu'à ce que l'administration ait déterminé un autre passage pour ladite maison conventuelle sur le terrain de ladite maison ; 3° l'avis du district du 9 novembre 1792 et l'arrêté du département dudit jour 20 décembre dernier, homologatif d'icelui, portant, entre autres dispositions, que le passage de ladite maison qui était par la basse-cour sera fait aux frais de l'acquéreur sur la portion de terrain donnant sur le faubourg Saint-Antoine qui comprend 66 toises de façade, et que les trois issues du parloir donnant dans la cour extérieure, ensemble la porte du couvent, seront également bouchés aux frais de l'acquéreur de ladite maison, à la charge, ainsi que ledit cit. Magin l'a offert, de n'exiger la fermeture de la porte que six mois après ladite adjudication, comme aussi de souffrir ce laps de temps le passage par la cour de la ferme ; 4° le plan de ladite maison conventuelle et ferme ; 5° le bail de ladite ferme de la basse-cour de Saint-Antoine, du 15 mars 1787, par lequel il n'appert aucune clause relative au passage dont est question ; 6° expédition du procès-verbal d'adjucation, faite le 10 août 1791, au C. Magin (voir *supra,* vente n° 1622), de la nue-propriété, à la charge de l'usufruit, d'une maison dépendante de la ci-devant abbaye de Saint-Antoine adjacente à la maison conventuelle et cour de la ferme, par laquelle il appert, entre autres clauses, que l'adjudicataire aura droit de conserver les jours de ladite maison donnant sur la cour de la ci-devant abbaye, tels qu'ils sont actuellement, qu'il sera seulement tenu de boucher la porte donnant sur ladite cour ou d'y substituer une croisée s'il le juge à propos ; 7° enfin le mémoire en forme d'observations dudit C. Magin, expositif qu'au moment de la vente de la ferme de la basse-cour, le C. Lemoine, vice-président de l'administration du district, reçut une lettre de l'évêque de ce département, qui l'engageait à réserver provisoirement le passage dont est question pour la maison conventuelle ; qu'alors il annonça la clause relative au passage et qui se trouve insérée dans le procès-verbal ; que la preuve qu'il n'était point assujetti à la servitude du passage se tire de la clause insérée en l'adjudication du 10 août 1791, qui porte que l'adjudi-

cataire sera tenu de boucher la porte donnant sur la cour de ladite ferme; que les bâtiments de la ci-devant abbaye de Saint-Antoine étant propres et pouvant être destinés à l'établissement d'une manufacture ou d'une caserne, la servitude qu'on voudrait imposer à l'adjudicataire de ladite ferme lui serait infiniment préjudiciable, tant par les dangers de l'incendie que par la gêne occasionnée au fermier par le passage continuel des ouvriers ou des militaires et par la perte des volailles et autres animaux d'une basse-cour considérable, dont l'existence ne peut s'accorder avec un pareil mouvement; qu'une condition aussi onéreuse aurait fait de son fermier un portier et aurait peut-être obligé l'adjudicataire à changer l'usage des bâtiments, qui n'auraient pu alors avoir leur destination naturelle; que la décharge de cette servitude, résultante de la clause de l'adjudication de la ferme, a considérablement augmenté la valeur de ladite ferme; que le prix de son adjudication, porté à 37.500#, sur une estimation de 15.500#, aurait diminué de plus de 10.000#, si cette servitude eût été une condition de sa vente; que le nouveau passage, déterminé sur le plan pour les bâtiments conventuels, est plus commode, plus agréable et plus rapproché de la ville que l'ancien; que ce changement de passage n'opère aucune diminution dans la valeur de cette maison qui, sur une estimation de 30.000#, a été portée par la première enchère à 55.000#; que, par conséquent, ces nouvelles dispositions ne pourront être désavantageuses à la nation, qui, d'un autre côté, a gagné sur le prix de ladite vente de la ferme, par la suppression de la servitude dont est question. La matière mise en délibération, le procureur syndic entendu, le directoire, considérant : 1° qu'il était impossible d'imposer à l'adjudicataire de la ferme de la basse-cour la servitude perpétuelle du passage par la porte d'entrée de ladite cour, sans dénaturer et diminuer considérablement de valeur l'objet mis en vente; 2° que le bail de ladite ferme ne contenant aucune réserve de passage, l'adjudicataire, qui ne doit être assujetti qu'aux charges portées, aurait eu le droit de fermer sur le champ son entrée à la maison conventuelle, si la clause insérée dans l'adjudication ne l'eût obligé à la fournir provisoirement, jusqu'à ce qu'il en eût été déterminé une autre par l'administration; 3° que ce nouveau passage a été déterminé par l'administration du département par l'arrêté du 20 décembre dernier; — est d'avis que le C. Magin jouisse de la ferme par lui acquise, conformément aux clauses de l'adjudication du 14 janvier 1791; qu'en conséquence l'avis du district de Sens du 9 novembre et l'arrêté du département du 20 décembre derniers soient exécutés suivant leur forme et teneur » (Arch. Yonne L 895, fol. 32vo).

Cet avis, confirmé par un arrêté du département, annulait l'opposition à la vente des bâtiments de Saint-Antoine formulée

le 23 janvier 1793. Cependant la mise en vente n'eut pas lieu de suite et, en frimaire an II, la commune ayant renouvelé sa proposition, approuvée cette fois par le district et le département (voir Arch. Yonne, L 892, fol. 226vo, et L 67, fol. 22vo), de créer dans la propriété de Saint-Antoine un jardin botanique, la vente fut retardée jusqu'au 25 thermidor an III, où une nouvelle opposition se produisit.

« Ayant été annoncé que la vente des bâtiments composant les lieux claustraux de la ci-devant abbaye de Saint-Antoine, jardin et dépendances, était suspendue en vertu du réquisitoire adressé à l'administration par le C. Magin, l'un des agents généraux de la navigation de l'intérieur, en date du....., comme étant lesdits lieux propres à l'usage de la République, est comparu le C. Louis-Michel-Eutrope Baudet-Dularry, négociant à Sens, faubourg Antoine, au nom et comme fondé des pouvoirs spéciaux à cet effet du C. Guérin de Sarcilly, acériste, demeurant à Mathaux, district de Bar-sur-Aube, lequel a dit que, sans s'arrêter à la réquisition du C. Magin, il requiert qu'il soit procédé et passé outre à l'adjudication desdits bâtiments, attendu que le contrat civil est formé par la première adjudication [provisoire du 11 thermidor], puisque, dans le cas où il ne se trouverait pas ce jourd'hui autres enchérisseurs, l'adjudication est de droit définitive et qu'il est lié, qu'il n'a pu disposer de ses fonds ni songer à un autre objet; que les pouvoirs qui ont été donnés au C. Magin ne pouvaient lui donner droit de requérir un objet qui était sorti des mains de la Nation par la première adjudication; que l'intérêt public exige impérieusement qu'il y soit procédé sans délai, pour éviter le dépérissement de cette maison.....; que mettre des bœufs dans un jardin, dont la majeure partie consiste en une vigne et des arbres fruitiers, c'est en vouloir absolument la destruction totale et en faire un objet sans valeur, quand l'objet pour lequel le C. Magin veut l'employer aura cessé; qu'il insiste avec d'autant plus de raison que ses vues sont d'en faire un de ces établissements qui honorent une grande nation et qui la mettent dans le cas de se passer des secours d'une nation rivale; et, dans le cas où l'administration ne se croirait pas suffisamment autorisée pour passer outre, il requiert qu'il en soit référé aux Comités de Législation et de Salut public ». Le district renvoie la question au Département (voir *infra*, vente n° 1830).

— 7 arpents de pré, vis-à-vis la maison dite du Petit Saint-Sauveur, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, sur lesquels il y a soumission de 31.500#.

Sursis à la vente de cet article et des trois suivants, « en vertu du décret de la Convention du ..... qui renvoie au Comité des finances la proposition faite de rapporter la loi du 23 messidor

an II qui ordonne la vente des biens des hôpitaux et maisons de secours ».

— 2 arpents et demi de pré et 1 arpent et demi de terre, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimés, au denier 75, en principal 10.725#.

Lesdites terres étaient tenues par Nicolas Laurent, suivant bail du 21 septembre 1785, moyennant 120#, « outre l'indemnité de la dîme et de la taille ».

— 5 arpents et demi de terre et 150 perches de pré, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimés, au denier 75, en principal 9.075#.

Lesdites terres étaient tenues par Claude Bertin, suivant bail du 11 mai 1784, moyennant 100#, « outre la taille et la dîme ».

— Une maison, au faubourg Antoine, tenue à loyer par Jean Laurent, moyennant 140# par an, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimée en principal 10.500#.

1761. — 7 arpents de terre, en la plaine Champbertrand, provenant du Collège de Sens, affermés à Descodindes, moyennant 70#, « outre l'indemnité de la taille et de la dîme », estimés 6.206# 5 s. — *Enchérisseurs* : Hédiard fils, propriétaire; Vaudoux, cordonnier; Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 30.100# à Jean-Savinien Clément, meunier, à Sens.

5 fructidor an III.

— 1 arpent de terre, en la plaine Champbertrand, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, tenu par Edme Cornisset, moyennant 8#, estimé 600#.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— Une petite maison, près la porte Antoine, provenant de la Commune de Sens, louée à la veuve Pichard 40# par an, estimée 3.000#.

Retirée de la vente, en vertu d'un arrêté du district du 23 thermidor, pris sur la réclamation de la commune de Sens qui, par une délibération du 18 thermidor, a demandé que ladite maison fût démolie pour élargir la porte Saint-Antoine et faciliter le passage.

1762. Le terrain formant l'ancien cimetière Saint-Benoît, provenant de la Fabrique de Sainte-Colombe de Sens, estimé 562ᵗ 10 s. *Enchérisseurs* : Lhomme, Jacques Baillot, de Sens; André. — *Adj.* 14.700ᵗᵗ à Jean Doré, propriétaire, à Sens.

Paiements : 188ᵗᵗ le 2ᵉ jour complémentaire an III. — 14.558ᵗᵗ le 21 pluviôse an IV.

1763. — 4 arpents de terre, en la plaine Champbertrand, provenant de la Fabrique de Saint-Pregts de Sens, affermés 43ᵗ 5 s. à Antoine Benoît, aubergiste, estimés 4.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean Doré, propriétaire; Cornisset, tanneur; Jean Brouet, marchand de bois, à Sens. — *Adj.* 20.200ᵗ à Pierre-André Rodot, courtilier, à Sens.

Paiements : 14.500ᵗᵗ le 1ᵉʳ vendémiaire, — 5.700ᵗᵗ le 25 brumaire an IV.

L'île de Champbertrand, d'une contenance de 6 arpents, provenant de l'Ancien domaine, estimée 28.000ᵗᵗ.

Non adjugée, en raison des réclamations portées devant l'administration par les CC. Cornier et Finot et la veuve Fauvelet, qui prétendent que « cette île est une alluvion faite à leurs héritages ».

8 fructidor an III.

— 5 arpents 3 quartiers de pré, lieu dit Saint-Cartault, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, tenus par Descodindes, moyennant 120ᵗᵗ, un quarteron de paille, 2 canards et 2 poulets, estimés 11.400ᵗᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

150 perches de pré, au même finage, et de même provenance, estimées 3.600ᵗᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

57 arpents de terre, finage de Champbertrand, de même provenance, tenus par Driat et Jacquemard, moyennant 400ᵗᵗ et 4 poulets, estimés 35.700ᵗᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— 2 arpents de terre en courtils, lieu dit la Coquesalle, de même provenance, tenus par Antoine Derouet, moyennant 42ᵗ, estimés 3.600ᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— L'ancien lavoir du ci-devant Hôtel-Dieu de Sens, situé près les Auges, sur le rû de Mondereau, estimé 225ᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— La maison du Bureau des Coches, porte d'Yonne, provenant de la Commune de Sens, louée 400ᵗ au C. Bouillon, estimée 30.000ᵗ.

Retirée de la vente

11 fructidor an III.

1764. — L'île dite du Ponceau, près le moulin d'En Bas, provenant de l'Ancien domaine, estimée 2.650ᵗ. — *Enchérisseurs :* Charles Hédard, marchand ; Jean Doré, propriétaire, à Sens ; Philippe Dubois, taillandier audit lieu. — *Adj.* 20.000ᵗ à Jean-François Laurent, marchand de chevaux, à Sens.

Cette île et celles formant l'article suivant faisaient partie des « îles et îlots » affermés le 30 juin 1784, par Cyr-Alexis Chapelain, « fermier du domaine de Sens », à Jean Gagé, de Paron, moyennant 325ᵗ et 2 paires de poulets *(Affirmations de baux,* nº 254).

Paiements : 10.000ᵗ le 26 fructidor an III. — 10.000ᵗ le 17 frimaire an IV.

1765. L'île de César et l'île du Pont-au-Diable, provenant de l'Ancien domaine, estimées 7.200ᵗ. — *Soumission :* du 19 mai 1791, par Philippe Dubois, taillandier, à Sens, sous réserve d'estimation. — *Enchérisseurs :* Sauvegrain, boucher ; Barbelin ; Philippe Dubois, taillandier ; Bourgoin, à Sens. — *Adj.* 81.000 à Jean-Savinien Clément, meunier, à Sens.

Paiements : 30.000ᵗ le 17 fructidor an III. — 51.000ᵗ le 8 brumaire an IV.

— Une maison, place de la Liberté, louée 300ᵗ à Chaussin, boulanger, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimée 22.500ᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— Une maison, place de la Liberté, de même provenance, louée 400# à Bully, limonadier, estimée 10.710#.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

Une maison, rue des Bourses, de même provenance, louée 142# 16 s. à Lhozier, marchand de vin, estimée 10.710#.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III. Vendue le 17 thermidor an IV (voir *infra*, n° 1801).

— Une maison, rue du Plat-d'Etain d'en haut, de même provenance, louée 200ᵗ à Trempé, boucher, estimée 15.308ᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III. Vendue le 28 ventôse an V (voir *infra*, n° 1817).

1766. Une maison, rue du Plat-d'Etain d'en bas, provenant des Ursulines de Sens, louée 100ᵗ à la veuve Oudin, estimée 7.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Sauvegrain, Lorne, Etienne Poitevin, de Sens. — *Adj.* 17.700# à Jean Doré, propriétaire, à Sens.

Paiements : 2.500ᵗ le 3 vendémiaire. — 15.306ᵗ le 1ᵉʳ germinal an IV.

1767. — Un « petit jardin situé en l'île d'Yonne, près la croix de Fineterre », provenant de la Cure de Saint-Maurice de Sens, estimé 300ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude-Charles Lhomme, Etienne Poitevin, Lorne, Sajon. — *Adj.* 2.600ᵗ à Roch Duclos, de Sens.

Déchéance prononcée, pour faute de paiement, en vertu de l'art. 11 de la loi du 11 frimaire an VIII. « Il a été pris possession de cet article au profit de la Légion d'honneur qui, par [la] suite, l'a cédé à la Caisse d'amortissement *(Registre des décomptes*, fol. 199).

Le jardin du ci-devant presbytère de Saint-Didier, avec issue sur la ruelle du Clos-Libre, provenant de la Cure de Saint-Didier, estimé 1.125#.

Sursis à la vente sur la réclamation du C. Bureau, ex-curé, exposant que le ci-devant presbytère n'a de jours que sur ce jardin.

— « Le cimetière de la ci-devant paroisse de Saint-Didier, attenant au jardin précédent et à la salle de la ci-devant Société populaire », estimé 750#.

Sursis à la vente. Remis en vente le 9 vendémiaire an V (voir *infra*, n° 1812, p. 195).

17 fructidor an III.

1768. — Une maison, rue des Bourses, servant à la boucherie de carême, provenant de la Commune de Sens, par échange avec l'hôtel-Dieu, estimée 2.653# 9 s. — *Enchérisseurs :* Jacques Baillot, propriétaire, à Sens; Gagnon. — *Adj.* 14.000# à Jacques Manifacier, tailleur, à Sens.

Les officiers municipaux de Sens protestent contre l'adjudication de cette maison et de la suivante, qu'ils déclarent « d'une utilité indispensable » à la commune. Déchéance fut prononcée contre l'adjudicataire, faute de paiement, et la maison fut revendue le 15 thermidor an IV (voir *infra*, n° 1800).

1769. — Une maison, rue de la Charronnerie, attenant à la chapelle du ci-devant hôtel-Dieu, provenant de la Commune de Sens, louée au C. Mesasson, moyennant 50#, estimée 3.750#. — *Enchérisseurs*: Jacques Baillot, propriétaire; Jacques Manifacier, tailleur, à Sens; Gagnon. — *Adj.* 10.100# à François Narjot, fripier, à Sens.

Déchéance faute de paiement. Remise en vente le 10 thermidor an IV (voir *infra*, n° 1798).

1770. — Une maison, rue Saint-Romain, provenant de la Cure de Saint-Romain de Sens, louée 72# à Louis Claire, estimée 4.400#. — *Enchérisseurs* : Jacques Baillot, Etienne Poitevin, propriétaires; Oudin. — *Adj.* 25.000# à Etienne Simon, aubergiste, à Sens.

Paiements : 1.467# le 7 vendémiaire, — 23.533# le 5 brumaire an IV.

— « Le ci-devant cimetière et la vigne attenant à l'église », provenant de la Fabrique de Saint-Savinien de Sens, estimés à 3.000#.

Sursis à la vente sur la réclamation de la municipalité de Sens qui projette d'établir là le cimetière commun.

19 fructidor an III.

1771. — Un jardin de 12 perches, lieu dit la Grosse Tour, provenant de la Commune de Sens, estimé 300#. — *Enchérisseurs* : Chaltas, architecte, à Sens; Sajon, marchand audit lieu; Fournier. — *Adj.* 13.700# à Jean Doré, propriétaire, à Sens.

Paiements : 300# le 3 vendémiaire, — 13.588# le 19 floréal an IV.

1772. — 18 perches de courtils, lieu dit la Rivière de Vanne, provenant de la Fabrique de Saint-Pregts de Sens, tenues par Pierre Godefroy, moyennant 25# 10 s., estimées 1.931# 5 s. — *Enchérisseurs :* Jalmain, Bourcier, propriétaires; Vaudoux, cordonnier, à Sens. — *Adj.* 15.300# à Pierre-André Rodot, courtilier, à Sens.

Paiements : 5.500# le 1er vendémiaire, — 9.800# le 25 brumaire an IV.

5 vendémiaire an IV.

1773. — « Le terrain sur lequel était assise la grosse tour de Sens », provenant de la Commune de Sens, soumissionné à 600#. — *Enchérisseurs* : Poulet, Abbat, Bonnaire, de Sens. — *Adj.* 20.000# à Jean Doré, propriétaire, à Sens.

Paiements : 600# le 11 vendémiaire, — 19.600# le 19 floréal an IV.

1774. — 50 perches de vigne, dans l'enclos des ci-devant Pénitents de Sens, soumissionnées à 1.000#. — *Enchérisseurs :* Poulet; Edme Lasnier, vigneron; Bonnaire, de Sens. — *Adj.* 20.000# à Joseph Charpillon, marchand, tant pour lui que pour Edme-Paul Lasnier, vigneron, à Sens, propriétaire limitrophe, chacun pour moitié.

Paiements : 10.000# le 5 brumaire, — 6.000# le 11 frimaire, — 4.000# le 23 frimaire an IV.

19 vendémiaire an IV.

1775. — Une maison, rue de la Parcheminerie, louée 130# à Dufour, ébéniste, provenant du Grand Séminaire de Sens, estimée 9.750#. — *Enchérisseurs* : Dufour, locataire de ladite maison; Etienne Simon, aubergiste, à Sens; Fredouille. — *Adj.* 63.000# à Jean Mathé, dit Gaillard, aubergiste, à Sens.

Déchéance, par faute de paiement. Remise en vente le 22 nivôse an VI (voir *infra*, n° 1822).

Ventes par le Département

17 prairial an IV.

1776. — 1 arpent de pré, lieu dit Coquesalle, provenant de l'émigré Camille Jussy aîné, gendre de Bonnaire, estimé 39# 8 s. de revenu. — Vendu 866# 16 s. à Pierre-Louis Regley, propriétaire, administrateur municipal, à Sens.

25 prairial an IV.

1777. — Un terrain, dit le Clos de Bellenave, entouré de fossés, d'une contenance de 10 arpents, et une maison dans ledit clos, provenant du Grand Séminaire de Sens, estimé 141ᵗ 10 s. de revenu. — Vendu 3.113ᵗ à la veuve Jacques Sauvalle, propriétaire, à Sens, locataire dudit terrain.

1er messidor an IV.

1778. — Une maison, rue de la Petite-Vierge, avec grande allée pour y accéder, tenant du nord aux murs de la ville, du midi au C. Andouillé, ex-chanoine, du levant à l'ancienne maison du curé de Sainte-Croix, du couchant à la maison du feu chanoine Treignac, provenant du Chapitre de Sens, estimée 2.880ᵗ. — Vendue 2.880ᵗ à Philippe Desforges, marchand, à Sens.

— La maison occupée ci-devant par l'administration du district, provenant du Chapitre de Sens. Voir *supra*, nº 1596.

6 messidor an IV.

1779. — Une maison, place Drapès et rue de l'Egalité, avec jardin et cour d'environ 6 perches, tenant du midi et du couchant à la rue, provenant du Chapitre de Sens, estimée 3.150ᵗ. — Vendue 3.150ᵗ à François-Théodore-Clément Lorne, propriétaire, à Sens.

13 messidor an IV.

1780. — 18 perches de courtils, lieu dit les Jolivottes, provenant de la Fabrique de Saint-Pregts de Sens, estimées 298ᵗ 2 s. — Vendues 298ᵗ 2 s. à Pierre-Louis Regley, propriétaire, administrateur municipal, de Sens.

1781. — 2 hâtes de courtils, près l'église de Saint-Pregts, et 6 carreaux d'aulnes, lieu dit la ruelle des Osiers, provenant de la Fabrique de Saint-Pregts, affermées 9ᵗ 5 s. à Jean-Baptiste Baillot, jardinier, estimées 226ᵗ 12 s. — Vendues 226ᵗ 12 s. à Pierre-Louis Regley fils.

1782. — 15 cordes de courtils, lieu dit Entre deux Vannes, de même provenance, affermées 6ᵗ 5 s. à Joseph Godefroy, courtilier, estimées 159ᵗ 10 s. Vendues 159ᵗ 10 s. à Pierre-Louis Regley fils.

16 messidor an IV.

1783. — Une maison, place du Parvis-Notre-Dame, « où pendait ci-devant pour enseigne les Bourses », tenant à des maisons du ci-devant hôtel-Dieu, provenant originairement « du ci-devant Hôtel-Dieu de Sens, qui les a échangés avec la commune dudit lieu, déchue faute de paiement du domaine national de la ci-devant abbaye de Saint-Jean-lès-Sens », ladite maison louée 300ᵗ à Pierre Perruchot, estimée en capital 5.400ᵗ 9 s. — Vendue 5.400ᵗ 9 s. à François Dallemagne, marchand, à Sens.

1784. — Une maison du ci-devant cloître, tenant du midi à la rue, du nord aux CC. Legris et La Guérinière, du levant audit Legris et du couchant à la place Drapès, provenant du Chapitre de Sens, estimée à la somme de 7.650ᵗ, réduite à 5.737ᵗ par suite de la charge d'usufruit dont elle est grévée. — Vendue 5.737ᵗ à César-Pierre Foacier, payeur général du département, pour le compte de Louis Foacier, ancien notaire, à Paris.

1785. — Le presbytère de Sainte-Colombe et ses dépendances, tenant du nord à l'emplacement de la ci-devant église de Sainte-Colombe, du midi à la rue du Grenier-à-Sel, du levant à la rue de l'Ecrivain, et du couchant au C. Sauvegrain, boucher, provenant de la Cure de Sainte-Colombe, estimé 7.200ᵗ. — Vendu 7.200ᵗ à Claude Martin-Thiriot, marchand de bois, à Sens.

21 messidor an IV.

1786. — L'ancien cimetière de Saint-Hilaire, d'une contenance de 10 cordes, rue Champfeuillard, près la porte Saint-Hilaire, tenant du midi aux murs de la ville, du nord en terrasse à la rue, du couchant au passage conduisant à la porte Saint-Hilaire, provenant de la Fabrique de Saint-Hilaire de Sens, estimé 330ᵗ. — Vendu 330ᵗ à Louis Hureau, propriétaire, à Sens; rétrocédé le 22 fructidor à Pierre Gautier, charpentier, à Sens.

1787. — Un terrain, d'une contenance de 21 perches, tenant du midi à la promenade, du nord au jardin du ci-devant presbytère de Saint-Didier, du couchant à la ruelle des Capucins, provenant de la Fabrique de Saint-Didier, estimé 616ᵗ. — Vendu 616ᵗ à Louis Hureau, propriétaire, à Sens.

24 messidor an IV.

1788. – Une maison, place Saint-Etienne, tenant du levant à ladite place, du nord au ci-devant hôtel-Dieu, du midi au C. Chaussin, du couchant à un passage, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimée 4.950ᶠ. — Vendue 4.950ᶠ à François Dallemagne, marchand, à Sens.

1789. — Le presbytère de Saint-Maurice, avec un jardin, le tout d'une contenance de 28 perches, tenant du levant et du nord à la maison des Orphelines, du midi à la rue de l'Isle, du couchant à la ruelle de la Noue, provenant de la Cure de Saint-Maurice, estimé 3.024ᶠ. — Vendue 3.024ᶠ à Louis Fossé, cultivateur, à Sens.

1790. — Un fournil, tenant du levant et du midi à un passage commun avec le C. Bully, du couchant et du nord aux ci-devant bâtiments de l'hôtel-Dieu, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimé 270ᶠ. — Vendu 270ᶠ à Alexandre Transon, horloger, à Sens.

1791. — Une maison avec jardin, tenant du midi au cimetière de Saint-Didier, du nord au jardin Pourcelet, du levant à la ruelle des Capucins, du couchant à la rue du faubourg Saint-Saint-Didier, provenant de la Cure de Saint-Didier, estimée 6.300ᶠ. — Vendue 6.300ᶠ à Alexandre Transon, horloger, à Sens.

1792. – Une maison, tenant du midi à la rue Champfeuillard, du nord et du levant au C. Aubert, du couchant à la rue du Lion-d'Or, provenant de la Cure de Saint-Hilaire, estimée 1.440ᶠ. — Vendue 1.440ᶠ à Alexandre Transon, horloger, à Sens, pour le compte de Jean-Baptiste Laporte, fourbisseur, à Paris, 16, rue des Grands-Augustins.

1793. — Le ci-devant presbytère de Saint-Savinien, provenant de la Cure de Saint-Savinien, estimé 4.140ᶠ. — Vendu 4.140ᶠ à Pierre-Etienne Oger, receveur de l'enregistrement, à Sens.

25 messidor an IV.

1794. — L'église de Saint-Savinien, avec le cimetière et une vigne y attenant, d'une contenance de 51 perches, estimés 2.060ᶠ. — Vendue 2.060ᶠ à André Blanchet, ci-devant garde-marteau en la maîtrise de Sens.

27 messidor an IV.

1795. — Une maison, près la porte de l'Epinglier, occupée par feu le chanoine Cormont, tenant du nord aux murs de la ville, du midi aux CC. Roger et Seguier et à la ruelle d'accès, du levant au C. Richard, du couchant à la maison occupée ci-devant par le chanoine Andouillé, provenant du Chapitre de Sens, estimée 3.024ᵗ. Vendue 3.024ᵗ à Henri-Gabriel Montredon, propriétaire, à Sens.

2 thermidor an IV.

1796. — Le ci-devant presbytère de Saint-Pierre-le-Rond, tenant du levant aux CC. Jossey et Hélye aîné, du couchant à la C. veuve Bergeot, du midi au C. Hélye, du nord à la rue Haut-le-Pied, provenant de la Cure de Saint-Pierre-le-Rond, estimé 2.250ᵗ. — Vendu 2.250ᵗ à Alexandre-Etienne Bergeot, propriétaire, à Sens.

8 thermidor an IV.

1797. — Une maison du ci-devant cloître, tenant du nord aux murs de la ville, du midi au cloître, du couchant au C. Fillemin, du levant à la rue « qui conduit au faubourg Saint-Antoine », provenant du Chapitre de Sens, estimée 7.650ᵗ. — Vendue 7.650ᵗ à Jean Benoist, propriétaire, à Sens.

10 thermidor an IV.

1798. — Une maison, tenant à la chapelle du ci-devant hôtel-Dieu, occupée par le C. Mesasson, tambour de ville, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimée 990ᵗ. — Vendue 990ᵗ à Alexandre Transon, horloger, à Sens.

Adjugée une première fois le 17 fructidor an III (voir *supra*, nº 1769).

12 thermidor an IV.

1799. — Une maison du ci-devant cloître, rue de la Petite-Vierge, ci-devant occupée par feu le chanoine Thierriat, tenant du midi au C. Gratien, du nord au C. Andouillé, du levant au C. Mallet, du couchant à la rue, provenant du Chapitre de Sens, estimée 1.980ᵗ. — Vendue 1.980ᵗ à François Auffroy, propriétaire, à Sens.

15 thermidor an IV.

1800. — Une maison, rue des Bourses, servant autrefois de boucherie de carême, tenant du midi au C. Ronfleux et à l'hôtel-

Dieu, du nord à la C. Pourcelet, du couchant au passage commun « qui est le long des murs des salles » dudit hôtel-Dieu, et du levant à la rue, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimée 954ᵗ. — Vendue 954ᵗ à François Dallemagne, propriétaire, à Sens.

Adjugée une première fois le 17 fructidor an III (voir *supra*, nº 1768).

17 thermidor an IV.

1801. — Une maison, rue des Bourses, occupée par le C. Lhozier, traiteur, tenant du midi et du couchant à la C. Pourcelet, du nord au C. Chaussin, boulanger, du levant à la rue, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimée 2.520ᵗ. Vendue 2.520ᵗ à François Dallemagne, propriétaire, à Sens, et Joseph Vaudoux, propriétaire, à Etigny.

Mise en vente une première fois le 11 fructidor an III (voir p. 186).

25 thermidor an IV.

1802. — Le presbytère de Saint-Pregts de Sens, provenant de la Cure de Saint-Pregts, estimé 5.940ᵗ. Vendu 5.950ᵗ à Etienne Jauzac, marchand, à Sens.

2 fructidor an IV.

1803. — Un jardin de 12 perches, tenant du levant au jardin du ci-devant presbytère de Saint-Maximin, du couchant au jardin de la maison d'arrêt et au C. Boudrot, du midi aux murs de la ville, du nord à la maison occupée par Vincent Fouet et à la place Saint-Maximin, provenant de la Commanderie de Coulours, estimé 560ᵗ. — Vendu 560ᵗ à Michel-Savinien Boudrot, officier de santé, à Sens, propriétaire d'un confront, adjudicataire déchu dudit jardin (voir *supra*, nº 1699).

3 fructidor an IV.

1804. — La ci-devant église de Saint-Symphorien et le cimetière, d'une contenance de 90 perches, avec 49 gros peupliers et 21 noyers, provenant de la Fabrique de Saint-Symphorien estimés 3.010ᵗ. — Vendus 3.010ᵗ à François-Bonaventure Tronc, de Sens, propriétaire d'un confront.

18 fructidor an IV.

1805. — Une maison, rue de l'Egalité, tenant du nord à « une petite rue », du midi à la maison de feu le C. Roy, du levant au C. Dalmières, du couchant à la rue, provenant du Chapitre de

Sens, ladite maison grevée d'usufruit en faveur de la C. Ernel, estimée 3.037# 10 s. — Vendue 3.037# 10 s. à Pierre Demay, notaire, à Sens.

1805 *bis.* — Une maison, place Drapès, tenant du levant à la rue Brennus, du couchant à la rue de l'Egalité, du midi au C. Monin, du nord à la place, provenant du Chapitre de Sens, ladite maison grevée d'un usufruit en faveur des citoyennes Brunel-Serbonnes, estimée 3.712# 10 s. — Vendue 3.712# 10 s. à Marin Dehargnes, directeur des postes, à Sens.

28 fructidor an IV.

1806. — Les bâtiments servant autrefois de grenier à sel, rue de la Synagogue, tenant du midi à la rue, du nord au C. Sallot, du levant à la C. Ducasse, du couchant au C. Baudry, provenant de l'émigré Charles-Octave Bouvyer, estimés 8.100#. — Vendus 8.100# à Pierre-Etienne Oger, receveur de l'enregistrement, à Sens.

3e jour complémentaire an IV.

1807. — Le presbytère avec son jardin, l'église et le cimetière de la Madeleine, d'une contenance totale de 97 perches, tenant du midi à la rue du faubourg Notre-Dame et au C. Trempé, boucher, du nord à la veuve Malherbe, serrurier, au C. Clément, maçon, et à une ruelle, du levant aux CC. Regley père et Trempé, du couchant aux promenades et à la veuve Malherbe, provenant des Cure et Fabrique de la Madeleine, estimés 4.320#. — Vendus 4.320# à Joseph Quenin le jeune, négociant, à Paris.

Mis en vente une première fois le 19 germinal an II (voir *supra*, p. 162).

1808. — Une maison, rue de l'Epée, n° 370, tenant du midi à la rue, du nord au C. Bonnerot, du levant au C. Bertrand, du couchant à un cul-de-sac, provenant de Blaise-Claude-Camille et Antoine-François Jussy, héritiers de Blaise-Claude Jussy, émigrés, estimée 2.160#. — Vendue 2.160# à Joseph Quenin, négociant, à Paris.

1er vendémiaire an V.

1809. — Une maison, place Drapès, composée de deux corps de bâtiments, tenant du levant et du midi à la place, du couchant au C. Lorne et à la C. Cruet, du nord à la rue allant à Saint-Benoît, provenant du Chapitre de Sens et grevée d'usufruit en

faveur de Louis-François Dalmières, ex-chapelain du Chapitre, estimée 4.509#. — Vendue 4.509# à François-Théodore-Clément Lorne, propriétaire d'une maison voisine.

5 vendémiaire an V.

1810. — 90 perches de pré et 15 perches d'aulnaies, au finage de Saint-Pregts, provenant des Chanoines de Saint-Jean en la cathédrale de Sens, estimées 1.335#. — Vendues 1.335# à Alexandre-André Lescuyer, employé, à Auxerre.

9 vendémiaire an V.

1811. — Une petite maison, adossée aux murs de la ville, près la porte Saint-Didier, provenant de la Commune de Sens, estimée 450#. - Vendue 450# à Louis Hureau, employé à l'administration municipale de Sens.

1812. Le cimetière de Saint-Didier, tenant du nord au jardin du presbytère de Saint-Didier, du midi à la promenade, du couchant à la ruelle des Capucins, provenant de la Fabrique de Saint-Didier, estimé 616#. — Vendu 616# à Louis Hureau.

Mis en vente une première fois le 11 fructidor an III (voir *supra*, p. 186 *in fine*).

19 brumaire an V.

1813. — 50 perches de pré, lieu dit la Bernicotte, provenant de la Fabrique de Saint-Pierre-le-Rond, estimées 462# 5 s. 6 d. — Vendues 462# 5 s. 6. à Pierre-Louis Regley, propriétaire, à Sens.

23 frimaire an V.

1814. — Une allée de 4 toises de long sur 4 pieds de large, conduisant de la Grande-Rue à la maison du C. Transon, rue du Plat-d'Etain d'en haut, provenant originairement de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimée 288#. — Vendue 288# à Alexandre Transon, horloger, à Sens.

11 nivôse an V.

1815. — Une maison, rue Porte-de-l'Epinglier, provenant du Chapitre de Sens, estimée 20.250#, estimation réduite à 15.193# 15 s. en raison de l'usufruit dont ladite maison est grevée au profit du C. Moreau, médecin. — Vendue 15.193# 15 s. à Nicolas Hottegindre, demeurant à Paris, 124, rue Honoré.

21 ventôse an V.

1816. — 15 carreaux de courtils, finage de Saint-Pregts, provenant de la Fabrique de Saint-Pregts, estimés 199ᵗ 18 s. 6 d. — Vendus 199ᵗ 18 s. 6 d. à Pierre-Louis Regley fils, administrateur municipal, à Sens.

28 ventôse an V.

1817. Une maison, rue du Plat-d'Etain d'en haut, tenant du couchant à la rue, provenant originairement de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimée 3.636ᵗ. — Vendue 3.636ᵗ à Alexandre Transon, horloger, à Sens.

Mis en vente une première fois le 11 fructidor an III (voir p. 186).

11 germinal an V.

1818. Une maison, rue du Cloître-Saint-Etienne, tenant du levant au cul-de-sac de la rue de l'Epinglier, du couchant et du nord au C. Massien, du midi à la ci-devant cathédrale, provenant du Chapitre de Sens, estimée 4.050ᵗ. — Vendue 4.050ᵗ à Auguste-Paul Blanchard, propriétaire, à Saint-Julien-du-Sault.

Nivôse an VI.

« Un bâtiment situé place Saint-Etienne, et échoppe devant, servant autrefois de chapelle au ci-devant Hôtel-Dieu », (1) soumissionné par le C. André Lepère, limonadier.

Non mis en vente, sur la réclamation de l'administration municipale de Sens, qui prit à ce sujet, le 9 germinal an VI, la délibération suivante : « Considérant que la ci-devant chapelle, adjacente à la halle qui sert à renfermer les grains qui sont amenés dans les marchés de cette commune, tient immédiatement à cette halle ; que, les jours de fêtes nationales, cette chapelle est employée à resserrer les grains qui sont transférés de ladite halle pour donner à la commune la faculté d'y célébrer les fêtes et danses prescrites par le gouvernement, et par ce moyen entrete-

(1) Cet immeuble provenant de l'hôtel-Dieu faisait partie, ainsi que les articles 1798, 1800, 1801 et 1817, de l'échange passé, le 22 février 1792, entre la commune de Sens et les administrateurs de l'hospice, l'hospice recevant de la commune les bâtiments de l'abbaye de Saint-Jean et lui abandonnant les bâtiments et annexes de l'hôtel-Dieu (voir *supra*, n° 1613). La commune n'ayant pas acquitté le prix de l'abbaye de Saint Jean, elle avait été déclarée déchue et les biens de l'hôtel-Dieu, à elle cédés en échange, étaient devenus nationaux.

nir et raviver l'esprit public,... arrête que l'administration centrale est invitée à annuler la soumission faite par le C. André Lepère ». Un arrêté du département, du 29 prairial an VI, décida que ladite chapelle ne serait pas mise en vente.

22 nivôse an VI.

1819. — La maison des Enfants de chœur, cul-de-sac de la porte d'Abraham, tenant du levant au chantier du C. Bouillon, du couchant au cul-de-sac, du midi aux magasins à blé du ci-devant Chapitre, du nord à la rue de la Parcheminerie, provenant du Chapitre de Sens, estimée 3.600ᵗ. — *Enchérisseurs* : Chaumelle, Regley. — *Adj.* 22.300ᵗ à Jean-François Cornu, propriétaire, à Auxerre, tant pour lui que pour Pierre-Louis Regley, propriétaire, à Sens, ce dernier au nom de Guillaume Bully, cafetier, à Sens.

1820. — Un bâtiment, rue de la Parcheminerie, tenant du nord à la rue, du midi et du couchant au C. Moreau, médecin, du levant à la rue Montpezat, provenant du Chapitre de Sens, estimé 3.100ᵗ. — *Enchérisseurs* : Vasseur, Chaumelle. — *Adj.* 21.500ᵗ à Pierre-Louis Regley, propriétaire, à Sens, tant pour lui que pour Jean-François Cornu, propriétaire, à Auxerre, le premier au nom de Guillaume Bully, cafetier, à Sens.

1821. — Une maison, rue Saint-Benoît, occupée par le C. Chenon, tenant du midi à la rue, du nord à l'Esplanade, du levant au C. Vallery, du couchant à la C. Laurent, provenant de la Commanderie de Launay, estimée 3.200ᵗ. — *Enchérisseur* : Louis Chapotin, propriétaire, à Auxerre. — *Adj.* 20.100ᵗ à Parfait Chenon, locataire de ladite maison.

1822. — Une maison, rue de la Parcheminerie, occupée par le C. Dufour, ébéniste, tenant du levant au C. Beulard, menuisier, du couchant au C. Vaudenay père, d'un bout à la rue, d'autre au jardin du ci-devant grand séminaire, provenant du Grand Séminaire de Sens, estimée 1.800ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean-François Cornu, propriétaire, à Auxerre; Vasseur, cabaretier, à Sens . — *Adj.* 22.200ᵗ à Etienne Chaumelle, à Auxerre.

Adjugée une première fois le 19 vendémiaire an IV (voir *supra*, n° 1775).

1823. — Une maison, cul-de-sac de la rue de l'Epinglier, tenant du levant au C. Moreau, du couchant à la ci-devant

cathédrale, du midi au jardin du ci-devant archevêché, du nord à la maison Dauvergne et au cul-de-sac, provenant de l'émigré DE LA CHAPELLE, estimée 4.500#. — *Enchérisseur* : Cottin. — *Adj.* 33.300# à Jean-François CORNU, propriétaire, à Auxerre, tant pour lui que pour Pierre-Louis Regley, propriétaire, à Sens, ce dernier au nom de Guillaume BULLY, cafetier, à Sens.

Cette maison, provenant originairement du Chapitre de Sens, avait été vendue une première fois à La Chapelle, le 27 août 1791 (voir *supra*, n° 1640).

1824. — Une maison, rue de la Parcheminerie, ci-devant occupée par le chanoine Goret, tenant du midi à ladite rue, du levant à la rue de la Petite-Vierge, du couchant à la maison de feu Saint-Jorre, du nord au C. Milot, horloger, provenant du CHAPITRE DE SENS, estimée 2.250#. — *Enchérisseurs* : Etienne Chaumelle, Jean-François Cornu. — *Adj.* 31.900# à Gabriel VASSEUR, cabaretier, tant pour lui que pour Philippe PIERLOT, propriétaire, à Sens.

1825. — Une maison, rue de la Petite-Vierge, ci-devant occupée par le chanoine Andouillé, tenant du couchant à ladite rue, du levant à la maison du C. Montredon et à un cul-de-sac, du midi aux CC. Mallet et Auffroy, du nord au C. Desforges, provenant du CHAPITRE DE SENS, estimée 3.400#. — *Enchérisseurs* : Etienne Chaumelle, Pierre-Louis Regley, Jean-François Cornu. — *Adj.* 39.600# à Nicolas BLIN, propriétaire, à Sens.

1826. — Une maison, occupée ci-devant par le chanoine Dauvergne, tenant du levant au C. Moreau, médecin, du couchant à un cul-de-sac, du midi à la maison provenant de l'émigré de La Chapelle, du nord à la rue de la Parcheminerie, provenant du CHAPITRE DE SENS, estimée 3.600#. — *Enchérisseurs* : Jean-François Cornu, Etienne Chaumelle, d'Auxerre; Nicolas Blin, de Sens. — *Adj.* 41.500# à Charlotte-Savine LARCHER-LAVERNADE, propriétaire, à Sens, locataire de ladite maison.

1827. — L'hôtel du ci-devant bailliage et présidial, rue du Plat-d'Etain d'en bas, tenant du levant à la rue, du couchant au jardin de la maison où est établi le bureau des Coches d'eau, du midi au jardin de la maison d'arrêt, du nord à la veuve Barbier, estimé 12.000#. — *Enchérisseur* : Nicolas Blin. — *Adj.* 52.300# à Pierre-Louis Regley, propriétaire, à Sens, tant pour lui que pour Jean-François CORNU, propriétaire, à Auxerre, le premier au

nom de Guillaume Bully, cafetier, à Sens. — *Rétrocédé* le 12 ventôse an VII, par acte devant Demay et Chandenier, notaires, à Sens, à Nicolas-François Jolly, propriétaire à Sens, ancien orfèvre, moyennant « 3.000 francs en numéraire métallique ».

Par acte du 4 prairial an XII, devant Thénard, notaire à Sens, Nicolas-François Jolly vendit le bâtiment à Etienne-Louis Bouillat, marchand de vin à Paris, 38, rue des Nonnains d'Hyères, moyennant le paiement d'une rente viagère de 400 francs (1). Le 7 décembre 1827, ledit Bouilliat cédait le bâtiment, moyennant 30.000 francs, au département de l'Yonne. Cette acquisition par le département, autorisée par ordonnance royale du 8 août 1827, était faite en vue de l'installation du tribunal de première instance de l'arrondissement de Sens, établi alors dans la partie de l'ancien palais archiépiscopal, dont l'archevêque reprit possession après le transfèrement du tribunal dans l'ancien bailliage (Arch. Yonne, série N).

8 pluviôse an VI.

1828. — Une maison, occupée autrefois par le bedeau de la cathédrale, tenant du midi à la cathédrale, du nord aux greniers du Chapitre, du couchant au cul-de-sac de la porte d'Abraham, du levant à la salle ci-devant capitulaire, provenant du Chapitre de Sens, estimée 1.400^{f}. — *Enchérisseurs* : Auger, de Sens; Pouillat, Fosseyeux. — *Adj.* 60.100^{f} à Jacques Polini, fumiste, locataire de ladite maison.

1829. — Les bâtiments servant autrefois de magasins à blé au Chapitre, cul-de-sac de la porte d'Abraham, provenant du Chapitre de Sens, estimés 1.200^{f}. — *Enchérisseurs* : Auger, de Sens; Torterat. — *Adj.* 48.600^{f} à Claude Pouilliat, propriétaire, à Champs.

25 floréal an VII.

1830. Les bâtiments et dépendances de la ci-devant Abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, estimés 43.184 fr. — Vendus, en vertu de la loi du 28 ventôse an IV, 43.184 fr. aux héritiers de Nicolas Hottegindre, rentier, à Paris.

Voir *supra*, n° 1558, et aux dates des 23 janvier 1793 (p. 154) et 25 thermidor an II (p. 179).

(1) Nicolas-François Jolly décéda à Sens le 26 septembre 1822.

27 prairial an VII.

1831. — Une maison, rue de la Loi, tenant du levant à la C. Gibier-Vaulin, du couchant au C. Bullioud et à la rue des Bouchers, du midi aux murs de la ville, du nord à la rue de la Loi, provenant de Bernard-Louis Crécy-Champmilon, émigré, estimée 18.000 fr. — *Enchérisseurs* : Pélerin Prudot, négociant, à Auxerre; Pierre-Louis Regley, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 400.700 fr. à Adrien-Charles-Adelin Fromentin, propriétaire, à Saint-Florentin. — Réadjugée, par suite de la déchéance du premier adjudicataire, le 9 août 1808, sur estimation de 4.200 fr. (1), à Louis-Constantin Roze, de Sens, moyennant 4.900 fr.

29 frimaire an VIII.

1832. — 21 arpents 55 perches de terre (10 hectares 90 ares 10 centiares), au finage de Saint-Pierre-le-Vif, provenant de Bon-Auguste-Joseph-Marie Foacier, émigré, estimés 129 fr. 20 de revenu, mis à prix 1.033 fr. 60. — *Enchérisseurs* : Jean-François Cornu, propriétaire, à Auxerre, fondé de pouvoir de Victor Bodin, « entrepreneur des services divers de l'armée d'Italie »; Marcellot, propriétaire, à Auxerre. — *Adj.* 1.250 fr. à César-Pierre Foacier, payeur général du département de l'Yonne, pour le compte de Alexis-Charles-Jean Brossin-Méré, et de la C. Foacier, son épouse, demeurant à Ecuiry, près Soissons.

23 thermidor an XI.

1833. - Une maison, dite l'ancien Collège, rue de la Convention, et ses dépendances, d'une superficie totale de 38 ares 38 centiares, tenant du levant aux bâtiments du C. Hunot et au jardin de Mme La Houssaye, du couchant à la rue Montpezat et au C. Calmbacher, du midi à la rue de la Convention, du nord au C. Martin, ladite maison, provenant de l'ancien Collège de Sens, occupée par la manufacture de coton du C. Leuba, estimée 1.800 fr. de revenu et en principal 10.800 fr. — *Enchérisseurs* : Guyon, entrepreneur; Drège, de Sens. — *Adj.* 14.500 fr. à Pierre-Henri Leuba, manufacturier, à Sens.

9 août 1808.

1834. - Le pré Hérault, d'une contenance de 1 hectare

(1) Cette différence d'estimation provient en partie de ce que, entre la première et la seconde estimation, la maison avait été transformée en caserne, puis en atelier de salpêtre et avait subi de ce fait d'énormes dégradations (Arch. Yonne, Q 645, fol. 127v°).

52 ares 37 centiares, lieu dit les Coquesalles, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimé 3.400 fr. — *Enchérisseurs* : Louis Lamotte, propriétaire, à Auxerre; Haudebault, de Saint-Martin-sur-Oreuse. — *Adj.* 6.550 fr. à Hilaire Berlot, aubergiste, tant pour lui que pour Etienne-Charles-Blaise Gauthier, propriétaire, à Sens.

Ce pré avait été adjugé une première fois, le 4 mai 1791, à J.-L. Magin (voir n° 1591), sans doute déchu par faute de paiement.

1835. — 2 ares de jardin, lieu dit l'Isle, de provenance inconnue, estimés 40 fr. — *Enchérisseur :* Louis-Constantin Roze, de Sens. — *Adj.* 90 fr. à Louis Lamotte, propriétaire, à Auxerre, pour le compte de Louis-Benoît Lescuyer, huissier, à Sens.

1836. — *Vacat* (voir vente n° 1831).

1837. — Un grenier à blé, place de la porte d'Abraham, tenant du levant et du nord au sieur Bertrand, sabotier, provenant du Chapitre de Sens, estimé 720 fr. — *Enchérisseurs* : Etienne-Charles-Blaise Gauthier, de Sens; Haudebault, de Saint-Martin-sur-Oreuse. — *Adj.* 815 fr. à Jérôme Bertrand, marchand, à Sens, tant pour lui que pour Jean-Joseph Fortin, propriétaire audit lieu.

1838. — Une maison, rue de la Petite-Bonne-Vierge, n° 740, tenant du midi à la rue, du nord aux murs de la ville, du levant au sieur Desforges, du couchant au sieur Chausson, provenant [du Chapitre de Sens], louée 130 fr. au sieur Formanoir et estimée 1.560 fr. — *Adj.*, sur sa seule enchère, 1.600 fr. à Louis-Constantin Roze, propriétaire, à Sens, pour le compte de Louis-François Formanoir, curé de Sens.

1839. — Une masure, rue de la Parcheminerie, tenant du midi à la rue, du nord et du couchant au sieur Lacave, du levant à un cul-de-sac, [provenant du Grand Séminaire de Sens], estimée 60 fr. — Réunie au lot ci-après, aucun enchérisseur ne s'étant présenté.

1840. — Une maison, rue de la Parcheminerie, tenant du levant au sieur Soupplet, du couchant au sieur Botelle, du midi à la rue, du nord au jardin de l'école secondaire, [provenant du

Grand Séminaire de Sens], estimée 600 fr. — *Enchérisseur* : Charles Cottin, de Seignelay. — *Adj.*, avec le n° 1839, 695 fr. à Jérôme Bertrand, marchand, tant pour lui que pour Jean-Joseph Fortin, propriétaire, à Sens (voir *supra*, n° 1663).

5 septembre 1809.

1841. Un jardin de 10 ares, tenant du midi à l'Esplanade, du nord et du couchant à Mme Masson, du levant au sieur Triboult, de provenance inconnue, estimé 630 fr. — *Adj.*, sur sa seule enchère, 650 fr. à Joseph Charpillon, de Sens, pour le compte de François-Théodore-Clément Lorne, propriétaire, à Sens.

26 janvier 1810.

1842. Une maison, rue de la Petite-Bonne-Vierge, tenant du midi à la rue de l'Epinglier, du nord au sieur Auffroy, du levant au sieur de la Vieille-Ferté, et du couchant à la rue, ci-devant occupée par Gratien du Gaudin, chanoine, provenant du Chapitre de Sens, estimée 1.800 fr. - *Enchérisseurs :* Marie-Claude Leblanc, propriétaire, à Auxerre. — *Adj.* 3.025 fr. à Jérôme Bertrand, propriétaire, à Sens.

28 janvier 1811.

1843. — Une maison, rue de la Petite-Bonne-Vierge, « formant un angle suivant le retour d'équerre sur la même rue », tenant du midi au sieur Denis, du couchant au sieur Rapin, du levant et du nord à la rue, provenant du Chapitre de Sens, et grevée d'usufruit au profit de la dame Milot, estimée 2.000 fr. — *Enchérisseur* : Etienne Simon, de Sens. — *Adj.* 2.950 fr. à Nicolas-Louis Pinsonnat, de Sens.

SERBONNES

Superficie : 993 hectares. — Mesure locale : perche de 18 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS ET ILE (arpents)
Abbaye de Saint-Antoine de Sens	48 50	»
Abbaye de Vauluisant	»	5 »
Prieuré du Charnier-lès-Sens	1 »	»
Mission de Versailles	29 30	»
Cure de Serbonnes	44 75	»
Fabrique de Serbonnes	16 69	»
Fabrique de Michery	0 50	»
Total	140 74	5 »
Biens de 2e origine	9 45	»
Ancien domaine	»	2 »

Biens de 1re origine : 49 hect. 5516.
Biens de 2e origine : 3 hect. 2130.
Ancien domaine : 0 hect. 68.
Biens vendus : 53 hect. 4446.

Dîmes. « Les dîmes de gros grains se partagent entre : Madame l'abbesse de Notre-Dame-lès-Sens, qui prélève avant tout 24 bichets de seigle et d'avoine et qui a ensuite moitié du reste; le prieur curé de Serbonnes, qui en prend un quart, et le prieur du Charnier qui en a aussi un quart; M. d'Invau, [co-seigneur de la paroisse], en a aussi quelques portions qui peuvent aller au douzième. Elles se paient à la 13e; les seigneurs, sur les terres qui leur appartiennent, ne paient qu'au 16e; les menues et vertes dîmes se paient à la 16e et

sont au curé, ainsi que toutes celles de vin qui se paient à la 30e » (Arch. de l'Yonne, C 72, *Notices de Sandrier*).

Par bail du 16 août 1783, devant Cave, notaire à Sens, les religieuses de Saint-Antoine de Sens afferment à Jean Roblot et Denis-François Paulard le jeune, laboureurs à Serbonnes, « les grandes dîmes de gros et menus grains, même les novalles, à prendre sur les terres du finage de Serbonnes en ce qui appartient aux bailleresses, ensemble le droit que lesdites bailleresses ont de prendre, par préciput et avant partage, sur la totalité des grains engrangés dans la grange dîmeresse dudit Serbonnes, un muid de grain par quart froment, seigle, orge et avoine, mesure de la Pommeraye », moyennant 500# et 200 bichets de froment, plus un pot de vin de 1.000# *(Affirmations de baux*, n° 18).

Par bail du 3 mars 1788, devant Thénard, notaire à Sens, le fondé de procuration de dom Thomas Arnoult, prieur de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlon-sur-Saône et sacristain du prieuré du Charnier-lès-Sens, affermait à Antoine Soupplet et Antoine Gaudaire, laboureurs à Serbonnes, le quart des dîmes de gros et menus grains de la paroisse de Serbonnes, « à la charge de livrer et conduire dans les greniers de la maison abbatiale de Sainte-Colombe-lès-Sens un muid de grain par quart froment, seigle, orge et avoine, de payer chacun an 15s à l'église de Serbonnes et les décimes du bénéfice de la sacristie du prieuré du Charnier, » et moyennant 400# par an *(Ibid.*, n° 41).

Par bail du 7 février 1789, devant Mou, notaire à Michery, le prieur-curé de Serbonnes, Langlet, affermait à Jean-Denis Lefranc, laboureur audit lieu, « le quart dans la totalité de la dîme des gros et menus grains de la paroisse de Serbonnes et toutes les menues et vertes dîmes consistant en vesces, pois, lentilles et chanvre, dîme novalle de friches et d'agneaux », moyennant 300# en argent, 60 bichets de froment, mesure de Montereau, 4 bichets de vesces, 50 bottes de paille de froment et 2 bottes de gluis. Par contre-lettre du même jour, le bailleur se réserve la dîme de vin et le preneur « s'oblige à payer annuellement, outre le prix du loyer porté au bail, 100s en argent, 1 bichet de seigle, 2 bichets de vesces, 22 bottes de paille de froment, 20 bottes de paille de seigle, 100 bottes de paille de vesce, 72 bottes de litière, 8 sachées de paille au van, 8 poignées de chanvre femelle, une voiture de fumier et toute la paille de chanvre mâle » *(Ibid.*, n° 224).

Par bail du 3 février 1789, devant Bellaguet, notaire à Sens, le régisseur des terres de Mgr Maynon d'Invau, ancien contrôleur général des finances, affermait à Jean Roblot, laboureur à Serbonnes, la dîme des gros et menus grains qui se perçoit dans la seigneurie de Serbonnes, « en ce qui appartient à mon dit seigneur d'Invau », moyennant le prix annuel de 236# (Arch. Yonne, E 199).

Ventes par le District

4 avril 1791.

1844. 48 arpents et demi de terre, tenus par Jean Roblot, provenant de l'Abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, estimés 9.000ᵗ. — *Soumission* : du 28 décembre 1790, par Vincent-Etienne Picard, de Serbonnes, à 9.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Henri-Marc Desmaisons, homme de loi; Joseph Dufour, ci-devant juré priseur; Julien Bouillon, directeur des coches; Jean-Baptiste Blacque, receveur des consignations; Claude-François-Camille de Jussy, capitaine d'infanterie, à Sens; Jean-Denis Legrand, laboureur, à Serbonnes; Pierre Brissot, laboureur, à Courlon. — *Adj.* 17.800ᵗ à Denis-François Paulard le jeune, tant pour lui que pour Claude Bart, Fiacre Lefranc, laboureurs, à Serbonnes, et Joachim Norblin, bourgeois audit lieu.

Suivant bail du 23 décembre 1782, devant Cave, notaire à Sens, ces terres étaient affermées à Jean Roblot le jeune, laboureur à Serbonnes, moyennant 200ᵗᵗ en argent, 50 bichets de froment, 4 sachées de menues pailles et 1.200ᵗᵗ de pot de vin *(Affirmations de baux*, nº 17).

1845. — 5 arpents de pré, en une pièce, tenus moyennant 120ᵗ par François-Denis Paulard, provenant de l'Abbaye de Vauluisant, estimés 2.645ᵗ. — *Soumission* : du 28 décembre 1790, par Vincent-Etienne Picard, de Serbonnes, à 2.645ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean-Denis Lefranc, laboureur, à Serbonnes; Henri-Marc Desmaisons, homme de loi, à Sens. — *Adj.* 4.100ᵗ à Pierre Brissot, laboureur, à Courlon.

Paiements : 1.120ᵗ le 26 avril 1791. — 3.102ᵗ le 25 janvier 1792.

11 mai 1791.

1846. — 1 arpent de terre, tenu moyennant 6ᵗ et une paire de poulets, par Jean-François Boucher, provenant du Prieuré du Charnier de Sens, estimé 350ᵗ. — *Soumissions* : du 14 janvier 1791, par l'ancien fermier, Jean-François Boucher, à 80ᵗ; du 19 janvier 1791, par Hubert Delaplace, maire de Serbonnes, et Charles Michaut, laboureur audit lieu, à 350ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean-François Boucher, laboureur, à Serbonnes; Edme Lamy, laboureur, à Courlon; François Vicherat, limonadier, à Sens; Hubert Delaplace, maire de Serbonnes. — *Adj.* 550ᵗ à Jean-Louis Lefranc, laboureur, à Serbonnes.

1er juin 1791.

1847. — 42 arpents de terre et pré, aux finages de Serbonnes et Courlon, affermés à Fiacre et Jean-Denis Lefranc, provenant de la Cure de Serbonnes, estimés 11.000#. — *Soumission :* du 5 avril 1791, par Jean-Denis Lefranc, ancien fermier desdites terres, à 11.000#. — *Enchérisseurs :* Joseph Charpillon, marchand; André-Victor Cave, ancien notaire, à Sens. — *Adj.* 18.000# à Louis Guichard, officier municipal, à Sens.

Ces terres étaient affermées, suivant bail du 7 février 1789, devant Mou, notaire à Michery, et contre-lettre du même jour, moyennant 500# en argent, 4 bichets de vesces, 6 bichets d'avoine, 4 bichets d'orge, 40 bottes de paille de froment, 20 bottes de paille d'avoine, 40 bottes de litière, 4 bottes de gluis, 8 sachées de paille au van et à charge de faire les charrois nécessaires aux réparations de la maison du curé *(Affirmations de baux*, n° 233).

30 septembre 1791.

1848. — 2 arpents de terre, affermés 26# et 2 poulets à Etienne Perrier, laboureur, à Villemanoche, provenant de la Cure de Serbonnes, estimés 530#. — *Soumission :* du 19 avril 1791, par Philippe Perrier, laboureur, à Villemanoche, à 530#. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Gateau, Gabriel Delaplace, laboureurs, à Courlon; Jean-Charles Bénard, chirurgien, à Vinneuf. — *Adj.* 915# à Louis-Herménégilde Lemoine, vice-président du district de Sens.

Paiements : 115# le 1er novembre 1791. — 300# le 1er décembre 1791. — 48# le 4 octobre 1793. — 511# pour solde le 19 frimaire an II.

10 octobre 1792.

1849. — 29 arpents 30 perches de terre, affermés 350# à Jean-François Boucher, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimés 6.000#. — *Soumission :* du 15 juin 1792, par Edme-Jean-Baptiste Masson, à 6.000#. — *Enchérisseurs :* Edme-Jean-Baptiste Masson, Thibaut Chêneau, laboureurs, Serbonnes; Antoine Luyt, homme de loi, à Sens. — *Adj.* 16.810# à Martin Régnard, notaire, à Courlon.

Paiements : 2.017# le 22 octobre 1792. — 1.981# le 13 novembre 1793. — 1.914# le 3 brumaire, — 3.100# le 4 messidor, — 9.728# le 17 thermidor an III.

16 vendémiaire an II.

— Un demi-arpent de terre, provenant de la Fabrique de

Michery, adjugé avec d'autres terres, de même provenance, sises au finage de Michery (voir n° 952).

21 vendémiaire an III.

— 4 arpents 75 perches de terre, lieu dit Bachy, provenant de l'émigré Michel-Ambroise-Charles Massé-Saint-Martin, adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises à Courlon (voir les nos 231, 233, 234, 235, 236, 237 et 239) (1).

3 brumaire an III.

1850. — 2 arpents 12 perches de terre, affermés 145ᵗ avec les 7 lots suivants à Edme Cajon, provenant de la Fabrique de Serbonnes, estimés 15ᵗ de revenu et en principal 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Bourry, Antoine Gaudaire, laboureurs, à Serbonnes. — *Adj.* 660ᵗ à Edme Roblot, laboureur, à Serbonnes.

Paiements de ce lot et du n° 1857, tous deux adjugés à Roblot, au prix total de 1.015ᵗ : 507ᵗ le 26 brumaire, — 527ᵗ le 7 thermidor an III.

1851. — 2 arpents 21 perches de terre, provenant de la Fabrique de Serbonnes, estimés 15ᵗ de revenu et en principal 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Charles Michaut, Edme Roblot, Jean Leroux, laboureurs, à Serbonnes. — *Adj.* 665ᵗ à Edme Gaudaire, laboureur, à Serbonnes.

Paiements : 66ᵗ le 26 brumaire. — 622ᵗ le 5 fructidor an III.

1852. — 2 arpents 11 perches, provenant de la Fabrique de Serbonnes, estimés 15ᵗ de revenu et en principal 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 670ᵗ à Antoine Gaudaire, laboureur, à Serbonnes.

Paiements : 134ᵗ le 26 brumaire, — 556ᵗ le 5 fructidor an III.

1853. — 199 perches de terre, provenant de la Fabrique de Serbonnes, estimées 12ᵗ 10 s. de revenu et en principal 250ᵗ. — *Enchérisseur* : Edme Roblot. — *Adj.* 665ᵗ à Jean Serré, laboureur, à Serbonnes.

Paiements : 200ᵗ le 26 brumaire, — 484ᵗ le 5 fructidor an III.

---

(1) Les terres de l'émigré Massé de Saint-Martin, sur le finage de Serbonnes, ont été portées par erreur, dans notre tableau n° 5 (tome I, p. LI), pour une superficie de 9 arp. 45 perches. Elles n'étaient en réalité que de 4 arp. 75 perches, ce qui réduit à 1 hectare 6150 (au lieu de 3 hect. 2130) la superficie des biens de 2ᵉ origine sur le finage de Serbonnes.

1854. — 199 perches de terre, provenant de la Fabrique de Serbonnes, estimées 12ᵗ 10 s. de revenu et en principal 250ᵗ. — *Enchérisseurs* : Antoine et Edme Gaudaire, Edme Roblot. — *Adj.* 655ᵗ à Charles Michaut, laboureur, à Serbonnes.

Paiements de ce lot et du suivant, tous deux adjugés à Michaut, au prix total de 1.355ᵗ : 957ᵗ le 26 brumaire, — 402ᵗ le 6 nivôse an III.

1855. - 2 arpents 9 perches de terre, provenant de la Fabrique de Serbonnes, estimés 10ᵗ de revenu et en principal 200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Antoine et Edme Gaudaire, Jean Leroux. — *Adj.* 400ᵗ à Charles Michaut.

Paiements : voir *supra*, nº 1854.

1856. — 130 perches de terre, provenant de la Fabrique de Serbonnes, estimées 7ᵗ 10 s. de revenu et en principal 150ᵗ. — *Enchérisseurs :* Charles Michault, Edme Roblot. — *Adj.* 560 à Jean Leroux, laboureur, à Serbonnes.

Paiements : 299ᵗ le 26 brumaire, — 270ᵗ le 16 thermidor an III.

1857. — 2 arpents 88 perches de terre, provenant de la Fabrique de Serbonnes, estimés 5ᵗ de revenu et en principal 100ᵗ. — *Enchérisseurs :* Antoine Gaudaire, Charles Michaut. — *Adj.* 350ᵗ à Edme Roblot, cultivateur, à Serbonnes.

Paiements : voir *supra*, nº 1850.

19 vendémiaire an IV.

1858. — Une île, dite En Bas de la Chaussée d'Invau, provenant de l'Ancien Domaine, soumissionnée à 300ᵗ. — *Enchérisseurs :* Doge, Servais, Oudin. — *Adj.* 4.500ᵗ à Jacques Pichard, marchand, à Pont-sur-Yonne.

Paiements : 4.500ᵗ le 19 brumaire an IV.

Vente par le Département

3 messidor an IV.

1859. — Le ci-devant presbytère, avec jardin de 75 perches, provenant de la Cure de Serbonnes, estimé 7.200ᵗ. — Vendu 7.200ᵗ à Guillaume-Louis-Marie-Césard Guichard, propriétaire, à Sens.

SERGINES

Superficie : 1.896 hectares. — Mesure locale : perche de 18 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	TERRES (hectares)
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	94 »	»
Prieuré de Saint-Paterne	10 09	»
Cure de Sergines	14 07	»
Fabrique de Sergines	126 50	»
Provenance inconnue	»	2 58
Total	244 66	2 58
Biens de 2e origine	83 84	»

Biens de 1re origine : 85 hect. 7644.
Biens de 2e origine : 28 hect. 5056.
Biens vendus : 114 hect. 27.

Dîmes. — Les dîmes se partageaient inégalement entre les religieuses de Saint-Antoine de Sens, le prieur de Saint-Paterne de Sergines et l'hôtel-Dieu de Sens.

Par bail du 2 mai 1788, devant Cave, notaire à Sens, les religieuses de l'abbaye de Saint-Antoine de Sens affermaient à Marie-Anne Moreau, veuve de Simon Gervais, boucher à Sergines, les dîmes de gros et menus grains à la 15e et la dîme de vin sur divers climats de Sergines, à la charge de payer au curé de Sergines 5 setiers de blé froment et moyennant 140 bichets de froment, 200 bichets d'avoine, deux cents de paille et un pot de vin de 600e (*Affirmations de baux*, n° 559).

Un tiers des dîmes de gros et menus grains appartenait au prieuré de Sainte-Paterne de Sergines (voir *infra*, n° 1861).

Un petit canton du finage payait la dîme, affermée 90e, à l'hôtel-Dieu de Sens (Arch. Yonne, H 942, et *Cahiers du bailliage*, p. 356).

Ventes par le District

8 avril 1791.

1860. 13 arpents 1 quartier de terre, provenant de la Cure de Sergines et exploités par le curé, estimés 3.600#. — *Soumissions* : du 22 décembre 1790, par Fiacre Legendre, laboureur, à Sergines, à 3.000#; du 15 janvier 1791, par Jean-François Ancelot, notaire, à Sergines, à 3.600#. — *Enchérisseurs* : Nicolas Laurent, laboureur, au faubourg Saint-Antoine; Jacques Baillot, boulanger; Hardy, homme de loi; Michel-Charles Adenis, avoué, à Sens; Laurent Aubert, Noël Gervais, bouchers; Nicolas Charpentier, marchand; Tiburce Denisot-Freson, manouvrier, à Sergines. — *Adj.* 7.050# à Joseph Guillon, laboureur, à Sergines.

13 mai 1791.

1861. — 10 arpents de terre, lieu dit Saint-Paterne, provenant du Prieuré de Saint-Paterne de Sergines, estimés 3.500#. — *Soumission :* du 14 février 1791, par Thibaut Lefranc et Jean-Denis Brissot, laboureurs, à Sergines, anciens fermiers desdites terres, à 3.500#. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Blacque, receveur des consignations, à Sens; Joseph Guillon, laboureur, à Sergines. — *Adj.* 7.500# à Noël Gervais, boucher, à Sergines.

Par bail du 4 avril 1785, devant Ancelot, notaire à Sergines, dom Léonard-Laurent Billon, titulaire du prieuré simple et régulier de Saint-Paterne de Sergines, affermait à Tiburce Lefranc et Denis Brissot, laboureurs à Sergines, le revenu temporel dudit prieuré, consistant « en une pièce de terre contenant 10 arpents, finage de Saint-Paterne, en la tierce partie des dîmes des gros et menus grains dans l'étendue de la paroisse de Sergines à la 15e gerbe, en droits seigneuriaux portant profits de lods et ventes, en la dîme de gros et menus grains sur l'étendue du finage de Compigny, qui se perçoivent à la 13e, dont le quart appartient au prieuré de Bonneval, à la charge de payer au curé de Sergines 42 bichets de froment, de payer les dîmes dont le temporel peut être chargé, de payer les menues réparations de la chapelle dudit prieuré et des chœur et cancel des églises de Sergines et Compigny, et moyennant 1.500#, savoir 500# pour la dîme de Compigny et 1.000# pour les objets sur Sergines » *(Affirmations de baux*, n° 408).

3 juillet 1793.

— 94 arpents de terre, dépendant de la ferme de la Cour Notre-Dame, au Prieuré de la Cour-Notre-Dame, adjugés avec

d'autres terres, de même provenance, sises à Michery (voir n° 943).

Par bail du 21 juillet 1788, devant Moreau, notaire à Sergines François Michaut, fermier de la Cour-Notre-Dame, sous-affermait ces 94 arpents à Félix Moreau, Jean-Baptiste et Nicolas Blanchet, laboureurs à Sergines, moyennant 750# et un pot de vin de 200# (*Affirmations de baux*, n° 411).

14 prairial an II.

1862. — 5 arpents 79 perches de terre, en six pièces, provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200#. — *Enchérisseurs :* Noël Gervais, boucher; Hubert Hébert, cultivateur; Pierre-Tiburce Denisot-Frezon, manouvrier; la veuve Jean-Tiburce Gramain, cultivateur, à Sergines. — *Adj.* 2.775ᶠ, après 9 feux, à Joseph Guillon, laboureur, à Sergines, tant pour lui que pour Pierre Serré, laboureur audit lieu, chacun pour moitié.

Ce lot et les 13 suivants (nᵒˢ 1862 à 1875), formant un total de 82 arpents 84 perches, en 74 pièces, au finage de Sergines, et 114 perches, au finage de Compigny, lieux dits Champeaux, les Champs Blancs, le Fond de la Moussebrand, la Mardelle Marion, la Septième, les Boulins, les Usages, l'Echotard, le Vauluchat, les Fossés Gramain, le Fond de la Tour, le Charmoy, le Bois du Vignot, le Bois Ramond, la Haie le Comte, les Courtes Roies, les Courrières, le Collet, la Queue aux Loups, les Chauffours, etc., étaient affermés, suivant bail du 29 mars 1784, devant Demay, notaire à Sens, à François Gramain, laboureur à Sergines, moyennant 50 bichets de froment, 50 bichets de seigle et 200ᶠ en argent (*Affirmations de baux*, n° 620).

1863. — 6 arpents 35 perches de terre, en six pièces, de même provenance, estimés 1.200ᶠ. — *Enchérisseurs :* Noël Gervais, boucher; Joseph Guillon, Edme-Nicolas Guillon, la veuve Gramain, cultivateurs, à Sergines. — *Adj.* 2.325ᶠ, après 10 feux, à Pierre-Tiburce Denisot-Frezon, manouvrier, à Sergines, tant pour lui que pour Edme Battaille, vigneron audit lieu.

1864. — 6 arpents 6 perches de terre, en quatre pièces, de même provenance, estimés 65ᵗ de revenu et en principal 1.200ᶠ. — *Enchérisseurs :* Noël Gervais, boucher; Joseph Guillon, Hubert Hébert, Fiacre Legendre, cultivateurs, à Sergines. — *Adj.* 2.900ᶠ, après 8 feux, à Marie-Marguerite Gruet, veuve Jean-Tiburce Gramain, cultivateur, à Sergines.

1865. — 5 arpents 88 perches de terre, en sept pièces, de même provenance, estimés 70ᵗ de revenu et en principal 1.400ᵗ. — *Enchérisseurs :* Pierre Moreau, Joseph Guillon, Fiacre Legendre, cultivateurs, à Sergines. — *Adj.* 3.100ᵗ, après 6 feux, à Edme-Nicolas Guillon, cultivateur, à Sergines.

1866. — 5 arpents 99 perches, en six pièces, de même provenance, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Savinien Bourdon, propriétaire d'un confront; Fiacre Legendre, Bouteloup, cultivateurs, à Sergines. — *Adj.* 3.350ᵗ, après 11 feux, à Pierre-Alexandre Moreau, cultivateur, à Sergines.

1867. — 5 arpents 67 perches de terre, en six pièces, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude-Joseph Besson, propriétaire; Edme-Nicolas Guillon, cultivateur; Noël Gervais, boucher, à Sergines. — *Adj.* 3.225ᵗ, après 9 feux, à Fiacre Legendre, cultivateur, à Sergines.

1868. — 6 arpents 24 perches de terre, en six pièces, de même provenance, estimés 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs :* Denisot-Frezon, manouvrier; Noël Gervais, boucher; Pierre Moreau, cultivateur, à Sergines. — *Adj.* 3.425ᵗ, après 12 feux, à Fiacre Legendre, cultivateur, à Sergines.

1869. — 6 arpents 14 perches de terre, en sept pièces, de même provenance, estimés 77ᵗ 10 s. de revenu et en principal 1.550ᵗ. — *Enchérisseurs :* Devinat, Hubert Hébert, cultivateurs; Denisot-Frezon, manouvrier; Noël Gervais, boucher, à Sergines. — *Adj.* 3.475ᵗ, après 6 feux, à Marie-Marguerite Gruet, veuve Jean-Tiburce Gramain, cultivateur, à Sergines.

1870. — 5 arpents 43 perches de terre, en quatre pièces, de même provenance, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Noël Gervais, boucher; la veuve Gramain, Pierre Moreau, cultivateurs, à Sergines. — *Adj.* 3.650ᵗ, après 10 feux, à Hubert Hébert, cultivateur, à Sergines, propriétaire limitrophe.

1871. — 4 arpents 4 perches de terre, en quatre pièces, au finage de Sergines, et 114 perches de terre, en deux pièces, au finage de Compigny, de même provenance, estimés 80ᵗ de revenu et en principal 1.600ᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme-Nicolas Guillon,

propriétaire d'un confront; Pierre Moreau, François Gramain, Hubert Hébert, cultivateurs, à Sergines. — *Adj.* 3.075ᵗ, après 8 feux, à Laurent Legendre, cultivateur, à Sergines.

1872. — 6 arpents 4 perches de terre, en cinq pièces, de même provenance, estimés 85ᵗ de revenu et en principal 1.700ᵗ. — *Enchérisseurs :* Fiacre Legendre, François Gramain, Edme Devinat, cultivateurs; Noël Gervais, boucher, à Sergines. — *Adj.* 3.700ᵗ, après 7 feux, à Claude-Joseph Besson, propriétaire, à Sergines.

1873. — 6 arpents une perche de terre, en quatre pièces, de même provenance, estimés 87ᵗ 10 s. de revenu et en principal 1.750ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Devinat, Noël Gervais, Denisot-Frezon, Perault, de Sergines. — *Adj.* 3.200ᵗ, après 7 feux, à François Gramain, fermier desdites terres.

1874. — 7 arpents 19 perches de terre, en quatre pièces, de même provenance, estimés 87ᵗ 10 s. de revenu et en principal 1.750ᵗ. — *Enchérisseurs :* Denisot-Frezon, manouvrier; Fiacre Legendre, la veuve Gramain, cultivateurs, à Sergines. — *Adj.* 2.550ᵗ, après 8 feux, à Edme Davinat, cultivateur, à Sergines.

1875. — 6 arpents une perche de terre, en six pièces, de même provenance, estimés 1.750ᵗ. — *Enchérisseurs* : Noël Gervais, boucher; Edme-Nicolas Guillon, cultivateur, à Sergines. — *Adj.* 3.025ᵗ, après 10 feux, à François Gramain, fermier desdites terres.

27 thermidor an III.

1876. — 34 arpents de terre, provenant de la Fabrique de Sergines, tenus par Jean Guillon, à raison de 11ᵗ l'arpent, estimés en principal 33.281ᵗ 5 s. — *Enchérisseurs* : Jean Doré, Regley, propriétaires; Baudet-Dularry, négociant; Nicolas Douine, ancien procureur syndic du district, à Sens. — *Adj.* 154.000ᵗ à Pierre-Benoît Lorillon, orfèvre, à Paris.

Paiements : 11.093 fr. le 27 fructidor an III. — 11.093 fr. le 27 vendémiaire. — 11.093 fr. le 27 brumaire. — 120.819 fr. le 6 pluviôse an IV, à valoir sur une rescription de la Trésorerie nationale de la somme de 404.037 fr., datée du 15 nivôse an IV et également employée au paiement des art. 1877, 1878 et 1879.

1877. — 29 arpents de terre, de même provenance, tenus par Moreau, à raison de 13ᵗ l'arpent, estimés en principal 33.600 . —

Enchérisseurs : Jean Doré, Douine, Etienne Poitevin, propriétaires, à Sens. — *Adj.* 132.000ᵗ à Pierre-Benoît Lorillon, orfèvre, à Paris.

Paiements de 11.200 fr. le 27 fructidor an III, — 11.200 fr. le 27 vendémiaire, — 11.200 fr. le 27 brumaire, — 98.482 fr. le 6 pluviôse an IV, à valoir sur une rescription de la Trésorerie nationale de la somme de 404.037 fr., datée du 15 nivôse an IV et également employée au paiement des art. 1876, 1878 et 1879.

1878. — 34 arpents de terre, de même provenance, tenus par Jean Guillon, à raison de 11ᵗ l'arpent, estimés 33.281ᵗ 5 s. — *Enchérisseurs* : Jean Doré, Nicolas Douine, propriétaires, à Sens. — *Adj.* 151.000ᵗ à Pierre-Benoît Lorillon, orfèvre, à Paris.

Paiements : 11.093 fr. le 27 fructidor an III. — 11.093 fr. le 27 vendémiaire, — 11.093 fr. le 27 brumaire, — 117.718 fr. le 6 pluviôse an IV, à valoir sur une rescription de la Trésorerie nationale de la somme de 404.037 fr., datée du 15 nivôse an IV et également employée au paiement des art. 1876, 1877 et 1879.

1879. — 29 arpents et demi, de même provenance, tenus par Chrétien Gervais, à raison de 13ᵗ l'arpent, estimés 34.800ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean Doré, Nicolas Douine, propriétaires, à Sens; Simon, aubergiste, à Sergines. — *Adj.* 102.000ᵗ à Pierre-Benoît Lorillon, orfèvre, à Paris.

Paiements : 11.600 fr. le 27 fructidor an III, — 5.012 fr. le 6 vendémiaire, — 16.612 fr. le 27 vendémiaire, — 1.575 fr. le 27 brumaire, — 67.255 fr. le 6 pluviôse an IV, à valoir sur la rescription de la Trésorerie nationale employée au paiement des trois articles précédents.

1880. — 50 perches de terre, provenant de la Cure de Sergines, estimés en principal 595ᵗ 6 s. 3 d. — *Enchérisseurs :* Jean Guillon, Jean Gramain, cultivateurs, à Sergines; Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 5.100ᵗ à Laurent-Edme Serré, cultivateur, à Sergines.

Paiements : 250 fr. le 24 fructidor an III, — 345 fr. le 18 vendémiaire, — 4.504 fr. le 13 frimaire an IV.

— 12 perches de terre, de même provenance, estimées 142ᵗ. — *Soumission :* du 2 thermidor an II, pour la maison presbytérale, alors élevée sur ce terrain, par Jean Aubert, instituteur, à Sergines, à 1.500ᵗ.

Sursis à la vente jusqu'à ce qu'il ait été statué par le Département sur la déliberation du conseil général de Sergines, revendiquant ce demi-quartier de terre, emplacement du presbytère incendié, pour y construire une maison commune.

— 42 arpents de terre, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, tenus par François Guillon, moyennant 250ᵗ et 2 poulets, estimés en principal 22.500ᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

11 fructidor an III.

— Une maison, « derrière le chœur de l'église », provenant de la Fabrique de Sergines, estimée 3.000ᵗ.

Vente suspendue.

Ventes par le Département

14 fructidor an IV.

1881. — La chapelle de Sainte-Paterne et 9 cordes de terre y attenant, provenant de la Chapelle de Sainte-Paterne, estimées 1.200ᵗ. — Vendues 1.200ᵗ à Jean-Tiburce Moreau, propriétaire, à Sergines.

27 fructidor an IV.

1882. Un jardin de 20 perches, provenant de la Cure de Sergines, estimé 770ᵗ. Vendu 770ᵗ à Charles Hébert le jeune, et Jean-Tiburce Moreau, propriétaires, à Sergines.

6 thermidor an VII.

1883. Un labourage, de superficie non indiquée (1), provenant de l'émigré Marie-Charles-Christophe Esmangard, estimé 466 fr. — *Enchérisseurs :* Cornu fils, fondé de pouvoir du C. Chevalier, entrepreneur de marine; Camelin. — *Adj.* 545 fr. à Marie-Louise-Euphrasie Garsement, veuve Jean-Charles-François Esmangard-Bournonville.

9 août 1808.

1884. 2 hectares 58 ares de terre, en dix-sept pièces, lieux dits la Croix Saint-Abdon, l'Homme Mort, la Cornée, la Haye de Comte, l'Ormelot, la Fontenelle, au finage de Sergines, et 34 ares,

---

(1) Nous lui attribuons dans notre récapitulation, d'après l'estimation, une superficie d'un arpent. L'état des biens des émigrés, dressé par la municipalité, ne nous est pas parvenu et le bail de cette terre ne figure pas au registre des affirmations de baux.

lieu dit Rosières, aufinage de Compigny, de PROVENANCE INCONNUE, estimés 1.480 fr. — *Enchérisseur* : Moreau, laboureur, à Serginos. - *Adj.* 2.325" à François Bourcier, propriétaire, à la Chapelle-sur-Oreuse, pour le compte de son fils Frédéric-Auguste BOURCIER, inspecteur des droits réunis, à Mont-de-Marsan.

LES SIÈGES

Superficie : 2.369 hectares. - Mesure locale : perche de 18 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	BOIS (arpents)
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	6 50	»	»
Mission de Versailles	1.023 94	23 »	18 »
Pénitents de Sens	12 25	»	»
Cure des Sièges	91 89	4 75	»
Fabrique des Sièges	78 31	»	»
Total	1.212 89	27 75	18 »

Biens de 1re origine : 427 hect. 9376.

DÎMES. — Les dîmes de grains appartiennent à la congrégation de la Mission de Versailles; les menues et vertes dîmes au curé.

Par bail du 7 mai 1782, devant Cave, notaire à Sens, le prieur de la congrégation de la Mission de Versailles affermait à Jean Michaut, fermier du Petit Crosley, « la portion appartenant à ladite congrégation dans les grosses dîmes à percevoir sur le territoire des Sièges, ladite portion étant des trois quarts dans la totalité », moyennant 1 bichets de froment et 100 bichets d'avoine, mesure des Sièges (*Affirmations de baux*, n° 133, et Arch. Yonne, H 351).

Un bail antérieur, du 21 juillet 1784, devant Legris, notaire à Sens, est plus explicite. Il spécifie que les dîmes de gros grains appartenant à la congrégation de Versailles se lèvent sur les « climats vul-

gairement appelés Chaudron, Vaurémy, le Petit et le Grand Climat des Sièges, » à la réserve des terres des fermes des Grand et Petit Champ du Charme et de la Mothe, et excepte « les menues et vertes dîmes, comme appartenantes au sieur curé des Sièges » (Arch. Yonne, H 351).

La menue et verte dîme consiste principalement en vesces; « dans les meilleures années le curé en a récolté 90 bichets » (Arch. Yonne, L 681).

Droits seigneuriaux. — « Les Sièges est un bourg appartenant à l'abbaye de Saint-Rémy. Le tiers de cette seigneurie a été aliéné; le dernier possesseur [en] est M. Legrand dont les biens furent saisis réellement à la requête de M. de Razilly qui, s'étant rendu adjudicataire des biens, a vendu le tiers de ladite seigneurie à MM. les Prêtres de la Mission de Versailles qui sont présentement seigneurs du total.

Par un censier de l'année 1688, il paraît que les deux tiers des censives et droits de bourgeoisie appartenant à ces Messieurs, en qualité d'abbés de Saint-Rémy, consistaient en 75# 6 s. 10 d. et 15 bichets d'avoine; l'autre tiers monte à 37# 13 s. 5 d. et 7 bichets 1 boisseau d'avoine, soit au total 113# 3 d. et 22 bichets 1 boisseau d'avoine. La censive est de 5 deniers par arpent de terre et pré et 2 sols pour le droit de bourgeoisie, pour les maisons sises dans le bourg des Sièges, qui sont au nombre de 94 » *(Mémoire de la fin du* XVIIe *siècle*, Arch. Yonne, H 352).

Ventes par le District

16 février 1791.

1885. — 91 arpents 27 cordes de terre, et demi-arpent de pré, affermés 200^#^ à Jean Denis, provenant de la Cure des Sièges, estimés 3.446^#^. — *Soumission* : du 3 décembre 1790, par Savinien-Mathias Boullard, marchand, Dominique Gérard et André Bourgis, laboureurs, aux Sièges, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Louis Dufois, chirurgien; Pierre Layné, étapier, à Sens; Savinien-Mathias Boullard, marchand, aux Sièges; Louis Buttet, meunier, à Villeneuve-l'Archevêque. — *Adj.* 8.150^#^ à Pierre Cherchedieu, bourgeois, et Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Rétrocession* à Jean Denis et Claude Sivanne, laboureurs, aux Sièges, par acte devant Hélie, notaire à Sens, du 15 février 1792.

Le 17 juin 1791, les adjudicataires, Cherchedieu et Baillot, présentaient au directoire du district une requête exposant que, suivant le bail des 91 arpents 27 cordes de terre à eux adjugés, lesdits héritages comprennent 68 articles, mais que, s'étant trans-

portés aux Sièges, pour prendre connaissance desdits héritages, le fermier Denis leur a appris qu'il n'avait jamais joui de 6 arpents et demi de terre, formant 8 articles dudit bail; ils demandaient en conséquence à être mis en possession de la quantité de terre à eux adjugée ou à être indemnisés proportionnellement au défaut de contenance. Le district ordonne une expertise avant de statuer (Arch. Yonne, L 887, fol. 145).

5 mars 1791.

1886. — 12 arpents 1 quartier de terre, affermés 21# à Jean-Dominique Gérard, provenant des Pénitents de Sens, estimés 341#. - *Soumission :* du 3 décembre 1790, par les mêmes qu'à l'art. précédent, au prix d'estimation. — *Enchérisseur :* Savinien-Mathias Boullard, marchand, aux Sièges. - *Adj.* 2.000# à Louis-Georges Sajon, marchand, à Sens. - *Rétrocession* à Jean-Baptiste Fesneux.

30 mai 1791.

1887. 4 arpents 1 quartier de pré, provenant de la Cure des Sièges et exploités par le curé, estimés 3.000#. — *Soumissions* : des 28 août et 7 septembre 1790 (voir n° 1890); du 3 décembre 1790, par Jean-Savinien-Mathias Boullard et autres futurs acquéreurs, sous réserve d'estimation. - *Enchérisseurs* : Théodore Nioré, Jean-André Bourgis, laboureurs, aux Sièges; François-Nicolas Josselin, marchand, à Villeneuve-l'Archevêque. — *Adj.* 5.000# à Savinien-Mathias Boullard, Claude Sivanne, Charles Jacob, Jean-Dominique Gérard et Jean Denis, laboureurs, aux Sièges.

1888. — 77 arpents 3 quartiers 6 cordes de terre, en 53 pièces, affermés 325# à Vincent Marc, provenant de la Fabrique des Sièges, estimés 5.550#. — *Soumission :* du 16 février 1791, par Savinien-Mathias Boullard, marchand, aux Sièges, à 5.550#. — *Enchérisseurs* : Théodore Nioré, Claude Sivanne, Jean-Dominique Gérard, laboureurs, aux Sièges; Jacques Baillot, boulanger; Pierre Layné, étapier, à Sens. — *Adj.* 8.050# à Edme Cornisset, tanneur, à Sens, pour le compte de Savinien-Mathias Boullard, marchand, aux Sièges.

12 octobre 1791.

1889. — 6 arpents et demi de terre, en une pièce, affermés à Charles Imbert, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 204#. — *Enchérisseurs :* Pierre Robin, garçon de bureau

à l'administration du district ; Philippe Desforges, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 335# à Pierre-Etienne Courillon, maréchal, aux Sièges.

Paiements : 40# le 1er janvier. — 40# le 24 décembre 1792. — 296# pour solde le 16 floréal an III.

21 novembre 1792.

1890. — La ferme de la Mothe, avec un jardin de 140 perches, 155 arpents 8 perches de terre, et 3 arpents 21 perches de pré (1), affermée à Claude Sivanne, moyennant 500# et 72 bichets de grains par tiers froment, seigle et avoine, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimée 11.000#. — *Soumissions* : du 28 août 1790, pour cette ferme et celle des Gains (n° 1891), et les prés de l'article 1887, par Claude-Guillaume Beaupréau, chirurgien, à Paris, au prix de 60.000# ; du 5 septembre 1790, par Jean-Dominique Gérard, laboureur, aux Sièges, et Louis Buttet, meunier, à Villeneuve-l'Archevêque, au prix de 77.000#. — *Enchérisseurs* : Pierre Cherchedieu, bourgeois, à Sens ; Vaillant, curé de Theil ; veuve Marteau, fermière, à Vareilles ; Louis Buttet, meunier, à Villeneuve-sur-Vanne ; Jean-Baptiste Delorme, de Molinons. — *Adj.* 35.000# à Edme Cornisset, tanneur, à Sens.

Paiements : 4.200# le 6 décembre 1792, — 4.132# le 16 nivôse an II, — 29.826# pour solde le 15 nivôse an III.

28 novembre 1792.

1891. — La ferme des Gains, avec « une maison ci-devant château », les bâtiments d'exploitation, 310 arpents 62 perches de terre, 6 arpents de pré, 6 quartiers de pâtures, une pièce de vigne, 50 perches de chènevières (2), le tout affermé à Charles-André Bourgis, et provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, mis à prix 25.000#. — *Soumissions* : des 28 août et 5 septembre 1790 (voir n° 1890) ; du 10 octobre 1792, par Ragu-Desmoulins, épicier, à Sens, à 25.000#. — *Enchérisseurs* : Louis Buttet, meunier, à Villeneuve-sur-Vanne ; Vaillant, prieur, de Theil ; Edme Liébault, Nicolas Royer, laboureurs, aux Sièges ;

(1) Voir un état détaillé des terres et prés dépendant de la ferme de la Mothe, datant de 1780 environ, aux Archives de l'Yonne, H 350.

(2) Voir l'état détaillé des terres dépendant de la ferme des Gains dans les divers baux, Arch. Yonne, H 352.

Moreau, de Villeneuve-sur-Yonne. — *Adj.* 100.000ᵐ à Savinien-Mathias Boullard, laboureur, aux Sièges.

Le domaine des Gains était tenu par Claude-André Bourgis, suivant bail du 13 mai 1784, devant Cave, notaire à Sens, « sous la réserve par les bailleurs de tous les bâtiments composant le château, les fossés, étang, viviers et canaux,..... à la charge par le preneur de livrer aux bailleurs 250 plantats de peupliers et 30 plantats de saules, de faire 4 journées de charroi par an, de payer chacun an le gros du sieur curé des Sièges consistant en 84 bichets de froment et 84 bichets d'avoine, mesure de moison, 21 pour 20, et moyennant 1.024ᵗ en argent, 16 bichets de froment et 16 bichets d'avoine » *(Affirmations de baux,* n° 294).

Paiements : 25.100ᵐ le 16 frimaire an II. — 50.000ᵐ le 28 brumaire. — 30.000ᵐ le 16 floréal. — 1.990ᵐ pour solde le 27 floréal an III.

1892. La ferme du Petit Crosley, avec 109 arpents de terre et 4 arpents de pré, affermée à Jean-Dominique Michaut, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimée 6.000ᵐ. — *Soumission :* du 10 octobre 1792, par Ragu-Desmoulins, épicier, à Sens, à 6.000ᵐ. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Simon, chapelier; Pierre Cornisset, tanneur, à Sens; Jean-Baptiste Lorne, laboureur, aux Sièges. *Adj.* 21.600ᵐ à François Blondet, laboureur, à Villiers-Louis, et Paul-François Blondet, son fils, laboureur, au Grand-Crosley.

Suivant bail du 1ᵉʳ mai 1782, devant Cave, notaire à Sens, la ferme du Petit Crosley, avec 109 arpents de terre et 4 arpents de pré, était affermée à Dominique Michaux, laboureur aux Sièges, « à la charge de payer les censives et droits seigneuriaux, de faire deux charrois au choix et au besoin du bailleur, et moyennant 300ᵗ en argent, 25 bichets d'avoine, mesure des Sièges, et deux paires de chapons, payables chacun an par moitié, pour l'argent les jours de Noël et Saint-Jean-Baptiste, et pour la totalité de l'avoine et les poulets au jour de Noël » *(Affirmations de baux,* n° 132).

Paiements : 2.594ᵐ le 20 décembre 1792. — 3.000ᵐ le 18 janvier 1793. — 3.499ᵗ le 2 nivôse an II, — 1.214ᵗ le 3 messidor, — 8.440ᵗ le 25 messidor an III, — 4.892ᵗ le 11 frimaire an IV.

1ᵉʳ décembre 1792.

1893. — La ferme du Grand Champ du Charme, avec enclos de 4 arpents et 225 arpents de terre, au finage des Sièges, dont 14 arpents sont plantés depuis quatre ans, et 3 arpents 37 perches de pré, au finage de Chigy, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimée 16.000ᵐ. — *Soumission :* du

1er novembre 1792, par Savinien-Mathias Boullard, laboureur, aux Sièges, à 16.000#. — *Enchérisseurs :* Cyr Prévost, Jean Denis, Jean Michaut, Paul Blondet, Jean Grand, des Sièges; Louis Cornisset, de Villeneuve-sur-Yonne. — *Adj.* 41.000# à Edme Beau, laboureur, à Vaudeurs. — *Rétrocession* du 4 nivôse an III, suivant acte devant Butin, notaire à Theil, à Jean-Pierre Bergerat, propriétaire, à Villeneuve-sur-Yonne.

Suivant bail du 25 avril 1782, devant Cave, notaire à Sens, les Prêtres de la Congrégation de Versailles affermaient à Edme et Jean Huyard, laboureurs aux Sièges, la ferme du Grand Champ du Charme, « à la charge par les preneurs de faire les charrois nécessaires pour les grosses réparations, tant de ladite ferme que des chœur et cancel de l'église des Sièges, de planter 12 plantats de sauvageons dans les endroits indiqués par les bailleurs, de les épiner et greffer, et moyennant 730# en argent et 30 bichets de froment, mesure des Sièges, payables en deux paiements égaux : pour l'argent les jours de Noël et de Saint-Jean-Baptiste, et pour le grain en un seul paiement le même jour de Noël » *(Affirmations de baux*, n° 129).

Paiements : 4.939# le 15 janvier 1793. — 4.885# le 3 germinal an III. — 35.693# pour solde le 11 messidor an III.

1894. — La ferme du Petit Champ du Charme, avec jardin de 2 arpents, 138 arpents 84 perches de terre, 4 arpents de bois [dits le Bois de la Quiéterie], et 2 arpents de pré, affermée à Jean Grand, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimée 12.000#. — *Soumission :* du 31 octobre 1792, par l'ancien fermier, futur adjudicataire, à 12.000#. - *Enchérisseurs :* Cherchedieu, de Sens; Louis Cornisset, de Villeneuve-sur-Yonne; Boudin, de Villeneuve-sur-Vanne; Jean Denis, laboureur, aux Sièges; Pierre Masson, laboureur, à Paquis. — *Adj.* 26.500# à Marguerite Villiers, veuve Etienne Marteau, de Vareilles, pour le compte de Jean Grand, laboureur, aux Sièges, fermier de ladite ferme.

Suivant bail du 25 avril 1782, devant Cave, notaire à Sens, les Prêtres de la Congrégation de Versailles affermaient à Jean Grand, laboureur aux Sièges, « la ferme appelée le Petit Champ du Charme », consistant en corps de logis, granges, cour et jardin contenant 2 arpents 32 perches de terre, 138 arpents 84 perches de terre, 4 arpents de bois et 2 arpents 70 perches de pré, en treize pièces, à la charge par le preneur d'entretenir tous les bâtiments des réparations locatives, de planter par chacun an dans lesdites terres 12 plantats de sauvageons, les cultiver, greffer et épiner; de faire par chacun an quatre journées de

charrois et tous les charrois nécessaires pour les grosses réparations de tous les bâtiments de la ferme; de payer les censives et droits seigneuriaux, et moyennant 500# en argent et 36 bichets de froment, payables pour l'argent en deux paiements égaux, les jours de Noël et de Saint-Jean-Baptiste, et pour le grain en un seul paiement », plus 120# de pot de vin (*Affirmations de baux*, n° 112, et Arch. Yonne, H 350).

Paiements : 3.180# le 15 décembre 1792, — 3.109# le 11 frimaire an II, — 3.012# le 11 frimaire, — 1.999# le 26 floréal, — 5.749# le 3 messidor, — 12.161# pour solde le 21 messidor an III.

1895. — 90 arpents de terre et 5 quartiers de pré, en 96 pièces, affermés à Edme Liébault, moyennant 230# argent, 10 bichets de froment et 16 bichets de seigle, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimés 7.000#. — *Soumission* : du 25 octobre 1792, pour cet article et les deux suivants, par Pierre-Etienne Courtillon et Jean Michaut, laboureurs, aux Sièges, à 20.660#. — *Enchérisseurs* : Pierre Cherchedieu, bourgeois, à Sens; Jean Gérard, laboureur, aux Sièges. — *Adj.* 20.100# à Vincent Marc, laboureur, Maurice Collet, Charles Desjeux, Charles Renvoisé, André Bonneau, Philibert Retoré, Charles Michaut, Pierre Martin, Mauroy, Edme Renvoisé, Nicolas Bezançon, Jean-Charles Dupré, manouvriers, Edme Aujard, maître d'école, Pierre Renaudat, cordonnier, Jean Prévôt, vigneron, Jean-Baptiste Marchais, épicier, tous aux Sièges.

Paiements : 2.414# le 24 décembre 1792, — 2.364# le 28 frimaire an II, — 2.291# le 25 frimaire, — 499# le 5 ventôse, — 500# le 15 ventôse, — 797# le 17 germinal, — 500# le 6 prairial, — 500# le 19 prairial, — 700# le 23 prairial, — 499# le 27 prairial, — 499# le 6 messidor, — 999# le 9 messidor, — 500# le 11 messidor, — 500# le 12 messidor, — 499# le 17 messidor, — 499# le 29 messidor, — 5.000# le 9 thermidor, — 5.000# le 12 thermidor an III, — 366# en numéraire le 9 pluviôse an VIII, — 300# le 25 frimaire an IX, — 1.432# pour solde le 1er frimaire an XI.

1896. — 5 arpents 3 quartiers de pré, au finage des Sièges, et 3 arpents de pré, au finage de Chigy, affermés 600# à Mathias Pinsonnat, des Sièges, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimés 12.760#. *Enchérisseurs*: Thomas Hurpeau, Edme Desjeux, laboureurs; Edme Aujard, maître d'école, aux Sièges. — *Adj.* 24.700# à Jean-François Boudin, laboureur, à Vaurémy, paroisse de Molinons, Jean-Dominique Gérard, Edme Liébaut, Jean-Dominique Michaut, Pierre Rigoureau, Savinien-Mathias Boullard, laboureurs, aux Sièges.

Paiements : 2.964# le 15 décembre 1792, — 1.139# le 1er septembre, — 1.500# le 21 octobre 1793, — 2.898# le 11 frimaire, — 4.260# le 4 fructidor an II, — 200# le 27 vendémiaire, — 1.300# le 11 frimaire, — 390# le 15 germinal, — 1.500# le 18 floréal, — 9.957# le 28 prairial an III; — prime pour anticipation de paiement, 809#.

19 juin 1793.

1897. — 3 quartiers de pré, affermés au C. Boullard, des Sièges (1), provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, mis à prix 800^{fr}. - *Soumission* : du 25 octobre 1792 (voir n° 1895); du 24 décembre 1792, par Maurice Collet, manouvrier, aux Sièges, à 800^{fr}. — *Enchérisseur :* Denis Masson, aubergiste, à Sens. — *Adj.* 860^{fr} à Charles Desjeux, manouvrier, aux Sièges, au nom de Louis Buttet, meunier, à Villeneuve-sur-Vanne.

Paiement : 860^{fr} pour solde le 24 juin 1793.

29 fructidor an III.

1898. — 50 perches de terre, provenant de la Fabrique de Chigy, estimées 375^{fr}. — *Enchérisseurs* : Regnier, de Sens; Albault. — *Adj.* 1.200^{fr} à Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens.

Paiements : 125^{fr} le 29 vendémiaire. — 125^{fr} le 27 brumaire, — 960^{fr} pour solde le 18 floréal an IV.

Vente par le Département

28 messidor an IV.

1899. — Le ci-devant presbytère, avec un jardin de 62 cordes, provenant de la Cure des Sièges, estimé 3.960^{fr}. - Vendu 3.960^{fr} à Nicolas Chaussemier, cultivateur, à Cérilly.

---

(1) Dans le registre des soumissions (Arch. Yonne, Q 131, n° 635), ces prés sont dits « occupés par le C. Boullard, à qui la Mission en accordait la jouissance, pour paiement de la surveillance sur les biens de ladite maison ».

SOGNES

Superficie : 1.043 hectares. Mesure locale : perche de 19 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)
Abbaye de Vauluisant	120 »	»
Mission de Versailles	152 64	»
Cure de Sognes	18 87	»
Fabrique de Sognes	50 »	»
Total	341 51	»

Biens de 1re origine : 129 hect. 7738.

Dîmes. — Les dîmes appartiennent à la Congrégation de la Mission de Versailles, sauf sur le climat des Nozeaux, où la dîme et les droits seigneuriaux sont perçus par les religieux de Vauluisant (voir *supra*, tome I, p. 115, et *infra*, vente n° 1901). Une partie des dîmes est abandonnée par les Pères de la Mission au curé de Sognes (voir n° 1903).

Ventes par le District

1er juin 1791.

1900. — 18 arpents 87 perches de terre, sous la réserve d'un demi-arpent pour le jardin du curé, provenant de la Cure de Sognes, estimés 1.800#. — *Soumission* : du 4 avril 1791, par Nicolas Collard, laboureur, à Sognes, à 1.800#. — *Enchérisseurs* : André-Victor Cave, ancien notaire, à Sens; Domange, curé de Villemanoche; Vincent Bouverain, laboureur, à Sognes; Jean Collard, laboureur, à la Pommeraye. — *Adj.* 6.000# à Jean-Dominique Gérard, laboureur, aux Sièges.

24 septembre 1791.

1901. — 120 arpents de terre, lieu dit les Nozeaux, tenus par Nicolas Collard, provenant de l'Abbaye de Vauluisant, estimés 6.000^{fr}. — *Soumission :* du 28 juin 1791, par Charles Savary, curé de Grange, à 6.000^{fr}. — *Enchérisseurs :* Jean-Jacques Poyau, laboureur, à Villiers-Bonneux ; Nicolas Collard, laboureur, à Sognes, fermier desdites terres ; Perrot, huissier, à Thorigny ; Domange, curé de Villemanoche ; Nicolas Huot, bourgeois, de Villeneuve-l'Archevêque. — *Adj.* 20.700^{fr} à Charles Savary, curé de Grange-le-Bocage.

Ces terres étaient affermées à Nicolas Collard, avec les dîmes sur le finage des Nozeaux, suivant bail du 2 septembre 1782, devant Hémard, notaire à Villeneuve-l'Archevêque, moyennant 70 bichets de seigle et 170 bichets d'avoine et un pain de sucre de 6 livres. Par autre bail, du 3 août 1784, les religieux de Vauluisant affermaient au même Collard « les droits de cens et redevances seigneuriales, tant en argent qu'en grains, dans l'étendue de la seigneurie des Nozeaux et d'une pièce de terre, finage de Charmeceaux [Aube], contenant 96 arpents, moyennant 300^{fr} et 4 chapons » *(Affirmations de baux*, n°s 284 et 285).

1902. — 50 arpents de terre, affermés 211^{fr} à Jean-Jacques Poyau, laboureur, à Villiers-Bonneux, provenant de la Fabrique de Sognes, estimés 4.300^{fr}. — *Soumission :* du 1er juin 1791, par l'ancien fermier desdites terres, Poyau, à 4.300^{fr}. *Enchérisseurs :* Guillemard, libraire, à Sens ; Jean-Jacques Poyau, fermier desdites terres ; Domange, curé de Villemanoche ; la veuve Auger, de Bray. — *Adj.* 8.300^{fr} à Nicolas Huot, boulanger, à Villeneuve-l'Archevêque.

23 janvier 1793.

1903. — La ferme des Murs, avec enclos de 2 arpents 22 perches, et 150 arpents 42 perches de terre, aux finages de Sognes, Villiers-Bonneux et le Plessis-Gatebled, affermée, avec les dîmes, à Louis Gatouillat, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimée 16.000^{fr}. — *Soumission* : du 12 décembre 1792, par Jean-Jacques Poyau, laboureur, à 16.000^{fr}. — *Enchérisseurs :* Laynė, étapier ; Rabin, officier municipal, à Sens ; Montagne, de Paris ; Jean Leclerc, laboureur, à Vareilles. *Adj.* 50.100^{fr} à Michel Bertaux, marchand, à Saint-Pierre-Longueville (Eure).

Par bail du 24 avril 1782, devant Cave, notaire à Sens, le

procureur de la Congrégation affermait à Louis Gatouillat, outre la métairie des Murs, les « cens, lods et ventes, défaut, saisine et amendes dépendant du fief des Murs, la dîme des quatre grains sur le finage de Sognes, excepté sur le climat des Nozeaux, moitié de la grosse dîme dans les climats des Grands Usages, des Pleux, Champignots, les Bordes, les cinq sixièmes de la grosse dîme de la pièce de 10 arpents du milieu des Bordes, à percevoir à la 14e gerbe, et partie de dîmes à percevoir sur le finage du Plessis-Gâtebled », à la charge de faire les charrois nécessaires aux réparations de la ferme des Murs et des chœur et cancel de l'église de Sognes, de payer le gros du curé de Sognes consistant en 100 bichets de grain, par quarts froment, seigle, orge et avoine, et moyennant 1.000# et 3 paires de chapons, et un pot de vin de 289# *(Affirmations de baux*, n° 146).

Paiements : 6.168# le 15 août 1793. — 9.500# le 3 nivôse an II. — 37.133# le 2 floréal an III.

Vente par le Département

26 fructidor an IV.

1904. — 50 perches de terre, provenant de la Cure de Sognes, estimées 88#. — *Soumissions :* du 9 prairial an II, par Etienne Ménager, cultivateur, à Sognes, propriétaire d'un confront, à 150# ; du 12 prairial an II, par le C. Chanonat, de Sognes, à 60#. — Vendues 88# à Etienne Haudebaut, propriétaire, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

SOUCY

Superficie : 2.162 hectares. — Mesure locale : perche de 19 pieds pour les terres, prés et vignes, de 22 pieds pour les bois.

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)	BOIS	
				VENDUS (arpents)	NON VENDUS (hectares)
Chapitre de Sens.	65 23	»	»	201 19	277 h. 43 (1)
Abbaye de Sainte-Colombe.....	150 »	10 »	7 »	»	»
Abbaye de Saint-Antoine.....	176 »	2 »	»	»	»
Chanoines de St-Pierre.....	»	2 »	»	»	»
Chanoines de St-Cyr.....	»	1 50	»	»	»
Jacobins de Sens..	12 76	»	»	»	»
Cure de Soucy....	20 »	1 75	0 25	»	»
Total.....	423 99	17 25	7 25	201 19	277 h. 43
Biens de 2e origine	8 97	6 58	»	»	»

Biens de 1re origine : 550 hect. 4631.
Biens de 2e origine : 5 hect. 9090.
Biens nationalisés : 556 hect. 3721.
Biens vendus : 278 hect. 9421.

Dîmes et droits seigneuriaux. — Par bail du 25 août 1784, devant Martin, notaire à Sens, le Chapitre de Sens affermait à Jean-Baptiste Masson, marchand à Soucy, « la terre et seigneurie de Soucy, les

(1) Superficie actuelle de la forêt domaniale de Soucy.

dîmes de gros et menus grains, même de sarrazin, dans l'étendue des finages de Soucy et Jouancy, les dîmes de vin sur le finage de Soucy, la dîme d'agneaux, chanvre, vesces, pois et autres légumes, le tout se percevant à la 16e, et la redevance d'un setier d'orge due par les religieux de Sainte-Colombe », à la charge par les preneurs de faire exercer la justice, de poursuivre à leurs frais devant les juges des lieux les procès des délinquants et criminels, de faire à leurs frais un cueilleret de ladite seigneurie dans le courant de la 4e année du bail, de payer le gros du curé de Soucy consistant en 6 feuillettes de vin envaisselé et 18 setiers de grain, par tiers froment, seigle et avoine, de payer audit curé 66# en argent et de payer les gages et honoraires des officiers de justice, savoir au prévôt 10# et au procureur fiscal 5#, et moyennant 900# en argent, un muid de froment, 10 muids 8 setiers et 2 bichets de grain, dont deux tiers seigle et un tiers avoine et 100 bottes de paille » *(Affirmations de baux,* n° 237).

Les menues et vertes dîmes sur divers climats de Jouancy appartenaient à la cure de Soucy (voir *infra,* vente n° 1913).

Ventes par le District

30 décembre 1790.

1905. — La ferme de Jouancy, avec une maison bourgeoise dite le Château, bâtiments de ferme, 150 arpents de terre et 10 arpents de pré, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe de Sens, estimée 26.283#. — *Soumission* : du 20 novembre 1790, par Claude-François-Marie Chambure, bourgeois, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Edme-Etienne Leconte, fermier de ladite ferme; Thomas-Sébastien Royer, aubergiste, à Sens; Etienne Chaussefoin, bourgeois; Claude-Jean-Donat Menestrier, ex-lieutenant en l'élection de Sens; Edme Bénard et Jean-Joseph Hélye, notaires; Claude-François Chambure, bourgeois; Hardouin Epoigny, administrateur du district; Baudry, maître particulier des eaux et forêts, à Sens; Claude-Augustin Bertrand, receveur de la commanderie de Launay. — *Adj.* 57.100#, après 7 feux, à Pierre-Jean Gaillard, « caissier des domaines privés du roi », pour le compte de son pupille Jean-Marie Lily-Desgranges, fils d'Aubert, joaillier de la Couronne, demeurant à Paris.

La ferme de Jouancy était tenue par Pierre Leconte, suivant bail du 9 août 1787, devant Hélye, notaire à Sens, « sous la réserve par les bailleurs de plusieurs appartements du château détaillés dans le bail, de la jouissance des fossés étant autour du

château, de la jouissance du jardin et de 6 quartiers de pré », à la charge par le preneur de « mettre annuellement 30 plantats de peupliers dans les endroits qui lui seront indiqués, de payer annuellement au Chapitre de Sens un setier d'orge », de nourrir à ses frais les chevaux des bailleurs, « de faire 12 charrois et ceux pour les réparations et reconstructions du château, d'entretenir les vignes de glui et de fournir les bailleurs de lait et crème toutes les fois qu'ils iront audit Jouancy », et moyennant 1.450# en argent, 50 bottes de paille, 6 canards et 6 poulets *(Affirmations de baux*, n° 270).

Paiement : 57,100# en un bon de M. Lecouteux, caissier de la Caisse de l'Extraordinaire, le 10 mars 1791.

14 janvier 1791.

1906. — Le moulin à eau de Soucy, tenu moyennant 150 bichets de seigle et 4 canards, par Antoine Guillemard, meunier, du Chapitre de Sens, estimé 2.400#. — *Soumission :* du 7 décembre 1790, par Edme Pelletier, meunier, à Saint-Martin-sur-Oreuse, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Louis-Pierre Heurtault, prêtre; Hardouin Epoigny, administrateur du district; Berthelin, homme de loi, à Sens. — *Adj.* 3.650# à Jacques Baillot, boulanger, et Pierre Cherchedieu, bourgeois, à Sens.

12 février 1791.

1907. — 4 arpents et demi de vigne, à Jouancy, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimés 3.205#. — *Soumission :* du 25 novembre 1790, par Jean-Louis Fleury, vigneron, Vincent Poulain, laboureur, Pierre-Etienne Poulain, manouvrier, à Jouancy, au prix d'estimation à fixer. — *Enchérisseurs* : Jean-Louis Fleury, Pierre-Etienne Poulain, manouvrier, à Jouancy; Pierre Cherchedieu, bourgeois; Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* 4.600# à Alexis Chapelain, « intéressé dans les affaires du roi », à Sens, et Guillemard, libraire audit lieu.

Paiements : 2.300# le 2 juillet 1791. — 2.454# le 31 mars 1792.

1908. — 6 quartiers de vigne, lieu dit les Epinettes, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimés 920#. — *Soumission* : du 25 novembre 1790, par les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Enchérisseurs* : Jean-Claude Jossey, officier municipal, à Sens; Louis-Claude Poulet, pâtissier; Etienne Chaussefoin, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 2.000# à Marie-Jeanne Deville, de Sens.

9 mars 1791.

1909. Une ferme, à Jouancy, avec 176 arpents de terre, pré et vigne, aux finages de Jouancy, Soucy, Saint-Denis, la Chapelle-sur-Oreuse et Cuy, et 2 arpents d'aulnaies, près ladite ferme, provenant de l'Abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, estimée 14.577#. — *Soumission :* du 18 décembre 1790, par Jean-Louis Magin, au prix d'estimation à fixer. — *Enchérisseurs* : Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation, demeurant à Paris; Etienne Chaussefoin, bourgeois; Joseph Dufour, ancien juré priseur; Jean-Baptiste-Nicolas Thomazon, bourgeois, à Sens; Bertrand, receveur de la commanderie de Launay; Claude Pageau, bourgeois, de Paris; Jean Rousseau, vigneron, à Jouancy. — *Adj.* 61.600# à Louis-Philippe-Auguste Dufois, chirurgien, à Sens, au nom de Barbe-Charlotte de Mangenest, veuve de André-Guillaume de Couste, ancien conseiller en la Cour des Monnaies. — *Rétrocession* à Pierre-Jean Gaillard, « caissier des domaines privés du roi », comme tuteur de Jean Lily-Desgranges, par acte devant Bellaguet, notaire à Sens, du 11 mars 1791.

Cette ferme était tenue par Louis Dubé, suivant bail du 27 novembre 1782, devant Cave, notaire à Sens, « sous la réserve par les bailleresses de la moitié des fruits et de la totalité des fossés », à la charge de planter par an 12 plantats de saules et 60 plantats de peupliers, de payer aux religieux de Sainte-Colombe une rente de 30#, de faire 4 journées de charrois, et moyennant 600# en argent, 100 bichets de froment, 10 dindes et 12 bichets d'orge *(Affirmations de baux,* n° 126).

Paiements : 15.500# le 15 mars 1791. — 46.100# le 16 mai 1791. — 411# pour solde le 21 janvier 1793.

12 mars 1791.

1910. — 1 arpent de vigne, au finage de Jouancy, lieu dit les Epinettes, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe de Sens, estimé 325#. — *Soumission :* du 11 février 1791, par Pierre-Etienne Poulain, manouvrier, à Jouancy, à 120#. — *Enchérisseurs*: Antoine Lemaire, tailleur; Etienne Chaussefoin, bourgeois; Jean-Baptiste Pelée, homme de loi; Louis Destrot, entrepreneur, à Sens. — *Adj.* 865# à Jean-Louis Guyot, fripier, à Sens.

5 avril 1791.

1911. — 2 arpents de pré, lieu dit la Tuilerie, provenant des Chanoines de Saint-Pierre en la cathédrale de Sens, estimés 2.000#. — *Soumission :* du 30 décembre 1790, par Savary et

Cœurderoy, futurs adjudicataires, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Claude-François Chambure, homme de loi ; Jacques Baillot, boulanger, à Sens ; François Foin, laboureur, à Soucy. — *Adj.* 3.000ᵗᵗ à Edme Savary, maréchal, et Martin Cœurderoy, laboureur, à Soucy.

Suivant le bail du 8 janvier 1785, devant Bénard, notaire à Sens, les fermiers, François et Savinien Nottet, laboureurs à Soucy, devaient payer un loyer annuel de 90ᵗᵗ et, en outre, « faire à leurs frais l'arpentage et bornage de ladite pièce de pré » *(Affirmations de baux,* n° 407).

1912. - 6 quartiers de pré, affermés 42ᵗᵗ et 2 chapons à Jean-Baptiste Clouet, provenant des Chanoines de Saint-Cyr en la cathédrale de Sens, estimés 1.000ᵗᵗ. - *Soumission :* du 30 décembre 1790, par Edme Savary, maréchal, et Martin Cœurderoy, laboureur, à Soucy, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Jacques Baillot, boulanger ; François Vicherat, limonadier, à Sens. — *Adj.* 1.575ᵗᵗ à François Foin, laboureur, à Soucy.

6 avril 1791.

1913. — 20 arpents 23 cordes de terre, et 7 quartiers de pré, lieux dits la Forêt, la Haie d'Arunge, les Etranglats, la Croix Saint-Jacques, les Trembles, les Grands Prés, Taillefer, les Aulnes et la Saussaye, provenant de la Cure de Soucy, estimés 3.000ᵗᵗ. - *Soumission :* du 19 décembre 1790, par Thomas Languillat, laboureur, à Sens, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* François Fouin, laboureur, au faubourg Saint-Antoine-lès-Sens ; Pierre Cherchedieu, bourgeois ; Jacques Baillot, boulanger ; Jean-Louis Guyot, fripier ; Edme Dufois, chirurgien, à Sens ; Thomas Languillat, laboureur, au faubourg Notre-Dame, à Sens ; Anne-Angélique Gilbert, de Soucy ; Edme Foin, Fiacre Dussy, Louis Clouet, Martin Cœurderoy, laboureurs, à Soucy ; Jean Huyard, laboureur, à Jouancy ; Pierre Maget, cabaretier, et Claude Gateau, notaire, à Soucy. - *Adj.* 7.600ᵗᵗ à François Foin, bourgeois, à Soucy.

Ces terres étaient affermées à Louis Vaillant, suivant bail du 31 janvier 1789, devant Médard, notaire à Soucy, avec les menues et vertes dîmes sur divers climats du finage de Jouancy et les dîmes de chènevières, d'agneaux et de laine dans toute l'étendue de la seigneurie de Jouancy, moyennant 300ᵗᵗ en argent, 50 bottes de paille de froment et 4 chapons *(Affirmations de baux,* n° 321).

1914. 12 arpents 76 perches de terre, aux finages de Granchettes et Jouancy, affermés à Charles Thomas, provenant des Jacobins de Sens, estimés 2.693ᵗ. — *Soumissions :* du 16 décembre 1790, par Charles Thomas, ex-fermier desdites terres, au prix d'estimation; du 3 janvier 1791, par Joseph Michelin, bourgeois, à Sens, à 3.000ᵗ. *Enchérisseurs :* Laurent Déon, boucher; Pierre Layné, étapier; Louis Regnard, marchand faïencier; Etienne Ragu-Desmoulins, épicier; Edme Bénard, notaire, à Sens. — *Adj.* 5.100ᵗ à Françoise Benoist, veuve de Jean de Bonnaire, ancien conseiller au bailliage de Sens.

8 avril 1791.

— 49 arpents 42 perches et demie de terre, au finage de Jouancy, et 15 arpents 56 perches de terre, au finage de Soucy, dépendant de la ferme du Chapitre de Sens à Granchettes, adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises à Granchettes (voir nº 1363).

28 juin 1791.

1915. — La grange aux dîmes, avec 1 quartier de jardin en dépendant, provenant du Chapitre de Sens, estimée 800ᵗ. — *Enchérisseurs :* Maget, de Soucy; Boncompain, greffier du juge de paix du canton de Saint-Clément; François Fouin, vigneron, à Sens. — *Adj.* 2.000ᵗ à Edme Languillat, laboureur, à Saint-Denis.

27 août 1791.

1916. — 1 quartier de vigne, que le curé de Soucy exploitait lui-même, provenant de la Cure de Soucy, estimé 70ᵗ. — *Soumission :* du 17 juillet 1791, par Drège, secrétaire de l'administration du district, à 66ᵗ. — *Enchérisseurs :* Carré, pâtissier; Marin Dehargne, garde général de la maîtrise, à Sens. — *Adj.* 150ᵗ à Louis Dufois, chirurgien, à Sens.

17 prairial an II.

1917. — 20 perches de pré et aulnaies, lieu dit Taillefer, provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, estimées 20ᵗ de revenu et en principal 400ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude-Charles Lhomme, propriétaire, à Sens; Vincent Poulain, vigneron, à Soucy; Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis, propriétaire d'un confront. — *Adj.* 475ᵗ, après 5 feux, à Edme Foin, cultivateur, à Soucy.

1918. — 46 perches d'aulnaies, lieu dit le Roi des Pierres, de même provenance, estimées 40ᵗ de revenu et en principal 800ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Foin, cultivateur; Pierre Poulain, vigneron; Jacques Cerceau, de Soucy. — *Adj.* 1.700ᵗ, après 7 feux, à Pierre MAGET, laboureur, à Soucy.

1919. — 50 perches de pré, lieu dit la Roise, de même provenance, estimées 65ᵗ de revenu et en principal 1.300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis; Jacques Cerceau, de Saint-Denis. — *Adj.* 1.700ᵗ, après 10 feux, à Vincent POULAIN, vigneron, à Soucy, tant pour lui que pour François NOTTET et Pierre POULAIN, vignerons, à Jouancy, commune de Soucy, chacun pour un tiers.

1920. — 50 perches de pré et aulnaies, lieu dit la Roise, de même provenance, estimées 50ᵗ de revenu et en principal 1.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis; Jacques Cerceau, de Soucy. — *Adj.* 1.150ᵗ, après 9 feux, à Pierre POULAIN, vigneron, à Jouancy, tant pour lui que pour Vincent POULAIN, vigneron, à Soucy, et François NOTTET, vigneron, à Jouancy, chacun pour un tiers.

1921. — 50 perches de pré et aulnaies, lieu dit la Roise, de même provenance, estimées 1.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jacques Cerceau, Vincent et Pierre Poulain, de Soucy. — *Adj.* 1.500ᵗ, après 5 feux, à Edme LANGUILLAT, cultivateur, à Saint-Denis.

1922. — 50 perches de pré et aulnaies, lieu dit la Roise, de même provenance, estimées 1.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Vincent Poulain, François Nottet, vignerons; Jacques Cerceau, cultivateur, à Soucy. — *Adj.* 1.400ᵗ, après 6 feux, à Edme LANGUILLAT, cultivateur, à Saint-Denis.

1923. — 50 perches de pré et aulnaies, lieu dit la Roise, de même provenance, estimées 1.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jacques Cerceau, de Soucy; Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis. — *Adj.* 1.550ᵗ, après 8 feux, à Vital MORIN, entrepreneur de travaux publics, à Sens.

1924. — 50 perches de pré et aulnaie, dits le Pré à Thomas, de même provenance, estimées 62ᵗ 10 s. de revenu et en principal 1.250ᵗ. — *Enchérisseurs* : Louis Guichard, propriétaire à Sens;

Jacques Cerceau, de Soucy. — *Adj.* 1.825#, après 7 feux, à Vital Morin.

1925. - 25 perches de pré, lieu dit les Grands Prés, de même provenance, estimées 30# de revenu et en principal 600#. — *Enchérisseurs* : Jacques Cerceau, Fiacre Ducy, Nicolas Cœurderoy, François Nottet, Vincent Poulain, de Soucy. — *Adj.* 1.250#, après 9 feux, à Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis.

1926. — 25 perches de pré, lieu dit les Regains, de même provenance, estimées 40# de revenu et en principal 800#. — *Enchérisseurs :* Pierre Maget, cultivateur; Vincent Poulain, vigneron; Jacques Cerceau, de Soucy; Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis. — *Adj.* 1.450#, après 10 feux, à Edme Savary, maréchal, à Soucy.

1927. — 142 perches de pré, lieu dit les Pelletiers, de même provenance, estimées 100# de revenu et en principal 2.000#. — *Enchérisseurs :* Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis; Claude-Charles Lhomme, propriétaire; Vital Morin, entrepreneur de travaux publics; Huyard, à Sens; Pierre Maget, Lecomte, cultivateurs, à Soucy. — *Adj.* 5.750#, après 11 feux, à Joseph-Salomon Regley, de Sens, pour le compte de Vincent-Vorle Boncompain, propriétaire, à Soucy.

17 nivôse an III.

1928. — 5 arpents et demi de terre, lieu dit Famine, au finage de Jouancy, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, estimés 55# de revenu et en principal 1.100#. — *Enchérisseurs :* Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis; Jean Doré, propriétaire, à Sens; Clément Veau, vigneron, à Saint-Clément. — *Adj.* 4.825# à Jean-Baptiste Langlois, cultivateur, à Saint-Clément, tant pour lui que pour Clément Veau, vigneron, à Saint-Clément, et Nicolas-Eustache Corberon, instituteur audit lieu, chacun pour un tiers.

1929. — 3 arpents 47 perches de terre, lieux dits le Foacier et le Ru, au finage de Jouancy, provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, estimés 25 de revenu et en principal 500#. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Langlois, Jean-Baptiste Albeau, cultivateurs, à Saint-Clément; Jean Doré, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 2.375# à Edme Languillat, cultivateur, à Saint-Denis.

25 thermidor an III.

— La ferme de Bion, consistant en bâtiments d'exploitation, 209 arpents 36 perches de terre et 102 arpents 64 perches de pré et pâtures, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, tenue par Jean Huot, moyennant 650ᵗ, 100 bichets de froment et 4 poulardes, estimée, au denier 75, en principal 100.785ᵗ.

Sursis à la vente de cet article et du suivant « en vertu du décret du..... qui renvoie au Comité des finances la proposition faite de rapporter la loi du 23 messidor an II qui ordonne la vente des biens des hôpitaux et maisons de secours ».

— 26 arpents de terre, finage de Jouancy, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, en principal estimés 31.212ᵗ 10 s.

Lesdites terres étaient tenues par Lupien Pouthé, suivant bail du 18 novembre 1785, moyennant 48ᵗ, 45 bichets de froment, 55 bichets de seigle, 4 bichets de vesce, 2 bichets de pois et 2 chapons.

1ᵉʳ fructidor an III.

— Une ferme, à Jouancy, avec les bâtiments d'exploitation et 210 arpents de terre, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, tenue par Huyard, moyennant 210ᵗ, 80 bichets de blé, 24 pigeons et 4 chapons, estimés 38.025ᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— 2 arpents 93 perches de vignes, lieu dit les Epinettes, de même provenance, estimés 2.475ᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

19 vendémiaire an IV.

1930. Une maison, provenant du Chapitre de Sens, « où loge le C. Pavé, garde des bois nationaux », estimée 3.000ᵗ. *Soumission :* du 6 ventôse an II, par Philbert Maget, manouvrier, à Soucy, à 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Oudin, Poulet, Poupard, Maget, Bouvret. — *Adj.* 44.500ᵗ à François-Etienne-Elie André, homme de loi, à Sens.

Paiement : 1.000ᵗ le 16 brumaire. — 1.000ᵗ le 17 frimaire. — 42.500ᵗ le 27 frimaire an IV.

Ventes par le Département

17 thermidor an IV.

1931. — Le ci-devant presbytère et ses dépendances, provenant de la Cure de Soucy, estimé 1.620ᵗ. — Vendu 1.620ᵗ à Edme Savary, propriétaire, ancien maréchal, à Soucy.

6 pluviôse an V.

1932. 1 arpent de pré, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, estimé 990ᵗ. — Vendu 990ᵗ à Pierre-Louis Regley fils, propriétaire, à Sens.

27 pluviôse an VI.

1933. — 50 arpents de bois taillis, provenant du Chapitre de Sens, estimés 10.825ᵗ. — *Enchérisseurs :* Rose, de Tonnerre; Planson, Jean-François Cornu, d'Auxerre. — *Adj.* 210.300ᵗ à Louis Séguineau-Maine, demeurant à Paris, rue de l'Echiquier, pour le compte de César-Pierre Foacier, propriétaire, à Auxerre.

1934. — 50 arpents 19 perches de bois taillis, âgés de 23 ans, provenant du Chapitre de Sens, estimés 18.838ᵗ. — *Enchérisseurs* : Roze, de Tonnerre; Plançon. — *Adj.* 350.300ᵗ à Jean-François Cornu, propriétaire, à Auxerre, tant pour lui que pour Claude-Robert Couvret, propriétaire, à Joigny.

1935. — 51 arpents de bois taillis, de même provenance, estimés 21.250ᵗ. — *Enchérisseur :* Rose, de Tonnerre. — *Adj.* 460.100ᵗ à Jean-François Cornu, pour le compte de César-Pierre Foacier, propriétaire, à Auxerre.

1936. — 50 arpents et demi de bois taillis, de même provenance, estimés 27.775ᵗ. — *Enchérisseur :* Rose, de Tonnerre. — *Adj.* 550.500ᵗ à Jean-François Cornu, pour le compte de César-Pierre Foacier, propriétaire, à Auxerre.

9 août 1808.

1937. — 38 ares de pré, en une pièce, lieu dit le Ru des Pierres, de provenance inconnue, estimés 1.200 fr. — *Adj.*, sur sa seule enchère, 1.400 fr. à Thérèse-Victoire Beau de Champmoynat.

SUBLIGNY

Superficie : 782 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	VIGNES (arpents)
Cure de Subligny	2 »	0 50
Fabrique de Subligny	6 »	»
Total	8 »	0 50

Biens de 1re origine : 3 hect. 5853.

Dîmes. — Aucun renseignement.

Ventes par le District

11 fructidor an III.

1938 — 50 perches de vigne et 2 arpents de terre, provenant de la Cure de Subligny, estimés 2.325ᵗ. — *Soumission* : du 8 floréal an II, par André Poireau, vigneron, à Subligny, à 600ᵗ. — *Enchérisseurs :* Fasse, de Subligny; Querelle, Dubois, de Sens; Collin. — *Adj.* 13.500ᵗ à Jean-Baptiste Odier, marchand, à Sens.

Paiement : 10.300ᵗ le 18 fructidor an III. — 3.200ᵗ le 15 brumaire an IV.

17 fructidor an III.

1939. — 6 arpents, en sept pièces, provenant de la Fabrique de Subligny, affermés 16ᵗ à Jacques Fouet, estimés 1.200ᵗ. —

Enchérisseurs : Jacques Baillot, propriétaire, à Sens; Fouet, André. — *Adj.* 22.100# à Etienne Simon, aubergiste, à Sens.

Paiements : 2.100# le 15 vendémiaire, 10.000# le 16 brumaire, 10.000# le 23 nivôse an IV.

27 fructidor an III.

— Terres d'une contenance non spécifiée, provenant de la Fabrique de Villeroy, adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises à Villeroy (voir n° 2397).

Vente par le Département

21 fructidor an IV.

1940. — Le ci-devant presbytère et ses dépendances, comprenant fournil, grange, vacherie et basse-cour, provenant de la Cure de Subligny, estimé 1.260#. — Vendu 1.260# à Etienne-Joachim Chauvot, propriétaire, à Auxerre.

THEIL

Superficie : 1.155 hectares. — Mesure locale : perche de 22 pieds et pour les prés de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)
Commanderie de Cerisiers	0 50	30 40
Cure de Theil	1 04	2 25
Fabrique de Theil	9 87	2 08
Fabrique de Noé	»	5 94
Fabrique de Pont-sur-Vanne	0 62	»
Fabrique de Vaumort	1 25	»
Prieuré de Saint-Philbert de Theil	7 50	7 »
Total	20 78	47 67
Biens communaux	»	94 ares 32

Biens de 1re origine : 30 hect. 7133.
Biens communaux : 0 hect. 9432.
Biens vendus : 31 hect. 6565.

Ventes par le District

6 avril 1791.

1941. — 10 arpents et demi de terre (dont 2 arpents et demi au finage de Pont-sur-Vanne), et 7 arpents de pré, provenant du Prieuré de Saint-Philbert de Theil, uni à la Cellérerie du Chapitre de Sens, estimés 2.800ᵗ. — *Soumission :* du 17 décembre 1790, par Vaillant et Despois, futurs adjudicataires, à 2.800ᵗ. — *Enchérisseurs* : Claude-François-Camille de Jussy, officier

d'infanterie; François Ronfleux, perruquier; Pierre Cherchedieu, bourgeois; Joseph Dufour, ci-devant juré priseur, à Sens; Pierre Darde, Edme Pigeotte, laboureurs, à Theil; Joseph Butin, maire dudit lieu; Jacques Rigoureau, de Villiers-Louis; Edme Bardet et Guillaume Véron, de Pont-sur-Vanne; Jacques Merry, marchand, à Cerisiers; Basset, des Clérimois. — *Adj.* 8.050ᵗ à Jean-Baptiste Vaillant, prieur de Theil, et Edme Despois, bourgeois, de Paris, chacun pour moitié.

28 septembre 1791.

1942. — 2 arpents 1 quartier de pré, 1 arpent de terre et 4 cordes de luzerne, ces 4 cordes réservées pour servir de complément au jardin du curé, provenant de la Cure de Theil, estimés 900ᵗ. — *Soumission :* du 8 août 1791, par Darde, futur adjudicataire, à 900ᵗ. - *Enchérisseurs* : Bazin, homme de loi, à Sens; Jacques Rigoureau, laboureur, à Villiers-Louis. — *Adj.* 1.150ᵗ à Pierre Darde, laboureur, à Theil.

Paiements : 140ᵗ le 16 janvier 1792, — 137ᵗ le 20 janvier 1793. — 267ᵗ le 29 nivôse an III. — 820ᵗ pour solde le 17 messidor an III.

23 janvier 1793.

1943. — 4 cordes de luzerne, provenant de la Cure de Theil et exploitées par le curé, estimées 10ᵗ. — *Soumission :* du 7 décembre 1792, par Edme Bonnodot, laboureur, à Theil, à 10ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Bonnodot, laboureur, à Theil; Denis Masson, aubergiste, à Sens. — *Adj.* 50ᵗ à Maurice Bonnet, de Pont-sur-Vanne.

Paiements : 6ᵗ le 7 février 1793, — 47ᵗ le 4 messidor an III.

19 juin 1793.

5 quartiers de terre, affermés à Philbert Colson, provenant de la Fabrique de Vaumort, adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises au finage de Vaumort (voir nº 2049).

1944. — 62 perches de terre à chènevière, en deux pièces, lieu dit le Bout d'En Haut, affermées 18ᵗ à Jean-Baptiste Vaillant, curé de Theil, provenant de la Fabrique de Theil, estimées 360ᵗ. - *Soumission :* du 11 janvier 1793, par Benoît Soron, scieur de long, à Theil, à 360ᵗ. - *Enchérisseurs :* Charles Desjeux,

manouvrier, aux Sièges; Claude Gassot, de Theil. — *Adj.* 1.605[#] à Jean-Baptiste VAILLANT, curé, de Theil.

Paiements : 197[#] le 16 frimaire an II. — 345[#] le 19 thermidor an III. — 1272[#] le 9 frimaire an IV.

1945. — 1 quartier de terre à chènevière, affermé 9[#] 6 s. à Claude Collot, provenant de la FABRIQUE DE THEIL, estimé 186[#]. *Soumission :* du 11 janvier 1793, par Benoît Soron, futur adjudicataire, à 186[#]. — *Enchérisseurs :* Pierre Darde, laboureur, à Theil; Mangeon. — *Adj.* 480[#] à Benoît SORON, scieur de long, à Theil.

Paiements : 58[#] le 7 octobre 1793. — 56[#] le 6 messidor an II. — 60[#] le 18 floréal. — 348[#] le 24 messidor an III.

26 frimaire an II.

— 16 arpents de pré, en deux pièces, l'une « près le Pont Rouge, entre le grand chemin et la rivière », l'autre dite le Pré de la Roise, provenant de la COMMANDERIE DE CERISIERS, adjugés avec d'autres prés, de même provenance, sis au finage de Noé — *Soumission* : du 24 janvier 1793, par Michel Picon (voir n° 1029).

27 fructidor an III.

1946. — 5 arpents 94 perches de pré, en seize pièces, provenant de la FABRIQUE DE NOÉ, estimés 4.500[#]. — *Soumission :* du 3 nivôse an II, pour un quartier de ces prés, par Joseph Butin, cultivateur à Theil, propriétaire d'un confront, à 50[#]. — *Enchérisseurs* : Baudet-Dularry, négociant, à Sens; Jean Feuillet, cultivateur à Noé, propriétaire d'un confront (1); Joseph Butin, cultivateur, à Theil. — *Adj.* 54.100[#] à Jean DORÉ, propriétaire, à Sens.

Paiements : 1.500[#], le 3 vendémiaire an IV : réduction du reste à 5.370 fr. en numéraire, suivant l'échelle de proportion annexée à la loi du 15 germinal an IV, payés le 24 messidor an IV.

27 fructidor an III.

1947. — 9 arpents de terre, et 2 arpents 8 perches de pré provenant de la FABRIQUE DE THEIL, estimés 6.750[#]. — *Enchérisseurs* : Baudet-Dularry, négociant; Jean Doré, propriétaire, à Sens; Butin, cultivateur, à Theil. — *Adj.* 70.100[#] à Claude

(1) Voir le terrier de Theil, Arch. Yonne, E 210[8], n° 120.

Galicier, cultivateur, à Theil, tant pour lui que pour Antoine Brulé, Pierre Butin, Pierre Faillot, Etienne Roy, Pierre Gassot, Denis-Gaspard Coste, Edme Lambert, Edme Bonnodot et Joseph Butin, cultivateurs, à Theil, chacun pour un dixième.

Paiements : 2.750ᵗ le 27 vendémiaire. — 2.750ᵗ le 16 brumaire. — 2.750ᵗ le 16 frimaire. — 20.616ᵗ le 26 nivôse. — 20.616ᵗ le 24 pluviôse. — 20.616ᵗ le 19 ventôse an IV.

1er jour complémentaire an III.

— 62 perches de terre, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Vanne, adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises à Pont (voir nº 1181).

Ventes par le Département

12 fructidor an IV.

1948. — Le ci-devant presbytère et ses dépendances, provenant de la Cure de Theil, estimé 1.620ᵗ. — *Soumission* : du 5 germinal an II, par Jean Bonnodot, cultivateur, et Benoît Soron, scieur de long, à Theil, à 4.000ᵗ. — Vendu 1.620ᵗ à Jean-Guillaume Milliaux, propriétaire, à Villecien, et Jean-Baptiste Cotte, demeurant à Paris.

18 brumaire an V.

1949. — Le moulin de la Forge, sur la Vanne, avec 10 arpents de pré, 4 arpents de pâture, 50 perches de terre à chènevière, et une roise de 40 cordes, provenant de la Commanderie de Cerisiers, estimé 21.846ᵗ. — *Soumissions :* du 14 novembre 1792, par Etienne Pigeotte, meunier dudit moulin, à 15.000ᵗ ; du 3 thermidor an II, par Denis Moreau, de Theil, au même prix. — Vendu 21.846ᵗ à Dufresne, propriétaire, à Jeures (Seine-et-Oise), à charge par l'acquéreur de démolir le vannage et le moulin dans le plus bref délai (1).

---

(1) Voir Arch. Yonne, L 110, fol. 91, un arrêté de l'administration centrale du département, du 15 ventôse an V, enjoignant au C. Dufresne de démolir dans la décade ledit moulin, comme nuisible aux riverains. Dès le 25 janvier 1793, un rapport de l'ingénieur Ulriot avait conclu à la nécessité de la démolition des moulins de Chigy et de la Forge « pour donner aux eaux un libre écoulement et les empêcher de se répandre dans les plaines de ces deux paroisses » de Chigy et de Theil, où la Vanne causait alors des inondations périodiques (Voir Arch. Yonne, L 48, fol. 165, et L 890, fol. 29).

Par bail du 21 avril 1786, devant Salmon, notaire à Cerisiers, Claude-Guillaume Beaupréau, chirurgien à Paris et receveur général de la commanderie de Cerisiers, affermait à Etienne Pigeotte, meunier au moulin de Fossemore, paroisse de Theil : 1° ledit moulin de Fossemore, appelé la Forge Garcy, avec droit de banalité sur les habitants du bourg et des hameaux de la paroisse de Cerisiers ; 2° 15 arpents de pré et une roise ; à la charge de payer au seigneur de Theil une rente de 32 bichets d'avoine et 6# 12 s. 4 d., et moyennant 1.450# en argent, 30 livres de porc salé et une paire de dindes « bons, vifs et en plumes » *(Affirmations de baux*, n° 595).

« Par sentence rendue le 23 janvier 1792 en la justice de paix de Villeneuve-l'Archevêque entre le sieur Guillaume Beaupréau, receveur de la commanderie de Cerisiers, et ledit Pigeotte, le procès-verbal d'estimation et fixation de l'indemnité due audit Pigeotte pour raison de la suppression de la banalité du moulin de Fossemore, du 27 octobre 1791, a été homologué et, en conséquence, il a été fait déduction audit Pigeotte, sur le prix de son bail, de la somme de 800# par chacun an pour la troisième indemnité » *(Ibid.)*.

9 juin 1813.

1950. — 63 ares 80 centiares de pré, provenant de la Commune de Theil, estimés 700 fr. — *Adj.* 800 fr. à Antoine-Athanase Lefèvre, propriétaire, à Auxerre. Remis en vente le 13 mars 1824, par suite de la déchéance de Lefèvre, et adjugés 810 fr. à Louis-Nicolas-Pierre Fontaine, propriétaire, à Mâlay-le-Roi.

1951. — 25 ares 52 centiares de pré, lieu dit le Moulin de la Forge, provenant de la Commune de Theil, estimés 240 fr. — *Enchérisseur* : Sauvé, directeur des contributions directes, à Auxerre. — *Adj.* 350 fr. à Antoine-Athanase Lefèvre, propriétaire, à Auxerre. Remis en vente le 13 mars 1824, par suite de la déchéance de Lefèvre, et adjugés 205 fr. à Louis-Nicolas-Pierre Fontaine, propriétaire, à Mâlay-le-Roi.

THORIGNY

Superficie : 1.705 hectares. Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES ET PARC (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)	ETANGS (arpents)	BOIS non vendus et restitués (hectares)
Cure de Thorigny.....	22 87	1 50	»	»	»
Fabrique de Thorigny..	12 37	1 50	»	»	»
Cure de Fleurigny.....	5 »	»	»	»	»
Total.....	40 21	3 »	»	»	»
Biens de 2e origine.....	437 28 et 51 h. 55	12 50	3 »	7 50	220 h.(1)

Biens de 1re origine : 18 hect. 2386.
Biens de 2e origine : 465 hect. 6961.
Biens nationalisés : 483 hect. 9347.
Biens vendus : 263 hect. 9347.

Dîmes. — Les dîmes se partagent par tiers entre l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, le grand séminaire de Sens et le curé de Thorigny (voir *supra*, tome I, p. 376).

Par bail du 12 mai 1783, devant Héaulme, notaire à Sens, les religieux de Saint-Pierre-le-Vif affermaient à Edme Ciron, huilier à Thorigny, le tiers des dîmes de grains de Thorigny et la Postolle, à percevoir à la 17e, moyennant 700# et 24 pintes d'huile de navette et un pot de vin de 150# *(Affirmations de baux*, n° 37, et H 188, fol. 76).

Par bail du 20 juillet 1788, devant Cave, notaire à Sens, le supérieur du grand séminaire de Sens, aux droits des Célestins, affermait à Paul Lesourd, laboureur à Thorigny, le tiers des dîmes de grains de Thorigny et la Postolle, moyennant 743# *(Affirmations de baux*, n° 113).

Par bail du 31 mai 1789, devant Tonnellier, notaire à Thorigny, et

(1) Voir *supra*, tome I, p. 375, note.

contre-lettre du même jour, le curé dudit lieu, Gravier, affermait à Etienne Blanchet, serrurier à Thorigny, le tiers des dîmes de grains, plus les dîmes de vin et les menues et vertes dîmes, à l'exception des dîmes d'agneaux et de laine, moyennant 1.167# et un pot de vin de 300# (*Ibid.*, n° 231).

Droits seigneuriaux. — Les habitants de Thorigny doivent, par chaque feu, au jour Saint-André, 20 deniers tournois et un boisseau d'avoine et deux corvées, savoir : les laboureurs de leurs chevaux et harnais, et les manouvriers, de leur corps, en leur baillant leurs dépens raisonnables, pour la permission de mener les bêtes ès bois de ladite seigneurie après la sixième feuille, et y prendre bois sec et mort et non autre bois » (Arch. Yonne, E 292).

Ventes par le District

30 mai 1791.

1952. — 23 arpents 87 cordes de terre, y compris 6 quartiers de pré, provenant de la Cure de Thorigny, estimés 1.875#. — *Soumission* : du 8 avril 1791, par Paul Millat, charpentier, à Thorigny, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Pierre Sahuz, de Thorigny; Jean-Joseph Blacque, receveur des consignations, à Sens. — *Adj.* 3.550# à Jean-Constantin Perrot, huissier, Jean Thorailler, laboureur, et Etienne Blanchet, serrurier, à Thorigny.

Ces terres étaient affermées à Louis-Charles Thorailler, laboureur à Thorigny, suivant bail du 17 mai 1789, devant Tonnellier, notaire à Thorigny, « sous la condition que le bailleur jouira de la moitié des récoltes à faire sur lesdites terres », à l'exception de quelques pièces dont le bailleur et le preneur jouiront respectivement seuls, « sous la condition encore que les parties fumeront et ensemenceront seuls les terres qu'ils récolteront seuls, et que le surplus desdites terres seront fumées et ensemencées à frais communs, à la charge par le preneur de conduire dans la grange du bailleur tous les grains dudit bailleur récoltés sur lesdites terres, et moyennant 110# de loyer par an » (*Affirmations de baux*, n° 65).

1953. — 5 arpents de terre, provenant de la Cure de Fleurigny, estimés 500#. — *Soumission* : du 8 avril 1791, par Paul Millat, charpentier, au prix d'estimation. — *Enchérisseur* : Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* 750# à Vincent Bourgoin, laboureur, à Saint-Martin-sur-Oreuse; Pierre Savourat, labou-

reur, et Claude-Joseph Guillemin, administrateur du district, à Fleurigny, chacun pour un tiers.

16 nivôse an II.

1954. — La tuilerie de la Bertauche, avec bâtiments d'habitation, « étable, porcellerie, laiterie, poulailler, vollet à pigeon, halle et fourneau à cuire » et 20 arpents de terre, le tout provenant de l'émigré Louis-Gabriel Planelli et affermé à François Richer, moyennant 350ᵗᵗ et cinq cents de briques, estimé 6.370ᵗᵗ 2 s. — *Enchérisseurs :* Jean Brouet, marchand de bois; Jacques Baillot, propriétaire, à Sens; Jean-Louis Bonjour, cultivateur, à Domats; Jean-Baptiste Bréard, cultivateur; Blanchet, serrurier, à Thorigny. — *Adj.* 14.800ᵗᵗ à Etienne-Nicolas Pontallier, tuilier, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

8 germinal an II.

1955. — 1 quartier de vigne, lieu dit les Marjolaines, provenant de Louis-Gabriel Planelli, estimé 35ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Théodore Blanchon, Jean-Baptiste Aubert, manouvriers; Rousseau, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.* 105ᵗᵗ à Ferréol-Sigismond Renaud, de Sens.

1956. — 1 quartier de vigne, même lieu, de même provenance, estimé 35ᵗᵗ. — *Enchérisseurs* : Louis Jumier, boulanger, à Thorigny; Thierriat, peintre, à Sens. — *Adj.* 105ᵗᵗ à Ferréol-Sigismond Renaud, de Sens.

1957. — 1 quartier de vigne, même lieu, de même provenance, estimé 35ᵗᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Aubert, Théodore Blanchon, manouvriers; Louis Jumier, boulanger; Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.* 105ᵗᵗ à Ferréol-Sigismond Renaud.

1958. — 1 quartier de vigne, même lieu, de même provenance, estimé 35ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Jumier, boulanger; Rousseau, Saussay, cultivateurs, à Thorigny. — *Adj.* 115ᵗᵗ à Ferréol-Sigismond Renaud.

1959. — 1 quartier de vigne, même lieu, de même provenance, estimé 35ᵗᵗ. — *Enchérisseurs* : Saussay, Jean-Baptiste Aubert, de Thorigny. — *Adj.* 105ᵗᵗ à Ferréol-Sigismond Renaud, à Sens.

1960. — 1 quartier de vigne, même lieu, de même provenance, estimé 35ᵗ. — *Enchérisseurs* : Louis Jumier, boulanger; Jean-Baptiste Aubert, manouvrier; Jean-Gabriel Séard, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.* 110ᵗ à Ferréol-Sigismond Renaud.

1961. — 1 quartier de vigne, même lieu, de même provenance, estimé 35ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Aubert, manouvrier; Rousseau, cultivateur, à Thorigny; Ferréol-Sigismond Renaud, de Sens. — *Adj.* 105ᵗ à Louis Jumier, boulanger, à Thorigny.

1962. — 1 quartier de vigne, même lieu, de même provenance, estimé 35ᵗ. — *Enchérisseurs* : Aubert et Rousseau, de Thorigny. — *Adj.* 110ᵗ à Ferréol-Sigismond Renaud, à Sens.

1963. — 1 quartier de vigne, même lieu, de même provenance, estimé 35ᵗ. — *Enchérisseurs :* Théodore Blanchon, Rousseau, de Thorigny. — *Adj.* 120ᵗ à Ferréol-Sigismond Renaud.

1964. — 1 quartier de vigne, même lieu, de même provenance, estimé 35ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Aubert, manouvrier; Jean Moreau, boucher; Raillat, de Thorigny. — *Adj.* 115ᵗ à Théodore Blanchon, manouvrier, à Thorigny.

1965. — 1 quartier de vigne, même lieu, de même provenance, estimé 35ᵗ. — *Enchérisseurs :* Raillat, Masson, Aubert, de Thorigny. — *Adj.* 115ᵗ à Jean Moreau, boucher, à Thorigny.

1966. — 1 quartier de vigne, même lieu, de même provenance, estimé 35ᵗ. — *Enchérisseurs* : Saussay, Jean Moreau, boucher, à Thorigny. — *Adj.* 120ᵗ à Jean-Baptiste Aubert, manouvrier, à Thorigny.

14 floréal an II.

1967. — Les bâtiments du nord et du couchant de la ferme des Hazards, avec 121 perches de terre, et un jardin dont la contenance n'est pas indiquée, provenant de l'émigré Louis-Gabriel Planelli, estimés 2.500ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude Lucquin, cultivateur, à Grange-le-Bocage; Nicolas Thorailler, cultivateur; Etienne Blanchet, serrurier, à Thorigny. — *Adj.*, après 11 feux, 10.000ᵗ à Louis Drieux, marchand de cidre et eaux-de-vie en gros, à Paris, 30, rue de Jouy. — Revendu, faute

de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon, horloger, à Sens (voir note ci-dessous).

La ferme des Hazards, dont dépendaient 319 arpents 55 perches de terre, 5 arpents et demi de pré et deux noues, de 4 arpents, était tenue par Nicolas et Edme Languillat, laboureurs à Thorigny, suivant bail du 27 novembre 1782, moyennant 900# par an, à charge de « faire avec leurs chevaux, charrettes et tombereaux, tous les charrois nécessaires pour les réparations à faire aux bâtiments de la ferme », lesdits charrois estimés 10# par an, et à charge encore « de fournir gratis leurs chevaux pour aller chercher à Villeneuve-la-Guyard l'équipage du bailleur pour l'amener à Thorigny et le reconduire au même endroit, lors de son retour à Paris, chaque année du bail ». Les terres de la ferme des Hazards furent divisées en 52 lots, formant les art. 1967 à 2018, chaque lot étant en général dispersé en quatre, cinq ou six pièces, aux climats ou lieux dits la Garenne, Tirlouze, la Croix Saint-Marc ou Chemin de Grange, Plateau, la Queue des Roches, les Jariottes, Chenevisy, la Crayère, l'Essert, la Croix montant au Terrier, la Haye aux Loups, l'Etang, les Sainfoins, le Pommerat, la Mardelle au Pû, Sullon et Belle Epine. Le total des adjudications des 52 lots s'éleva à 259.600#.

Les adjudications furent enregistrées le 19 floréal; mais, pour 47 lots, adjugés aux CC. Drieux, Gruau, Geoffroy et Larseneur, les expéditions n'en furent pas délivrées, « les droits auxquels lesdites adjudications avaient donné ouverture » n'ayant pas été payés. Le 3 thermidor an IV, ces 47 lots, comprenant les bâtiments de la ferme des Hazards, 270 arpents 62 perches de terre, 5 arpents de pré et 4 arpents de noues, furent vendus en bloc à Alexandre Transon, moyennant 35.640 francs.

1968. — L'autre partie des bâtiments de la ferme des Hazards, avec une portion de terrain y attenant et 120 perches de terre, de même provenance, le tout estimé 2.000#. — *Enchérisseur :* Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.*, après 13 feux, 15.100# au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1969. — 5 arpents 62 perches de terre labourable, et 23 perches de terre à chènevière, dépendant de la ferme des Hazards, de même provenance, estimés 650#. — *Enchérisseurs :* Antoine Lamproye, Blanchet, Nicolas Thorailler, de Thorigny. — *Adj.*, après 16 feux, 7.000# au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1970. — 6 arpents de terre labourable, et 23 perches de terre à chènevière, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵗ. — *Enchérisseur* : Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.*, après 10 feux, 5.900ᵗ au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1971. — 5 arpents 33 perches de terre labourable, et 23 perches de terre à chènevière, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 600ᵗ. — *Enchérisseurs* : Blanchet, Aubert, Laurent Gouley, Nicolas Thorailler, de Thorigny. — *Adj.*, après 11 feux, 2.400ᵗ au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, le 3 thermidor an IV, avec l'ensemble du domaine, à Alexandre Transon.

1972. — 5 arpents 33 perches de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Aubert, Nicolas Thorailler, de Thorigny. — *Adj.*, après 9 feux, 5.000ᵗ au même Louis Drieux. — Revendu, faite de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1973. — 5 arpents 33 perches de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵗ. — *Enchérisseurs :* Antoine Lamproye, propriétaire d'un confront; Jean-Baptiste Aubert, de Thorigny; Louis Drieux, de Paris. — *Adj.*, après 12 feux, 3.100ᵗ à Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny.

1974. — 5 arpents et demi de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵗ. — *Enchérisseurs* : Larceneur; Geoffroy, fondeur, de Sens; Nicolas Thorailler cultivateur, Jean-Baptiste Aubert, manouvrier, à Thorigny. — *Adj.* 4.350ᵗ, après 12 feux, à Louis Drieux, marchand de cidre et eau-de-vie en gros, à Paris, 30, rue de Jouy. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon, horloger, à Sens.

1975. — 5 arpents et demi de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵗ. — *Enchérisseurs* : René Gruau, de Sens; Nicolas Thorailler, cultivateur; Pierre Richer, Claude Gibey, de Tho-

rigny. — *Adj.* 6.000ᵐ, après 10 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1976. — 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵗ. — *Enchérisseurs* : Bournaut, de Sens; Jean-Baptiste Aubert, Nicolas Thorailler, de Thorigny. — *Adj.* 5.100ᵐ, après 15 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1977. — 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵗ. — *Enchérisseurs* : Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny; Larceneur, de Sens. — *Adj.* 7.200ᵐ, après 20 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1978. — 6 arpents 25 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵗ. — *Enchérisseurs* : Richer, de Thorigny; Geoffroy, fondeur; Larceneur, de Sens. — *Adj.* 7.700ᵗ, après 13 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1979. — 6 arpents 25 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵗ. — *Enchérisseurs* : Geoffroy, fondeur; Bournaut, Larceneur, de Sens; Nicolas Thorailler, Richer, de Thorigny. — *Adj.* 7.200ᵐ, après 11 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1980. — 6 arpents 25 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵗ. — *Enchérisseurs* : Geoffroy, fondeur, à Sens; Lamproye, Pierre Richer, de Thorigny. — *Adj.* 7.200ᵐ, après 17 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1981. — 5 arpents 75 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵐ. — *Enchéris-*

seurs : Bournaut, Larceneur, Geoffroy, fondeur, à Sens; Pierre Richer, de Thorigny. — *Adj.* 7.700ᵐ, après 9 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1982. — 5 arpents 87 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵐ. — *Enchérisseurs* : Richer, de Thorigny; Geoffroy, fondeur, à Sens. — *Adj.* 6.600ᵐ, après 12 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1983. — 5 arpents et demi de terre, et 25 perches de pré dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 660ᵐ. — *Enchérisseurs :* Richer, de Thorigny; Larceneur, Geoffroy, fondeur, à Sens. — *Adj.* 8.900ᵐ, après 11 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1984. — 5 arpents et demi de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 660ᵐ. — *Enchérisseurs* : Larceneur, de Sens; Richer, de Thorigny. — *Adj.* 7.200ᵐ, après 10 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1985. — 6 arpents de terre et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 660ᵐ. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Aubert, Lamproye, Richer, de Thorigny; Geoffroy, fondeur, à Sens. — *Adj.* 7.850ᵐ, après 18 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1986. — 6 arpents 12 perches de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 660ᵐ. — *Enchérisseurs :* Larceneur, de Sens; Lamproye, Richer, de Thorigny. — *Adj.* 7.700ᵐ, après 8 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1987. — 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 660 . —

Enchérisseurs : Larceneur, René Gruau, de Sens; Lamproye, Nicolas Thorailler, cultivateurs, à Thorigny; Louis Drieux, de Paris. — *Adj.* 8.200#, après 12 feux, à François Geoffroy, fondeur, à Sens. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1988. — 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 700#. — *Enchérisseurs :* Larceneur, de Sens; Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.* 6.200#, après 4 feux, à Louis Drieux, marchand de cidre et eaux-de-vie en gros, 30, rue de Jouy, à Paris. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1989. — 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650#. — *Enchérisseurs :* Lamproye, Richer, de Thorigny; Larceneur, de Sens. — *Adj.* 7.000#, après 10 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1990. 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650#. — *Enchérisseurs :* Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny; Antoine-Sulpice-Frédéric Larceneur, de Sens. — *Adj.* 6.900#, après 13 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1991. 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650#. — *Enchérisseurs :* Louis Drieux, marchand de cidre, à Paris; Nicolas Thorailler, cultivateur; Richer, de Thorigny. — *Adj.* 7.000# à Antoine-Sulpice-François Larceneur, de Sens. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1992. 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650#. — *Enchérisseurs :* René Gruau, veloutier, à Sens; Nicolas Thorailler, Richer, cultivateurs, à Thorigny. — *Adj.* 7.000#, après 14 feux, à Louis Drieux, marchand de cidre et eaux-de-vie en gros, 30, rue de

Jouy, à Paris. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre TRANSON.

1993. — 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650#. — *Enchérisseurs :* Nicolas Roux, Nicolas Thorailler, de Thorigny; Antoine-Sulpice-François Larceneur, de Sens. — *Adj.* 6.400# au même Louis DRIEUX. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre TRANSON.

1994. — 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650#. — *Enchérisseurs* : les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 6.900#, après 9 feux, au même Louis DRIEUX. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre TRANSON.

1995. — 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650#. — *Enchérisseur* : Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.* 7.000#, après 11 feux, au même Louis DRIEUX. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre TRANSON.

1996. — 5 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 620#. — *Enchérisseurs :* Antoine-Sulpice-François Larceneur, de Sens; Ntcolas Roux, Nicolas Thorailler, de Thorigny. — *Adj.* 7.400#, après 12 feux, au même Louis DRIEUX. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre TRANSON.

1997. — 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 600#. — *Enchérisseurs :* Perrin l'aîné, propriétaire, à Sens; Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny; Louis Drieux, marchand, à Paris. — *Adj.* 7.000# à Antoine-Sulpice-François LARCENEUR, de Sens. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre TRANSON.

1998. — 6 arpents de terre, et 25 perches de pré, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650#. —

Enchérisseurs : Larceneur, de Sens; Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.* 6.700ᵗ à Louis Drieux, marchand de cidre et eaux-de-vie en gros, 30, rue de Jouy, à Paris. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

1999. — 6 arpents 26 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 600ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Drieux, marchand, à Paris; Nicolas Roux, Nicolas Thorailler, de Thorigny. — *Adj.* 6.100ᵗ, après 12 feux, à Antoine-Sulpice-François Larceneur, de Sens. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2000. — 6 arpents 26 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 620ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Drieux, marchand, à Paris; Pierre Richer, Nicolas Roy, Blanchet, de Thorigny; Etienne Barbelin, marchand, à Sens. — *Adj.* 3.750ᵗ, après 7 feux, à Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny.

2001. — 6 arpents 26 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 600ᵗ. — *Enchérisseurs* : Pierre Richer, Nicolas Thorailler, de Thorigny. — *Adj.* 3.000ᵗ, après 8 feux, à Louis Drieux, marchand de cidre et eaux-de-vie en gros, 30, rue de Jouy, à Paris. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon, horloger, à Sens.

2002. — 6 arpents 26 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 600ᵗ. — *Enchérisseurs* : les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 3.000ᵗ au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2003. — 5 arpents 76 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 650ᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme Cornisset, tanneur, René Gruau, veloutier, à Sens; Nicolas Roux, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.* 3.100ᵗ, après 6 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2004. — 5 arpents 76 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 550ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Drieux, marchand, à Paris ; Edme Cornisset, de Sens. — *Adj.* 3.725ᵗ, après 9 feux, à René Gruau, veloutier, à Sens. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2005. — 5 arpents 76 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 560ᵗ. — *Enchérisseurs :* Nicolas Thorailler, Nicolas Roux, cultivateurs, à Thorigny. — *Adj.* 2.700ᵗ, après 10 feux, à Louis Drieux, marchand de cidre en gros, 30, rue de Jouy, à Paris. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2006. — 6 arpents 26 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 550ᵗ. — *Enchérisseurs :* Geoffroy, fondeur, à Sens ; Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny ; Louis Drieux, marchand, à Paris. — *Adj.* 3.000ᵗ, après 9 feux, à Antoine-Sulpice-François Larceneur, de Sens. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2007. — 6 arpents 26 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 550ᵗ. — *Enchérisseurs :* Antoine-Sulpice-François Larceneur, Etienne Barbelin le jeune, marchand, à Sens. — *Adj.* 2.200ᵗ à Louis Drieux, marchand de cidre en gros, à Paris, 30, rue de Jouy. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2008. — 5 arpents 76 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 560ᵗ. — *Enchérisseurs :* Etienne Barbelin le jeune, marchand, à Sens ; Jean Gérard. — *Adj.* 2.150ᵗ au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2009. — 5 arpents 89 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 550ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Drieux, marchand, à Paris ; Nicolas Roux, Nicolas Thorailler, cultivateurs, à Thorigny. — *Adj.* 2.075ᵗ, après 7 feux, à Etienne Barbelin le jeune, marchand, à Sens.

2010. — 6 arpents 39 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 550#. *Enchérisseurs* : Etienne Barbelin, marchand, à Sens; Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.* 2.200#, après 5 feux, à Louis Drieux, marchand de cidre en gros, à Paris. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2011. — 6 arpents 26 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 550#. — *Enchérisseurs :* les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 2.150#, après 7 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2012. — 4 arpents 76 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 500#. — *Enchérisseurs* : Louis Drieux, marchand, à Paris; Etienne Barbelin, marchand, à Sens; Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.* 2.175#, après 8 feux, à Nicolas Roux, cultivateur, à Thorigny.

2013. — 4 arpents 76 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 500#. — *Enchérisseurs* : Etienne Barbelin, marchand, à Sens; Nicolas Roux, Nicolas Thorailler, cultivateurs, à Thorigny. — *Adj.* 2.275#, après 11 feux, à Louis Drieux, marchand de cidre en gros, à Paris. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon, horloger, à Sens.

2014. — 5 arpents 76 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 450#. — *Enchérisseurs :* Nicolas Roux, Nicolas Thorailler, cultivateurs, à Thorigny. — *Adj.* 2.100#, après 10 feux, au même Louis Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2015. — 5 arpents 51 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 460#. — *Enchérisseurs :* Jacques Saussay, propriétaire d'un confront, Nicolas Thorailler, cultivateurs, à Thorigny; Etienne Barbelin, marchand, à Sens. — *Adj.* 2.150#, après 8 feux, au même Louis

Drieux. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2016. — 6 arpents de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 500ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Drieux, marchand, à Paris; Nicolas Thorailler, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.* 1.950ᵗ à Etienne Barbelin le jeune, marchand, à Sens. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2017. — 6 arpents 75 perches de terre, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 600ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jacques Saussois, Nicolas Thorailler, cultivateurs, à Thorigny. — *Adj.* 3.000ᵗ, après 7 feux, à Louis Drieux, marchand de cidre en gros, à Paris. — Revendu, faute de paiement, avec l'ensemble du domaine, le 3 thermidor an IV, à Alexandre Transon.

2018. — 7 arpents 75 perches de terre, dont 4 arpents en sombres, dépendant de la ferme des Hazards, et de même provenance, estimés 600ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jacques Saussay, Nicolas Thorailler, cultivateurs, à Thorigny; Etienne Barbelin, marchand, à Sens. — *Adj.* 3.400ᵗ, après 8 feux, au même Louis Drieux.

27 floréal an II.

2019. — 12 arpents 37 perches de terre, en quinze pièces, dites les Terres du Rosaire, affermés à Fiacre Blanchon, laboureur, à Thorigny, moyennant 40ᵗ 10 s. par an, provenant de la Fabrique de Thorigny, estimés 45ᵗ de revenu et en principal 900ᵗ. — *Soumissions :* du 23 novembre 1791, par Paul Millat, charpentier, à Thorigny, à 800ᵗ; du 16 nivôse au II, par Etienne Blanchet, serrurier, à 1.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Joseph Blanchon, Nicolas Ménager, Jacques Jacquet, Languillat, cultivateurs; Etienne Blanchet, serrurier, à Thorigny. — *Adj.* 2.425ᵗ à Nicolas Thorailler, laboureur, à Thorigny.

Paiements de ce lot et des trois suivants (nᵒˢ 2019-2022), tous quatre adjugés à Nicolas Thorailler, au prix total de 5.325ᵗ : 536ᵗ le 24 thermidor an II, — 773ᵗ le 6 prairial, — 4.312ᵗ le 24 thermidor an III.

2020. — Demi-arpent de pré, affermé à Jean-Gabriel Séard, provenant de la Fabrique de Thorigny, estimé 20ᵗ de revenu et en principal 400ᵗ. — *Soumission :* du 16 nivôse an II, pour cet

art. et les deux suivants, par Etienne Blanchet, serrurier, à Thorigny, à 1.200#. — *Enchérisseurs* : Séard, ancien fermier; Pierre Siron, maire de Thorigny; Nicolas Ménager, Languillat, cultivateurs, à Thorigny. — *Adj.* 1.000# à Nicolas THORAILLER, laboureur, à Thorigny.

Paiements : voir *supra*, n° 2019.

2021. — Un demi-arpent de pré, affermé à Jean-Gabriel Séard, provenant de la FABRIQUE DE THORIGNY, estimé 20# de revenu et en principal 400#. — *Enchérisseur* : Languillat, cultivateur, à Thorigny. — *Adj.* 1.000# à Nicolas THORAILLER, laboureur, à Thorigny.

Paiements : voir *supra*, n° 2019.

2022. — Un demi-arpent de pré, affermé à Jean-Gabriel Séard, provenant de la FABRIQUE DE THORIGNY, estimé 20# de revenu et en principal 400#. — *Enchérisseurs* : Nicolas Ménager, Jean-Gabriel Séard, cultivateurs, à Thorigny. — *Adj.* 900# à Nicolas THORAILLER, cultivateur, à Thorigny.

Paiements : voir *supra*, n° 2019.

26 messidor an II.

— 2 arpents de pré, lieux dits la Fontaine et les Marais, dépendant de la ferme de la Postolle, et provenant de Louis-Gabriel PLANELLI, émigré, adjugés avec les terres dépendant de ladite ferme, sises à la Postolle (voir nos 783, 784, 785, 786, 788, 790 et 791).

Paiements : 250# le 18 vendémiaire. — 250# le 14 brumaire, — 4.500# le 29 brumaire an IV.

19 fructidor an III.

2023. — 50 perches de terre, provenant de la CURE DE THORIGNY, estimées 750#. — *Enchérisseurs* : Jacques Baillot, propriétaire, à Sens; Aubert, Mayet. — *Adj.* 5.000# à Etienne POITEVIN, propriétaire, à Sens.

Ventes par le Département

15 brumaire an V.

2024. — 75 perches de pré, provenant de l'émigré PLANELLI,

estimées 308#. — Vendues 308# à Pierre Siron, propriétaire, à Thorigny.

2025. — 25 perches de terre, de même provenance, estimées 198#. — Vendues 198# à Antoine Blanchet, cultivateur, à Thorigny.

21 ventôse an VI.

2026. — Le ci-devant château de Thorigny, avec un jardin potager de 6 arpents, « sept arpents et demi d'eau, en plusieurs pièces, y compris le grand canal », un parc de 87 arpents et demi, une glacière et environ 400 pieds d'arbres, provenant de Louis-Gabriel Planelli, émigré, estimé 93.142 fr. — *Enchérisseurs* : Seguineau-Maine, Jean-François Cornu. — *Adj.* 926.500 fr. à Jean-Baptiste Oudin, propriétaire, à Monéteau, tant pour lui que pour Etienne Chaumelle, Jean-François Cornu, propriétaires, à Auxerre, et Denis Desprès, entrepreneur de bâtiments, à Seignelay. — Réadjugé, le 26 floréal an VII, par suite de la déchéance des précédents adjudicataires, prononcée par arrêté du département du 29 germinal an VII, sur nouvelle estimation de 185.684# et après enchères des CC. Jean-François Cornu et Jouve, à Mathurin-François Lallier, propriétaire, à Joigny, au prix de 729.600 fr.

2027. — Une maison, dite autrefois la Prévôté, de même provenance, estimée 3.440 fr. — *Enchérisseur* : Jean-François Cornu, propriétaire, à Auxerre. — *Adj.* 10.100 fr. à Jean-Denis-Amédée Chardon, propriétaire, à Thorigny.

2028. — La maison, dite le Moulin-à-Vent, de même provenance, estimée 1.220 fr. — *Enchérisseur :* le même. — *Adj.* 4.075 fr. à Jean-Denis-Amédée Chardon, propriétaire, à Thorigny.

23 brumaire an VII.

2029. — 4 arpents 25 perches de remises ou accrues, provenant de l'émigré Louis-Gabriel Planelli, estimés 352 fr. Vendus 352 fr. à Alexandre Transon, horloger, à Sens.

26 floréal an VII.

2030. — L'ancien pressoir banal, tenant du levant au cimetière, du couchant au chemin de Fleurigny, et du midi à la rue, provenant de Louis-Gabriel Planelli, émigré, estimé 2.000 fr. —

Enchérisseurs : Jean-François Cornu père, propriétaire, à Auxerre; Cottin, de Seignelay. — *Adj.* 10 800 fr. à Mathurin-François Lallier, propriétaire, à Joigny.

Restitution

« La Commission créée par l'article 13 de la loi du 5 décembre 1814 pour statuer sur les remises à faire aux émigrés des biens séquestrés et non vendus ;

Vu la requête du sieur Louis-Gabriel Planelli, marquis de Maubec, demeurant à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré n° 25, tendant à obtenir, en exécution de la loi susdatée, la remise des bois de Thorigny, La Postolle, Boulinière, Grange-le-Bogage, Vauluisant et Voisines, et de plusieurs remises dont la principale est appelée le Luet, contenant ensemble 662 hectares, situés dans le département de l'Yonne et confisqués, par suite d'émigration, sur le sieur Laurent Planelli de la Valette, père du réclamant ;

Vu les renseignements fournis par le directeur général des domaines et par celui des eaux et forêts, les 2 juillet et 3 août derniers, constatant que lesdits bois ont été réellement confisqués sur le sieur Laurent Planelli de la Vallette; qu'ils ne sont affectés à aucun établissement ni service public et ne se trouvent compris dans aucun des cas d'exception ou d'ajournement prévus par la loi susdite ;

Vu l'acte de notoriété, en date du 27 mars 1806, duquel il résulte que le réclamant est seul et unique héritier de Laurent Planelli de la Vallette, decédé le 23 janvier 1792;

Vu l'extrait d'un contrat de vente passé devant notaires, le 12 mars 1759, au profit dudit Laurent Planelli de la Vallette, de la terre et seigneurie de Thorigny, dont dépendent les bois réclamés, et un arrêt de la Cour du Parlement de Paris, du 17 mai 1762, rendu entre autres contre les fermiers du domaine royal, qui prétendaient que ladite terre de Thorigny était dans la mouvance du Roi ;

Considérant que la réclamation est suffisamment justifiée par les pièces ci-dessus visées ;

Arrête que remise sera faite au sieur Louis-Gabriel Planelli, marquis de Maubec, des portions de bois dites les bois de Thorigny, la Postolle, Boulinière, Grange-le-Bocage, Vauluisant et Voisines, ainsi que de plusieurs remises dont l'une est appelée le Luet, toutes situées dans le département de l'Yonne et contenant

ensemble 662 hectares, le tout sans préjudice des droits des tiers et de ceux qui pourraient appartenir au domaine de l'Etat, en vertu des lois des 14 ventôse an VII et 11 pluviôse an XII.

Fait et arrêté à Paris, le 6 décembre 1814.

Signé par le ministre d'Etat, président de la commission, FERRAND ; et par le maître des requêtes, rapporteur, ZANGIACOMI.

Pour expéditions conforme, le secrétaire greffier, DARNAULT »(1).

VALLERY

Superficie : 1.242 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	BOIS vendus (hectares)	BOIS non vendus et restitués (hectares)
Cure de Vallery	3 25	»	»
Fabrique de Vallery	1 »	»	»
Total	4 25	»	»
Biens de 2e origine	»	1 98	31 4451

Biens de 1re origine : 1 hect. 7926.
Biens de 2e origine : 33 hect. 4251.
Biens nationalisés : 35 hect. 2177.
Biens vendus : 3 hect. 7726.

DÎMES ET DROITS SEIGNEURIAUX. — Toutes les dîmes sont au prieur-curé de Vallery et se payent, savoir : celles des grains et des vins à la 25e, et celle des chanvres à la 16e.

Plusieurs cantons doivent au seigneur un droit de champart qui,

(1) Arch. Yonne, Q 735.

dans quelques-uns, se paye à la 12e gerbe, dans d'autres à la 15e, après la dîme. Le reste des terres ne doit que la simple censive (Arch. Yonne, C 72, *Notices de Sandrier*).

Ventes par le District

28 juin 1791.

2031. — 3 arpents 1 quartier de terre, provenant de la Cure de Vallery, estimés 120#. — *Soumission* : du 16 avril 1791, par le curé de Vallery, Tuand, à 120#. — *Enchérisseurs* : Benoît Huquet, cultivateur, à Vallery; Jean-Louis Magin, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 365# à Jean Chauveau, maréchal, à Vallery.

19 fructidor an III.

2032. — 1 arpent de terre, provenant de la Fabrique de Vallery, tenu par Eloi Venet, moyennant 5#, estimé 375#. — *Enchérisseurs* : Vaudoux, Jacques Baillot, Grenet. — *Adj.* 2.025# à Jacques-Philippe Chassagnieux, chapelier, à Sens.

Paiements : 1.025# le 1er jour complémentaire an III. — 1.000# le 2 frimaire an IV.

5 vendémiaire an IV.

— « Le jardin, la pièce de terre formant le supplément dudit jardin et les bâtiments ruraux » de la ci-devant Cure de Vallery, estimés 1.000#.

Sursis à la vente sur la réclamation de la municipalité de Vallery, qui, « ayant pris connaissance de l'affiche qui annonce la vente des bâtiments ruraux et jardin dépendant du ci-devant presbytère de cette commune, expose que ces bâtiments sont tellement annexés et joints au ci-devant presbytère qu'il est impossible d'éviter une communauté, toujours fâcheuse, entre l'acquéreur et la maison ci-devant presbytérale servant actuellement de maison commune ; que, pour éviter en partie cette communauté, il serait indispensable de construire un mur, à prendre de l'encoignure de la maison jusqu'à la porte du jardin, et un autre mur en face de ladite maison jusqu'aux bâtiments ruraux ; que la construction de ces murs absorberait le prix de ces bâtiments ruraux et réduirait la maison ci-devant presbytérale de manière à ne pouvoir plus être occupée, et conséquemment sans valeur ; que le jardin de 8 à 10 perches, étant par le fait séquestré de la maison, achèverait de la rendre inhabitable. » Voir *infra*, vente n° 2033.

Ventes par le Département

18 fructidor an IV.

2033. — Le ci-devant presbytère et ses dépendances, provenant de la Cure de Vallery, estimé 2.766#. — Vendu 2.766# à Claudien Blanc, de Vallery.

26 janvier 1810.

2034. — 1 hectare 47 ares de bois, lieu dit la Boulinière à Montheron, provenant de Cordier de Launay, émigré, estimés 500 fr. — *Enchérisseur* : Sauvé, directeur des contributions directes, à Auxerre. — *Adj.* 825 fr. à Alexandre-Joseph Cherest, propriétaire, à Auxerre, pour le compte de Bardot, propriétaire, à Chéroy

2035. — 51 ares de bois, lieu dit Beauregard, provenant de Cordier de Launay, émigré, estimés 100 fr. — *Adj.* 180 fr. à Alexandre-Joseph Cherest, propriétaire, à Auxerre, pour le compte de Bardot, propriétaire, à Chéroy.

Restitution

« La Commission chargée de prononcer sur la remise des biens sequestrés et non vendus,

Vu la requête présentée par M. Charles-Michel Cordier de Vallery, demeurant à Paris, faubourg Saint-Honoré, n° 25, en qualité de mandataire de M. Louis-Guillaume-René Cordier de Launay, son frère, conseiller d'Etat de Sa Majesté l'Empereur de Russie, tendant à obtenir, en exécution de la loi du 5 décembre 1814, la remise de cinq parties de bois comprises dans le lot échu au gouvernement par le partage des biens dépendant des successions de Claude-René Cordier de Montreuil et de Marie-Madeleine Masson, ses père et mère, opéré le 23 pluviôse an XI, lesdites parties de bois appelées :

La Remise de Beauregard, commune de Vallery, de la contenance de.....	0h.	63a.	31c.
La Remise de Montheron, même commune, de.	1	68	83
Le Bois des Sablonnières, même commune, de.	31	44	51
Le Bois de la Lucarne, commune de Villethierry, de.....	16	56	26
Le Bois des Pivots ou de la Robardière, même commune, de.....	59	»	95 ;

Vu les renseignements fournis par le Conservateur des eaux et forêts à Troyes, et le Directeur des domaines à Auxerre, les 26 août et 31 octobre 1815, desquels il résulte que, des cinq parties de bois dont il s'agit, les deux premières, dites Remises de Beauregard et de Montheron ont été aliénées (1), mais que les trois autres, dites les Sablonnières, la Lucarne et les Robardières ou les Pivots, d'une contenance de 107 hectares 1 are 72 centiares, sont encore sous la main du Domaine et ne se trouvent compris dans aucun des cas d'ajournement et d'exception prévus par la loi.... ;

Arrête : Remise est faite à M. Louis-Guillaume-René Cordier de Launay des pièces de bois ci-après désignées, savoir :

Les Sablonnières, commune de Vallery, contenant	31h.	44a.	51c.
Le Bois de la Lucarne, commune de Villethierry, contenant	16	56	26
La Robardière ou les Pivots, commune de Villethierry, contenant	59	»	95
TOTAL	107h.	01a.	72c.

Fait et arrêté à Paris, le 28 décembre 1815. Signé : DE LA BOUILLERIE, président, le baron DUHAMEL, rapporteur » (2).

(1) Voir ventes n°s 2035 et 2054.

(2) Arch. Yonne, Q 73.

VAREILLES

Superficie : 1.041 hectares. – Mesure locale : perche de 22 pieds sauf pour les prés où elle est de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	BOIS vendus (arpents)	BOIS non vendus (hectares)
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	12 21	4 »	»	»
Mission de Versailles	126 50	73 »	33 »	90 39
Grand Séminaire de Sens	»	3 »	»	»
Prieuré de Saint-Léger	28 03	8 26	»	»
Cure de Vareilles	»	0 25	0 30	»
Fabrique de Vareilles	12 »	»	»	»
Fabrique de St-Hilaire de Sens	21 »	»	»	»
Total	199 74	18 51	33 30	90 39

Biens de 1re origine : 246 hect. 5739.

Dîmes. — Toutes les dîmes appartiennent aux Pères de la Mission de Versailles. Amodiées avec la ferme de Vareilles (voir n° 2038) elles étaient estimées 1.200# (voir *supra*, tome I, p. 155).

Ventes par le District

12 octobre 1791.

2036. — 12 arpents 21 cordes de terre, 4 arpents de pré, au finage de Vareilles, 6 quartiers de pré, 3 quartiers et demi de terre, et 41 perches de chènevière, au finage de Pont-sur-Vanne, le tout affermé à Louis-Sébastien Pigalle, moyennant 340# et un bichet de pois (voir n° 2037), provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 5.790#. *Encherisseur* : Antoine Laurent.

laboureur, à Villeneuve-l'Archevêque. — *Adj.* 7.500# à Laurent-Claude-Edme MEURE, greffier du tribunal du district de Sens.

Paiements : 2.400# le 24 décembre 1791. — 2.000# le 28 avril. — 3.340# pour solde le 27 octobre 1792.

2037. — Une ferme, à Vareilles, avec ses dépendances, entourées de fossés, d'une contenance de 3 quartiers 9 perches, 27 arpents 19 perches de terre, 6 arpents 1 quartier 21 cordes de pré, et 1 arpent 80 perches d'aulnaies, le tout affermé à Louis-Sébastien Pigalle, provenant du PRIEURÉ DE SAINT-LÉGER DE VAREILLES, estimé 12.540#. — *Enchérisseur :* Henri-Marc Desmaisons, accusateur public, à Sens. — *Adj.* 19.100# à Antoine Laurent, laboureur, à Villeneuve-l'Archevêque, au nom de François BLANCHET, bourgeois audit lieu.

Par acte du 25 février 1790, devant Salmon, notaire à Cerisiers, Hardouin Epoigny, contrôleur au grenier à sel de Sens, comme fondé de procuration de Sébastien-André Tarbé des Sablons, tuteur de Barnabé Pigalle, fils mineur de Louis-Sébastien Pigalle, décédé receveur de Vareilles, Bernard Pigalle, fils majeur dudit Louis-Sébastien Pigalle, et dame Cécile-Geneviève Collet, veuve dudit Pigalle, rétrocédaient à Nicolas Branlard, laboureur aux Chandeliers, commune de Cerisiers :

1° Le bail à loyer fait audit feu Pigalle par dom Jean Pardessus, prieur de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, titulaire du prieuré de Saint-Léger de Vareilles, de la ferme du prieuré (n° 2037);

2° Le bail à loyer fait audit Pigalle par les religieux de Saint-Pierre-le-Vif d'une pièce de terre et pré, au finage de Vareilles (n° 2036);

3° Le bail à loyer fait audit Pigalle par M. de Monbourg, titulaire du prieuré de Saint-Philbert de Theil, des terre et pré dudit prieuré [sises à Theil] (n° 1941);

4° Le bail à loyer fait audit Pigalle par le supérieur du grand Séminaire de Sens, de la moitié des prés appartenant au grand Séminaire, finage de Vareilles (n° 2041);

A la charge par le preneur de remplir et exécuter les charges portées auxdits baux : 1° de payer, chacun an, au titulaire du prieuré de Saint-Léger, 600# en argent, 4 chapons, 12 livres de beurre frais et 2 bichets d'orge, et au sieur curé de Vareilles 24#; 2° de payer, aussi chacun an, aux religieux de Saint-Pierre-le-Vif 340# en argent et un bichet de pois; 3° de payer, également par chacun an, au titulaire du prieuré de Saint-Philbert, 160# en argent et deux paires de chapons; 4° de payer, de même par chacun an, au supérieur du grand séminaire, 150# (*Affirmations de baux*, n° 80).

Paiements : 3.000# le 28 novembre 1791. — 6.000# le 7 février. — 6.500# le 3 mars. — 3.868# pour solde le 20 mars 1792.

10 octobre 1792.

2038. — La ferme de Vareilles, avec 126 arpents de terre, et 71 arpents de pré, tenue par la veuve Marteau de la ci-devant Congrégation de la Mission de Versailles, estimée 80.000^{fr}. *Soumission* : du 11 août 1791, par Antoine Bar, ci-devant trésorier de la Chancellerie du Palais, à Paris, y demeurant, à 74.000^{fr}. — *Enchérisseurs* : Jean-Louis Magin, administrateur du district; François Blanchet, bourgeois, à Villeneuve-sur-Vanne ; Pierre Darde, de Theil; Meignen, marchand de bois, à Villevallier. — *Adj.* 146.0000^{fr} à Pierre-Gatien Moreau, ancien notaire, demeurant à Paris.

Par acte du 3 avril 1789, devant Chandenier, notaire à Sens, dame Cécile-Geneviève Collet, veuve du sieur Louis-Sébastien Pigalle, receveur de la terre et seigneurie de Vareilles, rétrocédait à Marguerite Villiers, veuve du sieur Etienne Marteau, vivant receveur de la terre et seigneurie de Theil, « demeurante à Bagneaux », le bail fait audit Pigalle, le 26 avril 1782, de la ferme de Vareilles et des grosses dîmes de grain et vin, novalles et dîmes d'agneaux de la paroisse de Vareilles, à charge de payer au curé de Vareilles 500^{fr} pour sa portion congrue, 150^{fr} en argent et 30 bichets de méteil au garde-chasse et bois des bailleurs à Vareilles, les Sièges et Vaudeurs, et moyennant 5.000^{fr} de loyer et un pot-de-vin de vin de 3.000^{fr} *(Affirmations de baux*, n° 247).

Paiements : 17.520^{fr} le 16 octobre, — 96.360^{fr} le 24 octobre 1792, — 25.000^{fr} le 17 floréal, — 8.751^{fr} le 23 prairial an III, — prime pour anticipation de paiement, 2.673^{fr}.

2039. — Le moulin à eau de Vareilles, avec 2 arpents de pré, au finage de Vareilles, lieu dit la Noue, et 8 arpents, au finage de Pont-sur-Vanne, lieu dit la Fontenotte, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimé 15.345^{fr}. — *Soumissions* : du 23 octobre 1790, pour le moulin, par Jean Leclerc, maréchal, à Vareilles, à 9.300^{fr}; pour les prés, par Claude Lépagnol, cultivateur, à Vareilles. — *Enchérisseurs* : Jacques Méry, de Cerisiers; Edme Dufois, chirurgien, à Sens. — *Adj.* 18.200 à Etienne Pigeotte, meunier, à Theil.

Paiements : 5.510^{fr} le 1er janvier 1793, — 8.000^{fr} le 22 pluviôse an II, — 5.946 le 2 floréal an III.

23 janvier 1793.

2040. — 21 arpents de terre, affermés 110^{fr} à Edme Parthois, provenant de la Fabrique de Saint-Hilaire de Sens, estimés

2.000#. *Soumission* : du 23 novembre 1792, par Jacques Blondeau, laboureur, à Vareilles, à 2.000 #. — *Enchérisseurs* : Moreau, controleur des actes, à Villeneuve-sur-Yonne ; Layné, étapier, à Sens ; Edme Bonnodot, laboureur, à Theil ; Claude Lépagnol, laboureur, à Vareilles. — *Adj.* 5.025# à Marguerite Villiers, veuve Etienne Marteau, de Vareilles.

Paiements : 603# le 6 février. — 1.500# le 3 août 1793. — 3.274# pour solde le 23 pluviôse an III.

2041. — 3 arpents de pré, en une pièce, affermés 300# à Jacques Blondeau et Pigalle (voir n° 2037), provenant du Grand Séminaire de Sens, estimés 6.000#. — *Enchérisseurs :* Gérard, laboureur, aux Sièges ; Layné, étapier, à Sens ; Moreau, contrôleur des actes, à Villeneuve-sur-Yonne. — *Adj.* 14.900# à Nicolas Brulé, laboureur, à Cerisiers, pour un tiers, et Marguerite Villiers, veuve Etienne Marteau, de Vareilles, pour les deux autres tiers.

Paiements, par Nicolas Brûlé : 575# le 15 février 1793. — 565# le 6 ventôse an II. — 547# le 9 ventôse an III. — 3.648# pour solde le 5 brumaire an IV ;

Par Marguerite Villiers : 1.212# le 6 février 1793, — 5.727# le 23 pluviôse, — 4.188# pour solde le 19 messidor an III.

1er jour complémentaire an III.

2042. — Les terres (dont la contenance n'est pas indiquée) (1), provenant de la Fabrique de Vareilles, louées à Edme Parthois, moyennant 90#, estimées 6.750#. — *Enchérisseurs* : Etienne Simon, aubergiste ; Hélie le jeune, propriétaire, à Sens ; la veuve Marteau, de Vareilles. — *Adj.* 61.300# à Jacques-Joseph Eliaux, propriétaire, cultivateur, à Sergines.

Paiements : 2.250# le 27 vendémiaire. — 2.250# le 29 brumaire. — 54.858# pour solde le 13 germinal an IV.

5 vendémiaire an IV.

2043. — La maison du garde-bois, provenant de la Congréga-

---

(1) Dans sa déclaration des biens de la fabrique, envoyée au district le 20 janvier 1791, le curé Ravault ne précisait pas : « Voici, écrivait-il, ce que j'ai pu savoir des biens de la fabrique de Vareilles, par les comptes rendus par les marguilliers sortants : plusieurs pièces de terre et pré louées à Edme Partois 90#, 50 cordes de bois situés dans le bois du Chat... (et des rentes). Voilà tout ce que j'ai pu découvrir » (Arch. Yonne, série Q). Mais, suivant les commissaires de l'élection de Sens, ces terres étaient de 12 arpents, estimés 88# de revenu (*Cahiers du bailliage de Sens*, p. 433).

TION DE LA MISSION DE VERSAILLES, estimée 1.275#. — *Soumission :* du 17 décembre 1792, par Jean Leclerc, maréchal, à Vareilles, à 300#. — *Enchérisseurs* : Villiers, de Villeneuve-sur-Vanne ; Villiers, cultivateur, à Bagneaux ; Jacques Baillot, propriétaire, à Sens ; la veuve Marteau, de Vareilles. — *Adj.* 35.100# à Jean GUILLAUME, meunier, à Vareilles.

Adjudicataire déchu faute de paiement. Article remis en vente le 8 fructidor an IV. Voir n° 2045.

Ventes par le Département

7 fructidor an IV.

2044. — Le ci-devant presbytère et ses dépendances, avec 1 quartier de pré et 30 cordes de bois broussailles, provenant de la CURE et de la FABRIQUE DE VAREILLES, estimés 2.067# 10 s. — Vendu 2.067# 10 s. à Pierre-Maurice DURAND et Jacques BLIN, propriétaires, aux Sièges.

8 fructidor an IV.

2045. — Une maison, et 50 perches de terre, provenant de la CONGRÉGATION DE LA MISSION DE VERSAILLES, estimées 900#. — Vendues 900# à Thomas DUBOIS, propriétaire, à Vareilles.

Adjugées une première fois le 5 vendémiaire an IV (voir *supra*, n° 2043).

9 vendémiaire an V.

2046. — 33 arpents de bois, entourés de fossés, lieux dits la Métairie et les Boquériaux, provenant de la CONGRÉGATION DE LA MISSION DE VERSAILLES, estimés 6.126#. — Vendu 6.126# à Louis-Antoine PICHOT, cultivateur, à Vaudeurs.

VAUMORT

Superficie : 1.452 hectares. — Mesure locale : perche de 22 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)
Prieuré-Cure de Vaumort	9 57	3 50
Fabrique de Vaumort	6 60	»
Total	16 17	3 50

Biens de 1re origine : 10 hect. 0317.

Dîmes. — « La dîme appartient au total au prieur-curé de Vaumort; elle se perçoit à la 20e, excepté sur le climat de Vaumorin, où elle ne se perçoit qu'à la 42e » *(Cahiers du bailliage de Sens*, p. 393).

Ventes par le District

2 avril 1791.

2047. — 9 arpents 17 cordes et demie de terre, exempts de dîmes, et 2 arpents et demi de pré, provenant de la Cure de Vaumort, affermés à Pierre Bourgeois 90ᵗ et à charge de voiturer les vendanges du curé, estimés 1.700ᵗ. — *Soumission :* du 15 décembre 1790, par André Talvat, futur adjudicataire, à 1.659ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean Doré, ci-devant élu en l'élection de Sens; Jacques Baillot, boulanger, à Sens; Vincent Jouan, marchand, à Vaumort; Louis Lhoste, laboureur, à Chigy; Philbert Colson, Charles Bourgeois, laboureurs, à Vaumort. — *Adj.* 3.000ᵗ à André Talvat, laboureur, à Vaumort.

28 novembre 1791.

2048. — 1 arpent de pré, lieu dit les Gravannes, provenant de la Cure de Vaumort, estimé 255ᵗ. — *Soumission :* du 9 novem-

bre 1791, par Michel-Etienne Lorillon, administrateur du district de Sens, à 255ᵗ. — *Enchérisseur* : Jean Hup, laboureur, à Vaumort. — *Adj.* 400ᵗ à Vaillant, curé de Theil, au nom de Armand-Marc DE MONTMORIN, ministre d'Etat.

Paiements : 490ᵗ le 8 pluviôse an IV.

19 juin 1793.

2049. — 6 arpents 60 cordes de terre, finage de Vaumort, et 5 quartiers, finage de Theil, affermés 40ᵗ 10 s. à Philbert Colson, provenant de la FABRIQUE DE VAUMORT, estimés 668ᵗ. — *Soumission :* du 25 février 1793, par Leclerc, futur adjudicataire, à 1.056ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Cornisset, tanneur, à Sens; Philbert Colson, laboureur, à Vaumort, ancien fermier desdites terres; Jean-Baptiste Huré, Nicolas Boucherot, Vincent Jouan. — *Adj.* 1.800ᵗ à Nicolas LECLERC, maréchal, à Pont-sur-Vanne.

Paiements : 220ᵗ le 12 frimaire, — 216ᵗ le 22 frimaire an III, — 1320ᵗ le 19 brumaire an IV.

Vente par le Département

28 thermidor an IV.

2050. — Le ci-devant presbytère, avec ses dépendances comprenant laiterie, fournil, cellier, écuries, grange, basse-cour et jardin de 40 cordes, provenant de la CURE DE VAUMORT, estimé 3.150ᵗ. — Vendu 3.150ᵗ à Jean BISSON et Edme PIGERRE, cultivateurs, à Vaumort.

VERNOY

Superficie : 1.441 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	BOIS (1) vendus (arpents)	BOIS (1) non vendus et restitués (hectares)
Fabrique de Vernoy.....	33 62	1 24	»	»
Fabrique de Piffonds.....	3 12	»	»	»
Total.....	36 74	1 24	»	»
Biens de 2e origine.....	76 50	6 78	1 50	0 h. 5276

Biens de 1re origine : 16 hect. 0199.
Biens de 2e origine : 36 hect. 2878.
Biens nationalisés : 52 hect. 3077.
Biens vendus : 51 hect. 7801.

Dîmes. — Aucun renseignement.

Ventes par le District

8 floréal an II.

2051. — La ferme de la Vieille Tuilerie, avec bâtiments d'exploitation, halle et jardin, couvrant au total 150 perches, 6 quartiers de bois broussailles, 75 arpents de terre, en vingt-sept pièces, et 3 arpents de pré, en deux pièces, provenant de Louis-Marie Johanne de La Carre, ladite ferme tenue par Jean Toillier, moyennant 240ᵗᵗ et 4 paires de poulets, estimée 12.500ᵗᵗ. — *Enché-*

(1) Ne sont pas compris dans ce tableau des bois appartenant au prince de Saxe qui, réunis à ceux de Courtoin et Domats, formaient un ensemble de 271 hectares et furent restitués aux héritiers du prince par arrêté du 4 février 1815 (voir *supra*, tome I, p. 258).

risseurs : Etienne Chastelain, Mathieu Lucas, cultivateurs, à Vernoy; François-Théodore-Clément Lorne, négociant, à Sens. — *Adj.* 21.000ᶠ à Jean-Baptiste-François Oudin, marchand, à Sens.

2052. — 54 perches de pré, lieu dit les Prés des Regains, de même provenance, estimées 175ᶠ. — *Enchérisseurs :* Charles Griffaut, Jean Deloince, de Vernoy; Jean-Baptiste-François Oudin, marchand, à Sens. — *Adj.* 700ᶠ à René Graury, couvreur, à Vernoy, pour le compte de Mathieu Lucas, cultivateur audit lieu.

Ledit lot et les 6 suivants (nᵒˢ 2052-2058) formaient une seule pièce, de 3 arpents 78 perches, dite les Prés des Regains, tenue par Eustache Raguet, moyennant 180ᶠ par an.

2053. — 54 perches de pré, de même provenance, estimées 185ᶠ. — *Enchérisseurs :* Etienne Chastelain, Jean Deloince, cultivateurs; René Graury, couvreur, à Vernoy. — *Adj.* 1.025ᶠ à Edme Cossé, manouvrier, à Vernoy.

2054. — 54 perches de pré, de même provenance, estimées 195ᶠ. — *Enchérisseurs :* Jean Deloince, Etienne Chastelain, cultivateurs, à Vernoy. — *Adj.* 750ᶠ à Mathieu Lucas, cultivateur, à Vernoy.

2055. — 54 perches de pré, de même provenance, estimées 205ᶠ. — *Enchérisseurs* : les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 800ᶠ à Mathieu Lucas.

2056. — 54 perches de pré, de même provenance, estimées 210ᶠ. — *Enchérisseurs* : les mêmes. — *Adj.* 825ᶠ à Mathieu Lucas.

2057. — 54 perches de pré, de même provenance, estimées 210ᶠ. — *Enchérisseurs :* les mêmes et René Graury, couvreur, à Vernoy. — *Adj.* 1.200ᶠ à Mathieu Lucas.

2058. — 54 perches de pré, de même provenance, estimées 230ᶠ. — *Enchérisseurs :* les mêmes. — *Adj.* 1.450ᶠ à Mathieu Lucas, cultivateur, à Vernoy.

21 fructidor an III.

— 20 arpents de terre et pré, provenant de la Fabrique de Vernoy, estimés 13.000ᶠ.

Sursis à la vente faute de détails suffisants. Voir *infra*, nᵒ 2060.

27 fructidor an III.

2059. — 3 arpents 12 perches de terre, en quatre pièces, provenant de la Fabrique de Piffonds, estimés 1.875#. — *Soumissions* : du 25 mars 1793, par Edme Cossé, futur adjudicataire, propriétaire limitrophe, à 400" ; du 25 ventôse an II, par Pierre Châtelain, cultivateur, à Vernoy, à 250". *Enchérisseurs :* Mathieu Lucas, cultivateur, à Vernoy ; Grenet. — *Adj.* 10.400# à Edme Cossé, pour lui et pour Nicolas David et Jacques Muguet, manouvriers, à Vernoy, chacun pour un tiers.

Ventes par le Département

16 messidor an IV.

2060. — 33 arpents 62 perches de terre, et 124 perches de pré, en quarante pièces, provenant de la Fabrique de Vernoy, estimés 3.960". — *Soumission* : du 3 juin 1793, par Deloince, de Vernoy, à 4.000#. — Vendu 3.960# à Frédéric-Stanislas-Etienne-Adrien-Narcisse Menu-Chomorceau, ancien commissaire des guerres, propriétaire, à Villeneuve-sur-Yonne.

24 messidor an IV.

2061. — Le ci-devant presbytère, provenant de la Cure de Vernoy, estimé 1.920 fr. — Vendu 1.920 fr. à Jean Deloince, de Piffonds.

Restitutions

Voir notice de Courtoin, tome I p. 257.

VÉRON

Superficie : 1.591 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)	BOIS (arpents)
Chapitre de Sens.....	95 44	4 »	»	101 57
Abbaye de St-Paul de Sens.	156 »	12 »	1 25	»
Chanoines de Saint-Cyr....	»	2 25	»	»
Chapelle Saint-Aubin	4 »	»	»	»
Chapelle Saint-Louis.....	»	2 »	»	»
Cure de Véron	46 50	1 75	0 75	»
Fabrique de Véron.....	52 »	0 25	»	4 »
Total.....	353 94	22 25	2 »	105 57
Biens des hôpitaux.....	76 50	1 25	»	»

Biens de 1re origine : 204 hect. 0499.
Biens des hôpitaux : 32 hect. 7949.
Biens vendus : 236 hect. 8448.

Dîmes et droits seigneuriaux. — « Le Chapitre de Sens est seul décimateur sur toute la paroisse et les dîmes s'y perçoivent à la 21e » *(Cahiers du bailliage de Sens*, p. 89).

Par bail du 19 novembre 1788, devant Martin, notaire à Sens, le Chapitre de Sens affermait aux sieurs Giguet et Rousseau, de Véron, Louis Vaudoux, de Passy, « les dîmes de vin de la paroisse de Véron et climats de Passy, excepté les vignes de la cure », moyennant 1.740 et un quartaut de vin rouge, et à la charge de payer au curé de Véron 6 feuillettes de vin pour son gros, et 3l 4 s. à l'officier de la Chambre du chapitre (*Affirmations de baux*, n° 305).

Par bail du 5 janvier 1772, devant Martin, notaire à Sens, le Chapitre de Sens affermait à Jean-Baptiste Bertrand et autres, les dîmes

de gros grains de la paroisse de Véron, « à percevoir sur les climats des Chasnes, Sablons, Château d'Etigny, Justice, Goufre, Vauprune, Pipotin, Val Saint-Etienne, Grange au Doyen, Vau-Thibault, finage de Véron, et sur les climats des Groseillers, Chaperons, Graviers, finage de Passy », plus la quatrième partie des dîmes de Rosoy, « les trois autres parts appartenant, savoir : deux parts, faisant moitié au total, au sieur curé de Rosoy, et l'autre part au sieur prieur du Charnier (voir *supra*, p. 28), desquelles dîmes les terres de la métairie de Nanges, paroisse de Rosoy, sont exceptées comme en étant exemptes, ainsi que les terres de l'ancien domaine de la cure de Véron et celles de la cure de Rosoy, sises sur le finage dudit Rosoy seulement », — à la charge par les preneurs d'engranger tous les grains en provenant dans la grange dîmeresse de Véron, d'entretenir ladite grange de menues réparations, de payer le gros du vicaire perpétuel de Véron, « consistant en un muid et demi de grain, par tiers froment, seigle et avoine, ce qui fait pour chaque tiers 48 bichets », de payer au prieur du Charnier un setier de froment (8 bichets), de payer à l'office de la Cloîtrerie du Chapitre 12 bichets de froment (dont 8 pour les dîmes de Véron et 4 pour celles de Rosoy), « au moyen de l'option faite par le vicaire perpétuel de Saint-Pregts de la portion congrue au lieu de son gros », et moyennant, en outre, 250 bichets de méteil, 262 bichets de seigle et 250 bichets d'avoine, portables à Sens, dans les greniers du Chapitre (Arch. Yonne, G 1390). D'après un bail plus récent, qui ne nous a pas été conservé, les dîmes de grains de Véron étaient affermées moyennant 12 bichets de froment, 467 bichets de seigle et 233 bichets d'avoine (voir tome I, pp. 27, 29 et 30).

Les menues et vertes dîmes étaient affermées avec les droits seigneuriaux (voir *infra*, vente n° 2074).

Ventes par le District

9 février 1791.

2062. — 4 arpents de terre, affermés 18ᵗ à Alexis Bordelot, provenant de la Chapelle Saint-Aubin en la cathédrale de Sens, estimés 396ᵗ. *Soumission* : du 12 septembre 1790, par Alexis Bordelot, tonnelier et vigneron, à Véron, fermier desdites terres, et Pierre Hénault, vigneron audit lieu, à 396ᵗ. *Enchérisseurs* : Robert Pain, bourgeois; Louis-Georges Sajon, marchand, à Sens; Pierre Grenet, laboureur, à Passy; Jacques Grenet, laboureur, à Véron. — *Adj.* 1.025ᵗ à Alexis Bordelot, vigneron, à Véron, fermier desdites terres.

12 mars 1791.

2063. — 5 quartiers de vigne, provenant de l'Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens et exploités par le prieur, estimés 400ᵗ. — *Sou-*

mission : du 29 décembre 1790, par Alexis Bordelot l'aîné, vigneron, à Véron, à 400ᵗ. — *Enchérisseurs :* Joseph Vaudoux, laboureur, à Etigny; Jean-Baptiste Pelée, homme de loi; Joseph Dufour, ci-devant juré priseur; Thomazon, homme de loi, à Sens; Etienne Cornu, Jean Bordelot, vignerons, à Véron. — *Adj.* 1.275ᵗᵗ à Jean Gris, marchand de vin, à Véron.

2 avril 1791.

2064. — Une maison avec grange, jardin et dépendances, provenant du Chapitre de Sens, estimée 3.000ᵗ. *Soumission :* du 28 décembre 1790, par Jean-Antoine Dujeu, bourgeois, à Sens, à 800ᵗ. — *Enchérisseurs :* Julien Giguet, charron; Jacques Grenet, Jean Bordelot, Edme Mérot, Nicolas Mérot, Guillaume Milliot, laboureurs; Edme Goupillon, manouvrier; Antoine Bertrand, tonnelier; Jean Rousseau, marchand; Etienne Cornu, Louis Grenet, marchands de vin, à Véron; Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* 5.700ᵗᵗ à Lupien Grenet, marchand de vin, à Véron.

7 mai 1791.

2065. — 32 arpents 2 quartiers de terre, et 5 quartiers de pré, affermés à Antoine Jamault, moyennant 216ᵗ et 4 poulets, provenant de la Cure de Véron, estimés 3.682ᵗᵗ. — *Soumission :* du 12 mars 1791, par Jacques Grenet et autres habitants de Véron, au prix d'estimation (1). — *Enchérisseurs :* Etienne Laroche, bourgeois, à Auxerre; Jacques Grenet et Louis Rousseau, laboureurs, à Véron; Jacques Gris, marchand de vin audit lieu. — *Adj.* 7.650ᵗᵗ à Jean Bordelot le jeune, marchand de vin, à Véron.

2066. — 75 perches de vigne, provenant de la Cure de Véron et exploitées par le curé, estimées 639ᵗᵗ. — *Soumission :* du 12 mars 1791, par Jacques Grenet et autres habitants de Véron, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Claude Moreau, bourgeois, à Sens; Hilaire Rousseau, marchand de vin, à Véron. *Adj.* 1.975ᵗᵗ à René Piogé, suisse de la cathédrale, à Sens.

2067. — 50 arpents une demi-corde de terre, affermés à Jean Bordelot aîné, marchand de vin, à Véron, moyennant 170ᵗ, 60 bichets de seigle et 4 poulardes, provenant du Chapitre de

(1) Les mêmes soumissionnèrent, le même jour, outre cet article, les articles 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074 et 2099.

Sens, estimés 4.050 ᵗ. — *Soumission* : du 12 mars 1791, par Jacques Grenet et autres habitants de Véron, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Blacque, receveur des consignations, à Sens; Antoine Cousin, laboureur, à Savigny. — *Adj.* 8.650ᵗ à Etienne Laroche, bourgeois, à Auxerre.

2068. — 27 arpents 44 cordes et demie de terre, affermés 60ᵗ et 2 chapons à Giguet et Rousseau, provenant du Chapitre de Sens, estimés 2.000ᵗ. — *Soumission* : du 12 mars 1791, par Jacques Grenet et autres habitants de Véron, à 1.023ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Rousseau, Guy Moreau, Jean Bordelot aîné, laboureurs, à Véron; Joseph Vaudoux, laboureur, à Etigny. — *Adj.* 4.600ᵗ à Jacques Grenet, marchand de vin, à Véron.

L'affiche portait 35 arpents, mais il en fut déduit plusieurs pièces que « les commissaires ont déclaré avoir été données à rente par les sieurs du Chapitre ».

2069. — 2 arpents de pré, affermés à François Giguet, marchand, à Véron, moyennant 180ᵗ et 4 poulets, provenant du Chapitre de Sens, estimés 3.069ᵗ. *Soumission* : du 12 mars 1791, par Jacques Grenet et autres habitants de Véron, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Cornu, de Véron; Naizon, curé d'Etigny. — *Adj.* 5.925ᵗ à Jacques Grenet, marchand de vin, à Véron.

2070. — 2 arpents 1 quartier de pré, en trois pièces, affermés à Jean Bordelot, laboureur, à Passy, moyennant 90ᵗ et 2 chapons, provenant des Chanoines de Saint-Cyr en la cathédrale de Sens, estimés 1.534ᵗ. — *Soumission* : du 12 mars 1791, par Jacques Grenet et autres habitants de Véron, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Guy Moreau, de Véron; Naizon, curé d'Etigny. — *Adj.* 5.175ᵗ à Jean Bordelot fils, marchand de vin, à Véron.

2071. — 2 arpents de pré, affermés 180ᵗ à Jean Bordelot, marchand de vin, à Véron, provenant de la Chapelle Saint-Louis en la cathédrale de Sens, estimés 3.069ᵗ. — *Soumission* : du 12 mars 1791, par Jacques Grenet et autres habitants de Véron, au prix d'estimation. *Enchérisseurs* : Louis Rousseau, Nicolas Mérot, laboureurs, à Véron; Naizon, curé d'Etigny. *Adj.* 5.775ᵗ à Jean Bordelot fils, marchand de vin, à Véron.

2072. — 190 arpents de terre et pré, dont 156 arpents de terre et 12 arpents de pré, au finage de Véron, et 22 arpents de pré, au

finage de Passy, le tout affermé à Sébastien Bordelot, laboureur, à Passy, moyennant 900# et 6 poulets, provenant de l'Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, estimés 15.345#. — *Soumission :* du 12 mars 1791, par Jacques Grenet et autres habitants de Véron, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Naizon, curé d'Etigny; Louis Rousseau, Nicolas Mérot, laboureurs, à Véron; Etienne Laroche, bourgeois, à Auxerre. — *Adj.* 30.300# à Louis Vaudoux, laboureur, à Passy.

2073. — 13 arpents 50 perches de terre, et un demi-arpent de pré, dont une partie sise à Rosoy, provenant de la Cure de Véron, estimés 1.364#. — *Soumission* : du 12 mars 1791, par Jacques Grenet et autres habitants de Véron, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jean-Louis Magin, de Sens; Antoine Bertrand, de Véron. — *Adj.* 2.650# à Louis Rousseau, marchand de vin, à Véron, Hubert-Bruno Terrier, aubergiste, Jean Terrier et Claude Gautier, laboureurs, à Rosoy.

2074. — 18 arpents de terre, et 2 arpents de pré, affermés à Jacques et Louis Grenet, provenant du Chapitre de Sens, estimés 1.140#. — *Soumission :* du 12 mars 1791, par Jacques Grenet et autres habitants de Véron, au prix d'estimation. *Enchérisseurs* : Jean-Louis Magin, François Vicherat, limonadier, à Sens; Jean Bordelot fils, marchand de vin; Guy Moreau, laboureur, à Véron. — *Adj.* 6.450# à Jacques Grenet, marchand de vin, à Véron.

Avec ces terres était affermée à Jacques Grenet, marchand de vin, et Louis Grenet, laboureur à Véron, suivant bail du 14 août 1784, devant Martin, notaire à Sens, la recette de la terre et seigneurie de Véron, « consistant en censives à raison de 2 deniers obole par arpent et une poule par chaque feu sis tant au bourg de Véron qu'aux hameaux de ladite seigneurie, une rente seigneuriale de 10# par an à prendre sur la ferme de Charbonnière, le greffe de la justice de Véron, la dime de laine, agneaux et cochons, de graines rondes, pois, fèves, chanvre, vesces et autres, à raison de la 21e, la moitié des profits de lods et ventes », moyennant 600# par an *(Affirmations de baux*, n° 116).

Paiements : 800# le 8 juin. — 5.650# le 8 août 1791.

18 floréal an III.

2075. — 4 arpents et demi de terre, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimés 45# de revenu et en principal 900#. — *Enchérisseurs :* René Piogé, suisse de la cathédrale de Sens; Besan-

çon; André Faillot, sabotier, à Véron. — *Adj.* 7.200# à Simon Bertrand, vigneron, à Véron.

Les 66 arpents de terre, en 29 pièces, et les 5 quartiers de pré formant le présent article et les 17 suivants (nos 2075-2092), et l'art. n° 1152 sur le finage de Passy, étaient tenus à loyer par Jean Mérot, comme cessionnaire de Lupien Grenet, suivant bail du 19 septembre 1785, moyennant 74 bichets de froment et 160# par an, et à la charge de planter trois noyers.

Paiements : 6.853# le 18 prairial an III : prime pour anticipation de paiement, 370#.

2076. 4 arpents 75 perches de terre, de même provenance, estimés 50# de revenu et en principal 1.000#. — *Enchérisseurs :* Berthelot, Simon Bertrand, vigneron; André Grenet, marchand de vin, à Véron. — *Adj.* 12.000# à André Faillot, sabotier, à Véron, tant pour lui que pour Pierre Dechambre, manouvrier audit lieu, chacun pour moitié.

Paiements : 3.999# le 12 prairial an III, — 4.121# le 22 frimaire, — 4.145# le 5 pluviôse an IV.

2077. — 4 arpents 75 perches de terre, de même provenance, estimés 50# de revenu et en principal 1.000#. — *Enchérisseurs :* Hilaire Rousseau, marchand de vin; Simon Bertrand, vigneron; André Faillot, sabotier; Loup Milliot, tonnelier, à Véron. — *Adj.* 15.000# à Jacques Grenet, marchand de vin, à Véron.

Paiements : 3.750# le 23 floréal, — 14.273# le 16 prairial an III.

2078. — 4 arpents et demi de terre, de même provenance, estimés 35# de revenu et en principal 700#. — *Enchérisseurs :* Jean Gris, marchand de vin; Loup Milliot, tonnelier, à Véron; Louis Bordelot, cultivateur, à Passy. — *Adj.* 9.600# à Jacques Grenet, marchand de vin, à Véron.

Paiements : 2.400# le 23 floréal, — 6.735# le 16 prairial an III.

2079. — 4 arpents 29 perches de terre, de même provenance, estimés 32# 10 s. de revenu et en principal 650#. — *Enchérisseurs :* Simon Bertrand, vigneron; Hilaire Rousseau, marchand de vin; Loup Milliot, tonnelier, à Véron. — *Adj.* 16.900# à Jacques Grenet, marchand de vin, à Véron.

Paiements : 4.225# le 23 floréal, — 11.856# le 16 prairial an III.

2080. — 6 arpents 7 perches de terre, de même provenance, estimés 40ᵗ de revenu et en principal 800ᵗ. — *Enchérisseurs :* Simon Bertrand, vigneron ; Jacques Grenet, marchand de vin, à Véron ; Louis Bordelot, cultivateur, à Passy. — *Adj.* 9.300ᵗᵗ à Jean-Baptiste Faillot, vigneron, à Véron.

Paiements : 2.325ᵗᵗ le 16 prairial. — 3.487ᵗᵗ le 28 prairial an III. — 3.632ᵗᵗ le 5 pluviôse an IV.

2081. — 6 arpents de terre, de même provenance, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Rousselot, Berthelot, Bordelot père. — *Adj.* 22.200ᵗ à Pierre Grenet le jeune, marchand de vin, à Passy.

Paiements : 5.550ᵗᵗ le 18 prairial, — 15.911ᵗᵗ le 5ᵉ jour complémentaire an III.

2082. 4 arpents 53 perches de terre, de même provenance, estimés 32ᵗ 10 s. de revenu et en principal 650ᵗ. — *Enchérisseurs :* Hilaire Rousseau, marchand de vin, à Véron ; Louis Bordelot, cultivateur, à Passy. — *Adj.* 14.800ᵗ à Guillaume-Loup Milliot, tonnelier, à Véron.

Paiements : 3.700ᵗᵗ le 18 prairial, — 10.607ᵗᵗ le 5ᵉ jour complémentaire an III.

2083. — 3 arpents 40 perches de terre, de même provenance, estimés 25ᵗᵗ de revenu et en principal 500ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Jacques Grenet, marchand de vin ; André Grenet, marchand de vin ; Bordelot père. — *Adj.* 18.600ᵗ à Hilaire Rousseau, marchand de vin, à Véron.

Paiements : 4.650ᵗᵗ le 18 prairial an III, — 14.343ᵗᵗ le 11 frimaire an IV.

2084. — 3 arpents 25 perches de terre, de même provenance, estimés 20ᵗ de revenu et en principal 400ᵗ. *Enchérisseurs :* Hilaire Rousseau, marchand de vin ; Allais, Bordelot, de Véron. — *Adj.* 6.200ᵗᵗ à André Grenet, marchand de vin, à Véron.

Paiements : 1.550ᵗᵗ le 16 prairial, — 4.360ᵗᵗ le 28 prairial an III.

2085. — 3 arpents 25 perches de terre, de même provenance, estimés 25ᵗ de revenu et en principal 500ᵗ. *Enchérisseurs :* Grenet, Bordelot père, Besançon, de Véron. — *Adj.* 11.800ᵗ à Guillaume-Loup Milliot, tonnelier, à Véron.

Paiements : 2.950ᵗᵗ le 18 prairial an III, — 8.457ᵗᵗ le 5ᵉ jour complémentaire an III.

2086. 2 arpents 81 perches de terre, de même provenance,

estimés 17ᵗ 10 s. de revenu et en principal 350ᵗ. — *Enchérisseurs* : Simon Bertrand, vigneron ; Nicolas Dechambre, manouvrier ; Grenet, marchand de vin, à Véron. — *Adj.* 5.100ᵗᵗ à Alexis Bordelot, marchand de vin, à Véron.

Paiements : 3.014ᵗᵗ le 5 prairial, — 1.866ᵗᵗ le 12 prairial an III.

2087. — 3 arpents 28 perches de terre, de même provenance, estimés 25ᵗᵗ de revenu et en principal 500ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Besançon, Alexis Bordelot, marchand de vin, à Véron. — *Adj.* 17.100ᵗᵗ à Pierre Grenet l'aîné, marchand de vin, à Passy.

Paiements : 4.275ᵗᵗ le 15 prairial, — 11.927ᵗᵗ le 16 prairial an III.

2088. — 3 arpents et demi de terre, de même provenance, estimés 27ᵗ 10 s. de revenu et en principal 550ᵗ. — *Enchérisseurs :* Moron, Hilaire Rousseau, Grenet, marchands de vin, à Véron. — *Adj.* 18.100ᵗᵗ à Jean Bordelot le jeune, marchand de vin, à Véron.

Paiements : 4.525ᵗᵗ le 18 prairial, — 12.973ᵗᵗ le 5ᵉ jour complémentaire an III.

2089. — 2 arpents 32 perches de terre, de même provenance, estimés 22ᵗ 10 s. de revenu et en principal 450ᵗ. — *Enchérisseurs :* Bordelot, Guillevert, Grenet, de Véron. — *Adj.* 9.200ᵗᵗ à Hilaire Rousseau, marchand de vin, à Véron.

Paiements : 2.300ᵗᵗ le 18 prairial an III, — 7.094ᵗᵗ le 11 frimaire an IV.

2090. — 6 quartiers 16 perches de terre, de même provenance, estimés 25ᵗᵗ de revenu et en principal 500ᵗᵗ. — *Enchérisseurs* : Nicolas Dechambre, manouvrier ; Jean Bordelot, cultivateur, à Véron. — *Adj.* 9.600ᵗ à Jean-Louis-Vallery Abbat, marchand bonnetier, à Sens, pour un cinquième, et Jean-Louis Guyot, marchand fripier audit lieu, pour le reste.

Paiements : 9.138ᵗᵗ le 18 prairial an III ; — prime pour anticipation de paiement, 492ᵗ.

2091. — 62 perches et demie de pré, de même provenance, estimées 40ᵗ de revenu et en principal 800ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean Bordelot, cultivateur, à Véron ; Tallotte ; Jean-Claude Jossey, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 14.000ᵗ à Jean-Louis-Vallery Abbat, marchand bonnetier, à Sens, pour un cinquième, et Jean-Louis Guyot, marchand fripier audit lieu, pour le reste.

Paiements : 13.326ᵗᵗ le 18 prairial an III ; — prime pour anticipation de paiement, 717ᵗ.

2092. — 62 perches et demie de pré, de même provenance, estimées 40ᵗ de revenu et en principal 800ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-Louis-Vallery Abbat, bonnetier ; Jean-Louis Guyot, fripier, à Sens. — *Adj.* 14.700ᵗ à Jean-Claude Jossey, propriétaire, à Sens.

Paiements : 3.675ᵗ le 18 prairial. - 10.345ᵗ le 1ᵉʳ messidor an III : — prime pour anticipation de paiement, 745ᵗ.

28 floréal an III.

2093. — 4 arpents 67 perches de terre, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimés 95ᵗ de revenu et en principal 900ᵗ. — *Enchérisseurs :* Vaudoux, Grenet, à Véron ; Abbat, bonnetier, à Sens. — *Adj.* 7.725ᵗ à Pierre Dumée, meunier, à Véron, fermier desdites terres, pour le compte de Louis-Alexis Bordelot, tonnelier, et Jacques Grenet, marchand de vin audit lieu, le premier pour un tiers et Grenet pour deux tiers.

Les 15 arpents de terre, en une pièce — dont un arpent absorbé par la confection d'une route — faisant les articles 2093 à 2095, étaient tenus à loyer par Pierre Dumée, meunier à Véron, suivant bail de 1786, moyennant 10 bichets de froment, 10 bichets de seigle et 33ᵗ par an.

Paiements : 3.047ᵗ le 23 prairial, — 4.465ᵗ le 1ᵉʳ messidor an III.

2094. — 4 arpents 67 perches de terre, de même provenance, estimés 95ᵗ de revenu et en principal 900ᵗ. — *Enchérisseurs :* Cornu, Grenet, Dumée, de Véron ; Abbat, bonnetier, de Sens. — *Adj.* 8.500ᵗ à Alexis Bordelot, tonnelier, à Véron, pour le compte de Pierre Dumée, meunier, Jean Bordelot aîné, cultivateur, et André Grenet, marchand de vin, à Véron, ledit Dumée pour la moitié, les deux autres chacun pour un quart.

Paiements : 8.090ᵗ le 26 prairial an III ; — prime pour anticipation de paiement, 433ᵗ.

2095. — 4 arpents 67 perches de terre, de même provenance, estimés 95ᵗ de revenu et en principal 900ᵗ. — *Enchérisseurs :* Cornu, Bordelot, Abbat. — *Adj.* 11.000ᵗ à Pierre Dumée, meunier, à Véron, pour le compte de Jacques Grenet, Etienne Cornu et Gervais Dechambre, Grenet pour la moitié, les deux autres chacun pour un quart.

Paiements : 4.360ᵗ le 23 prairial. - 6.275ᵗ le 1ᵉʳ messidor an III : — prime pour anticipation de paiement, 400ᵗ.

1er fructidor an III.

2096. — 2 arpents de terre et 1 quartier de pré, provenant de la Fabrique de Véron, estimés 2.325#. — *Enchérisseurs* : Nicolas Douine, Etienne Poitevin, propriétaires, à Sens; Bordelot, Cornu, de Véron. — *Adj.* 24.000# à Hilaire Rousseau, marchand de vin, à Véron.

Paiements : 2.325# le 25 fructidor an III. — 21.675# le 11 frimaire an IV.

— 71 arpents 6 perches de terre et pré, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, tenus par Lupien Grenet, moyennant 74 bichets de froment et 160#, estimés 38.385#.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— 16 arpents et demi de terre, de même provenance, tenus par Dumey, moyennant 33#, 10 bichets de froment, 10 bichets de seigle et une paire de canards, estimés 8.475#.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

29 fructidor an III.

2097. — Le jardin de la ci-devant Cure de Véron, estimé 375#. — *Enchérisseurs* : Claude-Charles Lhomme, Etienne Poitevin, propriétaires; Querelle, marchand coutelier; Feneux, Hélye, de Sens. *Adj.* 5.000# à Hippolyte Bordelot, de Véron.

Paiements : 415# le 5e jour complémentaire an III. — 4.595# le 29 brumaire an IV.

9 vendémiaire an IV.

2098. — 50 arpents de terre, et 4 arpents de bois, provenant de la Fabrique de Véron, loués à Savinien Jalmain, François Vassard et Jean Millot, moyennant 80#, estimés 6.975#. — *Enchérisseurs* : Nicolas Douine, propriétaire, à Sens; François-Adrien Pierre, négociant, à Paris; Grenet, de Véron; Rousseau, Mérot. — *Adj.* 98.000# à Etienne Simon, aubergiste, à Sens.

Paiements : 2.325# le 5 brumaire, — 2.325# le 9 frimaire, — 50.000# le 15 frimaire, — 45.000# le 28 ventôse an IV.

Vente par le Département

8 vendémiaire an V.

2099. — Une pièce de bois, entourée de fossés, appelée le Bois

du Chapitre, d'une superficie de 63 arpents, et une autre pièce, dite les Plantations du Chapitre, dont la contenance n'est pas indiquée (1), provenant du CHAPITRE DE SENS, estimées 18.480ᵗ. — *Soumission* : du 12 mars 1791, par Jacques Grenet et autres habitants de Véron, à 8.198ᵗ. — Vendu 18.480ᵗ à Frédéric-Stanislas-Etienne-Adrien-Narcisse MENU-CHOMORCEAU, ancien commissaire des guerres, à Villeneuve-sur-Yonne.

VERTILLY

Superficie : 561 hectares. — Mesure locale : perche de 19 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)
Prieuré cure de Vertilly.....	31 »	»
Fabrique de Vertilly.....	46 »	»
Total.....	77 »	»

Biens de 1re origine : 29 hect. 26.

DÎMES. — Par bail du 5 janvier 1782, et contre-lettre du même jour, devant Ancelot, notaire à Sergines, Claude Priou, prieur-curé du Plessis-du-Mée et de Vertilly, affermait à Claude Besnard et Etienne Pléau, laboureurs à Vertilly, « les grosses et menues dîmes en grains sur toute l'étendue de la terre dudit Vertilly, sous la réserve par le bailleur de la dîme des fruits de vigne, luzernes, chènevières, laines de moutons, brebis et agneaux, moyennant 1.000ᵗ en argent, 40 boisseaux de froment, 40 boisseaux de seigle, 10 boisseaux d'orge, 4 boisseaux de vesces, 1 boisseau de pois et 1 boisseau de lentilles, mesure de Bray, 70 boisseaux d'avoine, 3 quarterons de bottes de paille de froment, 1 quarteron de bottes de paille de seigle à 4 gerbes chaque

(1) D'après la déclaration du Chapitre (voir *supra*, tome I p. 35), la superficie des Plantations était de 38 arpents 57 perches, chiffre qui correspond exactement à celui indiqué dans la soumission du 12 mars 1791 (Arch. Yonne, Q 131, nº 335).

botte, 100 bottes de paille d'avoine liées à deux fêtus, 50 bottes de vesces battues, un quarteron de bottes de lentilles et gravières aussi battues, 50 menus de paille de froment, 8 sachées de paille au van et 4 paires de poulets », et à la charge de « faire pour le bailleur tous les charrois nécessaires à sa provision de bois et chaux » *(Affirmations de baux*, n° 249.

Ventes par le District

28 juin 1791.

2100. — 31 arpents de terre, provenant du Prieuré-Cure de Vertilly, estimés 3.000#. — *Soumission :* du 28 mai 1791, par le futur adjudicataire, Savourat, au prix d'estimation. — *Enchérisseur :* Berthelin, homme de loi, à Sens. — *Adj.* 7.950# à Antoine Savourat, laboureur, à Vertilly.

Ces terres étaient affermées à Michel Pléau, laboureur à Vertilly, par bail du 24 avril 1787, devant Maget, notaire à Traînel, « à la charge de faire les charrois des fumiers, dont le bailleur paiera la moitié, et de faire les semailles dont le fermier fournira la moitié, et de faire 5 journées de charrois gratis, et moyennant la moitié des fruits de la récolte de chaque année, estimée 110# par an, qui sera conduite par le preneur chez le bailleur, se réservant le bailleur, en outre, la dîme sur ladite récolte » *(Affirmations de baux,* n° 246).

27 fructidor an III.

2101. — 46 arpents de terre, provenant de la Fabrique de Vertilly, loués à Etienne Pléau, moyennant 492# 4 s., estimés 42.315#. — *Enchérisseurs* : Claude Martin, marchand; Nicolas Douine, propriétaire, à Sens; Paulard, cultivateur, à Fontaine-la-Gaillarde; Languillat. — *Adj.* 105.000# à Louis-Michel-Eutrope Baudet-Dularry, pour le compte de François-Adrien Pierre, négociant, à Paris.

Paiements : 42.315# le 5e jour complémentaire an III, — 47.352# le 23 nivôse, — 15.405# le 1er floréal an IV.

Vente par le Département

24 messidor an IV.

2102. Le ci-devant presbytère, provenant de la Cure de Vertilly, et un quartier de terre, à Courceaux, provenant de la Cure de Courceaux, le tout estimé 4.680#. — Vendu 4.680# à Claude-Antoine-Savinien Legrand, de Courceaux.

VILLEBLEVIN

Superficie : 716 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)
Chapitre de Sens.....	14 59	»	»
Abbaye de Preuilly.....	25 »	»	»
Prieuré de Montbéon.....	mémoire	mémoire	»
Cure de Villeblevin.....	0 52	»	»
Fabrique de Villeblevin.....	18 »	22 71	»
Total.....	58 11	22 71	»
Provenance inconnue.....	0 h. 1055	0 h. 1814	0 h. 1940
Biens de 2e origine	227 24	56 68	0 28

Biens de 1re origine : 34 hect. 0898.
Biens de 2e origine : 120 hect. 3564.
Biens vendus : 154 hect. 4462.

Dîmes. — « Les dîmes appartiennent pour deux cinquièmes au curé, pour un cinquième au prieur de Chaumont, pour un cinquième au prieur de Montbéon, et pour un dernier cinquième à la Mission de Versailles (1); elles se paient à la 16e sur les grains et à la 21e sur les vins » *(Cahiers du bailliage de Sens*, p. 471).

Par bail devant Porté, notaire à Chaumont-sur-Yonne, le prieur de Chaumont, Barthélémy Stourm, affermait à Dominique-Ambroise Audebert la dîme à percevoir au climat de Garmentois, moyennant 200fr par an (*Affirmations de baux*, n° 188).

(1) Il semble qu'il y ait erreur dans ces indications, en ce qui concerne la part de la Mission de Versailles. Ni la déclaration des biens de cet établissement (voir tome I, p. 154-162), ni les titres même de ses archives (voir Invent. Arch. Yonne, série H,

D'après la déclaration du curé de Villeblevin en 1790, la portion de dîmes lui appartenant produisait, année commune : 213 bichets de froment, 219 bichets de méteil, 200 bichets d'avoine, 75 bichets d'orge, 3 bichets de pois ronds, 28 bichets de haricots, 11 bichets de vesces, 15 bichets de chénevis, 45 douzaines de chanvre, 384 agneaux et 3 poinçons de vin (Arch. Yonne, L 682).

Droits seigneuriaux. — « Les deux tiers environ du territoire ne paient au seigneur que la simple censive de 5 deniers ou de quelque légère somme qui n'excède pas un sol par arpent ; mais l'autre tiers des terres et 15 arpents de pré sont chargés, partie d'un bichet de froment et d'un bichet d'avoine, et partie de 3 boisseaux de froment et d'un bichet d'avoine par arpent » (*Cahiers du bailliage de Sens*, p. 471 ; voir *infra*, n° 2182).

Ventes par le District

5 février 1791.

2103. — 14 arpents 59 cordes de terre et pré, affermés avec d'autres terres, au finage de Saint-Agnan, à Michel Descourtis et Nicolas Dumant, moyennant 250#, un boisseau de haricots blancs et un boisseau de lentilles, provenant de la Préchantrerie du Chapitre de Sens, estimés 5.100#. — *Soumission* : du 28 juillet 1790, par Michel-Etienne Lorillon, notaire, à Villeblevin, administrateur du district. — *Enchérisseurs* : Louis-Georges Sajon, perruquier ; Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* provisoirement 9.125# à Charles Tonnellier, laboureur, à Villeblevin. — *Adj.* définitivement par lots, au prix total de 9.645# savoir :

85 cordes de terre, à Pierre Chartier, laboureur, à Villeblevin, moyennant 390# ;

2 arpents 1 quartier de terre, à Jean Doré, bourgeois, à Sens, moyennant 1.100# ;

1 arpent de terre, à Nicolas Dumant, laboureur, à Villeblevin, moyennant 530# ;

2 arpents de terre, à Etienne Fenin, cordonnier, à Villeblevin, et Michel Chollet, laboureur audit lieu, moyennant 1.450# ;

1 arpent 60 perches de terre, à Pierre Chartier, moyennant 900# ;

---

art. 328 à 373) n'établissent la possession de dîmes par la Mission de Versailles à Villeblevin. Elle jouissait de celles du finage voisin de Villeneuve-la-Guyard et de là sans doute vient l'erreur.

2 arpents 1 quartier de terre, à Michel Chollet, moyennant 1.225ᵗ;

2 arpents et demi de pré, et 6 quartiers de terre, à Nicolas Dumant et Michel Chollet, moyennant 4.050ᵗ.

Paiements, par Doré : 132ᵗ le 16 juin 1791. — 140ᵗ le 4 avril 1792. — 120ᵗ le 27 août 1793. — 883ᵗ le 25 frimaire an III.

Paiements, par Chollet : 180ᵗ le 6 avril 1791, — 600ᵗ le 24 janvier 1793, — 606ᵗ le 13 prairial an III.

Paiements, par Dumant : 243ᵗ le 6 avril 1791, — 300ᵗ le 17 avril 1791, — 1.882ᵗ le 24 janvier 1793, — 600ᵗ le 11 février 1793, — 1.432ᵗ le 1ᵉʳ vendémiaire an II.

2104. — Une rente foncière de 4ᵗ, due par les héritiers Michel Descourtis, provenant du Chapitre de Sens. — *Soumission* : du 28 juillet 1790, par Michel-Etienne Lorillon, notaire, à Villeblevin. — *Adj.* 80ᵗ à François Tonnelier, laboureur, à Villeblevin.

2 avril 1791.

2105. — L'ancien four banal, lieu dit la Bossière, affermé 50ᵗ à Michel Chollet, provenant du Prieuré de Montbéon, estimé 870ᵗ. — *Soumissions :* du 6 décembre 1790, par Georges Lorillon, fermier du four banal, sous réserve d'estimation; du 11 décembre 1790, par Michel Chollet, orfèvre, à Villeneuve-la-Guyard, sous la même réserve. — *Enchérisseurs :* Jean Doré, ci-devant élu en l'élection de Sens; Gabriel-Jean Descourtis, de Villeblevin; Augustin Pommier, maçon audit lieu; Théodore Delaporte, de Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 1.300ᵗ à Claude Boucheron, marchand, à Villeblevin.

2106. La maison dite le prieuré de Montbéon, sise à Villeblevin, près de l'église, habitée par le Prieur de Montbéon, estimée 2.500ᵗ. — *Soumission :* du 12 novembre 1790, par Louis-Robert Philippoteau-Duchêne, ci-devant prieur de Montbéon, à 2.400ᵗ. — *Enchérisseurs :* Pierre Cornisset, marchand tanneur; Joseph Dufour, ci-devant juré priseur; Jacques Baillot, boulanger; Edme Etancelin, marchand, à Sens; la veuve Grattery, de Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 13.300ᵗ à Louise-Catherine Davot, épouse de Jean-Baptiste Demandre, homme de loi, à Paris, rue du Roule.

Paiements : 8.000ᵗ le 12 mai 1791, — 5.600ᵗ le 21 avril 1792.

23 mars 1793.

— Terres et prés, d'une superficie non indiquée, provenant de

la Fabrique de la Chapelotte, adjugés avec d'autres biens, de même provenance, sis à Villeneuve-la-Guyard (voir n° 2294).

— Terres et prés, d'une superficie non indiquée, provenant de la Fabrique de Villeneuve-la-Guyard, adjugés avec d'autres biens, de même provenance, sis à Villeneuve-la-Guyard (voir n° 2295).

25 mai 1793.

2107-2118. — 18 arpents de terre, aux finages de Villeblevin et Saint-Agnan, provenant de la Fabrique de Villeblevin, estimés 4.000#. — *Enchérisseurs sur la totalité* : Jean-Baptiste Parisot, marchand, à Courlon; François Drion, Edme Lafolie, de Villeblevin; Jalmain, Blacque, bourgeois; Claude-Charles Lhomme, portefaix; Catherinet, à Sens. — *Adj.* par lots au prix total de 17.160# :

2107. — 4 arpents 68 perches (dont demi-arpent à Saint-Agnan), à Charles Tonnellier, laboureur, moyennant 4.800#;

Paiements : 954# le 15 juin 1793, — 1.920# le 3 pluviôse, — 1.205# le 23 pluviôse an II, — 980# le 3 ventôse an III.

2108. — 3 arpents (dont demi-arpent à Saint-Agnan), à Nicolas Dumant, laboureur, moyennant 2.135#;

Paiements : 256# le 17 juin, — 648# le 5 août 1793, — 300# le 13 brumaire, — 1.026# le 29 thermidor an II.

2109. — 129 perches, à Pierre Cortet, manouvrier, moyennant 1.135#;

Paiements : 138# le 23 octobre 1793, — 133# le 6 prairial an II, — 129# le 6 prairial an III, — 855# le 26 brumaire an IV.

2110. — 59 perches, à Augustin Pommier, vigneron, moyennant 620#;

Paiements : 74# le 16 juin 1793, — 72# le 6 prairial an II, — 513# le 4 frimaire an III.

2111. — 90 perches, à Georges Lorillon, vigneron, moyennant 1.050#;

Paiements : 250# le 16 juin 1793, — 450# le 28 frimaire an II, — 383# le 24 frimaire an III.

2112. — Demi-arpent, à Jean-Louis Laurent, manouvrier, moyennant 545#;

Paiements : 66# le 28 octobre 1793, — 64# le 6 prairial an II, — 62# le 8 prairial an III, — 409# le 26 brumaire an IV.

2113. — 125 perches, à Jean-Baptiste Maréchal, laboureur, moyennant 1.325#;

Paiements : 329# le 17 brumaire an III, — 1.128# le 13 messidor an III.

2114. — 105 perches, à Jean Descourtis, manouvrier, moyennant 1.400#;

Paiements : 172# le 8 frimaire, — 400# le 1er ventôse an II, — 500# le 24 frimaire an III, — 420# le 16 germinal an IV.

2115. — 3 quartiers, à Jacques Thorailler, manouvrier, moyennant 1.025#;

Paiements : 125# le 3 frimaire an II, — 248# le 6 prairial an III, — 765# le 9 vendémiaire an IV.

2116. — 3 quartiers, à Paul Cassedanne, vigneron, moyennant 640#;

Paiements : 77# le 7 juillet 1793, — 75# le 13 prairial an II, — 530# le 17 frimaire an III.

2117. — 130 perches, au finage de Saint-Agnan, à Cyr-François Lorillon, vigneron, à Villeblevin, moyennant 1.025#;

Paiements : 200# le 15 juin 1793, — 40# le 6 prairial an II, — 117# le 4 messidor, — 762# le 6 thermidor an III.

2118. — 1 arpent 77 perches, au même finage, à Etienne Pinon, laboureur, à Champigny, moyennant 1.460#.

Paiements : 175# le 5 juin 1793, — 171# le 6 prairial an II, — 1.177# le 6 prairial an III.

2119. — 1 arpent 3 quartiers 6 perches et demie de pré, en quatre pièces, affermés à Claude et Loup Lorillon, provenant de la Fabrique de Villeblevin, estimés 1.089#. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Parisot, marchand, à Courlon; Bon-Jean Lorillon, marchand; Jean-Baptiste Maréchal, laboureur, à Villeblevin. — *Adj.* 3.075# à Claude Déon, tanneur, à Sens.

Paiements : 374# le 20 septembre 1793, — 367# le 27 frimaire, — 2.623# le 28 messidor an III.

2120. — 20 arpents 90 perches de pré, en quarante-quatre pièces, provenant de la Fabrique de Villeblevin, estimés 8.000#. *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Maréchal, Edme Lafolie, laboureurs, à Villeblevin; Jacques Baillot, boulanger, à Sens. *Adj.* 31.800# à Jean-Baptiste Parisot, marchand, à Courlon, pour lui et pour Michel Chollet, orfèvre, à Villeneuve-la-Guyard, et Bon-Jean Lorillon, marchand, à Villeblevin.

Paiements : 3.911# le 19 frimaire. — 6.260# le 13 fructidor an II. — 4.300# le 15 pluviôse. — 2.000# le 9 germinal. — 4.505# le 6 messidor. — 8.000# le 6 thermidor. — 4.500# le 9 thermidor. — 1.961# le 1er fructidor an III.

29 thermidor an II.

2121. — 4 arpents 36 perches de pré, lieu dit Garmantois, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, estimés 90# de revenu et en principal 1.800#. — *Enchérisseurs* : Cyr-François Lorillon, vigneron; François Drion, Pierre Chartier, cultivateurs; Michel Boucheron, boucher; Etienne Fenin, de Villeblevin. — *Adj.* 4.600# à Claude Geoffroy, marchand, à Villeneuve-la-Guyard, tant pour lui que pour François Joineau, de Villeneuve, chacun pour moitié.

Ce lot et les 12 suivants (nos 2121 à 2133) formant 38 arpents 44 perches de pré, aux finages de Villeblevin et de Villeneuve-la-Guyard, étaient tenus, avec 147 arpents 6 perches de terre et une maison (nos 2135 à 2170 et 1316 à 1323) par Nicolas Dumant, de Villeblevin, moyennant 1.000# par an et « à la charge de faire les charrois de 17 à 18 arpents de pré ».

2122. — 4 arpents 12 perches de pré, lieu dit Garmantois, de même provenance, estimés 45# de revenu et en principal 900#. — *Enchérisseurs* : Claude Haumet, Edme Lafolie, maire de Villeblevin; Bougault, de Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 3.150# à Cyr-François Lorillon, vigneron, à Villeblevin.

2123. — 2 arpents 30 perches de pré, lieux dits Garmantois, le Mort et les Triboulets, de même provenance, estimés 40# de revenu et en principal 800#. *Enchérisseurs* : Cyr-François Lorillon, vigneron; Médard Rousseau, François Drion, Edme Lafolie, cultivateurs, à Villeblevin; Silent Fleureau, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 4.200# à Jean-François-Michel Audebert, cultivateur, à Chaumont, tant pour lui que pour François Charpentier, vigneron audit lieu, chacun pour moitié.

2124. — 1 arpent de pré, lieu dit les Prés du Loup, au finage de Villeblevin, et 1 arpent 72 perches de pré, lieu dit les Eschebards, au finage de Villeneuve-la-Guyard, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, estimés 40ˢ de revenu et en principal 800ᵗᵗ. — *Enchérisseurs* : Nicolas Deschamps, de Saint-Agnan; Drion, Edme Lafolie, maire de Villeblevin, propriétaire d'un confront; Isaac Morin, vigneron; Claude Monpoix, Nicolas Brevet, cultivateurs, à Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 4.050ᵗᵗ à Etienne Simonnet, marchand, à Villeneuve-la-Guyard.

2125. — 3 arpents 35 perches de pré, lieux dits Champrégis et les Prés du Loup, au finage de Villeblevin, et 1 arpent de pré, lieu dit la Grosse Sault, au finage de Villeneuve-la-Guyard, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, estimés 80ˢ de revenu et en principal 1.600ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Silent Fleureau, vigneron, Nicolas Brevet, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard; Nicolas Dumant, fermier desdites terres; Lafolie fils, cultivateurs, à Villeblevin; Nicolas Deschamps, cultivateur, à Saint-Agnan. — *Adj.* 7.200ᵗᵗ à Pierre-Paul-André Cassedanne fils, cultivateur, à Villeblevin.

2126. — 2 arpents 84 perches de pré, lieux dits la Noue au Prieur, les Marais, Brunette et les Pâtures, au finage de Villeblevin, et 25 perches de pré, lieu dit la Couvrée, au finage de Villeneuve-la-Guyard, provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, émigré, estimés 40ᵗᵗ de revenu et en principal 800ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Maréchal, Médard Rousseau, Edme Lafolie fils, cultivateurs, à Villeblevin; Bougault, de Villeneuve-la-Guyard; Nicolas Deschamps, cultivateur, à Saint-Agnan. — *Adj.* 4.600ᵗᵗ à Michel Chollet, orfèvre, à Villeneuve-la-Guyard.

2127. — 2 arpents 37 perches de terre, lieux dits la Roise, Champrégis et la Pichonne, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, estimés 35ˢ de revenu et en principal 700ᵗᵗ. — *Enchérisseurs* : Pierre Cortet, Médard Rousseau, cultivateurs; Jean-Baptiste Mercier, marchand, à Villeblevin; Philippe Lorillon, Nicolas Deschamps, cultivateurs, à Saint-Agnan. — *Adj.* 3.475ᵗᵗ à Jean-Baptiste Maréchal, cultivateur, à Villeblevin.

2128. — 2 arpents 52 perches de pré, lieux dits Champrégis et la Pichonne, de même provenance, estimés 40ˢ de revenu et en principal 800ᵗᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Maréchal, Mercier,

Médard Rousseau, Pierre Cortet, Edme Lafolie fils, cultivateurs, à Villeblevin; Nicolas Deschamps, cultivateur, à Saint-Agnan. — *Adj.* 4.350ᵗ à Dominique-Ambroise Audebert, cultivateur, à Chaumont.

Paiements : 435ᵗ le 15 fructidor an II. - 1.514ᵗ le 29 prairial. — 2.567ᵗ pour solde le 12 messidor an III.

2129. — 2 arpents 25 perches de pré, en une pièce, lieu dit la Roise, de même provenance, estimés 45ᵗ de revenu et en principal 900ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Maréchal, cultivateur; Nicolas Dumant, fermier dudit pré, à Villeblevin; Prosper Monpoix, Edme Brevet, cultivateurs, à Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 6.150ᵗ à Nicolas Fleureau, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard, tant pour lui que pour Jacques-Silent Fleureau et Pierre Fleureau, vignerons audit lieu, chacun pour un tiers.

2130. — 2 arpents 25 perches de pré, en une pièce, lieu dit la Roise, de même provenance, estimés 900ᵗ. — *Enchérisseurs :* Etienne Fenin, Charles Tonnelier, Sébastien Chollet, Isaac Morin, de Villeblevin; Bougault, de Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 6.325ᵗ à Edme Lafolie fils, cultivateur, à Villeblevin.

2131. — 2 arpents 43 perches de pré, lieux dits la Roise et la Grande Noue, de même provenance, estimés 50ᵗ de revenu et en principal 1.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : François Drion, propriétaire d'un confront; Médard Rousseau, Pierre Cortet, cultivateurs, à Villeblevin; Jean-Baptiste Mercier, marchand audit lieu; Philippe Lorillon, cultivateur, à Saint-Agnan. — *Adj.* 7.075ᵗ à Edme Lafolie fils, cultivateur, à Villeblevin, tant pour lui que pour Charles-Mathieu-Michel Tonnellier, cultivateur, à Villeblevin.

2132. — 3 arpents 12 perches de pré, lieux dits le Saucis Philbert, Champrégis et les Pâtures, de même provenance, estimés 65ᵗ de revenu et en principal 1.300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Isaac Morin, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard; Edme Brevet, Edme Lafolie, Médard Rousseau, François Drion, cultivateurs, à Villeblevin. — *Adj.* 9.250ᵗ à Jean-Baptiste Maréchal, dit Flamand, cultivateur, à Villeblevin.

2133. — 2 arpents et demi de pré, lieu dit la Fontaine des Barres, de même provenance, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Médard Rousseau, François

Drion, Edme Lafolie, Edme Brevet, Jean-Baptiste Maréchal, cultivateurs, à Villeblevin. - *Adj.* 8.000ᵗ à Jean-François Potin, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard, tant pour lui que pour Isaac Morin, vigneron, et Etienne Simonnet, marchand, à Villeneuve-la-Guyard.

2134. — 28 cordes de vigne, lieu dit Entre les deux rus de Gerjus, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, ci-devant exploitées par lui-même, estimées 7ᵗ 10 s. de revenu et en principal 150ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme Lafolie fils, Pierre Cortet, cultivateurs, à Villeblevin ; Nicolas Deschamps, cultivateur, à Saint-Agnan ; Bougault, de Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 505ᵗᵗ à Claude Cassedanne, vigneron, à Villeblevin.

13 fructidor an II.

2135. — Une partie des bâtiments de la ferme exploitée par Nicolas Dumant, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, estimé ledit lot 75ᵗᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Henri Porté, vigneron et tonnelier ; Jean-Baptiste Maréchal, Jacques Thorailler, cultivateurs, à Villeblevin. — *Adj.* 4.575ᵗ à Sébastien Chollet, cultivateur, à Villeblevin, pour le compte de Claude-François Tonnellier, cultivateur audit lieu.

De cette ferme dépendaient les 38 arpents 44 perches adjugés ci-dessus (voir nᵒˢ 2121 à 2133), plus 147 arpents 6 perches de terre, en 123 pièces (dont 121 arpents à Villeblevin) ; les bâtiments furent divisés en 4 lots, et les terres labourables, sises aux finages de Villeblevin, Saint-Agnan et Chaumont, en 40 lots (voir nᵒˢ 2135-2170 et 1316-1323). Le tout était affermé à Nicolas Dumant, moyennant 1.000ᵗᵗ par an et à la charge de faire les charrois de 17 arpents de pré. Le bail ayant expiré, la ferme fut donnée à loyer, le 20 mars 1793, au C. Jean Maréchal, pour un an seulement, moyennant 7.000ᵗᵗ. (Arch. Yonne, Q 197, p. 459).

2136. — Une autre partie des bâtiments de la même ferme, ledit lot estimé 45ᵗ de revenu et en principal 900ᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme Lafolie fils, Calixte Cassedanne, Calixte Porté, François Drion, Henri Porté, cultivateurs et vignerons, à Villeblevin. — *Adj.* 5.825ᵗ à Bon-Jean Lorillon, cultivateur, à Gerjus, commune de Villeblevin.

2137. — Une autre partie des bâtiments de la même ferme, ledit lot estimé 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Calixte Porté, vigneron ; Barthélemy Jouve, scieur de long,

à Villeblevin; Bon-Jean Lorillon, cultivateur, à Gerjus. — *Adj.* 7.100ᵗ à Henri Porté, vigneron et tonnelier à Gerjus, commune de Villeblevin.

2138. — Le restant des bâtiments de la même ferme, en bordure de la rue de la Croix-David, ledit lot estimé 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Etienne Chollet, Pierre Lorillon, cultivateurs, à Villeblevin. — *Adj.* 5.700ᵗ à Calixte Porté, vigneron, à Villeblevin, pour le compte de Henri Porté, vigneron et tonnelier audit lieu.

2139. — 5 arpents 85 perches de terre, lieu dit Pépinière, dépendant de la ferme de Nicolas Dumant, et de même provenance, estimés 90ᵗ de revenu et en principal 1.800ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Mercier, marchand, propriétaire d'un confront; François Drion, Dominique Veau, François Pesme, de Villeblevin. — *Adj.* 10.100ᵗ à Pierre-Adrien Tonnellier, cultivateur, à Villeblevin.

2140. — 3 arpents 75 perches de terre, lieu dit Pépinière, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean Descourtils, François Drion, Bon-Jean Lorillon, cultivateurs-vignerons; Jean-Baptiste Mercier, marchand, à Villeblevin. — *Adj.* 6.500ᵗ à Claude Devandôme, vigneron, à Villeblevin, pour le compte de Jean-Baptiste Demandre, cultivateur audit lieu.

2141. — 4 arpents 9 perches de terre, lieu dit Clos Tourné, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 62ᵗ 10 s. de revenu et en principal 1.225ᵗ. — *Enchérisseurs* : Pierre Tonnellier, Moreau, Jean-Baptiste Mercier, de Villeblevin; Pierre Fleureau, de Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 8.600ᵗ à François Drion, cultivateur, à Villeblevin.

2142. — 2 arpents 22 perches de terre, lieux dits la Montagne et la Fosse du Vieux Moulin, au finage de Villeblevin, et 110 perches de terre, lieu dit la Fosse Formé, au finage de Villeneuve-la-Guyard, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Nicolas Dumant fils, cultivateur; Jean-Baptiste Mercier, marchand, à Villeblevin; Pierre Fleureau, de Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 7.800ᵗ à François Drion, cultivateur, à Villeblevin.

2143. — 5 arpents 6 perches de terre, lieu dit la Grande Range, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 75# de revenu et en principal 1.500#. — *Enchérisseurs :* François Drion, Pierre Tonnellier, Claude Haumet, cultivateurs, à Villeblevin. — *Adj.* 8.900# à Nicolas Dumant fils, cultivateur, à Villeblevin, tant pour lui que pour Nicolas Dumant, son père, fermier desdites terres, Claude Haumet, son beau-frère, de Villeblevin, et Mathurin Trahot, de Brannay.

2144. — 5 arpents 28 perches de terre, lieux dits la Grande Range et les Pochetiers, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 77# 10 s. de revenu et en principal 1.550#. — *Enchérisseurs :* Pierre Fleureau, de Villeneuve-la-Guyard ; Edme Monpoix, cultivateur, à la Chapelotte ; François Drion, cultivateur, à Villeblevin. — *Adj.* 10.100# à Edme Lafolie, cultivateur, à Villeblevin, pour le compte de Charles-Mathieu-Michel Tonnellier, cultivateur audit lieu.

2145. — 3 arpents 80 perches de terre, lieu dit la Montagne, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 75# de revenu et en principal 1.500#. — *Enchérisseurs :* Charles-Mathieu-Michel Tonnellier, Edme Lafolie, cultivateurs, à Villeblevin. — *Adj.* 8.300# à Pierre Dromigny, cultivateur, à Villeblevin.

2146. — 3 arpents 80 perches de terre, au même lieu, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 1.500#. — *Enchérisseurs :* Nicolas Dumant fils, François Drion, cultivateurs ; Jean-Baptiste Mercier, marchand, à Villeblevin. — *Adj.* 7.800# à la veuve Claude Moreau, « cultivatrice », à Villeblevin.

2147. — 3 arpents 79 perches de terre, au même lieu, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 75# de revenu et en principal 1.500#. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Mercier, marchand ; François Pesme, Nicolas Dumant fils, Edme Lafolie fils, cultivateurs, à Villeblevin. — *Adj.* 7.725# à Pierre Cortet, vigneron, à Villeblevin, pour le compte de Charles-Mathieu-Michel Tonnellier, cultivateur audit lieu.

2148. — 3 arpents 97 perches de terre, lieux dits les Pochetiers et « le Bas de la Grande Range, proche la Maladrerie », dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés

60 de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Claude Haumet, Nicolas Dumant fils, François Drion, cultivateur, à Villeblevin. — *Adj.* 8.325ᵗ à Pierre Cortet, vigneron, à Villeblevin.

2149. — 4 arpents de terre, lieux dits la Grange Range et la Longue Roye, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 65ᵗ de revenu et en principal 1.300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Mercier, marchand; François Drion, cultivateur, à Villeblevin. — *Adj.* 7.600ᵗ à Claude Haumet, cultivateur, à Villeblevin, tant pour lui que pour Nicolas Dumant fils et père, fermiers desdites terres, de Villeblevin, et Mathurin Trahot, de Brannay.

2150. — 4 arpents de terre, lieux dits le Fond de la Courbe et la Grande Range, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs* : François Drion, Bouillon, Médard Rousseau, cultivateurs, à Villeblevin; Nicolas Deschamps, cultivateur, à Saint-Agnan. — *Adj.* 8.200ᵗ à Jean-Claude Lallemant, vigneron, à Gerjus, pour le compte de François Drion, cultivateur, à Villeblevin.

2151. — 4 arpents de terre, aux mêmes lieux, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 64ᵗ de revenu et en principal 1.280ᵗ. — *Enchérisseurs* : François Drion, Claude-François Tonnellier, Calixte Porté, Médard Rousseau, cultivateurs-vignerons, à Villeblevin; Nicolas Deschamps, cultivateur, à Saint-Agnan. — *Adj.* 7.600ᵗ à Michel Boucheron, boucher, à Villeblevin, tant pour lui que pour Edme Monpoix, cultivateur, à la Chapelotte, commune de Villeneuve-la-Guyard.

2152. — 3 arpents 17 perches de terre, lieux dits les Tremblots, Hottin et le Sentier d'Aigremont, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 47ᵗ 10 s. de revenu et en principal 950ᵗ. — *Enchérisseurs* : Calixte Porté, Pierre Lorillon, Médard Rousseau, Dumesnil, François Drion, cultivateurs et vignerons, à Villeblevin. — *Adj.* 6.525ᵗ à Claude Haumet, cultivateur, à Villeblevin, tant pour lui que pour Nicolas Dumant père et fils, de Villeblevin, et Mathurin Trahot, de Brannay.

2153. — 3 arpents 72 perches de terre, lieux dits la Vaunoise,

le Closeau et la Croix Saint-Abdon, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 55ˣ de revenu et en principal 1.100ˣ. — *Enchérisseurs* : Edme Lafolie fils, Nicolas Dumant fils, Médard Rousseau, cultivateurs ; Jean-Baptiste Mercier, marchand, à Villeblevin. — *Adj.* 8.075ˣ à Claude-François Tonnellier, cultivateur, à Villeblevin.

2154. — 3 arpents 36 perches de terre, lieu dits la Vaunoise et la Longue Roye, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 50ˡᵗ de revenu et en principal 1.000ˡᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean Guillin, charron ; François Drion, cultivateur, à Villeblevin. — *Adj.* 7.900ˣ à Nicolas Dumant fils, tant pour lui que pour Nicolas Dumand, son père, fermier desdites terres, Claude Haumet, son beau-frère, cultivateur, à Villeblevin, et Mathurin Trahot, de Brannay.

2155. — 3 arpents 48 perches de terre, lieux dits la Vaunoise et la Haie Gaudin, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 55ˡᵗ de revenu et en principal 1.100ˡᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Lafolie, François Drion, Médard Rousseau, Rognon, cultivateurs, à Villeblevin. — *Adj.* 8.300ˡᵗ à Claude Haumet, cultivateur, à Villeblevin, tant pour lui que pour Nicolas Dumant père et fils, fermiers desdites terres, de Villeblevin, et Mathurin Trahot, de Brannay.

2156. — 4 arpents 5 perches de terre, lieux dits Hottin et la Vaunoise, au finage de Villeblevin, et 30 perches de terre, lieu dit Livernot, au finage de Saint-Agnan, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 65ˣ de revenu et en principal 1.300ˣ. — *Enchérisseurs* : Jean Descourtils, vigneron ; François Drion, cultivateur ; Jean-Baptiste Mercier, marchand, à Villeblevin. — *Adj.* 9.175ˡᵗ à Claude Haumet, cultivateur, à Villeblevin, tant pour lui que pour Nicolas Dumant fils et père, fermiers desdites terres, de Villeblevin, et Mathurin Trahot, de Brannay.

2157. — 2 arpents 45 perches de terre, lieux dits le Pilori, la Vaunoise, le Clos Tourné et le Saulcis à Philbert, au finage de Villeblevin, et 98 perches de terre, lieu dit la Brierre, au finage de Saint-Agnan, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 47ˡᵗ 10 s. de revenu et en principal 950ˣ. — *Enchérisseurs* : Claude Haumet, cultivateur ; Jean-Baptiste Mer-

cier, marchand, à Villeblevin. — *Adj.* 6.100ᵗ à François Drion, cultivateur, à Villeblevin.

2158. 3 arpents 75 perches de terre, lieux dits la Maladrerie, la Piconne et la Haie Gaudin, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 57ᵗ 10 s. de revenu et en principal 1.150ᵗ. — *Enchérisseur :* François Drion, cultivateur, à Villeblevin. — *Adj.* 6.300ᵗ à Jean-Baptiste Mercier, marchand, à Villeblevin, propriétaire d'un confront.

2159. – 2 arpents de terre, lieu dit la Haie Gaudin, au finage de Villeblevin, et 122 perches de terre, lieux dits la Sallière et le Fond de Villeron, au finage de Saint-Agnan, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 46ᵗ 5 s. de revenu et en principal 925ᵗ. — *Enchérisseurs* : Henri Porté, vigneron ; François Drion, cultivateur, à Villeblevin. — *Adj.* 5.625ᵗ à Nicolas Deschamps, cultivateur, à Saint-Agnan.

2160. — 2 arpents 30 perches de terre, lieux dits le Clos Tourné et la Haie Gaudin, au finage de Villeblevin, et 87 perches de terre, lieu dit le Fond de Villeron, au finage de Saint-Agnan, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 47ᵗ 10 s. de revenu et en principal 950ᵗ. — *Enchérisseurs* : Nicolas Deschamps, cultivateur, à Saint-Agnan ; François Drion, cultivateur, à Villeblevin. — *Adj.* 5.375ᵗ à Jean-Baptiste Mercier, marchand, à Villeblevin.

2161. — 2 arpents 28 perches de terre, lieux dits la Haie Gaudin et la Croix Saint-Jacques, au finage de Villeblevin, et 162 perches de terre, lieu dit le Fond de Villeron, au finage de Saint-Agnan, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Maréchal, Bouillon, cultivateurs, Jean-Baptiste Mercier, marchand, à Villeblevin. *Adj.* 6.300ᵗ à Nicolas Deschamps, cultivateur, à Saint-Agnan.

2162. 3 arpents de terre, lieux dits le Clos Tourné et la Haie Gaudin, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 45ᵗ de revenu et en principal 900ᵗ. — *Enchérisseurs* : François Drion, cultivateur ; Jean Guillin, charron, à Villeblevin. — *Adj.* 5.200ᵗ à Nicolas Deschamps, cultivateur, à Saint-Agnan.

2163. — 3 arpents de terre, lieux dits la Grande Range et les Essertes, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 43ᵗ 18 s. de revenu et en principal 878ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Rognon, Bougault, Nicolas Deschamps, Jean-Baptiste Maréchal. — *Adj.* 3.900ᵗ à Edme Monpoix, cultivateur, à la Chapelotte, tant pour lui que pour Michel Boucheron, boucher, à Villeblevin (1).

14 fructidor an II.

2164. — 2 arpents 59 perches de terre, lieux dits la Piconne, la Montagne et les Essertes, au finage de Villeblevin, et 25 perches de terre, lieu dit la Côte Saint-Jacques, au finage de Chaumont, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 44ᵗ de revenu et en principal 880ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean Guillin, charron ; Jean Descourtils, vigneron ; André Lorillon, Médard Rousseau, Nicolas Dumant fils, cultivateurs, à Villeblevin. — *Adj.* 3.125ᵗ à François-Michel Audebert, cultivateur, à Chaumont, propriétaire d'un confront, tant pour lui que pour François Charpentier, vigneron audit lieu, ledit Audebert pour les deux tiers.

Paiements : 313ᵗ le 7 brumaire. — 2.815ᵗ pour solde le 1ᵉʳ messidor an III.

2165. — 2 arpents de terre, lieux dits la Pichonne et le Pilori, au finage de Villeblevin, et 125 perches de terre, lieu dit le Poirier de la Madeleine, au finage de Saint-Agnan, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 40ᵗ de revenu et en principal 800ᵗ. - *Enchérisseurs* : Nicolas Dumant fils, Etienne Fenin, Edme Lafolie, Moreau, de Villeblevin. — *Adj.* 3.025ᵗ à Pierre Cortet, vigneron, à Villeblevin, pour le compte de François Empereur, marchand, à Villeneuve-la-Guyard.

2166. — 75 perches de terre, lieu dit Derrière Gerjus, au finage de Villeblevin, et 2 arpents 37 perches de terre, lieux dits Fleurbigny et la Cage, au finage de Saint-Agnan, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 30ᵗ de revenu et en principal 600ᵗ. — *Adj.* 3.000ᵗ, sur sa seule enchère, à Médard Rousseau, cultivateur, à Villeblevin.

---

(1) « Et au moyen de ce qu'il est l'heure de neuf du soir, nous avons, du consentement desdits citoyens commissaires, et du vœu de tous les enchérisseurs présents, remis la suite de ladite adjudication à demain 14 fructidor, 9 heures du matin ».

2167. — 2 arpents 61 perches de terre, lieu dit la Montagne, au finage de Villeblevin, et 1 arpent de terre, lieu dit Vau Robert, au finage de Saint-Agnan, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 45ˢ de revenu et en principal 900ᵗ. — *Enchérisseurs* : Philippe Lorillon, cultivateur, à Saint-Agnan; Nicolas Dumant fils, cultivateur, à Villeblevin; Edme Monpoix, cultivateur, à la Chapelotte. — *Adj.* 5.250ᵗ à Louis Jacquin, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard, tant pour lui que pour Louis-Charles-Edme Bougault, Michel Chollet, orfèvre, de Villeneuve-la-Guyard, Edme Monpoix, cultivateur, à la Chapelotte, et Michel Boucheron, boucher, à Villeblevin, chacun pour un cinquième.

2168. — 95 perches de terre, lieu dit Derrière Gerjus, au finage de Villeblevin, et 3 arpents 12 perches de terre, lieux dits la Loge et la Brierre, au finage de Saint-Agnan, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 60ˢ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Adj.* 1.700ᵗ, sur sa seule enchère, à Jean-Baptiste Mercier, marchand, à Chaumont.

2169. — 3 arpents 75 perches de terre, lieux dits les Buttes, la Longue Roye et les Pochetiers, dépendant de la ferme Dumant, et de même provenance, estimés 60ˢ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Lafolie, cultivateur, à Villeblevin; Louis-Charles-Eugène Bougault, de Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 6.500ᵗ à Michel Boucheron, boucher, à Villeblevin, tant pour lui que pour Edme Monpoix, laboureur, à la Chapelotte, Louis-Charles-Edme Bougault, Michel Chollet, orfèvre, et Louis Jacquin, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard, chacun pour un cinquième.

2170. — Le clos devant les bâtiments de la ferme Dumant, d'une contenance de 3 arpents 35 perches, dépendant de ladite ferme, et provenant de l'émigré Rossel, estimé 55ˢ de revenu et en principal 1.100ᵗ. — *Enchérisseurs* : François Drion, cultivateur; Étienne Fenin, Jean Guillin, charron, à Villeblevin. — *Adj.* 5.575ᵗ à Pierre Cortet, cultivateur, à Villeblevin.

9 prairial an III.

2171. — 2 arpents et demi de terre, au finage de Villeblevin, lieu dit les Armères, et 3 quartiers, au finage de Villeneuve-la-Guyard, lieu dit la Pierre aux Brebis, provenant de l'Abbaye de

Preuilly, affermés à Jean-Maurice Jacquin, aubergiste, à Villeneuve-la-Guyard, estimés 60ᵐ de revenu et en principal 1.200ᵐ. — *Enchérisseurs :* Silent Fleureau, cultivateur; Claude Joigneau, vigneron; Joseph Lorillon, Jean-Baptiste Charron, boucher, à Villeneuve; Pierre Hugot, marchand, à Coursan; Joseph Vaudoux, cultivateur, à Etigny. — *Adj.* 8.575ᵐ à Claude Geoffroy, marchand, à Villeneuve-la-Guyard.

Voir *infra,* vente nº 2298.

Paiements : 4.287ᵗ le 26 prairial, — 4.312ᵐ le 5 thermidor an III.

2172. — 2 arpents et demi de terre, lieu dit les Armères, finage de Villeblevin, et 3 quartiers, finage de Villeneuve-la-Guyard, de même provenance, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵐ. — *Enchérisseurs :* Silent Fleureau, Barthélemy Siméon, cultivateurs, à Villeneuve-la-Guyard; Sébastien Brevet, cultivateur, à Bichain, commune de Villeneuve-la-Guyard; Pierre Hugot, marchand, à Coursan. — *Adj.,* après 6 feux, 8.425ᵗ à Jean-Baptiste Charon, boucher, à Villeneuve-la-Guyard, tant pour lui que pour Jean-Baptiste Grattery, Etienne Miseré, Michel Renard et Barthélemy Siméon, tous de Villeneuve, chacun pour un cinquième.

Paiements : 5.300ᵗ le 19 prairial, — 3.018ᵗ le 11 messidor an III.

2173. — 2 arpents et demi de terre, au même lieu, finage de Villeblevin, et 3 quartiers, finage de Villeneuve-la-Guyard, de même provenance, estimés 60ᵐ de revenu et en principal 1.200ᵐ. — *Enchérisseurs :* Etienne Poitevin le jeune, à Sens; Brevet, Rousseau, de Villeneuve-la-Guyard. *Adj.,* après 9 feux, 10.400ᵐ à Pierre Hugot, marchand, à Coursan, tant pour lui que pour Joseph Vaudoux, cultivateur, à Etigny.

Paiements de ce lot et du suivant, adjugés aux mêmes, au prix total de 21.100ᵐ : 21.500ᵗ le 24 prairial an IV, en une rescription du 12 brumaire an IV. — Reste dû : 434ᵗ pour intérêts.

2174. — 2 arpents et demi de terre, au même lieu, finage de Villeblevin, et 3 quartiers, finage de Villeneuve-la-Guyard, de même provenance, estimés 75ᵐ de revenu et en principal 1.500ᵐ. — *Enchérisseurs :* Etienne Poitevin, de Sens; Louis Roch. — *Adj.,* après 5 feux, 11.100ᵐ à Pierre Hugot, marchand, à Coursan, tant pour lui que pour Joseph Vaudoux, cultivateur, à Etigny.

Paiements : voir *supra,* nº 2173.

2175. 2 arpents et demi de terre, au même lieu, finage de Villeblevin, et 3 quartiers de terre, finage de Villeneuve-la-Guyard, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs :* Silent Fleureau, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard; Pierre Hugot, marchand, à Coursan; Claude-François Tonnellier, cultivateur, à Villeblevin; Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens. — *Adj.*, après 7 feux, 11.500ᵗ à Charles Delaporte, cultivateur, à Bichain, commune de Villeneuve-la-Guyard, tant pour lui que pour Louis Jacquin et Edme-Roch Dromigny, cultivateurs, à Bichain, chacun pour un tiers.

Paiements: 2.875ᵗ le 3 messidor, — 8.207ᵗ le 5ᵉ jour complémentaire an III.

2176. — 2 arpents et demi de terre, au même lieu, finage de Villeblevin, et 3 quartiers, finage de Villeneuve-la-Guyard, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs :* François Pesle, vigneron, à Villeblevin; Michel-Etienne Lorillon, propriétaire, à Villeblevin. — *Adj.*, après 7 feux, 11.200ᵗ à Etienne Poitevin, de Sens, pour le compte de Louis Jacquin, cultivateur, à Bichain, Maur Jacquin, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard, et Pierre Chanu, marchand audit lieu.

Paiements : 2.800ᵗ le 2 messidor an III, — 8.621ᵗ le 19 frimaire an IV.

2177. — 2 arpents et demi de terre, au même lieu, finage de Villeblevin, et 3 quartiers, finage de Villeneuve-la-Guyard, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs :* Charles Delaporte, cultivateur, à Bichain; Etienne Poitevin, Jean Doré, propriétaires, à Sens; Edme Brevet. — *Adj.*, après 5 feux, 11.200ᵗ à Nicolas Brevet, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiements : 2.800ᵗ le 26 prairial, — 8.470ᵗ le 9 thermidor an III.

2178. 2 arpents et demi de terre, au même lieu, finage de Villeblevin, et 3 quartiers, finage de Villeneuve-la-Guyard, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude Geoffroy, marchand, à Villeneuve-la-Guyard; Isaac Morin, vigneron audit lieu; Jacquin; Sébastien Brevet. — *Adj.*, après 4 feux, 11.500ᵗ à Nicolas Brevet, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiements : 2.875ᵗ le 26 prairial, — 8.677ᵗ le 23 messidor an III.

2179. — 2 arpents et demi de terre, au même lieu, finage de Villeblevin, et 3 quartiers, finage de Villeneuve-la-Guyard, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens; Nicolas et Sébastien Brevet, cultivateurs, à Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.*, après 4 feux, 11.300ᵗ à Isaac Morin, vigneron, à Villeneuve, tant pour lui que pour Claude Monpoix, Barthélemy Monpoix, Isaac Monpoix, Jean-Baptiste Cochet, Charles-Martin Lescuyer, Etienne Boyer, Vincent Boyer, Vincent Dumant, Prosper Monpoix et François Guillaume, tous de Villeneuve, chacun pour un douzième.

Paiements : 2.825ᵗ le 26 prairial. — 1.935ᵗ le 17 messidor. — 847ᵗ le 24 messidor. — 1.935ᵗ le 27 messidor. — 967ᵗ le 2 thermidor. — 700ᵗ le 3 thermidor an III. — 700ᵗ le 9 frimaire. — 1.460ᵗ le 21 germinal an IV.

2180. — 2 arpents et demi de terre, au même lieu, finage de Villeblevin, et 3 quartiers, finage de Villeneuve-la-Guyard, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Nicolas Brevet, vigneron, à Villeblevin; Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens. — *Adj.*, après 5 feux, 11.200ᵗ à François Pesle, vigneron, à Villeblevin, pour le compte de Nicolas Brevet, vigneron, à Villeblevin.

Paiements : 10.653ᵗ le 1ᵉʳ messidor an III. — prime pour anticipation de paiement, 577ᵗ.

— 6 quartiers de terre, provenant de l'Abbaye de Preuilly, adjugés avec 7 quartiers, de même provenance, sis au finage de Villeneuve-la-Guyard (voir nº 2300).

17 fructidor an III.

2181. — 40 perches de terre, provenant de la Cure de Villeblevin, estimées 1.125ᵗ. — *Enchérisseurs* : Descourtils, Chollet, à Villeblevin; Jean Doré, Etienne Poitevin, propriétaires, à Sens. — *Adj.* 11.000ᵗ à Louis-Michel-Eutrope Baudet-Dularry, négociant, à Sens.

Paiements : 2.975ᵗ le 1ᵉʳ vendémiaire an IV. — 8.025ᵗ le 12 frimaire suivant.

Ventes par le Département

14 messidor an IV.

2132. Le tiers, indivis avec les deux autres tiers (1), du domaine provenant de l'émigré Antoine Sainte-Marie, et ainsi composé : *maisons :* une maison de maître, flanquée de tourelles, la maison du fermier, un parc et un jardin potager, le tout d'une superficie de 33 arpents, deux maisons servant ci-devant au logement des gardes, une grange servant au fermier et sise dans la grande rue, les bâtiments de l'ancienne ferme dite des Cadots, à Villeblevin; l'ancien four banal du hameau de Gerjus, au hameau de ce nom; la maison du garde des bois du Loupier, à Saint-Agnan; — *terres :* une place vague de 50 perches, propre à bâtir, 2 arpents 35 perches de terre à chènevière, et 192 arpents 40 perches de terre labourable, au finage de Villeblevin, 62 arpents 56 perches de terre labourable, et 6 arpents de friches, au finage de Saint-Agnan; 2 arpents 93 perches, au finage de Chaumont-sur-Yonne; — *prés :* 63 arpents 63 perches, au finage de Villeblevin, et 27 arpents 22 perches, au finage de Villeneuve-la-Guyard; — *bois :* 309 arpents 94 perches, dits les Bois de Saint-Agnan, du Loupier et de la Garenne, au finage de Saint-Agnan; — *rentes :* la rente des Salles, due sur des héritages de Villeblevin et consistant en 30 bichets de froment, 20 bichets d'avoine, 5 bichets de noix et 4# 7 s. 6 d. d'argent; la rente du Ferle, de 38# 17 s., due sur 9 arpents 1 quartier de terre, à Villeblevin, à raison de 4# 4 sols par arpent; 31# 4 s., sur d'autres terres de Villeblevin, 11# sur des terres de Villeneuve, et 32# sur

(1) Voir l'arrêté du département du 13 floréal an IV : « Sur le rapport d'une dénonciation faite par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Villeneuve-la-Guyard, expositive que Guillaume Jacquier de Vieilsmaisons, propriétaire de la terre de Villeblevin, produisant un revenu annuel d'environ 12.000#, étant décédé, a laissé trois héritiers, dont l'un, nommé Sainte-Marie, est émigré; que les deux autres héritiers, nommés Vissec et Lubersac, ont été envoyés en possession et jouissance de la totalité de ce bien, par arrêté du Comité des domaines nationaux du département de la Seine, aux termes de la loi du 13 ventôse de l'an III; que, d'après les dispositions de cette loi, les CC. Vissec et Lubersac ne doivent réellement toucher que les fermages et revenus de ce domaine et ne s'immiscer aucunement dans la propriété jusqu'à ce que les partages soient effectués, puisqu'il pourrait résulter de ce partage que la nation, qui a droit à un tiers dans ce domaine, l'ait en totalité; que, malgré les dispositions de cette loi, qui ne donne aux CC. Vissec et Lubersac qu'une jouissance provisoire, ils font abattre les chênes dans les bois »... L'administration du département renvoie pour enquête la dénonciation à l'administration forestière (Arch. Yonne, L 100, fol. 82).

des terres de Chaumont-sur-Yonne. — Ledit domaine affermé, à l'exception de la maison du maître, du parc, du jardin potager et des maisons des gardes, à Claude-François Tonnellier, par bail du 26 octobre 1785, moyennant 10.000 ᵗ par an, prix réduit par arrêté du département du 3 fructidor an III à 8.857 ᵗ, en raison des droits féodaux supprimés compris audit bail. — Ledit domaine estimé, savoir : pour les terre et pré, 12.010 ᵗ de revenu et en capital 264.229ᵗ 18 s.; pour les maisons, 895ᵗ de revenu et en capital 16.110ᵗ; pour les bois, 34.122ᵗ en capital; pour les rentes, 6.295ᵗ 8 s. en capital, soit au total 321.070 ᵗ, dont le tiers revient à 107.025ᵗ 15 s. 4 d. — Vendu 107.025ᵗ à Michel-Etienne Lorillon, propriétaire, à Villeblevin, pour le compte de Jean-Baptiste Vissec et Angélique-Catherine Sainte-Marie, son épouse, demeurant à Paris, rue de Tournon.

16 messidor an IV.

2183. — Le ci-devant presbytère, avec un jardin de 12 perches, provenant de la Cure de Villeblevin, estimé 3.150ᵗ. — Vendu 3.150ᵗ à Edme Lafolie, cordonnier, à Villeblevin.

Cette vente donna lieu à la réclamation suivante, adressée par le C. Jarry au ministre des finances : « Le C. Jean-Baptiste-Martin Jarry, domicilié à Villeblevin, canton de Villeneuve-la-Guyard, département de l'Yonne, vous expose que le C. Edme Lafollye, cordonnier audit Villeblevin, a soumissionné le presbytère de cette commune, le 20 floréal dernier, et a consigné pour cette soumission la somme de 775ᵗ; que l'administration départementale de l'Yonne, ayant demandé au receveur de l'enregistrement de Villeneuve-la-Guyard l'estimation sommaire de tous les biens nationaux situés dans son arrondissement, ledit receveur porta l'estimation de ce bâtiment et dépendances à 9.000 francs; que le susdit C. Jarry, instruit de ladite estimation et de l'insuffisance de la consignation faite par le C. Edme Lafollye, fit, le 11 prairial dernier, la soumission de ce même bien par la consignation de la somme de 2.325ᵗ; que croyant que sa soumission ne pouvait manquer d'être regardée comme la seule bonne et valable, n'ayant aucun concurrent, ledit Edme Lafollye n'ayant pas pris date de sa primauté en parfaisant le quart du prix de l'estimation, il se présenta à l'administration départementale de l'Yonne, le 26 prairial, pour payer le second quart en exécution de la loi.

Quelle a été et du être sa surprise d'apprendre dans les bureaux de l'administration départementale que sa soumission est rejetée et celle du C. Edme Lafollye déclarée bonne et valable, parce que ledit presbytère et dépendances venait d'être estimé, par procès-verbal, du 23 prairial, des experts nommés

l'un par l'administration, et l'autre par le soumissionnaire, la somme de 3.150#, c'est-à-dire quatre fois le montant de la consignation faite par Edme Lafollye.

Le C. Jarry, après avoir fait sentir à l'administration départementale que sa religion avait été trompée par le rapport qui lui doit avoir été fait par les experts qui, eux-mêmes, n'ont pas pu faire de rapport en connaissance de cause, parce que l'un n'est pas maçon, qualité requise par la loi, et que l'autre ne s'est pas transporté sur les lieux, pour cause d'un mal de jambe; après avoir représenté le préjudice qu'il en résulterait pour la nation, si les biens, et notamment celui en question, se donnaient pour le tiers de leur valeur, le C. Jarry a recours à l'autorité dont la nation vous a investis, pour être par vous ordonné qu'il sera procédé à une nouvelle estimation par des experts nommés d'office, afin qu'il soit donné un état exact et vrai du prix du presbytère en question, afin que la nation ne souffre pas des erreurs qui se sont infailliblement glissées dans le rapport des experts, ces erreurs étant d'autant plus sensibles que l'instruction sur la vente des domaines nationaux exige que l'estimation faite par les experts ne puisse jamais être moindre que celles précédemment faites. Or, l'estimation faite par le receveur de l'enregistrement de Villeneuve-la-Guyard est antérieure au 10 prairial et l'estimation des experts est du 23 du même mois. Les experts n'ont donc pu ni du ignorer l'estimation précédemment faite, ce qui doit faire regarder leur rapport comme nul, d'autant mieux qu'il y aurait lésion d'outre moitié par l'effet dudit rapport.

La demande du C. Jarry paraîtra d'autant plus fondée lorsqu'il vous aura donné un aperçu de l'objet en question.

Le presbytère consiste en un bâtiment neuf, avec un premier étage et grenier au-dessus, le rez-de-chaussée composé de quatre pièces, le premier étage de trois, avec deux caves l'une sur l'autre, une grange très vaste, rétablie à neuf il y a environ dix ans; la grange, contiguë à la maison d'habitation, en un vieux bâtiment séparé servant de hangar et surmonté d'un bout par un autre petit bâtiment servant à loger le vicaire, et, par cette raison, appelé le *vicariat;* un très bon puits contigu au vicariat; en une basse-cour de huit à dix perches; en une autre cour, en partie plantée de tilleuls en berceau, de pareille étendue; en un jardin, complanté d'arbres fruitiers, de la contenance de quinze à vingt perches, le tout fermé par des murs de clôture avec porte-cochère.

Il est bon d'observer que la maison d'habitation désignée ci-dessus *bâtiment neuf,* a été construite en 1780, au même lieu, et sur les mêmes tenant et aboutissant que celui précédemment existant; qu'une bonne partie des bois de l'ancien presbytère ont servi à la construction du nouveau, et qu'indépendamment de cela, ce bâtiment seul, sans les caves qui n'ont pas seulement été

réparées, parce qu'elles étaient et sont en bon état, a coûté, à cette époque, à la communauté des habitants, une somme excédente celle de 6.000 francs, comme on pourrait en faire preuve, en compulsant l'acte d'adjudication qui fut fait en 1779.

Comment se peut-il donc faire qu'un bien tel que celui-ci soit évalué aujourd'hui 3.150# ? Comment peut-on s'empêcher de voir dans les opérations des experts l'ignorance la plus grave ; car on ne peut supposer de la malveillance dans des hommes honorés de la confiance d'une administration départementale.

Le C. Jarry n'ignore pas, Citoyen Ministre, que par une circulaire vous avez ordonné aux administrations départementales de surseoir à la vente des presbytères jusqu'après la désignation de ceux qui seront affectés au service des écoles primaires, et, sous ce rapport, il attendra la décision de l'administration de l'Yonne. Mais il vous demande derechef que, si ce bâtiment n'est pas affecté audit service, il soit procédé à une nouvelle estimation par des hommes de l'art, en se conformant à la loi du 28 ventôse et à l'instruction qui en est le développement ».

19 messidor an IV.

2184. — Le tiers de 124 arpents de terre, sis aux finages de Villeblevin, Saint-Agnan, Villeneuve-la-Guyard et Chaumont-sur-Yonne, affermés par bail du 24 septembre 1780 à Charles-Mathieu-Michel Tonnellier, laboureur, à Villeblevin, moyennant 1.300# et 6 chapons, et « à la charge des cens et rentes en argent et grains », plus le tiers de 3 arpents de pré, au finage de Villeblevin, réservés audit bail, le tiers dudit domaine provenant de Louis-Bernard Crécy-Champmilon, estimé, savoir : 1.300# en argent, 7# 10 de chapons, 9# de cens et rentes en argent, 29# 4 s. 7 d. de rentes en grains, 124# pour la taille d'exploitation, 180# pour la dîme et 110# 18 s. 8 d. pour le revenu des prés, soit au total 1.760# 6 s. de revenu et 38.727# 3 s. 8 d. en capital, dont le tiers revient à 12.909# 1 s. 3 d. — Vendu 12.909# 1 s. 3 d. à François Empereur, marchand, à Villeneuve-la-Guyard, et Claude-François Tonnellier, cultivateur, à Villeblevin, ledit Empereur pour un tiers, et ledit Tonnellier pour les deux autres tiers.

5 septembre 1808.

2185. — 18 ares 14 centiares de pré, 10 ares 55 centiares de terre, lieu dit Champ Regis, et 19 ares 40 centiares de vigne, lieu dit Pierres Noirasses, au finage de Villeblevin, et 24 ares 46 centiares de terre, lieu dit la Pente du Moulin à Vent, au finage de Saint-Agnan, de provenance inconnue, estimés 448 fr. — *Adj.* 515 fr. à Benjamin Dumez, d'Auxerre, pour le compte de Lorillon, maire de Villeblevin.

VILLEBOUGIS

Superficie : 1.181 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	BOIS (arpents)
Archevêché de Sens	»	mémoire
Prieuré de Saint-Georges	18 29	»
Prieuré de Villechavan	1 25	»
Cure de Villebougis	0 50	»
Fabrique de Villebougis	14 75	»
Total	34 79	»
Biens des hôpitaux	0 51	»

Biens de 1re origine : 14 hect. 6744.
Biens des hôpitaux : 0 hect. 2151.
Biens vendus : 14 hect. 8895.

Dîmes et droits seigneuriaux. — « Toutes les dîmes appartiennent à l'archevêque de Sens, excepté sur 21 arpents de terre qui la doivent au prieur de Saint-Georges [de Villebougis] (voir n° 2186), excepté aussi celles du hameau de Villechavan, qui sont aux religieux du Jard, seigneurs fonciers, et qui sont confondues avec un droit de terrage (voir n° 2187). On paie à l'archevêque à la 24e, au prieur de Saint-Georges à la 16e, et le terrage sur Villechavan, qui comprend la dîme, est de 3 perches sur 25.

Il n'est dû aux seigneurs que la simple censive de 5 deniers par arpent, sans autres charges » *(Cahiers du bailliage de Sens*, p. 50).

Ventes par le Département

4 avril 1791.

2186. — La ferme du prieuré de Saint-Georges, avec la chapelle comprise dans l'accin, et 18 arpents 1 quartier 4 perches de terre, provenant du Prieuré de Saint-Georges de Villebougis, estimée 2.395^{liv}. — *Soumission :* du 21 novembre 1790, par Jean Denis, vigneron au faubourg d'Yonne, à Sens, ex-fermier desdites terres, à 1.200^{liv} (1). — *Enchérisseur :* Jacques Heuré, laboureur, à Villebougis. — *Adj.* 2.500^{liv} à Jacques Baillot, boulanger, à Sens, au nom de Georges-Pierre Guyot, ci-devant juge de la prévôté de Chéroy.

Par bail du 16 juin 1789, devant Héaulme, notaire à Sens, le prieur de Saint-Georges affermait à Jean Denis, vigneron à Sens, le revenu temporel du prieuré consistant en : une maison à Villebougis, 18 arpents 29 perches de terre, grosses et menues dîmes, cens et rentes sur 316 arpents de terre et bois, une rente de 27^{liv}, une autre rente de 8 bichets de méteil, et les bois du prieuré, moyennant 440^{liv} (*Affirmations de baux*, n° 267).

Paiement : 2.500^{liv} le 20 mai 1791.

28 septembre 1791.

2187. — 5 quartiers de terre et broussailles, et la chapelle du ci-devant Prieuré de Villechavan, provenant dudit prieuré, le tout estimé 90^{liv}. — *Soumission :* du 25 avril 1791, par Cressot, futur adjudicataire, à 90^{liv}. — *Enchérisseurs :* Edme Cornisset, tanneur; Jean Doré, bourgeois; Layné, avoué, à Sens. — *Adj.* 170^{liv} à Jean-Baptiste Lajon, ancien fermier desdites terres, et Jean-Mathieu Cressot, laboureurs, à Villebougis, chacun pour moitié.

Par bail du 23 décembre 1783, devant Duverger, notaire à Melun, étaient affermés à Jean-Baptiste Lajon, laboureur à Saint-Georges, paroisse de Villebougis, « les droits de dîmes, champarts et terrages, cens, coutumes, redevances seigneuriales, lods et ventes et amendes appartenant au prieuré de Villechavan en la paroisse de Villebougis, avec le terrain attenant la chapelle dudit prieuré,.... à la charge de faire desservir la chapelle dudit prieuré par tel prêtre qu'il jugera à propos, et de payer pour la desserte

(1) En marge de la soumission (Q 131, n° 61), figure cette note : *Envoyer des affiches au sieur Jacques Heuré, laboureur à Villebougis, et au sieur Jean Favelle, demeurant à Saint-Georges.*

36ᵗ par an, et moyennant la somme de 300ᵗ de loyer » (*Affirmations de baux*, nº 39).

Paiements : 150ᵗ le 26 novembre 1791. — 3ᵗ 6 s. pour solde le 2 brumaire an VI.

30 septembre 1791.

— Terres, d'une superficie non indiquée, lieu dit Villebras, aux finages de Villebougis et de Villeroy, provenant de l'Archevêché de Sens, adjugées avec d'autres terres, de même provenance, sises à Villeroy (voir nº 2394).

16 janvier 1793.

2188. — 14 arpents 3 quartiers de terre, affermés 54ᵗ à Gabriel Bouvier, provenant de la Fabrique de Villebougis, estimés 900ᵗ. — *Soumission :* du 22 novembre 1791, par Nicolas Tonnellier, laboureur, et Pierre Prudhomme, maréchal, à Villebougis, à 900ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean-Louis Chollet, Gabriel Bouvier, laboureur, à Villebougis; Jacques Baillot, boulanger, à Sens; Pierre Cornisset, tanneur, à Sens. — *Adj.* 2.225ᵗ à Pierre Prudhomme, maréchal, à Villebougis.

Paiements : 267ᵗ le 30 janvier 1793. — 262ᵗ le 14 pluviôse an II. — 254ᵗ le 27 pluviôse, — 1.670ᵗ le 18 messidor an III.

29 germinal an III.

— 51 cordes de terre, provenant des Orphelines de Sens, et dépendant de la ferme des Freslins, adjugées avec d'autres terres, de même provenance, sises à Fouchères (voir nº 518).

29 fructidor an III.

2189. — 50 perches de terre, provenant de la Cure de Villebougis, estimées 375ᵗ. — *Enchérisseurs* : Louis Rousset, Prudhomme, Nottet, Dosset, de Villebougis. — *Adj.* 5.000ᵗ à Louis Querelle, coutelier, à Sens.

Paiements : 125ᵗ le 27 vendémiaire. — 4.875ᵗ le 14 frimaire an IV.

Vente par le Département

23 décembre 1834.

— Le bois Brunot, provenant de l'Archevêché de Sens, adjugé avec le reste dudit bois, sis à Villeroy (voir nº 2399).

VILLEGARDIN

Superficie : 1.073 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	BOIS (arpents)	BOIS (hectares)
Abbaye de Villechasson.....	2 »	6 »	4 »	»
Cure de Villegardin.....	2 25	»	1 »	»
Fabrique de Villegardin.....	»	10 48	2 »	»
Fabrique de Montacher.....	4 50	»	»	»
Fabrique de Bazoches.....	»	0 87	0 50	»
Total	8 75	17 35	7 50	»
Biens de 2e origine	242 07	28 67	2 58	108 h.9055

Biens de 1re origine : 14 hect. 1303.
Biens de 2e origine : 224 hect. 1918.
Biens vendus : 238 hect. 3221.

Dîme. — « Le curé est seul décimateur et perçoit la dîme à la 24e sur toutes les productions » *(Cahiers du bailliage de Sens*, p. 483).

Ventes par le District

31 décembre 1790.

2190. La ferme du Mée-l'Abbesse, avec 6 arpents de pré, 2 arpents de friches, et 4 arpents de bois taillis, sis sur les paroisses de Villegardin, Domats et Montacher, provenant de l'Abbaye de Villechasson près Moret, estimée 6.479ᵗ. *Enchérisseurs :* Louis Dupré, marchand; Georges Lemaître, manouvrier,

à Montacher; Louis Rode, maire dudit lieu. — *Adj.* 6.530# à Etienne Chaussefoin, bourgeois, de Sens.

Par bail du 26 mai 1784, devant Lucas, notaire à Chéroy, les religieuses de Villechasson affermaient à Loison, meunier aux Robinots, outre les terres ci-dessus, les « cens, rentes, droits seigneuriaux, droit de greffe et autres droits dépendant de ladite abbaye de Villechasson, moyennant 380# par an *(Affirmations de baux*, n° 300).

Paiements : 2.730# le 14 mai 1791. — 4.265# le 6 février 1793.

30 mai 1791.

2191. — 1 arpent de bois, et 1 quartier de terre, provenant de la Cure de Villegardin, estimés 120#. — *Soumission* : du 16 février 1791, par Thibault, curé et maire de Villegardin, à 120#. — *Enchérisseurs :* Claude Boucheron, laboureur, et Pierre Chartier, maçon, à Villeblevin. — *Adj.* 255# à Jean-Guillaume Popelin, manouvrier, à Villegardin.

28 septembre 1791.

2192. — 5 arpents 48 perches de pré, et 1 arpent et demi de bois taillis, provenant de la Fabrique de Villegardin, estimés 1.423#. *Soumission* : du 8 juin 1791, par Jean-Gabriel Popelin et Claude Gagnier, manouvriers, à Villegardin, à 1.423#. — *Enchérisseur* : Layné, avoué, à Sens. — *Adj.* 2.580# à François-Laurent Thibault, curé de Villegardin; Jean-Guillaume Popelin, Etienne Gagnier, manouvriers, et Marie Audebert, veuve Philippe Leloup, laboureur, à Villegardin.

Paiements : par Thibault, dont la part est de 1.600# : 700# le 7 novembre 1791, — 450# le 27 novembre 1791, — 463# pour solde le 16 janvier 1792;

Par Jean-Gabriel Popelin et Gagnier, dont la part est de 290# : 50# le 16 octobre 1791, — 50# le 1er novembre 1791, — 55# le 28 septembre 1792, — 52# pour solde le 22 septembre 1793;

Par Marie Audebert, dont la part est de 780# : 785# pour solde le 21 novembre 1791.

13 juin 1792.

2193. — 3 quartiers et demi de pré, et un demi-arpent de bois, provenant de la Fabrique de Bazoches (Loiret), estimés 300#. — *Soumission :* du 10 octobre 1791, par Louis Maupin, laboureur, à Villegardin, à 300# (1). — *Enchérisseurs* : Jean-

(1) En marge de la soumission (Q 131, n° 480), cette note : *M. Rousseau, de Jouy, demande une affiche.*

Guillaume Popelin, Claude Gagnier, manouvriers, à Villegardin; Jean-Joseph Protat, tanneur, à Sens. — *Adj.* 760ᵗ à Jean-François Fraisse, bourgeois, à Bazoches.

Paiements : 91ᵗ le 10 juillet 1792, — 90ᵗ le 21 juin 1793, — 88ᵗ le 25 vendémiaire, — 553ᵗ le 15 germinal an III.

16 janvier 1793.

2194. — 5 arpents de pré et bois, en six pièces, provenant de la Fabrique de Jouy, estimés 1.400ᵗ. — *Soumission :* du 10 octobre 1791, par Louis Maupin, laboureur, à Villegardin, à 1.400ᵗ. — *Enchérisseurs :* François Rousseau, Jean Fouet, Paul Chenailler, Jean-François Fraisse, laboureurs, à Jouy; Louis-Robert Jolly, marchand; Pierre Guyon, bourgeois, à Chéroy. — *Adj.* 4.800ᵗ à Nicolas Régnier, marchand de bois, au Bignon (pour 3.990ᵗ), et François-Laurent Thibault, curé de Villegardin (pour 810ᵗ).

> « Sous la réserve des chênes, bois et baliveaux dont la coupe a été adjugée, le 17 juin dernier, au C. Fraisse, et dont l'exploitation n'est pas encore achevée ».

Paiements : par Régnier : 479ᵗ le 4 février, — 700ᵗ le 8 septembre 1793, — 3.020ᵗ le 11 floréal an III :

Par Thibault : 97ᵗ le 4 février 1793, — 95ᵗ le 25 ventôse an II, — 134ᵗ le 28 frimaire, — 565ᵗ le 15 messidor an III.

24 nivôse an III.

— 4 arpents 50 perches de terre, provenant de la Fabrique de Montacher, adjugés en trois lots, avec d'autres terres, de même provenance, sises à Montacher (voir nᵒˢ 984, 985, 989, 990 et 993).

5 fructidor an III.

2195. — 50 perches de bois broussailles, provenant de la Fabrique de Villegardin, estimées 800ᵗ. — *Enchérisseurs* : François-Adrien Pierre, négociant, à Paris; Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens; René Piogé, ex-suisse de la cathédrale de Sens. — *Adj.* 2.100ᵗ à Jean Doré, propriétaire, à Sens.

Paiements : 267ᵗ le 2ᵉ jour complémentaire an III, — 267ᵗ le 11 vendémiaire, — 1.568ᵗ le 24 nivôse an IV.

29 fructidor an III.

2196. — « L'enclos, le jardin, les bâtiments ruraux et la cour » de la ci-devant Cure de Villegardin, d'une contenance de 2 arpents, estimés 3.000ᵗ. — *Soumission :* du 5 avril 1792, par

Bagard, juge de paix de Chéroy, l'un des futurs adjudicataires, à 400 . — *Enchérisseurs :* Claude-Charles Lhomme, propriétaire ; Querelle, coutelier, à Sens ; Thibault, ex-curé de Villegardin ; Triboulet ; Rolland, de Saint-Valérien. — *Adj.* 32.100# à Jacques-Germain Bagard, notaire, à Montacher, tant pour lui que pour Louis Rode, juge de paix, François Letteron, greffier de la justice de paix, Claude Gagnier, Vincent Chéneau et Jean-Guillaume Popelin, cultivateurs, à Villegardin, chacun pour un sixième.

Paiements : 1.000# le 1er vendémiaire. — 29.700 le 29 brumaire. — 1.400# le 15 frimaire an IV.

Ventes par le Département

16 messidor an IV.

2197. — Le ci-devant presbytère, provenant de la Cure de Villegardin, estimé 900#. — Vendu 900# à Jacques-Germain Bagard, notaire, à Montacher.

23 fructidor an IV.

2198. La moitié de 16 arpents 34 perches de pré et pâtures, en vingt pièces, de 5 arpents 17 perches de bois taillis, en dix pièces, et de 29 arpents 88 perches de terre labourable, en vingt-quatre pièces, provenant de l'émigré Foacier de Ruzé, comme héritier pour cette moitié de son père Joseph-Auguste-Marie Foacier de Ruzé, estimés : l'ensemble des terre et pré 520# de revenu, et les bois 45#, ou en capital 12.430# dont la moitié revient à 6.215#. — Vendu 6.215# à François Letteron le jeune, cultivateur, à Montacher ; François-Laurent Thibault, propriétaire, à Villegardin [ex-curé dudit lieu] ; Pierre-Louis Delajon, marchand de bois, à la Belliole ; Etienne-François Letteron l'aîné, marchand, à Montacher ; Philippe Leloup, propriétaire, à Villegardin ; Jean-François Despommiers, propriétaire, à Chéroy.

8 ventôse an VIII.

2199. — Une ferme, dont les bâtiments d'exploitation couvrent 137 perches, avec 25 perches de jardin, 50 perches de terre à chènevière, et 225 arpents une perche de terre, pré et bois (94 hectares 91 ares 9 centiares), provenant du C. Dupré Saint-Maur, ascendant d'émigré, estimée 395 fr. 45 de revenu, mise à prix 3.163 fr. 60. — *Enchérisseur* : Pierre-Louis Regley, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 6.575 fr. à Jean-Baptiste-Pierre-Louis Salmon des Birons le jeune, propriétaire, à Chéroy, pour le

compte de la dame Dupré Saint-Maur, née Jeanne-Geneviève-Henriette Billard de Lorière, mère de l'émigré.

2200. — 39 arpents 25 perches (16 hectares 55 ares 59 centiares) de bois taillis, en sept pièces, dits les Bois de la Merdeleuse, de même provenance, estimés 125 fr. 70 de revenu, mis à prix 1.005 fr. 60. — *Enchérisseurs* : Jean-François Cornu, propriétaire, à Auxerre; Pierre-Louis Regley, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 3.600 fr. à Salmon des Birons, pour le compte de la même Dupré Saint-Maur.

2201. — 55 arpents 33 perches (23 hectares 33 ares 86 centiares) de bois taillis, dits les Bois de la Bigarderie et de la Ramonnerie, de même provenance, estimés 147 fr. 35 de revenu, mis à prix 1.178 fr. 80. — *Enchérisseurs :* Pierre-Louis Regley, Perrin, de Sens. — *Adj.* 5.000 fr. à Salmon des Birons, pour le compte de la même Dupré Saint-Maur.

2202. — 50 arpents 22 perches (21 hectares 18 ares 31 centiares) de bois taillis, tenant à la route de Villegardin à Montacher, de même provenance, estimés 138 fr. de revenu, mis à prix 1.104 fr. — *Enchérisseurs :* Pierre-Louis Regley, de Sens; Jean-François Cornu, d'Auxerre. - *Adj.* 6.025 fr. à Salmon des Birons, pour le compte de la même Dupré Saint-Maur.

2203. — 113 arpents 39 perches (47 hectares 82 ares 79 centiares) de bois taillis, dits les Bois des Martinières, de même provenance, estimés 310 fr. de revenu, mis à prix 2.480 fr. — *Enchérisseurs* : les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 10.025 fr. à Salmon des Birons, pour le compte de la même Dupré Saint-Maur.

2204. — 10 arpents (4 hectares 21 ares 81 centiares) de pré, en deux pièces, dites le Pré des Fontaines et l'Etang Chapelle, de même provenance, estimés 100 fr. de revenu, mis à prix 800 fr. - *Enchérisseurs* : Pierre-Louis Regley et Perrin, de Sens. — *Adj.* 5.150 fr. à Salmon des Birons, pour le compte de la même Dupré Saint-Maur.

2205. — Une pièce de pré, dite l'Etang des Vallées, d'une contenance de 10 arpents 50 perches (4 hectares 42 ares 90 centiares), de même provenance, estimée 75 fr. de revenu, mise à prix 600 fr. — *Enchérisseur :* Jean-François Cornu, propriétaire, à Auxerre. — *Adj.* 2.400 fr. à Louis-Joseph Perrin, administrateur forestier, à Sens.

VILLEMANOCHE

Superficie : 1.439 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)
Chapitre de Sens	17 »	3 »
Chanoines de Saint-Cyr	7 75	»
Abbaye de Saint-Jean de Sens	9 »	8 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	13 27	»
Abbaye de Saint-Antoine	6 »	»
Abbaye de Saint-Paul	10 »	»
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	4 81	»
Grand Séminaire de Sens	3 »	»
Collège des Treize-Prêtres	13 »	»
Prieuré de Montbéon	3 »	»
Cure de Villemanoche	5 05	0 75
Fabrique de Villemanoche	37 »	1 80
Cure de Sainte-Colombe de Sens	3 »	»
Cure de Saint-Pierre-le-Rond	2 »	»
Cure de Saint-Hilaire de Sens	1 »	»
Cure de Pont-sur-Yonne	10 25	0 62
Fabrique de Pont-sur-Yonne	1 37	»
Cure de Champigny	3 »	»
A reporter	149 50	14 17

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)
Report.....	149 50	14 17
Fabrique de Champigny.....	5 57	»
Cure de Nailly.....	5 »	»
Total.....	160 07	14 17
Biens de 2e origine.....	14 66	»
Biens des hôpitaux.....	31 98	»
Biens communaux.....	3 h. 0793	»

Biens de 1re origine : 73 hect. 4944.
Biens de 2e origine : 6 hect. 1835.
Biens des hôpitaux : 13 hect. 4891.
Biens vendus : 96 hect. 2463.

Dîmes. — « Toutes les dîmes sont au curé et se paient sur les grains à la 16e, et sur les vins à la 21e » *(Cahiers du bailliage de Sens*, p. 486).

Ventes par le District

14 janvier 1791.

2206. — 3 arpents de terre, lieu dit les Quatre Chemins, affermés à Bernard Sadron, moyennant 24# et 4 poulets, provenant du Prieuré de Montbéon, estimés 460#. — *Soumission :* du 11 décembre 1790, par Jean-Baptiste Gasteau et Claude Chollet, laboureurs, à Villemanoche, au prix d'estimation. — *Encherisseurs :* Louis-Herménégilde Lemoine, vice-président du district; Marin Regnard, vigneron, à Villemanoche; Claude Chollet, maire dudit lieu; Henri Barsac, bourgeois; Berthelin, homme de loi,

à Sens. — *Adj.* 855ᵗ à Jacques Perrier, laboureur, à Villemanoche.

Paiements : 120ᵗ le 5 février 1791. — 85ᵗ le 6 février 1792. — 113ᵗ le 14 janvier. — 68ᵗ le 3 juin 1793.

2207. — 3 arpents de terre, affermés à Jacques Renard, moyennant 24ᵗ, une paire de poulets et 6 livres de chanvre femelle, provenant de la Cure de Sainte-Colombe de Sens, estimés 511ᵗ. — *Soumission :* du 11 décembre 1790, par les mêmes qu'à l'art. précédent, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Marin Regnard, vigneron ; François-Guillaume Sadron, Etienne Percheron, laboureurs, à Villemanoche ; Claude Chollet, maire dudit lieu ; Henri Barsac, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 1.275ᵗ à Jacques Renard, laboureur, à Villemanoche, ancien fermier des 3 arpents.

2208. — 7 arpents 3 quartiers de terre et pré, affermés 70ᵗ et 2 poulets à Pierre-Philippe Perrier, provenant des Chanoines de Saint-Cyr en la cathédrale de Sens, estimés 1.121ᵗ. — *Soumission :* du 11 décembre 1790, par les mêmes qu'aux deux art. précédents, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Henri Barsac, bourgeois, de Sens ; Sadron, Claude Chollet, Renard, Jacques Perrier, laboureurs, à Villemanoche. — *Adj.* 2.825ᵗ à Guillemin, administrateur du district, pour le compte de David Perrier, laboureur, à Villemanoche.

2209. — 9 arpents de terre, et 8 arpents de pré, sis à Villemanoche et à la Chapelle-Champigny, affermés 400ᵗ et 4 poulets à Jean-Baptiste Gasteau, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens, estimés 7.035ᵗ. — *Soumission :* du 11 décembre 1790, par les mêmes qu'aux trois art. précédents, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Henri Barsac, bourgeois ; Louis-Pierre Heurtault, prêtre, à Sens. — *Adj.* 11.200ᵗ à François Vicherat, limonadier, à Sens, pour le compte de Jean-Baptiste Gasteau, fermier desdites terres, Jacques Serdin et Jacques Perrier, laboureurs, à Villemanoche, chacun pour un tiers.

2210. — 2 arpents de terre, affermés 18ᵗ et 2 poulardes à François Chenevy, provenant de la Cure de Saint-Pierre-le-Rond de Sens, estimés 326ᵗ. — *Soumission :* du 31 décembre 1790, par les mêmes qu'aux quatre art. précédents, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Pierre Villadier, vigneron, à Villemanoche ; François Vicherat, limonadier ; Desmaisons jeune, homme

de loi, à Sens. — *Adj.* 805ᵗ à Claude Lamy et David Perrier, laboureurs, à Villemanoche.

2211. — 13 arpents de terre, affermés à David Perrier, moyennant 150ᵗ et 15 livres de beurre, provenant du Collège des Treize-Prêtres de Sens (1), estimés 2.687ᵗ. — *Soumission* : du 11 décembre 1790, par les mêmes qu'aux cinq art. précédents, au prix d'estimation. *Enchérisseurs :* Pierre Villadier, Jacques Serdin, laboureur, à Villemanoche ; Berthelin, homme de loi, à Sens. — *Adj.* 5.650ᵗ à David Perrier, fermier desdites terres, et Claude Lamy, laboureur, à Villemanoche, chacun pour moitié.

2212. — 6 arpents de terre, en une pièce, provenant de l'Abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, estimés 777ᵗ. — *Soumission* : du 11 décembre 1790, par les mêmes qu'aux six art. précédents, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Sadron, Percheron, Renard, Villadier, laboureurs, à Villemanoche ; Berthelin, homme de loi, à Sens. — *Adj.* 2.075ᵗ à François Vicherat, limonadier, à Sens, au nom de Jean-Baptiste Gasteau, Jacques Serdin et Jacques Perrier, laboureurs, à Villemanoche.

Suivant le bail du 6 juillet 1785, devant Cave, notaire à Sens, le fermier de ladite pièce de terre, François Chennevy, outre le prix de son bail — 15 bichets de froment et 4 poulets — devait faire faire à ses frais « un arpentage et plan de ladite pièce de terre » (*Affirmations de baux*, nº 66).

4 avril 1791.

2213. — 3 arpents de terre, lieu dit la Noue de la Herce, provenant de la Cure de Champigny, estimés 400ᵗ. — *Enchérisseurs* : Pierre Boucher, Jacques Heuré, laboureurs, à Champigny. — *Adj.* 765ᵗ à Guillaume Sadron, laboureur, à Villemanoche.

— 10 arpents de terre, provenant de l'Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, et adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises à Courlon. *Soumission* : du 21 décembre 1790, pour la partie sise sur Villemanoche, par François-Guillaume Sadron, laboureur, à Villemanoche, à 2.557ᵗ (voir nº 205).

(1) Le registre de déclarations de baux porte que le bail fut passé par le sieur Chaumard, curé de Saint-Pierre-le-Rond de Sens, en cette qualité et non comme représentant du Collège des Treize-Prêtres. Cependant l'état des revenus fourni par le Collège des Treize-Prêtres en 1790 mentionne ces terres (voir *supra*, tome I, p. 500).

13 avril 1791.

2214. — 10 arpents 1 quartier de terre, et demi-arpent demi-quartier de pré, affermés 132 à Guillaume Sadron, provenant de la Cure de Pont-sur-Yonne, estimés 2.400#. — *Soumission* : du 15 janvier 1791, par Sadron, fermier et futur adjudicataire desdites terres, à 2.400#. — *Enchérisseurs* : Claude Déon, tanneur, à Sens; Percheron, laboureur, à Villemanoche. — *Adj.* 5.600# à François-Guillaume Sadron, fermier desdites terres.

2215. — 5 arpents de terre, affermés 60 et 2 poulets à François-Guillaume Sadron, provenant de la Cure de Nailly, estimés 1.150#. — *Soumissions* : du 10 janvier 1791, par Pierre Villadier, vigneron, à Villemanoche, à 600; du 15 janvier 1791, par Sadron, fermier desdites terres, à 1.150. — *Enchérisseurs :* Pierre Layné, étapier; Laurent Déon, tanneur, à Sens; Jean-Baptiste Parisot, marchand, à Courlon; Claude-Louis Serdin, laboureur, à Villemanoche; Etienne Longuet. — *Adj.* 1.700# à Jacques Renard, laboureur, et Jean-Baptiste Dorange, vigneron, à Villemanoche, chacun pour moitié.

2216. — 1 arpent de terre, affermé à Philippe Perrier, provenant de la Cure de Saint-Hilaire de Sens, estimé 300#. — *Soumission* : du 15 janvier 1791, par François-Guillaume Sadron, laboureur, à Villemanoche, à 300#. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Dorange, Jacques Serdin, laboureurs, à Villemanoche. — *Adj.* 395# à Philippe Perrier.

2217. — 6 arpents de terre, et 3 arpents de pré, affermés à Philippe Perrier 120 et 4 chapons, provenant du Chapitre de Sens, estimés 2.200. — *Soumission :* du 15 janvier 1791, par le même qu'à l'art. précédent, à 2.200. *Enchérisseurs* : Claude Déon, tanneur; Charles Joux, marchand; Pierre Layné, étapier, à Sens. *Adj.* 3.025 à Philippe Perrier, ancien fermier desdites terres, et Etienne Longuet, laboureurs, à Villemanoche, chacun pour moitié.

2218. — 13 arpents 27 cordes de terre, affermés 150# et 4 chapons à Jacques-David Perrier, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 3.200#. — *Soumission* : du 15 janvier 1791, par le même qu'aux deux art. précédents, à 3.200. — *Enchérisseurs* : Laurent Déon, boucher, à Sens; David Perrier, laboureur, à Villemanoche; Jean-Baptiste Gasteau. — *Adj.* 4.875#

à Etienne Longuet, Philippe Perrier, laboureurs, Julien Michault, Claude-Louis Perrier, laboureurs, à Villemanoche, chacun pour un quart.

2219. — 11 arpents de terre, lieux dits le Buisson, le Marchais, Languille et le Pré Bas, affermés à François Chennevy, moyennant 45 bichets de froment et 2 poulardes, provenant du Chapitre de Sens, estimés 3.000#. — *Soumission :* du 15 janvier 1791, par le même qu'aux trois art. précédents, à 2.400#. — *Enchérisseur* : Marin Grappin, tuilier, à Villemanoche. — *Adj.* 4.250# à François-Guillaume Sadron, laboureur, à Villemanoche; Claude Chollet, laboureur et maire dudit lieu; Jean-Baptiste Parisot, marchand, à Courlon; Laurent Déon, boucher, à Sens. — *Rétrocession* de leur acquisition par Parisot et Déon à Philippe Perrier et David Perrier, qui restent avec Sadron et Claude Chollet adjudicataires définitifs.

2220. — 5 arpents 5 cordes de terre, et 3 quartiers de pré, affermés 120# à Pierre-Philippe Perrier, provenant de la Cure de Villemanoche, estimés 2.200#. — *Soumission :* du 15 janvier 1791, par le même qu'aux quatre art. précédents, à 2.200#. — *Enchérisseurs :* Jean-Baptiste Parisot, marchand, à Courlon; Laurent Déon, boucher, à Sens; Pierre-Philippe Perrier, fermier desdites terres; Marin Grappin, tuilier, à Villemanoche. — *Adj.* 3.125# à Etienne Percheron, laboureur, à Villemanoche.

12 janvier 1793.

2221-2235. 37 arpents de terre, et 1 arpent 80 cordes de pré, affermés 553# à Jacques Perrier, provenant de la Fabrique de Villemanoche, estimés 12.000#. — *Soumission :* du 30 novembre 1791, par le même qu'aux cinq art. précédents, à 12.000#. *Enchérisseurs sur la totalité :* Perrin, tapissier, à Sens, à 18.000#; Pierre Boucher, laboureur, à la Chapelle-Champigny; Thomas Sadron, Claude Lamy, laboureurs, à Villemanoche; Bouteiller et Préau Valois, de Pont-sur-Yonne, à 26.000#. — *Adj. par lots* au prix total de 27.950# :

2221. 5 arpents 12 perches, à Vincent Picard, laboureur, à Villemanoche, moyennant 4.405#;

Paiements : 528# le 26 janvier 1793. — 517# le 23 nivôse an II. — 500# le 25 nivôse. — 3.117# le 23 floréal an III; — prime de 1 % accordée par l'art. 8 de la loi du 8 ventôse an III, 166#.

2222. 4 arpents 7 perches, à Etienne Longuet, laboureur audit lieu, moyennant 3.325#;

Paiements : 399# le 30 janvier 1793. — 390# le 23 nivôse an II. — 378# le 25 nivôse. — 2.498# le 17 messidor an III.

2223. — 2 arpents 88 perches, à Etienne Perrier, laboureur audit lieu, moyennant 1.110#;

Paiements : 133# le 30 janvier 1793. — 130# le 23 nivôse an II. — 126# le 27 nivôse. — 835# le 17 messidor an III.

2224. — 1 arpent 75 perches, à Philippe Renard, laboureur audit lieu, moyennant 396#;

Paiements : 47# le 30 janvier 1793. — 46# le 3 pluviôse an II. — 44# le 23 nivôse. — 300 le 1er thermidor an III.

2225. — 1 arpent 41 perches, à Jacques Renard, laboureur, et François Coulon, maçon audit lieu, moyennant 605#;

Paiements : 72# le 13 janvier 1793. — 71# le 12 pluviôse an II. — 69# le 13 pluviôse. — 454# le 17 messidor an III.

2226. — 2 arpents 17 perches, à Jean et Etienne Percheron, laboureurs audit lieu, moyennant 2.080#;

Paiements : 249# le 26 janvier 1793. — 244# le 23 nivôse an II. — 236# le 23 nivôse. — 1.561# le 11 messidor an III.

2227. — 2 arpents 40 perches, à Philippe Longuet, laboureur audit lieu, moyennant 2.205#;

Paiements : 264# le 30 janvier 1793. — 259# le 23 nivôse an II. — 1.875# le 23 pluviôse an III.

2228. — 3 arpents 75 perches, à Thomas Sadron, laboureur audit lieu, moyennant 3.200#;

Paiements : 398# le 2 novembre 1793. — 377# le 6 ventôse an II. — 363# le 25 nivôse. — 2.410# le 9 thermidor an III.

2229. — 5 arpents 1 quartier, à Pierre Bouchet, laboureur audit lieu, moyennant 2.400#;

Paiements : 288# le 27 janvier 1793. — 633# le 23 nivôse an II. — 1.663# le 23 nivôse an III.

2230. — 1 arpent 69 perches, à Pierre Villadier, laboureur audit lieu, moyennant 1.200#;

Paiements : 144# le 11 février 1793. — 600# le 11 nivôse an II. — 524# le 18 frimaire an III.

2231. 3 arpents, à Jacques Perrier, laboureur audit lieu, moyennant 3.000#;

Paiements : 583# le 21 janvier 1793. — 118# le 23 nivôse an II. — 341# le 23 nivôse. — 2.256# le 17 messidor an III.

2232. — 1 arpent 55 perches, à Guillaume Sadron, laboureur audit lieu, moyennant 1.125#;

Paiements : 135# le 6 février 1793. — 132# le 23 ventôse an II. — 128# le 23 nivôse. — 845# le 17 messidor an III.

2233. — 1 arpent 76 perches, à Jean-Baptiste Dorange, et Charles Michaut, laboureurs audit lieu, chacun pour moitié, moyennant 1.275#;

Paiements : 153# le 23 janvier 1793. — 145# le 21 frimaire an II. — 1.084# le 23 nivôse an III.

2234. — 1 arpent 63 perches, à Philippe Perrier, laboureur audit lieu, moyennant 725#, au nom de Marie Hattier, veuve Julien Michaut;

Paiements : 87# le 26 janvier 1793, — 300# le 23 nivôse an II. — 386# le 27 frimaire an III.

2235. — 60 perches, à David Perrier, laboureur audit lieu, moyennant 900#.

Paiements : 108# le 30 janvier 1793. — 105# le 23 nivôse an II. — 102# le 25 nivôse. — 676# le 17 messidor an III.

25 mai 1793.

— 5 arpents 57 perches de terre, provenant de la Fabrique de Champigny, adjugés avec d'autres biens, de même provenance, sis au finage de Champigny (voir nos 43, 50 et 56).

3 juillet 1793.

4 arpents 81 cordes de terre, dépendant de la ferme de la Cour-Notre-Dame, provenant du Prieuré de la Cour-Notre-Dame, adjugés avec d'autres terres de ladite ferme, sises à Michery. — *Soumission :* du 11 décembre 1790, par Jean-Baptiste

Gateau et Claude Chollet, laboureurs, à Villemanoche (voir n° 945).

21 pluviôse an III.

— 1 arpent 37 perches de terre, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Yonne, adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises au finage de Pont (voir n°s 1203, 1206, 1208).

3 ventôse an III.

— 1 arpent 66 perches de terre, dépendant de la ferme de Claude Bernier, ex-curé de Bray, déporté, adjugés avec d'autres terres de ladite ferme, sises à Pont-sur-Yonne (voir n°s 1211 et 1226).

3 floréal an III.

2236. — 4 arpents 36 perches de terre, à Villemanoche, et 50 perches de pré, à Courlon, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimés 100$^{\#}$ de revenu et en principal 2.000$^{\#}$. *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Haumet, François Percheron, Etienne Longuet. — *Adj.* 3.700$^{\#}$ à Claude-François Tonnellier, cultivateur, à Villeblevin.

Paiements : 930$^{\#}$ le 13 messidor an III. - 2.854 - le 29 brumaire an IV.

2237. — 2 arpents 81 perches de terre, à Villemanoche, et 50 perches de pré, au finage de la Chapelle, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimés 80$^{\#}$ de revenu et en principal 1.600$^{\#}$. — *Enchérisseurs :* Jean-Louis Perrier, Picard. — *Adj.* 4.300$^{\#}$ à Charles Pellerin, vigneron, à Champigny, tant pour lui que pour Antoine Hérisson et Charles Regnard, cultivateurs audit lieu.

Paiements : 1.075 - le 6 prairial. — 3.261$^{\#}$ le 24 messidor an III.

8 floréal an III.

2238. — 4 arpents 21 perches de terre, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, estimés 50$^{\#}$ de revenu et en principal 1.000$^{\#}$. — *Enchérisseurs* : Dorange, Perrier, Chollet, Genty. *Adj.* 6.725$^{\#}$ à Jean-Baptiste Gasteau, ancien fermier desdites terres, pour lui et pour Claude-François Tonnellier, cultivateur, à Villeblevin.

Ces terres et celles des cinq lots suivants (n°s 2238-2243), sises à Villemanoche, comprenant au total 24 arpents 3 quartiers 6 perches, en 13 pièces, étaient tenues à loyer par Jean-Baptiste

Gasteau, laboureur à Villemanoche, suivant un bail du 11 avril 1785, moyennant 11 bichets de froment, 4 chapons et 176# par an.

Paiements : 1.682# le 14 prairial. — 4.785# le 12 messidor an III.

2239. — 4 arpents 18 perches de terre, de même provenance, estimés 45# de revenu et en principal 900#. — *Enchérisseurs* : Chollet, Hauvet. — *Adj.* 5.150# à Jean-Baptiste GASTEAU, pour lui et pour Claude-François TONNELLIER.

Paiements : 1.288# le 14 prairial. — 3.665# le 12 messidor an III.

2240. — 3 arpents 80 perches de terre, de même provenance, estimés 40# de revenu et en principal 800#. — *Enchérisseurs* : Perrier, Longuet. — *Adj.* 6.400# à Jean-Baptiste GASTEAU, pour lui et pour Claude-François TONNELLIER.

Paiements : 1.601# le 14 prairial. — 4.554# le 12 messidor an III.

2241. — 3 arpents 81 perches de terre, de même provenance, estimés 40# de revenu et en principal 800#. — *Enchérisseurs* : Sadron, Chollet, Longuet. — *Adj.* 5.025# à Jean-Baptiste GASTEAU, pour lui et pour Claude-François TONNELLIER.

Paiements : 1.257# le 14 prairial, — 3.576# le 12 messidor an III.

2242. — 3 arpents 89 perches de terre, à Villemanoche, et 75 perches de terre, à la Chapelle-Champigny, de même provenance, estimés 42# 10 s. de revenu et en principal 850#. — *Enchérisseurs* : Charles Michaut, laboureur, à Villemanoche; Noël Renard, aubergiste, à la Chapelle-Champigny. — *Adj.* 4.950# à Jean-Baptiste GASTEAU, pour lui et pour Claude-François TONNELLIER.

Paiements : 1.238# le 14 prairial. — 3.560# le 12 messidor an III.

2243. — 4 arpents 27 perches de terre, de même provenance, estimés 45# 10 s. de revenu et en principal 910#. — *Enchérisseurs* : Michel Chollet, Noël Renard, Charles Michaut. — *Adj.* 5.800# à Jean-Baptiste GASTEAU, tant pour lui que pour Claude-François TONNELLIER.

Paiements : 5.527# le 14 prairial an III ; — prime pour anticipation de paiement, 295#.

13 prairial an III.

2244. — 1 arpent et demi de terre, avec 50 peupliers, tenu

à loyer par Pierre Lamy, provenant du Grand Séminaire de Sens, estimé 25# de revenu et en principal 500#. — *Enchérisseurs :* Pierre Hugot, marchand, à Coursan (Aube); Claude Renard, Charles Pellerin, vignerons, à Champigny; Jean-Baptiste Haumet, cultivateur, à la Chapelle. *Adj.* 7.900# à Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens (voir *supra*, n° 74).

Paiement de ce lot et du suivant, tous deux adjugés à Poitevin, au prix total de 16.000# : 3.954# en une rescription, signée Vial, datée du 1er messidor an III, et 12.087# en assignats, le 8 messidor an III.

2245. — 1 arpent et demi de terre, avec 50 peupliers, de même provenance et affermé au même, estimé 25# de revenu et en principal 500#. — *Enchérisseurs* : Jacques Baillot, propriétaire, à Sens; Pierre Bouchet, Pierre Lamy, cultivateurs, à la Chapelle; Charles Michaut, cultivateur, à Villemanoche. — *Adj.* 8.100# à Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens.

Paiements : voir *supra*, n° 2244.

25 *thermidor an III.*

— Terres, d'une superficie non indiquée, dépendant de la ferme de Saint-Gilles, provenant de l'Abbaye de Saint-Jean de Sens, adjugées avec d'autres terres, de même provenance, sises au finage de Pont-sur-Yonne (voir n° 1241).

27 *thermidor an III.*

— 13 arpents de terre, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, tenus par Guillaume Sadron, moyennant 74# et 6 bichets de froment, estimés 8.887# 10 s.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— 21 arpents de terre et pré, de même provenance, et tenus par le même, moyennant 155#, 22 bichets de froment et 4 chapons, estimés en principal 21.487# 10 s.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— 32 arpents et demi de terre et pré, de même provenance, tenus par Etienne Perrier, moyennant 200#, 20 bichets de froment et 4 chapons, estimés 24.750#.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

34 arpents de terre et pré, et 1 quartier de vigne, de même provenance, tenus par Claude Lamy, moyennant 200ᵗ, 50 bichets de froment et 4 poulardes, estimés en principal 34.350ᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— 28 arpents de terre et pré, de même provenance, tenus par la veuve Bernard Sadron, moyennant 230ᵗ, 15 bichets de froment et 4 bichets d'avoine, estimés en principal 25.800ᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

1er fructidor an III.

— 27 arpents et demi de terre et pré, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, tenus par la veuve Longuet, moyennant 102ᵗ, 16 bichets de froment et 2 chapons, estimés en principal 18.600ᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— 19 arpents et demi de terre et bois, de même provenance, tenus par Pierre Tonnellier, moyennant 120ᵗ, 11 bichets de froment et 2 chapons, estimés 15.900ᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— 5 arpents de terre, de même provenance, tenus par Percheron, moyennant 83ᵗ 17 s., estimés 7.442ᵗ 10 s.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

— 10 arpents de terre, provenant de l'Hôtel-Dieu de Provins, tenus par Percheron, moyennant 120ᵗ, estimés 9.000ᵗ.

Sursis à la vente en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

Ventes par le Département

6 brumaire an V.

2246. — 13 arpents de terre, provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, estimés 3.977ᵗ 1 s. Vendus 3.977ᵗ 1 s. à Phi-

lippe Desforges, marchand, et Pierre-Etienne Oger, receveur de l'enregistrement, à Sens.

5 juillet 1813.

2247. — 3 hectares 7 ares 93 centiares de terre, en quatre pièces, provenant de la Commune de Villemanoche, cédés à la Caisse d'amortissement par la loi du 20 mars 1813, affermés 370 fr. à Jacques Hauvet, estimés 7.400 fr. — *Adj.* 7.425 fr. à Vincent-Thomas Guérin-Picard, propriétaire, à Villemanoche, tant pour lui que pour François-Guillaume Sadron, propriétaire audit lieu.

VILLENAVOTTE

Superficie : 220 hectares. Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	BOIS (arpents)
Archevêché de Sens	»	12 »
Fabrique de Villenavotte	14 64	»
Total	14 64	12 »

Biens de 1re origine : 11 hect. 2367.

Dîmes. — « L'archevêque de Sens est seul décimateur dans la paroisse et la dîme s'y paie à raison de la 21e sur à peu près la moitié du finage, et à la 24e sur le surplus » (*Cahiers du bailliage de Sens*, p. 54).

Par bail du 1er juin 1788, devant Cave, notaire à Sens, le fondé de procuration de l'archevêque de Sens affermait à Hubert Germain et Edme Marinier, manouvriers à Nailly, les dîmes de gros et menus grains, les dîmes de vin, les menues et vertes dîmes à percevoir sur le finage de Villenavotte, moyennant 600# et 5 paires de poulets (*Affirmations de baux*, n° 114).

Vente par le District

6 mars 1793.

2248. — 14 arpents 64 perches de terre, aux finages de Villenavotte et Villeperrot, affermés 90ᵗ à Savinien et Nicolas Dodet, provenant de la Fabrique de Villenavotte, estimés 2.106ᵗ. — *Soumission :* du 10 novembre 1792, par Jean Fouet, laboureur, à Villenavotte, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Jean Biard, maçon, à Nailly ; Jalmain, de Sens ; Savinien Dodet, laboureur, à Villenavotte. — *Adj.* 6.375ᵗ à Hubert Germain, de Nailly, au nom d'Etienne Ferien, laboureur, à Villenavotte.

Paiements : 765ᵗ le 12 mars. — 3.800ᵗ le 25 mars 1793. — 800ᵗ le 25 frimaire. — 1.219ᵗ le 18 messidor an III.

Vente par le Département

16 ventôse an VI.

2249. — Une pièce de bois, dite la Binoche (voir nº 305), d'une contenance de 12 arpents, provenant de l'Archevêché de Sens, estimée 1.680 fr. — *Enchérisseur :* néant. — *Adj.* 20.000 fr. à Louis Seguineau-Maine, rue de l'Echiquier, à Paris, pour le compte de Pierre-Jean Duperret, inspecteur des domaines, propriétaire, à Subligny.

VILLENEUVE-LA-DONDAGRE

Superficie : 1.444 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	ETANGS (arpents)	BOIS (arpents)	BOIS (hectares)
Chapitre de Sens	386 35	43 50	223 »	226 37	70 7962
Cure de Villeneuve	25 50	0 50	»	»	»
Fabrique de Villeneuve	10 25	»	»	»	»
Fabrique de la Belliole	1 50	»	»	»	»
Total	423 60	44 »	223 »	226 37	70 7962

Biens de 1re origine : 457 hect. 5741.

CHAMPARTS ET DROITS SEIGNEURIAUX. — Le Chapitre de Sens percevait les champarts et droits seigneuriaux, dont on trouvera le bail *infra*, vente n° 2269.

Ventes par le District

9 avril 1791.

2250. — 2 arpents de terre, provenant de la CURE DE VILLENEUVE-LA-DONDAGRE, estimés 210#. — *Soumission :* du 13 décembre 1790, par Clicquot, curé de Villeneuve, futur cessionnaire, au prix de 22 fois le produit net desdits biens; du même jour, au même prix, par Claude Cortet et Jean Landy, de Villeneuve. — *Enchérisseurs* : Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation de l'Yonne, à Paris; Gérard Clicquot, prieur-curé de Villeneuve-la-Dondagre; Antoine Layné, perruquier; Renard, faïencier; Ragu-Desmoulins, épicier, à Sens. — *Adj.* 905# à François Vicherat, limonadier, Jean-Claude Déon, tanneur, et Laurent

Déon, boucher, à Sens, chacun pour un tiers. — *Cessionnaire :* le curé de Villeneuve [Gérard Clicquot].

4 mai 1791.

2251. — 23 arpents de terre, provenant de la Cure de Villeneuve-la-Dondagre, estimés 2.000ᵗ. *Soumission :* du 13 décembre 1790, par les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Enchérisseurs :* François Vicherat, limonadier; Claude Déon, tanneur; Renard, potier de terre, à Sens. — *Adj.* 4.800ᵗ à Augustin-Jacques-Louis Chandenier, notaire à Sens, pour le compte de César-Pierre Foacier, secrétaire général du département de l'Yonne.

11 mai 1791.

2252. — La ferme du Grand Couru, avec 98 arpents de terre et 2 arpents de pré, tenue par Louis-Eloi Boyer du Chapitre de Sens, moyennant 350ᵗ et 4 chapons, estimée 5.960ᵗ. *Soumission :* du 22 décembre 1790, par Louis Boyer, laboureur, à Villeneuve, au prix de 22 fois le produit net de ladite ferme. — *Enchérisseurs :* Chandenier, notaire; Pierre Cherchedieu, bourgeois, à Sens; Jean Pouce, maire de Fouchères. — *Adj.* 13.200ᵗ à Claude-Edme Charton, bourgeois, demeurant à Paris, rue de la Monnaie, 41.

2253. — 6 quartiers de friche, près la ferme du Grand Couru, provenant du Chapitre de Sens, estimés 120ᵗ. — *Enchérisseurs :* Chandenier, notaire à Sens; Jean Landy, maire de Villeneuve-la-Dondagre. — *Adj.* 615ᵗ à Jean Pouce, maire de Fouchères.

27 juillet 1791.

2254. La ferme du Moulu, avec 92 arpents et demi de terre et 6 arpents et demi de pré, affermée à Louis Griot, laboureur, à Villeroy, moyennant 260ᵗ et 40 bichets de froment, provenant du Chapitre de Sens, estimée 4.825ᵗ. — *Soumission :* du 7 juin 1791, par Jean-Louis Bonjour, laboureur, à Subligny, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Pierre Delajon, laboureur, à la Belliole, administrateur du district; Antoine Faillot, marchand, à Etigny; Pierre Layné, étapier, à Sens; Sébastien Devoves, marchand, à Villeperrot; Loup Touté, laboureur, à Domats. — *Adj.* 15.700ᵗ à Pierre Gillet, laboureur, à Domats.

2255. — La ferme de l'Etang Neuf, avec 163 arpents 85 cordes de terre et 5 arpents de pré, affermée à Clément Baudoin,

moyennant 500ᵗ et 4 chapons, provenant du Chapitre de Sens, estimée 8.570ᵗ. — *Soumission* : du 7 juin 1791, par le même qu'à l'art. précédent, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Pierre Delajon, administrateur du district; Pierre Layné, étapier; Marin Trempé, boucher, à Sens; Jean-Louis Bonjour, laboureur, à Subligny. — *Adj.* 22.800ᵗ à Loup Toupé, laboureur, à Domats.

28 novembre 1791.

2256. 4 arpents de terre, lieu dit la Plaine de Villeneuve, provenant de la Fabrique de Villeneuve-la-Dondagre, estimés 200ᵗ. — *Soumission :* du 28 octobre 1791, par Nicolas Denoy, procureur de la commune de Villeneuve, et Claude Cortet, manouvrier audit lieu, à 200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Chandenier, notaire à Sens; Landy, de Villeneuve-la-Dondagre. — *Adj.* 800ᵗ à Charles-Sulpice Commercy, marchand, à Sens, fermier desdites terres.

Paiement : 806ᵗ 17 s. 10 d. pour solde le 30 janvier 1792.

22 septembre 1792.

2257-2269. « Les terres et biens des ci-devant seigneuries des Ordons et du Grand-Rozay », provenant du Chapitre de Sens et comprenant :

1° Au finage de Saint-Loup d'Ordon, l'étang du Petit Chapitre, l'étang du Lanty, l'étang Neuf, 2 arpents de pré et 4 arpents de bois;

2° Au finage de Courtenay (1), l'étang dit Grand Chapitre ou Grand Rozay, et 2 arpents d'aulnaies;

3° Au finage de Villeneuve-la-Dondagre, un pavillon avec les 6 quartiers de jardins et les 11 arpents de bois qui l'entourent; 29 arpents de terre, 10 arpents de pré, et les 12 étangs suivants : l'étang du Moulu, 43 arpents; l'étang Neuf, 20 arpents; l'étang de la Ville, 7 arpents; l'étang de la Noue Chevalier, 21 arpents; l'étang des Vallées, 21 arpents; l'étang de la Corneillère, 7 arpents; l'étang de la Rouère ou de la Chauvellerie, 40 arpents;

(1) Les biens sis au finage de Courtenay sont exceptés de la vente, comme ayant été adjugés, le 30 mai 1792, devant le district de Montargis.

l'étang du Petit Couru, 28 arpents; l'étang du Grand Couru, 36 arpents;

4° Au finage de la Belliole, la grange champartresse et l'étang de la Belliole, de 50 arpents;

5° Au finage de Courtoin, l'étang des Pierres, 28 arpents; l'étang de la Bretèche, 6 arpents.

Le tout estimé 40.000ᵗ, affermé, avec les droits seigneuriaux supprimés, à Louis-Charles-Sulpice Commerey, marchand, à Sens, moyennant 5.600ᵗ et « 4 brochetons de 15 pouces chacun entre œil et batte », à charge de convertir en pré l'étang du Petit Couru et de rendre les autres bien empoissonnés. — *Soumission :* du 29 octobre 1791, par Jean-Louis Bonjour, procureur de la commune de Subligny, à 40.000ᵗ. — *Adj. par lots*, moyennant le prix total de 59.074ᵗᵗ :

2257. — A Dominique-Nicolas Roze, de Sens, les étangs de Lanty, du Petit Chapitre et l'Etang Neuf, paroisse de Saint-Loup-d'Ordon, avec 4 arpents de bois et demi-arpent d'aulnaies, moyennant 4.550ᵗᵗ;

2258. — A Pierre-Louis Delajon, marchand, à la Belliole; Jean-Louis Bonjour, laboureur, à Domats; Jean-François Revèche, épicier, à Sens, le pavillon de Damecanne, paroisse de Villeneuve-la-Dondagre, avec 11 arpents de bois, moyennant 8.999ᵗᵗ, et l'étang de la Belliole, moyennant 5.200ᵗᵗ;

Paiements : par Jean-Louis Bonjour, adjudicataire du pavillon de Damecanne, des 11 arpents de bois compris à l'art. 2258 et de l'étang de la Noue Chevalier compris à l'art. 2259, au prix total de 17.524ᵗᵗ : 3.511ᵗ le 22 octobre 1792, — 3.000ᵗ le 6 octobre 1793, — 4.000ᵗᵗ le 28 floréal an III, — 9.078ᵗᵗ le 26 nivôse an IV.

2259. — A Jean Pouce, laboureur, à Fouchères; Jean-Louis Bonjour, et Loup Touté, laboureur, à Domats; Henry Tantot, marchand, à Fouchères, l'étang du Moulu et l'étang Neuf, moyennant 7.050ᵗ; les étangs de la Rouere et de la Chauvellerie, moyennant 6.100ᵗ; l'étang de la Noue Chevalier, moyennant 2.425ᵗ;

Paiements : par Loup Touté, adjudicataire de la moitié de l'étang Neuf, au prix de 1.100ᵗ : 500ᵗ le 4 messidor, — 150ᵗ le 25 thermidor an III, — 635ᵗ le 13 germinal an IV.

Par Jean Pouce et Tantot, adjudicataires de la moitié de l'étang Neuf et de l'étang du Moulu, au prix de 5.940ᵗᵗ : 1.188ᵗᵗ le 6 octobre 1782, — 635ᵗᵗ le 14 octobre 1793, — 618ᵗᵗ le 26 brumaire, — 4.105ᵗᵗ le 26 prairial an III.

Par Jean-Louis Bonjour : voir *supra*, n° 2258.

2260. — A Toussaint Balagné, Jean Renard et François Marteau, laboureurs, à la Belliole, les étangs des Pierres et de la Bretèche, moyennant 3.725#;

2261. — A Georges Delajon, laboureur, à la Belliole, la grange champartresse dudit lieu, moyennant 925#;

2262. — A Joseph Bernier, ex-fermier du Chapitre, à Fouchères, 3 arpents de pré, au finage de Villeneuve, moyennant 1.300#;

2263. — A Nicolas Denoy, laboureur, à Villeneuve, l'étang de la Ville, paroisse de Villeneuve, moyennant 625#;

Paiements : 126# le 17 novembre 1792, — 68# le 23 germinal an II, — 65# le 17 frimaire, — 416# le 2 messidor an III.

2264. — A Claude Cortet, laboureur audit lieu, 29 arpents de terre, au finage de Villeneuve, moyennant 3.400#;

Paiements : 410# le 18 novembre 1792, — 400# le 26 octobre 1793, — 388# le 25 vendémiaire, — 2.180# le 17 prairial, — 288# le 3 messidor an III; — prime pour anticipation de paiement, 114#.

2265. — A Eloi Gautier, laboureur, au Chesne-le-Roi, et Louis Boyer, laboureur, à Villeneuve, l'étang du Petit Couru, moyennant 3.050#;

Paiements : par Eloi Gautier, adjudicataire des deux tiers de l'étang du Petit Couru au prix de 2.033# : 407# le 15 octobre 1792, — 500# le 2 octobre 1793, — 1.319# le 17 messidor an III.

2266. — A Jean Gardon, scieur de long, à Villeneuve, l'étang de la Corneillère, moyennant 700#;

Paiements : 225# le 29 nivôse an II, — 582# le 1er frimaire an IV.

2267. — A Louis Boyer, laboureur, à Villeneuve, 2 arpents 80 perches de pré, à Villeneuve, moyennant 1.400#. — *Rétrocession* à César-Pierre Foacier, payeur général du département, par acte devant Roulin, notaire à Egriselles, du 23 février 1793.

Paiements : par Boyer, 206# le 21 janvier 1793; — par Foacier, 1.429# le 23 février 1793.

2268. — A Claude-Edme Charton, de Sens, 4 arpents 20 per-

ches de pré, à Villeneuve, moyennant 3.625#, et l'étang du Grand Couru, moyennant 4.000# ;

Paiements : 1.531# le 6 novembre 1792. — 1.800# le 22 octobre 1793. — 4.000# le 29 ventôse. — 919# le 1er messidor an III.

2269. — A Jean Mathé, aubergiste, à Sens, l'étang des Vallées, moyennant 2.000#.

Paiements : 642# le 29 nivôse an II. — 1.630# le 1er frimaire an IV.

Le bail des biens énumérés aux 13 art. précédents, formant la seigneurie des Ordons, bail passé à Louis-Charles-Sulpice Commercy, le 16 mars 1787, devant Cave, notaire à Sens, comportait, outre les biens fonciers ci-dessus, les droits suivants : « haute, moyenne et basse justice ; droit de cens et de terrage ou champart sur les terres labourables dans l'étendue desdites terres et seigneuries et des fiefs y enclavés, ledit cens à raison de 10 deniers par arpent, et ledit terrage ou champart à raison de 12 gerbes une ; droits de masure sur les maisons, cours, jardins, accins et sur des terres qui étaient anciennement en ces natures à raison de 3 sols 9 deniers de cens et une poule de coutume, évaluée 10 sols par arpent ; droit de cens sur les prés et étangs à raison de 3 sols 9 deniers par arpent et droit de cens sur les bois des particuliers et tenanciers, à raison de 3 sols 9 deniers par arpent ; droit de paisson et glandée et droit de greffe » *(Affirmations de baux*, n° 151).

21 novembre 1792.

— 50 perches de pâtures, provenant du Chapitre de Sens, mises à prix 30#.

Sursis à la vente jusqu'à ce qu'il soit vérifié si ladite pâture fait partie de l'adjudication, faite le 22 septembre 1792, à Jean-Louis Bonjour, de Domats.

6 mars 1793.

2270-2274. — 6 arpents 1 quartier de terre, en neuf pièces, lieux dits Hongrie, la Mardelle des Cours, Moulin à Vent, la Rozerie, affermés à Sulpice Commercy, de Sens, provenant de la Fabrique de Villeneuve-la-Dondagre, mis à prix 600#. — *Soumission* : du 10 novembre 1792, par Nicolas Denoy, laboureur, à Villeneuve, à 600#. — *Enchérisseurs sur la totalité* : Jean Landy, manouvrier, à Villeneuve-la-Dondagre ; Nicolas Laurent, marchand de chevaux, à Sens ; Charles-Sulpice Commercy, de Sens, fermier desdites terres. — *Adj. par lots*, au prix total de 2.195# :

2270. 1 arpent, à Jean Pouce, marchand, à Fouchères, moyennant 230# ;

Paiements : 28# le 13 vendémiaire. — 208# le 15 vendémiaire an II.

2271. 1 arpent, à Edme Truchy, manouvrier, à Marsangy, au nom de Clément Masson, laboureur, à la Rozerie, paroisse de Villeneuve-la-Dondagre, moyennant 280# ;

Paiements : 33# le 20 mars 1793. — 96# le 27 ventôse. — 208# le 18 messidor an III.

2272. — 87 perches, à Pierre Fouet, laboureur, à Villeneuve, moyennant 225# ;

Paiement : 27# le 28 mai 1793. — Déchu en vertu de la loi du 11 frimaire an VIII.

2273. — Un demi-arpent à Clément Masson, laboureur, à la Rozerie, au nom de Blaise-Michel Adenis, secrétaire de la municipalité de Sens, moyennant 115# ;

Paiements : 13# le 20 mars 1793. — 27# le 27 ventôse. — 86# le 24 thermidor an III.

2274. — 1 arpent et demi de terre, et 5 quartiers de bois, à Nicolas Denoy, laboureur, et Jean Landy, manouvrier, à Villeneuve-la-Dondagre, moyennant 1.345#. — *Cession,* par acte devant Chandenier, notaire à Sens, à César-Pierre Foacier, payeur général du département, des 5 quartiers de bois dudit lot, moyennant 1.000#.

1er jour complémentaire an III.

2275. — 50 perches de pré, provenant de la Cure de Villeneuve-la-Dondagre, estimées 750#. — *Enchérisseurs* : Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens; Clicquot, Gérard. — *Adj.* 12.000# à Blaise-Michel Adenis-Larozerie, secrétaire de la municipalité de Sens, pour le compte de Nicolas Denoy et Jean Landy, cultivateurs, à Villeneuve-la-Dondagre.

9 vendémiaire an IV.

2276. — 6 quartiers de terre, en une pièce, provenant de la Fabrique de la Belliole, tenus par Louis Regnard, moyennant 4#, estimés 300#. — *Soumission :* du 4 juin 1791, par Jean Pouce, maire de Fouchères, futur adjudicataire, à 80#. - *Enchérisseurs :* Jacques Baillot, Chaussefoin, propriétaires, à Sens. — *Adj.* 5.000# à Blaise-Michel Adenis, dit Laroserie, secrétaire de la munici-

palité de Sens, pour le compte de Jean Pouce, cultivateur, à Fouchères.

19 vendémiaire an IV.

2277. — La grange, le fournil et autres bâtiments ruraux du ci-devant presbytère, avec un jardin de 50 perches, provenant de la Cure de Villeneuve-la-Dondagre, soumissionnés à 1.200#. — *Enchérisseurs* : Gaillard, Bonjour, Adenis-Larozerie, secrétaire de la municipalité de Sens. - - *Adj.* 69.000# à Jean-Baptiste Lasseron, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.

Ventes par le Département

2 fructidor an IV.

2278. - Le ci-devant presbytère et ses dépendances, provenant de la Cure de Villeneuve-la-Dondagre, estimé 1.080#. — *Soumission* : du 19 ventôse an II, par Claude-Sébastien Cortet, manouvrier, à Villeneuve, à 2.000#. — Vendu 1.080# à Gérard Clicquot, de Villeneuve-la-Dondagre.

16 vendémiaire an V.

2279. — 131 arpents 1 quartier de bois, en vingt-six pièces, provenant du Chapitre de Sens, estimés 40.767#. — Vendus 40.767# à César-Pierre Foacier, ancien payeur général du département de l'Yonne, à Auxerre, pour le compte de son frère Anne-Louis Foacier, notaire à Paris.

Dès le 27 octobre 1790, le sieur César-Pierre Foacier avait soumissionné la totalité des bois du Chapitre de Sens, sis sur le finage de Villeneuve-la-Dondagre, et avait désigné comme expert pour l'estimation le sieur Meignen, marchand de bois à Villevallier (Arch. Yonne, Q 131, fol. 12, n° 50). Mais l'administration hésita sur le point de savoir si les bois étaient aliénables, comme l'indique la délibération suivante, prise par le directoire du district le 1er avril 1791 : « Vu par le directoire du district de Sens la requête du sieur Foacier, secrétaire général du département de l'Yonne, expositive que, le 26 octobre dernier, il a fait soumission (enregistrée le 27 octobre, dans Q 131) pour l'acquisition de 397 arpents 25 perches de bois, dépendant du ci-devant Chapitre de Sens, paroisse de Villeneuve-la-Dondagre, lesdits 397 arpents divisés en 48 morceaux différents; que le décret de l'Assemblée nationale qui a prohibé la vente des pièces de la

contenance au-dessus de 100 arpents, ou celles de moindre quantité qui se joindraient à des bois nationaux, ne peut le concerner, puisqu'aucune des pièces qui font l'objet de sa soumission n'est dans le cas prévu par la loi, mais que chacune est séparée par des pièces de bois appartenant à la Nation ; que, par conséquent, la prétention des personnes qui objecteraient que lesdits bois sont exceptés de la vente par les décrets, se trompent *(sic)* absolument, ou sur la connaissance locale, ou sur l'interprétation desdits décrets ; qu'il n'existe donc aucune raison qui puisse autoriser la suspension de l'effet de ladite soumission et qu'il soit procédé aux formalités pour parvenir à la vente desdits bois. Sur quoi, la matière mise en délibération et ouï le procureur-syndic, le directoire du district, considérant que la loi ne peut être interprétée au-delà des termes dans lesquels elle est conçue, et surtout une loi d'exception ; que l'Assemblée nationale n'a eu en vue de conserver que les pièces de 100 arpents et au-dessus, ou les bois de moindre quantité joignant à des bois nationaux pouvant par leur réunion former des pièces de cette contenance ; qu'on ne pourrait détruire l'effet de la soumission du sieur Foacier sur le fondement que les morceaux qu'il demande à acquérir sont joignants à des bois particuliers joignants eux-mêmes à des bois nationaux ; est d'avis qu'il y a lieu par l'Assemblée administrative du département d'ordonner que le sieur Foacier sera autorisé à suivre l'effet de sa soumission par estimation, affiches et vente des objets y énoncés ; à la charge néanmoins qu'en procédant à ladite estimation les experts auront soin d'observer si chaque pièce estimée tient ou non immédiatement à d'autres biens nationaux du même genre et si, par l'effet de cette réunion, dans le cas où elle s'y rencontrerait, les deux portions réunies excèdent la quantité de 100 arpents ; d'autoriser, en conséquence, le directoire du district à passer outre aux dites opérations, en se conformant aux dispositions de la loi » (Arch. Yonne, L 887, fol. 101). Le directoire du département, le 5 avril 1791, arrête que « conformément à l'art. 9 du décret du 3 novembre dernier, il sera par le directoire du district de Sens, dans le plus bref délai, commis un expert ; lequel, en présence d'un officier municipal de la situation de chacune des pièces de bois portées en la soumission du sieur Foacier, procédera à l'estimation desdits bois, observera la distance qui se trouve entre lesdites pièces de bois et si, quoique séparées les unes des autres, elles sont, pour la totalité qui présente une masse importante, susceptibles d'une garde facile et peu dispendieuse, pour, sur le rapport dudit expert, être par le district, à la prudence duquel le directoire du département s'en rapporte, lesdites pièces de bois mises en vente, s'il y a lieu » (Arch. Yonne, L 30, fol. 77v°). L'expertise conclut sans doute que les bois en question n'étaient pas aliénables, puisqu'ils ne furent mis en vente qu'après que la loi du 28 ventôse an VI eût porté de 100

à 300 arpents l'étendue des bois qui pouvaient être aliénés (voir *supra*, tome I, p. CVII, alinéa 2).

2280. — 77 arpents de bois, en neuf pièces, de même provenance, estimés 17.998ᶠ 10 s. — Vendu 17.998ᶠ 10 s. à Cesar-Pierre Foacier, pour le compte de Anne-Louis FOACIER, notaire à Paris.

6 nivôse an V.

2281. — 7 arpents 12 perches de bois taillis, provenant du CHAPITRE DE SENS, estimés 1.347ᶠ 10 s. — Vendus 1.347ᶠ 10 s. à Pierre HONNORÉ, manouvrier, à Courtoin, et Claude VALENTIN, cultivateur, à Villeneuve-la-Dondagre.

6 mars 1815.

2282. — 2 hectares 71 ares 53 centiares de bois, dits la Haye Naison et la Haye Nonat, provenant du CHAPITRE DE SENS, estimés 1.648 fr. — *Adj.* au rabais 2.225 fr. à Jean-Baptiste SAUVEGRAIN, boucher, à Sens.

2283. — 1 hectare 58 ares de bois, dits Gril du Corps et la Queue de Colombeau, provenant du CHAPITRE DE SENS, estimés 805 fr. *Adj.*, au rabais, 1.200 fr. à Pierre-Ambroise Fillemin, arpenteur, à Sens, pour le compte de César-Pierre FOACIER, demeurant à Paris, 8, rue Chabanais, propriétaire de bois avoisinants.

2284. — 53 ares de bois, dits le Grand Couru, provenant du CHAPITRE DE SENS, estimés 361 fr. — *Adj.*, au rabais, 450 fr. à Claude-Edme CHARTON, propriétaire, à Sens.

3 mai 1815.

2285. Le bois des Haudreries, aux finages de Villeneuve-la-Dondagre et de Courtoin, d'une contenance de 5 hectares 90 ares 84 centiares, provenant du CHAPITRE DE SENS, estimés 3.945 fr. — *Adj.*, au rabais, 4.200 fr. à Jean-Baptiste SAUVEGRAIN, propriétaire, à Sens.

2286. — Le bois du Clos Bardois, d'une contenance de 2 hectares 85 ares 64 centiares, provenant du CHAPITRE DE SENS, estimés 1.564 fr. — *Adj.*, au rabais, 1.600 fr. à Jean-Baptiste SAUVEGRAIN, propriétaire, à Sens.

2287. Le bois de la Bidarderie, d'une contenance de 21 ares, provenant du Chapitre de Sens, estimé 285 fr. — *Adj.*, au rabais, 300 fr. à Louis Marchand, laboureur, à Villeneuve-la-Dondagre, propriétaire d'un confront.

13 mars 1820.

2288. — Le bois dit Bernier, d'une contenance de 19 hectares 53 ares 79 centiares, provenant du Chapitre de Sens, estimé 10.828 fr. — *Adj.*, au rabais, 10.828 fr. à Jean-Gabriel Chollet, marchand de bois, à Sens.

27 septembre 1821.

2289. Les bois du Pré aux Loups, des Salins et de l'Etang du Petit Couru, d'une contenance totale de 37 hectares 45 ares 82 centiares, provenant du Chapitre de Sens, estimés 27.448 fr. — *Adj.* aux enchères, l'adjudication au rabais n'ayant pas donné de résultat, 31.100 fr. à Jean-Gabriel Chollet, marchand de bois et fabricant de tuiles, à Sens, pour le compte de Jean-Baptiste Sauvegrain, propriétaire, à Sens.

VILLENEUVE-LA-GUYARD

Superficie : 1.658 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	PRÉS (hectares)	VIGNES (arpents)
Abbaye de Preuilly	91 58	10 42	3 7709	1 »
Mission de Versailles	»	6 12	»	»
Chapitre de Montereau	»	0 75	»	»
Chapelle Saint-Louis	0 75	3 »	»	»
Cure de Villeneuve	25 57	5 25	»	0 25
Fabrique de Villeneuve	32 61	13 51	»	»
Cure de la Chapelotte	18 48	»	»	»
Fabrique de la Chapelotte	16 »	6 50	»	»
Fabrique de Saint-Agnan	2 18	»	»	»
Total	187 17	45 55	3 7709	1 25
Biens de 2e origine	29 60	24 04	»	»

Biens de 1re origine : 102 hect. 4594.
Biens de 2e origine : 22 hect. 6253.
Biens vendus : 125 hect. 0847.

Dîmes. — Les dîmes de grains appartiennent aux Pères de la Mission de Versailles, comme abbés de Saint-Rémy ; les menues dîmes au curé.

Par bail du 24 octobre 1772, devant Cave, notaire à Sens, les Pères de la Mission affermaient à Edme Courcon, « tous les droits de dîmes appartenant à ladite maison de Notre-Dame de Versailles, sur les paroisses de Villeneuve-la-Guyard, Monceaux et la Chapelle-aux-Veuves, ensemble la grange dîmeresse », plus 6 arpents de pré

(n° 2297) et 30# de rentes, à charge de payer chaque année: « 1° au sieur curé de Villeneuve-la-Guyard la quantité de 40 bichets de froment, 10 bichets de méteil et 80 bichets d'orge pour son gros, le tout mesure de Villeneuve-la-Guyard; 2° plus, au sieur curé de Monceaux, la somme de 500# pour sa portion congrue; 3° plus de payer au seigneur dudit Villeneuve la somme de 4# de rente », et moyennant le loyer annuel de 2.200#, payables en deux termes, à la Saint-Jean-Baptiste et à Noël (Arch. Yonne, H 373).

Le curé jouissait des menues dîmes et de la dîme d'agneaux (voir vente n° 2293).

Ventes par le District

28 juin 1791.

2290. — 1 quartier de vigne, 1 arpent et demi de terre, et 1 quartier de pré, provenant de la Cure de Villeneuve, estimés 300#. — *Soumission* : du 28 mai 1791, par le maire, Courcon, et le procureur de la commune, Dorange, à 300#. — *Enchérisseur* : Magin, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 750# à Courcon, maire de Villeneuve-la-Guyard, et Claude Dorange, procureur de ladite commune, pour le compte du curé de Villeneuve, [Jean-Baptiste] Michel.

30 septembre 1791.

2291. — 1 arpent de vigne et terre, lieu dit la Pièce des Fontaines, provenant de l'Abbaye de Preuilly, estimé 358#. — *Soumission* : du 6 décembre 1790, par Louis-Joseph Lorillon, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard, locataire de ladite vigne, sous réserve d'estimation. — *Enchérisseurs* : Etienne Chaussefoin, bourgeois; Beraudon, marchand, à Sens; Jacques Fleureau, de Villeneuve-la-Guyard. — *Adj.* 600# à Nicolas Brevet, laboureur, à Bichain, paroisse de Villeneuve.

Paiements : 300# le 28 octobre 1791. — 315# pour solde le 16 septembre 1792.

28 novembre 1791.

2292. — 17 arpents 98 perches de terre et pré, affermés 300# à Jean Dromigny, provenant de la Cure de la Chapelotte, estimés 5.115#. — *Soumission* : du 9 novembre 1791, par Michel-Etienne Lorillon, administrateur du district, au prix d'estimation. — *Adj.* 5.225# à Edme Monpoix, laboureur, à la Chapelotte, Pierre

Nolent, marchand, à Villeneuve-la-Guyard, Jean-Eugène-Michel Boucheron, boucher, à Villeblevin, chacun pour un tiers.

Paiements : 725ᵗ le 22 décembre 1792. — 909ᵗ le 19 décembre 1792. — 381ᵗ le 24 frimaire. — 387ᵗ le 8 ventôse. — 3.558ᵗ le 17 messidor an III.

14 janvier 1792.

2293. — 24 arpents de terre, et 5 arpents de pré, affermés à la veuve Grattery, provenant de la Cure de Villeneuve-la-Guyard, estimés 3.410 ᵗ. — *Soumission :* du 12 décembre 1791, par Michel-Etienne Lorillon, administrateur du district, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Pierre Layné, étapier; Audebert, épicier, à Sens; Jean-Baptiste Pichard, de Villeneuve-la-Guyard. *Adj.* 9.150ᵗ à Nicolas Brevet, Edme Courcon, François-Prosper Monpoix, Claude Monpoix, Sébastien Brevet, Germain-Nicolas Brevet, Claude-Isaac Monpoix, Edme Guérillot, Jean-Baptiste Cochet, Edme-Roch Dromigny, tous laboureurs, Pierre Boyer, Louis Boyer, Louis Boyer fils, vignerons, Pierre Courcon, cordonnier, et François Guillaume, boulanger, à Villeneuve-la-Guyard, chacun pour égale portion.

Ces terres avaient été affermées, par bail du 27 décembre 1787, devant Delaporte, notaire à Villeneuve-la-Guyard, à Pierre-Michel Grattery, maître de la poste aux chevaux de Villeneuve, avec la dîme d'agneaux, moyennant 350ᵗ *(Affirmations de baux*, nº 497). Par bail du 1ᵉʳ janvier 1788, ledit Grattery sous-amodiait à Edme Courcon, laboureur à Villeneuve, la dîme d'agneaux, moyennant 96ᵗ et à charge « de livrer chacun an audit sieur fermier un agneau dans la saison la plus convenable et au choix du sieur Grattery » *(Ibid.*, nº 496).

Paiements : 1.125ᵗ le 3 février 1792. — 1.051ᵗ le 11 février 1793. — 1.044ᵗ le 17 pluviôse an II. — 1.043 le 13 ventôse. — 2.044 le 27 messidor. — 409 le 29 messidor. — 2.045 le 2 thermidor. — 409ᵗ le 4 thermidor. — 400ᵗ le 16 thermidor. — 409ᵗ le 5ᵉ jour complémentaire an III. — 409ᵗ le 22 frimaire an IV. Reste dû, 101ᵗ 2 s., compensés par la prime accordée par la loi du 8 ventôse an III.

12 janvier 1793.

— 2 arpents 18 perches de terre, provenant de la Fabrique de Saint-Agnan, adjugés avec d'autres biens, de même provenance, sis au finage de Saint-Agnan (voir nº 1310).

23 mars 1793.

2294. — 16 arpents de terre, et 6 arpents et demi de pré, aux finages de Villeneuve-la-Guyard et de Villeblevin, affermés à Edme Monpoix, provenant de la Fabrique de la Chapelotte,

mis à prix 10.000 . — *Soumission :* du 29 janvier 1793, par Michel-Etienne Lorillon, ex-notaire à Villeblevin, administrateur du district, à 10.000#. — *Enchérisseurs :* Edme Courcon, Claude Monpoix, de Villeneuve-la-Guyard ; Baudet-Dularry, de Paris ; François Etancelin, marchand, à Sens. — *Adj.* 20.200# à François Roy, marchand, à Sens, au nom de François Empereur, Pierre Nolent, marchands, à Villeneuve-la-Guyard, et Edme Monpoix, laboureur, à la Chapelotte, ancien fermier desdites terres, chacun pour un tiers.

Paiements : 2.424# le 2 avril 1793, — 2.125# le 23 frimaire, — 226# le 6 germinal an II, — 3.777# le 3 germinal, — 1.600# le 3 messidor, — 11.453# le 17 messidor, — 454# le 3 thermidor an III.

2295. — 31 arpents 86 perches de terre, et 13 arpents 51 perches de pré, affermés à Pierre Charrier, laboureur, à Bichain, provenant de la Fabrique de Villeneuve-la-Guyard, estimés 15.000#. — *Soumission* : du 29 janvier 1793, par Michel-Etienne Lorillon, administrateur du district, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Jean-Baptiste Bouteiller, de Pont-sur-Yonne ; Martin Regnard, notaire à Courlon ; Parisot, marchand, à Courlon ; François Roy, marchand, à Sens. — *Adj.* 25.400# à Edme Monpoix, laboureur, à la Chapelotte, pour lui et François-Prosper Monpoix, laboureur, à Barbey (Seine-et-Marne) ; François Empereur, Pierre Nolent, marchands, à Villeneuve-la-Guyard ; Michel Boucheron, boucher, à Villeblevin ; Etienne Simonet, Edme Brevet, Sébastien Brevet, Nicolas Brevet, Clément-Vincent Monpoix, Louis Jacquin, Pierre Charrier, laboureurs ; Vincent Fleureau, maçon ; Jacques-Silent Fleureau, François Bouillon, Isaac Morin, Nicolas Fleureau, Claude Joineau, Claude Dromigny, vignerons ; Louis-Barthélemy Dumant, charron ; Charles Delaporte, marchand de chevaux, tous à Villeneuve-la-Guyard ; Jean Dromigny, laboureur, à la Chapelotte ; Michel Dromigny, laboureur, à Bichain.

Paiements : 3.048# le 8 avril 1793, — 2.982# le 6 germinal an II, — 2.888# le 6 germinal, — 4.718# le 17 messidor, — 780# le 27 messidor, — 3.145# le 29 messidor, — 780# le 1er thermidor, — 1.560# le 2 thermidor, — 780# le 4 thermidor, — 780# le 5 thermidor, — 800# le 16 thermidor, — 1.560# le 14 fructidor, — 1.560# le 5e jour complémentaire an III, — 800# le 12 frimaire, — 1.742# le 29 nivôse an IV.

3 avril 1793.

2296. — La grange aux dîmes de Villeneuve-la-Guyard, avec cour y attenant, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimée 2.000 . — *Encherisseurs* : Jean Musard,

François Guillaume, Pierre Boucher, Nicolas Fleureau. *Adj.* 8.150# à Claude-Louis Champagne, bourgeois, à Villeneuve-la-Guyard, au nom de son fils, Claude-Thomas-Irénée CHAMPAGNE, dit DECIUS, capitaine au 2e bataillon des volontaires de Seine-et-Marne, en garnison à Metz.

Par acte du 17 mars 1793, passé devant Mes Bernard et Mathieu, notaires à Metz, Champagne, dit Decius, donnait à son père « pouvoir de, pour lui et en son nom, se rendre adjudicataire, par devant tel district il appartiendra, des biens nationaux que ledit constitué jugera convenir audit constituant, moyennant tels prix il jugera à propos; signer les adjudications; promettre d'en effectuer le prix à la fin de la guerre *au moyen de la remise de la pension* à laquelle ledit constituant aura droit, en conséquence des décrets, pour raison de ses années de services qui se portent déjà dans ce moment à près de douze années, ce qui formerait à présent un fonds de dix à onze mille livres; réclamer l'exécution du décret du 21 février dernier pour faire admettre ledit fonds en payement desdits domaines nationaux et généralement faire au sujet de ce que dessus tout ce que besoin sera ».

Le 4 juillet 1793, le directoire du département, sur la requête de Claude-Louis Champagne tendant à ce que son fils soit subrogé à l'adjudication faite à l'exposant de la grange dîmeresse de Villeneuve, et ce conformément à la loi du 21 février 1793, « considérant que la demande en subrogation, formée par le pétitionnaire à l'instant même de l'adjudication dont il s'agit, est admissible, et que les pouvoirs d'acquérir au nom de son fils lui sont suffisamment conférés par la procuration dont ce dernier l'a fondé devant les notaires, à Metz, le 17 mars précédent; que la pension attribuée aux militaires, défenseurs de la Patrie, par la loi du 21 février est dans les mains de la Nation un gage réel de l'acquisition qu'ils peuvent faire d'un domaine national; qu'à la vérité la faculté d'acquérir par imputation sur ladite pension n'a pas été nommément déterminée par ladite loi, puisqu'elle a renvoyé au Comité des finances pour faire un prompt rapport sur le mode de conversion des pensions militaires en un capital applicable à l'acquisition, mais que, par le renvoi, le principe est décrété, que la faculté d'acquérir avec imputation ne peut être révoquée en doute; — considérant, au surplus, qu'il n'est question, dans l'art. 5 de la loi du 21 février dernier, que des biens d'émigrés, dont 400 millions sont affectés au paiement des pensions; qu'il n'y a pas lieu de croire que la Convention nationale, en assurant aux généreux défenseurs de la Patrie une retraite honorable, ait eu l'intention de l'assigner de faculté sur tout autre domaine national que sur les biens des émigrés », arrête que le C. Claude-Thomas-Irénée Champagne, dit Décius, capitaine au 2e bataillon des volontaires de Seine-et-Marne est subrogé à son père dans l'acquisition de la grange dimeresse de Villeneuve, mais qu'en ce

qui concerne l'imputation du prix de ladite acquisition sur sa pension, il n'y a lieu à délibérer (Arch. Yonne, Q 194, p. 164 *ter*).

Paiements : 2.663ᵗ le 14 frimaire. — 1.600ᵗ le 13 pluviôse. 4.780ᵗ le 24 messidor an III.

2297. 6 arpents 12 perches de pré, au finage de Villeneuve, et 2 arpents 87 perches de terre, au finage de la Brosse-Monceaux (district de Nemours), le tout affermé à Edme Courcon, laboureur, à Villeneuve, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, estimés 6.000ᵗ. — *Soumission :* du 10 février 1793, par Jacquier, archiviste du district de Sens, à 8.000ᵗ. — *Enchérisseur* : Claude-Louis Champagne, bourgeois, à Villeneuve-la-Guyard. *Adj.* 13.400ᵗ à Jean-Baptiste-Clément Monpoix, laboureur audit Villeneuve, pour lui et pour Edme Courcon, Louis Boyer, Nicolas Renard, François Guillaume, Jean-Baptiste Cochet et Jacques Pinot, tous de Villeneuve-la-Guyard.

Lot affermé avec les dîmes. Voir *supra*, pp. 343-344.

Paiements : 1.620ᵗ le 14 juin 1793. — 12.201ᵗ le 22 frimaire an II.

29 thermidor an II.

— 2 arpents 97 perches de pré, lieux dits les Eschebards, la Grosse Sault et la Couvrée, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, adjugés avec d'autres prés, de même provenance, sis à Villeblevin (voir nᵒˢ 2124, 2125, 2126).

13 fructidor an II.

— 110 perches de terre, lieu dit la Fosse Formé, dépendant de la ferme Dumant, à Villeblevin, provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, et adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises à Villeblevin (voir nº 2142).

9 prairial an III.

2298. 3 arpents et demi de terre, lieu dit les Joncs, provenant de la mense conventuelle de l'Abbaye de Preuilly, affermés à Jean-Maur Jacquin, aubergiste, à Villeneuve, estimés 56ᵗ de revenu et en principal 1.120ᵗ. — *Soumission :* du 27 janvier 1791, pour la totalité des terres de l'abbaye de Preuilly à Villeneuve-la-Guyard et Villeblevin, par Jacquin, fermier desdites terres à 26.400ᵗ. *Enchérisseurs :* Louis Dumant, Louis Jacquin, Claude Geoffroy, marchand, à Villeneuve-la-Guyard ; Louis Boyer, Jean

Billard, de Villeneuve ; Pierre Hugot, marchand, à Coursan (Aube). — *Adj.* 11.000ᵗ à Laurent Boucheron, vigneron, tant pour lui que pour Paul Boucheron, Edme Gareau et Jacques Rouyer, de Villeneuve-la-Guyard.

Ce lot et les suivants (nᵒˢ 2298-2326), ainsi que 10 lots sis au finage de Villeblevin (nᵒˢ 2171-2180), formant au total 115 arpents de terre et pré, dont 88 arpents et demi à Villeneuve-la-Guyard, étaient affermés à Jean-Maur Jacquin, suivant bail du 11 avril 1787, devant Opoix, notaire à Donnemarie, moyennant 1.200ᵗ par an (*Affirmations de baux,* nᵒ 182).

Paiement : 10.438ᵗ 10 s. 10 d. le 19 prairial an III.

2299. — 3 arpents et demi de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 56ᵗ de revenu et en principal 1.120ᵗ. — *Enchérisseurs :* Pierre Hugot, marchand, à Coursan ; Michel Renard, Silent Fleureau, vignerons, à Villeneuve-la-Guyard. *Adj.* 12.000ᵗ à Joseph Cochet, vigneron, à Villeneuve, tant pour lui que pour Pierre et Savinien Serdin, de Villeneuve-la-Guyard, chacun pour un tiers.

Paiements : 3.000ᵗ le 26 prairial. 3.350ᵗ le 6 messidor. 5.700ᵗ le 27 messidor an III.

2300. — 7 quartiers de terre, au finage de Villeneuve, lieu dit les Fontaines, et 6 quartiers, lieu dit les Armères, au finage de Villeblevin, provenant de l'Abbaye de Preuilly, estimés 80ᵗ de revenu et en principal 1.600ᵗ. — *Enchérisseurs* : Silent Fleureau, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard ; Dromigny ; Antoine Empereur, marchand, à Villeneuve ; Jacquin. — *Adj.*, après 6 feux, 15.300ᵗ à Nicolas Brevet, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard, propriétaire d'un confront, tant pour lui que pour Pierre Charrier, Jean-Baptiste Dromigny et Edme Brevet, tous trois cultivateurs à Bichain.

Paiements : 8.050ᵗ le 3 messidor. — 7.204ᵗ le 29 messidor an III.

2301. — 3 arpents 25 perches de terre, sur le chemin d'Aigremont, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Nicolas Brevet, vigneron, à Villeblevin ; Claude Renard, sabotier, à Villeneuve ; Louis-Maur Jacquin. — *Adj.*, après 7 feux, 14.000ᵗ à Pierre Chanu, marchand, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiement : 13.285ᵗ 8 s. 4 d. le 19 prairial an III : prime pour anticipation de paiement, 729ᵗ 3 s. 4 d.

2302. — 3 arpents 25 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 75# de revenu et en principal 1.500#. — *Enchérisseurs :* Nicolas Fleureau, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard; Claude Renard, sabotier audit lieu; François Guillaume, boulanger. — *Adj.*, après 7 feux, 14.500# à Sébastien Brevet, cultivateur, à Bichain.

Paiements : 3.910# le 26 prairial. — 3.350# le 4 thermidor an III. — 2.250# le 21 brumaire. — 5.212# le 21 frimaire an IV.

2303. — 3 arpents 25 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 75# de revenu et en principal 1.500#. — *Enchérisseurs :* Nicolas Brevet, vigneron, à Villeblevin; Claude Geoffroy, marchand, à Villeneuve. — *Adj.*, après 3 feux, 13.400# à Nicolas Fleureau, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard, tant pour lui que pour Pierre Fleureau, son frère, chacun pour moitié.

Paiements : 7.000# le 3 messidor, — 6.350# le 23 messidor an III.

2304. — 3 arpents 25 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 75# de revenu et en principal 1.500#. — *Enchérisseurs :* Louis Jacquin, Sébastien Brevet, Michel Renard. — *Adj.*, après 5 feux, 14.000# à Louis Boyer, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard, tant pour lui que pour la veuve Louis Boyer et Laurent Maillard.

Paiements : 13.285# le 19 prairial an III; — prime pour anticipation de paiement, 729#.

2305. — 3 arpents 25 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 75# de revenu et en principal 1.500#. — *Enchérisseurs :* Nicolas Brevet, vigneron, à Villeblevin; Claude Geoffroy, marchand, à Villeneuve; Claude Renard, sabotier audit lieu; Jacquin. — *Adj.*, après 5 feux, 13.900# à Antoine Empereur, marchand, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiements : 9.821# le 21 prairial, — 950# le 24 thermidor an III, — 590# le 6 brumaire, — 2.000# le 6 frimaire an IV.

2306. — 3 arpents 25 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 75# de revenu et en principal 1.500#. — *Enchérisseurs* : Louis-Maur Jacquin, cultivateur; Claude-François Joineau, vigneron; Noël Renard. — *Adj.*, après 6 feux, 13.500# à Nicolas Brevet, cultivateur, à Villeneuve.

Paiements : 3.375# le 26 prairial, — 7.529# le 9 thermidor, — 1.945# le 15 fructidor an III.

2307. — 3 arpents 25 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis-Maur Jacquin, Antoine Empereur, Claude Geoffroy, marchands, à Villeneuve. — *Adj.* 13.700 à Nicolas Brevet, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiements : 3.425ᵗ le 26 prairial. — 10.000ᵗ le 25 thermidor an III.

2308. — 3 arpents 25 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Nicolas Brevet, vigneron, à Villeblevin ; Claude Geoffroy, marchand, à Villeneuve ; Jean Descourtis, Jacquin. *Adj.* 13.700ᵗ à Nicolas Brevet, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiements : 3.425ᵗ le 26 prairial an III. — 10.550ᵗ le 22 frimaire an IV.

2309. — 3 arpents 25 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Nicolas Brevet, vigneron, à Villeblevin ; Louis-Maur Jacquin, de Villeneuve. — *Adj.* 13.600ᵗ à Jean-Baptiste Deligand, marchand faïencier, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiement : 12.914ᵗ le 29 prairial an III.

2310. — 3 arpents 25 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Michel-Etienne Lorillon, propriétaire, à Villeblevin ; Claude Geoffroy, marchand, à Villeneuve ; Louis-Maur Jacquin, Claude Joigneau. — *Adj.* 13.500ᵗ à Nicolas Brevet, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiements : 3.375ᵗ le 26 prairial, — 10.200ᵗ le 3 thermidor an III.

2311. — 3 arpents 25 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 90ᵗ de revenu et en principal 1.800ᵗ. — *Enchérisseurs :* Claude Geoffroy, marchand, à Villeneuve ; Louis-Maur Jacquin, Michel Renard. — *Adj.* 13.200ᵗ à Esprit Roch, aubergiste, à la Chapelle-Champigny.

Paiement : 12.551ᵗ le 2 messidor an III ; — prime, 680ᵗ.

2312. — 3 arpents 3 quartiers de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 100ᵗ de revenu et en principal 2.000ᵗ.

— *Enchérisseurs :* Bougault, Michel Boyer. — *Adj.* 15.500# à Esprit Roch, aubergiste, à la Chapelle-Champigny.

Paiement : 14.738# le 2 messidor an III : — prime, 798#.

2313. — 3 arpents 3 quartiers de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 100# de revenu et en principal 2.000#. — *Enchérisseurs :* Claude Geoffroy, marchand, à Villeneuve ; Edme Monpoix, Claude Joigneau, cultivateurs audit lieu. — *Adj.* 15.600# à Esprit Roch, laboureur, à la Chapelle-Champigny.

Paiement : 14.262# le 2 messidor an III : — prime, 773#.

2314. — 3 arpents 3 quartiers de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 100# de revenu et en principal 2.000#. — *Enchérisseurs :* Claude Renard, sabotier, à Villeneuve ; Edme Monpoix, cultivateur audit lieu. — *Adj.* 15.600# à Esprit Roch, aubergiste, à la Chapelle-Champigny.

Paiements : 14.833# le 2 messidor an III ; — prime, 804#.

2315. — 3 arpents 25 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 90# de revenu et en principal 1.800#. — *Enchérisseurs :* Esprit Roch, aubergiste, à la Chapelle-Champigny ; Silent Fleureau, cultivateur, à Villeneuve. — *Adj.* 14.500# à Edme Monpoix, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard, tant pour lui que pour Claude, Barthélemy, Isaac et Prosper Monpoix, Isaac Morin, Jean-Baptiste Cochet, Charles-Martin Lescuyer, Etienne Boyer, Vincent Dumant, Vincent Boyer et François Guillaume, tous de Villeneuve, chacun pour un douzième.

Paiements : 3.625# le 26 prairial, — 1.935# le 17 messidor, — 1.087# le 24 messidor, — 1.935# le 27 messidor, — 967# le 2 thermidor, — 1.200# le 3 thermidor an III, — 2.000# le 7 frimaire, — 1.200# le 9 frimaire, — 509# le 21 germinal an IV.

2316. — 3 arpents 3 quartiers de terre, lieu dit les Fontaines, de même provenance, estimés 100# de revenu et en principal 2.000#. — *Enchérisseurs :* Claude Monpoix, cultivateur, à Villeneuve ; Edme Brevet, cultivateur, à Bichain ; Joseph Lorillon, Noël Renard. — *Adj.* 17.300# à Claude Renard, sabotier, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiements : 6.920# le 26 prairial, — 3.892# le 24 messidor, — 500# le 8 thermidor, — 1.297# le 9 thermidor, — 2.595# le 11 fructidor, — 1.500# le 5e jour complémentaire an III. — Reste dû, 686# à compenser par la prime.

2317. — 3 arpents 3 quartiers de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 100ᵗ de revenu et en principal 2.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme Courcon, cultivateur, à Villeneuve; Edme Brevet, cultivateur, à Bichain; Pierre Hugot, marchand, à Coursan; Jean-Simon Gentil. — *Adj.* 17.300ᵗ à Claude Renard, sabotier, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiements : 6.910ᵗ le 26 prairial. — 3.892ᵗ le 24 messidor. — 1.297ᵗ le 9 thermidor. — 2.595ᵗ le 11 fructidor. — 2.500ᵗ le 5ᵉ jour complémentaire an III. — Reste dû. 220ᵗ à compenser par la prime.

2318. — 3 arpents 3 quartiers de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 100ᵗ de revenu et en principal 2.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Courcon, Edme Monpoix, cultivateurs, à Villeneuve; Jean-Simon Gentil. — *Adj.* 16.100ᵗ à Edme Brevet, cultivateur, à Bichain, tant pour lui que pour Nicolas Brevet, Jean-Baptiste Paulard et Pierre Charrier, cultivateurs, à Villeneuve-la-Guyard et à Bichain.

Paiements : 8.350ᵗ le 3 messidor. — 770ᵗ le 12 messidor. — 2.900ᵗ le 24 messidor. — 3.929ᵗ le 29 messidor an III.

2319. — 3 arpents 3 quartiers de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 100ᵗ de revenu et en principal 2.000ᵗ, — *Enchérisseur :* Fleureau. — *Adj.* 16.000ᵗ à Edme Courcon, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiements : 7.000ᵗ le 9 messidor. — 9.075ᵗ le 1ᵉʳ thermidor an III.

2320. — 2 arpents 3 quartiers de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Brevet, cultivateur, à Bichain; Edme Courcon, cultivateur, à Villeneuve; Fleureau. — *Adj.* 13.400ᵗ à Claude Joigneau, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiements : 7.400ᵗ le 26 prairial, — 5.484ᵗ le 3 messidor an III.

2321. — 3 arpents de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 75ᵗ de revenu et en principal 1.500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Claude Lorillon, Bougault, Fleureau. — *Adj.* 10.900ᵗ à Edme Monpoix, cultivateur, à Villeneuve, tant pour lui que pour Claude, Barthélemy, Isaac et Prosper Monpoix, Isaac Morin, Jean-Baptiste Cochet, Charles-Martin Lescuyer, Etienne Boyer, Vincent Dumant, Vincent Boyer et François Guillaume, tous de Villeneuve, chacun pour un douzième.

Paiement : 10.343ᵗ le 19 prairial an III; — prime, 567ᵗ.

2322. — 6 quartiers de pré, de même provenance, estimés 150# de revenu et en principal 3.000#. — *Enchérisseurs* : Bougault, Brevet, Trahaut, de Villeneuve; Noël Renard, de la Chapelle-Champigny. — *Adj.* 21.700# à Esprit Roch, aubergiste, à la Chapelle-Champigny.

Paiement : 20.633# le 2 messidor an III; — prime, 1.118#.

2323. — *Vacat.*

2324. — 50 perches de pré, de même provenance, estimés 35# de revenu et en principal 700#. — *Enchérisseur* : Fleureau. — *Adj.* 5.000# à Noël Renard, de la Chapelle-Champigny.

Paiements : 2.175# le 5 messidor an III, — 2.890# le 16 frimaire an IV.

2325. — 6 quartiers de pré, de même provenance, estimés 105# de revenu et en principal 2.100#. — *Enchérisseurs :* Pierre Chanu, marchand; Edme Monpoix, Boucheron, cultivateurs; Chollet, orfèvre, à Villeneuve. — *Adj.* 9.000# à Maur Jacquin, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.

Paiement : 8.558# le 2 messidor an III; — prime, 464#.

2326. — 92 perches de pré, de même provenance, estimées 77# 10 s. de revenu et en principal 1.550#. — *Enchérisseurs* : Etienne Chanu, marchand, à Villenenve; Fleureau, Boucher. — *Adj.* 10.600# à Etienne Poitevin, de Sens, pour le compte de Claude-François Tonnellier, cultivateur, à Villeblevin.

Paiements : 2.651# le 13 messidor an III, — 8.140# le 29 brumaire an IV.

2327. — 2 arpents de pré, provenant de la mense abbatiale de l'Abbaye de Preuilly, estimés 60# de revenu et en principal 1.200#. — *Soumission :* du 3 décembre 1792, pour ce lot et les deux suivants, par Vincent Monpoix, de Villeneuve, à 2.500#. — *Enchérisseurs :* Etienne Chanu, de Villeneuve; Edme Brevet, cultivateur, à Bichain; Simonnet, Michel Boyer. — *Adj.* 4.300# à Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens, pour le compte de Pierre Chanu, marchand, à Villeneuve-la-Guyard, Maur Jacquin, cultivateur et aubergiste audit lieu, ancien fermier desdits prés, et Louis Jacquin, cultivateur, à Bichain.

Ces 2 arpents de pré, avec 6 autres, « réduits à 4 par les eaux de la rivière d'Yonne », et formant les 2 articles suivants (nos 2327-2329) étaient affermés à Jean-Nicolas Jacquin, aubergiste à Ville-

neuve-la-Guyard, suivant bail spécial du 17 janvier 1784, moyennant 240# par an.

Paiements de ce lot et des deux suivants, adjugés aux mêmes, au prix total de 12.100# : 3.025# le 19 prairial, — 6.600# le 9 thermidor an III, — 2.309# le 19 frimaire an IV.

2328. — 2 arpents de pré, de même provenance, estimés 50# de revenu et en principal 1.000#. — *Enchérisseurs :* Silent Fleureau, Claude Monpoix, Claude Dromigny, cultivateurs, à Villeneuve. — *Adj.* 3.300# à Etienne Poitevin, de Sens, pour le compte de Pierre Chanu, marchand, à Villeneuve-la-Guyard, Maur Jacquin, cultivateur et aubergiste audit lieu, et Louis Jacquin, cultivateur, à Bichain.

Paiements : voir *supra*, n° 2327.

2329. — 2 arpents de pré, de même provenance, estimés 50# de revenu et en principal 1.000#. — *Enchérisseurs* : Bougault, Jean-Baptiste Cochet, Chollet. — *Adj.* 4.500# à Etienne Poitevin, de Sens, pour le compte de Pierre Chanu, Maur et Louis Jacquin.

— 7 arpents et demi de terre, en une pièce, lieu dit la Pierre aux Brebis, provenant de l'Abbaye de Preuilly, affermés à Jean-Maur Jacquin, adjugés, en 10 lots de 3 quartiers, avec des terres de même provenance, sises à Villeblevin (voir n°s 2171-2180).

Paiements : voir *supra*, n° 2327.

17 fructidor an III.

— « Le jardin, vigne et enclos de la ci-devant Cure de la Chapelle-aux-Veuves », estimés 1.125#.

« Le demi-arpent de terre formant vigne et enclos ne pouvant être vendu sans intercepter la communication du dehors avec le ci-devant presbytère, le directoire arrête que l'administration du département sera consultée pour savoir si on ne pourrait pas mettre en adjudication ledit presbytère, au moyen de ce que la Chapelle-aux-Veuves n'était qu'une succursale » (voir vente n° 2333).

21 fructidor an III.

2330. — 75 perches de terre, provenant de la Fabrique de Villeneuve-la-Guyard, estimées 750#. — *Soumission* : du 23 mars 1793, par Claude-Louis Champagne, de Villeneuve, à 600#. — *Enchérisseurs* : Brevet ; Fleureau, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard.

— *Adj.* 15.200ᵐ à Alexandre-Xavier Boismare, chirurgien, à Paris.

Paiements : 250ᵐ le 27 fructidor an III. — 250ᵐ le 29 brumaire. — 14.510ᵐ le 27 ventôse an IV.

1er jour complémentaire an III.

2331. 75 perches de pré, provenant du Chapitre de Montereau, louées à Nicolas Brevet, estimées 1.125ᵐ. — *Enchérisseurs* : Claude-Charles Lhomme, propriétaire, à Sens ; Boucheron, Bougault. — *Adj.* 18.000ᵐ à Jacques-Joseph Eliaux, propriétaire, à Sergines.

Paiements : 375ᵐ le 17 vendémiaire. — 17.906ᵐ le 11 floréal an IV.

5 vendémiaire an IV.

— 8 arpents de pré, en une pièce, lieu dit les Pâtures de Villeneuve, et 4 arpents de pré, lieu dit les Pâtures de Bichain, provenant de la Commune de Villeneuve, estimés 18.000ᵐ.

Sursis à la vente sur la réclamation des habitants de Villeneuve et de Bichain.

Ventes par le Département

14 messidor an IV.

— Le tiers de 27 arpents 22 perches de pré, et de 11ᵐ de rentes, provenant de l'émigré Antoine Sainte-Marie, vendus avec d'autres terres, de même provenance, sises à Villeblevin (voir nº 2182).

17 messidor an IV.

— La moitié de 28 arpents et demi de terre, et de 12 arpents de pré, provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, vendus avec d'autres terres, de même provenance, sises à Saint-Agnan (voir nº 1325).

19 messidor an IV.

— Terres d'une contenance non indiquée, provenant de l'émigré Crécy-Champmilon, vendues avec d'autres terres, de même provenance, sises à Villeblevin (voir nº 2184).

2332. — 3 arpents de pré, lieu dit le Trou de Saint-Louis, et 3 quartiers de terre, provenant de la Chapelle Saint-Louis,

estimés 2.473ᵗ 18 s. — *Soumission* : du 3 avril 1793, par Claude-Louis Champagne, de Villeneuve, à 2.000ᵗ. — Vendus 2.473ᵗ 18 s. à François Empereur, marchand, à Villeneuve, et Claude-François Tonnellier, cultivateur, à Villeblevin, Empereur pour un tiers, Tonnellier pour les deux autres tiers.

23 fructidor an IV.

2333. — Le presbytère de la Chapelotte, « dont partie tombée en ruines », avec jardin et 25 perches de terre, provenant de la Cure de la Chapelotte, [ou de la Chapelle-aux-Veuves], estimé 893ᵗ. — Vendu 893ᵗ à Michel-Savinien Boudrot, propriétaire, à Sens.

Mise en vente une première fois le 17 fructidor an III (voir *supra*, p. 355).

12 vendémiaire an V.

— La moitié de 28 arpents et demi de terre, et de 12 arpents de pré, provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, dont l'autre moitié a été vendue le 17 messidor an IV, vendue avec d'autres terres, de même provenance, sises à Saint-Agnan, (voir nº 1327).

17 floréal an VII.

2334. — Le ci-devant presbytère, avec un jardin de 7 perches, provenant de la Cure de Villeneuve-la-Guyard, estimé 2.988 fr. — Vendu 2.988 fr. (loi du 28 ventôse an IV), à Eugène-Théodore Delaporte, propriétaire, à Villeneuve-la-Guyard.

28 août 1810.

2335. — 3 hectares 77 ares 9 centiares de pré, dits l'Isle de Thorillon, provenant de l'Abbaye de Preuilly, estimés 5.100 fr. — *Enchérisseur* : Roblit, aubergiste de la « Pomme d'Orange », à Auxerre. *Adj.* 9.025 fr. à Jacques-Philippe Bory, de Marolles-sur-Seine, tant pour lui que pour Joseph Tonnellier, propriétaire, à Barbey (Seine-et-Marne).

VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE (sur-Vanne)

Superficie : 695 hectares. — Mesure locale : perche de 25 pieds, et pour les prés de 20 pieds.

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)
Archevêché de Sens	8 42	1 »	»
Carmélites de Sens	7 »	7 75	»
Prieuré-cure de Villeneuve	33 98	9 »	0 75
Fabrique de Villeneuve	5 31	1 25	»
Chapellenie de Villeneuve	»	»	0 25
Total	54 71	19 »	1 »
Hôtel-Dieu de Villeneuve	61 12	8 25	»
Biens communaux	2 25	»	»

Biens de 1re origine : 44 hect. 7883.
Biens des hôpitaux : 51 hect. 2512 (1).
Biens communaux : 1 hect. 4852.
Biens nationalisés : 97 hect. 5247.

Dîmes. — Les dîmes sont perçues par le prieur-curé, l'abbaye de Vauluisant, et, pour une faible part, par l'archevêque de Sens et le curé de Foissy.

Le prieur-curé de Villeneuve-l'Archevêque affermait à Nicolas Huot : 1° la moitié des grosses dîmes de grain à percevoir sur le

(1) Les 72 arpents des terres et prés de l'hôtel-Dieu donnent, en hectares, un chiffre supérieur aux 74 arpents des biens ecclésiastiques parce que les prés, pour lesquels la mesure était plus petite, y sont en moindre proportion.

territoire de Villeneuve, sauf sur le climat de Saint-Eracle, et à l'exception des novales; 2° « la totalité des menues dîmes, telles que vesces, lentilles, pois, fèves, laine, agneaux, cochons, oies, etc. »; 3° la totalité des grosses et menues dîmes de grain sur le climat de Saint-Eracle; 4° la totalité des dîmes de vin sur toute la paroisse, moyennant 1.000# et 3 feuillettes de vin *(Affirmations de baux*, n° 11).

Par autre bail du 1er janvier 1786, devant Hémard, notaire à Villeneuve, le même prieur affermait à Edme Cauzard, vigneron à Villeneuve, la dîme des chanvres et oignons à percevoir sur le territoire de la paroisse, moyennant 280# en argent, 40 livres de chanvre femelle et 6 bichets de chénevis (*Ibid.*, n° 8).

Par bail du 5 février 1784, devant Hémard, les religieux de Vauluisant affermaient à François Foin, marchand, et Louis Nicaise, boucher à Villeneuve, « les droits de dîmes appartenant à ladite abbaye, perceptibles à la 20e » (1), moyennant 300# par an (*Ibid.*, n° 312).

La dîme des climats des Hautes et Basses Forêts, percevable à la 12e, se partageait entre l'archevêque de Sens et le curé de Foissy-sur-Vanne (voir vente n° 2338).

Droits seigneuriaux. — Les droits seigneuriaux appartenaient aux archevêques de Sens, châtelains de Villeneuve (voir le bail desdits droits, *infra*, vente n° 2338).

Ventes par le District

6 avril 1791.

2336. — 18 arpents et demi de terre, et 9 arpents de pré, provenant du Prieuré-Cure de Villeneuve, estimés 6.000#. — *Soumission :* du 23 décembre 1790, par Edme Laugaudin, charron, à Villeneuve-l'Archevêque, à 4.500#. — *Enchérisseurs :* Jean-Louis Guyot, fripier; Pierre Cherchedieu, bourgeois; Louis Renard, faïencier; Jacques Baillot, boulanger, à Sens. — *Adj.* 15.000# à Louis Buttet, meunier, à Villeneuve-l'Archevêque, pour le compte de Louis Gruyer, vigneron, pour un quartier de terre à chènevière, moyennant 1.000#; Jean-Louis Boulard, drapier, pour un quartier et demi de pré, moyennant 593#; Nicolas-René Rayé, bourgeois, pour 4 arpents de pré, moyennant 1.743#; Edme Goubault, notaire, pour 3 arpents de terre à chènevière,

(1) C'est-à-dire, d'après ce qui précède, la moitié des grosses dîmes de grains, dont l'autre moitié appartenait au prieur curé.

moyennant 3.686ᵗ ; François Blanchet, bourgeois, pour 6 quartiers de pré, moyennant 393ᵗ ; et Nicolas Royé, laboureur audit lieu, pour 18 arpents et demi de terre, moyennant 7.585ᵗ.

Ces terres étaient affermées, suivant bail du 6 février 1785, devant Hémard, notaire à Villeneuve-l'Archevêque, à Pierre Pailleret, laboureur à Villeneuve, moyennant 120ᵗ en argent, 20 bichets de froment, 20 bichets de seigle, 6 bichets d'orge, 10 bichets d'avoine, 2 paires de poulets, 50 bottes de paille de seigle, 3 gluis et 50 bottes de foin *(Affirmations de baux,* n° 12).

13 mai 1791.

2337. — 7 arpents de terre, et 7 arpents 3 quartiers de pré, au finage de Villeneuve, et 1 arpent de terre à chènevière, au finage de Molinons, affermés à Jean-Louis-Barnabé Pigalle, moyennant 180ᵗ et 60 livres de chanvre femelle, provenant des Carmélites de Sens, estimés 4.000ᵗ. — *Soumission :* du 15 janvier 1791, par Louis-Victor Pigalle, de Villeneuve, à 4.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Nicolas Huot, de Villeneuve-l'Archevêque ; Jean-Louis Guyot, fripier, à Sens ; Nicolas Pouard, de Villeneuve ; Jean-Louis Boulard, marchand, à Villeneuve. — *Adj.* 7.725ᵗ à Nicolas Royer, laboureur, à Rateau, paroisse de Bagneaux.

1ᵉʳ juin 1791.

2338. — 8 arpents de terre et pré, lieu dit le Château, et 1 arpent de pré, lieu dit Entre les deux Rivières, provenant de l'Archevêché de Sens, estimés 5.000ᵗ. — *Soumission :* du 7 avril 1791, par Goubault, de Villeneuve-l'Archevêque, sous réserve d'estimation. — *Enchérisseurs :* Nicolas Huot, de Villeneuve-l'Archevêque ; Deshues marchand ; Augustin Ladvoué, huissier audit lieu. — *Adj.* 24.000ᵗ à Roze, ex-greffier de la maîtrise des eaux et forêts de Sens, en son nom et en celui de Louis Buttet, meunier, à Villeneuve-l'Archevêque, ce dernier pour un cinquième.

Par bail du 1ᵉʳ janvier 1789 était affermé à Joseph Charpillon, marchand à Sens, et Pierre-Nicolas Huot, marchand à Villeneuve, « le revenu temporel de la terre, seigneurie et châtellenie de Villeneuve-l'Archevêque », comprenant, outre les terres ci-dessus, les « censives, profits de lods et ventes et amendes, greffe, tabellionage, place de marché, de halle, minage de tous grains, mesure, pesage, banalité de four, rivière et pêche, place, enclos, la coupe des bois taillis de la forêt dudit Villeneuve, exploitables par triage par chacune année du bail, lesdits droits consistant

en : la censive de tous les héritages sis en la seigneurie dudit Villeneuve, à raison de 6 deniers l'arpent; pareil droit sur tous les bâtiments et jardins dans l'enclos dudit Villeneuve, portant profits de lods et ventes; 2 sols 6 deniers de censive par arpent sur toutes les terres des climats des Hautes et Basses Forêts, portant profits de lods et ventes, et le droit de dîme sur lesdits climats, par moitié avec le curé de Foissy, à raison de la 12e; le droit d'étalage, de 5 sols par an, sur tous les marchands dudit Villeneuve et sur les marchands forains, sur les drapiers et tisserands de la ville et forains, et sur les bouchers; le droit de minage de toute espèce de grains, à raison d'une chopine par bichet; le droit d'un denier sur toutes sortes de marchandises et les droits de fours banaux, à raison d'un sol pour 16 livres de pain et pareil droit pour 20 livres de pâte, — sous la réserve de la pêche et de la chasse, — à la charge de planter 100 pieds de saules et peupliers par an; de fournir aux frais des procès criminels et civils, au civil jusqu'à enquête, et en matière criminelle jusqu'à sentence définitive du bailli de Villeneuve; de fournir à la nourriture et entretien des enfants exposés sur ladite seigneurie; de payer la somme de 15# au bailli et pareille somme au procureur fiscal; de livrer, à la décharge du bailleur, au prieur de Saint-Philbert, 60 setiers de grain, par tiers froment, seigle et avoine, mesure de Sens; de loger, nourrir et défrayer les gens d'affaires de l'archevêque, leurs chevaux et domestiques, toutes les fois qu'ils iront à Villeneuve, — et moyennant la somme de 4.225# de loyer par an » (*Affirmations de baux*, n° 9). — Au sujet de la banalité des fours, voir *supra*, tome I, n° 770.

Paiements par Buttet pour un cinquième des 9 arpents, au prix de 4.800# : 1.100# le 15 juillet, — 3.700# le 26 août 1791.

29 février 1792.

2339. « Les bâtiments des fours ci-devant banaux de Villeneuve-l'Archevêque, affermés aux sieurs Huot et Charpillon, consistant en deux grands fours, un autre petit four, une fournaise au-dessous avec la halle », provenant de l'Archevêché de Sens, estimés 511#. — *Soumission :* du 17 mai 1791, par Jean-Baptiste-Léon Girard, sous-fermier desdits fours, à 1.200#. — *Enchérisseurs :* Louis Mignard, de Villeneuve-l'Archevêque; Jean-Baptiste Carré et Poulet, pâtissiers; Joseph Charpillon, marchand, à Sens. *Adj.* 820# à Bernard Duplan, maire de Villeneuve, au nom de la Commune de Villeneuve-l'Archevêque, à ce autorisée par arrêté du département du 22 décembre 1791.

Remis en vente par la commune le 31 décembre 1813 (voir n° 2378).

Le 12 novembre 1790 la municipalité de Villeneuve prenait une délibération par laquelle elle revendiquait la propriété de la forêt

archiépiscopale de Lailly pour le chauffage des fours banaux et demandait que les fermiers desdits fours, Huot et Charpillon, fussent contraints de continuer leur exploitation jusqu'à l'expiration de leur bail. Par arrêté du 18 décembre 1790, le district débouta la municipalité de ses prétentions sur le premier point (voir *supra*, tome I, p. 374, n° 770) et, « en ce qui concerne le besoin exprimé par le conseil général de la commune de continuer, pour la plus grande utilité des habitants, le service du four commun et de pourvoir au chauffage de manière qu'une interdiction subite ne cause aucun trouble dans ladite ville et ne prive les citoyens des avantages qu'ils en attendent, et, au moyen de ce que ladite commune se trouve dans une situation pressante », le directoire fut d'avis : « 1° qu'il y a lieu d'autoriser la municipalité de Villeneuve-l'Archevêque à se servir provisoirement des fours banaux, qui dépendaient de l'archevêché de Sens, pour y cuire le pain desdits habitants, sauf à ladite municipalité à se pourvoir pour être autorisée à faire l'acquisition desdits fours, si cela est trouvé avantageux pour ladite commune ; 2° que les receveurs ne pouvant être contraints de fournir le bois nécessaire pour le chauffage, puisque les habitants ne sont plus eux-mêmes contraignables pour la banalité, ladite municipalité doit être autorisée à faire la dépense convenable pour le chauffage dudit four, sauf l'indemnité à répéter par l'administration contre le fermier des fours, à cause de la décharge opérée en sa faveur par le défaut d'exploitation et chauffage desdits fours ; 3° qu'elle pourra, à son choix, ou conserver le fournier actuel, ou, à son défaut, y substituer tout autre qu'elle jugera à propos, aux émoluments qu'elle voudra lui attribuer ; enfin, qu'elle régira lesdits fours de la manière la plus avantageuse et la plus économique, en observant d'appliquer avec exactitude les produits aux dépenses ; le tout provisoirement, l'invitant au surplus à prendre des précautions ultérieures, soit pour acquérir la propriété, soit pour pourvoir au remplacement, soit enfin en employant tel autre moyen qui concourre avec l'intérêt particulier et l'utilité publique ». (Arch. Yonne, L 887, fol. 49).

Paiement : 946ᵗ le 13 prairial an II.

24 mars 1792.

2340. — 5 boisseaux de terre à chènevière (1), lieu dit les Promenades, affermés 22ᵗ à Claude Malot, sabotier, provenant de l'Archevêché de Sens, estimés 500ᵗ. *Soumission :* du 9 juin 1791,

1. D'après le n° 2317, comprenant 6 cordes de terre à chènevière, estimées 3ᵗ de revenu, nous fixons la superficie de ces 5 boisseaux à 6 p. $\times \frac{22}{3} = 42$ perches.

par Augustin Ladvoué, huissier, à Villeneuve-l'Archevêque, à 500ᵗ. — *Enchérisseurs* : Benoît, aubergiste, à Sens; François-Nicolas Josselin, arpenteur, à Villeneuve-l'Archevêque. — *Adj.* 545ᵗ à Nicolas Bourjon, messager, à Villeneuve-l'Archevêque.

Paiements : 65ᵗ le 17 avril 1792. — 64ᵗ le 24 mars 1793. — 150ᵗ le 15 prairial an II. — 320ᵗ le 2 prairial an III.

2341. — 3 quartiers de vigne, lieu dit les Basses Cannes, provenant de la Cure de Villeneuve et exploités par le curé, estimés 200ᵗ. — *Enchérisseurs* : François Jacob, manouvrier, à Villeneuve-l'Archevêque; Joseph Charpillon, marchand, à Sens. — *Adj.* 225ᵗ à François-Nicolas Josselin, arpenteur, à Villeneuve-l'Archevêque.

Paiements : 50ᵗ le 17 avril 1792. — 184ᵗ le 24 mars 1793.

31 mars 1792.

2342. — 15 arpents de terre, en une pièce, près la forêt de Lailly (1), affermés à Crépin Tricher, laboureur, à Lailly, moyennant 30ᵗ en argent, 30 bichets de froment, 6 bichets d'orge, 6 bichets d'avoine et 2 chapons, provenant du Prieuré-Cure de Villeneuve, estimés 2.200ᵗ. — *Enchérisseurs :* Antoine Legros, laboureur, à Foissy; Augustin Ladvoué, huissier; Boulard, marchand, à Villeneuve-l'Archevêque; François Marteau, dudit lieu. — *Adj.* 7.000ᵗ à Jean-Charles Villiers, laboureur, à Mauny-le-Repos, paroisse de Bagneaux.

Paiements : 3.000ᵗ le 27 brumaire, — 1.500ᵗ le 7 fructidor an II, — 3.416ᵗ le 24 thermidor an III.

13 juin 1792.

2343. — 18 livres de rente foncière à prendre sur une maison rue du Haut-Chemin, provenant de l'Abbaye de Vauluisant, estimées en capital 288ᵗ. — *Enchérisseur :* Antoine Laurent, de Villeneuve-l'Archevêque. — *Adj.* 310ᵗ à Nicolas Huot, bourgeois, à Villeneuve-l'Archevêque.

Paiement : 310ᵗ 1 s. 8 d. le 15 juin 1792.

2344. — 2 livres de rente foncière à prendre sur une maison

(1) Dans le sommier des décomptes, ces terres sont dites situées sur le finage de Foissy.

rue du Four, provenant de l'Abbaye de Vauluisant, estimées en capital 32ᵗ 5 s. *Adj.* 33ᵗ à Nicolas Hyot, bourgeois, à Villeneuve-l'Archevêque.

Paiement : 33ᵗ 2 d. le 15 juin 1792.

3 avril 1793.

– Une « portion de terre » de 48 cordes, au finage de la Mothe-lès-Villeneuve, affermée à François Marteau et précédemment à Louis Gruyer, moyennant 40ᵗ, provenant de la Cure de Villeneuve-sur-Vanne. — *Soumission :* du 14 octobre 1791, par Savinien-Eloi-Honoré Hardy, vicaire épiscopal du département de l'Aube.

Sursis à la vente jusqu'après vérification des prétentions de la commune de Villeneuve-sur-Vanne à la propriété dudit terrain. Voir *Affirmations de baux*, nº 10.

3 germinal an III.

2345. — 6 quartiers de terre, lieu dit Bellevue, provenant de la Fabrique de Villeneuve-sur-Vanne, estimés 20ᵗ de revenu et en principal 400ᵗ. — *Enchérisseurs :* Henri-Marie Villiers, cultivateur à Bagneaux ; François-Nicolas Josselin, arpenteur, à Villeneuve. — *Adj.* 905ᵗ à Louis-Théodore Boudin, cultivateur, à Villeneuve.

Ce lot et les trois suivants (nºs 2345-2348), comprenant 5 arpents 31 perches de terre et 5 quartiers de pré, étaient affermés à Nicolas Royé, cultivateur à Villeneuve, suivant adjudication à lui faite en la justice du lieu, en 1786, moyennant 101ᵗ par an (Q 195, p. 323).

Paiements : 226ᵗ le 13 germinal. – 688ᵗ le 21 messidor an III.

2346. — 3 arpents 75 perches de terre, lieux dits les Grèves, le Noyer Adam et la Croix de la Mission, provenant de la Fabrique de Villeneuve-sur-Vanne, estimés 40ᵗ de revenu et en principal 800ᵗ. — *Enchérisseurs :* Villiers, de Bagneaux ; Ladvoué, huissier ; Buttet, meunier ; Louis Mignard, marchand, à Villeneuve. — *Adj.* 8.100ᵗ à Jean Doré, de Sens.

Paiements : 2.030ᵗ le 21 floréal. 6.156ᵗ le 9 messidor an III.

2347. — 6 cordes de terre à chènevière, lieu dit les Grèves, provenant de la Fabrique de Villeneuve-sur-Vanne, estimées 3ᵗ de revenu et en principal 60ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Mignard,

marchand ; François-Nicolas Josselin, arpenteur, à Villeneuve. — *Adj.* 630# à Augustin LADVOUÉ, huissier, à Villeneuve.

Paiements : 597# le 3 germinal an III ; — prime de 2 %, 33#.

2348. — Une pièce de pré de 5 quartiers, lieu dit les Grands Prés, provenant de la FABRIQUE DE VILLENEUVE, estimée 25# de revenu et en principal 500#. — *Enchérisseur* : Josselin, de Villeneuve. — *Adj.* 2.350# à Jean-Edme BOURGEON, marchand drapier, à Villeneuve.

Paiements : 600# le 3 floréal. — 925# le 16 messidor. — 853# le 19 thermidor an III.

2349. — Un quartier de vigne, lieu dit les Trémonts, provenant de la CHAPELLENIE DE VILLENEUVE, estimé 40# de revenu et en principal 800#. — *Enchérisseurs* : Etienne Lanoue, Louis-François Jacob, de Villeneuve. — *Adj.* 6.000# à Jean-Louis BOULARD, drapier, à Villeneuve.

Paiements : 1.500# le 1er floréal. — 4.288# le 23 floréal an III.

6 germinal an III.

2350. — 5 arpents de terre, à la mesure de 25 pieds pour perche, lieu dit le Mérisier, provenant de l'HÔTEL-DIEU DE VILLENEUVE-SUR-VANNE, estimés 75# de revenu et en principal 1.500#. — *Enchérisseur :* Théodore Boudin, cultivateur, à Villeneuve. — *Adj.* 4.500# à Louis-Laurent ROYER, cultivateur, à Villeneuve, tant pour lui que pour Louis BUTTET, cultivateur, et Jean-Louis REGNARD, tanneur audit lieu, chacun pour un tiers.

Ce lot et les 27 suivants (nos 2350 à 2377), formant un total de 63 arpents 87 perches de terre, en 34 pièces, 25 perches de terre à chènevière, et 8 arpents 1 quartier de pré, en 6 pièces, étaient affermés pour neuf ans à Jean-Charles Villiers, cultivateur à Villeneuve, par bail du 20 novembre 1786, moyennant 1.580# par an.

Paiements de ce lot et des articles 2352 et 2358, tous trois adjugés aux mêmes, au prix total de 14.225# : 3.561# le 17 floréal. — 3.556# le 9 messidor. — 7.226# le 25 messidor an III.

2351. — 5 arpents de terre, au même lieu, de même provenance et de même valeur. — *Enchérisseurs :* Théodore Boudin, Nicolas Royer, cultivateurs ; Edme Bourgeon, drapier ; Boulard, drapier, à Villeneuve. — *Adj.* 5.000# à Jean-Charles Villiers,

cultivateur, ancien fermier, au nom de Bernard Duplan, propriétaire, à Villeneuve.

Paiements : 1.254ᶠ le 2 prairial. — 3.615ᶠ le 5 fructidor an III.

2352. 5 arpents de terre, lieu dit Sur la rue Saint-Michel, de même provenance, estimés 60ᶠ de revenu et en principal 1.200ᶠ. — *Enchérisseurs :* Jean-Charles Villiers, Moreau ; Boulard, marchand, à Villeneuve. — *Adj.* 5.125ᶠ à Louis Mignard, marchand, au nom de Louis Buttet, cultivateur, et Jean-Louis Regnard, tanneur, à Villeneuve, chacun pour moitié.

Paiements : voir *supra*, nº 2350.

2353. — 2 arpents 50 perches de terre, lieu dit le Crot aux Poux, de même provenance, estimés 45ˢ de revenu et en principal 900ᶠ. — *Enchérisseurs :* Nicolas Royé, cultivateur ; Poncy, gendarme ; Jean-Louis Regnard, tanneur, à Villeneuve. — *Adj.* 2.775ᶠ à Jean-Edme Bourgeon, drapier, au nom de Louis-Théodore Boudin et Louis-Laurent Royer, cultivateurs, à Villeneuve, chacun pour moitié.

Paiements de ce lot et des articles 2356 et 2362, adjugés aux-mêmes, au prix total de 10.800ᶠ : 2.700ᶠ le 13 germinal. — 8.215ᶠ le 19 messidor an III.

2354. — 3 arpents de terre, lieux dits les Grèves et le Noyer Adam, de même provenance, estimés 45ᶠ de revenu et en principal 900ᶠ. — *Enchérisseurs :* Jean-Edme Bourgeon, drapier ; Jean-Louis Regnard, tanneur, à Villeneuve. — *Adj.* 2.675ᶠ à Louis-Théodore Boudin, au nom de Louis Mignard, marchand, à Villeneuve.

Paiements de ce lot et des articles 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2375 et 2377, tous adjugés à Mignard au prix total de 7.185ᶠ : 1.900ᶠ le 21 prairial. — 5.385ᶠ le 6 thermidor an III.

2355. — 4 arpents 75 perches de terre, lieu dit le Noyer Adam, de même provenance, estimées 45ˢ de revenu et en principal 900ᶠ. — *Enchérisseurs :* Blanchet, Poncy, Bourgeon, de Villeneuve. — *Adj.* 2.500ᶠ à Jean-Louis Boulard, marchand, à Villeneuve.

Paiements de ce lot et de l'article 2374, tous deux adjugés à Boulard, au prix total de 8.650ᶠ : 2.162ᶠ le 1ᵉʳ floréal. — 6.096ᶠ le 26 floréal an III.

2356. — 5 arpents de terre, lieu dit les Grèves, de même provenance, estimés 60ᶠ de revenu et en principal 1.200ᶠ. —

Enchérisseurs : Royer, Pigalle, cultivateur, à Villeneuve ; Villiers, de Bagneaux. — *Adj.* 7.025ᵗ à Jean-Edme Bourgeon, au nom de Louis-Théodore Boudin et Louis-Laurent Royer, cultivateurs, à Villeneuve, chacun pour moitié.

Paiements : voir *supra*, nº 2353.

2357. — 3 arpents et demi de terre, lieu dit les Longues Royes, de même provenance, estimés 50ᵗ de revenu et en principal 1.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Poncy, gendarme ; Bourgeon, drapier, de Villeneuve. — *Adj.* 3.300ᵗ à Pierre-Louis Taillandier, de Bagneaux.

Paiements : 828ᵗ le 2 prairial. — 2.500ᵗ le 17 messidor an III.

2358. — 4 arpents de terre, lieu dit les Petites Vignes, de même provenance, estimés 42ᵗ 10 s. de revenu et en principal 850ᵗ. — *Enchérisseurs :* Boulard, marchand ; Roger, Moreau, à Villeneuve. — *Adj.* 4.600ᵗ à Jean-Louis Regnard, tanneur, tant pour lui que pour Louis Buttet, cultivateur, à Villeneuve, chacun pour moitié.

Paiements : voir *supra*, nº 2350.

2359. — 5 arpents de terre, lieu dit le Gué de Gravois, de même provenance, estimés 35ᵗ de revenu et en principal 700ᵗ. — *Enchérisseurs :* Poncy, gendarme, à Villeneuve ; Doré, de Sens ; Taillandier, de Bagneaux. — *Adj.* 1.600ᵗ à Nicolas Bourjon, messager, à Villeneuve, tant pour lui que pour Philippe-Augustin Bénard, aubergiste, et Jean-Edme Bourgeon, drapier, à Villeneuve, chacun pour un tiers.

Paiements : 600ᵗ le 2 floréal. — 956ᵗ le 6 prairial an III.

2360. — 5 arpents de terre, lieux dits Saint-Eracle et la Craise, de même provenance, estimés 47ᵗ 10 s. de revenu et en principal 950ᵗ. — *Enchérisseurs :* Royer, Charpillon, Mignard. — *Adj.* 3.500ᵗ à Henri-Marie Villiers, cultivateur, à Bagneaux, au nom de François Foin, marchand, à Villeneuve.

Paiements : 878ᵗ le 2 prairial. — 2.661ᵗ le 17 messidor an III.

2361. — 4 arpents de terre, lieu dit la Craise, de même provenance, estimés 37ᵗ 10 s. de revenu et en principal 750ᵗ. — *Enchérisseurs :* Poncy, gendarme ; Boulard, marchand, à Ville-

neuve. *Adj.* 1.300ᵐ à Louis-Laurent Royer, cultivateur, à Villeneuve.

Paiements : 325ᵐ le 13 germinal. — 989ᵐ le 21 messidor an III.

2362. — 3 arpents 75 perches de terre, au même lieu, de même provenance, estimés 40ᵐ de revenu et en principal 800ᵐ. — *Enchérisseurs* : Boulard, marchand; Boudin, cultivateur, à Villeneuve. *Adj.* 1.000ᵐ à Pierre-Isidore Poncy, gendarme, au nom de Théodore Boudin et Louis-Laurent Royer, cultivateurs, à Villeneuve, chacun pour moitié.

Paiements : voir *supra*, nº 2353.

2363. — 5 arpents et demi de terre, lieu dit Saint-Eracle ou place Saint-Michel, de même provenance, estimés 80ᵐ de revenu et en principal 1.600ᵗ. — *Enchérisseurs* : Boulard, drapier; Moreau, de Villeneuve. — *Adj.* 5.025ᵐ à Nicolas Royé, cultivateur, à Villeneuve.

Paiements : 1.260ᵐ le 2 prairial. — 3.821ᵐ le 17 messidor an III.

2364. — 25 perches de terre à chènevière, lieu dit les Gueures, de même provenance, estimées 12ᵗ de revenu et en principal 240ᵐ. — *Enchérisseurs :* Blanchet, bourgeois; Boudin, cultivateur; Mignard, marchand, à Villeneuve. — *Adj.* 3.200ᵐ à Jean-Etienne Lanoue, vigneron, à Villeneuve, pour Pierre-Henri Lanoue, dont ledit Etienne est tuteur.

Paiements : 3.032ᵗ le 6 germinal an III; — prime de 2 °/₀, 168ᵗ.

2365. — 125 perches de terre à chènevière, lieu dit l'Orme, de même provenance, estimées 60ᵐ de revenu et en principal 1.200ᵐ. — *Enchérisseurs :* Legros, cultivateur, à Foissy; Jauzac, marchand, à Sens. — *Adj.* 12.300ᵗ à Jean Goussé, cultivateur, à Foissy.

Paiements de ce lot et du suivant, tous deux adjugés à Goussé au prix total de 15.325ᵐ : 3.831ᵐ le 6 floréal. 3.880ᵐ le 9 messidor. — 190ᵐ le 14 messidor. — 3.274ᵗ le 21 messidor an III. — 4.356ᵗ le 9 vendémiaire an IV.

2366. — 19 perches de terre à chènevière, au même lieu, de même provenance, estimées 10ᵐ de revenu et en principal 200ᵐ. — *Enchérisseurs* : les mêmes. *Adj.* 3.025ᵐ à Jean Goussé, cultivateur, à Foissy.

Paiements : voir *supra*, nº 2365.

2367. — 50 perches de terre à chènevière, proche l'Enfournat, de même provenance, estimées 24ᵗ de revenu et en principal 480ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean Goussé, cultivateur, à Foissy; Bonhomme, Marnot, Villiers. — *Adj.* 3.050ᵗ à Etienne JAUZAC, marchand, à Sens.

Paiements : 772ᵗ le 1ᵉʳ messidor an III. — 2.351ᵗ le 23 nivôse an IV.

2368. — 1 arpent de pré, de même provenance, lieu dit Chevery, estimé 20ᵗ de revenu et en principal 400ᵗ. — *Enchérisseurs* : Mignard, Taillandier. — *Adj.* 550ᵗ à Louis Buttet, meunier, au nom de Louis MIGNARD, marchand, à Villeneuve.

Paiements : voir *supra*, nº 2354.

2369. — 1 arpent de pré, de même provenance, au même lieu, estimé 20ᵗ de revenu et en principal 400ᵗ. — *Enchérisseurs* : Théodore Boudin, cultivateur; Regnard, tanneur, à Villeneuve. — *Adj.* 550ᵗ à Nicolas Bourjon, messager, au nom de Louis MIGNARD, marchand, à Villeneuve.

Paiements : voir *supra*, nº 2354.

2370. — 1 arpent de pré, au même lieu, de même provenance et de même valeur. — *Enchérisseurs* : Mignard, marchand; Bourgeon, drapier, à Villeneuve. *Adj.* 550ᵗ à Louis-Théodore Boudin, cultivateur, au nom de Louis MIGNARD, marchand, à Villeneuve.

Paiements : voir *supra*, nº 2354.

2371. — 1 arpent de pré, au même lieu, de même provenance et de même valeur. — *Enchérisseurs* : Boudin, Fouet, de Villeneuve. — *Adj.* 600ᵗ à Nicolas Royé, cultivateur, au nom de Louis MIGNARD, marchand, à Villeneuve.

Paiements : voir *supra*, nº 2354.

2372. — 1 arpent de pré, lieu dit Chevery, de même provenance et de même valeur. — *Enchérisseurs* : Taillandier, Buttet, Regnard, de Villeneuve. *Adj.* 700ᵗ à Jean-Louis Boulard, marchand, au nom de Louis MIGNARD, marchand, à Villeneuve.

Paiements : voir *supra*, nº 2354.

2373. — 3 quartiers de pré, en une pièce, lieu dit Entre les deux Rivières, de même provenance, estimés 15ᵗ de revenu et en principal 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Poncy, gendarme; Royer, culti-

vateur, à Villeneuve. — *Adj.* 550ᵗ à Louis Buttet, meunier, au nom de Louis Mignard, marchand, à Villeneuve.

Paiements : voir *supra*, n° 2354.

2374. — 6 quartiers de pré, en une pièce, lieu dit la Planchette, de même provenance, estimés 60ᵗ de revenu et en principal 1.200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Pigalle, Foin, de Villeneuve. — *Adj.* 6.150ᵗ à Jean-Louis Boulard, marchand, à Villeneuve.

Paiements : voir *supra*, n° 2355.

2375. — 3 quartiers de pré, lieu dit les Grands Prés, de même provenance, estimés 15ᵗ de revenu et en principal 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Nicolas Bourjon, messager ; Buttet, meunier, à Villeneuve. — *Adj.* 460ᵗ à Jean-Edme Bourgeon, marchand, au nom de Louis Mignard, marchand, à Villeneuve.

Paiements : voir *supra*, n° 2354.

2376. — 2 quartiers de pré, au même lieu, de même provenance, estimés 15ᵗ de revenu et en principal 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Buttet, meunier ; Mignard, marchand, à Villeneuve. — *Adj.* 450ᵗ à Claude-Georges Moreau, manouvrier, à Villeneuve.

Paiements : 428ᵗ le 1ᵉʳ floréal an III ; — prime, 23ᵗ.

2377. — 3 quartiers de pré, proche la Pique, de même provenance, estimés 17ᵗ 10 s. de revenu et en principal 350ᵗ. — *Enchérisseurs* : Bourgeon, cultivateur ; Moreau, manouvrier, à Villeneuve. — *Adj.* 550ᵗ à Louis Mignard, marchand audit lieu.

Paiements : voir *supra*, n° 2354.

Vente par le Département

31 décembre 1813.

2378. — Une usine, consistant en « un vaste bâtiment couvert en tuiles et composé de deux grands fours à cuire le pain », provenant de la Commune de Villeneuve, cédée à la Caisse d'amortissement par la loi du 20 mars 1813, louée 150 fr. à Alexis Gotté, et 7 petits jardins sur les promenades, de même provenance, loués respectivement 16, 8, 8, 24, 12, 15 et 18 fr., soit au total 110 fr. — *Adj.* provisoirement, par lots, l'usine à Hippolyte-Constantin Hardy, de Villeneuve-sur-Vanne, et les jardins à Joseph Chemin, Nicolas-Armand Boudrot, Louis Royer et Pierre-Jean-Joseph Bordat, de Villeneuve-sur-Vanne, pour le prix total de 6.910 fr. — *Adj.* définitivement, en bloc, 7.250 fr. à René-Nicolas Rayé, de Villeneuve-sur-Vanne.

VILLEPERROT

Superficie : 815 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	BOIS (arpents)
Abbaye de Sainte-Colombe de Sens	»	»	172 96
Carmélites de Sens	8 »	»	»
Collège des Treize-Prêtres de Sens	»	1 50	»
Cure de Villeperrot	11 75	1 »	»
Fabrique de Villeperrot	39 65	2 75	»
Cure de Ste-Colombe de Sens	»	3 »	»
Fabrique de Pont-sur-Yonne	2 12	»	»
Total	61 52	8 25	172 96
Biens de 2e origine	26 73	3 15	2 »

Biens de 1re origine : 102 hect. 3835.
Biens de 2e origine : 13 hect. 4469.
Biens vendus : 115 hect. 8304.

Dîmes. — « Le curé est seul décimateur et la dîme se perçoit à la 21e sur toutes espèces de productions » *(Cahiers du bailliage de Sens*, p. 70).

Ventes par le District

8 avril 1791.

2379. — 8 arpents de terre, en une pièce, lieu dit la Vallée d'Ailly, affermés à Louis Vanneux, moyennant 6 bichets de seigle, provenant des Carmélites de Sens, estimés 112#. *Soumission* : du 29 décembre 1790, par Louis Vanneux, manouvrier,

au Fay, paroisse de Nailly, au prix d'estimation. *Enchérisseurs*: Blaise-Jean-Baptiste Pelée, homme de loi, à Sens; Jean Lefort, Guillaume Regnard. - *Adj.* 510ᵗ à Jacques Souatin, laboureur, au Fay, paroisse de Nailly.

27 juillet 1791.

2380. — 11 arpents 1 quartier de terre, provenant de la Cure de Villeperrot, estimés 1.400ᵗ. — *Soumission :* du 8 avril 1791, par Jean Ferrien, manouvrier, à Villeperrot, à 1.400ᵗ. — *Enchérisseurs :* Chardon le jeune, bourgeois, à Sens; Sébastien Devoves, marchand, et Edme Mondemey, laboureur, à Villeperrot. — *Adj.* 4.550ᵗ à François Rousseau, laboureur, à Villeperrot, et Jean Fouet, laboureur, maire de Villenavotte, chacun pour moitié.

> Ces terres étaient affermées à Edme Mondemey, laboureur à Villeperrot, moyennant 30 bichets de froment, « et, en outre, à la charge de payer les censives et droits seigneuriaux, de charroyer chacun an les foins que le bailleur récoltera, sa portion de bois provenant des Usages, et son chanvre, de chez lui à la roise et de la roise chez lui, ensemble toutes les dîmes du bailleur, à condition que ledit bailleur payera 48ᵗ chacun an audit preneur » *(Affirmations de baux*, nᵒ 117).

2381. — 6 quartiers de pré, en une pièce, affermés 84ᵗ et 2 paires de poulets à Edme Mondemey, provenant du Collège des Treize-Prêtres de Sens, estimés 1.466ᵗ. — *Soumissions* : du 8 janvier 1791, par Jean Fouet, laboureur, à Villenavotte, à 600ᵗ; du 8 avril 1791, par Jean Ferrien, manouvrier, à Villeperrot, au prix d'estimation. — *Enchérisseur :* Edme Mondemey, laboureur, à Villeperrot, fermier dudit pré. — *Adj.* 3.125ᵗ aux mêmes que ci-dessus (nᵒ 2380).

2382. — 1 arpent de pré, provenant de la Cure de Villeperrot et exploité par le curé, estimé 300ᵗ. — *Soumission :* du 8 avril 1791, par Jean Ferrien, manouvrier, à Villeperrot, à 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme Mondemey, laboureur, et Sébastien Devoves, marchand, à Villeperrot. — *Adj.* 1.025ᵗ aux mêmes que ci-dessus (nᵒˢ 2380-81).

30 septembre 1791.

2383. — 3 arpents de pré, en trois pièces, lieu dit les Grandes Herbes, affermés 60ˢ et 2 poulets à Claude Dauge, provenant de la Cure de Sainte-Colombe de Sens, estimés 1.040ᵗ. — *Enchérisseurs :* Chardon, de Sens; Etienne Coraillon, laboureur, à Ville-

navotte. — *Adj.* 2.425ᵗ à François Rousseau, Edme Ferrien, Edme-François Mondemey, Madeleine Huré, veuve Jean Hattier, laboureurs, à Villeperrot, chacun pour un quart.

Paiements : 425ᵗ le 11 novembre 1791. — 349ᵗ le 24 décembre 1792. — 400ᵗ le 15 nivôse an II. — 1.493ᵗ le 13 germinal an III.

6 mars 1793.

2384-2385. — 39 arpents 65 perches de terre, et 2 arpents 75 perches de pré, affermés 320ᵗ à Jean et Pierre Ferrien, provenant de la Fabrique de Villeperrot, estimés 6.000ᵗ. — *Soumission :* du 24 décembre 1792, par Jean Ferrien, l'un des fermiers desdites terres, à 5.000ᵗ. — *Enchérisseurs sur la totalité* : Jean Biard, maçon, à Nailly; Pierre-Jean-Baptiste Layné, marchand, à Sens; Sébastien Devoves, laboureur, à Villeperrot; Préau-Valois, de Pont-sur-Yonne. — *Adj. par lots*, au prix total de 15.225ᵗ :

2384. — 7 arpents 3 quartiers, en onze pièces, à Jean Ferrien, laboureur, à Villeperrot, fermier desdites terres, moyennant 5.150ᵗ ;

Paiements : 618ᵗ le 17 mars 1793, 604ᵗ le 16 ventôse an II, — 585ᵗ le 16 ventôse, — 3.845ᵗ le 24 messidor an III.

2385. — Le reste des terres à François Rousseau le jeune, laboureur, à Villeperrot, moyennant 5.075ᵗ, et les 2 arpents 75 perches de pré, au même, moyennant 5.000ᵗ.

Paiements : 1.209ᵗ le 17 mars 1793, — 1.182ᵗ le 16 ventôse an II, — 1.145ᵗ le 16 ventôse, — 7.520ᵗ le 24 messidor an III.

— Terres d'une superficie non indiquée, provenant de la Fabrique de Villenavotte, adjugées avec d'autres terres, de même provenance, sises à Villenavotte (voir nº 2248).

21 pluviôse an III.

— 2 arpents 12 perches de terre, provenant de la Fabrique de Pont-sur-Yonne, adjugés avec d'autres terres, de même provenance, sises au finage de Pont (voir nᵒˢ 1198 et 1206).

3 ventôse an III.

— 1 arpent 23 perches de terre, et 3 arpents 15 perches de pré, dépendant de la ferme de Claude Bernier, ex-curé de Bray,

déporté, adjugés avec d'autres terres de ladite ferme, sises à Pont-sur-Yonne (voir nos 1212, 1213, 1219, 1232).

25 thermidor an III.

2386. — 50 perches de terre, « formant le supplément du jardin de la ci-devant cure », provenant de la Cure de Villeperrot, estimées en principal 200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Claude Déon, tanneur; Jean-Savinien Clément, meunier; Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens. — *Adj.* 4.450ᵗ à Jean-Baptiste Odier, marchand, à Sens, pour le compte de François Rousseau, cultivateur, à Villeperrot.

Paiement : 4.450ᵗ le 3 fructidor an III.

Ventes par le Département

29 frimaire an V.

2387. — Le ci-devant presbytère, avec le jardin, provenant de la Cure de Villeperrot, estimé 2.290ᵗ. — Vendu 2.290ᵗ à Benoist-Lamothe, propriétaire, à Soucy.

25 nivôse an V.

2388. — 25 arpents et demi de terre, dépendant de la ferme du château de Saint-Sérotin, et 2 arpents de bois taillis, provenant de Jeanne-Marguerite-Reine Gilles Moinville, émigrée, vendus avec d'autres terres, de même provenance, sises à Brannay (voir no 12).

14 ventôse an VI.

2389. — 32 arpents 80 perches de bois taillis, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimés 4.920ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-François Cornu, propriétaire, à Auxerre; Planson, Huyard. — *Adj.* 170.200ᵗ à Jean Bizard, propriétaire, à Gisy.

2390. — 50 arpents 73 perches de bois taillis, de même provenance, estimés 10.177ᵗ. — *Enchérisseurs* : Boyer ; Jean-François Cornu, propriétaire à Auxerre; Nioré. — *Adj.* 310.800ᵗ à Louis Séguineau-Maine, rue de l'Echiquier, à Paris, pour le compte de François-Claude-Adam Delamotte, négociant au Havre.

2391. — 19 arpents 65 perches de bois taillis, de même provenance, estimés 2.227ᶠ. — *Enchérisseur* : Etienne Chaumelle. — *Adj.* 65.000ᶠ à Louis-Jean-Baptiste Bouteiller, tant pour lui que pour André Guillot et Claude Huyard, tous propriétaires, à Pont-sur-Yonne.

2392. — 69 arpents 78 perches de bois, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, estimés 14.367ᶠ. — *Enchérisseurs* : Jean-François Cornu, d'Auxerre; Nioré. — *Adj.* 200.400ᶠ à Louis Seguineau-Maine, pour le compte de François-Claude-Adrien Delamotte, négociant au Havre.

VILLEROY

Superficie : 710 hectares. — Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	BOIS (1) hectares)
Archevêché de Sens	376 48	316 95
Chapitre de Sens	30 75	»
Fabrique de Villeroy	4 25	»
Fabrique de Saint-Pierre-le-Rond	57 37	»
Total	468 85	316 95

Biens de 1re origine : 514 hect. 7109.

Dîmes. — Les dîmes de toute nature, percevables à la 16e, appartiennent au curé (*Cahiers du bailliage de Sens*, p. 93), sauf sur divers

(1) Une partie de ces bois, d'un seul tenant, étaient situés au finage de Villebougis.

climats, énumérés au bail ci-dessous, où elles sont perçues par le Chapitre de Sens.

Par bail du 2 juin 1787, devant Cave, notaire à Sens, le Chapitre affermait au curé de Villeroy, « les dîmes de gros et menus grains et les dîmes de vin de la paroisse de Villeroy, dans l'étendue des quatre climats appelés les Herbiers, les Grosses Pierres, Mazures et Villebougis, plus les menues et vertes dîmes et celles de lainage et charnage », moyennant 700# par an (Arch. Yonne, G 1426).

Ventes par le District

5 avril 1791.

2393. — 30 arpents 3 quartiers de terre, affermés à Louis Griot, laboureur, à Villeroy, moyennant 31 bichets de méteil et 4 poulardes, provenant du Chapitre de Sens, estimés 919#. — *Soumission :* du 31 décembre 1790, par Louis Griot, fermier desdites terres, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : Blaise-Jean-Baptiste Pelée, homme de loi; Antoine Layné, perruquier; Pierre Layné, étapier; Charles Valtin, bourgeois; Jean-Baptiste Beauvais et François Foin, de Sens. — *Adj.* 3.100# à Dominique-Nicolas Roze, greffier de la maîtrise des eaux et forêts de Sens.

Paiements : 372# le 14 août 1791, — 371# le 10 avril 1792, — 351# le 28 avril 1793, — 341# le 16 germinal an II, — 330# le 1er germinal an III, — 1.856# le 12 frimaire an IV.

30 septembre 1791.

2394. 296 arpents 6 perches de terre, et 80 arpents 42 perches de friches, bois et accrues, lieu dit Villebras, aux finages de Villeroy et de Villebougis, amodiés à 17 fermiers, moyennant 957# 10 sols, provenant de l'Archevêché de Sens, estimés 20.000#. — *Soumission* : du 1er août 1791, par Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation de l'Yonne, à 17.000#. — *Enchérisseurs :* Gabriel Bouvier, maire de Villebougis; Etienne Bonjour, laboureur, à Subligny; Pierre Cornisset fils, négociant; Pierre Cherchedieu, bourgeois, à Sens. — *Adj.* 38.200# à Gabriel Chollet, marchand de bois, à Villebougis, et Pierre-Claude Fouet, marchand, à Villeneuve-le-Roi, chacun pour moitié. Par acte du 16 mars 1792, devant Bellaguet, notaire à Sens, Chollet cède sa moitié à Pierre-Claude Fouet.

Paiements : 5.500# le 10 octobre 1791, — 5.500# le 4 octobre 1792, — 3.683# le 13 octobre 1792, — 2.875# le 3 novembre 1792, — 23.316# pour solde, le 26 août 1793.

16 janvier 1793.

2395. — 34 arpents 37 perches de terre, lieu dit l'Herbier, affermés à Augustin et Louis Griot, moyennant 56 bichets de méteil et 8 poulardes, provenant de la Fabrique de Saint-Pierre-le-Rond, à Sens, estimés 1.669#. — *Soumission* : du 2 juin 1791, par Jean-Louis Bonjour, laboureur, à Subligny, pour ce lot et le suivant, à 2.617#. — *Enchérisseurs :* Claude Trempé, boucher; Layné, étapier; Pierre Cornisset, tanneur, à Sens; Devoves, laboureur, à Villeroy; Baulayne, laboureur, à Subligny; Jean-Louis Bonjour, laboureur, à Subligny. — *Adj.* 12.100 à Thibault Chêneau, laboureur, à Fouchères.

Paiements : 4.180# le 26 août 1793. — 3.500# le 8 nivôse an II. — 2.200# le 23 messidor. — 3.055# le 23 thermidor an III.

2396. — 23 arpents de terre, lieu dit les Grosses Pierres, affermés à Louis Griot, moyennant 30 bichets de méteil et 4 poulardes, provenant de la Fabrique de Saint-Pierre-le-Rond, à Sens, estimés 891#. — *Soumission :* voir n° 2395. — *Enchérisseurs* : Dubois, taillandier; Jossey, officier municipal, à Sens; Devoves, Louis Griot, laboureurs, à Villeroy; Jean-Louis Bonjour, laboureur, à Domats. — *Adj.* 6.050# à Dominique-Nicolas Roze, greffier de la maîtrise des eaux et forêts de Sens.

Paiements : 726# le 29 janvier 1793. — 716# le 1er germinal an II. — 687# le 29 nivôse an III. — 4.620# le 12 frimaire an IV.

27 thermidor an III.

— Une ferme, avec 135 arpents de terre en une pièce, et 5 arpents de pré, provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens, tenue par Nottet, moyennant 100 bichets de froment, 120 bichets de seigle et 6 pigeons, estimée en principal 53.297# 6 s.

Vente suspendue en vertu de l'arrêté du district du 18 thermidor an III.

27 fructidor an III.

2397. — 4 arpents 1 quartier de terre, aux finages de Villeroy, Subligny et Fouchères, provenant de la Fabrique de Villeroy, estimés 2.250#. — *Enchérisseurs* : Guillaume Chaltas, architecte, à Sens; Fasse, Grillot. — *Adj.* 13.600# à François Harbouin, cultivateur, à Villeroy.

Paiements : 2.250# le 27 vendémiaire. — 11.350# le 16 brumaire an IV.

Ventes par le Département

8 fructidor an IV.

2398. — Le ci-devant presbytère, provenant de la Cure de Villeroy, estimé 1.200ᵗ. — Vendu 1.200ᵗ à Michel Beauvais, de Villeroy.

23 décembre 1834.

2399. — Le bois Brunot, aux finages de Villeroy et Villebougis, d'une contenance de 316 hectares 95 ares, provenant de l'Archevêché de Sens, mis en vente en vertu de la loi du 25 mars 1831. — *Adj.* 441.000 fr. à Jacques Berthier de Grandry, propriétaire, à Châtel-Censoir.

VILLETHIERRY

Superficie : 2.088 hectares. – Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)	BOIS vendus (arpents)	BOIS non vendus et restitués (hectares)
Cure de Villethierry	0 25	0 75	0 32	»	»
Fabrique de Villethierry.....	31 »	0 50	»	»	»
Total.....	31 25	1 25	0 32	»	»
Biens de 2ᵉ origine.	215 37 et 45 h. 9070	2 45 et 3 h. 0617	»	374 »	75 h. 5721

Biens de 1re origine : 13 hect. 8434.
Biens de 2e origine : 374 hect. 1704.
Biens nationalisés : 388 hect. 0138.
Biens vendus : 312 hect. 4417.

Dîmes et champarts. — « Toutes les dîmes de la paroisse et des hameaux sont au curé et se paient à la 24e sur les terres qui ne sont pas chargées de champart, et à la 30e sur celles qui y sont sujettes.

Les terres ne paient point de censives sur le finage de Villethierry. Environ 900 arpents.... doivent le terrage à la 15e gerbée ; il appartient à M. de Montreuil pour un tiers et pour les deux autres à M. de Moinville, [seigneur de Brannay]. On croit cependant que les autres terres du même finage qui ne paient point de terrage seraient assujetties à la censive si l'on faisait un terrier, car depuis très longtemps il n'y en a point. » *Cahiers du bailliage de Sens* p. 516.

Ventes par le District

23 novembre 1791.

2400. 22 arpents et demi de terre, affermés 95# 12 s. à Laurent Jacquin, meunier, provenant de la Fabrique de Villethierry, estimés 1.628#. — *Soumission :* du 7 juillet 1791, pour ce lot et le suivant, par Jean Percheron, garçon charretier, à Villethierry, à 1.350#. *Enchérisseur :* François Barbe, laboureur, à Villeniard. *Adj.* 2.850# à Pierre Percheron, laboureur, à Villethierry, Etienne Navarre, laboureur, à Lixy, Claude et Michel Bonnemain, manouvriers, à Villethierry, chacun pour un quart.

Paiements : 1.050# le 9 décembre 1791. — 241# le 23 novembre 1792. — 237# le 23 frimaire an II. — 1.046# le 27 brumaire an III. — 523# pour solde le 8 frimaire an III.

12 janvier 1793.

2401. — 6 quartiers de terre, en deux pièces, finage de Villethierry, et 36 perches de pré, finage de Blennes (Seine-et-Marne), affermés 9# à André Fourcher, provenant de la Fabrique de Villethierry, estimés 200#. — *Soumission :* du 7 juillet 1791, par Jean Percheron, garçon charretier, à Villethierry, à 150# ; du 9 décembre 1791, par Etienne Navarre, laboureur audit lieu, à 200#. — *Enchérisseurs :* Louis Queudot, marchand, à Vallery ; Etienne Navarre, laboureur, à Lixy. — *Adj.* 440# à Michel Fourcher, manouvrier, à Villethierry.

Paiements : 52# le 30 janvier 1793. — 51# le 3 pluviôse an II. — 50# le 13 pluviôse, — 331# le 27 messidor an III.

2402. 7 arpents de terre, au finage de Bonval, affermés à François Percheron, provenant de la Fabrique de Villethierry, estimés 350#. — *Soumission :* du 9 décembre 1791, par Etienne Navarre, laboureur, à Villethierry, à 350#. *Enchérisseurs :* Claude Déon, tanneur, à Sens ; Charles Simonnet, labou-

reur, à Saint-Sérotin; Jacques Fortin, laboureur, à Villethierry. — *Adj.* 770ᵗ à Louis Queudot, marchand, à Vallery.

Paiements : 283ᵗ le 27 floréal. — 587ᵗ le 3 fructidor an III.

18 fructidor an II.

2403. — 32 cordes de vigne, provenant de la Cure de Villethierry, estimées 24ᵗ de revenu et en principal 480ᵗ. — *Soumission* : du 22 juin 1791, par Jean Percheron, procureur de la commune de Villethierry, à 180ᵗ. — *Enchérisseurs* : Paul Poulain, serrurier, à Sens; Antoine Martin, libraire, à Paris; Nicolas Guillaume, maréchal, à Gron. — *Adj.* 1.800ᵗ à Claude-Charles Lhomme, employé à l'administration du district. — *Rétrocédé*, par ledit Lhomme, suivant acte devant Porté, notaire à Chaumont, du 27 germinal an IV, à Pierre Percheron et Etienne Duménil, cultivateurs, à Villethierry.

Paiements : 955ᵗ le 11 fructidor an II. Percheron et Duménil sont relevés de la déchéance, par arrêté du préfet de l'Yonne du 8 thermidor an IX, et admis à payer le reliquat 844ᵗ 19 s. équivalant à 186 fr. 32 en numéraire.

2404. — 3 quartiers de pré, en trois pièces, lieux dits Vauvert et les Bergeries, provenant de la Cure de Villethierry, estimés 30ᵗ de revenu et en principal 600ᵗ. — *Soumissions* : du 12 janvier 1793, par Etienne Navarre, à 700ᵗ; par Edme Bisson, maréchal, à Villethierry, à 600ᵗ. — *Enchérisseurs :* Etienne Navarre, laboureur, à Villethierry; Claude-Charles Lhomme, employé à l'administration du district. — *Adj.* 3.025ᵗ à Antoine Martin, libraire, à Paris, 197, rue [Sᵗ] Jacques, au nom de Catherine Sarazin, veuve Jean Gautier, libraire, à Paris, 16, cloître du Museum.

Paiement : 3.025ᵗ le 18 fructidor an II.

1ᵉʳ jour complémentaire an III.

2405. — 50 perches de pré, provenant de la Fabrique de Villethierry, estimées 750ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Mou, notaire, à Michery; Claude-Charles Lhomme, propriétaire, à Sens; Queudot, de Lixy. — *Adj.* 13.000ᵗ à Jacques-Joseph Eliaux, propriétaire, à Sergines.

Paiements : 635ᵗ le 3 vendémiaire. — 250ᵗ le 27 vendémiaire. — 12.225ᵗ le 7 ventôse an IV.

Ventes par le Département

25 nivôse an V.

— Une ferme, dont les bâtiments d'exploitation couvrent 5 quartiers, 214 arpents 12 perches de terre labourable, 2 arpents 45 perches de pré, et 374 arpents de bois, dits les bois de Fontenelle, de la Lucarne et des Bergeries, provenant de Jeanne-Marguerite-Reine Gilles Moinville, émigrée, vendues avec d'autres terres, de même provenance, sises à Brannay (voir n° 12).

6 thermidor an VII.

2406. — Le ci-devant presbytère, avec un jardin de 25 perches, provenant de la Cure de Villethierry, estimé 2.880 fr. — *Enchérisseurs :* Charles Queudot, propriétaire, à Lixy; Cirbeau. — *Adj.* 66.400 fr. à Jean-François Cornu, propriétaire, à Auxerre.

28 août 1810.

2407. — La ferme de Bonval, avec les bâtiments d'exploitation, et 22 hectares 72 ares 47 centiares de terre, en trente et une pièces, provenant de Cordier-Montreuil, émigré, cédée à la Caisse d'amortissement le 28 février 1809, estimée 3.400 fr. — *Enchérisseurs* : François-Théodore-Clément Lorne, de Sens. — *Adj.* 4.625 fr. à Jacques-Philippe Bory, demeurant à Marolles-sur-Seine.

2408. — 23 hectares 18 ares 23 centiares de terre et friches, et 1 hectare 12 ares 61 centiares de pré, aux finages de Villethierry et Saint-Agnan, provenant de Cordier-Montreuil, émigré, cédés à la Caisse d'amortissement le 28 février 1809, estimés 2.370 fr. *Enchérisseur* : Hérel, propriétaire, à Auxerre. — *Adj.* 3.325 fr. à Pierre Menin, demeurant à Bardet (Seine-et-Marne).

2409. 2 hectares 93 ares 56 centiares de pré, lieu dit la Prairie et l'Etang, provenant de Cordier-Montreuil, émigré, cédés à la Caisse d'amortissement le 28 février 1809, estimés 3.600 fr. — *Enchérisseur :* Louis-Joseph Dehertogh, marchand, à Auxerre. — *Adj.* 4.125 fr. à Léonard Vérot, propriétaire, à Villethierry.

Restitutions

Voir Vallery.

VILLIERS-BONNEUX

Superficie : 1.454 hectares. — Mesure locale : perche de 19 pieds.

PROVENANCE	TERRES (arpents)	BOIS (arpents)
Chapitre de Sens	167 »	»
Mission de Versailles	mémoire	»
Abbaye de Saint-Germain-des-Prés	12 »	»
Cure de Villiers-Bonneux	14 75	»
Fabrique de Villiers-Bonneux	23 88	»
Fabrique de Saint-Pierre-le-Rond à Sens	6 »	»
Cure de Traînel (Aube)	21 55	»
Total	245 18	»

Biens de 1re origine : 93 hect. 168 ¼.

Dîmes. — « La dîme appartient en entier au curé, sauf une centaine d'arpents dépendant du prieuré du Charnier ; les religieux de Saint-Germain-des-Prés ont [aussi] droit de dîme et la perçoivent partout à la 19e » *(Cahiers du bailliage de Sens*, p. 521).

Ventes par le District

2 avril 1791.

2410. — 67 arpents de terre, en une pièce, lieu dit la Pommeraye, affermés à Gervais Fétout, moyennant 120# en argent, 50 bichets de froment, 40 bichets de seigle et 4 chapons, provenant du Chapitre de Sens, estimés 7.200#. — *Soumission* : du 12 septembre 1790, pour ce lot et le n° 2414 *bis*, par Etienne Payen, officier municipal de Villiers-Bonneux, à 9.200#. — *Enché-*

risseurs : Guillemin, administrateur du district ; Jean Poyau, laboureur, à Villiers-Bonneux ; Louis-Antoine Regnard, marchand ; Pierre Billebaut, ex-conseiller au bailliage de Sens ; Pierre Thomas, huissier ; Claude-François-Camille de Jussy, capitaine de grenadiers royaux, à Sens. — *Adj.* 12.900# à Bourcier, juge du tribunal du district, pour le compte de Dominique-Nicolas Roze, greffier de la maîtrise des eaux et forêts de Sens, agissant lui-même au nom de Jean-Baptiste-Sébastien Campenon, procureur général syndic du département.

12 mai 1791.

2411. — 21 arpents 55 cordes de terre, en trente-neuf pièces, affermés à Jean-Paul Poyau, moyennant 120#, 4 chapons et 4 poulets, provenant de la Cure de Trainel, estimés 2.400#. — *Soumissions* : du 3 décembre 1790, par Pierre-Gabriel Gontier, officier de la maison du roi, demeurant à Sens, à 1.782# ; du 4 décembre, par Jean-Paul Poyau, fermier desdites terres et futur adjudicataire, à 2.141#. — *Enchérisseurs* : Bourcier, juge au tribunal du district ; Jean-Louis Magin, commissaire général de la navigation ; Charles Person, cultivateur, à Villiers-Bonneux. — *Adj.* 4.675# à Jean-Paul Poyau, laboureur, à Villiers-Bonneux, fermier desdites terres.

24 septembre 1791.

2412. — 100 arpents de terre, affermés à Jean-Jacques Poyau, provenant du Chapitre de Sens, estimés 6.000#. — *Soumission :* du 28 mai 1791, par Jean-Paul Poyau, à 6.000#. — *Enchérisseurs* : Guillemard, libraire, à Sens ; Etienne-Antoine Courtois, huissier, à Pont-sur-Yonne. — *Adj.* 10.200# à Anne Moignac, veuve de Martin Auger, marchand de grains, à Bray-sur-Seine.

Ces terres étaient affermées à Jean-Jacques Poyau, laboureur à Villiers-Bonneux, suivant bail du 13 septembre 1784, devant Martin, notaire à Sens, avec une « redevance seigneuriale de 5 bichets de froment, à prendre sur 5 arpents de terre enclavés dans la pièce ci-dessus », moyennant 70 bichets de froment, 40 bichets de seigle et 4 chapons (*Affirmations de baux*, n° 192).

13 juin 1792.

2413. — 14 arpents 3 quartiers de terre, en cinq pièces, affermés à Louis Mollereau, moyennant 14 boisseaux de froment et autant de seigle, provenant de la Cure de Villiers-Bonneux, estimés 716#. — *Soumission* : du 22 avril 1792, par Pierre-Charles

Charron, de Bray-sur-Seine, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs* : François-Nicolas Laurent, marchand de chevaux ; Devinat, bourgeois, à Sens ; Charles Person, laboureur, à Villiers-Bonneux. — *Adj.* 2.050ᵗᵗ à Marie-Sulpice-Eracle Hardy, bourgeois, à Sens.

Paiements : 246ᵗᵗ le 26 juin 1792. - 240ᵗᵗ le 13 juin 1793. - 1.828ᵗᵗ le 12 messidor an III.

1ᵉʳ décembre 1792.

2414. — 23 arpents 3 quartiers 13 cordes de terre, affermés 125ᵗᵗ 7 s. à Jean-Paul Poyau et Charles Person, provenant de la Fabrique de Villiers-Bonneux, estimés 2.200ᵗᵗ. — *Soumission :* du 22 avril 1792, par Pierre-Charles Charron, de Bray-sur-Seine, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Jacques Baillot, boulanger ; Louis Sajon, marchand, à Sens ; Charles Person et Jacques Gâteau, laboureurs, à Villiers-Bonneux. - *Adj.* 7.350ᵗᵗ à Jean-Baptiste Calmbacher, musicien, à Sens.

Paiements : 884ᵗᵗ le 6 janvier 1793. — 6.806ᵗᵗ le 27 frimaire an II.

23 janvier 1793.

— Terres, d'une contenance non indiquée, dépendant de la ferme des Murs, paroisse de Sognes, provenant de la Congrégation de la Mission de Versailles, adjugées avec ladite ferme (voir nº 1903).

11 fructidor an III.

2414 *bis.* - 12 arpents de terre, lieu dit les Nonnains, provenant de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, tenus par la veuve Poyau, moyennant 60ᵗᵗ, estimés 5.400ᵗᵗ. — *Soumissions :* du 12 septembre 1790, par Etienne Payen (voir nº 2410) ; du 29 novembre 1790, par Marie-Anne Lemire, veuve Paul Poyau, sous réserve d'estimation.

Vendue le 16 mai 1793, devant le district de Provins, avec un lot de terre plus considérable, sis en Seine-et-Marne.

Vente par le Département

27 fructidor an IV.

2415. — La moitié de 12 arpents de terre, provenant de la Fabrique de Saint-Pierre-le-Rond de Sens, estimée 1.304ᵗᵗ 12 s. — Vendue 1.304ᵗᵗ 12 s. à Etienne Haudebaut, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

VILLIERS-LOUIS (Villiers-Libre)

Superficie : 1.107 hectares. — Mesure locale : perche de 22 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)
Abbaye de Saint-Antoine de Sens	18 75	4 25
Archevêché de Sens	35 »	»
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	mémoire	»
Cure de Villiers-Louis	4 50	»
Fabrique de Villiers-Louis	17 88	5 25
Total	76 13	9 50

Biens de 1re origine : 43 hect. 6713.

Dîmes et droits seigneuriaux. — « Le curé est seul décimateur de toute la paroisse et les dîmes de toutes les productions se paient à la 16e. Il n'est dû au seigneur que la simple censive de 5 deniers par arpent » (*Cahiers du bailliage de Sens*, p. 397, et *infra*, vente n° 2416).

Les habitants de Villiers-Louis sont soumis à la banalité des moulins de Mâlay-le-Roi (Arch. Yonne, L 887, fol. 127).

Ventes par le District

5 mars 1791.

2416. - 18 arpents 3 quartiers de terre, et 4 arpents 1 quartier de pré, affermés à Louis Morée, laboureur, à Villiers-Louis, moyennant 40 bichets de seigle et 36#, provenant de l'Abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, estimés 1.193#. *Soumission :* du 4 décembre 1790, par Jacques Rigoureau, laboureur, à Villiers-Louis, au prix d'estimation. — *Enchérisseurs :* Louis-Pierre Heurtault, prêtre ; Menestrier, homme de loi, à Sens ; Christophe

Bertrand, ancien greffier de l'élection ; Louis Baulayne, marchand, à Malay-le-Roi. *Adj.* 7.200 à Louis-Georges Sajon, perruquier, à Sens.

« Vu la requête présentée par dame Barbe-Charlotte de Mongenest, veuve du sieur André-Guillaume de Couste, tendante à la liquidation du rachat des droits de cens et lods et vente à elle dûs comme propriétaire de la terre de Villiers-Louis, sur la quantité de 18 arpents 3 quartiers de terre, 4 arpents 1 quartier de pré, et 17 arpents nouvellement plantés en glands, dépendant de la ci-devant abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens, dans la mouvance dudit Villiers-Louis, et vendus au sieur Sajon, moyennant la somme de 7.200#, francs de tous droits de cens et lods et ventes, et à ce que la somme à laquelle s'élèverait ladite liquidation lui fût payée sur le premier acompte du prix de ladite adjudication ; la liquidation desdits droits de cens, arrérages desdits cens et lods et ventes, faite par le receveur des domaines nationaux au bureau de Sens, le 15 octobre dernier, conformément à la coutume de Sens et au décret de l'Assemblée nationale relatif audit rachat, montant à la somme de 516# 13 s. 4 d., y compris le rachat du principal de la censive à raison de 5 deniers l'arpent ; — le directoire, ouï le procureur syndic, est d'avis que, la liquidation faite par le receveur du droit d'enregistrement étant régulière, ladite veuve Couste étant réellement propriétaire de la terre de Villiers-Louis, dans la mouvance de laquelle les héritages dont il s'agit sont situés, ladite veuve Couste doit être payée de la somme de 516# 13 s. 4 d., pour le rachat de la censive et lods et ventes résultant des héritages vendus par ce district au sieur Sajon, ainsi que des arrérages qui se trouveront dûs de ladite censive, par le receveur de ce district sur les premiers payements du prix de l'adjudication faite desdits biens au sieur Sajon » (Arch. Yonne, L 887, fol. 251vo. *Délibération du district de Sens, du 23 novembre 1791*).

28 septembre 1791.

2417. — 4 arpents et demi de terre, provenant de la Cure de Villiers-Louis, estimés 675#. — *Soumission* : du 23 juillet 1791, par Mignoquet, curé, futur adjudicataire, à 675#. — *Enchérisseurs* : Nicolas Matignon, François Blondet, Louis Durand, laboureurs, à Villiers-Louis ; Edme Cornisset, tanneur, à Sens. — *Adj.* 1.400# à François Mignoquet, curé de Villiers-Louis.

Paiements : 730# le 16 octobre 1791, — 200# le 26 octobre 1791, — 330# le 14 janvier 1792, — 147# pour solde le 30 janvier 1792.

28 octobre 1791.

2418. — 40 arpents de terre, en deux pièces, la première de

25 arpents, au finage de Villiers-Louis, lieu dit Vautour, la seconde de 15 arpents, aux finages de Villiers-Louis et de Pont-sur-Vanne, le tout affermé 90ᵗ à Jean Hénault, provenant de l'Archevêché de Sens, estimés 1.534ᵗ. — *Soumission :* du 12 mars 1791, pour la pièce de 25 arpents, par Jacques Rigoureau, laboureur, à Villiers-Louis, à 600ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean Philippot, Louis Durand, Jacques Rigoureau, laboureurs, à Villiers-Louis. — *Adj.* 4.100ᵗ à Edme Bardet, laboureur, à Pont-sur-Vanne.

Paiements : 2.056ᵗ le 5 nivôse an III, — 999ᵗ le 6 messidor an III, — 1.100ᵗ le 7 vendémiaire, — 761ᵗ pour solde le 23 frimaire an IV.

24 mars 1792.

— Terres non arpentées, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, et adjugées avec d'autres, de même provenance, sises aux finages de Pont-sur-Vanne et Mâlay-le-Roi (voir nº 1175).

27 fructidor an III.

2419. — 5 arpents 1 quartier de pré, en douze pièces, tenues par Jean Sourd et autres, moyennant 199ᵗ 19 s., provenant de la Fabrique de Villiers-Libre, estimés 17.875ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jacques-Joseph Eliaux, propriétaire, à Sergines; Jérôme Paulard, cultivateur, à Fontaine-la-Gaillarde; Giloppé, cultivateur, à Villiers; Pigeard. — *Adj.* 80.000ᵗ à Louis-Michel-Eutrope Baudet-Dularry, négociant, à Sens, pour le compte de Claude-François Martineau, demeurant à Paris, 238, rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Paiements : 5.968ᵗ le 8 vendémiaire, — 5.958ᵗ le 27 brumaire, — 68.816ᵗ le 9 floréal an IV.

2420. — 7 arpents 13 perches de terre, de même provenance, loués 25ᵗ à Jean Phelippeaux, estimés 2.250ᵗ. — *Enchérisseurs :* Gilloppé, de Villiers; Paulard, de Fontaine-la-Gaillarde; Baudet-Dularry, négociant, à Sens. — *Adj.* 20.500ᵗ à Claude Martin, marchand, à Sens.

Paiements : 2.250ᵗ le 11 vendémiaire. — 18.250ᵗ le 11 frimaire an IV.

2421. — 1 arpent 3 quartiers de terre, de même provenance, loués 15ᵗ 2 s. à Edme Relin, estimés 1.357ᵗ 10 s. — *Enchérisseurs :* Gilloppé, Pigeard, Rigoureau ; Claude Martin, marchand, à Sens.

— *Adj.* 7.000# à Louis-Michel-Eutrope Baudet-Dularry, pour le compte de Claude-François MARTINEAU.

Paiements : 452# le 8 vendémiaire. — 452# le 27 brumaire. — 6.177# le 1er prairial an IV.

2422. — 3 arpents de terre, en une pièce, de même provenance, loués 51# à Jean Phelippeaux, estimés 4.500#. — *Enchérisseurs* : Baudet-Dularry, de Sens ; Viaud, Pigeard, Paulard. — *Adj.* 40.000# à Claude MARTIN, marchand, à Sens.

Paiements : 4.500# le 11 vendémiaire. — 500# le 11 frimaire. — 20.000# le 14 frimaire. — 15.000# le 18 frimaire an IV.

2423. — 6 quartiers de terre, en trois pièces, de même provenance, loués 11# 10 s. à Nicolas Matignon, estimés 2.050#. — *Enchérisseurs* : Rigoureau, François Blondet, Etienne Chabard, laboureurs, à Villiers-Libre. — *Adj.* 3.100# à Claude MARTIN, marchand, à Sens.

Paiements : 2.050# le 11 vendémiaire. — 1.050# le 11 frimaire an IV.

Ventes par le Département

13 fructidor an IV.

2424. — Le ci-devant presbytère et ses dépendances, provenant de la CURE DE VILLIERS-LIBRE, estimé 1.440#. — Vendu 1.440# à Martin GOUSSÉ, cordonnier, à Villiers-Libre.

16 frimaire an V.

2425. — 4 arpents et demi de terre, provenant de la FABRIQUE DE VILLIERS, estimés 854# 14 s. — Vendu 854# 14 s. à Martin GOUSSÉ, cordonnier, à Villiers-Libre.

VINNEUF

Superficie : 1.526 hectares. — Mesure locale : perche de 18 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	VIGNES (arpents)
Chapitre de Sens	32 21	»	»
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	63 41	11 »	»
Abbaye de Preuilly	30 »	»	»
Chapelle Saint-Vincent	50 »	»	»
Prieuré-Cure de Vinneuf	74 »	7 »	0 25
Fabrique de Vinneuf	62 »	12 30	»
Total	311 62	30 30	0 25
Collège de Boissy	40 »	»	»

Biens de 1re origine : 116 hect. 3378.
Biens des collèges : 13 hect. 60.
Biens vendus : 129 hect. 9378.

Dîmes. — Les grosses dîmes appartiennent à l'archevêque de Sens et les vertes dîmes au prieur-curé de Vinneuf (Arch. Yonne, C 72 et *infra*, vente n° 2427).

En 1753 les dîmes de Vinneuf étaient affermées, suivant bail du 1er juillet 1744, moyennant 1.125# et à charge de servir au prieur-curé, 96 bichets de froment, 96 bichets de seigle et 96 bichets d'avoine (voir *supra*, tome I, p. 10).

Par bail du 5 juin 1789, Etienne Soufflet, fermier principal de l'archevêché de Sens, sous-affermait à Pierre-Simon-Abdon Rigault, arpenteur royal à Vinneuf, les dîmes du climat de Badon, au finage de Vinneuf, moyennant 260# en argent, une dinde, 6 bichets de seigle et 6 bichets d'avoine, portables dans les greniers du prieuré de Vinneuf (*Affirmations de baux*, n° 431).

Ventes par le District

6 avril 1791.

2426. — 50 arpents de terre, et une pièce de pré, affermés 350ᵗ à Louis Lamy, provenant de la Chapellenie de Saint-Vincent estimés 8.000ᵗ. — *Soumission :* du 23 décembre 1790, par Jean-Charles Bénard, maître en chirurgie, à Vinneuf, à 8.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Louis Regnard, marchand faïencier ; Edme Bénard, notaire, à Sens; Louis Lamy, laboureur, à Vinneuf, fermier desdites terres. — *Adj.* 12.300ᵗ à Edme-Claude Chomet, laboureur, à Vinneuf.

8 avril 1791.

2427. — 74 arpents de terre, et 7 arpents de pré, au finage de la Raganne, provenant du Prieuré-Cure de Vinneuf, estimés 16.000ᵗ. — *Enchérisseurs :* Jean-François Vicherat, limonadier; Pierre Cherchedieu, bourgeois, à Sens; Jean-Baptiste Parisot, Edme Lamy, marchands; Louis Lamy, laboureur, à Courlon. — *Adj.* 24.600ᵗ à Jacques Baillot, boulanger, à Sens, pour le compte de Jean-Charles Bénard, marchand épicier, à Paris, rue du Jardin-du-Roy.

> Ces terres étaient affermées à Louis Lamy, suivant bail du 2 mars 1785, devant Regnard, notaire à la Raganne, avec les menues dîmes sur les territoires de Vinneuf et la Raganne, « à la charge par le preneur d'entretenir de cordes les cloches de l'église de Vinneuf, de charroyer avec trois chevaux les objets que voudra le bailleur, moyennant 6ᵗ par jour, de faire les lessives dudit bailleur et de conduire à ses vignes le fumier nécessaire, comme aussi de payer les censives et droits seigneuriaux, et moyennant 1.050ᵗ en argent » (*Affirmations de baux*, nº 80).

1 mai 1791.

2428. — 63 arpents 41 perches de terre, et 11 arpents de pré, à la Raganne, amodiés 700ᵗ à Cyr-Antoine Chardon et Etienne Joachim, provenant de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, estimés 12.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jacques Baillot, boulanger, à Sens; Jean-Baptiste Parisot et Martin Regnard, de Courlon; Edme-Claude Chomet, de Vinneuf. — *Adj.* 24.100ᵗ à Louis Lamy, laboureur, à la Raganne, tant pour lui que pour Etienne Bezard, boucher, Jean-Marc Corieux, Pierre Chereau, Simon-Edme Gaudaire, Pierre Queudot, Simon Bourgoin et Loup Lefranc, Etienne Chéneau, de Vinneuf, chacun pour un huitième, lesdits Bourgoin et Lefranc ne comptant que pour une part.

30 septembre 1791.

2429. — 18 arpents 71 perches de terre et pré, affermés à Pierre Chassedieu, moyennant 165ᵗ et 2 poulardes, provenant du Chapitre de Sens, estimés 3.600ᵗ. — *Soumission* : du 8 septembre 1791, par Edme-Claude Chomet, à 3.600ᵗ. — *Enchérisseurs* : Edme-Claude Chomet, laboureur; Jean-Charles Bénard, chirurgien, à Vinneuf; Jean-Baptiste Parisot, marchand, à Courlon. — *Adj.* 8.000ᵗ à Loup et Pierre Housset frères, laboureurs, à Courlon.

Paiements : 1.000ᵗ le 17 novembre 1791, — 907ᵗ le 14 novembre 1792, — 923ᵗ le 2 nivôse an II, — 878ᵗ le 21 vendémiaire an III, — 2.728ᵗ le 12 prairial an III, — 2.748ᵗ pour solde le 1ᵉʳ thermidor an III.

12 octobre 1791.

2430. — 13 arpents et demi de terre, lieux dits Port Renard, la Rue Couverte, Beauvard et Caprais, affermés à Pierre-Louis Chassedieu et Claude Chéreau, moyennant 30 bichets de méteil et 4 poulardes, provenant du Chapitre de Sens, estimés 869ᵗ. — *Enchérisseurs* : Antoine-Cyr Chardon, laboureur, à Courlon; Etienne Chéneau, laboureur, à Vinneuf. — *Adj.* 2.225ᵗ à Edme-Claude Chomet, laboureur, et Jean-Charles Bénard, chirurgien, à Vinneuf.

Paiements : 600ᵗ le 23 novembre 1791, — 600ᵗ le 30 janvier 1793, — 400ᵗ le 21 nivôse an III, — 873ᵗ pour solde le 21 thermidor an III.

23 novembre 1791.

2431. — 30 arpents de terre, provenant de l'Abbaye de Preuilly, estimés 2.130ᵗ. — *Soumission* : du 12 octobre 1791, par Antoine-Cyr Chardon, laboureur, à Courlon, au prix d'estimation. *Enchérisseurs* : Petit, huissier, à Sens; Jean Bertauche, laboureur, à Vinneuf, fermier desdites terres. — *Adj.* 4.525ᵗ à Jean-Charles Bénard, chirurgien, et Edme-Claude Chomet, laboureur, à Vinneuf.

Paiements : 1.225ᵗ le 2 janvier 1792, — 1.200ᵗ le 30 janvier 1793, — 800ᵗ le 21 nivôse, — 1.785ᵗ le 21 thermidor an III.

29 vendémiaire an III.

2432. — 2 arpents et demi de terre, et 43 perches de pré, lieux dits la Vallée de Badon, le Chemin de Gravon, la Petite Noue, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 15ᵗ de revenu et en principal 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Bernard Brouet, Etienne Raguin, Joachim Cothias, laboureurs; Nicolas Lafolie,

cordonnier ; Bernard Baroy, bourrelier, à Vinneuf. — *Adj.* 3.025# à Jean-Louis Bachot, laboureur, à Vinneuf.

Ce lot et les 26 suivants (n°s 2432-2456), et les lots 242 et 243, au finage de Courlon, formant au total 62 arpents de terre, et 12 arpents 30 perches de pré, provenant de la fabrique de Vinneuf, étaient tenus, savoir : 42 arpents 18 perches de terre, et 5 arpents 75 perches de pré, par Charles-Louis Bouvier, laboureur, à Vinneuf, moyennant 513# 12 s. (*Affirmations de baux*, n° 713) ; 19 arpents 82 perches de terre, et 5 quartiers de pré, par la veuve Cothias, moyennant 292# 15 s. (*Ibid.*, n° 714) ; 5 arpents 30 perches de pré, par Louis-Etienne Bezard, boucher, à Vinneuf, moyennant 200# (*Ibid.*, n° 715).

Paiements : 1.800# le 27 brumaire. — 1.239# pour solde le 21 frimaire an III.

2433. — 2 arpents et demi de terre, et demi-arpent de pré, lieux dits le Chemin de Gravon et le Pré Barrat, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 15# de revenu et en principal 300#. — *Enchérisseurs* : Nicolas Lafolie, Bernard Baroy, de Vinneuf ; Edme Nallet, de Courlon. — *Adj.* 2.275# à Joachim Cothias, laboureur, à Vinneuf.

Paiements : 582# le 27 brumaire. — 313# le 24 nivôse. — 509# le 11 messidor. — 925# pour solde le 3 thermidor an III.

2434. — 3 arpents de terre, et demi-arpent de pré, lieux dits la Forêt et Nipoux, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 16# de revenu et en principal 320#. — *Enchérisseurs* : Louis Lamy, Louis Payen, de Vinneuf. — *Adj.* 3.000# à Etienne Bezard, boucher, à Vinneuf.

Paiements de ce lot et du lot n° 2436, adjugés l'un et l'autre à Etienne Bezard, moyennant la somme totale de 6.100# : 3.024# le 1er frimaire, — 3.227# pour solde le 27 fructidor an III.

2435. — 2 arpents 62 perches de terre, et demi-arpent de pré, lieux dits la Forêt, la Croix de Marc et le Marchat, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 14# 10 s. de revenu et en principal 290#. — *Enchérisseurs* : Charles Cothias, laboureur ; Etienne Bezard, boucher ; Bernard Baroy, bourrelier, à Vinneuf. — *Adj.* 3.400# à Louis Lamy, laboureur, à Vinneuf.

Paiement dudit lot et des lots 2437, 2453 et 2456, adjugés tous les quatre à Louis Lamy, moyennant la somme totale de 15.250# : 3.061# le 1er frimaire, — 12.648# pour solde le 25 messidor an III.

2436. — 2 arpents 62 perches de terre, et demi-arpent de pré,

aux mêmes lieux, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 14# 10 s. de revenu et en principal 290#. — *Enchérisseurs* : Baroy, Bourgoin, de Vinneuf. — *Adj.* 3.100# à Etienne Bezard, boucher, à Vinneuf.

Paiements : voir *supra*, n° 2434.

2437. — 2 arpents 12 perches de terre, et demi-arpent de pré, lieux dits la Grande Noue et Port Renard, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 17# 10 s. de revenu et en principal 350#. — *Enchérisseurs :* Charles Cothias, Bernard Baroy, Edme Leroy, Jean-Charles Bénard, de Vinneuf. — *Adj.* 3.650# à Louis Lamy, laboureur, à Vinneuf.

Paiements : voir *supra*, n° 2435.

2438. — 2 arpents et demi de terre, et demi-arpent de pré, lieux dits les Tires, la Vallée de Gascogne et le Marchat, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 17# 10 s. de revenu et en principal 350#. — *Enchérisseur* : Etienne Raguin, laboureur, à Vinneuf. — *Adj.* 4.000# à Edme Chéneau, laboureur audit lieu.

Paiements : 2.800# le 26 brumaire. 1.222# pour solde le 19 messidor an III.

2439. — 3 arpents 12 perches de terre, et demi-arpent de pré, lieux dits les Tires et Port Renard, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 16# 5 s. de revenu et en principal 325#. — *Enchérisseurs* : André Fouet, Charles Cothias, laboureurs; Jean-Charles Bénard, propriétaire, à Vinneuf. — *Adj.* 3.700# à Bernard Baroy, bourrelier, à Vinneuf.

Paiements dudit lot et du lot n° 2443, adjugés l'un et l'autre audit Bernard Baroy moyennant la somme totale de 6.500# : 1.174# le 29 brumaire. 5.524# pour solde le 25 messidor an III.

2440. — 2 arpents et demi de terre, et demi-arpent de pré, lieux dits les Grahuches, Champ Morin et le Marchat, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 15# de revenu et en principal 300#. *Enchérisseurs :* Charles Cothias, Etienne Raguin, laboureurs, à Vinneuf; Jean Maréchal, laboureur, à Villeblevin. — *Adj.* 3.125# à Jean-Charles Bénard, propriétaire, à Vinneuf.

Paiements de ce lot et du lot n° 2448, adjugés l'un et l'autre audit Jean-Charles Bénard moyennant la somme totale de 5.200# : 529# le 5 brumaire. 1.844# le 7 messidor. 3.017# pour solde le 21 thermidor an III.

2441. — 3 arpents de terre, et demi-quartier de pré, aux

mêmes lieux, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 13ᵗ revenu et en principal 260ᵗᵗ. — *Enchérisseurs* : Gilles Pichard, Louis Payen, Charles Cothias, Fiacre Leroy, de Vinneuf. — *Adj.* 3.025ᵗᵗ à Théodore Hain, meunier, à Vinneuf.

Paiements : 500ᵗᵗ le 15 prairial. — 2.525ᵗᵗ pour solde le 5ᵉ jour complémentaire an III.

2442. — 2 arpents 56 perches de terre, et demi-arpent de pré, aux mêmes lieux, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 22ᵗᵗ 10 s. de revenu et en principal 450ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Théodore Hain, meunier; Louis Payen, Laurent Guillois, laboureurs, à Vinneuf. — *Adj.* 2.900ᵗᵗ à Charles Cothias, dit Ramonot, laboureur, à Vinneuf.

Paiements : 800ᵗᵗ le 1ᵉʳ frimaire an III. — 2.217ᵗᵗ pour solde le 2 frimaire an IV.

2443. — 2 arpents 6 perches de terre, et demi-arpent de pré, lieux dits le Pré Barrat et le Marchat, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 15ᵗᵗ 10 s. de revenu et en principal 310ᵗᵗ. — *Enchérisseurs :* Charles Cothias, Jean Bertauche, laboureurs, à Vinneuf. — *Adj.* 2.800ᵗᵗ à Bernard Baroy, bourrelier audit lieu.

Paiements : voir *supra*, nº 2439.

2444. — 2 arpents 68 perches de terre, et demi-arpent de pré, lieux dits la Pâture Brûlée, les Hauts Machoux et le Marchat, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 16ᵗᵗ 5 s. de revenu et en principal 325ᵗᵗ. — *Enchérisseurs* : Charles Cothias, Mathé, Chassedieu, Louis Payen, de Vinneuf. — *Adj.* 2.850ᵗᵗ à Etienne Raguin, laboureur, à Vinneuf.

Paiements : 2.059ᵗᵗ le 27 brumaire. — 802ᵗᵗ pour solde le 21 frimaire an III.

2445. — 2 arpents 68 perches de terre, et demi-arpent de pré, aux mêmes lieux, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 16ᵗᵗ 5 s. de revenu et en principal 325ᵗᵗ. — *Enchérisseurs* : les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 2.875ᵗᵗ à Simon Mathé, maire de Vinneuf.

Paiements : 1.000ᵗᵗ le 28 brumaire. — 1.902ᵗᵗ pour solde le 2 ventôse an III.

2446. — 2 arpents 12 perches de terre, et demi-arpent de pré, lieux dits le Bout de Montepot et le Marchat, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 14ᵗᵗ de revenu et en principal 280ᵗᵗ.

— *Enchérisseurs :* les mêmes qu'à l'art. précédent. — *Adj.* 2.750ᵗ à Pierre Vacher, manouvrier, à Vinneuf.

Paiements : 275ᵗ le 26 brumaire. — 2.570ᵗ pour solde le 8 thermidor an III.

2447. — 2 arpents 12 perches de terre, et demi-arpent de pré, aux mêmes lieux, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 14ᵗ de revenu et en principal 280ᵗ. — *Enchérisseurs* : François Guyard, Etienne Raguin, de Vinneuf. — *Adj.* 2.725ᵗ à Jean Bertauche, pour lui et pour Simon Bertauche, Pierre Chassedieu, Simon Cajon, Edme Lepesme, tous laboureurs, à Vinneuf.

Paiements de ce lot et des lots nᵒˢ 2454 et 2455, adjugés tous les trois aux mêmes, moyennant la somme totale de 9.500ᵗ : 950ᵗ le 26 brumaire, — 609ᵗ le 11 frimaire, — 399ᵗ le 26 frimaire, — 3.450ᵗ le 24 messidor, — 1.200ᵗ le 25 messidor, 1.100ᵗ le 14 thermidor, — 1.200ᵗ le 21 thermidor, — 890ᵗ pour solde le 15 fructidor an III.

2448. — 1 arpent 87 perches de terre, et demi-arpent de pré, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 11ᵗ 5 s. de revenu et en principal 225ᵗ. — *Enchérisseurs* : Nicolas Lamarre, Lefranc, Simon Bertauche, de Vinneuf. — *Adj.* 2.075ᵗ à Jean-Charles Bénard, propriétaire audit lieu.

Paiements : voir *supra*, nᵒ 2440.

2449. — 1 arpent 62 perches de terre, et 37 perches de pré, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 10ᵗ de revenu et en principal 200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean Bertauche, Pierre Defer, Edme Brissot, Fiacre Leroy, de Vinneuf. — *Adj.* 2.150ᵗ à Jean-Louis Rigault, laboureur, à Vinneuf.

Paiements : 506ᵗ le 25 brumaire, — 1.200ᵗ le 3 thermidor, — 508ᵗ pour solde le 26 thermidor an III.

2450. — 1 arpent 62 perches de terre, et 37 perches de pré, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 10ᵗ de revenu et en principal 200ᵗ. — *Enchérisseurs* : Pierre Chassedieu, François Guyard, Guillois, de Vinneuf. — *Adj.* 2.075ᵗ à Nicolas Lafolie, cordonnier audit lieu.

Paiements : 506ᵗ le 25 brumaire, — 1.629ᵗ pour solde le 3 thermidor an III.

2451. — 1 arpent et demi de terre, et demi-arpent de pré, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 11ᵗ s. de revenu et en principal 225ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jean Bertauche, Pierre

Chassedieu, Louis Payen, de Vinneuf. — *Adj.* 2.225ᵗ à Jean Leroy, laboureur audit lieu.

Paiements : 1.032ᵗ le 26 brumaire. — 1.245ᵗ le 29 thermidor an III.

2452. — 2 arpents et demi de terre, et demi-arpent de pré, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 16ᵗ de revenu et en principal 320ᵗ. — *Enchérisseurs* : Pierre Chassedieu, Etienne Raguin, Edme Leroy, François Guyard, de Vinneuf. — *Adj.* 3.400ᵗ à Edme Denis, marchand, à Vinneuf.

Paiements : 600ᵗ le 25 brumaire. 2.917ᵗ pour solde le 29 thermidor an III.

2453. — 2 arpents 3 quartiers de terre, et demi-arpent de pré, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 17ᵗ de revenu et en principal 340ᵗ. — *Enchérisseurs :* Edme Leroy, Pierre Chassedieu, de Vinneuf; Jean Maréchal, de Villeblevin. — *Adj.* 3.875ᵗ à Louis Lamy, laboureur, à Vinneuf.

Paiements : voir *supra*, nº 2435.

2454. — 2 arpents 12 perches de terre, et demi-arpent de pré, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 17ᵗ 10 s. de revenu et en principal 350ᵗ. — *Enchérisseurs* : François Guyard, Louis Lamy, laboureur, à Vinneuf; Jean Limosin, vigneron, à Champigny. — *Adj.* 3.200ᵗ à Pierre Chassedieu, pour lui et pour Simon Bertauche, Simon Cajon, Edme Lepesme et Jean Bertauche, tous laboureurs, à Vinneuf.

Paiements : voir *supra*, nº 2447.

2455. — 2 arpents 12 perches de terre, et demi arpent de pré, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 15ᵗ de revenu et en principal 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Charles Cothias, laboureur, à Vinneuf; Jean Limosin, vigneron, à Champigny. — *Adj.* 3.575ᵗ à Jean Bertauche, pour lui et pour Simon Bertauche, Simon Cajon, Edme Lepesme, Pierre Chassedieu, tous laboureurs, à Vinneuf.

Paiements : voir *supra*, nº 2447.

2456. — 3 arpents de terre, provenant de la Fabrique de Vinneuf, estimés 16ᵗ 15 s. de revenu et en principal 335ᵗ. —

Enchérisseurs : Simon Mathé, Claude Cothias, Etienne Raguin, de Vinneuf. — *Adj.* 4.325# à Louis Lamy, laboureur, à Vinneuf.

Paiements : voir *supra*, n° 2435.

1er fructidor an III.

2457. — 40 arpents de terre et pré, provenant du Collège de Boissy, à Paris, tenus par Simon Mathé, moyennant 400# par an, estimés 34.925#. — *Soumission* : du 20 mai 1793, par Pierre-Louis Chassedieu, cultivateur, officier municipal de Vinneuf, à 10.000#.

Enchérisseurs : Douine, propriétaire; Baudet-Dularry, négociant, à Sens; François-Adrien Pierre, négociant, à Paris. — *Adj.* 282.000# à Etienne Poitevin, propriétaire, à Sens.

Paiements : 11.650# le 2e jour complémentaire an III. — 130.000# le 27 vendémiaire. — 140.350# pour solde le 29 brumaire an IV.

27 fructidor an III.

2458. — Un quartier de vigne, provenant du Prieuré de Vinneuf, estimé 500#. — *Soumission* : du 14 janvier 1791, par Bonneville, curé de Vinneuf, à 80#. — *Enchérisseurs* : Louis Mou, notaire, à Michery; Lamy, cultivateur; Raguin. — *Adj.* 25.000# à Antoine-Edme-Louis Leplaideur-Sigy, homme de loi, à Paris.

Paiements : 166# le 27 fructidor an III. — 333# le 27 brumaire. — 24.500# pour solde le 12 frimaire an IV.

Vente par le Département

14 fructidor an IV.

2459. — Le ci-devant presbytère et ses dépendances, provenant de la Cure de Vinneuf, estimé 3.240#. — Vendu 3.240# à Jean-Tiburce Moreau, propriétaire, à Sergines.

VOISINES

Superficie : 2.713 hectares. - Mesure locale : perche de 20 pieds

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	BOIS NON VENDUS (hectares)
Archevêché de Sens	»	»	251 92
Abbaye de Saint-Jean de Sens	120 »	»	»
Abbaye de Sainte-Colombe	77 »	3 »	»
Cure de Voisines	7 12	»	»
Fabrique de Voisines	4 »	»	»
Fabrique de la Madeleine de Sens	4 »	»	»
Total	212 12	3 »	251 92
Biens des hôpitaux	18 70	»	»
Biens des collèges	13 25	»	»
Biens de 2e origine	40 49	»	»

Biens de 1re origine : 342 hect. 6576.
Biens des hôpitaux et collèges : 13 hect. 4765.
Biens de 2e origine : 17 hect. 0786.
Biens nationalisés : 373 hect. 2127.
Biens vendus : 121 hect. 2927.

Dîmes et droits seigneuriaux. – Par bail du 31 mai 1788, devant Cave, notaire à Sens, le fondé de procuration de l'archevêque de Sens affermait à Claude-Michel-Nicolas Nonat, « marchand à Voisines », le revenu temporel de la terre et seigneurie de Voisines, « consistant en haute, moyenne et basse justice, greffe, notariat et tabellionage, dîmes de grains et vins à raison de la 16e, cens et rentes, droits

seigneuriaux, lods et ventes, défauts et amendes; les dîmes de grains de Fontaine-la-Gaillarde à raison de la 16e gerbe; les dîmes novales sur la paroisse et territoire dudit Fontaine-la-Gaillarde; les dîmes de vin, menues et vertes dîmes et dîmes de lainage et charnage dans ladite paroisse, — sous la réserve par le bailleur des amendes prononcées pour dégradations des bois et pour faits de chasse; des bois de Lancy, des bois, terres et accrues du petit Lancy; du quart des lods et ventes des acquisitions faites de biens situés dans l'étendue de la terre et seigneurie de Voisines; du droit de chasse; — à la charge par le preneur: de faire faire à ses frais tous les procès civils et criminels de ladite terre et seigneurie dudit Voisines jusqu'à enquête exclusivement quant aux procès civils et jusqu'à sentence du juge du lieu et exécution de ladite sentence quant aux procès criminels; de mettre à ses frais, entre les mains du bailleur, en fin de bail, un papier censier au vrai sur papier timbré, certifié véritable devant notaire; de payer le gros du sieur prieur-curé de Voisines, consistant en 100 bichets de froment, 100 bichets de seigle, 100 bichets d'avoine, 3 muids de vin, 60 bichets de méteil et 120# en argent; de payer aussi 700# au sieur curé de Fontaine-la-Gaillarde, pour sa portion congrue; de payer, chacun an, au sieur prévôt de Voisines 10s, et au sieur procureur fiscal 6s pour leurs gages: de payer, aussi chacun an, 25s entre les mains des marguilliers dudit Voisines pour l'entretien de la lampe de l'église dudit Voisines; de payer, également chacun an, 16s à la fabrique de la même église pour l'entretien de la couverture et des vitres du chœur; et de payer, rendre, conduire et livrer audit sieur bailleur, en ses greniers, au palais archiépiscopal, à Sens, chacun an, 400 bichets d'avoine, sur quoi il sera tenu compte au preneur de 200 bichets, à raison de 15 sols le bichet, ce qui fait une somme de 150# par chacun an dudit bail, sur le prix de celui ci-après énoncé. — Plus il a été amodié par le même acte audit sieur Nonat la coupe et superficie des bois taillis de la seigneurie de Voisines, divisés par triages, consistant pour les 9 coupes à faire pendant le cours du bail en 82 arpents, à la charge par le preneur de se conformer à l'ordonnance des eaux et forêts de 1669 pour l'exploitation desdits bois et de laisser 25 baliveaux par arpent à l'âge du taillis et de tous les arbres marqués du marteau du roi; et moyennant 6.000s de loyer, savoir: pour la recette de Voisines et dîmes de Fontaine 2.000#, et le surplus pour les bois; plus 8 poulets et 4 canards » *(Affirmations de baux*, n° 399).

Ventes par le District

30 décembre 1790.

2460. — 120 arpents de terre et pré, en plusieurs pièces, dépendant du château de la Motte, y compris 14 arpents de

terre, lieu dit Cochery ou Galbaut, et 5 arpents 5 cordes de pré, le tout dépendant de l'Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens et estimé 13.500 . — *Enchérisseurs* : Perrin l'aîné, tapissier; Charles Hédiard, marchand; Etienne Chaussefoin, bourgeois; Christophe Yver, tanneur; Pierre Billebault, ex-conseiller au bailliage de Sens; Sulpice Neveu, laboureur; Siméon Neveu, sabotier; Louis Jumier, maréchal; Nicolas Constant, charron; Marin Legros, manouvrier; André Thouaille, laboureur; Jean Legros, vigneron, à Voisines. — *Adj.*, après 23 feux, 26.300# à Louis Lhermitte, vigneron, à Voisines, tant pour lui que pour Nicolas-Martin Lemaître, prieur-curé de Voisines, André Blondet, manouvrier, Edme Legrand, sabotier, Louis Ballay, laboureur, Siméon Neveu, sabotier, Jean-Sulpice Legros, laboureur, Louis Siot, laboureur, Jean Legros, vigneron, Louis Jumier, maréchal, Etienne Lhomme, tailleur, Nicolas Conflans, charron, Jean Chambon, menuisier, Jean Neveu, laboureur, Jean-Claude Goussé, recteur des écoles, Jacques Lignon, laboureur, André Blanchet, laboureur, Jean Neveu dit Tholimey, laboureur, François Goussé, laboureur, Louis-Simon Baulet, manouvrier, Etienne Hérard, vigneron, Etienne Moret, laboureur, Edme Clozard, manouvrier, Marin Legros, laboureur, Sulpice Hérard, vigneron, Jean Mariat, laboureur, Sulpice Neveu, laboureur, Etienne Neveu, laboureur, tous de Voisines. — *Rétrocession*, par acte du 30 décembre 1790, 8 heures du soir, des 5 arpents 5 cordes de pré, et des trois quarts des terres de l'adjudication, à Pierre Billebault, ci-devant conseiller au bailliage de Sens, et Pierre-Charles Billebault, ci-devant président en l'élection de Sens, moyennant 22.225#. « Le surplus des terres comprises en ladite adjudication appartiendra aux dits Sulpice Neveu, laboureur, Martin-Nicolas Lemaître, prieur-curé de Voisines, Louis Jumier, maréchal, Etienne Lhomme, tailleur, Jean-Claude Goussé, maître d'école, André Blondet, manouvrier, et Jean Legros, vigneron, à Voisines, moyennant la somme de 4.075# ».

Ces terres étaient affermées, suivant bail du 24 décembre 1784, devant Héaulme, notaire à Sens, à Claude-Michel-Nicolas Nonat, laboureur à la Tuilerie, paroisse de Voisines, et André Thouaille, laboureur à Voisines, moyennant 450# en argent, 8 bichets d'orge, 8 poulets et 8 livres de beurre frais; mais, par une contre-lettre sous signature privée du même jour, les preneurs s'engageaient à payer, outre les 450# portées au bail, la somme de 310# par an (*Affirmations de baux*, n° 280).

Paiements, par Billebault : 3.240# le 10 juin, — 6.845# le 12 août, — 2.000# le 16 août, — 7.000 le 25 novembre 1791. — 3.994 le 3 avril 1792.

2461. — La ferme du Clos du Hay, avec 69 arpents de terre, y compris les bâtiments et accin, 3 arpents de pré et 8 arpents de friches, provenant de l'Abbaye de Sainte-Colombe de Sens, estimée 10.000ᵗ. — *Soumission* : du 25 novembre 1790, par Pierre Billebault, ci-devant conseiller au bailliage de Sens, à 10.000ᵗ. — *Enchérisseurs* : Nicolas-Martin Lemaître, prieur-curé de Voisines; Etienne Chaussefoin, bourgeois; Ambroise Fillemin, arpenteur; Nicolas Laurent, marchand de chevaux, à Sens. — *Adj.* 22.000ᵗ à André-Victor Cave, ancien notaire, à Sens.

Cette ferme était tenue par Jean Deschamps, suivant bail du 4 juin 1784, devant Hélye, notaire à Sens, moyennant 200ᵗ en argent, 200 bichets de seigle, 30 bichets de froment, 80 bichets d'avoine et 4 poulardes *(Affirmations de baux*, n° 342).

Paiements : 10.000ᵗ le 19 février. — 12.000ᵗ le 8 octobre 1791. Décompte arrêté le 6 germinal an XII, à charge par l'acquéreur de payer 876 fr. 11 pour intérêts.

14 mai 1791.

— Terres provenant du Chapitre de Sens, adjugées avec d'autres, de même provenance sises au finage de La Postolle (voir n° 771).

25 juillet 1791.

2462. — 7 arpents et demi-quartier de terre, affermés à Denis Aubry, moyennant 14 bichets de seigle, provenant de la Cure de Voisines, estimés 462ᵗ. — *Soumission* : du 12 septembre 1790, par Nicolas-Martin Lemaître, curé de Voisines, sous réserve d'estimation. — *Enchérisseurs* : Louis-Herménégilde Lemoine, vice-président du district; Louis Pauteau, maréchal, à Voisines; Fouet, officier municipal, à Sens. — *Adj.* 800ᵗ à Louis Guichard, ci-devant officier du point d'honneur, à Sens.

28 octobre 1791.

2463. — 4 arpents de terre, affermés 10ᵗ à Etienne Deschamps, provenant de la Fabrique de Voisines, estimés 300ᵗ. *Soumission* : du 17 mai 1791, par Jean Sivanne, laboureur, aux Hautes-Bergeries, paroisse de Voisines, à 300ᵗ. — *Enchérisseur* : Paul Lesourd, laboureur, à La Postolle. — *Adj.* 910ᵗ à Etienne-Nicolas Deschamps, laboureur, aux Hautes-Bergeries, paroisse de Voisines, fermier desdites terres.

Paiements : 110ᵗ le 1ᵉʳ novembre 1791. — 215ᵗ le 5 novembre 1792. — 649ᵗ pour solde le 3 août 1793.

28 messidor an II.

7 arpents 87 perches de terre, lieu dit Champcourt, dépendant de la ferme de La Postolle, et provenant de Louis-Gabriel Planelli, émigré, adjugés avec les terres dépendant de ladite ferme, sises à La Postolle (voir nos 774, 780, 781, 785 et 786).

3 nivôse an III.

2464. — 3 arpents 8 perches de terre, provenant du Collège de Sens, estimés 10# 10 s. de revenu et en principal 210#. — *Enchérisseurs* : Jacques Jacquet, Etienne Deschamps. — *Adj.* 300# à Simon Baulet, manouvrier, à Voisines.

Paiements de ce lot et des articles 2471 et 2472, tous trois adjugés à Baulet, au prix total de 7.700# : 2.600# le 3 prairial an III. — 1.000# le 23 frimaire. — 4.442# le 27 pluviôse an IV.

2465. 3 arpents 33 perches de terre, provenant du Chapitre de Sens, estimés 11# 5 s. de revenu et en principal 225#. — *Enchérisseurs* : Jarlat, Pelletré, Simon Baulet, de Voisines. — *Adj.* 335# à Jacques Jacquet, marchand, à Voisines.

Paiements de ce lot et des articles 2467 et 2475, tous trois adjugés à Jacquet, au prix total de 3.210# : 400# le 28 nivôse, — 2.220# le 2 messidor an III, — 675# le 15 frimaire an IV.

2466. — 3 arpents 83 perches de terre, provenant du Collège de Sens, estimés 12# 10 s. de revenu et en principal 350#. — *Enchérisseurs* : Jacques Jacquet, Sulpice Neveu, Simon Baulet, de Voisines. — *Adj.* 1.225# à Jean Benoît, cultivateur, à Voisines.

Paiements de ce lot et de l'article 2474, tous deux adjugés à Benoît, au prix total de 2.650# : 1.600# le 3 pluviôse, — 1.081# le 29 prairial an III.

2467. — 3 arpents de terre, provenant du Collège de Sens, estimés 15# de revenu et en principal 300#. — *Enchérisseurs* : Jarlat, Benoît, Neveu, de Voisines. — *Adj.* 1.150# à Jacques Jacquet, marchand, à Voisines.

Paiements : voir *supra*, n° 2465.

2468. — 3 arpents de terre, provenant des Orphelines de Sens, estimés 15# de revenu et en principal 300#. — *Soumission* : du 7 vendémiaire an III, pour ce lot et les cinq suivants (nos 2468-2473), formant au total 18 arpents 70 perches, par Jean-Claude Goussé, cultivateur, à Voisines, à 1.700#. — *Enché-*

risseurs : Simon Baulet, Juvernay, de Voisines. — *Adj.* 2.050# à Edme Defrance, boucher, à Sens, au nom de André Thouaille, cultivateur, à Voisines.

Paiements : 1.058# le 3 pluviôse. — 1.000# le 2 messidor an III.

2469. — 3 arpents de terre, provenant des Orphelines de Sens, estimés 15# de revenu et en principal 300#. — *Soumission :* voir n° 2468. — *Enchérisseur* : Juvernay, de Voisines. — *Adj.* 1.525# à Nicolas Pelletré, manouvrier, à Voisines.

Paiements : 152# le 3 pluviôse. — 340# le 23 prairial. — 1.067# le 12 messidor an III.

2470. — 2 arpents 75 perches de terre, provenant des Orphelines de Sens, estimés 15# de revenu et en principal 300#. — *Soumission* : voir n° 2468. — *Enchérisseurs* : Simon Baulet, Juvernay, de Voisines. — *Adj.* 2.150# à Louis Huot, cultivateur, à Voisines.

Paiements : 1.083# le 3 pluviôse, — 450# le 7 messidor, — 600# le 13 messidor an III.

2471. — 3 arpents de terre, provenant des Orphelines de Sens, estimés 15# de revenu et en principal 300#. — *Soumission* : voir n° 2468. — *Enchérisseurs :* Louis Deschamps, Jacques Jacquet, de Voisines. — *Adj.* 3.175# à Simon Baulet, manouvrier, à Voisines.

Paiements : voir *supra*, n° 2464.

2472. — 3 arpents 25 perches de terre, provenant des Orphelines de Sens, estimés 16# 8 s. de revenu et en principal 328#. — *Soumission* : voir n° 2468. — *Enchérisseurs* : Jarlat, Thouaille, de Voisines. — *Adj.* 4.225# à Simon Baulet, manouvrier, à Voisines.

Paiements : voir *supra*, n° 2464.

2473. — 3 arpents 70 perches de terre, provenant des Orphelines de Sens, estimés 17# 10 s. de revenu et en principal 350#. — *Soumission* : voir n° 2468. — *Enchérisseurs :* Thouaille, Fenet, de Voisines. — *Adj.* 4.000# à Louis Juvernay, marchand, à Voisines.

Paiements : 400# le 28 nivôse. — 1.500# le 27 prairial an III. — 2.240# le 23 frimaire an IV.

2474. 2 arpents de terre, affermés à Jean-Baptiste Neveu, moyennant 3 bichets de seigle et 1 bichet de froment, provenant de la Fabrique de la Madeleine de Sens, estimés 6ᵗ de revenu et en principal 120ᵗ. — *Soumissions* : du 18 germinal an II, pour ce lot et le suivant, par Louis Pauteau, maréchal, à Voisines, à 400ᵗ; du 7 vendémiaire an III, par Jean-Claude Goussé, cultivateur, à Voisines, à 300ᵗ. — *Enchérisseurs* : Jacques Jacquet, Etienne Deschamps, de Voisines. — *Adj.* 1.425ᵗ à Jean Benoît, cultivateur, à Voisines.

Paiements : voir *supra*, n° 2466.

2475. — 2 arpents de terre, affermés à Jean-Baptiste Neveu, moyennant 3 bichets de seigle, et 1 bichet de froment, provenant de la Fabrique de la Madeleine de Sens, estimés 6ᵗ de revenu et en principal 120ᵗ. — *Soumission* : voir nº 2474. — *Enchérisseurs :* Jean Benoît, Fenet, Neveu, de Voisines. — *Adj.* 1.725ᵗ à Jacques Jacquet, marchand, à Voisines.

Paiements : voir *supra*, n° 2465.

Ventes par le Département

17 fructidor an IV.

2476. — Le ci-devant presbytère et ses dépendances, provenant de la Cure de Voisines, estimé 1.800ᵗ. — *Soumission :* du 24 ventôse an II, par Nicolas-Martin Lemaître, ci-devant curé de Voisines, à 500ᵗ. — Vendu 1.800ᵗ à Jacques Jacquet, de Voisines.

8 pluviôse an VI.

2477. — 32 arpents 62 perches de terre, en vingt-neuf pièces, provenant de l'émigré Rossel-Cercy, estimés 2.175ᵗ. — *Enchérisseurs :* Noiset, meunier, à Auxerre ; Fosseyeux, Bailly. — *Adj.* 80.500ᵗ à Jacques Jacquet, propriétaire, à Voisines, pour le compte de Pierre Billebault et Marie-Charlotte de Bonnaire, son épouse, demeurant à Sens, rue du Cheval-Rouge.

TROISIÈME PARTIE

INDEMNITÉ DU MILLIARD

Dans cette troisième partie, nous indiquons les indemnités accordées, conformément à la loi du 27 avril 1825, aux propriétaires de biens fonds dépossédés, dans le district de Sens, en vertu des lois sur les émigrés, déportés ou condamnés.

Une ordonnance du 1er mai 1825 (titre IV, art. 21 et 22) fixait ainsi les bases des indemnités à accorder : pour les articles vendus postérieurement à la loi du 12 prairial an III, où l'estimation avait été faite d'après le revenu de 1790, l'indemnité était calculée à raison de 18 fois ce revenu; pour les articles vendus antérieurement, l'indemnité était égale au prix de vente, réduit en numéraire d'après le cours de l'assignat à l'époque de la vente. En cas de rachat par les anciens propriétaires, directement ou par personnes interposées, l'indemnité était égale à la somme réellement payée à l'Etat ou aux tiers interposés.

Nous avons utilisé, pour dresser cette liste, les dossiers Q 625 à 646 des archives de l'Yonne, et particulièrement les registres Q 645 à 646, ouverts en conformité de l'art. 39 de l'ordonnance du 1er mai 1825. Dans ces registres sont insérées toutes les décisions prises par le Préfet, et le plus souvent homologuées par la commission de liquidation, relativement aux demandes d'indemnité formulées par les anciens propriétaires dépossédés ou leurs héritiers. La comparaison entre cette liste et celle des anciens propriétaires, insérée ci-après, montre que certains d'entre eux ne formulèrent aucune demande d'indemnité, par suite sans doute de leur disparition et d'absence d'héritiers.

Il y a lieu de rapprocher de cette liste notre tableau (tome I, p. LXII) des biens non vendus, restitués aux émigrés en vertu de la loi du 5 décembre 1814.

AVOGADRE

Avogadre (les héritiers de Marie-Cécile-Claude d'), veuve Etienne-Jean-Louis Crécy de Champmilon. Voir *infra* : Crécy de Champmilon.

BERNIER

Bernier (les héritiers de Claude), ex-curé de Bray, déporté, décédé à Bray-sur-Seine, le 26 prairial an VIII :

Jacques-Martin-Gabriel Préau, héritier pour 1/8 du côté maternel, comme représentant son père Jacques-Christophe Préau, oncle du propriétaire dépossédé ;

Claude-Edme-Jean-Baptiste Préau, Gabriel-Jacques-Louis Préau, Marie-Claude-Préau épouse Charles Cornu, Adélaïde Préau, tous demeurant à Pont-sur-Yonne, Françoise-Catherine Préau épouse Françoise Boulanger, demeurant à Dollot, et Claude Préau, née Brissot, leur mère (celle-ci héritière en partie d'Edme-Pierre Préau, son fils et leur frère), tous conjointement héritiers pour 1/8 du côté maternel, comme représentant Claude Préau, leur père et époux, second fils de Jacques-Christophe Préau, oncle du propriétaire dépossédé, et pour 1/48 du côté paternel par représentation de leur susdit père, autre fils et héritier pour moitié de Marie-Anne Prunay ;

Marie-Anne-Sophie Dauvers, épouse Yvonet, demeurant à Lorrez-le-Bocage, par représentation de Louise-Charlotte Jarry, femme Dauvers, sa mère, cousine germaine du propriétaire dépossédé, héritière pour 1/8 du côté paternel.

— Arrêté du Préfet en conseil de préfecture, du 1er septembre 1826, fixant à 21.088 fr. 50 l'indemnité représentative des biens-fonds situés dans le département de l'Yonne et vendus sur Claude Bernier, et attribuant, savoir : à Jacques-Martin-Gabriel Préau, 3.075 fr. 40 ; à Claude-Etienne-Jean-Baptiste Préau et autres, 3.075 fr. 40 ; à Sophie Dauvers, 2.636 fr. 06 (Q 645, n° 110, fol. 178vo).

BÉRULLE

Bérulle (les héritiers de Amable-Pierre-Thomas de), émigré :

Louise-Caroline de Seyssel, veuve d'Amable-Jean-Conrad Bochart de Champigny (décédé le 25 juillet 1821), comme tutrice de Jean Bochart de Champigny, son fils mineur, né le 1er novembre 1819, et en son nom personnel comme héritière pour un

quart de Jean-Achille Bochart de Champigny, son autre fils, décédé le 25 mars 1822, ledit mineur de Champigny héritier de son père, qui était héritier du propriétaire dépossédé, son aïeul, pour un quart, par représentation d'Adélaïde-Catherine-Renée de Bérulle, décédée, épouse d'Alexandre-Conrad Bochart de Champigny;

Balthazar-Joachim-Laurent-Charles-Pierre-Marie-Hugues Grenoble, marquis de Bérulle, né à Grenoble le 4 août 1762, héritier pour un septième du propriétaire dépossédé, son frère;

Catherine-Philiberte-Françoise de Bérulle, épouse Jean-Baptiste-Charles Goujon de Thuisy, née le 9 avril 1757, héritière pour un septième du propriétaire dépossédé, son frère.

— Bordereau fixant à 51.126 fr. 30 l'indemnité représentative des biens de l'émigré vendus dans le département de l'Yonne (Q 644).

Décision de la Commission de liquidation, du 12 août 1831, renvoyant les réclamants devant les tribunaux pour faire statuer sur leurs prétentions respectives (Q 627).

BEURGES

Beurges (veuve de); voir Moinville.

BILLARD de LORIÈRE

Billard de Lorière (Jeanne-Geneviève-Henriette), épouse d'Antoine-Louis Dupré-Saint-Maur, demeurant à Fontainebleau, mère d'Hippolyte-Antoine-François Dupré-Saint-Maur, émigré. Voir : Dupré-Saint-Maur.

BOURBONNE

Bourbonne (les héritiers de André-Dominique) et d'Edme-Antoine Legris, tous deux condamnés :

Marie-Louise Bourbonne, épouse Adolphe-Eugène-Gabriel Rehn, née à Sens, le 20 août 1779, de André-Dominique Bourbonne et de Marie-Colombe Legris (1), héritière pour un cinquième des propriétaires dépossédés;

Marie-Mélanie Bourbonne, veuve de Louis-Pierre Defrance,

---

(1) Marie Colombe Legris, épouse Bourbonne, mourut sur l'échafaud, le même jour que son mari et que son père, le 27 messidor an II.

née à Sens, le 5 octobre 1780, des mêmes, héritière pour un cinquième ;

Caroline Bourbonne, épouse de Marie-Joseph Pavard, née à Sens, le 3 octobre 1782, des mêmes, héritière pour un cinquième ;

Jules Bourbonne, né à Sens le 25 juillet 1793, des mêmes, héritier pour un cinquième ;

André-François-René-Parfait Bourbonne, né à Quentin (Côtes-du-Nord) le 19 octobre 1807, et Désiré-Louis Bourbonne, né à Onzel (Côtes-du-Nord), le 6 août 1809, tous deux fils de André-Bonaventure Bourbonne, décédé à Magdebourg, le 7 avril 1813, et de Parfaite-Marie Corniquet, héritiers conjointement pour un cinquième.

Pièces produites :

Acte de décès de Anne-Adélaïde Rosalie Bourbonne, fille de André-Dominique, décédée *ab intestat* le 6 janvier 1823.

Quittance de 50.500 fr. payés en assignats par le sieur La Roche, tuteur des enfants des propriétaires dépossédés, au sieur Abbat, le 21 germinal an IV, lequel a employé cette somme pour subvenir à payer le prix de l'adjudication qui lui avait été faite des biens confisqués sur les sieurs Bourbonne et Legris.

Autre quittance du sieur Abbat, pour le même objet et pour solde, en date du 25 nivôse an VII. — Arrêté du Préfet de l'Yonne, du 6 germinal an IX, portant que le sieur Abbat est déchu de l'adjudication à lui faite de deux corps de bâtiments situés à Sens et provenant du sieur Bourbonne et du sieur Antoine Legris, et que les enfants Bourbonne sont déclarés propriétaires desdits corps de bâtiments, à la charge pour eux de rembourser au sieur Abbat les sommes qu'il a payées pour le prix de cette adjudication, suivant le taux de dépréciation à l'époque des paiements.

— Arrêté du Préfet en conseil de préfecture, du 8 mai 1826, fixant à 9.650 fr. 58 l'indemnité à accorder aux héritiers Bourbonne (Q 645, n° 89, fol. 145).

BOUVYER

Bouvyer (Charles-Octave), né à Sens le 25 mars 1755, ancien receveur des gabelles à Sens, propriétaire à Vouvray, près Tours, émigré.

Arrêté du Préfet en conseil de préfecture, du 21 octobre 1825, fixant les indemnités à lui accorder à 10.800 fr. d'une part, pour

l'immeuble vendu le 28 fructidor an IV, et à 18.284 fr. d'autre part, pour ceux vendus le 16 nivôse, 22 floréal an II et 11 pluviôse an III, soit au total 29.084 fr.; sur quoi il y a lieu de déduire 19.157 fr., pour dettes acquittées par l'État à la décharge du propriétaire dépossédé, ce qui réduit l'indemnité à 9.927 fr. (Q 645, n° 41, fol. 51).

Autre arrêté du même jour accordant une indemnité supplémentaire de 7.200 fr. pour lésion. Sur les observations du sieur Bouvyer, « tendant à établir que la maison rue de l'Ecrivain n'ayant été estimée par le procès-verbal d'expertise qu'à un revenu de 140ᵗ, il y a nécessairement lésion à son préjudice; que le jardin sis sur les fossés du mail, adjugé le 22 floréal an III, ayant été loué par le district l'année précédente à raison de 500ᵗ pour un an, devait être estimé 10.000ᵗ; que cependant il n'a été vendu que 7.800ᵗ, d'où il résulte une lésion évidente de 2.200ᵗ; qu'il éprouve également une lésion considérable sur la vente des deux maisons rue de la Tuile, mais qu'il ne peut en fixer le taux et qu'il s'en rapporte à cet égard à notre justice; qu'à l'égard des greniers à sel, il prouve par des baux qu'ils étaient loués 1.000ᵗ par an à l'époque de 1790 et demande que l'indemnité soit portée à 20.000ᵗ; — vu le bail à loyer des deux greniers à sel de Sens, passé le 14 avril 1784 au profit de l'adjudicataire des fermes du roi, moyennant 1.000ᵗ par an; un arrêté départemental du 12 avril 1792 qui, conformément à l'avis du directoire du district de Sens, du 26 mars, alloue au réclamant 1.000ᵗ pour l'année de loyer échue le 1ᵉʳ juillet précédent; l'opposition formée, le 18 prairial an IV, par la veuve Bouvyer, mère du réclamant, à ce que l'administration départementale vende les ci-devant greniers à sel autrement que sous la charge de l'usufruit auquel a droit l'exposante, aux termes de son contrat de mariage; la vente de ces anciens greniers à sel, faite par l'administration le 28 fructidor suivant, moyennant 8.100 fr. seulement, quoiqu'ils eussent été estimés, le 11 du même mois, à un revenu de 600 fr., lequel multiplié par 18 donnait un capital de 10.800 fr., mais sous le prétexte que sur ce capital il fallait défalquer sur la valeur des objets l'usufruit dont ils étaient grevés envers ladite dame Bouvyer, âgée de 62 ans, — valeur qu'apparemment on portait à 2.700 fr., — tandis qu'en même temps l'adjudicataire était expressément autorisé à entrer en jouissance du jour même, sans autre charge que celle d'entretenir le bail à loyer existant au profit de cette dame, si mieux il n'aimait évincer celle-ci en se conformant aux lois sur la matière (éviction que le réclamant annonce avoir été effectuée);....

Considérant, à l'égard des ventes autres que celle de l'an IV, qu'en supposant inexactes et insuffisantes les estimations y relatées, ces estimations ont été dépassées de beaucoup par les prix d'adjudication;

Qu'au surplus, si celle de la vente du 22 floréal an II n'est portée qu'à 175ᵗ de revenu, quoiqu'il soit dit en cette vente que l'objet vendu était loué pour un an 500ᵗ, le taux élevé de cette location de peu de durée, et bien postérieure d'ailleurs à 1790, se ressentait évidemment de la dépréciation des assignats, et qu'en tout cas le prix de vente a monté à 7.800ᵗ;

Qu'enfin le réclamant, réduit à de simples allégations et conjectures, ne fournit aucun document authentique propre à établir que le prix des ventes, réduit en numéraire, est inférieur à la valeur réelle des biens vendus;

Considérant, en ce qui concerne la vente de l'an IV, que la défalcation, mal à propos opérée, de 2.700ᵗ, pour valeur d'un usufruit dont on ne chargeait pas l'adjudicataire, ne cause aucun préjudice en ce moment au réclamant, puisque son bordereau d'indemnité, réparant cette erreur, lui accorde la totalité des 10.800 fr. de l'estimation;

Mais que cette estimation même est contredite et démontrée insuffisante, au moins relativement au revenu des anciens greniers à sel en 1790, par le bail notarié du 16 avril 1784, dont l'arrêté départemental du 12 avril 1792 prouve que l'exécution pleine et entière avait encore eu lieu pour 1791, lequel bail constate légalement que ce revenu s'élevait bien à la somme de 1.000ᵗ, qui multiplié par 18 donne un capital de 18.000 fr.;

Que le bordereau n'allouant au réclamant pour cet objet qu'une somme de 10.800 fr., il en résulte une lésion de 7.200 fr. », le Préfet fixe à 7.200 fr. l'indemnité supplémentaire à accorder au sieur Bouvyer (Q 645, n° 42, fol. 52).

CORDIER de LAUNAY

Cordier de Launay (les héritiers de Louis-Guillaume-René), ancien intendant de Caen, émigré :

Françoise-Pélagie Cordier de Montreuil, épouse d'Albert-Honoré-Marie-Joseph Cornil Guislain, marquis de Wavrin-Villiers-au-Tertre, sœur de l'émigré et son héritière pour un quart;

Albert-Eugène Cordier de Montreuil, ancien premier page du roi Louis XVIII, neveu de l'émigré et son héritier pour un huitième;

Adélaïde-Françoise-Eugénie-Antoinette de Maulde, veuve de Marie-Joseph Cordier de Montreuil, comme tutrice de Eugène-Philippe-Léon Cordier de Montreuil, son fils, celui-ci frère du précédent et héritier de l'émigré pour un huitième;

Donatien-Claude-Armand comte de Sade et Madeleine-Laure de Sade, enfants de Renée-Pélagie Cordier de Montreuil, décedée, veuve de Donatien-Alphonse-François comte de Sade, neveu et nièce maternels de l'émigré, et ses héritiers conjointement pour un quart.

— Arrêté du Préfet en conseil de préfecture, du 3 novembre 1825, fixant à 7.728 fr. 75 l'indemnité à accorder aux réclamants pour les trois quarts à eux appartenant dans l'indemnité de 10.305 fr. due pour les biens vendus sur Louis-Guillaume-René Cordier de Launay, le dernier quart revenant à Charles-Michel Cordier de Vallery (Q 645, n° 50, fol. 68).

CORDIER de VALLERY

Cordier de Vallery (Charles-Michel), maréchal de camp, demeurant à Paris, héritier pour un quart, sous bénéfice d'inventaire, de son frère, Louis-Guillaume-René Cordier de Launay, ancien intendant de Caen, émigré, décédé à Saint-Pétersbourg le 26 janvier 1820.

Pièces produites :

Acte de naissance du réclamant, né à Paris le 11 juillet 1754, de Claude-René Cordier de Montreuil, président à la Cour des aides de Paris, et de Marie-Madeleine Masson;

Acte de notoriété reçu par Me Fleury et son collègue, notaires à Paris, le 22 janvier 1822, dans lequel M. Joseph-Charles-Michel de Roissy, maréchal de camp, et M. le vicomte Pierre-Antoine-Robert de Saint-Vincent, conseiller à la Cour de cassation, attestant qu'au décès de l'émigré, il n'a pas été fait d'inventaire et que celui-ci a laissé pour héritier, entre autres, pour un quart, le réclamant, son frère germain.

Autre acte de notoriété, passé devant Meunier et son collègue, notaires à Paris, le 7 juillet 1825, certifiant, sur le témoignage du sieur Robert de Saint-Vincent et de M. le marquis de Wavrin-Villiers-en-Tertre, chevalier de Saint-Louis, beau-frère du réclamant (comme ayant épousé Françoise-Pélagie Cordier de Montreuil) que c'est par erreur que, dans les ventes nationales sur l'émigré, comme héritier pour un cinquième de M. Claude-René Cordier de Montreuil, son père, dans les départements de Seine-

et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Orne, il a été désigné par le surnom de Montreuil, son vrai surnom étant de Launay.

— Arrêté du Préfet en conseil de préfecture, du 7 octobre 1825, fixant à 2.576 fr. 25 l'indemnité à accorder au réclamant, pour le quart à lui appartenant dans l'indemnité de 10.305 fr. due pour les biens vendus sur Cordier de Launay, calculée à raison de 18 fois le revenu de 1790 (Q 645, n° 30, fol 33vo).

CRÉCY de CHAMPMILON

Crécy de Champmilon (les héritiers de Marie-Cécile-Claude d'Avogadre, veuve Etienne-Jean-Louis), décédée à l'hospice du tribunal révolutionnaire de Paris, le 17 nivôse an II :

Bernard-Louis-François Crécy de Champmilon, né à Courlon le 26 avril 1764, fils, héritier pour un tiers ;

Cécile-Germain-Michel Crécy de Champmilon, veuve de Treignac, née à Courlon le 25 juillet 1758, fille, héritière pour un tiers ;

Alexandre-Hippolyte Pinezon-Dusel, né à Rennes le 27 novembre 1785, et Paul-Auguste Pinezon-Dusel, né à Saint-Grégoire le 29 octobre 1786, tous deux fils de feue Ange-Marie-Claude Crécy de Champmilon et de feu Joseph-Auguste Pinezon-Dusel, petits-fils de Claude d'Avogadre, héritiers conjointement pour un tiers.

Pièces produites :

Arrêté de l'administration départementale de l'Yonne du 5 messidor an VI (1), contenant liquidation et partage des successions de Marie-Claude-Cécile d'Avogadre, veuve Crécy de Champmilon, et de Charles Crécy de Champmilon, l'un de ses fils, condamné à mort le 20 floréal an II, et constatant que ladite dame Crécy de Champmilon est décédée à Paris le 17 nivôse an II, et que sa succession et celle de son fils ont été dévolues, savoir : pour un tiers, aux enfants Pinezon-Dusel, représentant leur mère décédée; pour un autre tiers à dame Cécile-Germain-Michel Crécy de Champmilon, actuellement veuve de Treignac ; et pour le troisième tiers, à l'Etat, représentant Bernard-Louis-François Crécy de Champmilon, émigré.

— Arrêté du Préfet en conseil de préfecture, du 14 octobre 1825, fixant à 2.571 fr. 50, l'indemnité à accorder aux réclamants (Q 645, n° 31, fol. 35).

---

(1) Arch. Yonne, L 102, fol. 139.

CRÉCY de CHAMPMILON

Crécy de Champmilon (Bernard-Louis-François), officier supérieur d'infanterie, émigré :

- Arrêté du Préfet en conseil de préfecture, du 14 octobre 1825, fixant à 75.310 fr. 92 l'indemnité à lui accorder sur la vente de ses biens propres au moment de son émigration, la part à lui attribuer dans les successions de sa mère Marie-Cécile-Claude d'Avogadre, et de son frère condamné Charles Crécy de Champmilon, devant être fixée après accord avec ses co-héritiers (Q 645, nº 33, fol. 38).

— Autre arrêté, du même jour, rejetant sa demande en indemnité pour cause de lésion :

« Vu les observations de M. de Crécy, en date du 22 juillet 1825, où il réclame contre le taux de l'indemnité allouée pour sa maison sise à Sens rue des Trois-Rois, parce que, suivant lui, elle n'a pas été fixée d'après la valeur de 18 fois le revenu de 1790, mais d'après le prix de la deuxième vente qui en fut faite en 1808 après la déchéance de l'ancien acquéreur; qu'il en résulte pour lui une lésion considérable, attendu que, durant seize années que le fisc jouit de cette maison, elle fut d'abord convertie en caserne, puis en atelier de salpêtre; qu'une infinité de dégradations furent commises sans que jamais on y eût fait faire la moindre réparation, de telle sorte qu'elle était dans un état de délabrement général lors de la vente en 1808; il demande que le prix de la maison soit réglé à dire d'experts pris parmi des personnes sous les yeux desquelles se sont passés les faits;

Vu le rapport de M. le directeur des domaines, en date du 25 juillet dernier, portant qu'il n'a eu aucun moyen de contredire la lésion dont se plaint M. de Crécy, mais qu'il pense que l'expertise qu'il provoque ne peut avoir lieu; que, par conséquent, il est indispensable que M. de Crécy prouve par acte en forme, tels que baux, actes de vente, de partage, etc., la réalité de cette lésion et qu'on ne puisse pas lui opposer qu'elle est proportionnée à celle que supportera la masse des ayants-droit à l'indemnité;

Vu la lettre où M. de Champmilon expose qu'il ne peut prouver la lésion dont il se plaint, ni par baux à loyer, parce que sa mère occupait sa maison tout entière, ni par acte de vente puisqu'il n'en existe pas, ni enfin par des actes de partage, puisqu'il n'en existe qu'un seul, celui du 5 messidor an VI, et qu'il le récuse; mais que, puisqu'il lui était permis de fournir des documents

d'une autre nature, il a fait dresser un acte de notoriété qui établit la valeur qu'avait sa maison en 1790;

Vu l'acte de notoriété dressé le 22 août dernier, sur la déclaration de cinq témoins, par M. le juge de paix du canton de Sens, constatant que la maison que possédait à Sens, rue des Trois-Rois, Mme veuve Crécy de Champmilon était, suivant le cours de 1790, d'une valeur de 15 à 16.000 fr.; que si, lors du partage du 5 messidor an VI, elle ne fut portée que pour 9.000 fr., c'est que les experts eurent égard à ce que, depuis 1793, et pendant tout le temps qu'elle avait été sous la main du domaine, on y avait établi d'abord un atelier pour le salpêtre, qu'ensuite de temps à autre on y envoyait loger des compagnies entières de toutes armes et qu'on n'y avait fait aucune espèce de réparation, ce qui l'avait mise, à l'époque de l'expertise, dans un état de détérioration notable;.....

Considérant que l'expertise ne peut avoir lieu que dans le seul cas spécifié par l'art. 17 de la loi;

Que tel n'est pas le cas où se trouve le pétitionnaire, relativement à la maison pour laquelle il réclame;

Que s'il est permis d'établir la lésion pour tous actes de bail, vente, etc., il n'en résulte pas que ces documents puissent être d'autre nature que lesdits actes de bail, vente et partage; que la loi, repoussant le moyen d'expertise, indique évidemment par là que les documents employés à la preuve de la lésion doivent résulter d'actes ou de faits certains et antérieurs, et par conséquent étrangers, dans leur objet primitif, à l'intérêt qui fait la matière de la contradiction actuelle, tels que seraient des actes de liquidation, comptes, jugements;

Qu'on ne peut surtout admettre un acte de notoriété en pareille matière, attendu qu'un pareil acte est absolument de la même nature que l'expertise qui est inadmissible; car cet acte ne peut s'établir que sur la comparaison de l'état primitif et de l'état postérieur de l'objet auquel on l'applique, et que par l'évaluation de cet objet à ces deux époques; que ces deux opérations sont précisément les éléments constitutifs d'une expertise et que, de plus, faites ou constatées par un simple acte de notoriété, elles manquent du caractère de contradiction qui donne foi aux expertises dans le droit commun;

Estimons, de l'avis du conseil de préfecture, que le pétitionnaire n'a pas justifié conformément au vœu de la loi la lésion qu'il allègue » (Q 645, n° 34, fol. 40vo).

— Autre arrêté, du 10 mars 1826, accordant au réclamant une indemnité supplémentaire de 1.800 fr., en raison de la lésion

subie par lui dans l'évaluation de la maison de la rue des Trois-Rois à Sens, ce qui porte son indemnité totale à 77.110 fr. 92.

« Vu la décision d'ajournement prise par la commission de liquidation, le 23 décembre 1825, sur la demande en indemnité formée par M. Crécy de Champmilon, ladite décision portant que le bordereau sera renvoyé à M. le Préfet pour être rectifié en ce qui est relatif à la maison située rue de la Loi à Sens, attendu que ce sont les évaluations de la première vente, du 2 prairial an VII, et non celles de la seconde, du 9 août 1808, qui doivent servir de régulateur à l'allocation, par ce double motif que la loi a entendu parler des actes des ventes faites sur les émigrés, et que la deuxième aliénation n'a plus été faite sur M. de Champmilon ; que, dans l'espèce, il est d'autant plus juste de s'arrêter à cette interprétation de la loi, que, la maison ayant été employée pendant plusieurs années en conséquence des dispositions arrêtées par l'administration relativement à la fabrication du salpêtre, elle a dû se trouver dans un état de moins-value à l'époque de la deuxième aliénation ;.....

Vu le bordereau d'indemnité rectifié par M. le directeur des domaines, le 14 février 1826, présentant la somme de 8.100 fr. pour le prix de la maison située rue de la Loi, à Sens, d'après les évaluations de la première vente, primitivement sans allocation, et *néant* à l'article de la seconde vente où figurait la somme de 6.300 fr., ce qui porte le restant net du bordereau à 77.110 fr. 92, au lieu de 75.310 fr. 92 » (Q 645, n° 79, fol. 127v°).

DUPRÉ SAINT-MAUR

Dupré Saint-Maur (Jeanne-Geneviève-Henriette Billard de Lorière, épouse d'Antoine-Louis), demeurant à Fontainebleau, mère d'Hippolyte-Antoine-François Dupré Saint-Maur, dont l'émigration a entraîné le partage de présuccession de la réclamante, fait devant le département de Seine-et-Marne le 7 messidor an VI.

— Arrêté du Préfet, en conseil de préfecture, du 23 décembre 1825, fixant à 25.945 fr. 45 l'indemnité à accorder à la réclamante (Q 645, n° 64, fol. 93v°).

— Nouvel arrêté, du 30 décembre 1825, portant avis favorable au sujet de la réclamation de la dame Dupré. Elle observe qu'un pré de 1 hectares 42 ares 90 centiares, estimé sur son bordereau d'indemnité 75 fr. en revenu et 1.350 fr. en capital, était loué en 1791, suivant bail du 20 décembre de cette année devant

Salmon des Birons, notaire à Chéroy, moyennant 240 fr., qui multipliés par 18 donnent pour capital 4.680 fr., et qu'en 1790 le revenu était évalué 235 fr., ce qui donne pour capital 4.230 fr.; d'où une lésion de 3.330 fr. ou de 2.880 fr. (Q 645, n° 66, fol. 96).

— Liquidation par la commission le 24 février 1826, à 25.945 fr. 45. (Q 644).

FOACIER de RUZÉ

Foacier de Ruzé (Bon-Auguste-Joseph-Marie), né à Saint-Aubert (Pas-de-Calais), le 28 mars 1770, émigré.

— Arrêté, du 8 septembre 1826, fixant à 33.695 fr. 46 l'indemnité à lui accorder pour la vente de ses biens sis dans le département de l'Yonne, à Saint-Clément, Evry et Jouy (Q 645, n° 111, fol. 182).

JOHANNE de la CARRE

Johanne de la Carre (Louis-Marie), marquis de Saumery, né à Blois le 25 avril 1774, émigré, demeurant au château de La Ville-aux-Clercs, arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher).

— Arrêté du Préfet en conseil de préfecture, du 28 décembre 1825, fixant à 67.107 fr. 10 l'indemnité à accorder au réclamant (Q 645, n° 44, fol. 56v°).

Liquidation par la commission, le 9 décembre 1825, à 67.107 fr. 10 (Q 644).

JUSSY

Jussy (Claude-François-Camille et François-Antoine de), frères, demeurant à Sens, émigrés.

— Arrêté, du 2 août 1825, fixant l'indemnité à leur accorder à 66.429 fr. 24; la partie de leurs biens vendue en vertu des lois des 12 prairial an III et 28 ventôse an IV, a été fixée à 40.039 fr., à raison de 18 fois le revenu réel de 1790; la partie vendue en vertu des lois des 3 juin et 13 septembre 1793, 6 ventôse et 24 floréal an III, a été fixée à 26.389 fr. 50 à raison du prix de vente réduit en numéraire (Q 645, n° 10, fol. 8v°).

Autre arrêté, du même jour allouant aux mêmes une nouvelle indemnité de 7.319 fr., en raison de la lésion éprouvée par eux par suite de la déchéance du premier acquéreur de la ferme des Epenards (voir n° 712 des ventes). Vendue le 25 frimaire an III moyennant 36.100 f., c'est-à-dire 8.303 au cours de l'assignat, cette ferme fut revendue, par déchéance de l'adjudicataire, le

28 floréal an III, moyennant 12.300 fr., équivalents à 984 fr. de numéraire. « La somme de 984 fr. est infiniment au-dessous de la valeur des bâtiments d'exploitation d'une ferme considérable, lesquels étaient alors en bon état et accompagnés de prés de 6 arpents du terrain, et tout porte à croire que le prix de la première vente, montant à 8.303 fr. (réduit en numéraire), représentait la valeur réelle de cet objet et que l'acquéreur ne s'est laissé déchoir que faute de moyen de paiement » (Q 645, n° 11, fol. 9 v°).

Liquidation par la commission, le 17 septembre 1825, à 73.748 fr. 24 (Q 644).

LA ROCHE de RAMBURES

La Roche de Rambures (les héritiers d'Elisabeth-Jeanne de), veuve de Charles-Adrien de Ligny, émigrée, décédée à Paris, le 2 novembre 1809 :

Etiennette-Charlotte-Emilie de Ligny, née le 3 mars 1765, veuve de François-René de Peyrusse, comte d'Escars, fille de l'émigré et son héritière pour moitié;

Elisabeth-Charlotte de Damas, née le 5 décembre 1776, épouse d'Armand-Louis-Charles Gontaut, marquis de Biron, pair de France, petite-fille de l'émigrée et son héritière pour moitié, par représentation de Sophie-Joséphine-Antoinette de Ligny, décédée le 24 juillet 1785, épouse d'Etienne-Louis-François comte de Damas-Crux.

— Arrêté du Préfet, en conseil de préfecture, du 29 août 1825, fixant à 360 fr. l'indemnité à accorder aux réclamants (Q 645, n° 20, fol. 19).

LEGRIS

Legris (les héritiers d'Edme-Antoine). Voir Bourbonne.

LE BASCLE d'ARGENTEUIL

Le Bascle d'Argenteuil (les enfants et héritiers de Jean-Louis-Marie), décédé le 24 vendémiaire an II, à la Jumelière (Maine-et-Loire), émigré :

Hippolyte-Louis-René-Charles Le Bascle, marquis d'Argenteuil, né à Paris le 5 novembre 1780;

Blanche-Joséphine Le Bascle d'Argenteuil, née le 22 avril 1787,

épouse de Charles-François-Armand, duc de Maillé, pair de France (1).

— Arrêté, du 21 octobre 1825, fixant à 70.147 fr. 26 l'indemnité à leur accorder (Q 645, nº 38, fol. 48).

— Autre arrêté, du même jour, accordant aux mêmes une indemnité supplémentaire de 5.400 fr., pour cause de lésion dans l'estimation de la ferme de Flacy.

« Vu les observations fournies le 15 septembre 1825, par lesquelles les réclamants annoncent avoir remarqué que les art. 95, 98 et 100 du bordereau donnent un résultat inférieur au revenu réel de 1790, mais qu'ils n'ont aucun titre entre les mains pour justifier cette réclamation; que cependant, le bail concernant l'article le plus important (voir vente nº 481) se trouvant énoncé dans le procès-verbal même de l'adjudication, ils croient en arguer, sans être obligés de le produire, et, prenant pour base du revenu de 1790 le prix de ce bail, ils opèrent comme il suit : le fermage en argent y est fixé à 1.060 fr.; il contient des redevances en seigle (24 bichets), en paille (50 bottes), chapon et poulets; ils évaluent le tout 40 fr., et trouvent un revenu de 1.100 fr., qui, multiplié par 18, donne un capital de 19.800 fr.; il n'est alloué par le bordereau que 14.400 fr.; il en résulte donc une lésion de 5.400 fr. Relativement aux autres articles, ils s'en rapportent à la décision du conseil de préfecture, pour avoir égard aux renseignements qu'il peut avoir à sa disposition.

Vu le procès-verbal d'adjudication du 4 brumaire an IV, passé devant le district de Sens et dans lequel se trouve la mention suivante : « deux lots de terre et pré, situés au finage de Flacy, tenus à loyer par Nicolas Collot, suivant bail du 7 janvier 1790, moyennant 24 bichets de seigle, 50 bottes de paille, 2 chapons, 6 poulets et 1.060ᵗ par an, soumissionnés à une somme fixe de 60.000ᵗ » (voir vente nº 481);

Considérant que l'administration qui a vendu, ayant sans doute jugé que le prix du bail était trop élevé, a cru devoir fixer l'évaluation de cet article au denier 75; que M. le directeur des domaines n'a pas pu s'écarter de cette base pour l'établissement de son bordereau et qu'il en est résulté la différence signalée par les réclamants;

Considérant cependant qu'il ne paraît pas probable que le prix

(1) Une autre fille de Jean-Louis-Marie Le Basele d'Argenteuil, Antoinette-Marie Zoé, était décédée le 10 août 1808.

de ce bail ait été exagéré; qu'il y a lieu de croire, au contraire, que l'administration d'alors a été induite en erreur par des hommes intéressés à faire baisser le prix de cette propriété, et que l'opération faite par les ayants-droit, en ce qui concerne l'art. 95, est parfaitement juste;

Considérant, à l'égard des autres articles, que les prix des baux ne sont point énoncés dans l'adjudication et qu'il ne se trouve dans les archives de la préfecture (1) aucune pièce qui puisse les faire connaître;

Estimons, de l'avis du conseil de préfecture, qu'il y a lieu d'accorder à M. le marquis d'Argenteuil et à Mme la duchesse de Maillé, pour la lésion qu'ils éprouvent sur l'art. 95 de leur bordereau, la somme de 5.400 fr. » (Q 645, n° 39, fol. 49).

LIGNY

Ligny (la veuve Charles-Adrien de), née La Roche de Rambures; voir ce nom.

MASSÉ DE SAINT-MARTIN

Massé de Saint-Martin (les héritiers de Michel-Ambroise-Charles), émigré, décédé à Sens le 22 janvier 1816:

Angélique-Charlotte-Euphrasie de Saint-Martin, née à Sens le 21 janvier 1785, épouse de Auguste-Louis de Treignac, conservateur des hypothèques à Châlons-sur-Marne, fille de l'émigré et son héritière pour moitié;

Angélique-Charlotte Massé de Saint-Martin, née à Sens le 18 juin 1790, épouse de Casimir Rayé, négociant à Villeneuve-l'Archevêque, fille de l'émigré et son héritière pour moitié.

— Arrêté du Préfet, en conseil de préfecture, du 24 novembre 1826, fixant à 28.891 fr. 62, l'indemnité à leur accorder conjointement, déduction préalablement faite d'un passif de 3.852 fr. (Q 646, n° 124, fol. 12).

(1) Il est exact que les procès-verbaux d'adjudication des autres articles des biens de Le Basele d'Argenteuil ne mentionnent pas le prix des baux de ces articles (voir ces procès-verbaux, Arch. Yonne, Q 196, pp. 289-290), mais il est inexact de déclarer « qu'il ne se trouve dans les archives de la Préfecture aucune pièce qui puisse les faire connaître. » Nous avons, en effet, trouvé les baux de ces articles dans le registre d'affirmations de baux par les fermiers (Arch. Yonne, Q 395, nos 696, 697, 698, 699, 727, 728 et 729), et nous en avons, d'après cette source, fourni les chiffres, aux ventes desdits articles qui figurent *supra*, tome I, nos 479, 480, 482 et 483.

MOINVILLE

Moinville (Jeanne-Marguerite-Reine Gilles de), demeurant à Bar-le-Duc, veuve de Louis-Philippe de Beurges, émigré, demeurant à Bar-le-Duc, née à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 5 janvier 1763 de feu François-Gilles de Moinville et de Marie-Geneviève de Guilly, propriétaires à Brannay, Saint-Sérotin et Villethierry.

— Arrêté, du 20 août 1825, fixant à 82.032 fr. l'indemnité à lui accorder et rejetant sa demande d'une indemnité supplémentaire de 16.309 qu'elle prétend lui être due en raison de ce que les biens vendus avaient été estimés 98.342 fr. L'estimation avait été faite à raison de 22 fois le revenu de 1790; mais l'art. 2 de la loi du 27 avril 1825 fixe les indemnités à raison de 18 fois seulement le revenu de 1790, pour les biens aliénés postérieurement à la loi du 12 prairial an III (Q 645, n° 17, fol. 15).

Nouvel arrêté du 28 décembre 1827, confirmant le précédent, sauf le recours de la réclamante au Ministre des finances (Q 646, n° 151, fol. 55).

ORLÉANS

Orléans (leurs Altesses Royales Mgr Louis-Philippe et Mme Eugénie-Adélaïde-Louise d'), enfants et héritiers de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, condamné.

— Arrêté, du 13 octobre 1826, fixant à 11.009 fr. 25 l'indemnité à leur accorder, représentative des biens-fonds du condamné situés sur le territoire de l'Yonne (Q 645, n° 113, fol. 185v°).

PLANELLI de MASCRANNY

Planelli de Mascranny (Louis-Gabriel de), né à Lyon le 13 janvier 1744, marquis de Maubec, ex-seigneur de Thorigny, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, demeurant à Grenoble, émigré.

— Arrêté, du 14 octobre 1825, fixant à 141.281 fr. 90 l'indemnité à lui accorder, « sauf déduction du passif montant à 302.279 fr., lorsque les observations (1) du réclamant auront été appréciées

(1) D'après le réclamant, « la majeure partie de la somme de 302.279 fr. qu'on lui porte en déduction ne le concerne pas, et il n'y a tout au plus que celle de 27.000 fr. qui puisse avoir été payée à sa décharge ».

par la commission » (Q 645, n° 35, fol. 42). — Liquidation par la commission le 4 août 1826.

POLIGNAC

Polignac (les héritiers de Guillaume-Alexandre de), émigré, décédé en Suisse, le 27 octobre 1827 :

Charles-Louis-Alexandre comte de Polignac, né à Nantes le 2 juillet 1762, fils de l'émigré et de Marie-Jeanne-Louise de Saluces ;

Jean-Louis-Alexandre et Alexandre-Jean-Gabriel d'Aspect, fils de Jean, comte d'Aspect, et de Alexandrine-Marie-Louise de Polignac, décédée à Lez (Haute-Garonne), le 8 pluviôse an VI, petits-fils de l'émigré.

— Arrêté du Préfet, en conseil de préfecture, du 25 avril 1828, donnant acte aux héritiers du désistement de leur demande en indemnité. Le bordereau d'indemnité présente une somme de 113.947 fr. 46, et un passif de 571.705 fr. ; d'où un excédent de passif de 457.757 fr. 54 (Q 646, n° 174, fol 81).

ROSSEL

Rossel (Christophe-Hippolyte de), né à Sens le 7 septembre 1778, fils de Charles-Christophe de Rossel, émigré, décédé à Versailles le 21 octobre 1824, et de Marie-Anne-Catherine de Rossel.

— Arrêté, du 15 février 1828, fixant à 2.589 fr. l'indemnité à lui accorder, déduction préalablement faite de 2.064 fr. de passif (Q 646, n° 169, fol. 77).

Arrêté, du même jour, portant qu'il y a lieu d'accorder au même une indemnité supplémentaire de 11.997 fr. sur le fonds commun, pour cause de lésion dans la fixation de l'indemnité due pour une maison à Sens, vendue le 19 ventôse an III (voir vente n° 1729). Cette maison, d'un revenu de 925 fr., représente, au denier 18, un capital de 16.656 fr., et n'a été portée dans le chiffre de l'indemnité que pour une somme de 4.653 fr. *(ibid.*, n° 170, fol. 78).

ROSSEL

Rossel (Élisabeth-Paul-Édouard de), fils unique de Christophe-Colomban de Rossel, émigré, fait prisonnier à Quiberon le 3 thermidor an III par l'armée républicaine et exécuté.

— Arrêté du Préfet, en conseil de préfecture, du 1er août 1825, fixant à 204.611 fr. 53 l'indemnité à lui accorder, dont 17.909 fr. 10 pour le montant des évaluations des biens vendus en vertu de la loi du 12 prairial an III, calculées à raison de 18 fois le revenu réel de 1790, et 186.702 fr. 43 pour le prix des ventes faites en exécution des lois antérieures à celles du 12 prairial an III (Q 645, nº 7, fol. 6vº).

SAINTE-MARIE

Sainte-Marie (les héritiers d'Antoine de), émigré, décédé à Saint-Pancras (Angleterre), le 26 mai 1801 :

Le comte Philippe-Louis de Sainte-Marie, lieutenant-colonel du 2e cuirassiers de la garde royale, né à Paris, le 5 février 1787, fils du propriétaire dépossédé ;

Adélaïde-Antoinette-Emilie de Sainte-Marie, épouse du comte Augustin-Camille-Henri-Pierre de Costa, née à Paris, le 17 juillet 1785, fille du propriétaire dépossédé ;

Aglaé-Angélique-Antoinette de Saint-Marie, épouse du comte Philippe-Charles-Jean-Hyacinthe-Xavier de Blou, chef de bataillon au 6e régiment de la garde royale, née à Paris, le 7 mars 1791, fille du propriétaire dépossédé.

— Arrêté du Préfet, en conseil de préfecture, du 3 novembre 1825, fixant à 86.825 fr. 24 l'actif de l'émigré de Sainte-Marie, à 40.396 fr. son passif, et à 46.429 fr. 24 l'indemnité à accorder à ses héritiers (Q 645, nº 48 fol. 63).

Nouvel arrêté préfectoral, du 14 décembre 1827, relatif à la demande d'indemnité supplémentaire, pour lésion, formée par les héritiers de Sainte-Marie.

« Vu la demande en règlement de lésion formée par les héritiers de M. le colonel de Sainte-Marie ....énonçant : 1º que l'indemnité liquidée à leur profit pour les biens situés dans le département de l'Yonne s'élève à la somme de 86.825 fr., sauf la déduction de dettes pour le tiers de la terre de Villeblevin ; 2º que, ne pouvant fournir de preuves matérielles sur la valeur des biens à l'époque de l'aliénation, ils s'arrêtent à ce fait que le prix de la vente faite par l'Etat est de 107.025 fr. ; d'où, déduisant le tiers de 6.295 fr. de capitaux de rente : 2.098 fr., il reste 104.927 fr. ; 3º que l'Etat ayant reçu cette somme et n'ayant rendu que 86.825 fr., il y aurait pour eux un préjudice de 18.102 fr., qu'ils réclament sur le fonds commun ;

« Vu le rapport de M. le directeur des domaines, où il est observé que, pour les ventes faites en vertu de la loi du 28 ventôse

an IV, le revenu de 1790 est assez exactement calculé ; que le Trésor, loin d'avoir touché la valeur réelle, le prix de la vente n'a fait réaliser dans ses caisses que les mandats au cours du jour de l'adjudication, à environ 1/4 en numéraire ; qu'ainsi l'émigré a trouvé tout avantage à voir liquider son indemnité sur le prix de 18 fois le revenu tiré du prix de la vente ; qu'à défaut de production de titre qui contrarie cette évaluation, il y a lieu de la croire régulière ;...

« Estimons qu'il n'y a lieu de faire droit à la demande en règlement de lésion » (Q 646, n° 145, fol. 49).

SAXE

Saxe (les héritiers du prince Xavier de), émigré :

Marie-Anne de Saxe, princesse Altieri ;
Cunégonde de Saxe, marquise Jean Patrizzi ;
Christine de Saxe, marquise Cauville-Massimo ;
Jeanne Riario, comtesse de Laval de Nugent, fille de feue la duchesse Riario Sforza, née de Saxe ;
Elisabeth de Saxe, duchesse d'Esclignac.

Arrêté, du 28 juillet 1826, rejetant la demande en indemnité des réclamantes. Par ordonnance royale du 31 janvier 1816, en effet, « Sa Majesté consentit la remise, aux héritiers du prince Xavier de Saxe, des biens invendus spécifiés dans l'arrêté de la commission de restitution du 4 février 1815 (voir *supra*, tome I, p. 257) et maintint l'inscription de 50.000 fr. de rente délivrée à leur co-héritière, la duchesse d'Esclignac, concédée à titre de transaction pour leur tenir lieu de toute indemnité qu'ils se croiraient fondés à répéter en conformité du traité de Lunéville et par suite de son exécution, à condition que le gouvernement français sera entièrement quitte envers la succession du prince Xavier de Saxe, à l'égard de laquelle l'exécution du traité de Lunéville sera désormais considérée comme entièrement accomplie » (Q 645, n° 106, fol. 169).

RÉCAPITULATION

NOMS	MONTANT de l'indemnité	Supplément pour lésion	PASSIF	INDEMNITÉ TOTALE OU NETTE
Bernier (héritiers)	21.088 50	»	»	21.088 50
Bérulle (héritiers de)	51.126 30	»	»	51.126 30
Bourbonne (héritiers)	9.650 68	»	»	9.650 58
Bouvyer	29.084 »	7.200	»	36.284 »
Cordier de Launay (héritiers)	2.576 25	»	»	2.576 25
	7.728 75	»	»	7.728 75
Crécy de Champmilon (héritiers)	2.571 50	»	»	2.571 50
	75.310 92	1.800	»	77.110 92
Dupré de Saint-Maur	25.945 45	»	»	25.945 45
Foacier de Ruzé	33.695 46	»	»	33.695 46
Johanne de la Carre	67.107 10	»	»	67.107 10
Jussy	66.429 24	7.319	»	73.748 24
La Roche de Rambures	360 »	»	»	360 »
Le Bascle d'Argenteuil	70.147 26	5.400	»	75.547 20
Massé de Saint-Martin	32.743 62	»	3.852	28.891 62
Moinville	98.342 »	»	»	98.342 »
Orléans (d')	11.009 25	»	»	11.009 25
Planelli de Maubec	141.281 90	»	302.279	»
Polignac	113.947 46	»	571.705	»
Rossel (Ch.-Christ.)	4.653 »	11.997	2.064	14.586 »
Rossel (Colomban)	204.611 53	»	»	204.611 53
Sainte-Marie	86.825 24	»	40.396	46.429 24
TOTAL (non compris Planelli et Polignac dont le passif excède l'actif)	901.006 05	33.716	46.312	888.109 89

TABLE DES ANCIENS PROPRIÉTAIRES

Les chiffres renvoient aux numéros des ventes.

Les articles des ventes qui ne sont pas numérotés parce qu'ils ne figurent qu'à titre de renvoi, sont mentionnés dans cette table sous le numéro qui les précède immédiatement et y sont indiqués suivis par un astérisque.

Abbayes :

Abbaye de Cercanceaux : Montacher, 980, 981 ; — Saint-Valérien 1480, 1481, 1482.

Abbaye du Jard-lès-Melun : Domats, 402.

Abbaye du Lys-lès-Melun : Mâlay-le-Petit, 856, 872.

Abbaye de Preuilly : Villeblevin, 2171-2180, 2180* ; — Villeneuve-la-Guyard, 2291, 2298-2329, 2329*, 2335 ; — Vinneuf, 2431.

Abbaye Saint-Antoine de Sens : la Chapelle-sur-Oreuse, 86, 91-92 *bis* ; — Compigny, 149 ; — Cuy, 305* ; — Evry, 460* ; — Gisy-les-Nobles, 537 ; — Michery, 937 ; — le Plessis-Saint-Jean, 1157, 1166 ; — Saint-Denis, 1361* ; — Saint-Martin-sur-Oreuse, 1400 ; — Sens, 1558, 1574, 1622, 1662*, 1667*, 1760 *bis*, 1830 ; — Serbonnes, 1844 ; — Soucy, 1909 ; — Villemanoche, 2212 ; — Villiers-Louis, 2416.

Abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens : Champigny, 29 ; — la Chapelle-sur-Oreuse, 84, 86 *bis* ; — Courtois, 296-298, 300 ; — Cuy, 307 ; — Gisy-les-Nobles, 538* ; — Michery, 938* ; — Nailly, 1024 ; — Pont-sur-Yonne, 1195 ; — Saint-Clément, 1341 ; — Saint-Denis, 1358-1361, 1362, 1364, 1364*, 1366-1368, 1370, 1371, 1387, 1388, 1390 ; — Soucy, 1905, 1907, 1908, 1910 ; — Villeperrot, 2389-2392 ; — Voisines, 2461.

Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris : Bagneaux, 1 ; — Courceaux, 170 ; — Villiers-Bonneux, 2414 *bis*.

Abbaye de Saint-Jean de Sens : Brannay, 11 ; — Champigny, 13* ; — Courceaux, 166 ; — Gisy-les-Nobles, 534 ; — Gron, 672 ; — Lixy, 791, 794*, 795, 799, 802, 804 ; — Mâlay-le-Grand, 837, 839, 840 ; — Pont-sur-Vanne, 1169 ; — Pont-sur-Yonne, 1191, 1241 ; — Saint-Clément, 1328 ; — Sens, 1553, 1569, 1570, 1576-1580, 1582, 1583, 1589, 1613, 1637, 1652, 1690 ; — Villemanoche, 2209 ; — Voisines, 2460.

Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens : Courlon, 205; Maillot, 807; — Mâlay-le-Grand, 836; — Michery, 931, 932; Passy, 1151; Rosoy, 1284, 1285; — Sens, 1588, 1590, 1608, 1615, 1638, 1648, 1649, 1673; — Véron, 2063; — Villemanoche, 2213*.

Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif : Collemiers, 131; — Evry, 456; Gisy-les-Nobles, 535*, 536*; — Gron, 670; — Maillot, 805, 806, 808-813, 832; — Mâlay-le-Grand, 839*; — Mâlay-le-Petit, 857, 860*; — Pont-sur-Vanne, 1170*, 1175, 1177; — Pont-sur-Yonne, 1192; — Saint-Clément, 1331*; — Saint-Denis, 1361*; — Saint-Martin-du-Tertre, 1395; — Saligny, 1513, 1514, 1516, 1517, 1520-1527, 1528*, 1538; — Sens, 1552, 1554, 1555, 1560, 1561, 1566, 1567, 1573, 1575, 1581, 1586, 1591, 1593, 1594, 1597, 1601, 1604*, 1609-1611, 1620, 1621, 1623, 1630-1632, 1647, 1659, 1834; — les Sièges, 1889; — Vareilles, 2036; — Villemanoche, 2218; — Villiers-Louis, 2418*; — Vinneuf, 2428.

Abbaye Saint-Séverin-lès-Château-Landon : Domats, 361-366, 404.

Abbaye de Vauluisant : Courgenay, 174-197, 199-201, 203; — Lailly, 750-765; — Pailly, 1032*, 1046, 1050; — Serbonnes, 1845; — Sognes, 1901; — Villeneuve-l'Archevêque, 2343, 2344.

Abbaye de Villechasson : Domats, 348, 360*; — Montacher, 979*; — Villegardin, 2190.

Annonciades de Sens : Marsangy, 873; — Rosoy, 1286; — Sens, 1647, 1669, 1670.

Apanage d'Orléans : Chéroy, 110; Lixy, 794*, 804; Pont-sur-Yonne, 1242-1244, 1244*, 1245-1249, 1250.

Archevêché de Sens : Courtois, 295, 302, 304, 305; Cuy, 308, 309; — Gisy-les-Nobles, 547; — Lailly, 770; — Nailly, 1002-1004, 1007, 1008, 1013, 1025, 1026, 1026*; — Pont-sur-Vanne, 1170*; — Saint-Denis, 1363*, 1364*; — Saint-Martin-du-Tertre, 1394, 1399; — Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, 1477, 1478; — Sens, 1656; — Villebougis, 2187*, 2189*; — Villenavotte, 2249; — Villeneuve-l'Archevêque, 2338-2340; — Villeroy, 2394, 2399; — Villiers-Louis, 2418.

Archidiaconé de Sens (grand) : Gisy-les-Nobles, 538.

Bibliothèque du Chapitre de Sens : Grange-le-Bocage, 578; — Sens, 1654.

Capucins de Sens : Sens, 1614*, 1642.

Carmélites de Sens : Mâlay-le-Petit, 859, 860, 871; — Moli-

nons, 972*, 973; — Saligny, 1518; — Sens, 1604, 1633, 1650, 1666; Villeneuve-l'Archevêque, 2337; — Villeperrot, 2379.

Cellérerie du Chapitre de Sens. Voir Prieuré de Saint-Philbert de Theil.

Chapelles :

Chapelle des Hattiers, à Champigny : Champigny, 41; Gisy-les-Nobles, 544.

Chapelle Sainte-Croix, à Champigny : Champigny, 70-73; — Courlon, 246.

Chapelle Saint-Léonard, aux Clérimois : Foissy-sur-Vanne, 507.

Chapelle Saint-Jacques, à Granchettes : Saint-Denis, 1389.

Chapelle Saint-Sulpice, à Michery : Michery, 969, 970.

Chapelle Saint-Lupien, au Plessis-Saint-Jean : Saint-Martin-sur-Oreuse, 1466.

Chapelle Sainte-Anne, à Sens : Lixy, 797.

Chapelle Saint-Aubin, à Sens : Véron, 2062.

Chapelle Saint-Laurent, à Sens : Sens, 1645.

Chapelle Saint-Louis, à Sens : Véron, 2071; — Villeneuve-la-Guyard, 2332.

Chapelle Sainte-Marguerite, à Sens : Mâlay-le-Petit, 866, 869; — Noé, 1029*.

Chapelle Saint-Savinien, à Sens : Saint-Clément, 1334.

Chapelle Saint-Blaise, à Saint-Valérien : Champigny, 79.

Chapelle de Vallières, à Fleurigny : Fleurigny, 497.

Chapelle Saint-Nicolas, à Villeneuve-l'Archevêque : Villeneuve-l'Archevêque, 2349.

Chapelle Saint-Vincent, à Vinneuf : Vinneuf, 2426.

Chapitres et Collégiales :

Chapitre de Bray-sur-Seine : Courlon, 207.

Chapitre de Montereau : Villeneuve-la-Guyard, 2331.

Chapitre de Notre-Dame, en la cathédrale de Sens : Champigny, 28; — Etigny, 450; — Gisy-les-Nobles, 546; — Gron, 669; — Mâlay-le-Grand, 835; — Mâlay-le-Petit, 869*; — Michery, 935; — Noé, 1031; — Sens, 1559, 1598, 1618.

Chapitre de Saint-Cyr, en la cathédrale de Sens : Soucy, 1912; — Véron, 2070; — Villemanoche, 2208.

Chapitre Saint-Etienne de Sens : la Belliole, 3*, 4, 5*, 7, 8, 9, 10; — Champigny, 15, 15 *bis*; — la Chapelle-sur-Oreuse, 86*; —

Courceaux, 167; — Courlon, 204; — Courtoin, 258*, 294*; — Evry, 459; — Foissy-sur-Vanne, 499-501; — Fouchères, 514, 530-533; — Gisy-les-Nobles, 536, 545; — Grange-le-Bocage, 575; — la Postolle, 771; — Mâlay-le-Grand, 838, 852; — Mâlay-le-Petit, 858; — Noé, 1028; — Pont-sur-Yonne, 1189, 1190; — Rosoy, 1269-1283; — Saint-Agnan, 1292*, 1293; — Saint-Clément, 1333; — Saint-Denis, 1363; — Saint-Martin-sur-Oreuse, 1401-1403, 1470, 1471; — Sens, 1557, 1568, 1571, 1587, 1595, 1596, 1600, 1603, 1614, 1619, 1622*, 1624-1629, 1634, 1640, 1672, 1684, 1720, 1747, 1756, 1757, 1778, 1778*, 1779, 1784, 1795, 1797, 1799, 1805, 1805 *bis*, 1809, 1815, 1818, 1819, 1820, 1824-1826, 1828, 1829, 1837, 1838, 1842, 1843; — Soucy, 1906, 1914*, 1915, 1930, 1933-1936; — Véron, 2064, 2067-2069, 2074, 2099; — Villeblevin, 2104; — Villemanoche, 2217, 2219; — Villeneuve-la-Dondagre, 2252-2255, 2257-2269, 2269*, 2279-2289; — Villeroy, 2393; — Villiers-Bonneux, 2410, 2412; — Vinneuf, 2429, 2430; — Voisines, 2461*, 2465.

Chapitre de Saint-Jean, en la cathédrale de Sens : Courlon, 206; — Evry, 467; — Sens, 1602, 1810.

Chapitre de Saint-Pierre, en la cathédrale de Sens : Pont-sur-Yonne, 1193; — Saint-Clément, 1330; — Soucy, 1911.

Chapitre Saint-Pierre de Troyes : Chigy, 112, 113, 115-126; — Courceaux, 169.

Chapitre de Saint-Julien-du-Sault : Domats, 367.

Chapitre de Vincennes : Gisy-les-Nobles, 329.

Chartreux de Valprofonde : Brannay, 2*; — Champigny, 14, 60; — Domats, 348-360, 405; — Montacher, 979*.

Collèges :

Collège de Boissy, à Paris : Vinneuf, 2457.

Collège de Sens (avec les biens des Célestins) : Domats, 397-399, 401, 403; — Marsangy, 922; — Sens, 1678-1683, 1687-1689, 1708, 1761, 1833; — Voisines, 2464, 2466, 2467.

Collège des Treize-Prêtres, à Sens : Evry, 457, 458; — Gisy-les-Nobles, 539; Saint-Denis, 1362 *bis*; — Sens, 1606, 1607; — Villemanoche, 2211; — Villeperrot, 2381.

Commanderies :

Commanderie de Cerisiers : Noé, 1029; — Theil, 1945*, 1949.

Commanderie de Coulours : Flacy, 474; — Sens, 1696-1699, 1803.

Commanderie de Launay : Gisy-les-Nobles, 548; — Grange-le-Bocage, 579-665; — Michery, 962*; — Pailly, 1034-1045; — le Plessis-Saint-Jean, 1159-1165; — Saint-Martin-sur-Oreuse, 1412-1465, 1468; — Sens, 1821.

Commanderie de Montezard : Savigny, 1550.

Commanderie de Roussemeau : Egriselles-le-Bocage, 444, 448; — Marsangy, 888-917, 919, 926, 929.

Communes :

Commune de Chaumont : 105.
Commune de Cuy, 340, 341.
Commune d'Egriselles : 446.
Commune de Flacy, 493.
Commune de Foissy-sur-Vanne, 510, 511.
Commune de Gisy-les-Nobles, 568, 569.
Commune de Maillot, 830, 833, 834.
Commune de Michery, 971, 972.
Commune de Pont-sur-Yonne, 1251-1267.
Commune de Rosoy, 1291.
Commune de Saint-Martin-sur-Oreuse, 1472, 1473.
Commune de Sens, 1761*, 1763*, 1768, 1769, 1771, 1773, 1811.
Commune de Theil, 1950, 1951.
Commune de Villemanoche, 2247.
Commune de Villeneuve-la-Guyard, 2331*.
Commune de Villeneuve-l'Archevêque, 2378.

Condamnés. Voir : Emigrés.

Cordeliers de Sens : Sens, 1562, 1605.

Cures :

Cure de Baby (Seine-et-Marne) : Compigny, 150.
Cure de Bagneaux : Bagneaux, 2.
Cure de la Belliole : la Belliole, 6.
Cure de Champigny : Champigny, 23-27, 80; — Villemanoche, 2213.
Cure de la Chapelle-sur-Oreuse : la Chapelle, 85, 85*, 90.
Cure de la Chapelotte (commune de Villeneuve-la-Guyard) : Villeneuve-la-Guyard, 2292, 2329*, 2333.
Cure de Chaumont-sur-Yonne : Chaumont, 96-99, 102, 103, 104.
Cure de Chéroy : Chéroy, 106, 106*, 108, 109, 111.
Cure de Chigy : Chigy, 127*, 128-130.
Cure de Collemiers : Collemiers, 146.

Cure de Compigny : Compigny, 147, 148, 152.
Cure de Cornant : Cornant, 164.
Cure de Courceaux : Courceaux, 168, 173, 173*; — Vertilly, 2102.
Cure de Courgenay : Courgenay, 202.
Cure de Courlon : Courlon, 208, 209, 241, 248, 256.
Cure de Courtoin : Courtoin, 257, 258, 293, 294.
Cure de Courtois : Courtois, 303.
Cure de Cuy : Cuy, 310, 337, 338.
Cure de Dollot : Dollot, 347.
Cure de Domats : Domats, 400.
Cure d'Egriselles-le-Bocage : Egriselles, 447, 449.
Cure d'Etigny : Etigny, 451, 453, 454.
Cure d'Evry : Cuy, 336*; — Evry, 461, 465, 470, 471.
Cure de Flacy : Flacy, 473, 475, 477, 489.
Cure de Fleurigny : Fleurigny, 494, 494*, 497 *bis*; — Thorigny, 1953.
Cure de Foissy-sur-Vanne : Foissy, 502, 506, 509.
Cure de Fontaine-la-Gaillarde : Fontaine, 513; — Saligny, 1534*.
Cure de Fouchères : Fouchères, 529.
Cure de Gisy-les-Nobles : Gisy, 540, 542, 564, 565.
Cure de Grange-le-Bocage : Grange, 576, 666, 668.
Cure de Gron : Gron, 671, 673, 673*, 710, 746.
Cure de Lailly : Lailly, 767, 768.
Cure de Lixy : Lixy, 792, 796, 803.
Cure de Maillot : Maillot, 813*, 815, 829, 831; — Sens, 1655.
Cure de Màlay-le-Grand : Màlay-le-Grand, 851.
Cure de Màlay-le-Petit : Màlay-le-Petit, 861, 870.
Cure de Marsangy : Marsangy, 874–879, 920, 924.
Cure de Michery : Michery, 933, 934, 936, 968*, 969 *bis*.
Cure de Molinons : Molinons, 979.
Cure de Montacher : Montacher, 999, 1000.
Cure de Nailly : Courtois, 301; — Nailly, 1001, 1005, 1006, 1018, 1022; — Villemanoche, 2215.
Cure de Noé : Noé, 1027.
Cure de Pailly : Pailly, 1049.
Cure de Paron : Paron, 1051, 1052, 1146.
Cure du Plessis-du-Mée : le Plessis-du-Mée, 1153, 1156.
Cure du Plessis-Saint-Jean : Compigny, 146*; — Pailly, 1032*; — le Plessis-Saint-Jean, 1158.
Cure de Pont-sur-Vanne : Pont-sur-Vanne, 1171–1174, 1176, 1183.
Cure de Pont-sur-Yonne : Gisy-les-Nobles, 538*; — Pont-sur-Yonne, 1194, 1196, 1197; — Villemanoche, 2214.
Cure de Rosoy : Rosoy, 1284*, 1289.

Cure de Rousson : Marsangy, 930.
Cure de Saint-Agnan : Saint-Agnan, 1324, 1326.
Cure de Saint-Clément : Evry, 468 ; — Saint-Clément, 1331, 1335.
Cure de Saint-Denis : Saint-Denis, 1365, 1392.
Cure de Saint-Martin-du-Tertre : Saint-Martin-du-Tertre, 1398.
Cure de Saint-Martin-sur-Oreuse : Saint-Martin-sur-Oreuse, 1467, 1469.
Cure de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes : Saint-Maurice, 1479.
Cure de Saint-Valérien : Saint-Valérien, 1507, 1508.
Cure de Saligny : Saligny, 1519, 1535, 1536.
Cure de Savigny : Savigny, 1539, 1540, 1548.
Cure de la Madeleine de Sens : Sens, 1686*, 1807.
Cure de Sainte-Colombe de Sens : Gisy-les-Nobles, 535 ; - Sens, 1651, 1785 ; — Villemanoche, 2207 ; — Villeperrot, 2383.
Cure de Sainte-Croix de Sens : Saint-Clément, 1329.
Cure de Saint-Didier de Sens : Sens, 1644, 1661, 1709-1711, 1748-1752, 1767*, 1791.
Cure de Saint-Hilaire de Sens : Sens, 1658, 1713, 1792 ; — Villemanoche, 2216.
Cure de Saint-Maurice de Sens : Courtois, 298* ; - Sens, 1639, 1767, 1789.
Cure de Saint-Maximin de Sens : Sens, 1617.
Cure de Saint-Pierre-le-Rond : Sens, 1796 ; — Villemanoche, 2210.
Cure de Saint-Pregts de Sens : Sens, 1802.
Cure de Saint-Romain de Sens : Sens, 1676, 1712, 1770.
Cure de Saint-Savinien de Sens : Saint-Clément, 1335* ; — Sens, 1612, 1616, 1653, 1657, 1793.
Cure de Saint-Symphorien de Sens : Paron, 1128 ; Sens, 1692.
Cure de Serbonnes : Serbonnes, 1847, 1848, 1859.
Cure de Sergines : Sergines, 1860, 1880, 1880*, 1882.
Cure des Sièges : les Sièges, 1885, 1887, 1899.
Cure de Sognes : Sognes, 1900, 1904.
Cure de Soucy : Soucy, 1913, 1916, 1931.
Cure de Subligny : Subligny, 1938, 1940.
Cure de Theil : Theil, 1942, 1943, 1948.
Cure de Thorigny : Thorigny, 1952, 2023.
Cure de Trainel : Villiers-Bonneux, 2411.
Cure de Vallery : Vallery, 2031, 2032*, 2033.
Cure de Vareilles : Vareilles, 2044.
Cure de Vaumort : Vaumort, 2047, 2048, 2050.
Cure de Vernoy : Vernoy, 2061.
Cure de Véron : Véron, 2065, 2066, 2073, 2097.

Cure de Vertilly : Vertilly, 2100, 2102.
Cure de Villeblevin : Villeblevin, 2181, 2183.
Cure de Villebougis : Villebougis, 2189.
Cure de Villegardin : Villegardin, 2191, 2196, 2197.
Cure de Villemanoche : Villemanoche, 2220.
Cure de Villeneuve-la-Dondagre : Villeneuve-la-Dondagre, 2250, 2251, 2275, 2277, 2278.
Cure de Villeneuve-la-Guyard : Courlon, 217; — Villeneuve-la-Guyard, 2290, 2293, 2334.
Cure de Villeneuve-l'Archevêque : Lailly, 766; — Villeneuve-l'Archevêque, 2336, 2341, 2342, 2344*.
Cure de Villeperrot : Villeperrot, 2380, 2382, 2386, 2387.
Cure de Villeroy : Villeroy, 2398.
Cure de Villethierry : Villethierry, 2403, 2404, 2406.
Cure de Villiers-Bonneux : Villiers-Bonneux, 2413.
Cure de Villiers-Louis : Villiers-Louis, 2424.
Cure de Vinneuf : Vinneuf, 2427, 2458, 2459.
Cure de Voisines : Voisines, 2462, 2476.

Déportés. Voir : Emigrés.

Domaine (ancien) : Cuy, 336*; — Evry, 470; — Gron, 744*, 747; — Marsangy, 918; — Rosoy, 1288, 1290; — Sens, 1587, 1763*, 1764, 1765, 1827; — Serbonnes, 1858.

Emigrés, déportés et condamnés :

Balincourt : voir Testu.
Bernier : Cuy, 331*; — Evry, 463*; — Gisy-les-Nobles, 547*; — Michery, 962*; — Pont-sur-Yonne, 1211-1240; — Villemanoche, 2235*; — Villeperrot, 2385*.

Bérulle : Flacy, 492.
Bourbonne : Sens, 1730, 1731.
Bouvyer : Sens, 1677, 1693, 1727, 1728, 1806.
Canisy : voir Loménie.
Cordier de Launay : Saint-Agnan, 1327*; — Vallery, 2034, 2035; — Villethierry, 2407-2409.

Crécy de Champmilon : Chaumont-sur-Yonne, 102*; — Courlon, 250-255; — Cuy, 339; — Evry, 472*; — Gisy-les-Nobles, 566; — Grange-le-Bocage, 667; — Marsangy, 927, 928; — Michery, 958-962; — Paron, 1148; — Saint-Agnan, 1325*; — Saint-Denis, 1393; — Sens, 1725, 1726, 1831; — Villeblevin, 2184; — Villeneuve-la-Guyard, 2331*.

Defeu : Gisy-les-Nobles, 563.
Delanoue : Courlon, 244.
Dupré Saint-Maur : Villegardin, 2199-2205.
Esmangard : Sergines, 1883.
Foucier de Ruzé : la Chapelle-sur-Oreuse, 90* ; — Cuy, 338* ; — Evry, 472 ; — Gisy-les-Nobles, 564* ; — Saint-Clément, 1357 ; — Saint-Denis, 1392* ; — Sens, 1832 ; — Villegardin, 2198.
Gigot : Sens, 1714, 1715.
Hardy : Paron, 1149.
Johanne de la Carre de Saumery : Vernoy, 2051-2058.
Jussy : Etigny, 452*, 455 ; — Gron, 676-682, 695-709, 711-744, 745, 748, 749 ; — Maillot, 822, 823 ; — Marsangy, 925 ; — Sens, 1776, 1808.
La Chapelle : Sens, 1823.
La Roche de Rambures : Savigny, 1549.
Le Bascle d'Argenteuil : Flacy, 479-488, 490-491.
Leclerc de Fleurigny : Fleurigny, 498.
Legris : voir Bourbonne.
Lhermitte de Champbertrand : Sens, 1721.
Loménie, femme Canisy : Mâlay-le-Grand, 846 ; — Sens, 1722, 1723, 1724, 1732-1745.
Lusace : voir Saxe.
Massé Saint-Martin : Compigny, 153 ; — Courlon, 219-240 ; — Saint-Clément, 1337-1340, 1347-1354 ; — Serbonnes, 1849*.
Moinville : la Belliole, 6* ; — Brannay, 12, 13 ; — Lixy, 802* ; — Nailly, 1022* ; — Saint-Agnan, 1327* ; — Saint-Valérien, 1512* ; — Villeperrot, 2388 ; — Villethierry, 2405*.
Planelli de Maubec : la Postolle, 774-791 ; — Thorigny, 1954-2018, 2022*, 2024-2030 ; — Voisines, 2463*.
Polignac : Collemiers, 133-144 ; — Gron, 673*, 674, 675 ; — Paron, 1075-1126, 1129, 1143, 1145, 1147.
Rochechouart : Courlon, 218.
Rossel (Colomban) : Chaumont-sur-Yonne, 100* ; — Compigny, 150* ; — Cuy, 311-331 ; — Evry, 462, 463 ; — Maillot, 816-821, 824-828 ; — Mâlay-le-Grand, 847-850 ; — Saint-Agnan, 1311-1323, 1325, 1327 ; — Saint-Clément, 1355 ; — Saint-Denis, 1372-1386 ; — Saligny, 1529-1534 ; — Sens, 1729 ; — Sergines, 1862-1875 ; — Soucy, 1917-1929, 1932 ; — Villeblevin, 2121-2170 ; — Villemanoche, 2246 ; — Villeneuve-la-Guyard, 2297*, 2331*, 2333*.
Rossel de Cercy : Voisines, 2477.

Sainte-Marie : Chaumont-sur-Yonne, 102* ; — Saint-Agnan, 1324* ; — Villeblevin, 2182 ; — Villeneuve-la-Guyard, 2331*.

Saxe : Courtoin, 259-271, 278-292 ; — Domats, 371-396 ; — Egriselles-le-Bocage, 406-442 ; — Marsangy, 880-884.

Testu de Balincourt : Champigny, 82, 83.

Villereau : Champigny, 80* ; — Chaumont-sur-Yonne, 102* ; — Courlon, 249.

Fabriques :

Fabrique de Bazoches (Loiret) : Villegardin, 2193.
Fabrique de la Belliole : la Belliole, 3, 5 ; — Villeneuve-la-Dondagre, 2276.

Fabrique de Brannay : Brannay, 12 *bis*.
Fabrique de Cerisiers : Foissy-sur-Vanne, 508.
Fabrique de Champigny : Champigny, 30-40, 43-59, 78, 79*, 81 ; — Villemanoche, 2235*.

Fabrique de la Chapelle-sur-Oreuse : la Chapelle, 87-89.
Fabrique de la Chapelotte (commune de Villeneuve-la-Guyard) : Villeblevin, 2106* ; — Villeneuve-la-Guyard, 2294.

Fabrique de Chaumont-sur-Yonne : Chaumont, 101.
Fabrique de Chéroy : Chéroy, 107.
Fabrique de Chigy : Chigy, 127 ; — les Sièges, 1898.
Fabrique de Collemiers : Collemiers, 145.
Fabrique de Compigny : Compigny, 151.
Fabrique de Cornant : Collemiers, 132* ; — Cornant, 154-163.
Fabrique de Courceaux : Courceaux, 172.
Fabrique de Courgenay : Courgenay, 198, 198*.
Fabrique de Courlon : Courlon, 212-216.
Fabrique de Courtoin : Courtoin, 272-277.
Fabrique de Courtois : Courtois, 299.
Fabrique de Cuy : Cuy, 331*-336 ; — Saint-Denis, 1386*.
Fabrique de Dollot : Dollot, 342-346.
Fabrique de Domats : Domats, 368-370.
Fabrique d'Egriselles-le-Bocage : Egriselles, 445.
Fabrique d'Etigny : Etigny, 452.
Fabrique d'Evry : Evry, 464, 469.
Fabrique de Flacy : Flacy, 476, 478.
Fabrique de Fleurigny : Fleurigny, 495, 496 ; — Saint-Martin-sur-Oreuse, 1465*.

Fabrique de Foissy-sur-Vanne : Foissy, 503-505.
Fabrique de Fontaine-la-Gaillarde : Fontaine, 512.

Fabrique de Fouchères : Fouchères, 515.
Fabrique de Gisy-les-Nobles : Gisy, 541.
Fabrique de Grange-le-Bocage : Grange, 577.
Fabrique de Gron : Gron, 683-694.
Fabrique de Jouy : Villegardin, 2194.
Fabrique de Lailly : Lailly, 766*, 769.
Fabrique de La Postolle : La Postolle, 772.
Fabrique de Lixy : Lixy, 794, 798, 800, 801.
Fabrique de Maillot : Maillot, 814.
Fabrique de Màlay-le-Grand : Màlay-le-Grand, 844, 845, 854 ; — Màlay-le-Petit, 862, 867 ; — Noé, 1032.
Fabrique de Màlay-le-Petit : Màlay-le-Petit, 864, 866*, 868.
Fabrique de Marsangy : Marsangy, 878, 885-887.
Fabrique de Michery : Michery, 946-957 ; - Serbonnes, 1849*.
Fabrique de Molinons : 974-978.
Fabrique de Montacher : Montacher, 982-998 ; - Villegardin, 2194*.
Fabrique de Nailly : Nailly, 1016, 1017, 1020, 1021.
Fabrique de Noé : Noé, 1030 ; — Theil, 1946.
Fabrique de Pailly : Pailly, 1047, 1048.
Fabrique de Piffonds : Vernoy, 2059.
Fabrique du Plessis-du-Mée : le Plessis-du-Mée, 1154, 1155.
Fabrique du Plessis-Saint-Jean : Pailly, 1033 ; — le Plessis-Saint-Jean, 1167, 1168.
Fabrique de Pont-sur-Vanne : Pont-sur-Vanne, 1180-1182, 1184-1188 ; — Theil, 1947*.
Fabrique de Pont-sur-Yonne : Courlon, 244* ; — Gisy-les-Nobles, 547* ; — Michery, 962*, 970 ; — Pont-sur-Yonne, 1198-1210, 1249* ; — Villemanoche, 2235* ; — Villeperrot, 2385*.
Fabrique de Rosoy : Rosoy, 1287.
Fabrique de Rousson : Marsangy, 921.
Fabrique de Saint-Agnan : Saint-Agnan, 1305-1310 ; — Villeneuve-la-Guyard, 2293*.
Fabrique de Saint-Clément : Saint-Clément, 1356.
Fabrique de Saint-Denis : Saint-Denis, 1369.
Fabrique de Saint-Martin-du-Tertre : Courtois, 295* ; - Saint-Denis, 1368* ; — Saint-Martin-du-Tertre, 1396, 1397.
Fabrique de Saint-Martin-sur-Oreuse : Saint-Martin-sur-Oreuse, 1404-1411.
Fabrique de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes : Saint-Maurice, 1474-1476.
Fabrique de Saint-Sérotin : Nailly, 1023.

Fabrique de Saint-Valerien : Saint-Valérien, 1483-1506, 1509-1512.
Fabrique de Saligny : Saligny, 1528, 1537.
Fabrique de Savigny : Savigny, 1541-1547.
Fabrique de la cathédrale de Sens : Sens, 1585.
Fabrique de la Madeleine de Sens : Sens, 1686*, 1807; — Voisines, 2474, 2475.
Fabrique de Sainte-Colombe de Sens : Sens, 1646, 1662, 1716, 1717, 1762.
Fabrique de Sainte-Croix de Sens : Saint-Clément, 1342-1344.
Fabrique de Saint-Didier de Sens : Malay-le-Petit, 863; — Saint-Denis, 1391; — Sens, 1787, 1812.
Fabrique de Saint-Hilaire de Sens : Malay-le-Grand, 853; — Nailly, 1011, 1012, 1019; — Sens, 1643, 1644, 1702, 1705-1707, 1786; — Vareilles, 2040.
Fabrique de Saint-Maximin de Sens : Sens, 1617.
Fabrique de Saint-Pierre-le-Rond de Sens : Sens, 1636, 1813; — Villeroy, 2395, 2396; — Villiers-Bonneux, 2415.
Fabrique de Saint-Pregts de Sens : Sens, 1700, 1701, 1703, 1704, 1718, 1719, 1763, 1772, 1780-1782, 1816.
Fabrique de Saint-Romain de Sens : Sens, 1635.
Fabrique de Saint-Savinien de Sens : Malay-le-Petit, 863*; Sens, 1668, 1691, 1770*, 1794.
Fabrique de Saint-Symphorien de Sens : Sens, 1804.
Fabrique de Serbonnes : Serbonnes, 1850-1857.
Fabrique de Sergines : Sergines, 1876-1879, 1880*.
Fabrique des Sièges : les Sièges, 1888.
Fabrique de Sognes : Sognes, 1902.
Fabrique de Subligny : Subligny, 1939.
Fabrique de Theil : Theil, 1944, 1945, 1947.
Fabrique de Thorigny : Thorigny, 2019-2022.
Fabrique de Vallery : Vallery, 2032.
Fabrique de Vareilles : Vareilles, 2042, 2044.
Fabrique de Vaumort : Theil, 1943*; — Vaumort, 2049.
Fabrique de Vernoy : Vernoy, 2058*, 2060.
Fabrique de Véron : Véron, 2096, 2098.
Fabrique de Vertilly : Vertilly, 2101.
Fabrique de Villeblevin : Saint-Agnan, 1310*; — Villeblevin, 2107-2120.
Fabrique de Villebougis : Villebougis, 2188.
Fabrique de Villegardin : Villegardin, 2192, 2195.
Fabrique de Villemanoche : Villemanoche, 2221-2235.

Fabrique de Villenavotte : Villenavotte, 2248; — Villeperrot, 2385*.
Fabrique de Villeneuve-la-Dondagre : Villeneuve-la-Dondagre, 2256, 2270-2274.
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard : Saint-Agnan, 1302; — Villeblevin, 2106*; — Villeneuve-la-Guyard, 2295, 2330.
Fabrique de Villeneuve-l'Archevêque : Molinons, 978*; — Villeneuve-l'Archevêque, 2346-2348.
Fabrique de Villeneuve-sur-Yonne : Marsangy, 923.
Fabrique de Villeperrot : Villeperrot, 2384, 2385.
Fabrique de Villeroy : Fouchères, 528*; — Subligny, 1939; — Villeroy, 2397.
Fabrique de Villethierry : Villethierry, 2400-2402, 2405.
Fabrique de Villiers-Bonneux : Villiers-Bonneux, 2414.
Fabrique de Villiers-Louis : Villiers-Louis, 2419-2423, 2425.
Fabrique de Vinneuf : Courlon, 242, 243; — Vinneuf, 2432-2456.
Fabrique de Voisines : Voisines, 2463.

Hôpital général de Sens : Egriselles-le-Bocage, 443; — Sens, 1753-1755 *bis*, 1758.

Hôtels-Dieu :

Hôtel-Dieu de Pont-sur-Yonne : Pont-sur-Yonne, 1241*.
Hôtel-Dieu de Provins : Villemanoche, 2245*.
Hôtel-Dieu de Sens : Champigny, 61-69, 69*, 77*; — Chaumont-sur-Yonne, 100*; — Chigy, 127*; — Courlon, 245, 245*; — Cuy, 336*; — Etigny, 452*; — Fontaine-la-Gaillarde, 512*; — Gisy-les-Nobles, 550-562; — Gron, 744*; — Mâlay-le-Petit, 867*; — Nailly, 1020*; — Passy, 1152; — Saint-Clément, 1355*; — Saint-Denis, 1386*; — Sens, 1746, 1760* *bis*, 1761*, 1763*, 1765*, 1768, 1769, 1783, 1788, 1790, 1798, 1800, 1801, 1814, 1817, 1818*; — Sergines, 1880*; — Soucy, 1929; — Véron, 2075-2095, 2096*; — Villemanoche, 2236-2243, 2245; — Villeroy, 2396*.
Hôtel-Dieu de Villeneuve-l'Archevêque : Villeneuve-l'Archevêque, 2350-2377.

Jacobins de Sens : Saint-Denis, 1362; — Saligny, 1515; — Sens, 1551, 1556, 1563, 1564, 1565, 1599, 1660; — Soucy, 1914.

Maîtrise d'école de Courlon : Courlon, 247.

Mission de Versailles : Chigy, 113*, 111; — Courceaux, 171; — Courlon, 210, 211; — Mâlay-le-Petit, 865; — Pont-sur-Vanne, 1177*, 1178, 1179; — Serbonnes, 1849; — les Sièges, 1890-1897; — Sognes, 1903; — Vareilles, 2038, 2039, 2043, 2045, 2046; — Villeneuve-la-Guyard, 2296, 2297; — Villiers-Bonneux, 2414*.

Orphelines de Sens : Fouchères, 516-528, 528* ; - Saint-Valérien, 1506* ; — Villebougis, 2188* ; — Voisines, 2468-2473.

Pénitents de Sens : Sens, 1671, 1774 ; - les Sièges, 1886.

Prieurés :

Prieuré Saint-Loup de Champigny : Champigny, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22.

Prieuré de la Cour-Notre-Dame, à Michery : Champigny, 59* ; — Compigny, 150* ; — Gisy-les-Nobles, 547* ; — Michery, 940-945, 963-968 ; — Sergines, 1861* ; — Villemanoche, 2235*.

Prieuré de Montbéon : Chaumont-sur-Yonne, 93-95, 100 ; — Saint-Agnan, 1292, 1294-1301, 1304 ; — Villeblevin, 2105, 2106 ; — Villemanoche, 2206.

Prieuré de Saint-Agnan : Saint-Agnan, 1303.

Prieuré du Charnier à Sens : Cuy, 306 ; — Grange-le-Bocage, 570-574 ; — Michery, 938 ; — Pont-sur-Vanne, 1170 ; — Sens, 1572, 1584, 1641 ; — Serbonnes, 1846.

Prieuré de Saint-Paterne de Sergines : Sergines, 1861, 1881.

Prieuré Saint-Philbert de Theil : Pont-sur-Vanne, 1168* ; — Theil, 1941.

Prieuré Saint-Léger de Vareilles : Vareilles, 2037.

Prieuré de Saint-Georges de Villebougis : Villebougis, 2186.

Prieuré de Villechavan : Villebougis, 2187.

Provenances inconnues : Compigny, 153* ; — Mâlay-le-Grand, 855 ; — Paron, 1150 ; — Pont-sur-Yonne, 1268 ; — Saint-Agnan, 1327* ; — Sens, 1835, 1841 ; — Sergines, 1884 ; — Soucy, 1937 ; — Villeblevin, 2185.

Religieuses de Trainel : Courceaux, 165.

Séminaires :

Grand Séminaire de Sens : Champigny, 74-77 ; — Mâlay-le-Grand, 841-843 ; — Mâlay-le-Petit, 860* ; — Michery, 939 ; — Nailly, 1009, 1010, 1014, 1015 ; — Paron, 1054-1074, 1127, 1144, 1146 *bis*, 1151 ; — Saint-Clément, 1336 ; — Sens, 1663, 1665, 1671*, 1685, 1686, 1694, 1695, 1775, 1777, 1822, 1839, 1840 ; — Vareilles, 2041 ; — Villemanoche, 2244, 2245.

Petit Séminaire de Sens : Sens, 1674, 1675.

Trésorerie de la cathédrale de Sens : Evry, 460 ; - Paron, 1053 ; — Sens, 1592.

Vicaires de la cathédrale de Sens : Saint-Clément, 1332.

Ursulines de Sens : La Postolle, 773 ; - Lixy, 793 ; - Saint-Clément, 1345, 1346 ; — Sens, 1759, 1760, 1766.

TABLE DES ACQUÉREURS

Les noms des acquéreurs qui ne savent pas signer sont précédés d'un astérisque.

Les deux dernières colonnes indiquent, l'une le prix, l'autre la superficie des acquisitions. Dans le cas où certains lots ont été adjugés à plusieurs acquéreurs, les chiffres du prix et de la superficie sont suivis de celui du nombre des acquéreurs. Par exemple, les indications 48.000 19 et 94 19, qu'on trouve en regard du nom de ANCELOT, signifient qu'un lot de 94 arpents, vendu 48.000#, a été adjugé à 19 acquéreurs (dont Ancelot), entre lesquels un partage a eu lieu.

Les lots dont les acquéreurs ont été frappés de déchéance sont indiqués par un tiret gras pointillé ..... placé en regard dans la première colonne de gauche; un double tiret maigre ═══ placé dans la même colonne, marque, au nom du premier adjudicataire, les articles rétrocédés.

Dans le cas où un acquéreur a été déclaré déchu ou a rétrocédé son acquisition, son nom n'est précédé dans la première colonne d'aucun numéro d'ordre, s'il n'est pas resté détenteur d'un autre lot.

L'orthographe des noms a été établie d'après les signatures. Il y a fréquemment discordance entre l'orthographe vraie (celle de la signature) et l'orthographe adoptée par les commis du district (ou du département), rédacteurs des actes.

La comparaison des signatures nous a servi à identifier certains acquéreurs, non prénommés dans quelques-uns des actes où ils sont intervenus ou, parfois, à différencier deux acquéreurs de même nom et de mêmes prénoms.

TABLE DES

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1	ABBAT, Jean-Louis-Vallery, marchand bonnetier, à Sens.	1730	Sens
		1731	id.
		1756	id.
		2090	Véron
		2091	id.
2	ACAULT, Auguste, de Sens.	519	Fouchères
		522	id.
		525	id.
		526	id.
3	ACCAULT, Jean-Charles, négociant, à Villeneuve-sur-Yonne, acquéreur de 117 arpents et demi.	888	Marsangy
		889	id.
		896	id.
		897	id.
		898	id.
		904	id.
		905	id.
		906	id.
4	ACIER, Jean-Baptiste, cultivateur, à Champigny.	58	Champigny
5	ACLOQUE, André-Arnould, de Sens.	793	Lixy
		1667	Sens
6	ADAM, François-Frédéric, bourgeois, à Villen.-l'Arc.	765	Lailly
7	ADAM, Louis-Urbain, cultivateur, à Courgenay.	195	Courgenay
		198	id.

ACQUÉREURS

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Legris et Bourbonne	19 ventôse an III	27.000	Maison
id.	id.	25.700	id.
Chapitre de Sens	18 floréal an III	8.000	id.
Hôtel-Dieu de Sens	id.	1.920	0 33
id.	id.	2.800	0 13
Orphelines de Sens	29 germinal an III	1.325/3	6 21/3
id.	id.	2.375/3	6 08/3
id.	id.	1.325/3	6 12/3
id.	id.	1.600/3	5 54/3
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	112.000	91 50
id.	id.	40.000	3 »
id.	id.	1.000	5 »
id.	id.	1.000	5 »
id.	id.	3.200	1 »
id.	id.	2.510	3 »
id.	id.	3.400	3 »
id.	id.	3.150	3 »
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	8.725/6	12 18/6
Ursulines de Sens	12 janvier 1793	15.000	120 50
Annonciades de Sens	10 mai 1793	40.100	Bâtiments
Abbaye de Vauluisant	4 mai 1791	18.200	235 25
id.	18 avril 1791	13.500/15	17 » 15
Fabrique de Courgenay	8 fructidor an III	136.000/10	11 » 10

N d'ordre des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
8	ADENIS, Blaise-Michel, secrét. de la municip. de Sens.	2273	Villen.-la-D.
9	ALBAUT, Edme, vigneron, à Maillot.	1751	Sens
		819	Maillot
10	ALBAUT, Pierre, cultivateur, à Maillot.	1751	Sens
11	ALBEAU, Jean-Baptiste, cultivateur, à Saint-Clément.	1328	St-Clément
		1342	id.
		1343	id.
		1344	id.
		1349	id.
		1350	id.
		1355	id.
12	AMAND, Germain, cultivat., à St-Martin-sur-Oreuse.	1408	St-Martin-sur-Oreuse
13	AMAND, Nicolas, cultivat., à St-Martin-sur-Oreuse.	1404	id.
		1432	id.
		1439	id.
		1461	id.
14	*AMIOT, Pierre, manouvrier, à Domats.	390	Domats
15	ANCELOT, Jean, laboureur, à Sergines.	943	Sergines
16	ANCELOT, Jean-François, laboureur, à Sergines.	943	id.
17	ANDOUILLÉ, Marc-Antoine, bourgeois, à Sens, ex-juré priseur.	1301	Saint-Agnan
		1302	id.
18	ANDRÉ, Franç.-Etienne-Hélie, homme de loi, à Sens.	1930	Soucy
19	AUBERT, Jean-Baptiste, manouvrier, à Thorigny.	1966	Thorigny
20	AUBERT, Jean-Laurent, instituteur, à Sergines.	943	Sergines
21	AUDEBERT, Dominique-Ambroise, laboureur, à Chaumont-sur-Yonne.	26	Champigny

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabriq. de Villeneuve-la-Dond.	6 mars 1793	115	0 50
Cure de Saint-Didier de Sens	28 ventôse an III	3.300/3	2 25/3
Colomban Rossel	6 ventôse an II	1.275	0 50
Cure de Saint-Didier de Sens	28 ventôse an III	3.300/3	2 25/3
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	14 janvier 1791	15.600	21 88
Fabrique de Ste-Croix de Sens	27 floréal an II	725	0 33
id.	id.	700	0 33
id.	id.	750	0 33
Massé-Saint-Martin	17 prairial an I	1.150/2	0 55/2
id.	id.	1.100/2	0 56/2
Colomban Rossel	17 nivôse an III	2.575	2 »
Fabrique de S-Martin-s-Oreuse	23 février 1793	115	1 50
id.	id.	855	1 25
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	2.850	6 72
id.	id.	3.025	6 64
id.	id.	1.825	0 50
Prince de Saxe	13 ventôse an II	750	1 97
Abbaye de Preuilly	3 juillet 1793	48.000/19	94 »/19
id.	id.	48.000/19	94 »/19
Prieuré de Montbéon	14 mai 1791	7.225/2	60 »/2
Fabriq. de Villeneuve-l-Guyard	30 mai 1791	2.025	7 »
Chapitre de Sens	19 vendémiaire IV	44.500	Maison
Planelli de Maubec	8 germinal an II	120	0 25
Abbaye de Preuilly	3 juillet 1793	48.000/19	94 »/19
Cure de Champigny	4 avril 1791	200	2 »

N° D'ORDRE de l'Acquéreur	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la Vente	SITUATION DES BIENS
21	AUDEBERT, Dominique-Ambroise, laboureur, à Chaumont-sur-Yonne *(suite)*.	96	Chaumont
		2128	Villeblevin
22	AUDEBERT, Jean-François-Michel, laboureur, à Chaumont.	96	Chaumont
		99	id.
		2123	Villeblevin
		2164	id.
		213	Courlon
23	AUFFROY, François, propriétaire, à Sens.	1799	Sens
24	AUGER, Antoine, meunier, à Mâlay-le-Grand.	845	Mâlay-le-Gr.
25	AUGER, Isaac, bourgeois, à Sens.	1624	Sens
26	AUGER, Louis, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
27	AUGER, Martial, substitut de l'agent national de la commune de Sens en l'an II.	1352	St-Clément
		1354	id.
28	*AUGER (Marie-Jeanne Souffet veuve), de Villuis.	940	Michery
		941	Gisy
29	AUGER (veuve Martin), marchand de grains, à Bray.	2412	Villiers-Bonneux
30	AUJARD, Edme, recteur d'école, aux Sièges.	1895	Les Sièges
31	AUJARD, Edme, cultivateur, à Courtoin.	278	Courtoin
32	*AUJARD, Louis, manouvrier, à Villeneuve-la-Dond.	292	id.
33	AVARE, Etienne, cultivateur, à Grange-le-Bocage.	578	Grange-le-Bocage
34	BACHOT, Jean-Louis, cultivateur, à Vinneuf.	2432	Vinneuf
	BACQ-JANNAIRE. Voy. Jannaire.		
35	BADIN, Etienne, laboureur, aux Martimères, commune de St-Valérien.	1488	St-Valérien
		1498	id.
36	BAGARD, Jacques-Germain, notaire, à Montacher.	984	Montacher

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Cure de Chaumont	30 mai 1791	7.300/5	80 »/5
Colomban Rossel	29 thermidor an II	4.350	2 52
Cure de Chaumont	30 mai 1791	7.300/5	80 »/5
id.	30 juillet 1791	310	0 94
Colomban Rossel	29 thermidor an II	4.200/2	2 30/2
id.	14 fructidor an II	2.082	2 84
Fabrique de Courlon	19 vendémiaire IV	136.000	21 »
Chapitre de Sens	12 thermidor an IV	1.980	Maison
Fabrique de Mâlay-le-Grand	23 février 1793	2.400	3 38
Chapitre de Sens	17 août 1791	7.000	Maison
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800/18	23 »/18
Massé-Saint-Martin	17 prairial an III	1.275	0 56
id.	id.	1.675/2	1 15/2
Abbaye de Preuilly	3 juillet 1793	75.500	144 33
id.	id.	2.700	4 »
Chapitre de Sens	24 septembre 1791	10.200	100 »
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100/16	91 25/16
Prince de Saxe	6 floréal an III	7.325	Maison
id.	id.	1.150	1 »
Chapitre de Sens	5 mai 1792	5.025	27 »
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	3.025	2 92
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	260	1 »
id.	id.	5.450/4	1 97/4
Fabrique de Montacher	24 nivôse an III	600	3 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
36	BAGARD, Jacques-Germain, notaire, à Montacher, administrateur du district de Sens *(suite)*.	2196	Villegardin
		1000	Montacher
		109	Chéroy
		2197	Villegardin
		111	Chéroy
37	BAILLET, Antoine, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
38	BAILLET, Nicolas, manouvrier, à Lailly.	761	id.
39	BAILLOT, Jacques, boulanger, à Sens, Grande-Rue. Acquéreur de 2 maisons, 3 moulins et 196 arpents 27 perches, dont 45 arpent 63 perches furent rétrocédés.	1513	Saligny
		1906	Soucy
		805	Maillot
		838	Mâlay-le-Gr.
		131	Collemiers
		1885	Les Sièges
		575	Grange-le-B.
		1605	Sens
		1642	id.
		1654	id.
		1369	Saint-Denis
		1073	Paron
		1412	St-Martin-sur-Oreuse
		1440	id.
		1454	id.
		820	Maillot
		612	Grange-le-B.
		626	id.

Baillot

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Cure de Villegardin	29 fructidor an III	32.600/6	2 »/6
Cure de Montacher	13 messidor an IV	1.980	Presbytère
Cure de Chéroy	16 messidor an IV	360	2 50
Cure de Villegardin	id.	900	Presbytère
Cure de Chéroy	4 frimaire an V	598	Bâtiments
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800/18	23 »/18
id.	id.	8.800/18	23 »/18
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	30 décembre 1790	6.200/2	Moulin et 6 arp.
Chapitre de Sens	14 janvier 1791	3.650/2	Moulin
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	9 février 1971	5.400	24 40
Chapitre de Sens	12 février 1891	4.825/2	13 07/2
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	6.850/3	19 12/3
Cure des Sièges	16 février 1791	8.150/2	91 27/2
Chapitre de Sens	8 avril 1791	24.200/4	170 »/4
Cordeliers de Sens	30 mai 1791	385	0 37
Capucins de Sens	27 août 1791	25.300/4	Batiments 4
Chapitre de Sens	5 mai 1792	9.000/2	22 »/2
Fabrique de Saint-Denis	6 mars 1793	3.150	10 »
Grand séminaire de Sens	22 mai 1793	4.300	10 »
Commanderie de Launay	25 mai 1793	8.400	Moulin
id.	28 frimaire an III	1.550	4 70
id.	id.	900	4 77
Colomban Rossel	6 ventôse an III	660	0 50
id.	11 ventôse an III	2.675	6 »
id.	13 ventôse an III	1.225	4 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
39	BAILLOT, Jacques, boulanger, à Sens, Grande-Rue *(suite)*.	627	Grange-le-B.
		628	id.
		629	id.
		1729	Sens
		853	Mâlay-le-Gr.
40	BALAGUÉ, Toussaint, cultivateur, à La Belliole.	3	La Belliole
		2260	Villen.-la-D.
41	BALLEY, Louis, cultivateur, à Voisines.	2460	Voisines
42	BARBELIN, Etienne, marchand, à Sens.	2009	Thorigny
		2016	id.
		1699	Sens
43	BARBIER, Jean-Baptiste, cultivateur, maire de Mâlay-le-Grand (43 arp. 53 p.).	837	Mâlay-le-Gr.
		839	id.
		840	id.
		841	id.
		842	id.
44	*BARDE, Vincent, vigneron, à Marsangy.	886	Marsangy
45	BARDET, Edme, cultivateur, à Pont-sur-Vanne.	2418	Villiers-Louis
46	BARDOT, propriétaire, à Chéroy.	2034	Vallery
		2035	id.
47	BARON DES BORDES, Claude-François-Jean, ancien greffier en chef de la Cour des Aides, à Paris. — Acquéreur de 568 arpents 75 perches, des bâtiments de l'abbaye de Vauluisant et d'un moulin.	174	Courgenay
		178	id.
		184	id.
		188	id.
		189	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Colomban Rossel	13 ventôse an III	1.075	3 50
id.	id.	1.150	4 50
id.	id.	1.200	4 50
id.	19 ventôse an III	2.820/3	Maison 3
Fabrique Saint-Hilaire de Sens	9 vendémiaire IV	4.000	0 50
Fabrique de La Belliole	1er juin 1791	600/8	4 12 8
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	3.725/3	Etangs/3
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	30 décembre 1790	26.300/28	120 »/28
Planelli de Maubec	14 floréal an II	2.075	5 89
id.	id.	1.950	6 »
Commanderie de Coulours	11 prairial an II	2.000	Maison
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	12 février 1791	4.075	9 50
id.	9 avril 1791	9.700/2	32 85 2
id.	29 février 1792	605/2	1 »/2
Grand séminaire de Sens	25 août 1792	14.400/3	40 80 3
id.	id.	4.225/3	10 25 3
Fabrique de Marsangy	16 floréal an III	2.000	0 50
Archevêché de Sens	26 octobre 1791	4.100	40 »
Cordier de Launay	26 janvier 1810	825	3 50
id.	id.	180	1 10
Abbaye de Vauluisant	31 décembre 1790	70.500	484 »
id.	15 avril 1791	63.600	Abbaye
id.	id.	3.650	6 »
id.	id.	2.100	13 »
id.	id.	1.000	10 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
47	Baron des Bordes, Claude-François-Jean, ancien greffier en chef de la Cour des Aides, à Paris *(suite)*.	190	Courgenay
		191	id.
		192	id.
		193	id.
		194	id.
		756	Lailly
48	Baroy, Bernard, bourrelier, à Vinneuf.	2439	Vinneuf
		2443	id.
49	Barrière, Martin, cultivateur, fermier de Bracy.	412	Egriselles
50	Bart, Claude, cultivateur, à Serbonnes.	1844	Serbonnes
51	Baston-Lamarre, Th., « ancien militaire », à Paris.	347	Dollot
52	Bataille, Edme, vigneron, à Sergines.	1863	Sergines
53	Baudet-Dulary, Eutrope-Michel, qualifié bourgeois de Paris, puis négociant, à Sens. — Acquéreur de 647 arpents et d'un château.	861	Mâlay-l-Petit
		862	id.
		864	id.
		867	id.
		1046	Pailly
		2181	Villeblevin
		200	Courgenay
54	Baudoin, Claude, cultivateur, à Fouchères.	515	Fouchères
55	Baudoin, Clément, cultivateur, à Villeneuve-la-D.	515	id.
56	Baudoin, Jean, cultivateur, aux Boutours, paroisse Saint-Savinien-lès-Sens.	808	Maillot
		810	id.
57	Baudoin, Pierre, cultiv., à Fontaine, com. de Saint-Valérien.	1496	St-Valérien
58	Baudry, Louis-Fr.-M., maître partic. des eaux et forêts en la maîtrise de Sens. — Acq. de 129 arp. 21 p.	1609	Sens

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	80/2	0 50/2
id.	id.	10.100	Moulin
id.	18 avril 1791	21.900	17 »
id.	id.	13.100	19 »
id.	id.	15.200	9 50
id.	3 juillet 1791	7.525	10 »
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	3.700	3 62
id.	id.	2.800	2 56
Prince de Saxe	19 messidor an II	1.650	6 40
Abbaye de St-Antoine-lès-Sens	4 avril 1791	17.800/4	48 »/4
Cure de Dollot	27 vendémiaire V	3.010	Presbytère
Colomban-Rossel	14 prairial an II	2.325/2	6 35/2
Cure de Mâlay-le-Petit	25 août 1792	4.000	6 50
Fabrique de Mâlay-le-Grand	23 février 1793	3.225	5 50
Fabrique de Mâlay-le-Petit	7 août 1793	7.050	9 75
Fabrique de Mâlay-le-Grand	id.	5.575	7 87
Abbaye de Vauluisant	8 fructidor an III	733.000	130 »
Cure de Villeblevin	17 fructidor an III	11.000	0 40
Abbaye de Vauluisant	9 vendémiaire IV	1.278.000	487 » et château
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525/20	26 »/20
id.	id.	5.525/20	26 »/20
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	8 avril 1791	7.825	20 25
id.	14 mai 1791	4.525/2	12 »/2
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	5.700/6	3 »/6
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	28 juin 1791	1.000	1 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
58	Baudry, Louis-Fr.-M., maître partic. des eaux et forêts en la maîtrise de Sens *(suite)*.	1615	Sens
		1637	id.
		1638	id.
59	Baulayne, Eustache, à Mâlay-le-Roi.	1280	Rosoy
		1281	id.
		1283	id.
		868	Mâlay-l-Petit
60	*Baulet, Louis-Simon, manouvrier, à Voisines.	2460	Voisines
		2464	id.
		2471	id.
		2472	id.
	Beau, Edme, cultivateur, à Vaudeurs.	1893	Les Sièges
61	Beau, Pierre, laboureur, à l'Ormeau (Vaudeurs).	124	Chigy
62	Beau, Thérèse-Victoire.	1937	Soucy
63	Beauvais, Michel, de Villeroy.	2398	Villeroy
64	Bel, Jean-Claude, cultivateur, à Fleurigny.	495	Fleurigny
		496	id.
		497 bis	id.
65	Bénard, Antoine, manouvrier, à Fouchères.	515	Fouchères
66	Bénard, Jean-Charles, marchand-épicier, à Paris.	2427	Vinneuf
67	Bénard, Jean-Charles, chirurgien, à Vinneuf.	2430	id.
		2431	id.
		2440	id.
		2448	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens	27 juillet 1791	27.000	118 96
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	27 août 1791	2.125	9 »
Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens	id.	2.125 3	0 75 3
Chapitre de Sens	28 novembre 1791	5.525	38 »
id.	id.	3.000	25 »
id.	id.	4.075	?
Fabrique de Mâlay-le-Roi	5 fructidor an III	4.500	0 50
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	30 décembre 1790	26.300 28	120 »/28
Collège de Sens	3 nivôse an III	300	3 08
Orphelines de Sens	id.	3.175	3 »
id.	id.	4.225	3 25
Mission de Versailles	1er décembre 1792	41.000	232 37
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	6.875 3	2 62 3
?	9 août 1808	1.400	1 »
Cure de Villeroy	8 fructidor an III	1.200	Presbytère
Fabrique de Fleurigny	1er décembre 1792	10.000 6	22 »/6
id.	id.	3.350 6	2 61 6
Cure de Fleurigny	29 fructidor an IV	1.818	Presbytère
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 »/20
Cure de Vinneuf	8 avril 1791	24.600	81 »
Chapitre de Sens	12 octobre 1791	2.225 2	13 50 2
Abbaye de Preuilly	23 novembre 1791	4.525 2	30 » 2
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	3.125	3 »
id.	id.	2.075	2 37

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
68	*Bénard, Nicolas, vigneron, à Marsangy.	430	Egriselles
69	Bénard, Philippe-Augustin, aubergiste, à Villeneuve-sur-Vanne.	760	Lailly
		2359	Villen.-l'Ar.
70	Benoist-Lamothe, François-Nicolas.	1536	Saligny
		2387	Villeperrot
71	Benoit, Jean, cultivateur, à Voisines.	2466	Voisines
		2474	id.
72	Benoit, Jean, propriétaire, à Sens.	1797	Sens
73	Benoit, Louis, propriétaire, à Marsangy.	887	Marsangy
		912	id.
74	Benoit, Pierre, boucher, à Sens.	1332	St-Clément
		1658	Sens
		1668	id.
75	Béranger, Claude-Gabriel, curé de Saint-Valérien.	1508	St-Valérien
76	Beraud, Louis, cultivateur, à Domats.	375	Domats
		391	id.
77	Beraud, Simon, scieur de long, à Sens.	1055	Paron
		1070	id.
	Beraud	1737	Sens
		1741	id.
		1742	id.
78	Beraudon, Joseph, marchand, à Sens, acquéreur de 79 arpents et une maison.	84	La Chapelle-s-Oreuse
		1684	Sens
		87	La Chapelle-s-Oreuse
		88	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Prince de Saxe	21 frimaire an III	5.425	4 75
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	19.400 6	18 »/6
Hôpital de Villeneuve-s-Vanne	6 germinal an III	1.600 3	5 »/3
Cure de Saligny	30 messidor an IV	1.080	Presbytère
Cure de Villeperrot	29 frimaire an V	2.290	Presbytère
Collège de Sens	3 nivôse an III	1.225	3 83
Fabriq. de la Madeleine de Sens	id.	1.425	2 »
Chapitre de Sens	8 thermidor an IV	7.650	Maison
Fabrique de Marsangy	16 floréal an III	1.000	1 62
Commanderie de Roussemeau	id.	40.500	2 »
Vicaires de la cathédrale	27 juillet 1791	1.600	3 »
Cure Saint-Hilaire de Sens	13 juin 1792	1.920	3 »
Fabrique St-Savinien de Sens	6 mars 1793	3.550 3	5 50 3
Cure de Saint-Valérien	14 fructidor an IV	900	Presbytère
Prince de Saxe	16 nivôse an II	2.120	4 25
id.	13 ventôse an II	800	1 97
Grand séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
id.	22 mai 1793	1.800 2	1 50 2
Veuve Loménie, f^e^ Canisy	19 ventôse an III	9.300 3	1 50 3
id.	id.	8.500 3	1 50 3
id.	id.	8.500 3	1 50 3
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	14 janvier 1791	42.100 2	134 »/2
Chapitre de Sens	27 ventôse an II	2.525	0 50
Fabr. de La Chapelle-s-Oreuse	23 frimaire an III	3.600 2	6 25 2
id.	id.	4.200 2	3 05 2

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
78	BERAUDON, Joseph, marchand, à Sens, acquéreur de 79 arpents et une maison *(suite)*.	89	La Chapelle-s-Oreuse
		1732	Sens
		1733	id.
		1466	St-Martin-sur-Oreuse
79	BERGEOT, Etienne-Alexandre, propriétaire, à Sens.	1796	Sens
80	BERGERAT, Marie-Jean-Pierre, marchand, à Villeneuve-sur-Yonne.	873	Marsangy
		1893	Les Sièges
81	BERLIN, François-Denis, cult., à la Chap.-s.-Oreuse.	1402	St-Martin-sur-Oreuse
82	BERLIN, Jean, cultivateur, à Sergines.	943	Sergines
83	BERLIN, Nicolas, cultivateur, à Maillot.	1740	Sens
84	BERLOT, Cyr, manouvrier, à Flacy,	473	Flacy
85	BERLOT, Hilaire, aubergiste, à Sens.	1155	Le Plessis-du-Mée
		1834	Sens
86	BERNIER, Edme-Jacques, procureur de la commune de Chéroy.	107	Chéroy
87	BERNIER, Jean-Joseph, fermier du Chapitre, à Fouchères. — 150 arpents 94 perches.	514	Fouchères
		2262	Villen.-la-D.
		515	Fouchères
88	BERTAUX, Michel, marchand, à Saint-Pierre-de-Longueville (Eure).	1903	Sognes
89	BERTAUCHE, François, cultivateur, à Courlon.	222	Courlon
		234	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de la Chapelle-s.-Oreuse	23 frimaire an III	4.200 2	4 92 2
Veuve Loménie Canisy	19 ventôse an III	10.700	Maison
id.	id.	10.600	1 50
Chapelle Saint-Lupien	27 fructidor an III	21.000	3 »
Cure de St-Pierre-le-Rond à Sens	2 thermidor an IV	2.250	Presbytère
Annonciades de Sens	4 avril 1791	1.525	1 25
Mission de Versailles	1er décembre 1792	41.000	232 37
Chapitre de Sens	28 septembre 1791	1.100	2 50
Abbaye de Preullly	3 juillet 1793	48.000/19	94 »/19
Veuve Loménie, femme Canisy	19 ventôse an III	9.700/2	1 50
Cure de Flacy	28 octobre 1791	2.525/7	5 10/7
Fabrique du Plessis-du-Mée	3 fructidor an IV	411	3 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	9 août 1808	3.400/2	3 75/2
Fabrique de Chéroy	16 janvier 1793	6.400/11	40 »/11
Chapitre de Sens	25 juillet 1791	30.200	146 64
id.	22 septembre 1792	1.300	3 »
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525/20	26 »/20
Mission de Versailles	23 janvier 1793	50.100	152 64
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	2.400/2	2 80/2
id.	id.	2.300/2	3 10/2

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
90	BERTAUCHE, Jean, cultivateur, à Vinneuf.	2447	Vinneuf
	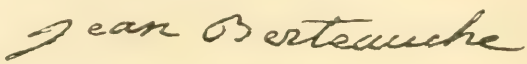	2454	id.
		2455	id.
91	BERTAUCHE, Simon, cultivateur, à Vinneuf.	2447	id.
		2454	id.
		2455	id.
92	BERTHIER, Jean-Baptiste, charpentier, à Sens.	708	Gron
		709	id.
93	BERTHIER DE GRANDRY, Jacques, propriétaire, à Châtel-Censoir.	2399	Villeroy
94	BERTIN, Etienne, courtilier, à Sens.	1285	Rosoy
95	BERTRAND, Claude-Augustin, ancien receveur de la commanderie de Launay. — Acquéreur de 373 arpents 25 perches.	1400	St-Martin-s-Oreuse
		1465	id.
	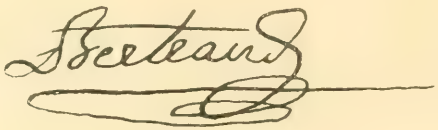	1468	id.
		1470	id.
96	BERTRAND, Jean-Antoine-Michel, prop., à Rosoy.	1291	Rosoy
97	BERTRAND, Jérôme, propriétaire, à Sens.	1837	Sens
		1840	id.
		1842	id.
		1150	Paron
98	BERTRAND, Philippe, inspecteur général des ponts et chaussées.	1746	Sens
99	BERTRAND, Philippe-Claude-François, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.	1264	Pont-s.-Yonne
		1265	id.
100	BERTRAND, Simon, vigneron, à Véron.	2075	Véron

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.725/5	2 62 5
id.	id.	3.200/5	2 62/5
id.	id.	3.575/5	2 62 5
id.	id.	2.725/5	2 62,5
id.	id.	3.200/5	2 62/5
id.	id.	3.575/5	2 62 5
de Jussy	3 brumaire an III	850	0 25
id.	id.	700	0 25
Archevêché de Sens	23 décembre 1834	441.000	900 »
Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens	28 octobre 1791	235	1 »
Abbaye de la Pommeraye	14 janvier 1791	78.100	300 »
Commanderie de Launay	11 fructidor an III	303.000	32 »
id.	29 fructidor an III	6.000	1 50
Chapitre de Sens	18 prairial an VI	225.000	39 75
Commune de Rosoy	31 juillet 1813	3.625 3	3 »/3
Chapitre de Sens	9 août 1808	815/2	Bâtiment
Grand Séminaire de Sens	id.	695/2	Maison
Chapitre de Sens	26 janvier 1810	3.025	Maison
?	16 avril 1810	22	0 20
Hôtel-Dieu de Sens	28 ventôse an III	52.200	Maison
Commune de Pont-sur-Yonne	5 juillet 1813	245	1 »
id.	id.	245	1 »
Hôtel-Dieu de Sens	18 floréal an III	7.200	4 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
101	Bertrand de Broussillon, ancien greffier en l'élection de Sens.	1514	Saligny
102	de Bérulle, Aimable-Pierre-Thomas, ex-président au Parlement de Grenoble.	502	Foissy
103	de Bérulle, Balthazar.	510	Foissy-s.-V.
		511	id.
104	*Besançon, Alexis, manouvrier, aux Sièges.	119	Chigy
105	Besançon, Claude, manouvrier, aux Sièges.	119	id.
106	Besançon, Nicolas, manouvrier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
		119	Chigy
107	Besnard, Etienne, manouvrier, à Vernoy.	1544	Savigny
108	Besnier, Savinien, vigneron, à Courtois.	299	Courtois
109	Besson, Claude-Joseph, propriétaire, à Sergines.	1872	Sergines
110	*Besson, Jean, charretier, à Pont-sur-Yonne.	1213	Pont-s.-Yonne
111	Besson, Jean-Marie, libraire, à Paris.	444	Egriselles
112	Besson, Mathieu, scieur de long, à Courtoin.	270	Courtoin
		274	id.
113	Beulard, Pierre-Edme, menuisier, à Sens.	1665	Sens
114	Bezard, Etienne, boucher, à Vinneuf.	2428	Vinneuf
		2434	id.
		2436	id.
115	Biard, Jean, maçon, à Nailly.	1018	Nailly
116	de Biencourt, Charles-Pierre, ex-chan. de Sens.	1052	Paron
117	Bigot, Denis, cordonnier, à Fouchères.	515	Fouchères
		529	id.
118	Bigot, Etienne, manouvrier, à Fouchères.	515	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	12 mars 1791	2.200 2	5 »/2
Cure de Foissy-sur-Vanne	28 juin 1791	2.150	7 »
Commune de Foissy	9 juin 1813	970	0 50
id.	id.	1.125	1 50
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	7.100 8	2 »/8
id.	id.	7.100 8	2 »/8
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100 16	91 25 16
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	7.100 8	2 » 8
Fabrique de Savigny	26 juin 1793	2.825	7 34
Fabrique de Courtois	24 septembre 1791	3.675 10	6 53 10
Colomban Rossel	14 prairial an II	3.700	6 04
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	12.400 2	5 78
Commanderie de Roussemeau	1er fructidor an III	384.000	78 04
Prince de Saxe	14 messidor an II	2.325	6 25
Fabrique de Courtoin	23 messidor an II	1.700	2 60
Grand Séminaire de Sens	16 janvier 1793	2.600	Maison
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 mai 1791	24.100 8	74 41 8
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	3.000	3 50
id.	id.	3.100	3 12
Cure de Nailly	28 juin 1791	155	0 25
Cure de Paron	28 novembre 1791	610	1 »
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 » 20
Cure de Fouchères	6 brumaire an V	1.080	Presbytère
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 » 20

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
119	BILLEBAUT, Pierre, conseiller au bailliage de Sens, et Pierre-Charles, président en l'élection de Sens. — 128 arpents 62 perches.	2460	Voisines
		2477	id.
		1051	Paron
120	BILLET, Jean, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
121	BILLIAUT, Charles, manouvrier, à Marsangy.	880	Marsangy
		882	id.
	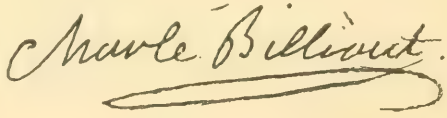	883	id.
122	BISSEY, Jean, chapelier, à Sens.	822	Maillot
		823	id.
		325	Cuy
123	BISSON, Edme, maréchal, à Villethierry.	794	Lixy
124	BISSON, François, manouvrier, à Sens.	1444	St-Martin-s.-Oreuse
125	*BISSON, Jean, cultivateur, à Noé.	866	Mâlay-le-P.
126	BISSON, Jean-Baptiste, maréchal, à Champigny.	17	Champigny
		20	id.
		29	id.
127	BISSON, Jean, cultivateur, à Vaumort.	2050	Vaumort
128	BIZARD, Charles, cultivateur, à Gisy.	545	Gisy
129	BIZARD, Jean-Baptiste, cultivateur, à Gisy.	539	id.
		550	id.
		2389	Villeperrot

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Saint-Jean-de-Sens	30 décembre 1790	22.225	95 05
Rossel	8 pluviôse an VI	80.500	32 62
Cure de Paron	30 mai 1791	655	0 95
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800 18	23 » 18
Prince de Saxe	6 floréal an III	7.100 5	1 25 5
id.	id.	7.075 5	1 »/5
id.	id.	8.200 5	1 » 5
Colomban Rossel	8 thermidor an II	2.150	3 12
id.	id.	2.475	3 50
id.	19 nivôse an III	3.900	2 » 25
Fabrique de Lixy	12 janvier 1793	750	1 75
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1.700	6 70
Chapelle Ste-Marguerite	7 août 1793	5.650 7	7 » 7
Prieuré-cure de Champigny	9 mars 1791	260	1 »
id.	id.	1.000	1 25
Abbaye de Ste-Colombe-lès-Sens	9 avril 1791	870	2 50
Cure de Vaumort	28 thermidor IV	3.150	Presbytère
Chapitre de Sens	28 novembre 1792	7.525,8	12 » 8
Treize-Prêtres de Sens	28 novembre 1791	3.325 2	4 75 2
Hôpital de Sens	8 germinal an III	6.775	2 »
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	14 ventôse an VI	170.200	32 80

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
130	BLACQUE, Jean-Baptiste, receveur des consignations, à Sens.	1585	Sens
		843	Mâlay-le-G.
131	BLACQUE, Jean-Jacques, meunier, à Courgenay.	179	Courgenay
		195	id.
		197	id.
		198	id.
132	*BLAISE, Martin, vigneron, à la Chapelle-Champigny.	38	Champigny
		52	id.
		68	id.
133	BLANC, Claudien, à Vallery.	2033	Vallery
134	BLANCHARD, Augustin-Paul, propriétaire, à Saint-Julien-du-Sault.	1818	Sens
135	BLANCHET, André, cultivateur, à Voisines.	2460	Voisines
136	BLANCHET, André-Simon, garde-marteau en la maîtrise des eaux et forêts.	1602	Sens
		1794	id.
137	BLANCHET, Antoine, cultivateur, à Thorigny.	2025	Thorigny
138	BLANCHET, Etienne, serrurier, à Thorigny.	1952	id.
139	BLANCHET, François, bourgeois, à Villeneuve-l'Archevêque.	2336	Villen.-l'Ar
		2037	Vareilles
		476	Flacy
140	BLANCHET, Jean-Baptiste, cultivateur, à Sergines.	943	Sergines
141	BLANCHON, Théodore, manouvrier, à Thorigny.	1964	Thorigny
142	BLIN, Jacques, propriétaire, aux Sièges.	2044	Vareilles
		129	Chigy
143	BLIN, Pierre-Nicolas, propriétaire, à Sens, ancien tanneur, acq. de 271 arp. 70 p. et de 2 maisons.	1578	Sens

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication Livres	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	7 avril 1791	2.975	3 50
Grand Séminaire de Sens	25 août 1792	3.400	10 »
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	1.000	4 »
id.	18 avril 1791	13.500 5	17 »/5
id.	5 fructidor an III	70.000 2	3 » 2
Fabrique de Courgenay	8 fructidor an III	136.000 10	41 » 10
Fabrique de Champigny	12 janvier 1793	125	0 25
id.	25 mai 1793	1.300	0 75
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	8.200 2	6 »/2
Cure de Vallery	18 fructidor an IV	2.766	Presbytère
Chapitre de Sens	11 germinal an V	4.050	Maison
Abbaye de Saint-Jean	30 décembre 1790	26.300 28	120 »/28
Chanoines de Saint-Jean	14 mai 1791	3.000	8 87
Cure de Saint-Savinien de Sens	25 messidor an IV	2.060	Eglise
Planelli de Maubec	15 brumaire an V	198	0 25
Cure de Thorigny	30 mai 1791	3.550 3	23 87 3
Cure de Villeneuve-sur-Vanne	6 avril 1791	393	1 50
Prieuré de St-Léger de Vareilles	12 octobre 1791	19.100	36 29
Fabrique de Flacy	9 vendémiaire IV	90.000 2	11 75 2
Abbaye de Preuilly	3 juillet 1793	48.000 19	94 » 19
Planelli de Maubec	8 germinal an II	115	0 25
Cure de Vareilles	7 fructidor an IV	2.067 2	Presbytère
Cure de Chigy	21 fructidor an IV	3.256 2	3 87 2
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	12 mars 1791	815	0 37

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
113	BLIN, Pierre-Nicolas, propriétaire, à Sens, ancien tanneur, acquéreur de 271 arpents 70 perches et de 2 maisons *(suite)*.	196	Courgenay
		1688	Sens
		1423	St-Martin-s.-Oreuse
		1427	id.
		1382	Saint-Denis
		1384	id.
		135	Collemiers
		142	id.
		1729	Sens
		1743	id.
		615	Grange-le-B.
		618	id.
		1825	Sens
114	BLONDET, André, manouvrier, à Voisines.	2460	Voisines
115	BLONDET, François, père, cultivateur, à Villiers-Louis.	1892	Les Sièges
116	BLONDET, Paul-François, fils, cultivateur, au Grand-Croslay.	1892	id.
117	BOISMARE, Alexandre-Xavier, chirurgien, à Paris.	2330	Villen.-la-G.
		102	Chaumont
		103	id.
118	BOIVIN, Gabriel, cultivateur, à Gisy.	545	Gisy
119	BOIVIN, Louis, cultivateur, à Gisy.	534	id.
	L Boivin	535	id.
150	BONABOT, Pierre-Hubert, bourrelier, aux Sièges.	117	Chigy
151	BONCOMPAIN, Vincent-Vorles, propriétaire, à Soucy.	1927	Soucy
152	BONHOMME, Nicolas, cultivateur, à Foissy.	505	Foissy

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Vauluisant	5 mai 1792	21.000	17 25 et moulin
Collège de Sens	19 germinal an II	2.575	1 »
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1.350	6 54
id.	id.	1.900	6 52
Colomban Rossel	17 nivôse an III	2.275	2 02
id.	id.	6.850	6 75
de Polignac	11 pluviôse an III	3.000	4 25
Colomban Rossel	19 pluviôse an III	1.725	10 »
id.	19 ventôse an III	28.200 3	Maison
Veuve Loménie, femme Canisy	id.	7.500	1 50
Commanderie de Launay	13 ventôse an III	107.000	211 »
id.	id.	1.750	4 50
Chapitre de Sens	22 nivôse an VI	39.600	Maison
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	4.075 7	30 » 7
Mission de Versailles	28 novembre 1792	21.600 2	113 » 2
id.	id.	21.600 2	113 » 2
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	27 fructidor an III	15.200	0 75
Cure de Chaumont	19 vendémiaire IV	145.000	Presbytère
id.	28 thermidor an IV	3.150	Presbytère
Chapitre de Sens	28 novembre 1792	7.525 8	12 » 8
Abbaye de Saint-Jean de Sens	9 mars 1791	5.650	8 75
Cure de Sainte-Colombe de Sens	id.	1.800	1 50
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	1.525 3	8 » 3
Colomban Rossel	17 prairial an II	5.750	1 12
Fabrique de Foissy	3 germinal an III	5.000 3	5 » 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
153	Bonjour, Jean, laboureur, à la Belliole.	3	La Belliole
154	Bonjour, Jean-Louis, laboureur, à Subligny.	3	id.
		2258	Villen.-la-D.
		2259	id.
		379	Domats
		401	id.
155	de Bonnaire (Françoise Benoist, veuve de Jean), conseiller au bailliage de Sens.	1914	Soucy
		1362 bis	Saint-Denis
156	de Bonnaire, Louise-Charlotte-Françoise.	748	Gron
		925	Marsangy
157	*Bonneau, André, manouvrier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
158	Bonnemain, Claude, manouvrier, à Villethierry.	2100	Villethierry
159	Bonnemain, Michel, manouvrier, à Villethierry.	2100	id.
160	Bonnet, Maurice, de Pont-sur-Vanne.	1943	Theil
161	Bonnodot, Edme, cultivateur, à Theil.	1947	id.
162	Bordelot, Antoine, cultivateur, à Etigny.	451	Etigny
163	Bordelot, Hippolyte, de Véron	2097	Véron
164	Bordelot, Jean, jeune, marchand de vin, à Véron, acquéreur de 51 arpents 50 perches.	2065	id.
		2070	id.
		2071	id.
		1270	Rosoy
		2088	Véron
165	Bordelot, Jean, aîné.	2094	id.
166	Bordelot, Louis-Alexis, vigneron, à Véron.	2062	id.
		649	Grange-le-B.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de la Belliole	1er juin 1791	600 8	4 12 3
id.	id.	600 8	4 12 3
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	14.199 3	Etangs 3
id.	id.	15.575 4	Etangs 4
Prince de Saxe	13 ventôse an II	1.100	3 89
Collège de Sens	6 nivôse an V	1.250	6 83
Dominicains de Sens	6 avril 1791	5.100	12 76
Treize-Prêtres de Sens	7 avril 1791	5.175	12 25
de Jussy	11 frimaire an V	41.263	140 »
id.	id.	1.009	4 25
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100 16	91 25 16
Fabrique de Villethierry	23 novembre 1791	2.850 4	22 50 4
id.	id.	2.850 4	22 50 4
Cure de Theil	23 janvier 1793	50	0 04
Fabrique de Theil	27 fructidor an III	70.100 10	11 08 10
Cure d'Etigny	28 juin 1791	1.225 6	6 40 6
Cure de Véron	29 fructidor an III	5.000	0 75
id.	7 mai 1791	7.650	33 75
Chanoines de Saint-Cyr	id.	5.175	2 25
Chapelle St-Louis en la cathédrale	id.	5.775	2 »
id.	28 novembre 1791	4.000	10 »
Hôtel-Dieu de Sens	18 floréal an III	18.100	3 50
id.	28 floréal an III	8.500 4	1 67 4
Chapelle Saint-Aubin de Sens	9 février 1791	1.025	1 »
Commanderie de Launay	25 ventôse an III	1 800	7 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
166	BORDELOT, Louis-Alexis, vigneron, à Véron (*suite*).	654	Grange-le-B.
		1152	Passy
	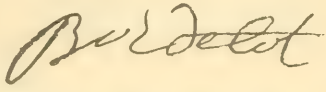	2086	Véron
		2093	id.
167	BORY, Jean-Philippe, de Marolles-sur-Seine.	2407	Villethierry
		2335	Villen.-la-G.
168	BOUCHER, Jérôme, cultivateur, à Evry.	462	Evry
		465	id.
		472	id.
169	BOUCHER, Laurent-Denis, cultivateur, à Michery.	958	Michery
		962	id.
170	*BOUCHER, Pierre, manouvrier, à Saint-Denis.	1386	Saint-Denis
171	BOUCHERON, Claude, marchand, à Villeblevin.	95	Chaumont
		1294	Saint-Agnan
		2105	Villeblevin
172	BOUCHERON, Guillaume, aubergiste, à Champigny.	97	Chaumont
		39	Champigny
		55	id.
		58	id.
173	BOUCHERON, Jean-Eugène-Michel, boucher, à Villeblevin.	2292	Villen.-la-G
174	BOUCHERON, Jean-Louis-Laurent, fils, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1417	St-Martin-s.-Oreus
175	BOUCHERON, Laurent, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1416	id.
176	BOUCHERON, Laurent, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard.	2298	Villen.-la-G
177	BOUCHERON, Nicolas-Michel, boucher, à Villeblevin.	2295	id.
		217	Courlon

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Commanderie de Launay	25 ventôse an III	2.875	10 »
Hôpital de Sens	18 floréal an III	5.000 2	4 50 2
Hôtel-Dieu de Sens	id.	5.100	2 81
Hôpital de Sens	28 floréal an III	7.725 3	4 67 3
Cordier-Montreuil	28 août 1810	1.625	67 »
Abbaye de Preuilly	id.	9.025 2	7 » 2
Colomban Rossel	17 nivôse an III	6.800 2	2 06 2
Cure d'Evry	27 fructidor an III	8.000	0 75
Foacier de Ruzé	11 brumaire an V	15.598	45 41
Crécy-Champmilon	3 brumaire an III	1.100	2 13
id.	id.	1.000	2 18
Colomban Rossel	17 nivôse an III	14.100 2	11 15 2
Prieuré de Montbéon	2 avril 1791	13.100	30 »
id.	id.	16.100 3	15 » 3
id.	id.	1.300	Four
Cure de Chaumont	30 juillet 1791	6.700 9	14 25 9
Fabrique de Champigny	12 janvier 1793	110	0 30
id.	25 mai 1793	330	0 12
id.	id	8.725 6	2 »
Cure de la Chapelotte	28 novembre 1791	5.225 3	17 98 3
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	2.650	3 »
id.	id.	2.550	3 »
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.000 4	3 50 4
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	25.400 23	45 37 23
Cure de Villeneuve-la-Guyard	3 avril 1793	6.000 5	7 50 5

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
177	BOUCHERON, Nicolas-Michel, boucher, à Villeblevin *(suite)*.	1311	Saint-Agnan
		2151	Villeblevin
		2163	id.
		2167	id.
		2169	id.
178	*BOUCHERON, Paul, de Villeneuve-la-Guyard.	2298	Villen.-la-G.
179	BOUCHET, Edme, cultivateur, à Michery.	969	Michery
180	BOUCHET, Jean-Louis, vigneron, à Gisy.	558	Gisy
181	BOUCHET, Pierre, cultivateur, à Champigny.	21	Champigny
		25	id.
		97	Chaumont
		33	Champigny
		2229	Villemanoche
		75	Champigny
		76	id.
182	BOUDAT, Jean-Pierre, propriétaire, à Auxerre.	492	Flacy
183	BOUDIER, Jean, cultivateur, à Courgenay.	195	Courgenay
184	BOUDIER, Martin, cultivateur, à Chigy.	126	Chigy
185	BOUDIN, Jean-François, cultivateur, aux Sièges.	1896	Les Sièges
186	BOUDIN, Louis-Théodore, cultivateur, à Villeneuve-l'Archevêque.	2345	Villen.-l'Ar.
		2353	id.
		2356	id.
		2362	id.
187	BOUDROT, Michel-Savinien, officier de santé, à Sens.	1696	Sens
		1697	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Colomban Rossel	29 thermidor an II	975	0 21
id.	13 fructidor an II	7.600/2	4 »/2
id.	id.	3.900 2	3 »/2
id.	14 fructidor an II	5.250/5	3 61/5
id.	id.	6.500,5	3 75/5
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.000/4	3 50/4
Chapelle de Michery	1er jour complém. an III	4.000 5	0 37 5
Hôpital de Sens	8 germinal an III	6.000	3 67
Prieuré-cure de Champigny	9 mars 1791	2.500	3 »
id.	4 avril 1791	1.200	0 75
Cure de Chaumont	30 juillet 1791	6.700/9	14 25/9
Fabrique de Champigny	12 janvier 1793	1.175	0 95
Fabrique de Villemanoche	id.	2.400	5 25
Grand Séminaire de Sens	13 prairial an III	18.000	2 25
id.	id.	20.100	2 25
Bérulles	28 août 1810	28.000	120 »
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	13.500/15	17 »/15
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	7.325	25 83
Mission de Versailles	1er décembre 1792	24.700/6	8 75/6
Fabriq. de Villeneuve-s.-Vanne	3 germinal an III	905	1 50
Hôpital de Villeneuve	6 germinal an III	1.000/2	2 50/2
id.	id.	7.025/2	5 »/2
id.	id.	1.000 2	3 75 2
Commanderie de Coulours	11 prairial an II	2.400	Maison
id.	id.	1.600	id.

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
187	BOUDROT, Michel-Savinien, officier de santé, à Sens *(suite)*.	1698	Sens
		1127	Paron
		1699	Sens
		1803	id.
		1509	St-Valérien
		2333	Villen.-la-G.
188	BOUGAULT, Loup, cultivateur, à Fouchères.	515	Fouchères
189	BOUGAUT, Louis-Charles-Edme.	1314	Saint-Agnan
		2167	Villeblevin
		2169	id.
190	BOUILLON, François, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2295	Villen.-la-G.
191	BOULANGER, Eloi, cultivateur, à Saint-Valérien.	1484	St-Valérien
192	*BOULARD, Charles, garde du prince de Saxe, à Foucherolles.	367	Domats
193	BOULARD, Jean-Louis, drapier, à Villeneuve-sur-Vanne, acquéreur de 260 arpents 11 perches.	751	Lailly
		2336	Villen.-l'Ar.
		760	Lailly
		2439	Villen.-l'Ar.
		976	Molinons
		977	id.
		2355	Villen.-l'Ar.
		2374	id.
		475	Flacy
		476	id.
		485	id.
		486	id.

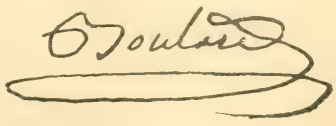

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Commanderie de Coulours	11 prairial an II	2.100	Maison
Grand Séminaire de Sens	23 frimaire an III	3.025	Chapelle
Commanderie de Coulours	28 floréal an III	3.550	0 12
id.	2 fructidor an IV	560	0 12
Fabrique de Saint-Valérien	23 fructidor an IV	440	5 50
Cure de la Chapelotte	id.	893	Presbytère
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525/20	26 »/20
Colomban Rossel	29 thermidor an II	920	0 33
id.	14 fructidor an II	5.250/5	3 61/5
id.	id.	6.500/5	3 75/5
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	25.400/23	45 37/23
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	170	0 75
Collégiale de St-Julien-du-Sault	28 novembre 1792	9.000	10 75
Abbaye de Vauluisant	31 décembre 1790	22.700	226 »
Cure de Villeneuve-sur-Vanne	6 avril 1791	593	0 37
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	19.400 6	18 »/6
Chapellenie de Villeneuve-sur-V.	3 germinal an III	6.000	0 25
Fabrique de Molinons	4 germinal an III	5.000	1 50
id.	id.	5.125	1 50
Hôpital de Villeneuve-sur-Vanne	6 germinal an III	2.500	4 75
id.	id.	6.150	1 50
Vicariat de Flacy	21 fructidor an III	52.000	4 50
Fabrique de Flacy	9 vendémiaire IV	90.000/2	11 75/2
Le Bascle d'Argenteuil	4 brumaire IV	61.000	11 »
id.	id.	17.500	1 12

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
194	*Boulard, Robert, boulanger, à Domats, fils de Charles.	387	Domats
195	Boulard, Savinien-Mathias, marchand, aux Sièges, acquéreur de 401 arpents 13 perches.	763	Lailly
		1887	Les Sièges
		1888	id.
		1891	id.
		1896	id.
196	Boulé, Pierre, bourrelier, à Saint-Valérien.	1496	St-Valérien
197	Boulley, Louis, marchand, à Sens.	1668	Sens
198	Boullu, Etienne, vigneron, à Villeblevin.	1298	Saint-Agnan
199	Bourbon, Jean-Baptiste-Ambroise, à Sergines.	1050	Pailly
200	Bourcier, juge du tribunal du district de Sens.	456	Evry
201	Bourcier, Frédéric-Auguste, inspecteur des droits réunis, à Mont-de-Marsan.	855	Mâlay-le-G.
		1884	Sergines
202	Bourcier, Jean, cultivateur à la Chaume, commune de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes.	610	Grange-le-B
		611	id.
		616	id.
		617	id.
		630	id.
		636	id.
		637	id.
		653	id.
		657	id.
		666	id.
203	*Bourdon, Edme, cultivateur, à la Mothe Saint-Jean-lès-Sens.	1638	Sens

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Prince de Saxe	13 ventôse an II	1.025	1 92
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	2.050 2	2 25 2
Cure des Sièges	30 mai 1791	5.000 5	4 25/5
Fabrique des Sièges	id.	8.050	77 81
Mission de Versailles	28 novembre 1792	100.000	318 62
id.	1er décembre 1792	24.700 6	8 75 6
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	5.700/6	3 »/6
abrique de St-Savinien de Sens	6 mars 1793	3.550 3	5 50 3
Prieuré de Montbéon	12 mai 1791	405/2	1 »/2
Abbaye de Vauluisant	3 août 1810	3.375	25 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	9 mars 1791	26.100	77 26
?	9 août 1808	1.525	2 »
?	id.	2.325	6 »
Commanderie de Launay	11 ventôse an III	2.650	6 »
id.	id.	2.525	6 »
id.	13 ventôse an III	1.725 3	4 50 3
id.	id.	1.575 3	4 50 3
id.	id.	1.775 2	5 50 2
id.	id.	2.625	5 50
id.	id.	2.600	5 50
id.	25 ventôse an III	2.325 2	10 »/2
id.	id.	3.450 2	11 50 2
Cure de Grange	28 fructidor an IV	405	0 78
Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens	27 août 1791	2.125 3	0 75 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
204	Bourgeois, Antoine, cultivateur, à Grange-le-Bocage.	576	Grange-le-B.
		592	id.
		616	id.
	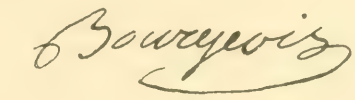	617	id.
		630	id.
		653	id.
		657	id.
205	Bourgeat, Edme, cultivateur, à Grange-le-Bocage.	632	id.
		634	id.
		647	id.
		651	id.
		652	id.
		655	id.
206	Bourgeon, Jean-Edme, marchand drapier, à Villeneuve-sur-Vanne.	1179	Pont-sur-V.
		2348	Villen.-l'Ar.
		2359	id.
207	Bourgoin, Jean, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1457	St-Martin-s.-Oreuse
208	Bourgoin, Hubert, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1409	id.
209	Bourgoin, Louis, taillandier, à Sens,	1668	Sens
210	Bourgoin, Nicolas, manouvrier, à Grange-le-Bocage.	586	Grange-le-B.
		598	id.
		599	id.
211	Bourgoin, Simon, de Vinneuf.	2428	Vinneuf
212	Bourgoin, Vincent, fermier de la ferme de la commanderie de Launay, commune de Saint-Martin-sur-Oreuse, acquéreur de 62 arpents 14 perches.	1953	Thorigny
		1153	Le Plessis-du-Mée

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Cure de Grange-le-Bocage	28 juin 1791	9.500 4	33 »/4
id.	8 ventôse an III	2.825	6 »
Commanderie de Launay	13 ventôse an III	1.725 3	4 50 3
id.	id.	1.575 3	4 50 3
id.	id.	1.775 2	5 50 2
id.	25 ventôse an III	2.325 2	10 »/2
id.	id.	3.450 2	11 50 2
id.	13 ventôse an III	1.800	5 50
id.	id.	1.775	5 50
id.	25 ventôse an III	1.500	5 »
id.	id.	2.725	10 »
id.	id.	2.000	7 »
id.	id.	1.625	5 »
Mission de Versailles	23 janvier 1793	1.000	1 »
Fabrique de Villeneuve-s.-Vanne	3 germinal an III	2.350	1 25
Hôpital de Villeneuve-sur-Vanne	6 germinal an III	1.600/3	5 » 3
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	975	2 40
Fabrique de St-Martin-sur-Oreuse	23 février 1793	115	0 25
Fabrique de St-Savinien de Sens	6 mars 1793	3.550/3	5 50 3
Commanderie de Launay	8 ventôse an III	2.525/2	6 » 2
id.	id.	1.575 2	3 » 2
id.	id.	1.025/2	2 37 2
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 mai 1791	24.100/16	74 41/16
Cure de Fleurigny	30 mai 1791	750 3	5 » 3
Cure du Plessis-du-Mée	25 juillet 1791	30.200 2	100 » 2

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
212	Bourgoin, Vincent, fermier de la ferme de la commanderie de Launay, commune de Saint-Martin-sur-Oreuse, acquéreur de 62 arpents 14 perches *(suite)*.	495	Fleurigny
		496	id.
		1411	St-Martin-s.-Oreuse
		1448	id.
		1458	id.
213	Bourgouin, Jean-Simon, cultivateur, à la Chapelle-sur-Oreuse.	86 bis	La Chapelle-s.-Or.
214	Bourjon, Nicolas, messager, à Villeneuve-l'Archevêque.	2340	Villen.-l'Ar.
		2359	id.
215	*Bourry, Claude, terrassier, à Sens.	1738	Sens
		1739	id.
		79	Champigny
216	Bourry, Jean-Louis-Omer.	244	Courlon
217	Bourry, Nicolas, propriétaire, à Sens.	1146 bis	Paron
218	Boussaton, Auguste, marchand, à Paris.	1026	Nailly
219	Bouteiller, Louis-Auguste, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.	1217	Pont-sur-Y.
		1222	id.
220	Bouteiller, Louis-Jean-Baptiste.	216	Courlon
		1248	Pont-sur-Y.
		1219	id.
		1220	id.
		2391	Villeperrot
221	*Bouvier, Jean, manouvrier, à Paron.	1055	Paron
		1096	id.
		1097	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Fleurigny	1er décembre 1792	10.000,6	22 »,6
id.	id.	3.350,6	2 61 6
Fabrique de St-Martin-s.-Oreuse	23 février 1793	140,2	0 75 2
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1.025	4 52
id.	id.	3.125	1 50
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	25 août 1792	5.550 4	Rente
Archevêché de Sens	24 mars 1792	545	0 42
Hôpital de Villeneuve-sur-Vanne	6 germinal an III	1.600 3	5 »/3
Veuve Loménie, femme Canisy	19 ventôse an III	10.000	1 50
id.	id.	10.000	1 50
Chapelle Saint-Blaise	11 fructidor an III	32.000	8 50
Delanoue	3 brumaire an III	3.775	Maison
Grand Séminaire de Sens	3e jour complémentaire an IV	252	Chapelle
Archevêché de Sens	26 août 1831	37.050,3	110 »/3
Bernier	3 ventôse an III	4.000	3 50
id.	id.	4.000	4 01
Fabrique de Courlon	23 mars 1793	2.000	3 73
Apanage d'Orléans	14 ventôse an VI	68.100	3 »
id.	id.	2.400	4 03
id.	id.	2.255	3 60
Abbaye de Sainte-Colombe	14 ventôse an VI	65.000 3	19 65 3
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
de Polignac	22 floréal an II	5.025	0 50
id.	id.	5.550	0 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
222	Bouy, Jean, cultivateur, à Nailly.	1016	Nailly
		1020	id.
223	Boyer, Etienne, de Villeneuve-la-Guyard.	2179	Villeblevin
	BOYER	2315	Villen.-la-G.
		2321	id.
224	Boyer, Louis, cultivateur, à Villeneuve-la-Dondagre.	2265	Villen.-la-D.
		2267	id.
225	Boyer, Louis, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard.	2293	Villen.-la-G.
	Louis Boyer	2297	id.
		2304	id.
226	Boyer (veuve Louis).	2304	id.
227	Boyer, Pierre, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard.	2293	id.
228	Boyer, Vincent, aubergiste et cultivateur, à Montacher.	982	Montacher
		993	id.
229	Boyer, Vincent, manouvrier, à Villeneuve-la-Guyard.	2179	Villeblevin
		2315	Villen.-la-G.
		2321	id.
230	Brat, Jean, sabotier, à Courgenay.	195	Courgenay
		197	id.
231	Brat, Jean-Pierre, laboureur, à Courgenay.	195	id.
232	Brat, Marie, de Courgenay.	195	id.
233	Bréard, Jean-Louis, laboureur, à Courgenay.	185	id.
		195	id.
234	Brechemier, Edme, boulanger, à Montacher.	989	Montacher
235	Bresseau, Jean, cultivateur, à Paron.	1098	Paron

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Nailly	26 juin 1793	925	0 56
id.	6 septembre 1793	155	1 »
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.300/12	3 25/12
id.	id.	14.500/12	3 25/12
id.	id.	10.900/12	3 »/12
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	3.050/2	Etang/2
id.	id.	1.400	2 80
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150 15	29 »/15
Mission de Versailles	3 avril 1793	13.400/7	9 »/7
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	14.000/3	3 25/3
id.	id.	14.000/3	3 25/3
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150/15	29 » 15
Fabrique de Montacher	24 nivôse an III	665	2 50
id.	id.	1.100	2 75
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.300/12	3 25/12
id.	id.	14.500/12	3 25/12
id.	id.	10.900/12	3 »/12
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	13.500/15	17 »/15
id.	5 fructidor an III	70.000/2	3 »/2
id.	18 avril 1791	13.500/15	17 »/15
id.	id.	13.500/15	17 »/15
id.	15 avril 1791	1.800	12 »
id.	18 avril 1791	13.500 15	17 »/15
Fabrique de Montacher	24 nivôse an III	1.025	2 75
de Polignac	22 floréal an II	5.475	0 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
236	BRETON, Etienne, cultivateur, à Domats.	368	Domats
237	*BREUIL, Antoine, « pionnier », à Sens.	1724	Sens
		1737	id.
		1741	id.
		1742	id.
238	BREUILLARD, Jean-Baptiste, brasseur, à Sens, acquéreur de 24 arpents 75 perches.	724	Gron
		727	id.
		730	id.
		731	id.
		735	id.
		738	id.
		739	id.
		740	id.
		742	id.
239	BREVET, Edme, cultivateur, à Bichain, commune de Villeneuve-la-Guyard.	1305	Saint-Agnan
		2295	Villen.-la-G.
		2300	id.
		2318	id.
240	BREVET, Germain-Nicolas, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2293	id.
241	BREVET, Nicolas, fils du précédent, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard, acquéreur de 26 arp.	2291	id.
		2293	id.
		2295	id.
		2177	Villeblevin
		2178	id.
		2300	Villen.-la-G.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Domats	6 septembre 1793	2.025	2 67
Loménie	8 pluviôse an III	6.700	0 70
Loménie, femme Canisy	19 ventôse an III	9.300 3	1 50 3
id.	id.	8.500 3	1 50 3
id.	id.	8.500 3	1 50 3
de Jussy	26 frimaire an III	2.400	3 32
id.	id.	1.900	2 25
id.	id.	2.575	2 83
id.	id.	2.000	3 35
id.	id.	2.000	2 25
id.	id.	2.525	3 »
id.	id.	2.000	3 »
id.	id.	2.000	2 75
id.	id.	1.200	2 »
Fabrique de Saint-Agnan	12 janvier 1793	200	0 37
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	25.400 23	45 37 23
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	15.300 4	3 25 4
id.	id.	16.100 4	3 75 4
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150 15	29 » 15
Abbaye de Preuilly	30 septembre 1791	600	1 »
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150 15	29 » 15
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	25.400 23	45 37 23
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.200	3 25
id.	id.	11.500	3 25
id.	id.	15 300 4	3 25 4

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
241	BREVET, Nicolas, fils du précédent, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard, acquéreur de 26 arp. *(suite)*.	2306	Villen.-la-G.
		2307	id.
		2308	id.
		2310	id.
		2318	id.
242	*BREVET, Nicolas, vigneron, à Villeblevin.	2180	id.
243	BREVET, Sébastien, cultivateur, à Bichain, commune de Villeneuve-la-Guyard.	2293	id.
		2295	id.
		2302	id.
244	BRIAN, Antoine, scieur de long, à Sens, acquéreur de 11 arpents 26 perches.	1055	Paron
		1070	id.
		1737	Sens
	Brian	1741	id.
		1742	id.
245	BRIOIS, Philippe-Honoré, cultivateur, à Vertilly.	169	Courceaux
246	*BRIQUET, Jacques, cultivateur, à Savigny.	260	Savigny
247	BRISSON, Etienne, cultivateur, à Pont-sur-Yonne.	1214	Pont-s.-Yonne
248	BRISSON, Laurent, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1518	Saligny
		1519	id.
249	BRISSOT, Charles, vigneron, à Champigny.	50	Champigny
250	BRISSOT, Edme, cultivateur, à Courlon.	208	Courlon
		943	Sergines
251	BRISSOT, François, cultivateur, à Cornant.	164	Cornant
252	BRISSOT, Jean, cultivateur, à Courlon.	224	Courlon

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	13.500	3 25
id.	id.	13.700	3 25
id.	id.	13.700	3 25
id.	id.	13.500	3 25
id.	id.	16.100/4	3 75/4
id.	id.	11.200	3 25
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150/15	29 »/15
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	25.400/23	45 37 23
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	14.500	3 25
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000/20	182 28/20
id.	22 mai 1793	1.800/2	1 50/2
Loménie, femme Canisy	19 ventôse an III	9.300/3	1 50/3
id.	id.	8.500/3	1 50/3
id.	id.	8.500/3	1 50/3
Chapitre de Troyes	28 septembre 1791	7.300	28 »
Cure de Savigny	29 février 1792	260	0 50
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	2.600	2 95
Carmélites de Sens	12 octobre 1791	235	1 25
Cure de Saligny	24 mars 1792	550	3 »
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	1.890	2 »
Cure de Courlon	14 mai 1791	1.650/3	4 12/3
Abbaye de Preuilly	3 juillet 1793	48.000/19	94 »/19
Cure de Cornant	23 frimaire an III	1.500/3	0 87/3
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	2.400	2 77

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
253	Brissot, Pierre, laboureur, à Courlon.	1845	Serbonnes
		209	Courlon
		34	Champigny
254	*Brissot, Savinien, marchand, à Egriselles.	421	Egriselles
		438	id.
255	Brossin, Alexis-Charles-Jean, gendre Foacier.	1357	St-Clément
		1832	Sens
256	*Brouard, André, manouvrier, à Paron.	1055	Paron
257	Brouet, Jean, marchand de bois, à Sens, acquéreur de 332 arpents 51 perches.	1074	id.
		1336	St-Clément
		772	La Postolle
		773	id.
		1414	St-Martin-s.-Oreuse
		1438	id.
		1453	id.
		1464	id.
258	*Brulé, Antoine, cultivateur, à Theil.	1947	Theil
259	Brulé, Nicolas, cultivateur, à Cerisiers.	2041	Vareilles
260	Bruley, Edme, vigneron, à Cuy.	327	Cuy
261	Buisson, Jean-Baptiste, maréchal, à Villeblevin.	1323	Saint-Agnan
262	Bully, Guillaume, limonadier, à Sens.	428	Egriselles
		1819	Sens
		1820	id.
		1823	id.
		1827	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Vauluisant	4 avril 1791	4.100	5 »
Cure de Courlon	28 juin 1791	5.350	17 68
Fabrique de Champigny	12 janvier 1793	1.115	1 04
Prince de Saxe	21 frimaire an III	2.600	3 65
id.	id.	2.700	0 75
Foacier	4 nivôse an VIII	9.150	64 88
id.	29 frimaire an VIII	1.250	21 55
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
id.	22 mai 1793	1.725	3 »
id.	19 juin 1793	10.200	26 »
Fabrique de La Postolle	26 frimaire an II	2.700	33 »
Ursulines de Sens	id.	9.050	87 »
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	185.000	171 80
id.	id.	3.000	6 64
id.	id.	800	4 57
id.	id.	1.600	0 50
Fabrique de Theil	27 fructidor an III	70.100/10	11 08 10
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	14.900/2	3 » 2
Colomban Rossel	19 nivôse an III	3.550/2	3 37 2
Colomban Rossel	14 fructidor an II	2.025/2	3 02 2
Prince de Saxe	21 frimaire an III	4.050	4 60
Chapitre de Sens	22 nivôse an VI	22.300/3	Maison
id.	id.	21.500/2	id.
La Chapelle	id.	33.300/2	id.
Domaine	id.	52.300	Bailliage

N D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
263	Bureau, Pierre, maréchal, à Domats.	378	Domats
264	Buron, François, de Paris.	176	Courgenay
265	Butin, Joseph, cultivateur, à Theil.	1947	Theil
266	Butin, Pierre, cultivateur, à Theil.	1947	id.
267	Buttet, Louis, meunier et cultivateur, à Villeneuve-sur-Vanne.	2338	Villen.-l'Ar.
		1897	Les Sièges
		118	Chigy
	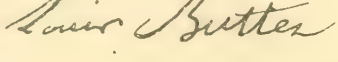	2350	Villen.-l'Ar.
		2352	id.
		2358	id.
268	Cajon, Simon, cultivateur, à Vinneuf.	2447	Vinneuf
		2454	id.
		2455	id.
269	Calmbacher, Jean-Baptiste, musicien, à Sens.	2414	Villiers-B.
270	Campenon, Jean-Baptiste-Sébastien, procureur général syndic du département, acquéreur de 97 arpents 75 perches.	2410	id.
		1027	Noé
		1028	id.
		343	Dollot
		1054	Paron
271	Canet, Jacques, cultivateur, à Saint-Valérien.	1499	St-Valérien
»	Carbonel de Canisy, Anne-Marie-Charlotte de Loménie. Voir Loménie.	»	»
272	Carré, Etienne-Crespin, cultivateur, à Courgenay.	198	Courgenay
273	Carré, Nicolas, charbonnier, à La Postolle.	771	La Postolle
		775	id.
274	Carré, Nicolas, pâtissier, à Sens.	1523	Saligny

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (LIVRES)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Prince de Saxe	13 ventôse an II	600	2 »
Abbaye de Vauluisant	31 décembre 1790	?	404 »/2
Fabrique de Theil	27 fructidor an III	70.000/10	11 08 10
id.	id.	70.000/10	11 08 10
Archevêché de Sens	1er juin 1791	24.000/2	9 » 2
Mission de Versailles	19 juin 1793	860	0 75
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	7.200	2 »
Hôpital de Villeneuve	6 germinal an III	4.500/3	5 »/3
id.	id.	5.125/2	5 » 2
id.	id.	4.600/2	4 » 2
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.725/2	2 62 5
id.	id.	3.200/5	2 62 5
id.	id.	3.575/5	2 62 5
Fabrique de Villiers-Bonneux	1er décembre 1792	7.350	23 88
Chapitre de Sens	2 avril 1791	12.900	67 »
Cure de Noé	28 septembre 1791	3.300	8 75
Chapitre de Sens	12 octobre 1791	1.625	2 »
Fabrique de Dollot	23 novembre 1791	1.275	18 75
Chanoines du Trésor	25 août 1792	650	1 25
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	275	1 »
»	»	»	»
Fabrique de Courgenay	8 fructidor an III	136.000/10	11 »/10
Chapitre de Sens	14 mai 1791	1.825/4	25 »/4
Planelli de Maubec	28 messidor an II	1.400	9 75
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 juillet 1792	10.500	28 95

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
275	CARROY, Edme, cultivateur, aux Gibaux, commune de Saint-Valérien.	1497	St-Valérien
276	CARTEREAU, François, cultivateur, à Pont-sur-Yonne.	1204	Pont-s.-Yonne
	CARTERON, Henri, avoué, à Sens.	765	Lailly
277	*CASSEDANNE, Claude, vigneron, à Villeblevin.	2134	Villeblevin
278	CASSEDANNE, Pierre-Paul-André, vigneron, à Villeblevin.	2116	id.
		2125	id.
279	CATHERINET, Jean-Baptiste, bourgeois, à Sens.	1620	Sens
280	CAVE, André-Victor, notaire à Sens, acquéreur de 107 arpents 75 perches.	1552	id.
		2461	Voisines
		1555	Sens
		1621	id.
		1630	id.
		890	Marsangy
		891	id.
		892	id.
		893	id.
		894	id.
		895	id.
281	CERNEAU, Edme-Pierre, cultivateur, à Evry.	462	Evry
282	CHALARD, Jean, manouvrier, à Cuy.	313	Cuy
283	CHALTAS, Guillaume, architecte, à Sens.	466	Evry
		467	id.
	CHAMBON, Jean, menuisier, à Voisines.	2460	Voisines
284	CHAMBURE, Claude-François, bourgeois, à Sens.	177	Courgenay
285	CHAMILLARD, Hubert, vigneron, à Marsangy.	914	Marsangy

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (LIVRES)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	2.625 2	1 51 2
Fabrique de Pont-sur-Yonne	21 pluviôse an III	6.075	3 79
Abbaye de Vauluisant	4 mai 1791	18.200	235 25
Colomban Rossel	29 thermidor an II	505	0 28
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	640	0 75
Colomban Rossel	29 thermidor an II	7.200	4 35
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	10 août 1791	3.150	1 »
id.	30 décembre 1790	3.650	4 50
Abbaye de Ste-Colombe-lès-Sens	id.	22.000	80 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	31 décembre 1790	2.000	1 50
id.	10 août 1791	1.350	0 75
id.	17 août 1791	5.600	3 »
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	4.025	3 »
id.	id.	4.300	3 »
id.	id.	5.025	3 »
id.	id.	4.175	3 »
id.	id.	5.125	3 »
id.	id.	5.200	3 »
Colomban Rossel	17 nivôse an III	6.800 4	2 06 4
id.	id.	7.225 3	2 » 3
Collège de Sens	27 fructidor an III	22.100	3 »
Abbaye de Saint-Jean-de-Sens	id.	25.700	4 »
id.	30 décembre 1790	26.300 28	120 » 28
Abbaye de Vauluisant	31 décembre 1790	40.300	365 »
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	18.100 2	1 » 2

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
286	CHAMPAGNE, Claude-Louis, vigneron, à Champigny.	2296	Villen.-la-G.
		58	Champigny
»	CHAMPAGNE (Jean-Baptiste-Nicolas Martin dit). Voir Martin.		
287	CHAMPION, Jean, cultivateur, à Fouchères.	515	Fouchères
288	CHANDENIER, Augustin-Jacques-Louis, notaire, à Fouchères.	1421	St-Martin-s.-Oreuse
		1422	id.
		1424	id.
289	CHANU, Pierre, marchand, à Villeneuve-la-Guyard.	2176	Villeblevin
		2301	Villen.-la-G.
		2327	id.
		2328	id.
		2329	id.
290	CHAPELAIN, Cyr-Alexis.	1907	Soucy
		1562	Sens
291	CHAPELAIN DE SÉRIVILLE, Charles-Marie-Dominique, propriétaire, aux Ragots.	9	La Belliole
		402	Domats
292	CHARDON, Amédée-Jean-Denis.	2027	Thorigny
		2028	id.
293	CHARIER, Pierre, ancien procureur au Châtelet, acquéreur de 608 arpents.	1363	Saint-Denis
		309	Cuy
		1641	Sens
294	CHARLOT, Edme-Nicolas, cultivateur, aux Hautes-Bergeries, commune de Voisines.	771	La Postolle
295	CHARON, Jean-Baptiste, boucher, à Villeneuve-la-Guyard.	2172	Villeblevin
	CHARPENTIER, Denis, vigneron, à Marsangy.	877	Marsangy
296	CHARPENTIER, Etienne, manouvrier, à Compigny.	147	Compigny

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Mission de Versailles	3 avril 1793	8.150	Grange
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	8.725 6	2 »
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 » 20
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	3.050	3 »
id.	id.	3.425	3 »
id.	id.	1.600	6 54
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.200 3	3 25 3
id.	id.	14.000	3 25
id.	id.	4.300 3	2 » 3
id.	id.	3.300 3	2 » 3
id.	id.	4.500 3	2 » 3
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	12 février 1791	4.600 2	4 50 2
Cordeliers de Sens	16 février 1791	25.500	Couvent
Chapitre de Sens	3 décembre 1819	32.000	96 »
Abbaye du Jard	3 mai 1815	200	1 »
Planelli de Maubec	21 ventôse an VI	10.100	Maison
id.	id.	4.075	id.
Chapitre de Sens	8 avril 1791	147.000	313 »
Archevêché de Sens	11 mai 1791	101.000	293 »
Prieuré du Charnier	27 août 1791	1.150	2 »
Chapitre de Sens	14 mai 1791	1.825 4	25 » 4
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	8.425 5	3 25 5
Cure de Marsangy	30 septembre 1791	5.350 3	3 20 3
Cure de Compigny	7 avril 1791	210	0 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
297	CHARPENTIER, François, vigneron, à Chaumont.	2123	Villeblevin
		2164	id.
298	CHARPENTIER, Nicolas-Paul, marchand, à Sergines.	943	Sergines
299	CHARPILLON, Joseph, marchand de bois, à Sens.	1521	Saligny
		1071	Paron
		1774	Sens
300	CHARRIER, Pierre, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2295	Villen.-la-G.
		2300	id.
		2318	id.
301	CHARTIER, Pierre, cultivateur, à Villeblevin.	2103	Villeblevin
302	CHARTON, Claude-Edme, bourgeois de Paris.	2252	Villen.-la-D.
		2268	id.
		2284	id.
303	CHASSAGNIEUX, Jacques-Philippe, chapelier, à Sens.	1021	Nailly
		2032	Vallery
304	CHASSAGNIEUX, Joseph, vigneron, au faubourg Saint-Pregts, à Sens.	1568	Sens
305	CHASSAGNIEUX, Pierre, père, aubergiste, à Sens.	1569	id.
		1575	id.
306	CHASSEDIEU, Pierre, cultivateur, à Vinneuf.	2447	Vinneuf
		2454	id.
		2455	id.
307	CHASSEIGNE, Simon, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
308	CHAUCHON, Christophe, fabricant de couvertures, à Sens.	1757	Sens
309	CHAUDÉ, Jacques, maréchal ferrant, à Domats.	366	Domats

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Colomban Rossel	29 thermidor an II	4.200 2	2 30 2
id.	14 fructidor an II	3.125 3	2 84 3
Prieuré de la Conr-Notre-Dame	3 juillet 1793	48.000 19	94 »/19
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 juillet 1792	2.340	7 10
Grand Séminaire de Sens	22 mai 1793	1.950	3 50
Pénitents de Sens	5 vendémiaire IV	20.000/2	0 50/2
Fabrique de Villeneuve-la-G.	23 mars 1793	25.400/23	45 37/23
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	15.300/4	3 25 4
id.	id.	16.100/4	3 75/4
Chapitre de Sens	5 février 1791	1.290	2 45
id.	11 mai 1791	13.200	100 »
id.	22 septembre 1792	7.625	Etang
id.	6 mars 1815	450	1 50
Fabrique de Nailly	19 fructidor an III	2.000	0 80
Fabrique de Vallery	id.	2.025	1 »
Chapitre de Sens	5 mars 1791	1.100	0 75
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	id.	1.100	1 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	12 mars 1791	370	0 25
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.725/5	2 62 5
id.	id.	3.200/5	2 62 5
id.	id.	3.575/5	2 62 5
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800/18	23 »/18
Chapitre de Sens	13 prairial an III	24.300	Maison
Abbaye de Château-Landon	28 novembre 1792	1.025	Etang

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
309	CHAUDÉ, Jacques, maréchal ferrant, à Domats *(suite)*.	380	Domats
		381	id.
310	CHAUMELLE, Etienne, à Auxerre.	1822	Sens
		2026	Thorigny
311	CHAUMONT, Jean, cultivateur, à Courceaux.	168	Courceaux
312	CHAUMONT, veuve Etienne, cultivat., à Courceaux.	167	id.
313	CHAUSSEFOIN, Etienne, bourgeois, à Sens, acquéreur de 549 arpents 15 perches.	1359	Saint-Denis
		348	Domats
		355	id.
		2190	Villegardin
		1556	Sens
		981	Montacher
		460	Evry
		362	Domats
314	CHAUSSEMIER, Nicolas-Charles, cultivateur, à Sérilly.	1899	Les Sièges
		254	Courlon
		255	id.
		1148	Paron
315	CHAUSSIN, Jérôme, manouvrier, à Sens.	1055	id.
316	*CHAUVET, Guillaume, terrassier, à Saint-Valérien, acquéreur de 8 arpents 69 perches et d'une maison.	1495	St-Valérien
		1503	id.
		992	Montacher
		1510	St-Valérien
		1511	id.
		1512	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Prince de Saxe	13 ventôse an II	1.325	3 80
id.	id.	1.400	2 25
Grand Séminaire de Sens	22 nivôse an VI	22.200	Maison
Planelli de Maubec	21 ventôse an VI	926.500 4	Château
Cure de Courceaux	28 septembre 1791	20.400 4	49 » 4
Chapitre de Sens	24 septembre 1791	10.200	41 »
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	30 décembre 1790	56.300	201 37
Chartreux de Valprofonde	31 décembre 1790	40.000	246 57
id.	id.	1.050	5 »
Abbaye de Villechasson	id.	6.350	12 »
Dominicains de Sens	14 janvier 1791	6.200	Maison
Abbaye de Cercanceaux	12 février 1791	6.075	12 »
Chapitre de Sens	25 juillet 1791	27.300	54 21
Abbaye de Château-Landon	28 novembre 1792	8.600	18 »
Cure des Sièges	28 messidor an IV	3.960	Presbytère
B.-L. Crécy-Champmilon	27 prairial an VII	2.850	41 »
id.	id.	3.360	35 »
id.	id.	83	0 25
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28/20
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	725	1 50
id.	id.	545	0 41
Fabrique de Montacher	24 nivôse an III	1.200	3 65
Fabrique de Saint-Valérien	26 vendémiaire V	504	Maison
id.	6 nivôse an V	1.471	1 13
id.	7 nivôse an V	242	2 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
317	CHAUVOT, Etienne-Joachim, propriét., à Auxerre.	1940	Subligny
318	CHAUVOT, Jean, maréchal, à Vallery, acquéreur de 21 arpents 84 perches.	2031	Vallery
		1010	Nailly
		1663	Sens
	CHÉDÉ, Balthazar, courtilier, à Sens.	1701	id.
319	CHENAULT, Edme, cultivateur, à Courceaux.	168	Courceaux
320	CHENEAU, Edme, cultivateur, à Courlon.	223	Courlon
		2438	Vinneuf
321	CHÉNEAU, Etienne, cultivateur, à Vinneuf.	2428	Vinneuf
322	CHÉNEAU, Julien, cultivateur, au Plessis-du-Mée, ex-fermier des terres à lui adjugées.	1153	Le Plessis-du-Mée
»	CHÉNEAU, Pierre, cultivateur, à la Chapelle-sur-Oreuse.	86 bis	La Chapelle-s.-Or.
323	CHÉNEAU, Thibaut, cultivateur, à Fouchères.	2395	Villeroy
324	CHÉNEAU, Vincent, cultivateur, à Villegardin.	2196	Villegardin
325	CHENON, Parfait, locataire de la maison à lui adjugée.	1821	Sens
326	CHERCHEDIEU, Pierre, bourgeois, de Sens, ex-juré priseur.	1513	Saligny
		1906	Soucy
		1885	Les Sièges
		1642	Sens
		1520	Saligny
327	CHÉREAU, François, cultivateur, au Liard, paroisse de Dollot.	342	Dollot
		344	id.
328	CHÉREAU, Louis, cultivateur, à Courlon.	221	Courlon
329	CHÉREAU, Pierre, cultivateur, à Vinneuf.	2428	Vinneuf
330	*Chéroy* (commune de).	106	Chéroy

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (LIVRES)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Cure de Subligny	21 fructidor an IV	1.260	Presbytère
Cure de Vallery	28 juin 1791	365	3 25
Grand Séminaire de Sens	27 octobre 1792	9.000	18 59
id.	id.	2.150	Maison
Fabrique de St-Pregts de Sens	29 prairial an II	2.100	0 50
Cure de Courceaux	28 septembre 1791	20.400/4	49 » /4
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	2.325	3 »
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	4.000	2 58
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 mai 1791	24.100/8	74 41/8
Cure du Plessis-du-Mée	25 juillet 1791	30.200/2	100 »/2
Abbaye de Ste-Colombe-lès-Sens	25 août 1792	5.500/4	Rente
Fabrique de St-Pierre-le-Rond	16 janvier 1793	12.100	34 37
Cure de Villegardin	29 fructidor an III	32.100/6	2 »/6
Commanderie de Launay	22 nivôse an VI	20.100	Maison
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	30 décembre 1790	6.200/2	Moulin et 6 arp.
Chapitre de Sens	14 janvier 1791	3.650/2	Moulin 2
Cure des Sièges	16 février 1791	8.150/2	91 27/2
Capucins de Sens	27 août 1791	25.300/4	Bâtiments 4
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 juillet 1792	650	6 30
Fabrique de Dollot	23 novembre 1791	1.025	8 25
id.	id.	4.000	14 50
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	2.225	2 82
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 mai 1791	24.100/8	74 41/8
Prieuré de Chéroy	30 juillet 1791	412	3 75

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
331	CHEVILLON, Jean, vigneron, à Sens.	1734	Sens
332	CHICOUARD, Simon, charron, à Maillot.	1752	id.
333	CHICOUET, Denis, cultivateur, à Rosoy.	1282	Rosoy
334	CHICOUET, Pierre, cultivateur, à Gron.	685	Gron
		689	id.
	Pierre Chicouet	715	id.
		718	id.
		723	id.
335	CHOLLET, Claude, cultivateur, à Villemanoche, maire dudit lieu.	2219	Villemanoche
336	CHOLLET, Claude, vigneron, à Villeblevin.	1296	St-Agnan
	CHOLLET, Gabriel, marchand de bois, à Villebougis.	2394	Villeroy
337	CHOLLET, Jean-Gabriel, marchand de bois, à Sens.	2288	Villen.-l.-D.
338	CHOLLET, Michel, cultivateur, à Villeblevin.	2103	Villeblevin
339	CHOLLET, Michel, orfèvre, à Villeneuve-la-Guyard.	217	Courlon
		2120	Villeblevin
		2126	id.
		2167	id.
		2169	id.
340	CHOMET, Edme-Claude, cultivateur, à Vinneuf.	2426	Vinneuf
		2430	id.
	Edme Claude Chomet	2431	id.
341	CLAIRÉ, François, tisserand, à Sens.	1579	Sens
.....	CLAISE, Louis, bourgeois, à Sens.	1675	id.
342	CLÉMENT, Jean-Savinien, meunier du moulin de la Menelle, à Sens, acquéreur de 17 arpents 83 perches.	1559	id.
		1639	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Veuve Loménie, femme Canisy	19 ventôse an III	10.000	1 50
Cure de Saint-Didier de Sens	28 ventôse an III	2.925 2	2 50 2
Chapitre de Sens	28 novembre 1791	1.450	5 50
Fabrique de Gron	3 fructidor an II	720	2 »
id.	id.	1.325	2 12
de Jussy	25 frimaire an III	2.125 3	2 96/3
id.	id.	2.800 3	2 96 3
id.	26 frimaire an III	1.150	2 76
Chapitre de Sens	13 avril 1791	4.250 4	11 »/4
Prieuré de Montbéon	12 mai 1791	405 2	1 »/2
Archevêché de Sens	30 septembre 1791	38.200 2	376 48 2
Chapitre de Sens	13 mars 1820	10.828	58 »
Préchantrerie du Chapitre	5 février 1791	3.975	5 25
Cure de Villeneuve-la-Guyard	3 avril 1793	6.000 5	7 50 5
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	31.800 3	20 90 3
Colomban Rossel	29 thermidor an II	4.600	3 09
id.	14 fructidor an II	5.250/5	3 61/5
id.	id.	6.500/5	3 75 5
Chapelle Saint-Vincent de Sens	6 avril 1791	12.300	50 »
Chapitre de Sens	12 octobre 1791	2.225 2	13 50/2
Abbaye de Preuilly	23 novembre 1791	4.525 2	30 »/2
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	12 mars 1791	250	0 25
Petit Séminaire de Sens	7 août 1793	18.000	Maison
Chanoines de Notre-Dame	14 janvier 1791	40.800	Moulin
Cure de Saint-Maurice de Sens	27 août 1791	5.375 3	9 91 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
342	CLÉMENT, Jean-Savinien, meunier du moulin de la Menelle, à Sens, acquéreur de 17 arpents 83 perches *(suite)*.	1753	Sens
		1754	id.
		1755	id.
	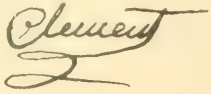	1761	id.
		1765	id.
343	CLÉMENT, Louis, cultivateur, à Flacy.	473	Flacy
344	CLÉMENT, Nicolas, cultivateur, à Domats.	371	Domats
		372	id.
345	CLÉMENT, Tiburce, meunier, à Sens, acquéreur de 29 arpents 45 perches.	809	Maillot
		811	id.
346	CLERJOT, Pierre, meunier, à la Belliole.	3	La Belliole
347	CLICQUOT, Gérard, curé de Villeneuve-la-Dondagre.	2250	Villen.-la-D.
		2278	id.
——	CLOZARD, Edme, manouvrier, à Voisines.	2460	Voisines
448	*COCHELIN, Michel-Guillaume, vigneron, à Champigny.	70	Champigny
349	COCHET, Jean-Baptiste, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2293	Villen.-la-G.
		2297	id.
		2179	Villeblevin
		2315	Villen.-la-G.
		2321	id.
350	*COCHET, Joseph, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard.	2299	id.
351	CŒURDEROY, Martin, à Soucy.	1911	Soucy
352	COLAS, Jean-Baptiste, tonnelier, à Sens.	778	La Postolle
		787	id.
353	COLIN, François, vigneron, à Gron.	703	Gron

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Hôpital général de Sens	13 floréal an III	1.475	2 50
id.	id.	900	2 »
id.	id.	2.000	3 »
Collège de Sens	25 thermidor an III	30.100	7 »
Domaine royal	11 fructidor an III	81.000	Ile
Cure de Flacy	26 octobre 1791	2.525/7	5 10/7
Prince de Saxe	16 nivôse an II	1.340	7 »
id.	id.	800	2 50
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	9 avril 1791	8.500 2	22 40/2
id.	14 mai 1791	6.425	18 25
Fabrique de La Belliole	1er juin 1791	600/8	4 12/8
Cure de Villeneuve-la-Dondagre	9 avril 1791	905	2 »
id.	2 fructidor an IV	1.080	Presbytère
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	26.300/28	120 »/28
Chapelle de Champigny	13 prairial an III	3.900/3	0 75/3
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150/15	29 »/15
Mission de Versailles	3 avril 1793	13.400/7	9 »/7
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.300/12	3 25/12
id.	id.	14.500/12	3 25/12
id.	id.	10.900/12	3 »/12
id.	id.	12.000 2	3 50 2
Autel Saint-Pierre de Sens	5 avril 1791	3.000 2	2 »/2
Planelli de Maubec	28 messidor an II	1.500	8 62
id.	id.	1.400	7 »
Jussy, émigré	3 brumaire an III	255	0 25

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
354	COLLET, Maurice, manouvrier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
		119	Chigy
355	*COLLIN, Pierre, vigneron, à Etigny.	437	Egriselles
356	COLLOT, Jacques, marchand, à Flacy.	473	Flacy
357	*COLSON, Louis, vigneron, à Champigny.	70	Champigny
358	COMMERCY, Charles-Sulpice, marchand, à Sens, fermier de la seigneurie des Ordons.	2256	Villen.-la-D.
359	CONFLAND, Edme, cultivateur, à Maulny, commune de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes.	1044	Pailly
360	CONFLAND, Martin, manouvrier, à Couroy.	581	Grange-le-B.
	CONFLANS, Nicolas, charron, à Voisines.	2460	Voisines
361	CONSOLAT, Charles, marchand, à Pont-sur-Yonne.	1221	Pont-s.-Yonne
		1240	id.
362	CONSOLAT, Jean-Joseph et Charles.	1247	id.
		1249	id.
363	COPPÉ, Edme-Hubert, cultivateur, à Courlon.	239	Courlon
364	COQUILLE, Pierre, cultivateur, à Cornant.	162	Cornant
		163	id.
365	CORBERON, Antoine, manouvrier, à Cuy.	328	Cuy
		330	id.
366	CORBERON, Edme.	458	Evry
367	CORBERON, Edme-François, manouvrier, à Cuy.	313	Cuy
		328	id.
		330	id.
368	CORBERON, Nicolas-Eustache, instituteur, à Saint-Clément.	1928	Soucy
369	CORBERON, Pierre, vigneron, à Sens.	1664	Sens
370	*CORIEUX, Jean-Marc, manouvrier, à Vinneuf.	2428	Vinneuf

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100 16	91 25 16
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	7.100 8	2 » 8
Prince de Saxe	21 frimaire an III	3.450	5 50
Cure de Flacy	26 octobre 1791	2.525/7	5 10 7
Chapelle de Champigny	13 prairial an III	3.900/3	0 75 3
Fabrique de Villeneuve-la-Dond.	28 novembre 1791	800	4 »
Commanderie de Launay	3 prairial an III	7.100	12 66
id.	8 ventôse an III	2.050	6 »
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	26.300 28	120 »/28
Bernier	3 ventôse an III	3.675	4 07
id.	id.	3.250 2	Grange 2
Apanage d'Orléans	14 ventôse an VI	60.300	4 »
id.	id.	91.400	4 »
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	2.425	2 56
Fabrique de Cornant	8 prairial an II	300	3 12
id.	id.	410	3 »
Colomban Rossel	19 nivôse an III	2.000/3	2 80 3
id.	id.	2.025/3	1 62 3
Treize-Prêtres de Sens	9 avril 1791	410/4	1 25 4
Colomban Rossel	17 nivôse an III	7.225/3	2 »/3
id.	19 nivôse an III	2.000/3	2 80 3
id.	id.	2.025/3	1 62 3
id.	17 nivôse an III	4.825/3	5 50 3
Fabrique Saint-Hilaire de Sens	1er décembre 1792	405	Maison
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 mai 1791	24.100 8	74 41 8

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
371	CORNISSET, Edme, tanneur, à Sens, acquéreur de 168 arpents 81 perches.	1545	Sens
		1656	id.
		1890	Les Sièges
		114	Chigy
		1744	Sens
		1745	id.
372	CORNISSET, Edme-Augustin, marchand de bois, à Villeneuve-sur-Yonne.	474	Flacy
		8	La Belliole
373	CORNISSET, Louis-Joseph, receveur particulier des finances, à Sens.	337	Cuy
		338	id.
374	CORNISSET, Pierre-Etienne, fils aîné, tanneur, à Sens.	1566	Sens
		1635	id.
		1645	id.
		1370	Saint-Denis
375	CORNU, Claude, cultivateur, à Pont-sur-Yonne, fermier des terres à lui adjugées.	1193	Pont-s.-Yonne
376	CORNU, Etienne, de Véron.	2095	Véron
377	CORNU, Gabriel, cultivateur, à Champigny.	24	Champigny
		97	Chaumont
	Cornu	42	Champigny
		246	Courlon
		78	Champigny
378	CORNU, Jacques, cabaretier, à Pont-sur-Yonne.	1231	Pont-s.-Yonne
		1233	id.
379	CORNU, Jean-François, propriétaire, à Auxerre.	130	Chigy
		1819	Sens

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	11 mai 1791	2.025	1 50
Archevêché de Sens	5 mai 1792	2.300	3 50
Mission de Versailles	21 novembre 1792	35.000	159 69
id.	19 juin 1793	660	1 12
Veuve Loménie, femme Canisy	19 ventôse an III	9.600	1 50
id.	id.	11.100	1 50
Commanderie de Coulours	19 fructidor an III	575.000	19 50
Chapitre de Sens	6 mars 1815	1.200	4 29
Cure de Cuy	18 fructidor an IV	5.400	Presbytère
id.	2e jour complémentaire an IV	99	0 25
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	16 février 1791	1.550	Chapelle
Eglise Saint-Romain de Sens	17 août 1791	4.525/2	Eglise/2
Chapelle St-Laurent de Sens	28 septembre 1791	1.900/2	4 50/2
Abbaye de Sainte-Colombe de Sens	7 août 1793	32.700	19 »
Chapitre de Sens	14 mai 1791	410	2 »
Hôtel-Dieu de Sens	28 floréal an III	11.000/4	4 67/4
Cure de Champigny	4 avril 1791	4.550	5 »
Cure de Chaumont	30 juillet 1791	6.700/9	14 25/9
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	2.550	1 25
Chapelle de Champigny	13 prairial an III	7.100	1 50
Fabrique de Champigny	11 fructidor an III	48.000	2 75
Bernier	3 ventôse an III	3.500/4	3 03/4
id.	id.	3.750/4	3 21/4
Cure de Chigy	19 germinal an V	2.625	Presbytère
Chapitre de Sens	22 nivôse an VI	22.300 2	Maison/2

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
379	CORNU, Jean-François, propriétaire, à Auxerre *(suite)*.	1820	Sens
		1823	id.
		2026	Thorigny
		2406	Villethierry
		667	Grange-le-B.
380	CORNUAT, Louis, cultivateur, à Gron.	669	Gron
	Cornuat	670	id.
		713	id.
381	CORTET, Claude, cultivateur, à Villeneuve-la-Dondagre.	2264	Villen.-la-D.
382	*CORTET, Pierre, manouvrier et vigneron, à Villeblevin, acquéreur de 14 arpents 80 perches.	2109	Villeblevin
		2148	id.
		1320	Saint-Agnan
		1322	id.
		2170	Villeblevin
383	*COSSÉ, Edme, manouvrier, à Vernoy.	2053	Vernoy
		2059	id.
384	*COSSET, Dominique, cultivateur, à Egriselles.	424	Egriselles
		425	id.
385	COSTE, Denis-Gaspard, cultivateur, à Theil.	1947	Theil
386	COSTE, Edme, sabotier, à Marsangy.	910	Marsangy
387	*COTHIAS, Charles, cultivateur, à Vinneuf.	2442	Vinneuf
388	COTHIAS, Jacques, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
389	COTHIAS, Joachim, cultivateur, à Vinneuf.	2433	Vinneuf
390	COTTE, Jean-Baptiste, de Paris.	1183	Pont-s.-Vanne
		1948	Theil

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	22 nivôse an VI	21.500/2	Maison/2
Emigré La Chapelle	id.	33.300/2	id.
Planelli de Maubec	21 ventôse an VI	926.000/4	Château/4
Cure de Villethierry	6 thermidor an VII	66.400	Presbytère
Crécy-Champcilon	3 ventôse an VIII	1.550	18 »
Chapitre de Sens	9 février 1791	3.300/9	14 50 9
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	1.700/9	2 88/9
de Jussy	25 frimaire an III	2.000	3 »
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	3.400	29 »
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	1.135	1 29
Colomban Rossel	13 fructidor an II	8.325	3 97
id.	14 fructidor an II	1.175/2	2 87/2
id.	id.	2.625	4 75
id.	id.	5.575	3 35
Lacarre de Saumery	8 floréal an II	1.025	0 54
Fabrique de Piffonds	27 fructidor an II	10.400/3	3 12/3
Prince de Saxe	21 frimaire an III	3.450	4 55
id.	id.	4.050	4 80
Fabrique de Theil	27 fructidor an III	70.100/10	11 08/10
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	31.000/4	1 50/4
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.900	3 06
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800/18	23 » 18
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.275	3 »
Cure de Pont-sur-Vanne	12 fructidor an IV	1.480 2	Presbytère
Cure de Theil	id.	1.620/2	id.

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
391	COTTENCEAU, Claude, aîné.	107	Chéroy
392	COTTENCEAU, Claude, jeune.	107	id.
393	COTTENCEAU, Jean-Baptiste.	107	id.
		108	id.
394	COTTY, Louis, cultivateur, à Savigny, fermier des terres à lui adjugées.	1546	Savigny
395	*COULON, François, maçon, à Villemanoche.	2225	Villemanoche
396	COURCON, Edme, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2293	Villen.-la-G.
		2297	id.
		2319	id.
397	COURCON, Pierre, cordonnier, à Villeneuve-la-Guyard.	2293	Villen.-la-G.
398	COURCY, Edme, cultivateur, à Paroy, commune de Nailly.	1017	Nailly
		1019	id.
399	COURILLON, Pierre-Etienne, maréchal, aux Sièges.	1889	Les Sièges
		119	Chigy
400	COURTOIS, Edme-Antoine, huissier, à Pont-sur-Yonne.	1194	Pont-s.-Yonne
	COUSTE (veuve André-Guillaume de).	1909	Soucy
401	COUVRET, Claude-Robert, propriétaire, à Joigny.	1934	id.
402	COYDON, Nicolas, cultivateur, à Courtois.	299	Courtois
403	CRESPIN, Pierre-Antoine.	203	Courgenay
404	CRESSOT, Jean-Mathieu, cultivateur, à Villebougis.	2187	Villebougis
405	CROZIER, Charles, manouvrier, à Domats.	351	Domats
406	*CROZIER, François, vigneron, à Egriselles.	441	Egriselles
407	CROZIER, Jean-Baptiste, cultivateur, à Courtenay, propriétaire à Domats.	363	Domats
		393	id.
		396	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Chéroy	16 janvier 1793	6.400/11	40 »/11
id.	id.	6.400 11	40 » 11
id.	id.	6.400 11	40 »/11
Prieuré de Chéroy	24 nivôse an III	10.000/3	0 20/3
Fabrique de Savigny	26 juin 1793	255	0 75
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	605/2	1 41/2
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150/15	29 »/15
Mission de Versailles	3 avril 1793	13.400/7	9 »/7
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	16.000	3 75
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150/15	29 »/15
Fabrique de Nailly	26 juin 1793	1.050	10 57
Fabrique de Saint-Hilaire de Sens	6 septembre 1793	4.175	17 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	12 octobre 1791	335	6 50
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	7.100/8	2 » 8
Cure de Pont-sur-Yonne	24 septembre 1791	850	1 »
Abbaye de Saint-Antoine de Sens	9 mars 1791	61.600	178 »
Chapitre de Sens	27 pluviôse an VI	350.000	50 19
Fabrique de Courtois	24 septembre 1791	3.675/10	6 53/10
Abbaye de Vauluisant	9 octobre 1820	18.086	131 »
Prieuré de Villebougis	28 septembre 1791	170/2	1 25/2
Chartreux de Valprofonde	31 décembre 1790	2.653	Etang
Prince de Saxe	21 frimaire an III	3.350/2	0 75/2
Abbaye St-Séverin de Château-Landon	28 novembre 1792	4.025	6 96
Prince de Saxe	13 ventôse an II	205	0 75
id.	id.	550	1 25

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
408	CUILLIER, Jacques, cultivateur, à Evry.	469	Evry
409	CUILLIER, Jérôme, cultivateur, à Evry.	469	id.
410	CUILLIER, Maurice, cultivateur, à Evry.	458	id.
		462	id.
411	DALLEMAGNE, François, marchand, à Sens.	1783	Sens
		1788	id.
		1800	id.
412	DAMIEN, Louis, cultivateur, à La Postolle.	771	La Postolle
		779	id.
		785	id.
413	*DARDE, Etienne, sabotier, à Egriselles.	416	Egriselles
414	*DARDE, Jean, marchand, à Sens.	705	Gron
415	DARDE, Pierre, cultivateur, à Theil.	1942	Theil
416	DAVID, Nicolas, manouvrier, à Vernoy.	2059	Vernoy
417	DEBUREILLE.	500	Foissy
418	DECHAMBRE, André, tonnelier, à Sens.	1564	Sens
419	DECHAMBRE (Marie Rodot, veuve Etienne), de Sens.	1626	id.
420	DECHAMBRE, Gervais.	2095	Véron
421	*DECHAMBRE, Nicolas, manouvrier, à Fleurigny.	1441	St-Martin-s.-Oreuse
422	DECHAMBRE, Nicolas, cultivateur, à Passy.	1152	Passy
423	*DECHAMBRE, Pierre, manouvrier, à Véron.	2076	Véron
424	DEHARGNE, Marin, garde général de la maîtrise des eaux et forêts de Sens.	1635	Sens
		1805 bis	id.
425	DELAFORGE, Marin, meunier, à Saint-Valérien.	1496	St-Valérien
426	DELAJON, Etienne, cultivateur, à La Belliole.	3	La Belliole

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique d'Evry	9 vendémiaire IV	261.000/4	31 »/4
id.	id.	261.000/4	31 »/4
Treize-Prêtres de Sens	9 avril 1791	410/4	1 25/4
Colomban Rossel	17 nivôse an III	6.800/4	2 06/4
Hôtel-Dieu de Sens	16 messidor an IV	5.400	Maison
id.	24 messidor an IV	4.950	id.
id.	15 thermidor an IV	954	id.
Chapitre de Sens	14 mai 1791	1.825/4	25 »/4
Planelli de Maubec	28 messidor an II	1.200	8 80
id.	id.	1.300	8 93
Prince de Saxe	21 frimaire an III	15.600	26 63
de Jussy	3 brumaire an III	150	0 25
Cure de Theil	28 septembre 1791	1.150	3 25
Fabrique de Piffonds	27 fructidor an III	10.400/3	3 12/3
Chapitre de Sens	5 novembre 1792	15.500	38 »
Dominicains de Sens	16 février 1791	6.700	Maison
Chapitre de Sens	17 août 1791	1.425	0 75
Hôtel-Dieu de Sens	28 floréal an III	11.000/4	4 67/4
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1.950	6 70
Hôtel-Dieu de Sens	18 floréal an III	5.000/2	4 50/2
id.	id.	12.000/2	4 75/2
Eglise Saint-Romain de Sens	17 août 1791	4.525/2	Eglise/2
Chapitre de Sens	18 fructidor an IV	3.712	Maison
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	5.700/6	3 »/6
Fabrique de La Belliole	1er juin 1791	600/8	1 12/8

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
427	DELAJON, Jean-Georges, fermier de la ferme du Bacq, commune de Saint-Valérien.	1480	St-Valérien
		1481	id.
		1482	id.
	J. George Delajon	2261	Villen.-la-D.
		1498	St-Valérien
		1504	id.
428	DELAJON, Pierre, cultivateur, à La Belliole.	3	La Belliole
		1498	St-Valérien
429	DELAJON, Pierre-Louis, marchand, à La Belliole, administrateur du district.	1480	id.
		1481	id.
		1482	id.
	P. Delajon	2258	Villen.-la-D.
		2198	Villegardin
430	DELAMARE, ancien chanoine de Sens.	1614	Sens
431	DELAMOTTE, François-Claude-Adam, négociant, au Havre, acquéreur de 200 arpents 53 perches.	2390	Villeperrot
		2392	id.
		304	Courtois
432	DELAPLACE, Jacques, cultivateur, à Michery.	937	Michery
433	DELAPORTE, Charles, cultivateur et marchand de chevaux, à Bichain, commune de Villeneuve-la-Guyard.	2295	Villen.-la-G.
		2175	Villeblevin
434	DELAPORTE, Eugène-Théodore, propriétaire, à Villeneuve-la-Guyard.	746	Gron
		803	Lixy
		2334	Villen.-la-G.
435	DELIGAND, Jean-Baptiste, marchand faïencier, à Villeneuve-la-Guyard.	2309	id.
436	DELOINCE, Jean, de Piffonds.	2061	Vernoy

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Cercanceaux	12 février 1791	13.000/2	31 »/2
id.	id.	12.000/2	30 »/2
id.	id.	3.900/2	10 »/2
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	925	Grange
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	5.450/4	1 97/4
id.	id.	1.750	0 75
Fabrique de La Belliole	1er juin 1791	600/8	4 12/8
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	5.450/4	1 97/4
Abbaye de Cercanceaux	12 février 1791	13.000/2	31 »/2
id.	id.	12.000/2	30 »/2
id.	id.	3.900/2	10 »/2
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	14.199/3	Etangs/3
Foacier de Ruzé	23 fructidor an IV	6.215/6	25 69/6
Chapelle Sainte-Béate	28 juin 1791	1.100	Chapelle
Abbaye de Sainte-Colombe	14 ventôse an VI	310.800	50 73
id.	id.	200.400	69 78
Archevêché de Sens	16 ventôse an VI	150.300	80 »
Abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens	25 juillet 1791	1.400	3 »
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	25 mai 1793	25.400/23	45 37/23
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.500/3	3 52/3
Cure de Gron	16 vendémiaire V	1.244	Presbytère
Cure de Lixy	17 ventôse an V	2.160	id.
Cure de Villeneuve-la-Guyard	17 floréal an VII	2.988	id.
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	13.600	3 25
Cure de Vernoy	24 messidor an IV	1.920	Presbytère

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
437	DELORME (Charles Arnould dit), fabricant de potasse, à Griselles (Loiret), acquéreur de 645 arpents.	151	Compigny
		1166	Le Plessis-St-Jean
438	DEMANDRE, Jean-Baptiste, homme de loi, à Paris, acquéreur de 119 arpents 40 perches.	2106	Villeblevin
		860	Màlay-le-P.
		1313	Saint-Agnan
		2140	Villeblevin
439	DEMAY, Pierre, notaire, à Sens.	1805	Sens
440	*DENIS, Edme, marchand, à Vinneuf.	2452	Vinneuf
441	*DENIS, Jacques, manouvrier, à Egriselles.	409	Egriselles
442	DENIS, Jean, cultivateur, aux Sièges.	1885	Les Sièges
		1887	id.
		123	Chigy
443	DENIS, Pierre, manouvrier, à Cuy.	313	Cuy
		326	id.
444	DENISOT, Charles, meunier du moulin de Courtois.	302	Courtois
445	DENISOT, Jacques-François, curé de Saint-Martin-sur-Oreuse.	1403	St-Martin-s.-Oreus
		1413	id.
446	DENISOT-FREZON, Pierre-Tiburce, manouvrier, à Sergines.	1863	Sergines
447	DENOY, Nicolas, cultiv., à Villeneuve-la-Dondagre.	2263	Villen.-la-D
	Nicolas Denoy	2274	id.
		2275	id.
448	DÉON, Jean-Claude, tanneur, à Sens, acquéreur de 26 arpents 68 perches et une ferme.	2250	Sens
		1606	Villen.-la-D
		1269	Rosoy
		1275	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Compigny	5 fructidor an III	201.000	45 »
Abbaye de Saint-Antoine-lès-Sens	id.	2.925.000	600 »
Prieuré de Montbéon	2 avril 1791	13.300	Maison
Carmélites de Sens	30 juillet 1791	28.000	115 »
Colomban Rossel	29 thermidor an II	1.550	0 65
id.	13 fructidor an II	6.500	3 75
Chapitre de Sens	18 fructidor an IV	3.037	Maison
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	3.400	3 »
Prince de Saxe	18 messidor an II	1.750	5 89
Cure des Sièges	16 février 1791	8.150 2	91 27 2
id.	30 mai 1791	5.000 5	4 25 5
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	4.700	2 »
Colomban Rossel	17 nivôse an III	7.225 3	2 » 3
id.	19 nivôse an III	2.775	3 »
Archevêché de Sens	27 octobre 1792	20.300	Moulin et 12 arpents
Chapitre de Sens	28 septembre 1791	425	1 50
Commanderie de Launay	23 frimaire an III	6.175	Maison
Colomban Rossel	14 prairial an II	2.325 2	6 35 2
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	625	Etang
Fabrique de Villeneuve-la-Dond.	6 mars 1793	1.345 2	2 75 2
Cure de Villeneuve-la-Dondagre	1er jour complém. an III	12.000 2	0 50 2
id.	9 avril 1791	905 3	2 » 3
Treize-Prêtres de Sens	1er juin 1791	4.025	13 »
Chapitre de Sens	28 novembre 1791	4.500	Ferme
id.	id.	1.225	6 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
448	DÉON, Jean-Claude, tanneur, à Sens, acquéreur de 26 arpents 68 perches et une ferme *(suite)*.	1335	St-Clément
		1310	Saint-Agnan
		2119	Villeblevin
		1682	Sens
		1683	id.
449	DÉON, Laurent, boucher, à Sens, acquéreur de 54 arpents 25 perches.	1330	St-Clément
		1395	St-Martin-du-Tertre
		2250	Villen.-la-D.
		577	Grange-le-B.
		1725	Sens
	DESCHAMPS, Edme, vigneron, à Marsangy.	877	Marsangy
450	DESCHAMPS, Etienne-Nicolas, cultivateur, aux Hautes-Bergeries, commune de Voisines.	2463	Voisines
451	DESCHAMPS, Nicolas, cultivateur, à Saint-Agnan.	2159	Saint-Agnan
		2161	id.
		2162	id.
452	*DESCOURTIS, Antoine, vigneron, à Villeblevin.	1300	id.
453	DESCOUTTIS, Jean, dit Morin, vigneron, à Villeblevin.	1297	id.
		1300	id.
		1319	id.
454	DESCOURTIS, Jean, fils de Michel, cultivateur, à Saint-Agnan.	1307	id.
455	*DESCOURTIS, Jean, manouvrier, à Villeblevin.	2114	Villeblevin
456	DESCOURTIS, Pierre, vigneron, à Villeblevin.	1300	Saint-Agnan
457	DESFORGES, Philippe, marchand, à Sens, acquéreur de 14 arpents 41 perches et deux maisons.	519	Fouchères
		522	id.
		525	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Cure de Saint-Clément	5 mai 1792	285	0 37
Fabrique de Saint-Agnan	12 janvier 1793	150	2 18
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	3.075	1 81
Collège de Sens	27 ventôse an II	2.175	1 80
id.	id.	5.875	1 52
Chapelle Saint-Pierre	7 avril 1791	1.775	4 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	9 avril 1791	2.095/2	0 25
Cure de Villeneuve-la-Dondagre	id.	905/3	2 »/3
Fabrique de Grange-le-Bocage	23 novembre 1791	12.900	47 50
Crécy-Champmilon	8 pluviôse an III	3.100	2 50
Cure de Marsangy	30 septembre 1791	5.350/3	3 20/3
Fabrique de Voisines	28 octobre 1791	910	4 »
Colomban Rossel	13 fructidor an II	5.625	3 22
id.	id.	6.300	3 90
id.	id.	5.200	3 »
Prieuré de Montbéon	12 mai 1791	405/2	1 »/2
id.	id.	810/4	2 »/4
id.	id.	405/2	1 »/2
Colomban Rossel	14 fructidor an II	1.775	2 68
Fabrique de Saint-Agnan	12 janvier 1793	510	1 87
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	1.400	1 05
Prieuré de Montbéon	12 mai 1791	405	1 » 2
Orphelines de Sens	29 germinal an III	1.325/3	6 21/3
id.	id.	2.375/3	6 08/3
id.	id.	1.325/3	6 12 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
457	DESFORGES, Philippe, marchand, à Sens, acquéreur de 14 arpents 41 perches et 2 maisons *(suite)*.	526	Fouchères
		1596	Sens
		1778	id.
		2246	Villemanoche
458	DESJEUX, Charles, manouvrier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
		119	Chigy
459	DESLIONS, François, maître de la poste aux chevaux, à Sens, acquéreur de 83 arp. 45 perches.	1570	Sens
		1601	id.
460	DESMAISONS, Henry-Marc, accusateur public.	1625	id.
461	DESMEUSES, Simon, manouvrier, à Egriselles.	410	Egriselles
462	DESPIERRES, Nicolas, manouvrier, à Domats.	392	Domats
463	DESPOIS, Edme, bourgeois, de Paris.	1941	Theil
464	DESPOMMIERS, Jean-François.	2198	Villegardin
465	DESPRÉS, André, courtilier, à Sens.	1651	Sens
466	DESPRÉS, Denis, entrepreneur de bâtiments, à Seignelay.	2026	Thorigny
467	DESTROT, Louis-Vincent, entrepreneur, à Sens, acquéreur de 133 arpents 40 perches, dont 120 arpents rétrocédés.	838	Mâlay-le-Gr.
		131	Collemiers
		793	Lixy
468	DEVILLE, Marie-Jeanne.	1908	Soucy
469	DEVINAT, Edme, fils de Pierre, cultivateur, à Sergines.	943	Sergines
470	DEVINAT, Edme, fils d'Hubert, cultivateur, à Sergines.	943	id.
		1874	id.
471	DEVINAT, François-Philippe, bourgeois, à Sens.	1623	Sens
472	DEVISMES, curé de Lailly.	757	Lailly
473	DEVOVES, Claude, cultivateur, à Courtoin.	266	Courtoin

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Orphelines de Sens	29 germinal an III	1.600 3	5 54 3
Chapitre de Sens	1er messidor an IV	6.480	Maison
id.	id.	2.880	id.
Colomban Rossel	6 brumaire an V	3.977/2	13 »/2
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100/16	91 25/16
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	7.100/8	2 »/8
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	9 mars 1791	15.416	45 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	14 mai 1791	16.500	59 »
Chapitre de Sens	17 août 1791	3.600/2	3 »/2
Prince de Saxe	18 messidor an II	1.550	6 39
id.	13 ventôse an II	805	1 97
Prieuré de Theil	6 avril 1791	8.050/2	17 50/2
Foacier de Ruzé	23 fructidor an IV	6.215/6	25 69/6
Cure de Sainte-Colombe	14 janvier 1792	2.100/3	1 »/3
Planelli de Maubec	21 ventôse an VI	926.000/4	Château
Chapitre de Sens	12 février 1791	4.825/2	13 07 2
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	6.850/3	19 12 3
Ursulines de Sens	12 janvier 1793	15.000	120 50
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	12 février 1791	2.000	1 50
Abbaye de Preuilly	3 juillet 1793	48.000/19	94 »/19
id.	id.	48.000/19	94 »/19
Colomban Rossel	14 prairial an II	2.550	7 19
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	10 août 1791	2.450	Maison
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	430/2	0 75 2
Prince de Saxe	14 messidor an II	1.500	5 75

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
474	Devoves, Sébastien, cultivateur, à Villeperrot.	1195	Pont-s.-Yonne
475	Dhuez, Alexis, cultivateur, à Michery.	959	Michery
476	Dion, Pierre, gendarme, à Courtenay.	1549	Savigny
477	Dodet, Pierre, cultivateur, à Sens, faubourg Saint-Savinien.	1616	Sens
478	Doge, Pierre, marchand de bois, à Sens.	1443	St-Martin-s.-Oreuse
489	Dorange, François, procureur de la commune de Champigny.	97	Chaumont
480	Dorange, Jean-Baptiste, vigneron, à Villemanoche.	2215	Villemanoche
		2233	id.
481	Doré, Jean, ancien conseiller en l'élection de Sens.	1292	Saint-Agnan
		1294	id.
		2103	Villeblevin
		94	Chaumont
		1295	Saint-Agnan
		1581	Sens
		807	Maillot
		1301	Saint-Agnan
		1638	Sens
		1644	id.
		1304	Saint-Agnan
		995	Montacher
		1721	Sens
		846	Mâlay-le-G.
		1728	Sens
		847	Mâlay-le-G.
		848	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	12 octobre 1791	8.300	5 75
Crécy-Champmilon	3 brumaire an III	990	2 25
La Roche de Rambure	14 brumaire an V	440	2 50
Cure de Saint-Savinien de Sens	27 juillet 1791	3.100	5 75
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1.925	6 70
Cure de Chaumont	30 juillet 1791	6.700/9	14 25/9
Cure de Nailly	13 avril 1791	1.700/2	5 »/2
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	1.275/2	1 76/2
Prieuré de Montbéon	14 janvier 1791	9.833	91 »
Chapitre de Sens	5 février 1791	16.100/3	45 » 3
Préchantrerie du Chapitre	id.	1.100	2 25
Prieuré de Montbéon	2 avril 1791	100	2 »
id.	id.	3.050	5 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	1.450	1 »
Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens	5 avril 1791	610	2 »
Prieuré de Montbéon	14 mai 1791	7.225 2	60 »/2
Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens	27 août 1791	2.125/3	0 75 3
Cure de Saint-Didier de Sens	28 septembre 1791	2.100	1 »
Prieuré de Montbéon	31 mars 1792	1.900	44 50
Fabrique de Montacher	24 nivôse an III	1.005	1 »
Lhermitte de Champbertrand	8 pluviôse an III	3.225/2	0 43 2
Loménie	id.	1.725	0 50
Bouvier	11 pluviôse an III	34.200	Maison
Colomban Rossel	19 ventôse an III	1.425	1 18
id.	id.	1.425	1 18

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
481	DORÉ, Jean, ancien conseiller en l'élection de Sens *(suite)*.	850	Màlay-le-G.
		2346	Villen.-l'Ar.
		332	Cuy
		333	id.
		334	id.
		335	id.
		336	id.
		464	Evry
		443	Cuy
		2195	Villegardin
		1762	Sens
		346	Dollot
		1766	Sens
		1387	Saint-Denis
		1397	St-Martin-du-Tertre
		1771	Sens
		1946	Theil
		145	Collemiers
		829	Maillot
		1773	Sens
		478	Flacy
		482	id.
		484	id.
		487	id.
482	DOUAY, Isidore-Honoré, propriétaire, à Michery.	969bis	Michery

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Colomban Rossel	19 ventôse an III	1.825	1 12
Fabrique de Villen.-s.-Vanne	3 germinal an III	8.100	3 75
Fabrique de Cuy	13 floréal an III	5.000	4 05
id.	id.	4.500	3 82
id.	id.	4.500	3 18
id.	id.	6.100	3 98
id.	id.	5.800	3 93
id.	id.	4.000	1 78
Hôpital général de Sens	27 thermidor an III	19.000	11 25
Fabrique de Villegardin	5 fructidor an III	2.100	0 50
Fabriq. de Ste-Colombe de Sens	id.	14.700	Cimetière
Fabrique de Dollot	11 fructidor an III	11.100	1 25
Ursulines de Sens	id.	17.700	Maison
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	17 fructidor an III	32.100	4 »
Fabrique de St-Martin-du-Tertre	19 fructidor an III	16.700	2 50
Commune de Sens	id.	13.700	0 12
Fabrique de Noé	21 fructidor an III	54.100	5 94
Fabrique de Collemiers	id.	42.000	15 25
Cure de Maillot	1er jour complémentaire III	9.500	0 75
Commune de Sens	5 vendémiaire IV	20.000	?
Fabrique de Flacy	19 vendémiaire IV	12.200	?
Le Bascle d'Argenteuil	4 brumaire an IV	26.000	4 »
id.	id.	21.000	3 »
id.	id.	3.900	0 50
Cure de Michery	28 thermidor an IV	9.420	Presbytère

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
.....	DRIEUX, Louis, marchand de cidre et eaux-de-vie en gros, à Paris.	1967-2018	Thorigny
483	DRION, François, cultivateur, à Villeblevin.	2141	Villeblevin
		2142	id.
		2150	id.
		2157	id.
484	DROIN, Edme, cultivateur, à Compigny.	148	Compigny
		149	id.
.....	DROIN, Grégoire, cultivateur, à Mâlay-le-Petit.	1269	Rosoy
485		859	Mâlay-le-P.
486	DROMIGNY (veuve Antoine), de la Chapelle-Champigny.	48	Champigny
487	DROMIGNY, Claude, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard.	2295	Villen.-la-G.
488	DROMIGNY, Edme-Roch, cultivateur, à Bichain, commune de Villeneuve-la-Guyard.	2293	id.
		2175	Villeblevin
489	DROMIGNY, Jean, cultivateur, à la Chapelotte.	2295	Villen.-la-G.
490	DROMIGNY, Jean-Baptiste, cultivateur, à Bichain.	2300	id.
491	DROMIGNY, Michel, cultivateur, à Bichain.	2295	id.
492	DROMIGNY Pierre, cultivateur, à Villeblevin.	2145	Villeblevin
493	DROUET, Jean-Pierre, vigneron, à Gron.	715	Gron
		718	id.
494	DROUOT, Denis, vigneron, à Maillot.	820	Maillot
495	DUBECQ, Augustin, propriétaire, à Champigny.	80	Champigny
		81	id.
496	DUBOIS, Edme, cultivateur, à Saint-Denis.	1386	Saint-Denis
497	DUBOIS, Etienne, foulonnier, à Mâlay-le-Grand.	844	Mâlay-le-G.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Planelli de Maubec	14 floréal an II	»	»
Colomban Rossel	13 fructidor an II	8.600	4 09
id.	id.	7.800	3 32
id.	id.	8.200	4 »
id.	id.	6.100	3 43
Cure de Compigny	13 avril 1791	4.175/4	18 »/4
Abbaye de St-Antoine de Sens	id.	24.100 3	65 »/3
Chapitre de Sens	7 avril 1791	51.000	280 »
Carmélites de Sens	id.	1.000/6	1 »/6
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	1.225	1 »
Fabrique de Villen.-la-Guyard	23 mars 1793	25.400/23	45 37/23
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150/15	29 »/15
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.500/3	3 25/3
Fabrique de Villen.-la-Guyard	23 mars 1793	25.400/23	45 37/23
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	15.300/4	3 25/4
Fabrique de Villen.-la-Guyard	23 mars 1793	25.400/3	45 37/23
Colomban Rossel	13 fructidor an II	8.300	3 80
Jussy, émigré	25 frimaire an III	2.125/3	2 96/3
id.	id.	2.800/3	2 96/3
Colomban Rossel	6 ventôse an II	900	0 25
Cure de Champigny	13 fructidor an IV	2.397	Presbytère
Fabrique de Champigny	15 brumaire an V	207	1 25
Colomban Rossel	17 nivôse an III	14.100	11 15
Fabrique de Mâlay-le-Grand	23 février 1793	1.525	3 36

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
498	Dubois, Thomas, propriétaire, à Vareilles.	2045	Vareilles
499	Ducasse, Jacques-Louis, médecin, à Sens.	1517	Saligny
500	Duchat, Jean-Baptiste, maître d'école, à Champigny.	35	Champigny
501	Duchesne, Jean-Baptiste, ex-prieur de Montbéon.	1294	Saint-Agnan
.....	Duclos, Roch, à Sens.	1767	Sens
502	Ducrot, François, vigneron, à Courtois.	299	Courtois
503	Dufois, Louis, chirurgien, à Sens.	1916	Soucy
504	Dufour, Joseph, ex-juré priseur, à Sens, acquéreur de 31 arpents 58 perches et bâtiments.	1576	Sens
		1642	id.
		774	La Postolle
		781	id.
		782	id.
		784	id.
		786	id.
		788	id.
		789	id.
		790	id.
		791	id.
		1128	Paron
		1716	Sens
505	Dufresne, propriétaire, à Jeures (Seine-et-Oise).	1949	Theil
506	Dumant, François, charron, à Champigny.	58	Champigny
		71	id.
507	Dumant, Louis-Barthélemy, charron, à Villeneuve-la-Guyard.	2295	Villen.-la-G.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Mission de Versailles	8 fructidor an IV	900	Maison
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	13 mai 1791	36.100	14 09
Fabrique de Champigny	12 janvier 1793	345	0 50
Prieuré de Montbéon	2 avril 1791	16.100/3	45 »/3
Cure de Saint-Maurice de Sens	11 fructidor an III	2.600	?
Fabrique de Courtois	24 septembre 1791	3.675/10	6 53/10
Cure de Soucy	27 août 1791	150	0 25
Abbaye de Saint-Jean de Sens	12 mars 1791	1.225	1 »
Capucins de Sens	27 août 1791	25.300/4	Bâtiments/4
Planelli de Maubec	28 messidor an II	13.700/4	47 37/4
id.	id.	1.025/4	8 87/4
id.	id.	1.025/4	9 68/4
id.	id.	1.300/4	9 12/4
id.	id.	1.275/4	8 62/4
id.	id.	1.500/4	8 83/4
id.	id.	1.800/4	8 12/4
id.	id.	1.600/4	8 50/4
id.	id.	1.500/4	8 01/4
Cure de St-Symphorien de Sens	23 frimaire an III	1.400	1 »
Fabriq. de Ste-Colombe de Sens	id.	625	0 30
Commanderie des Cerisiers	18 brumaire an IV	21.846	Moulin
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	8.725/6	2 »
Chapelle de Champigny	13 prairial an III	3.650/3	0 25
Fabrique de Villen.-la-Guyard	23 mars 1793	25.400/23	45 37/23

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
508	DUMANT, Nicolas, père et fils, cultivateurs, à Villeblevin.	2103	Villeblevin
		2108	id.
		2143	id.
		2149	id.
		2152	id.
		2154	id.
		2155	id.
		2156	id.
509	DUMANT, Vincent, de Villeneuve-la-Guyard.[1]	2179	id.
		2315	Villen.-la-G.
		2321	id.
510	DUMÉE, Pierre, meunier, à Véron.	880	Marsangy
		882	id.
		883	id.
		2094	Véron
511	DUMÉNIL, Etienne, cultivateur, à Villethierry.	2403	Villethierry
512	DUMONDÉ, Pierre, mégissier, à Sens.	774	La Postolle
		781	id.
		782	id.
		784	id.
		786	id.
		788	id.
		789	id.
		790	id.
		791	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	5 février 1791	2.555	3 »
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	2.135	3 »
Colomban Rossel	13 fructidor an II	8.900/3	5 06/3
id.	id.	7.600/3	4 »/3
id.	id.	6.525/3	3 17/3
id.	id.	7.900/3	3 36/3
id.	id.	8.300/3	3 48/3
id.	id.	9.175/3	4 35/3
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.300/12	3 25/12
id.	id.	14.500/12	3 25/12
id.	id.	10.900/12	3 » 12
Xavier de Saxe	6 floréal an III	7.100/5	1 25/5
id.	id.	7.075/5	1 » 5
id.	id.	8.200/5	1 »/5
Hôtel-Dieu de Sens	28 floréal an III	8.500/2	4 67/2
Cure de Villethierry	27 germinal an IV	1.800	0 32/2
Planelli de Maubec	28 messidor an II	13.700/4	47 37/4
id.	id.	1.025/4	8 87/4
id.	id.	1.025/4	9 68/4
id.	id.	1.300/4	9 12/4
id.	id.	1.275/4	8 62/4
id.	id.	1.500/4	8 83/4
id.	id.	1.800/4	8 12/4
id.	id.	1.600/4	8 50/4
id.	id.	1.500/4	8 01/4

N° d'ordre des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
513	DUMONT, Jacques, cultivateur, aux Epenards.	1394	St-Martin-du-Tertr
		744	Gron
514	DUPERRET, Pierre-Jean, inspecteur des domaines, propriétaire, à Subligny.	11	Brannay
		449	Egriselles
		2249	Villenavotte
515	DUPLAN, Edme-Bernard, entrepreneur, à Villeneuve-l'Archevêque, administrateur du département, acquéreur de 492 arpents.	752	Lailly
		176	Courgenay
		2351	Villen.-l'Ar.
516	DUPLAN-BERAUDON, marchand de bois, à Sens.	971	Michery
517	DUPONT, Armand-Joseph, officier du roi, à Paris.	1553	Sens
		1560	id.
518	DUPRÉ, Claude, cultivateur, à Mâlay-le-Grand.	849	Mâlay-le-Gr.
519	*DUPRÉ, Jean-Charles, manouvrier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
520	DUPRÉ, Louis, marchand de bois, à Montacher.	4	La Belliole
521	DUPRÉ SAINT-MAUR, acquéreur de 495 arpents 31 perches.	2199	Villegardin
		2200	id.
		2201	id.
		2202	id.
		2203	id.
		2204	id.
522	DUPUIS, Etienne, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
523	DURAND, Pierre-Maurice, propriétaire, à Vareilles.	2044	Vareilles

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Archevêché de Sens	8 avril 1791	1.000	3 25
de Jussy	26 frimaire an III	3.200	3 25
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	1er jour complémentaire an IV	68.000 2	141 » 2
Cure d'Egriselles	14 ventôse an VI	50.100	Maisons
Archevêché de Sens	16 ventôse an VI	20.000	12 »
Abbaye de Vauluisant	31 décembre 1790	36.300	285 »
id.	18 germinal an II	55.400	404 » 2
Hospice de Villeneuve-s.-Vanne	6 germinal an III	5.000	5 »
Caisse d'Amortissement	31 décembre 1813	1.290	4 50
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	10.200	7 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	14 janvier 1790	5.500	4 50
Colomban Rossel	19 ventôse an III	1.850	1 50
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100 16	91 25 16
Chapitre de Sens	21 novembre 1792	5.600	8 »
Dupré Saint-Maur	8 ventôse an VIII	6.575	227 12
id.	id.	3.600	39 25
id.	id.	5.000	55 33
id.	id.	6.025	50 22
id.	id.	10.025	113 39
id.	id.	5.150	10 »
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800 18	23 » 18
Cure et Fabrique de Vareilles	7 fructidor an IV	2.067 2	Presbytère

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
524	ELIAUX, Jacques-Joseph, propriétaire à Sergines, administrateur du district, acquéreur de 34 arpents 8 perches.	606	Grange-le-B
		613	id.
		1037	Pailly
		2042	Vareilles
		2331	Villen.-la-G.
		2405	Villethierry
		497	Fleurigny
		921	Marsangy
		922	id.
525	EMPEREUR, Antoine, marchand, à Villeneuve-la-Guyard.	2305	Villen.-la-G.
526	EMPEREUR, François, marchand, à Villeneuve-la-Guyard, acquéreur de 74 arpents 59 perches.	2294	id.
		2295	id.
		2165	Villeblevin
		1325	Saint-Agnan
		2184	Villeblevin
		2332	Villen.-la-G.
		1327	Saint-Agnan
527	EPOIGNY, Claude, cordier, à Sens.	1583	Sens
528	EPOIGNY, Hardouin, ex-contrôleur du grenier à sel de Sens, administrateur du district de Sens directeur des diligences à Rouen en 1792.	352	Domats
		358	id.
		1002	Nailly
		1001	id.
529	ESMANGART (Marie-Louise-Euphrasie Garsement, veuve de Jean-Charles-François).	1883	Sergines
530	ESMANGART, Angélique-Françoise-Thérèse, propriétaire, à Dollot.	153	Compigny
531	ETANCELIN, François, marchand, à Sens.	214	Courlon

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Commanderie de Launay	11 ventôse an III	2.500	6 »
id.	id.	2.600	6 »
id.	3 prairial an III	6.825 3	14 50 3
Fabrique de Vareilles	1er jour complem. an III	61.300	12 »
Chapitre de Montereau	id.	18.100	0 75
Fabrique de Villethierry	id.	13.000	0 50
Chapelle de Vallières	5 vendémiaire IV	2.575	0 50
Fabrique de Rousson	id.	10.000	0 50
Collège de Sens	id.	130.000	3 »
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	13.900	3 25
Fabrique de La Chapelotte	23 mars 1793	20.200/3	22 50/3
Fabrique de Villen.-la-Guyard	id.	25.400/23	45 37/23
Colomban Rossel	14 fructidor an II	3.025	3 25
id.	17 messidor an IV	6.363/2	47 »/2
L.-B. Crécy-Champmilon	19 messidor an IV	4.303	13 »
Chapelle Saint-Louis	id.	2.473/2	3 75/2
Colomban Rossel	12 vendémiaire V	6.350/2	47 » 2
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	6 avril 1791	610	0 25
Chartreux de Valprofonde	31 décembre 1790	1.900	Etang
id.	id.	4.000	24 »
Archevêché de Sens	5 février 1791	1.175	1 »
Cure de Nailly	id.	1.500	1 25
C. Esmangart	6 thermidor an VII	545	1 »
Massé Saint-Martin	23 fructidor an IV	11.783	47 41
Fabrique de Courlon	23 mars 1793	10.000	19 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
532	Eté, Simon, cultivateur, à Courtois.	299	Courtois
.....	Evezard, Jean-Louis, vigneron, à Gron.	712	Gron
533	Evrat, Edme-Jérôme, vigneron, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1406	St-Martin-s.-Oreuse
534	Evrat, Godard, manouvrier, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1426	id.
535	Faffé, Charles, marchand, à Chuelles (Loiret).	349	Domats
536	Failliat, Nicolas, meunier, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1420	St-Martin-s.-Oreuse
537	*Faillot, André, sabotier, à Véron.	2076	Véron
538	Faillot, Antoine, cultivateur, à Etigny.	451	Etigny
		1277	Rosoy
539	*Faillot, Jean-Baptiste, vigneron, à Véron.	2080	Véron
540	*Faillot, Pierre, cultivateur, à Theil.	1947	Theil
541	Faisant, Jean, cultivateur, à Collemiers.	1055	Paron
542	Favot, Jean, meunier, à Foissy-sur-Vanne.	754	Lailly
		761	id.
543	Fenin, Etienne, cordonnier, à Villeblevin.	1293	Saint-Agnan
		2103	Villeblevin
544	Ferien, Edme, cultivateur, à Villeperrot.	2383	Villeperrot
545	Ferien, Etienne, cultivateur, à Villenavotte.	2248	Villenavotte
546	Ferien, Jean, cultivateur, à Villeperrot.	2384	Villeperrot
547	*Ferien, Pierre, cultivateur, à Pont-sur-Yonne.	1226	Pont-s.-Yonne
		1239	id.
		1251	id.
		1252	id.
»	Fernel, Pierre, homme de loi, à Brienon.	1669	Sens
		1670	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Courtois	24 septembre 1791	3.675/10	6 53 10
de Jussy	25 frimaire an III	36.100	8 11
Fabrique de St-Martin-sur-Oreuse	23 février 1793	1.000 3	3 »/3
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1.975	6 52
Chartreux de Valprofonde	31 décembre 1790	3.000	Etang
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	2.725	3 »
Hôtel-Dieu de Sens	18 floréal an III	12.000/2	4 75/2
Cure d'Etigny	28 juin 1791	1.225/6	6 40 6
Chapitre de Sens	28 novembre 1791	4.425	16 »
Hôtel-Dieu de Sens	18 floréal an III	9.300	6 07
Fabrique de Theil	27 fructidor an III	70.100/10	11 08/10
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000/20	182 28/20
Abbaye de Vauluisant	9 février 1791	18.000/2	13 »/2
id.	18 avril 1791	8.800/18	23 » 18
Chapitre de Sens	5 février 1791	275	0 50
id.	id.	725	1 »
Cure de Sainte-Colombe de Sens	30 septembre 1791	2.425/4	3 » 4
Fabrique de Villenavotte	6 mars 1793	6.375	14 64
Fabrique de Villeperrot	id.	5.150	7 75
Bernier, déporté	3 ventôse an III	3.325	2 48
id.	id.	1.225	0 30
Commune de Pont	5 juillet 1813	745	1 »
id.	id.	405	1 »
Annonciades de Sens	3 avril 1793	2.775	Rente
id.	id.	3.750	id.

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
548	Fesneux, Jean-Baptiste.	1886	Les Sièges
549	Feuchot, Jean, maréchal, à Fouchères.	515	Fouchères
550	Feuillet, Jean, cultivateur, à Noé.	1030	Noé
551	Fèvre, Louis, vigneron, à Foissy.	505	Foissy
552	Fillemin, Ambroise, arpenteur, à Sens.	1720	Sens
553	Fillieux, Nicolas, cultivateur, à Michery.	949	Michery
554	Finon, Claude, cultivateur, à Fouchères.	515	Fouchères
555	Finon, Jean, bourrelier, à Saint-Valérien.	1487	St-Valérien
556	*Fleureau, Jacques-Silent, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard.	2295	Villen.-la-G
		2219	Villeblevin
557	Fleureau, Nicolas, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2295	Villen.-la-G
		2303	id.
		2129	Villeblevin
558	Fleureau, Pierre, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard, frère du précédent.	2303	Villen.-la-G
		2129	Villeblevin
559	Fleureau, Vincent, maçon, à Villeneuve-la-Guyard.	2295	Villen.-la-G
560	Foacier, César-Pierre, ancien secrétaire général et ancien payeur général du département, acquéreur de 394 arpents 50 perches, et un étang.	2251	Villen.-la-D
		2267	id.
		11	Brannay
		1933	Soucy
		1935	id.
		1936	id.
		1024	Nailly
		2283	Villen.-la-D.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Pénitents de Sens	5 mars 1791	2.000	12 25
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 » 20
Fabrique de Noé	21 fructidor an III	75.200	10 52
Fabrique de Foissy	3 germinal an III	5.000 3	5 » 3
Chapitre de Sens	24 nivôse an III	61.000	Maison
Fabrique de Michery	16 vendémiaire III	1.550	3 »
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 » 20
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	240	1 25
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	25.400 23	45 37 12
Colomban Rossel	29 thermidor an II	6.150 3	2 25 3
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	25.400 23	45 37 23
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	13.400 2	3 25 2
Colomban Rossel	29 thermidor an III	6.150 3	2 25 3
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	13.400 2	3 25 2
Colomban Rossel	29 thermidor an III	6.150 3	2 25 3
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	25.400 23	45 37 23
Cure de Villeneuve-la-Dondagre	1 mai 1791	4.800	23 »
id.	23 février 1793	?	Etang
Abbaye de Saint-Jean de Sens	4e jour complémentaire an IV	68.000 2	141 »
id.	27 pluviôse an VI	210.300	50 »
id.	id.	460.100	51 »
id.	id.	550.000	50 50
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	14 ventôse an VI	325.100	52 »
Chapitre de Sens	6 mars 1815	1.200	1 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUEREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
561	FOACIER, Louis-Anne, ancien notaire à Paris, acquéreur de 208 arpents et d'une maison.	1784	Sens
		2279	Villen.-la-D
		2280	id.
		7	La Belliole
562	FOIN, Edme, cultivateur, à Soucy.	1917	Soucy
563	FOIN, François, cultivateur, à Soucy.	1912	id.
		1913	id.
564	FOIN, François, marchand, à Villeneuve-sur-Vanne.	760	Lailly
		2360	Villen.-l'Ar
565	FOIN, Jean, manouvrier, à Couroy.	586	Grange-le-B
		598	id.
		599	id.
566	*FOIN, Jean-Laurent, cultivateur, à La Postolle.	780	La Postolle
567	FOLLIE, Edme, cultivateur, à Villeblevin.	1323	Saint-Agnan
		1324	id.
568	FONTAINE, Claude-Louis, meunier, à Mâlay-le-Petit, fermier des terres à lui adjugées.	857	Mâlay-le-P.
569	FONTAINE, Louis-Nicolas-Pierre.	1950	Theil
		1951	id.
570	FONTEAU, Edme, vigneron, à Marsangy.	877	Marsangy
571	FORMANOIR, Louis-François, curé de Sens.	1838	Sens
572	FORTIN, Edme, manouvrier, à Gisy.	560	Gisy
573	FORTIN, Edme-Paul, meunier, à Michery.	963	Michery
		964	id.
		965	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	16 messidor an IV	5.737	Maison
id.	16 vendémiaire V	40.767	131 »
id.	id.	17.998	17 »
id.	3 mai 1815	»	»
Colomban Rossel	17 prairial an II	475	0 20
Chanoines de Saint-Cyr	5 avril 1791	1.575	1 50
Cure de Soucy	6 avril 1791	7.600	21 98
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	19.400 6	18 » 6
Hospice de Villeneuve-sur-Vanne	6 germinal an III	3.500	5 »
Commanderie de Launay	8 ventôse an III	2.525 2	6 » 2
id.	id.	1.575 2	3 » 2
id.	id.	1.025 2	2 37 2
Planelli de Maubec	28 messidor an II	1.125 3	9 25 3
Colomban Rossel	14 fructidor an II	2.025 2	3 02 2
Cure de Saint-Agnan	17 fructidor an III	4.300	0 50
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 avril 1791	2.625	4 25
Commune de Theil	13 mars 1824	810	1 50
id.	id.	205	0 60
Cure de Marsangy	30 septembre 1791	5.350 3	2 70 3
Chapitre de Sens	9 août 1808	1.600	Maison
Hôtel-Dieu de Sens	8 germinal an III	3.000 2	1 25 2
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	28 floréal an III	2.200	3 »
id.	id.	3.050	3 »
id.	id.	6.700	3 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
574	FORTIN, Jean-Joseph, propriétaire, à Sens, acquéreur de 64 arpents, un bâtiment et une maison.	1837	Sens
		1840	id.
		13	Brannay
		1050	Pailly
		340	Cuy
		972	Michery
575	FOSSÉ, Louis, cultivateur, à Sens.	1789	Sens
576	FOSSE, Tranquille-Désiré, marchand de bois, à Ferrières.	403	Domats
577	FOSSEY, Nicolas, industriel, à Paris.	1358	Saint-Denis
578	*FOUET, Augustin, cultivateur, à Gron.	721	Gron
		728	id.
579	FOUET, Claude, marchand, à Sens.	1647	Sens
580	*FOUET, Claude, vigneron, à Gron.	669	Gron
		670	id.
		733	id.
581	FOUET, François, cultivateur, à Cornant.	439	Egriselles
582	FOUET, François, cultivateur, à Gron.	722	Gron
583	FOUET, Jean-Baptiste, cultivateur, à Gron, ancien fermier de la ferme des Epenards (voir n° 712).	706	id.
		736	id.
584	FOUET, Jean, cultivateur, maire de Villenavotte.	2380	Villeperrot
		2381	id.
		2382	id.
585	*FOUET, Jean-Claude, vigneron, à Gron, acquéreur de 10 arpents 3 perches.	669	Gron
		670	id.
		671	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	9 août 1808	815 2	Bâtiment
Grand Séminaire de Sens	id.	695 2	Maison
Moinville	3 août 1810	5.525	45 »
Abbaye de Vauluisant	id.	3.375 2	25 » 2
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	5 juillet 1813	2.851 2	7 » 2
Caisse d'Amortissement	8 juillet 1814	2.425	3 »
Cure de Saint-Maurice de Sens	24 messidor an IV	3.024	Presbytère
Collège de Sens	27 septembre 1821	36.500 3	94 » 3
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	30 décembre 1790	45.000	Bâtiments
Jussy, émigré	26 frimaire an II	2.025 4	3 76 4
id.	id.	2.650 4	2 87 4
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	26 octobre 1791	6.350 2	12 » 2
Chanoines de Notre-Dame	9 février 1791	3.300 9	14 50 9
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	1.700 9	2 88 9
Jussy, émigré	26 frimaire an III	2.400	2 »
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	2.725	0 75
Jussy, émigré	26 frimaire an III	2.150	2 25
id.	3 brumaire an III	200	0 25
id.	26 frimaire an III	2.400	2 83
Cure de Villeperrot	27 juillet 1791	4.550 2	11 » 2
Treize-Prêtres de Sens	id.	3.125 2	1 50 2
Cure de Villeperrot	id.	1 025 2	1 » 2
Chapitre de Sens	9 février 1791	3 300 9	14 50 9
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	1.700 9	2 88 9
Cure de Gron	4 mai 1791	5.825 8	18 » 8

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
585	FOUET, Jean-Claude, vigneron, à Gron, acquéreur de 10 arpents 3 perches *(suite)*.	672	Gron
		725	id.
		743	id.
586	*FOUET, Jean-Pierre, manouvrier, à Marsangy.	910	Marsangy
587	FOUET, Pierre, cultivateur, à Villeneuve-la-Dondagre.	2272	Villen.-la-D.
588	FOUET, Pierre, cultivateur, à Gron.	737	Gron
589	FOUET, Pierre-Claude, marchand, à Villeneuve-le-Roi.	2394	Villeroy
590	FOURCHER, Michel, manouvrier, à Villethierry.	2401	Villethierry
591	FOURNEAU, Louis, cultivateur, à Gisy.	541	Gisy
		551	id.
	FOUTEAU, Edme, vigneron, à Marsangy.	877	Marsangy
592	FRAISSE, Jean-François, bourgeois, à Bazoches (Loiret).	2193	Villegardin
593	FRANDIN, Daniel, cultivateur, à Gron.	669	Gron
		670	id.
		671	id.
		672	id.
		678	id.
		725	id.
594	FROMENTIN, Charles-Adrien, propriétaire, à Saint-Florentin, acquéreur de 68 arpents.	339	Cuy
		927	Marsangy
		1393	Saint-Denis
.....		1831	Sens
595	FROMINY, Etienne, vigneron, à Pont-sur-Yonne.	1225	Pont-s.-Yonne
596	*GABILLOT, Jean, cultivateur, à Marsangy.	902	Marsangy

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Saint-Jean de Sens	4 mai 2791	2.400/8	12 » 8
Jussy	26 frimaire an III	1.525/2	3 07/2
Jussy	id.	1.250	3 05
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	31.000/4	1 50/4
Fabrique de Villen.-la-Dondagre	6 mars 1793	225	0 87
Jussy	26 frimaire an III	4.100/2	2 50/2
Archevêché de Sens	30 septembre 1791	38.200	376 48
Fabrique de Villethierry	12 janvier 1793	440	1 86
Fabrique de Gisy	21 novembre 1792	26.300/3	53 » 3
Hôtel-Dieu de Sens	8 germinal an III	4.275/2	3 12/2
Cure de Marsangy	30 septembre 1791	5.350/3	3 20/3
Fabrique de Bazoches	13 juin 1792	760	1 37
Chapitre de Sens	9 février 1791	3.300/9	14 50/9
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	1.700/9	2 88/9
Cure de Gron	4 mai 1791	5.825/8	18 » 8
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	id.	2.400/8	12 »/8
Jussy, émigrés	22 floréal an II	220	1 09
id.	26 frimaire an III	1.525/2	3 07/2
Crécy-Champmilon	27 prairial an VII	8.275	62 »
id.	id.	3.525	4 50
id.	id.	835	1 50
id.	id.	100.700	Maison
Bernier, déporté	3 ventôse an III	2.300	3 58
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	475	3 75

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
597	GAGÉ, Jean-Baptiste, cultivateur, à Gron, ancien fermier de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif.	669	Gron
		670	id.
	jean baptiste gagé	671	id.
		672	id.
598	GAGNIER, Claude, cultivateur, à Villegardin.	999	Montacher
		2196	Villegardin
599	GAGNIER, Etienne, manouvrier, à Villegardin.	2192	id.
600	GALICIER, Claude, cultivateur, à Theil.	1947	Theil
601	GALLIEN, Claude, notaire et géomètre, à Courgenay, régisseur des biens de la mense abbatiale de Vauluisant.	195	Courgenay
		198	id.
602	*GARANGER, Louis, manouvrier, à Courtoin.	291	Courtoin
603	GARDON, Jean, scieur de long, à Villeneuve-la-Dondagre.	2266	Villen.-la-D.
604	*GAREAU, Edme, manouvrier, à Villeneuve-la-Guyard.	2298	Villen.-la-G.
605	GARNIER, Alexandre, marinier, à Sens.	542	Gisy
606	GARNIER, Jacques-Philippe, procureur au tribunal du district.	1514	Saligny
607	GARNIER, Michel, fermier des Usages, commune de Chaumont.	802	Lixy
608	GARRÉ, François.	1231	Pont-s.-Yonne
		1233	id.
609	GASSOT, Pierre, cultivateur, à Theil.	1947	Theil
610	GASTEAU, Jean-Baptiste, cultivateur, à Villemanoche, ex-fermier des terres de l'Hôtel-Dieu de Sens audit lieu, à lui adjugées pour moitié.	2209	Villemanoche
		2212	id.
	Gasteau	2238	id.
		2239	id.
		2240	id.
		2241	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	9 février 1791	3.300 9	14 50 9
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	1.700 9	2 88 9
Cure de Gron	4 mai 1791	5.825 8	18 » 8
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	id.	2.400 8	12 » 8
Cure de Montacher	24 nivôse an III	205	0 16
Cure de Villegardin	29 fructidor an III	32.100/6	2 » 6
Fabrique de Villegardin	28 septembre 1791	2.580 4	6 98 4
Fabrique de Theil	27 fructidor an III	70.100 10	11 08 10
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	13.500 15	17 » 15
Fabrique de Courgenay	8 fructidor an III	136.000 10	41 »/10
Xavier de Saxe	6 floréal an III	1.575	3 »
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	700	Etang
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.000 4	3 50 4
Cure de Gisy	21 novembre 1792	2.725	1 50
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	12 mars 1791	2.200 2	5 » 2
Abbaye de Saint-Jean de Sens	29 frimaire an V	22.785	27 »
Bernier	3 ventôse an III	3.500 4	3 03 4
id.	id.	3.750/4	3 21 4
Fabrique de Theil	27 fructidor an III	70.100 10	11 08 10
Abbaye de Saint-Jean de Sens	14 janvier 1791	11 200/3	17 » 3
Abbaye de Saint-Antoine de Sens	id.	2.075 3	6 »/3
Hôtel-Dieu de Sens	8 floréal an III	6.725 2	1 21 2
id.	id.	5.150 2	1 18 2
id.	id.	6.400/2	3 80 2
id.	id.	5.025 2	3 81 2

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
610	GASTEAU, Jean-Baptiste, cultivateur, à Villemanoche, ex-fermier des terres de l'Hôtel-Dieu de Sens audit lieu, à lui adjugées pour moitié *(suite)*.	2242	Villemanoche
		2243	id.
611	GATOUILLAT, Charles, manouvrier, à Flacy.	473	Flacy
612	GAUDAIRE, Antoine, cultivateur, à Serbonnes.	1852	Serbonnes
613	GAUDAIRE, Edme, cultivateur, à Serbonnes.	1851	id.
614	GAUDAIRE, Simon-Edme, cultivateur, à Vinneuf.	2428	Vinneuf
615	GAUDIER, Louis-Clément, contrôleur des Etapes.	1479	St-Maurice-aux-R.-H
616	GAUDIN, Pierre, propriétaire, à Flacy.	493	Flacy
617	GAUDISSANT, Louis, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
618	GAUTHIER, Etienne-Charles-Blaise, ex-élu en l'élection de Sens, maire de Sens, acquéreur de 201 arpents 16 perches et de 2 maisons.	307	Cuy
		1065	Paron
		1677	Sens
		1714	id.
		1715	id.
		1834	id.
619	GAUTHIER, Claude, vigneron, à Rosoy, acquéreur de 6 arpents 25 perches.	1284	Rosoy
		2073	Véron
	gauthier	1291	Rosoy
620	GAUTIER, Eloi, cultivateur, au Chêne-au-Roi (La Belliole).	2265	Villen.-la-D.
621	*GAUTIER, François, cultivateur, à Egriselles.	420	Egriselles
		441	id.
622	GAUTIER (veuve Jean), libraire, à Paris.	2404	Villethierry
623	GAUTIER, Pierre, charpentier, à Sens.	1700	Sens
		1705	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Hôtel-Dieu de Sens	8 floréal an III	4.950 2	3 89 2
id.	id.	5.800 2	4 27 2
Cure de Flacy	26 octobre 1791	2.525 7	5 10 7
Fabrique de Serbonnes	3 brumaire an III	670	2 11
id.	id.	665	2 21
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 mai 1791	24.100 8	74 41 8
Cure de Saint-Maurice-aux-Riches-H.	28 messidor an IV	3.060	Presbytère
Commune de Flacy	9 juin 1813	1.050	7 »
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800 18	23 » 18
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	8 avril 1791	106.000/2	398 » 2
Grand Séminaire de Sens	27 mars 1793	140	0 25
Bouvier, émigré	16 nivôse an II	8.000	Maison
Gigot, condamné	24 brumaire an III	16.000	id.
id.	id.	12.800	0 01
id.	9 août 1808	3.400 2	3 75 2
Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens	8 avril 1791	2.750 4	8 » 4
Cure de Véron	7 mai 1791	2.650 4	14 » 4
Commune de Rosoy	31 juillet 1813	3.625 3	3 » 3
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	3.050 2	Etangs/2
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	2.150	3 65
id.	id.	3.350 2	0 75 2
Cure de Villethierry	18 fructidor an II	3.025	0 75
Fabrique de Saint-Pregts de Sens	9 prairial an II	2 100 2	0 50 2
Fabrique de Saint-Hilaire	id.	7.900 2	Maison

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
623	GAUTIER, Pierre, charpentier, à Sens *(suite)*.	1706	Sens
		1707	id.
		1708	id.
		1786	id.
624	GEOFFROY, Claude, marchand, à Villeneuve-la-Guyard.	2121	Villeblevin
		2171	id.
625	GEOFFROY, François, fondeur, à Sens.	1987	Thorigny
626	GEOFFROY, Jean-Etienne, marchand vannier, à Pont-sur-Yonne.	1212	Pont-s.-Yonne
		1245	id.
627	*GÉRARD, Jacques, manouvrier, à Paron.	1055	Paron
628	GÉRARD, Jean-Dominique, laboureur, aux Sièges.	1887	Les Sièges
		1900	Sognes
		1836	Les Sièges
		120	Chigy
629	GERMAIN, Hubert, marchand, à Nailly.	1003	Nailly
630	GERVAIS, Grégoire, cultivateur, à Pailly.	1042	Pailly
631	GERVAIS, Jean, cultivateur, à Pailly, fermier des terres à lui adjugées.	1040	id.
		1041	id.
		1045	id.
632	*GERVAIS, Jean-Noël, boucher, à Sergines.	943	Sergines
		1861	id.
633	GERVAIS, Pierre, cultivateur, à Pailly.	1041	Pailly
634	GERVAIS (veuve Simon-Jude), « bourgeoise », à Sergines.	943	Sergines
635	GIBEZ, Claude, cultivateur, à Fleurigny.	1428	St-Martin-s.-Oreuse

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication Livres.	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Saint-Hilaire	29 prairial an II	6.200 2	Maison/2
id.	id.	3 600 2	Cimetière
Collège de Sens	id.	8.000 2	Maison
Cimetière St-Hilaire de Sens	21 messidor an IV	330	Cimetière
Colomban Rossel	29 thermidor an II	1.600 2	4 36 2
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	8.575	3 25
Planelli de Maubec	14 floréal an II	8.200	6 25
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	15.700 2	6 77 2
Apanage d'Orléans	14 ventôse an VI	6.500	0 75
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
Cure des Sièges	30 mai 1791	5.000 5	4 25 5
Cure de Sognes	1er juin 1791	6.000	18 87
Mission de Versailles	1er décembre 1792	24.700 6	8 75/6
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	7.250	2 »
Archevêché de Sens	9 avril 1791	2.550	Maison
Commanderie de Launay	3 prairial an III	7.000 2	11 37 2
id.	id.	6.750	11 25
id.	id.	6.850/2	10 50 2
id.	id.	6.350	11 92
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	3 juillet 1793	48.000 19	94 »/19
Prieuré Saint-Paterne de Sergines	13 mai 1791	7.500	10 »
Commanderie de Launay	3 prairial an III	6.850/2	10 50/2
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	3 juillet 1793	48.000 19	94 » 19
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	2.275	6 49

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
636	GIGUET, Nicolas, cultivateur, à Egriselles.	431	Egriselles
		880	Marsangy
		882	id.
		883	id.
637	*GILLET, Pierre, cultivateur, à Domats.	2254	Villen.-la-D.
		400	Domats
638	GODIN, Charles, marchand, à Sens.	1658	Sens
639	GODIN, Charles-Alexandre-Denis, bourgeois, à Sens.	1610	id.
.....	GOMMERY, Nicolas, propriétaire, aux Sièges.	128	Chigy
640	GORET, Antoine, fils, courtilier, à Sens.	1628	Sens
		1651	id.
641	GORET, Jacques, père, courtilier, à Sens.	1628	id.
642	GOUAIRE, Pierre, cultivateur, à Sergines.	1157	Le Plessis-St-Jean
643	GOUBAULT, Edme, notaire, à Villeneuve-l'Archevêque.	2336	Villen.-l'Ar.
644	GOUGÉ, Jean, gendarme, à Sens.	154	Cornant
		156	id.
		158	id.
		160	id.
645	*GOURLIN, Charles, cultivateur, à Pont-sur-Yonne.	1206	Pont-s.-Yonne
646	*GOURLIN, Etienne, cultivateur, à Pont-sur-Yonne.	1205	id.
		1210	id.
		1215	id.
647	GOUSSÉ, Edme, jardinier, à Sens.	1709	Sens
		1710	id.
———	GOUSSÉ, François, cultivateur, à Voisines.	2460	Voisines

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	5.350	4 75
id.	6 floréal an III	7.100/5	1 25 5
id.	id.	7.075 5	1 » 5
id.	id.	8.200 5	1 » 5
Chapitre de Sens	27 juillet 1791	15.700	99 »
Cure de Domats	19 fructidor an IV	2.695	Presbytère
Cure de Saint-Hilaire de Sens	13 juin 1792	1.500	2 50
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	28 juin 1791	180	0 08
Cure de Chigy	29 thermidor an IV	2.160	Presbytère
Chapitre de Sens	17 août 1791	624 2	0 25 2
Cure de Sainte-Colombe de Sens	14 janvier 1792	2.100 3	1 » 3
Chapitre de Sens	17 août 1791	624 2	0 25 2
Abbaye de Saint-Antoine de Sens	30 décembre 1790	37.000 5	190 » 5
Cure de Villeneuve-l'Archevêque	6 avril 1791	3.686	3 »
Fabrique de Cornant	8 prairial an II	225/2	2 50 2
id.	id.	260 2	2 41,2
id.	id.	275 2	2 83/2
id.	id.	285/2	3 » 2
Fabrique de Pont-sur-Yonne	21 pluviôse an III	5.175	4 01
id.	id.	2.100	4 03
id.	id.	2.425	4 59
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	3.175	3 58
Cure de Saint-Didier de Sens	29 prairial an II	1.450	0 20
id.	id.	1.550	0 20
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	26.300 28	120 » 28

N d'ordre des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
648	Goussé, Jean, cultivateur, à Foissy.	2365	Villen.-l'Ar
		2366	id.
649	Goussé, Jean-Claude, recteur d'école, à Voisines.	2460	Voisines
650	Goussé, Martin, cordonnier, à Villiers-Louis.	2424	Villiers-Loui
		2425	id.
651	Gramain, François, cultivateur, à Sergines.	943	Sergines
		1873	id.
		1875	id.
652	Gramain, Jean, cultivateur, à Cuy.	331	Cuy
653	Gramain (Marie-Marguerite Gruet, veuve Jean-Tiburce).	1864	Sergines
		1869	id.
654	*Grand, Claude, cultivateur, à Courtoin.	283	Courtoin
		284	id.
655	Grand, Jean, cultivateur, aux Sièges, fermier des terres à lui adjugées.	1894	Les Sièges
656	Granjon, Nicolas, manouvrier, à Savigny.	1547	Savigny
657	Grappin, Marin, marchand, à Villemanoche, ancien tuilier à Pont.	1191	Pont-s.-Yonne
658	Grattery, Jean-Baptiste.	2172	Villeblevin
	Gréau, Pierre-Daniel, marchand de bois, à Villeneuve-sur-Yonne.	1667	Sens
659	Grégoire, Edme, manouvrier, à Paron.	1055	Paron
660	*Grémy, Claude, cultivateur, à Collemiers.	704	Gron
661	Grémy, Etienne, manouvrier, à Egriselles.	440	Egriselles
662	Grémy, Jacques, cultivateur, à Gron.	669	Gron
		670	id.
		721	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Hôpital de Villeneuve-sur-Vanne	6 germinal an III	12.300	1 25
id.	id.	3.025	0 19
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	4.075,7	30 »/7
Cure de Villiers-Louis	13 fructidor an IV	1.440	Presbytère
Fabrique de Villiers-Louis	16 frimaire an V	854	1 50
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	3 juillet 1793	48.000/19	94 » 19
Colomban Rossel	14 prairial an II	3.200	6 01
id.	id.	3.025	6 01
id.	19 nivôse an III	2.000	1 63
id.	14 prairial an II	2.900	6 06
id.	id.	3.475	6 14
Xaxier de Saxe	6 floréal an III	2.650/3	6 »/3
id.	id.	1.350/3	3 »/3
Mission de Versailles	1er décembre 1792	26.500	146 84
Fabrique de Savigny	26 juin 1793	1.225	3 »
Abbaye de Saint-Jean de Sens	9 avril 1791	2.325/2	Tuilerie
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	8.425/2	3 25/5
Annonciades de Sens	16 janvier 1793	40.100	Bâtiments
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000/20	182 28 20
Jussy, émigré	3 brumaire an III	280	0 25
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	3.025	0 75
Chapitre de Sens	9 février 1791	3.300 9	14 50/9
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	1.700 9	2 88/9
Jussy, émigré	26 frimaire an III	2.025 4	3 76 4

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
663	GRÉMY, Jacques, cultivateur, à Gron *(suite)*.	728	Gron
664	GRENET, André, marchand de vin, à Véron.	2084	Véron
665	GRENET, Jacques, marchand de vin, à Véron, acquéreur de 69 arpents 58 perches.	2068	id.
		2069	id.
		2074	id.
		2077	id.
	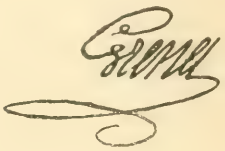	2078	id.
		2079	id.
		2093	id.
		2094	id.
		2095	id.
666	GRENET, Louis, cultivateur et marchand de vin, à Marsangy.	907	Marsangy
		908	id.
		909	id.
	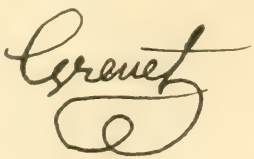	913	id.
		915	id.
		919	id.
		920	id.
667	GRENET, Lupien, marchand de vin, à Véron.	2064	Véron
668	GRENET, Pierre, le jeune, marchand de vin, à Passy.	2081	id.
669	GRENET, Pierre, l'aîné, marchand de vin, à Passy.	2087	id.
		880	Marsangy
		882	id.
		883	id.
670	GRENET, Sébastien, marchand de vin, à Marsangy.	875	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (francs)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Jussy, émigré	26 frimaire an III	2.650 4	2 87 4
Hôtel-Dieu de Sens	18 floréal an III	6.200	3 25
Chapitre de Sens	7 mai 1791	1.600	27 44
id.	id.	5.925	2 »
id.	id.	6.450	20 »
Hôtel-Dieu de Sens	18 floréal an III	15.000	4 75
id.	id.	9.600	4 50
id.	id.	16.900	4 29
id.	28 floréal an III	5.150	3 10
id.	id.	8.500 4	4 67 4
id.	id.	11.000/2	4 67/2
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	30.000 2	1 50/2
id.	id.	30.500 2	1 50 2
id.	id.	35.100/2	1 50/2
id.	id.	45.300/2	2 »/2
id.	id.	17.300 2	1 »/2
id.	21 fructidor an III	3.000	0 50
Cure de Marsangy	id.	3.650	0 25
Chapitre de Sens	2 avril 1791	5.700	Maison
Hôtel-Dieu de Sens	18 floréal an III	22.200	6 »
id.	id.	17.100	3 28
Xavier de Saxe	6 floréal an III	7.100 5	1 25 5
id.	id.	7.075 5	1 » 5
id.	id.	8.200/5	1 »/5
Cure de Marsangy	30 juillet 1791	2.700	1 25

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
671	GRENET, Sébastien, marchand de vin, à Marsangy *(suite)*.	876	Marsangy
672	GRENET-GUILBERT, Dominique, marchand de vin en gros, à Paris.	10	La Belliole
673	GRENIER, Hubert, marchand de bois, à Paris, acquéreur de 6 arpents 75 perches.	279	Courtoin
		280	id.
		287	id.
674	GRESSIN, Jean, cultivateur, à Cornant.	161	Cornant
		693	Gron
		164	Cornant
675	GRIS, Jean, marchand de vin, à Véron.	2063	Véron
676	GRIVOIS, Bon, laboureur, à Courlon.	210	Courlon
677	GROSSET, François, manouvrier, à Etigny.	1276	Rosoy
.....	GRUAU, René, veloutier, à Sens.	2004	Thorigny
678	GRUET, Nicolas, cultivateur, à Sergines.	1157	Le Ples is-St-Jean
679	*GRUYER, Louis, vigneron, à Villeneuve-l'Archevêque.	2336	Villen.-l'Ar.
680	GUÉRILLOT, Edme, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2293	Villen.-la-G.
681	GUÉRIN, Jean-Nicolas, cultivateur, à Fleurigny.	495	Fleurigny
		496	id.
682	GUICHARD, Louis, ex-officier du point d'honneur, à Sens, acquéreur de 64 arpents 12 perches.	1847	Serbonnes
		2462	Voisines
		938	Michery
683	GUICHARD, Guillaume, ex-chanoine de Sens, acquéreur de 79 arpents 5 perches.	1365	Saint-Denis
		537	Gisy
		296	Courtois
		1653	Sens
684	GUICHARD, Guillaume-Louis-Marie-César.	1859	Serbonnes

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication Livres	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Cure de Marsangy	30 juillet 1791	3.425	1 25
Chapitre de Sens	27 septembre 1821	44.601	58 »
Xavier de Saxe	6 floréal an III	775	1 25
id.	id.	1.500	1 50
id.	id.	1.525	1 »
Fabrique de Cornant	8 prairial an II	270	2 25
Fabrique de Gron	18 fructidor an II	1.025	2 25
Cure de Cornant	23 frimaire an III	1.500 3	0 87/3
Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens	12 mars 1791	1.275	1 25
Mission de Versailles	10 octobre 1792	13.600 4	68 » 1
Chapitre de Sens	28 novembre 1791	850	7 »
Planelli de Maubec	14 floréal an II	3.725	5 76
Abbaye de Saint-Antoine de Sens	30 décembre 1790	37.000 5	190 » 5
Cure de Villeneuve-sur-Vanne	6 avril 1791	1.000	0 25
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150 15	29 » 15
Fabrique de Fleurigny	1er décembre 1792	10.000 6	22 » 6
id.	id.	3.350 6	2 61 6
Cure de Serbonnes	1er juin 1791	18.000	42 »
Cure de Voisines	25 juillet 1791	800	7 12
Prieuré du Charnier	id.	1.750	15 »
Cure de Saint-Denis	27 juillet 1791	10.000	28 25
Abbaye de Saint-Antoine de Sens	30 juillet 1791	21.500	44 »
Abbaye de Sainte-Colombe	10 août 1791	1.550	1 47
Cure de Saint-Savinien de Sens	24 mars 1792	8.200	5 33
Cure de Serbonnes	3 messidor an IV	7.200	Presbytère

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
685	*Guillaume, Edme, maréchal, à Gron.	741	Gron
686	Guillaume, Edme-François, marchand de chevaux, à Chéroy, maire dudit lieu en l'an III, acquéreur de 29 arpents 3 perches et 1 étang.	350	Domats
		354	id.
		359	id.
		107	Chéroy
		108	id.
687	Guillaume, François, boulanger, à Villeneuve-la-Guyard, acquéreur de 4 arpents 2 perches.	2293	Villen.-la-G
		2297	id.
		2179	Villeblevin
		2315	Villen.-la-G
		2321	id.
.....	Guillaume, Germain-Jean, meunier, à Vareilles.	2043	Vareilles
688	Guillaume, Nicolas, maréchal ferrant, à Gron, acquéreur de 8 arpents 41 perches.	671	Gron
		672	id.
		683	id.
		721	id.
		728	id.
689	*Guillaumet, Pierre, marchand, à Egriselles.	434	Egriselles
		435	id.
690	Guillemard, François, libraire, à Sens.	1907	Soucy
		1598	Sens
		1600	id.
		1661	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Jussy, émigré	26 frimaire an III	2.000	3 05
Chartreux de Valprofonde	31 décembre 1790	6.000	Etang
id.	id.	9.100/3	43 »/3
id.	id.	2.000	11 »
Fabrique de Chéroy	16 janvier 1793	6.400/11	.40 »/11
Prieuré de Chéroy	24 nivôse an III	10.000/3	0 20/3
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150/15	29 »/15
Mission de Versailles	3 avril 1793	13.400 7	9 » 7
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.300 12	3 25 12
id.	id.	14.500 12	3 25 12
id.	id.	10.900/12	3 » 12
Mission de Versailles	5 vendémiaire IV	35.100	Maison
Cure de Gron	4 mai 1791	5.825/8	18 » 8
Abbaye de Saint-Jean de Sens	id.	2.400 8	12 »/8
Fabrique de Gron	18 fructidor an II	920 2	2 »/2
Jussy, émigrés	26 frimaire an III	2.025/4	3 76/4
id.	id.	2.650/4	2 87/4
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	4.125	5 25
id.	id.	3.450	3 75
Abbaye de Sainte-Colombe	12 février 1791	4.600 2	4 50 2
Chapitre de Sens	12 mai 1791	1.625	Maison
id.	13 mai 1791	1.800	0 50
Cure de Saint-Didier de Sens	25 août 1792	230	0 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
691	*Guillemard, Louis, cultivateur, à Domats.	376	Domats
		377	id.
		394	id.
692	Guillemin, Claude-Joseph, cultivateur, à Fleurigny, administrateur du district.	1953	Thorigny
		495	Fleurigny
		496	id.
693	Guilleminot, Pierre, propriétaire, à Saint-Denis.	1388	Saint-Denis
		1390	id.
		1391	id.
694	*Guillepin, Claude, manouvrier, à Mâlay-le-Petit.	866	Mâlay-le-P.
695	Guillié, Nicolas, cultivateur, à Paron.	1055	Paron
		1104	id.
696	Guillin, Jean, charron, à Villeblevin.	1318	Saint-Agnan
697	Guillon, Edme-Nicolas, cultivateur, à Michery.	1865	Sergines
		947	Michery
698	Guillon, Etienne, cultivateur, à Compigny.	148	Compigny
	Etienne guillon	149	id.
		944	id.
699	Guillon, Jacques, cultivateur, à Gisy.	545	Gisy
700	Guillon, Joseph, cultivateur, à Sergines.	1860	Sergines
		150	Compigny
	Joseph Guillon	943	Sergines
		1862	id.
701	Guillot, André, menuisier, à Pont-sur-Yonne, acquéreur de 12 arpents 11 perches et une chapelle.	1231	Pont-s.-Yonne
		1233	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Xavier de Saxe	13 ventôse an II	190	2 »
id.	id.	615	2 »
id.	id.	1.025	2 25
Cure de Fleurigny	30 mai 1791	750 3	5 » 3
Fabrique de Fleurigny	1er décembre 1792	10.000 6	22 » 6
id.	id.	3.350/6	2 61 6
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	17 fructidor an III	13.400	1 75
id.	15 thermidor an IV	561	1 50
Fabrique de St-Didier de Sens	id.	374	1 »
Chapelle Sainte-Marguerite	7 août 1793	5.650 7	7 » 7
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
Polignac	8 thermidor an II	5.450	8 50
Colomban Rossel	14 fructidor an II	2.650	3 25
id.	14 prairial an II	3.100	5 88
Fabrique de Michery	16 vendémiaire III	1.575 4	3 » 4
Cure de Compigny	13 avril 1791	4.175/4	18 » 4
Abbaye de St-Antoine de Sens	id.	24.000 3	65 »/3
Abbaye de Preuilly	3 juillet 1793	5.100 4	18 20 4
Chapitre de Sens	28 novembre 1792	7.525 8	12 » 8
Cure de Sergines	8 avril 1791	7.050	13 25
Cure de Baby	13 avril 1791	3.700	11 »
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	3 juillet 1793	48.000 19	91 » 19
Colomban Rossel	14 prairial an II	2.775 2	5 79 2
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	3.500/4	3 03 4
id.	id.	3.750 4	3 21 4

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
701	GUILLOT, André, menuisier, à Pont-sur-Yonne, acquéreur de 12 arpents 11 perches et une chapelle *(suite)*.	970	Michery
		2391	Villeperrot
		1259	Pont-s.-Yonne
		1260	id.
		1261	id.
		1262	id.
702	*GUILLOT, Edme, vigneron, à Gron.	697	Gron
703	GUILLOT, Jacques, menuisier, à Pont-sur-Yonne.	1212	Pont-s.-Yonne
704	GUINOT, Etienne, vigneron, à Gron.	671	Gron
		672	id.
705	GUITTON, Barthélémy.	872	Mâlay-le-P.
		1538	Saligny
706	GUYARD DE CHALEMBERT.	1364	Saint-Denis
707	GUYON, Pierre, bourgeois, à Chéroy, acquéreur de 4 arpents.	107	Chéroy
		108	id.
708	GUYOT, Edme-Savinien-Augustin, tanneur, à Sens.	1588	Sens
		1648	id.
		1655	id.
709	GUYOT, Georges-Pierre, ex-juge de la prévôté de Chéroy.	2186	Villebougis
		110	Chéroy
710	GUYOT, Jean-Louis, fripier, à Sens, acquéreur de 40 arpents 81 perches.	1157	Le Plessis-St-Jean
		1910	Soucy
		1756	Sens
		2090	Véron
		2091	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Pont-sur-Yonne	14 ventôse an VI	2.000	Chapelle
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	id.	65.000 3	19 65 3
Commune de Pont	5 juillet 1813	420	1 »
id.	id.	305	1 »
id.	id.	405	1 »
id.	id.	205	1 »
Jussy, émigré	3 brumaire an III	210	0 25
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	15.700 2	6 77 2
Cure de Gron	4 mai 1791	5.825/8	18 »/8
Abbaye de Saint-Jean de Sens	id.	2.400 8	12 »/8
Abbaye du Lys-lès-Melun	26 août 1831	175.300	430 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	325.000	375 »
Abbaye de Sainte-Colombe	18 avril 1791	2.225	2 »
Fabrique de Chéroy	16 janvier 1793	6.400/11	40 »/11
Prieuré de Chéroy	24 nivôse an III	10.000 3	0 20 3
Abbaye de Saint-Paul de Sens	7 avril 1791	31.300	Moulin
id.	23 novembre 1791	1.850	Maison
Cure de Maillot	5 mai 1792	5.350	12 »
Prieuré St-Georges de Villebougis	4 avril 1791	2.500	18 29
Apanage d'Orléans	21 fructidor an IV	612	Fours
Abbaye de St-Antoine de Sens	30 décembre 1790	37.000 5	190 » 5
Abbaye de Sainte-Colombe	12 mars 1791	865	1 »
Chapitre de Sens	18 floréal an III	32.000	Maison
Hôtel-Dieu de Sens	id.	7.680	1 32
id.	id.	11.200	0 49

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
711	HAIN, Théodore, meunier, à Vinneuf.	2441	Vinneuf
712	*HARDOIN, François, cultivateur, à Villeroy.	2397	Villeroy
713	HARDOIN, Germain, cultivateur, à Gron.	732	Gron
714	HARDOIN, Jean, cultivateur, à Gron.	690	id.
		719	id.
		569	Gisy
715	HARDY, Jean-Jérôme, cultivateur, à Evry.	306	Cuy
		458	Evry
		559	Gisy
		329	Cuy
		470	Evry
716	HARDY (Marie-Anne-Marguerite Ruinart, veuve Jean-Etienne).	1149	Paron
717	HARDY, Marie-Sulpice-Eracle, ancien conseiller en l'élection de Sens.	1565	Sens
		2413	Villiers-B.
718	HATTIER (Madeleine Huré, veuve Jean), de Villeperrot.	2383	Villeperrot
719	HAUDEBAULT, André, cultivateur, à Champigny.	28	Champigny
		1434	id.
720	HAUDEBAULT, Etienne, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse, acquéreur de 155 arpents 29 perches et un presbytère.	16	Champigny
		1415	St-Martin-s.-Oreuse
		1425	id.
		1429	id.
		1430	id.
		1431	id.
		1435	id.
		1436	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Francs)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	3.025	3 12
Fabrique de Villeroy	27 fructidor an III	13.600	4 25
Jussy, émigrés	26 frimaire an III	2.775	2 83
Fabrique de Gron	3 fructidor an II	1.025	2 25
Jussy, émigrés	26 frimaire an III	2.500	2 92
Caisse d'Amortissement	15 novembre 1813	4.025 2	5 » 2
Prieuré du Charnier	4 avril 1791	1.200	4 »
Treize-Prêtres de Sens	9 avril 1791	410 4	1 25 4
Hôpital de Sens	8 germinal an III	4.475 2	1 75 2
Colomban Rossel	19 nivôse an III	2.450	2 80
Cure d'Evry	22 thermidor an IV	484	0 75
L.-Ch. Hardy, émigré	6 thermidor an VII	30	1 50
Dominicains de Sens	16 février 1791	4.900	Chantier
Cure de Villiers-Bonneux	13 juin 1792	2.050	14 75
Cure de Ste-Colombe de Sens	30 septembre 1791	2.425 4	3 » 4
Chanoines de Saint-Pierre de Sens	9 avril 1791	5.212	4 »
Commanderie de Launay	5 floréal an III	?	6 59
Prieuré Saint-Loup de Champigny	9 mars 1791	1.100	3 »
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	2.675	3 »
id.	id.	2.075	6 54
id.	id.	2.300	6 49
id.	id.	3.075	6 61
id.	id.	3.400	6 61
id.	id.	4.650	6 43
id.	id.	4.525	6 43

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
720	HAUDEBAULT, Etienne, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse, acquéreur de 155 arpents 29 perches et un presbytère *(suite)*.	1446	St-Martin-sur-Or.
		1462	id.
		1469	id.
		1904	Sognes
		2415	Villiers-B.
		249	Courlon
		1025	Nailly
		1471	St-Martin-s.-Oreuse
721	HAUMET, Claude, cultivateur, à Villeblevin, acquéreur de 7 arpents 80 perches.	2143	Villeblevin
		2149	id.
		2152	id.
	Claud Haumet	2154	id.
		2155	id.
		2156	id.
722	HAUMET, Jean-Baptiste, cultivateur, à la Chapelle-Champigny.	66	Champigny
723	HAUMET (Marguerite Dubé, veuve Jean-Claude).	27	id.
		211	Courlon
		945	Villemanoche
		62	Champigny
		74	id.
724	HÉBERT, Charles, propriétaire, à Sergines.	1882	Sergines
725	HÉBERT, Hubert, cultivateur, à Sergines.	1870	id.
726	HÉLYE, Pierre-Roger, notaire, à Sens, acquéreur de 15 arpents 75 perches.	1674	Sens
		818	Maillot
		591	Grange-le-B.

PROVÉNANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1.875	5 27
id.	id.	1.975	0 50
Cure de Saint-Martin-sur-Oreuse	15 thermidor an IV	1.120	Presbytère
Cure de Sognes	26 fructidor an IV	88	0 50
Cure de St-Pierre-le-Rond de Sens	27 fructidor an IV	1.304	6 »
Villereau	5e jour complémentaire an IV	19.036	33 »
Archevêché de Sens	18 prairial an VI	110.300	29 54
Chapitre de Sens	id.	211.600	36 27
Colomban Rossel	13 fructidor an II	8.900 3	5 06 3
id.	id.	7.600 3	4 » 3
id.	id.	6.525 3	3 17 3
id.	id.	7.900 3	3 36 3
id.	id.	8.300/3	3 48 3
id.	id.	9.175 3	4 35 3
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	2.600	5 62
Cure de Champigny	4 avril 1791	405	0 75
Mission de Versailles	12 janvier 1793	11.725 2	12 22 2
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	3 juillet 1793	7.075	7 87
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	9.400 3	1 50 3
Grand Séminaire de Sens	13 prairial an III	8.400	1 75
Cure de Sergines	27 fructidor an IV	770 2	0 20 2
Colomban Rossel	14 prairial an II	3.650	5 43
Petit Séminaire de Sens	7 août 1793	5.200	0 50
Colomban Rossel	6 ventôse an II	750	0 25
Commanderie de Launay	8 ventôse an III	2.825	6 »

N° D'ORDRE de l'acquéreur	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
726	HÉLYE, Pierre-Roger, notaire, à Sens, acquéreur de 15 arpents 75 perches *(suite)*.	593	Grange-le-B.
		594	id.
		595	id.
727	HÉMARD, Nicolas-Charles, cultivateur, à Gisy.	559	Gisy
728	HÉMOND, André, marinier, à Pont-sur-Yonne.	1213	Pont-s.-Yonne
729	HENNEQUIN, Etienne, cultivateur, à Bérulle, puis meunier à Sens.	1587	Sens
		1660	id.
730	HENRIOT, Nicolas, vicaire épiscopal, ex-curé de Sainte-Colombe de Sens.	1574	id.
		1646	id.
731	HENRY, horloger, à Sens.	146	Collemiers
	HÉRARD, Etienne, vigneron, à Voisines.	2460	Voisines
732	HÉRARD, Jean-Baptiste, administrateur du district de Sens, député à la Convention et aux Anciens, commissaire du directoire exécutif près les tribunaux civil et criminel de l'Yonne, acquéreur de 49 arpents 17 perches.	1597	Sens
		812	Maillot
		813	id.
	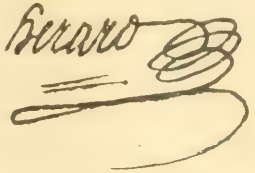	1657	Sens
		566	Gisy
733	HÉRARD, Jean-Charles, propriétaire, à Nailly.	1022	Nailly
	HÉRARD, Sulpice, vigneron, à Voisines.	2460	Voisines
734	HÉRISSON, Antoine, cultivateur, à Champigny.	2237	Villemanoche
735	*HERVAUX, Edme, manouvrier, à Paron.	1055	Paron
736	*HERVAUX, Jean, manouvrier, à Paron.	1055	id.
737	HEURÉ, Jacques, de Champigny.	18	Champigny
		22	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Commanderie de Launay	8 ventôse an III	1.525	3 »
id.	id.	1.175	3 »
id.	id.	1.425	3 »
Hôpital de Sens	8 germinal an III	4.475 2	1 75 2
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	12.400 2	5 78 2
Chapitre de Sens	7 avril 1791	60.200	Moulins
Dominicains de Sens	4 juillet 1792	1.200	0 50
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	12 mars 1791	1.875	1 25
Eglise Sainte-Colombe de Sens	30 septembre 1791	13.500	Eglise
Cure de Collemiers	17 fructidor an IV	1.612	Presbytère
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	26.300 28	120 » 28
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	12 mai 1791	589	3 12
id.	12 octobre 1791	25	0 12
id.	id.	35	0 12
Cure de Saint-Savinien de Sens	13 juin 1792	2.425	1 »
Crécy-Champmilon	27 prairial an VII	5.625	44 75
Cure de Nailly	1er jour complémentaire an IV	2.700	Presbytère
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	26.300 28	120 » 28
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	4.300 3	3 31 3
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
id.	id.	99.000 20	182 28 20
Prieuré de Champigny	9 mars 1791	1.500	5 »
id.	id.	950	1 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
738	Hom, Gilbert, greffier du Tribunal de Cassation, à Paris.	1414	St-Martin-s.-Oreus
739	Honnoré, Pierre, manouvrier, à Courtoin, acquéreur de 8 arpents 68 perches.	269	Courtoin
		285	id.
	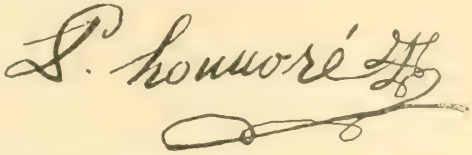	2281	Villen.-la-D
740	Hottegindre, Nicolas, bourgeois de Paris, acquéreur de 76 arpents 23 perches, une maison, un couvent.	516	Fouchères
		1815	Sens
		531	Fouchères
		1830	Sens
741	Housset, Loup, cultivateur, à Courlon.	207	Courlon
		2429	Vinneuf
		225	Courlon
		227	id.
		228	id.
		229	id.
		238	id.
742	Housset, Pierre, cultivateur, à Courlon.	2429	Vinneuf
		231	Courlon
		237	id.
743	Hué, Jean, cultivateur, à Grange-le-Bocage.	601	Grange-le-B
		602	id.
	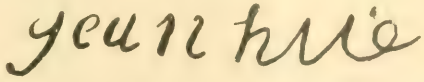	604	id.
744	Hugot, Pierre, marchand, à Coursan (Aube), acquéreur de 8 arpents 8 perches.	1037	Pailly
		2173	Villeblevin

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	185.000	171 80
Xavier de Saxe	14 messidor an III	1.050	2 12
id.	6 floréal an III	1.275	3 »
Chapitre de Sens	6 nivôse an V	1.347/2	7 12 2
Orphelines de Sens	15 prairial an III	50.000	71 23
Chapitre de Sens	11 nivôse an V	15.193	Maison
id.	6 thermidor an VI	1.250	5 »
Abbaye de Saint-Antoine de Sens	25 floréal an VII	43.184	Couvent
Chapitre de Bray-sur-Seine	5 avril 1791	1.600	2 25
Chapitre de Sens	30 septembre 1791	8.000/2	18 71/2
Massé Saint-Martin, émigré	21 vendémiaire III	2.850	2 69
id.	id.	2.625	2 88
id.	id.	2.750	3 16
id.	id.	3.000	2 80
id.	id.	2.650	2 53
Chapitre de Sens	30 septembre 1791	8.000 2	18 71 2
Massé Saint-Martin, émigré	21 vendémiaire III	3.000	2 56
id.	id.	2.600	2 22
Commanderie de Launay	11 ventôse an III	3.300	7 »
id.	id.	3.350	7 »
id.	id.	3.275	6 »
id.	3 prairial an III	6.825 3	14 50 3
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	10.400 2	3 25 2

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
744	Hugot, Pierre, marchand, à Coursan (Aube), acquéreur de 8 arpents 8 perches *(suite)*.	2174	Villeblevin
745	Hulm, dit Hall, Edouard, sous-inspecteur des manufactures.	1563	Sens
746	Huot, Edme, berger, à Grange-le-Bocage.	625	Grange-le-B.
747	Huot, Jean, manouvrier, à St-Martin-sur-Oreuse.	1460	St-Martin-s.-Oreuse
748	Huot, Louis, cultivateur, à Voisines.	2470	Voisines
		181	Courgenay
749	Huot, Nicolas, charcutier, puis bourgeois, à Villeneuve-l'Archevêque, ex-fermier des dîmes et des droits de la châtellenie de Villeneuve (voir n° 2338), acquéreur de 90 arpents 34 perches.	762	Lailly
		1902	Sognes
		1169	Pont-s.-Vanne
		1170	id.
		2343	Villen.-l'Ar.
		2344	id.
750	Hup, Martin, cultivateur, à Gron.	686	Gron
751	Huré, Edme-Isidore, directeur de la poste, à Pont-sur-Yonne.	1242	Pont-s.-Yonne
		1256	id.
		1257	id.
752	Huré, Etienne, vigneron, à la Chapelle-Champigny.	45	Champigny
753	Huré (veuve Etienne).	1244	Pont-s.-Yonne
754	Huré, Etienne-Urbain, cultivateur, à Champigny.	97	Champigny
755	Huré, Guillaume, cultivateur, à Pont-sur-Yonne.	1235	Pont-s.-Yonne
		1236	id.
756	Huré, Jacques, cultivateur, à la Chapelle-Champigny.	18	Champigny
		22	id.
	Jacques Huré	43	Villemanoche
		58	Champigny

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.100 2	3 25/2
Dominicains de Sens	16 février 1791	27.500	Couvent
Commanderie de Launay	13 ventôse an III	1.225	4 50
id.	28 frimaire an III	1.525	0 50
Orphelines de Sens	3 nivôse an III	2.150	2 75
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	5.650	13 »
id.	18 avril 1791	11.900 2	11 75/2
Fabrique de Sognes	24 septembre 1791	8.300	50 »
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	id.	6.725	21 32
Prieuré du Charnier	id.	140	0 15
Abbaye de Vauluisant	13 juin 1792	310	Rente
id.	id.	33	id.
Fabrique de Gron	3 fructidor an II	1.025	2 »
Apanage d'Orléans	27 fructidor an III	83.500 2	Ile 2
Communaux de Pont	5 juillet 1813	120	1 »
id.	id.	120	1 »
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	1.525	2 »
Apanage d'Orléans	21 fructidor an III	37.100	Ile
Cure de Chaumont	30 juillet 1791	6.700/9	14 25 9
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	4.550	2 17
id.	id.	5.000	2 25
Prieuré de Champigny	9 mars 1791	1.500	5 »
id.	id.	950	1 »
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	2.910	3 40
id.	id.	8.275 6	2 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
757	*Huré, Jean, cultivateur, à la Chapelle-Champigny.	65	Champigny
758	Huré, Jean-Baptiste, vigneron, à Champigny.	53	id.
759	Huré, Jean-François, cultivateur, à Chaumont.	96	Chaumont
		98	id.
760	Huré, Louis, aubergiste, à Pont-sur-Yonne.	1196	Pont-s.-Yonne
761	Huré, Louis, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.	1216	id.
762	Huré, Louis-Etienne, maître de poste, à Pont-sur-Yonne.	935	Michery
		1266	Pont-s.-Yonne
		1267	id.
763	Huré, Michel, vigneron, à la Chapelle-Champigny.	47	Champigny
764	Huré, Simon, vigneron, à la Chapelle-Champigny.	49	id.
765	Hureau, Louis, employé à l'Administration municipale du canton de Sens.	1787	Sens
		1811	id.
		1812	id.
766	Hureau, Marie-Charlotte-Louise.	696	Gron
		702	id.
767	Hussenay, Edme, manouvrier, à Domats.	384	Domats
		386	id.
768	Huyard, Claude-Pierre, cultivateur, à Pont-sur-Yonne.	1200	Pont-s.-Yonne
		1223	id.
		1231	id.
		1233	id.
		2391	Villeperrot
		1258	Pont-s.-Yonne
		1263	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	2.550 6	4 75/6
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	825	0 75
Cure de Chaumont	30 mai 1791	7.300 5	80 »/5
id.	30 juillet 1791	2.275	2 50
Cure de Pont-sur-Yonne	26 octobre 1791	4.500	9 96
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	2.050	3 36
Chanoines de Notre-Dame	12 mai 1791	4.625	10 »
Commune de Pont	5 juillet 1813	305	1 »
id.	id.	565	1 »
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	500	1 »
id.	id.	300	1 47
Fabrique Saint-Didier de Sens	21 messidor an IV	616	0 21
Communaux de Sens	9 vendémiaire V	450	Maison
Fabrique Saint-Didier de Sens	id.	616	Cimetière
Jussy, émigrés	3 brumaire an III	185	0 25
id.	id.	310	0 25
Xavier de Saxe	13 ventôse an II	385	0 75
id.	id.	415	0 75
Fabrique de Pont-sur-Yonne	21 pluviôse an III	4.725	4 11
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	4.025	3 40
id.	id.	3.500/4	3 03/4
id.	id.	3.750/4	3 21/4
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	14 ventôse an VI	65.000/3	19 65/3
Commune de Pont	5 juillet 1813	405	1 »
id.	id.	310	1 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
769	HUYARD, Edme, cultivateur, à la Chapelle-sur-Oreuse.	1402	La Chapelle-s.-Oreuse
770	HUYARD (veuve).	85	id.
771	IGOT, Jacques, cultivateur, à Pont-sur-Yonne.	1197	Pont-s.-Yonne
772	*JACOB, Benoît, scieur de long, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1433	St-Martin-s.-Oreuse
773	JACOB, Charles, cultivateur, aux Sièges.	1887	Les Sièges
774	JACOB, Michel, de Saligny.	1528	Saligny
775	*JACQUEMARD, Jean, cultivateur, à Maillot, fermier des terres à lui adjugées.	824	Maillot
		825	id.
		826	id.
		827	id.
		828	id.
776	*JACQUEMOIRE, Jean, cultivateur, à Sergines.	943	Sergines
777	JACQUET, Jacques, marchand, à Voisines, acquéreur de 10 arpents 33 perches.	2465	Voisines
		2467	id.
		2475	id.
		2476	id.
		1537	Saligny
	JACQUET, Pierre, marchand doreur, à Paris.	939	Michery
778	JACQUIN, Edme, cultivateur, à Gisy, fermier de la cure.	540	Gisy
779	JACQUIN, Louis, laboureur, à Bichain, commune de Villeneuve-la-Guyard.	217	Courlon
		2295	Villen.-la-G.
		2175	Villeblevin
		2176	id.
		2327	Villen.-la-G.
		2328	id.

L. Jacquin

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication Livres	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	28 septembre 1791	1 700	2 50
Cure de la Chapelle-sur-Oreuse	6 avril 1791	3.700	10 50
Cure de Pont-sur-Yonne	21 pluviôse an III	400	0 15
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	3.450 2	6 72 2
Cure des Sièges	30 mai 1791	5.000 5	4 25 5
Fabrique de Saligny	3 juillet 1793	165	0 04
Colomban Rossel	24 brumaire an III	810 2	3 08 2
id.	id.	855 2	3 08 2
id.	id.	905 2	3 08 2
id.	id.	1.325	3 15
id.	id.	1.375	3 27
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	3 juillet 1793	48.000 19	94 » 19
Collège de Sens	3 nivôse an III	335	3 33
id.	id.	1.150	3 »
Fabrique de la Madeleine de Sens	id.	1.725	2 »
Cure de Voisines	17 fructidor an IV	1.800	Presbytère
Fabrique de Saligny	8 pluviôse an VI	1.900	2 »
Grand Séminaire de Sens	21 novembre 1792	173.000	302 12
Cure de Gisy	id.	8.575	11 31
Cure de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	6.000/5	7 50 5
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	id.	25.400 23	45 37 23
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.500/3	3 25 3
id.	id.	11.200 3	3 25/3
id.	id.	1.300 3	2 » 3
id.	id.	3.300 3	2 » 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
779	JACQUIN, Louis, laboureur, à Bichain, commune de Villeneuve-la-Guyard *(suite)*.	2329	Villen.-la-G
		1312	Saint-Agnan
		2167	Villeblevin
		2169	id.
780	JACQUIN, Maur, cultivateur et aubergiste, à Villeneuve-la-Guyard.	2176	id.
		2325	Villen.-la-G.
		2327	id.
		2328	id.
		2329	id.
781	JADRAT, Philippe, cultivateur, à Theil.	792	Lixy
782	JALMAIN, Edme-Jean, ancien grainetier au grenier à sel de Sens, acquéreur de 61 arpents 25 perches.	1603	Sens
		1336	St-Clément
		603	Grange-le-B.
		605	id.
		614	id.
		633	id.
		648	id.
		665	id.
783	JANNAIRE, propriétaire, au Plessis-le-Sec, acquéreur de 20 arpents 55 perches.	1159	Le Plessis-St-Jean
		1160	id.
		1161	id.
		1162	id.
		1163	id.
		1164	id.
		1165	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication livres	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	1.500 3	2 »/3
Colomban Rossel	29 thermidor an II	1.075	0 45
id.	14 fructidor an II	5.250 5	3 61 5
id.	id.	6.500 5	3 75 5
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.200 3	3 25 3
id.	id.	9.000	1 50
id.	id.	4.300/3	2 »/3
id.	id.	3.300/3	2 »/3
id.	id.	4.500 3	2 »/3
Cure de Lixy	5 mai 1792	320	0 25
Chapitre de Sens	14 mai 1791	12.900	12 25
Grand Séminaire de Sens	9 juillet 1793	10.200	26 »
Commanderie de Launay	11 ventôse an III	3.375 2	7 »/2
id.	id.	2.750 2	6 »/2
id.	id.	2.725/2	6 »/2
id.	13 ventôse an III	2.075 2	6 »/2
id.	25 ventôse an III	2.000	7 50
id.	id.	2.050	6 »
id.	23 messidor an II	2.400	2 97
id.	id.	2.400	2 97
id.	id.	2.450	2 97
id.	id.	2.575	2 97
id.	id.	2.550	2 97
id.	id.	2.725	2 85
id.	id.	2.650	2 85

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
784	JANNAIRE, François-Jean, le jeune, cultivateur, à Pailly, acquéreur de 28 arpents 53 perches.	1034	Pailly
		1036	id.
785	JANSON, Charles, propriétaire, à Pont-sur-Yonne.	1246	Pont-s.-Yonne
786	JARLAT, Jean-Louis, courtilier, à Sens.	1651	Sens
787	JARRY, Jean-Baptiste, aubergiste, à Pont-sur-Yonne.	1192	Pont-s.-Yonne
		1224	id.
788	JAUSAC, Etienne, marchand, à Sens.	2367	Villen.-l'Ar.
		1802	Sens
		509	Foissy
789	JAUSAC, François, perruquier, à Sens.	1686	Sens
790	JEUBERT, Pierre, cultivateur, à Saint-Martin-du-Tertre.	1362	Saint-Denis
791	JOINEAU, Claude-François, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard.	2295	Villen.-la-G.
		2121	Villeblevin
		2320	Villen.-la-G.
792	JOLLY, Louis-Robert, marchand de bois, à Chéroy, acquéreur de 88 arpents 96 perches.	354	Domats
		356	id.
		357	id.
		107	Chéroy
793	JOLLY, Nicolas-François, orfèvre, à Sens.	1580	Sens
		1827	id.
794	JORRY, Louis-Antoine, cultivateur, à Courgenay.	195	Courgenay
795	JOSSELIN, François-Nicolas, arpenteur [et notaire], à Villeneuve-sur-Vanne.	763	Lailly
		2341	Villen.-l'Ar.
796	JOSSEY, Jean-Claude, propriétaire, à Sens.	2092	Véron
		1347	St-Clément

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Commanderie de Launay	3 prairial an III	6.200	11 49
id.	id.	6.625	14 04
Apanage d'Orléans	14 ventôse an VI	21.600	1 50
Cure de Sainte-Colombe de Sens	14 janvier 1792	2.100 3	1 » 3
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	13 mai 1791	1.275	7 »
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	4.600	3 67
Hôpital de Villeneuve-sur-Vanne	6 germinal an III	3.050	0 50
Cure de Saint-Pregts de Sens	25 thermidor an IV	5.940	Presbytère
Cure de Foissy-sur-Vanne	27 thermidor an IV	1.800	id.
Grand Séminaire de Sens	27 ventôse an II	4.750	Maison
Abbaye de Sainte-Colombe	6 avril 1791	12.300	40 »
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	25.400 23	45 37 23
Colomban Rossel	29 thermidor an II	4.600 2	4 36 2
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	13.400	2 75
Chartreux de Valprofonde	31 décembre 1790	9.100 3	43 »/3
id.	id.	6.700	19 »
id.	id.	10.300	52 »
Fabrique de Chéroy	16 janvier 1793	6.400 11	40 »/11
Abbaye de Saint-Jean de Sens	12 mars 1791	1.500	Chapelle
Ancien Domaine	12 ventôse an VII	Rente viagère 400 fr.	Hôtel du bailliage
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	13.500 15	17 » 5
id.	id.	2.050 2	2 25 2
Cure de Villeneuve-sur-Vanne	24 mars 1792	225	0 75
Hôtel-Dieu de Sens	18 floréal an III	14.700	0 62
Massé Saint-Martin	17 prairial an II	1.000	0 55

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
796	Jossey, Jean-Claude, propriétaire, à Sens *(suite)*.	1348	St-Clément
797	*Jouve, Barthélemy, scieur de long, à Villeblevin.	1316	Saint-Agnan
		1317	id.
		1321	id.
798	Jouy, Jean, cultivateur, à Egriselles.	122	Egriselles
799	Jubert, Pierre, cultivateur, maire de La Postolle.	780	La Postolle
800	Juffin, Jacques, cultivateur, à Courtoin, acquéreur de 59 arpents 20 perches.	258	Courtoin
		272	id.
		283	id.
		284	id.
		286	id.
		289	id.
		290	id.
801	Juffin, Pierre, vigneron, à Gron, acquéreur de 2 arpents 21 perches.	698	Gron
		715	id.
		718	id.
802	Jullien, Louis, sabotier, à Foissy.	504	Foissy
803	Jumier, Louis, maréchal, à Voisines.	2460	Voisines
804	Jumier, Louis, boulanger, à Thorigny.	1961	Thorigny
805	Juvernay, Louis, marchand, à Voisines.	2473	Voisines
806	Labbé, Jacques, vigneron, à Rousson.	879	Marsangy
807	Labille, Louis, meunier du moulin de Saint-Père, à Sens.	1659	Sens
		1736	id.
808	Lacave, Mathieu, gendarme, à Sens.	154	Cornant
		156	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Massé Saint-Martin	17 prairial an II	1.075	0 56
Colomban Rossel	14 fructidor an II	1.875	3 »
id.	id.	1.800	3 30
id.	id.	2.025	3 18
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	2.000	1 15
Planelli de Maubec	28 messidor an II	1.125 3	9 25 3
Cure de Courtoin	13 mai 1791	12.995	38 50
Fabrique de Courtoin	23 messidor an II	1.175	1 70
Xavier de Saxe	6 floréal an III	2.650 3	6 »/3
id.	id.	1.350 3	3 »/3
id.	id.	3.225	6 »
id.	id.	1.600	5 »
id.	id.	2.025	5 »
Jussy, émigrés	3 brumaire an III	245	0 25
id.	25 frimaire an III	2.125 3	2 96 3
id.	id.	2.800 3	2 93/3
Fabrique de Foissy	3 germinal an III	4.725	4 57
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	4.075/7	30 »/7
Planelli de Maubec	8 germinal an II	105	0 25
Orphelines de Sens	3 nivôse an III	4.000	3 70
Cure de Marsangy	14 janvier 1792	2.500	1 25
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	1 juillet 1792	24.400	Moulin
Loménie, femme Canisy	19 ventôse an III	9.900	1 50
Fabrique de Cornant	8 prairial an II	225/2	2 50 2
id.	id.	260 2	2 11 2

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
808	LACAVE, Mathieu, gendarme, à Sens *(suite)*.	158	Cornant
		160	id.
809	LACAVE, Simon, cultivateur, à Marsangy.	878	Marsangy
810	LA CHAPELLE, chevalier de Saint-Louis, locataire de la maison adjugée.	1640	Sens
811	LACOUR, Etienne, marchand de bois, à Courtenay.	1545	Savigny
812	LADVOUÉ, Augustin, huissier, à Villeneuve-sur-Vanne.	112	Chigy
		2347	Villen.-l'Ar.
813	LA FERRIERE (comte de).	1399	St-Martin-du-Tertre
814	LAFOLIE, Edme, cordonnier, à Villeblevin.	2183	Villeblevin
815	LAFOLIE, Edme, fils, cultivateur, à Villeblevin.	2130	id.
816	LAFOLIE, Nicolas, cordonnier, à Vinneuf.	2450	Vinneuf
817	LAJON, Jean-Baptiste, cultivateur, à Saint-Georges (Villebougis).	2187	Villebougis
818	LALANDE, Etienne, cultivateur, à Pailly.	1042	Pailly
819	LALANDE, Jacques, cultivateur, à Compigny.	148	Compigny
		944	id.
820	LALANDE, Jean-Baptiste, cultivateur, à Chalopin, commune de Michery.	1033	Pailly
821	LALANDE, Jean-Louis, cultivateur, à Sergines.	944	Compigny
822	LALANDE, Laurent, cultivateur, à Michery.	1048	Pailly
823	LALLIER, Mathurin-François, propriétaire, à Joigny.	923	Marsangy
		2026	Thorigny
		2030	id.
824	LALOURCEY, Mammès, secrétaire de la municipalité de Sens.	1617	Sens
825	LAMBERT, Edme, cultivateur, à Theil.	1947	Theil
826	LAMOTTE, Edme, charron, à Saint-Martin-sur-Oreuse, acquéreur de 5 arpents 86 perches.	1410	St-Martin-s.-Oreuse
		1433	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Cornant	8 prairial an II	275 2	2 83 2
id.	id.	285 2	3 » 2
Cure de Marsangy	30 septembre 1791	710	1 25
Chapitre de Sens	27 août 1791	10.000	Maison
Fabrique de Savigny	26 juin 1793	2.825	0 75
Chapitre de Troyes	31 mars 1792	85.000	81 »
Fabrique de Villeneuve-sur-Vanne	3 germinal an III	630	0 66
Archevêché de Sens	26 août 1831	196.100	600 »
Cure de Villeblevin	16 messidor an IV	3.150	Presbytère
Colomban Rossel	29 thermidor an II	6.325	2 25
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.075	2 »
Prieuré de Villechavan	28 septembre 1791	170 2	1 25 2
Commanderie de Launay	3 prairial an III	7.000 2	11 37 2
Cure de Compigny	13 avril 1791	1.175 4	18 » 4
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	3 juillet 1793	5.100 4	18 20 4
Fabrique du Plessis-Saint-Jean	28 novembre 1791	525 2	3 50 2
Abbaye de Preuilly	3 juillet 1793	5.100 4	18 20 4
Fabrique de Pailly	27 fructidor an III	25.000	4 »
Fabrique de Villeneuve-sur-Yonne	13 messidor an IV	1.245 2	1 39 2
Planelli de Maubec	21 ventôse an VI	729.600	Château
id.	26 floréal an VII	10.800	Pressoir
Cure de Saint-Maximin de Sens	30 juillet 1791	600	Cimetière
Fabrique de Theil	27 fructidor an III	70.100 10	11 08/10
Fabrique de St-Martin-sur-Oreuse	23 février 1793	740	2 50
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	3.450 2	6 72 2

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
827	*Lamotte, Pierre, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1459	St-Martin-sur-Oreuse
828	Lamy, Augustin, cultivateur, à Gisy.	560	Gisy
829	Lamy, Claude, cultivateur, à Villemanoche.	2210	Villemanoche
		2211	id.
830	Lamy, Edme, cultivateur, à Courlon.	205	Courlon
		210	id.
831	*Lamy, Etienne, cultivateur, à la Chapelle-Champigny.	65	Champigny
832	*Lamy, Jean, cultivateur, à la Chapelle-Champigny.	65	id.
833	Lamy, Louis, cultivateur, à la Raganne.	2428	Vinneuf
		2435	id.
		2437	id.
		2453	id.
		2456	id.
834	*Lamy, Pierre, cultivateur, à la Chapelle-Champigny.	62	Champigny
		63	id.
835	Lancelin, Pierre, cultivateur, à Egriselles.	406	Egriselles
		415	id.
		446	id.
836	*Landry, François, maréchal, à Michery.	948	Michery
837	Landy, Jean, manouvrier, à Villeneuve-la-Dondagre.	2274	Villen.-la-D.
		2275	id.
838	Langlois, Jean-Baptiste, cultivateur, à St-Clément.	1928	Soucy
839	Languillat, Edme, cultivateur, à Saint-Denis, près Sens, acquéreur de 21 arp. 96 perches et d'une grange.	1915	id.
		297	Courtois
		1353	St-Clément

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1.525	0 50
Hôpital de Sens	8 germinal an III	3.000 2	1 25/2
Cure de Saint-Pierre-le-Rond	14 janvier 1791	805/2	2 »/2
Treize-Prêtres de Sens	id.	5.650/2	13 »/2
Abbaye de Saint-Paul de Sens	4 avril 1791	3.175	9 37
Mission de Versailles	10 octobre 1792	13.600/4	68 »/4
Hôpital de Sens	3 floréal an III	2.550/6	4 75/6
id.	id.	2.550 6	4 75/6
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 mai 1791	24.100/8	74 41/8
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	3.400	3 62
id.	id.	3.650	2 62
id.	id.	3.875	3 25
id.	id.	4.325	3 »
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	9.400/3	4 70/3
id.	id.	4.400 3	5 54/3
Xavier de Saxe	18 messidor an II	15.000/2	33 »/2
id.	id.	30.000/2	Moulin 2
Commune d'Egriselles	1er jour complément. an III	14.100	0 62
Fabrique de Michery	16 vendémiaire III	1.375	2 90
Fabrique de Villen.-la-Dondagre	6 mars 1791	1.345/2	2 75/2
Cure de Villen.-la-Dondagre	1er jour complément. an III	12.000 2	0 50/2
Colomban Rossel	17 nivôse an III	4.825/3	5 50/3
Chapitre de Sens	28 juin 1791	2.000	Grange
Abbaye de Sainte-Colombe	10 août 1791	3.300	3 03
Massé Saint-Martin	17 prairial an II	1.600	1 15

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
839	LANGUILLAT, Edme, cultivateur, à Saint-Denis, près Sens *(suite)*.	1921	Soucy
		1922	id.
		1925	id.
		463	Evry
		1377	Saint-Denis
		1378	id.
		1929	Soucy
840	LANGUILLAT, Thomas, cultivateur, à Sens.	1522	Saligny
841	LANOUE, Nicolas, vigneron, à Villeneuve-l'Archev.	767	Lailly
842	LANOUE, Pierre-Henri, de Villeneuve-l'Archevêque.	2364	Villen.-l'Ar
843	LAPLANCHE, Louis, propriétaire, à Courlon.	256	Courlon
844	LAPORTE, Jean-Baptiste, fourbisseur, à Paris.	1792	Sens
.....	LARCENEUR, Antoine-Sulpice-François, de Sens.	1991	Thorigny
.....		1997	id.
.....		1999	id.
.....		2006	id.
845	LARCHER DE LAVERNADE, Charlotte-Savine, locataire de la maison à elle adjugée.	1826	Sens
846	LARCHER, Louis-Jean, propriétaire, à Mâlay-le-Petit.	870	Mâlay-le-P.
847	LARCHER, Pierre-Jean, propriétaire, à Sens.	831	Maillot
848	LARIVE, Jacques, maréchal, à Collemiers.	141	Collemiers
849	LAROCHE, bourgeois, à Auxerre.	2067	Véron
850	LASNIER, Edme-Paul, vigneron, à Sens.	1671	Sens
		1774	id.
851	LASSERON, Jean-Baptiste, cultivateur, à Villeneuve-la-Dondagre.	2277	Villen.-la-D
852	LAUGAUDIN, Laurent, manouvrier, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1447	St-Martin-s.-Oreus

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (LIVRES)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Colomban Rossel	17 prairial an II	1.500	0 50
id.	id.	1.400	0 50
id.	id.	1.250	0 25
id.	17 nivôse an III	7.050	2 06
id.	id.	6.100	5 50
id.	id.	6.400	5 50
id.	id.	2.375	3 47
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 juillet 1792	3.900	13 23
Cure de Lailly	3 germinal an III	1.585	0 25
Hôpital de Villeneuve-sur-Vanne	6 germinal an III	3.200	0 25
Cure de Courlon	9 août 1808	250	0 80
Cure de Saint-Hilaire de Sens	24 messidor an IV	1.440	Maison
Planelli de Maubec	14 floréal an II	7.000	6 25
id.	id.	7.000	6 25
id.	id.	6.100	6 26
id.	id.	3.000	6 26
Chapitre de Sens	22 nivôse an VI	41.500	Maison
Cure de Mâlay-le-Petit	11 ventôse an V	5.761	Presbytère
Caisse d'Amortissement	15 novembre 1813	1.745	2 25
Polignac, émigré	11 pluviôse an III	3.150 3	8 » 3
Chapitre de Sens	7 mai 1791	8.650	50 »
Pénitents de Sens	3 avril 1793	8.500	Bâtiments
id.	5 vendémiaire IV	20.000 2	0 50 2
Cure de Villeneuve-la-Dondagre	19 vendémiaire IV	69.000	Bâtiments
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1.825 3	1 77 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
853	LAUGAUDIN, Nicolas, propriétaire, à la Chapelle-sur-Oreuse.	90	La Chapelle-sur-Or
854	LAURENT, Antoine, marchand, à Villeneuve-sur-Vanne.	1173	Pont-s.-Vanne
		1174	id.
855	LAURENT, Jean-François, marchand de chevaux, à Sens.	1329	St-Clément
		1764	Sens
856	LAURENT, Jean-Louis, manouvrier, à Villeblevin.	2112	Villeblevin
857	LAURENT, Nicolas, cultivateur, à Sens.	1557	Sens
858	LAUZIER, Etienne, menuisier, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1419	St-Martin-s.-Oreuse
859	LAVERSINE, propriétaire, à Flogny.	82	Champigny
		305	Courtois
860	LAYNÉ, Antoine, perruquier, à Sens.	1619	Sens
	LAYNÉ, Philippe, procureur, à Sens.	359	Domats
861	LAYNÉ, Pierre-Jean-Baptiste, étapier, à Sens.	1592	Sens
862	LAYNÉ, Pierre-Laurent, propriétaire, à Ru-Couvert.	1151	Paron
863	LEBAS DU PLESSIS, Charles-Nicolas, ex-seigneur du Plessis-Saint-Jean.	308	Cuy
864	LEBLANC, Louis, curé de Saligny.	1561	Sens
865	LEBLANC, Marie-Claude, propriétaire, à Auxerre.	929	Marsangy
		930	id.
866	LEBRUN, Antoine, laboureur, à Nailly.	1011	Nailly
867	*LEBRUN, Jean, cultivateur, à Courtoin.	264	Courtoin
868	*LECHIEN, Jean, cultivateur, à la Chapelle-Champigny.	65	Champigny
869	LECLERC, Jean-Baptiste, à Sens.	1026	Nailly
870	LECLERC, Nicolas, maréchal, à Pont-sur-Vanne.	2049	Vaumort
871	LECLERC DE FLEURIGNY (veuve Antoine-Edouard).	494	Fleurigny
872	LECOMTE, Claude, manouvrier, à Fouchères.	515	Fouchères

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Cure de la Chapelle-s.-Oreuse	29 thermidor an IV	2.507	Presbytère
Cure de Pont-sur-Vanne	23 novembre 1791	145 2	0 12 2
id.	29 février 1792	1.100	1 »
Cure de Sainte-Croix de Sens	5 mars 1791	600	1 50
Domaine royal	11 fructidor an III	20.000	Ile
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	545	0 50
Chapitre de Sens	14 janvier 1791	12.100	4 »
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	2.525	3 »
?	12 nivôse an VI	520	Ile
Archevêché de Sens	18 prairial an VI	112.000	46 »
Chapitre de Sens	10 août 1791	9.000/5	Maison/5
Chartreux de Valprofonde	31 décembre 1790	3.025	Rente
Chapitre de Sens	4 mai 1791	820	0 75
Grand Séminaire de Sens	19 juin 1812	405	Mare
Archevêché de Sens	11 mai 1791	100.000	Château
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	12 février 1791	2.175	Maison
Commanderie de Roussemeau	9 août 1808	3.010	2 »
Cure de Rousson	26 janvier 1810	430	0 50
Fabrique de St-Hilaire de Sens	27 octobre 1792	1.175	1 12
Xavier de Saxe	14 messidor an II	1.550	3 »
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	2.550/6	4 75/6
Archevêché de Sens	26 août 1831	37.050 3	110 »/3
Fabrique de Vaumort	19 juin 1793	1.800	7 85
Cure de Fleurigny	5 avril 1791	1 325	9 50
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 » 20

N° D'ORDRE des Vendeurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
.....	LEFÈVRE, Antoine-Athanase, propriétaire, à Auxerre.	1950	Theil
		1951	id.
873	LEFORT, Jean, manouvrier, à Paron.	1055	Paron
874	LEFRANC, Claude, cultivateur, à Courlon.	240	Courlon
875	LEFRANC, Fiacre, cultivateur, à Serbonnes.	1844	Serbonnes
876	LEFRANC, Guillaume, cultivateur, à Courlon.	1472	St-Martin-s.-Oreuse
		1473	id.
877	LEFRANC, Jean-Louis, cultivateur, à Serbonnes.	1846	Serbonnes
878	LEFRANC, Laurent, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1405	St-Martin-s.-Oreuse
879	LEFRANC (veuve Laurent).	1467	id.
880	LEFRANC, Loup, cultivateur, à Courlon.	2428	Vinneuf
		222	Courlon
		234	id.
881	LEFRANC, Paterne, cultivateur, à Courlon.	206	id.
882	LEFRANC, Thibaut, cultivateur, à Courlon.	210	id.
		943	Sergines
883	LEFRANC, Thibaut, le jeune, cultivateur, à Courlon.	943	id.
884	LEGENDRE, Fiacre, cultivateur, à Sergines.	943	id.
		1867	id.
	Jeune Le Gendre II	1868	id.
885	LEGENDRE, Laurent, cultivateur, à Sergines.	1871	id.
886	LEGRAND, Claude, terrassier, à Courtoin.	268	Courtoin

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Commune de Theil	9 juin 1813	800	1 50
id.	id.	350	0 60
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	2.175 2	2 64 2
Abbaye de St-Antoine de Sens	4 avril 1791	17.800 4	48 » 4
Commune de Saint-Martin	15 novembre 1813	322	0 30
id.	id.	850	0 30
Prieuré du Charnier	11 mai 1791	550	1 »
Fabrique de Saint-Martin-s.-Oreuse	23 février 1793	365	0 75
Curé de Saint-Martin-sur-Oreuse	27 fructidor an III	8.700	0 75
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 mai 1791	24.100/16	74 41 16
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	2.400/2	2 80/2
id.	id.	2.300 2	3 10/2
Autel Saint-Jean de Sens	5 avril 1791	5.000	7 »
Mission de Versailles	10 octobre 1792	13.600/4	68 » 4
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	3 juillet 1793	48.000/19	94 »/19
id.	id.	48.000 19	94 » 19
id.	id.	48.000/19	94 » 19
Colomban Rossel	14 prairial an II	3.225	5 67
id.	id.	3.425	6 24
id.	id.	3.075	5 18
Xavier de Saxe	14 messidor an II	1.525	5 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
887	LEGRAND, Claude-Antoine-Savinien, cultivateur, à Courceaux, acquéreur de 80 arpents 75 perches.	165	Courceaux
		171	id.
		173	id.
		2102	Vertilly
	LEGRAND, Edme, sabotier, à Voisines.	2460	Voisines
888	LEGRAND, manouvrier, à La Postolle.	777	La Postolle
889	*LEGRAND, Jean, cultivateur, à Grange.	650	Grange-le-B.
890	LEGRAND, Marin, cultivateur, à Grange.	658	id.
891	*LEGRAND, Nicolas, cultivateur, à Grange-le-Bocage, acquéreur de 91 arpents 75 perches.	575	id.
		576	id.
		656	id.
		659	id.
		661	id.
		662	id.
		664	id.
892	LEGROS, Antoine, cultivateur, à Foissy, frère de Pierre.	508	Foissy
893	LEGROS, François, cultivateur, à Foissy.	503	id.
894	LEGROS, Jean, vigneron, à Voisines.	2460	Voisines
	LEGROS, Jean-Sulpice, cultivateur, à Voisines.	2460	id.
	LEGROS, Marin, cultivateur, à Voisines.	2460	id.
895	LEGROS, Pierre, cultivateur, à Foissy, frère d'Antoine, fermier des terres de la fabrique de Cerisiers.	503	Foissy
		508	id.
896	*LEJAUNE, Pierre, cultivateur, à Nailly, fermier des terres a lui adjugées.	1006	Nailly
897	*LELONG, Edme, cultivateur, à Foissy.	505	Foissy

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Religieuses de Trainel	24 septembre 1791	64.100 4	177 »/4
Mission de Versailles	5 fructidor an III	193.000	36 »
Cure de Courceaux	1er jour complément. an III	10.100	0 50
Cures de Vertilly et Courceaux	24 messidor an IV	1.680	Presbytère
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	26.300 28	120 » 28
Planelli de Maubec	28 messidor an II	1.425 3	9 37 3
Commanderie de Launay	25 ventôse an III	2.325	10 »
id.	id.	1.625	5 »
Chapitre de Sens	8 avril 1791	24.200 4	170 » 4
Cure de Grange-le-Bocage	28 juin 1791	9.500 4	33 » 4
Commanderie de Launay	25 ventôse an III	1.825	5 »
id.	id.	3.475	10 »
id.	id.	3.250	10 »
id.	id.	1.750	6 »
id.	id.	3.825	10 »
Fabrique de Cerisiers	9 vendémiaire IV	86.000/2	18 »/2
Fabrique de Foissy	3 germinal an III	2.000 2	4 75 2
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	4.075/7	30 » 7
id.	id.	26.300 28	120 » 28
id.	id.	26.300/28	120 » 28
Fabrique de Foissy	3 germinal an III	2.000 2	4 75 2
Fabrique de Cerisiers	9 vendémiaire IV	86.000 2	18 » 2
Cure de Nailly	11 mai 1791	2 100	10 75
Fabrique de Foissy	3 germinal an III	5.000 3	5 » 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
898	LELOUP (Marie Audebert, veuve Philippe), cultivateur, à Villegardin.	2192	Villegardin
		2198	id.
899	LEMAIGRE, Jacques, manouvrier, à Nailly.	1005	Nailly
900	LEMAIRE, Antoine, tailleur, à Sens.	1573	Sens
901	LEMAITRE, François-Pierre, vigneron, à Collemiers.	141	Collemiers
902	LEMAITRE, Nicolas-Martin, curé de Voisines.	2460	Voisines
903	LEMOINE, Louis-Herménégilde, avocat, administrateur du district, puis du département, acquéreur de 20 arpents 62 perches.	1361	Saint-Denis
		936	Michery
		1848	Serbonnes
		100	Chaumont
904	LEPAGE, Antoine, manouvrier, à Savigny.	1543	Savigny
905	LÉPAGNOL, Nicolas, fermier de la ferme du Chapitre, à Granchettes.	839	Mâlay-le-Gr.
		840	id.
	N. Lépagnol	841	id.
		842	id.
		1389	Saint-Denis
906	LEPESME, Edme, cultivateur, à Vinneuf.	2447	Vinneuf
		2454	id.
		2455	id.
907	LÉPINET, Guillaume, négociant en vins, à Versailles.	1189	Pont-s.-Yonne
		1190	id.
908	LEPLAIDEUR, Antoine-Edme-Louis, homme de loi, à Paris.	2458	Vinneuf
909	LEQUEUX, François, directeur de la poste aux lettres, à Sens.	1367	Saint-Denis
		1368	id.
		1385	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Villegardin	28 septembre 1791	2.580 4	6 95/4
Foacier de Ruzé	23 fructidor an IV	6.215 6	25 69/6
Cure de Nailly	13 avril 1791	440	0 50
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	12 mars 1791	625	0 50
Polignac	11 pluviôse an III	3.150 3	8 »/3
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	4.075 7	30 »/7
Abbaye de Sainte-Colombe	14 janvier 1791	860	1 »
Prieuré de Michery	25 juillet 1791	7.200	17 50
Cure de Serbonnes	30 septembre 1791	915	2 »
Prieuré de Montbéon	id.	25	0 12
Fabrique de Savigny	26 juin 1793	230	0 58
Abbaye de Saint-Jean de Sens	9 avril 1791	9.700 2	32 85/2
id.	29 février 1792	605/2	1 »/2
Grand Séminaire de Sens	25 août 1792	14.400 3	40 80 3
id.	id.	4.225 3	10 25 3
Chapelle de Granchettes	29 fructidor an III	26.000	1 »
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.725 5	2 62 5
id.	id.	3.200 5	2 62 5
id.	id.	3.575 5	2 62 5
Chapitre de Sens	12 février 1791	21.700	36 »
id.	id.	8.000	10 »
Prieuré de Vinneuf	27 fructidor an III	25.000	0 25
Abbaye de Sainte-Colombe	10 août 1791	305	0 66
id.	id.	140	0 42
Colomban Rossel	17 nivôse an III	4.650	4 38

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
910	LEROUX, Félix, capitaine au 4e bataillon de l'Yonne, de Courlon.	236	Courlon
911	LEROUX, Jean, cultivateur, à Serbonnes.	1856	Serbonnes
912	LEROY, Jean, cultivateur, à Vinneuf.	2451	Vinneuf
913	LEROY, Nicolas-Jean, propriétaire, à Paris.	1392	Saint-Denis
914	LESCUYER, Alexandre-André, à Auxerre.	1810	Sens
915	LESCUYER, Charles-Martin, de Villeneuve-la-Guyard.	2179	Villeblevin
		2315	Villen.-la-G.
		2321	id.
916	LESCUYER, Louis-Benoit, huissier, à Sens, acquéreur de 29 arpents 56 perches.	1717	Sens
		1719	id.
		619	Grange-le-B.
		620	id.
		621	id.
		622	id.
		623	id.
		624	id.
		1835	Sens
917	LESOURD, Paul, cultivateur, à La Postolle.	771	La Postolle
		783	id.
918	LESOURD, Robert, cultivateur, à Paron.	1118	Paron
919	LETENDRE, Jean, cultivateur, à Mâlay-le-Grand.	835	Mâlay-le-Gr.
		851	id.
920	LETTERON, Edme, cultivateur, à Lixy.	799	Lixy
921	LETTERON, François, greffier de la justice de paix, à [Chéroy].	2196	Villegardin
922	LETTERON, François, le jeune, cultiv., à Montacher.	2198	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	2.325	2 75
Fabrique de Serbonnes	3 brumaire an III	560	1 30
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.225	2 »
Cure de Saint-Denis	3 fructidor an IV	900	Presbytère
Chanoines de Saint-Jean	5 vendémiaire V	1.335	1 05
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.300/12	3 25 12
id.	id.	14.500/12	3 25 12
id.	id.	10.900/12	3 » 12
Fabrique Ste-Colombe de Sens	23 frimaire an III	1.650	Maison
Fabrique de St-Pregts de Sens	id.	2.125 2	0 34 2
Commanderie de Launay	13 ventôse an III	1.750	4 50
id.	id.	2.075	4 50
id.	id.	2.000	4 50
id.	id.	1.550	4 50
id.	id.	1.375	4 50
id.	id.	1.400	7 »
?	9 août 1808	90	0 06
Chapitre de Sens	14 mai 1791	1.825 4	25 » 4
Planelli de Maubec	28 messidor an II	1.100	8 92
Polignac	11 frimaire an III	1.275 3	4 15 3
Chanoines de Notre-Dame	9 février 1791	635 4	1 62 4
Cure de Mâlay-le-Grand	1er jour complément. an III	10.000 4	0 50 4
Abbaye de Saint-Jean de Sens	29 fructidor an III	7.100	0 50
Cure de Villegardin	id.	32.100 6	2 » 6
Foacier de Ruzé	23 fructidor an IV	6.125 6	25 69 6

N° D'ORDRE de l'Acquéreur	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
923	LETTERON, Louis-Etienne-François, fermier des Robinots, puis marchand de bois à Montacher, acquéreur de 19 arpents 34 perches.	354	Domats
		997	Montacher
		2198	Villegardin
924	LEUBA, Pierre-Henri, manufacturier, à Sens.	1833	Sens
925	LÉVÊQUE, Jean, manouvrier, à Egriselles.	432	Egriselles
	LHERMITTE, Louis, vigneron, à Voisines.	2460	Voisines
926	LHOMME, Claude-Charles, qualifié successivement portefaix à Sens, employé de l'administration du district, puis propriétaire à Sens, acquéreur de 38 arpents 40 perches.	1060	Paron
		1676	Sens
		1338	St-Clément
		1339	id.
		1687	Sens
		1345	St-Clément
		1346	id.
		2403	Villethierry
		1726	Sens
		516	Fouchères
		517	id.
		518	id.
		524	id.
		527	id.
		528	id.
		795	Lixy

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chartreux de Valprofonde	31 décembre 1790	9.100 3	43 » 3
Fabrique de Montacher	24 nivôse an III	1.650	0 78
Foacier de Ruzé	23 fructidor an IV	6.215 6	25 69 6
Collège de Sens	23 thermidor an XI	14.500	Bâtiments
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	5.300	5 75
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	26.300/28	120 »/28
Mission de Versailles	27 mars 1793	400	0 79
Cure de Saint-Romain de Sens	6 septembre 1793	4.050	Maison
Massé Saint-Martin, émigré	8 germinal an II	1.100	0 78
id.	id.	1.100	0 78
Collège de Sens	19 germinal an II	7.200	Maison
Ursulines de Sens	27 floréal an II	2.100/2	2 »
id.	id.	2.300 2	2 »
Cure de Villethierry	18 fructidor an II	1.800	0 52
Crécy-Champmilon	8 pluviôse an III	2.700	1 25
Orphelines de Sens	29 germinal an III	50.000	71 23
id.	id.	4.100	6 25
id.	id.	4.300	6 10
id.	id.	1.000	5 83
id.	id.	1.375	6 12
id.	id.	2.400	6 18
Abbaye de Saint-Jean de Sens	11 fructidor an III	291.000	27 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
927	LHOMME, Etienne, tailleur d'habits, à Voisines.	2460	Voisines
928	*LHOTE, Jean-Baptiste, manouvrier, à Paron.	1055	Paron
929	LHOTE, Louis, laboureur, à Chigy.	113	Chigy
		116	id.
930	LIÉBAUT, Edme, cultivateur, aux Sièges.	1896	Les Sièges
931	LIGIER, Pierre-Louis, bourgeois, à Chéroy.	107	Chéroy
	LIGNON, Jacques, cultivateur, à Voisines.	2460	Voisines
932	LILY DES GRANGES, Jean-Marie, fils mineur de joaillier de la Couronne, acquéreur de 739 arpents et demi.	1905	Soucy
		1909	id.
		307	Cuy
		340	id.
933	LIMOSIN, Jean, vigneron, à Champigny.	242	Courlon
		243	id.
934	LOBJOIS, Etienne, meunier, à Launay (commune de Saint-Martin-sur-Oreuse).	1411	St-Martin-s.-Oreuse
935	LOHIER DE LA SANDRAYE (Jeanne-Rosalie Guillodon de Tillet, veuve Charles-Joseph).	1759	Sens
		1241	Pont-s.-Yonne
936	LOMÉNIE DE BRIENNE, François-Marcel, coadjuteur de l'évêque.	86	La Chapelle-sur-Or.
937	LOMÉNIE (Louise-Anne-Constance Poupardin d'Amanzy, veuve Paul-Charles-Marie).	1567	Sens
		1586	id.
	L A. L Poupardin Damanzy de Lomenie	1594	id.
		1611	id.
938	LOMÉNIE (Anne-Marie-Charlotte de), épouse de François-René-Hervé de Carbonel de Canisy, acquéreur de 223 arpents 18 perches.	1597	id.
		1607	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	4.075 7	30 »/7
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
Chapitre de Troyes	5 mai 1792	350	Maison
id.	29 germinal an II	1.550	8 »
Mission de Versailles	1er décembre 1792	24.700 6	8 75/6
Fabrique de Chéroy	16 janvier 1793	6.400 11	40 » 11
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	26.300 28	120 »/28
Abbaye Sainte-Colombe	id.	57.100	160 »
Abbaye de Saint-Antoine	11 mars 1791	61.600	178 »
Abbaye de Sainte-Colombe	8 avril 1791	106.000	398 »
id.	5 juillet 1813	2.851 2	7 » 2
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.000	2 »
id.	id.	2.075	2 37
Fabrique de St-Martin-s.-Oreuse	23 février 1793	140 2	0 75/2
Ursulines de Sens	25 thermidor an III	350.000	Bâtiments
Abbaye de Saint-Jean de Sens	id.	305.000	262 »
Abbaye de Saint-Antoine de Sens	25 juillet 1791	82.500	277 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	5 mars 1791	42.400	Bâtiments
id.	7 avril 1791	40.000	20 »
id.	4 mai 1791	1.625	1 25
id.	28 juin 1791	8.300	Maison
id.	12 mai 1791	62.401	219 43
Treize-Prêtres de Sens	1er juin 1791	2.025	3 75

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
939	LONGUET, Etienne, cultivateur, à Villemanoche.	2217	Villemanoche
		2218	id.
		2222	id.
940	LONGUET, Philippe, cultivateur, à Villemanoche.	2227	id.
941	LORDEREAU, Jacques, de Sens.	1701	Sens
942	LORILLON, Bon-Jean, vigneron, à Villeblevin.	1298	Saint-Agnan
		2120	Villeblevin
		2136	id.
943	LORILLON, Claude, vigneron, à Villeblevin.	1296	Saint-Agnan
944	LORILLON, Cyr-François, vigneron, à Villeblevin.	2117	id.
		1492	St-Valérien
		1494	id.
		2122	Villeblevin
945	LORILLON, Georges, vigneron, à Villeblevin.	1297	Saint-Agnan
		2111	Villeblevin
946	LORILLON, Jean-Baptiste, vigneron, à Villeblevin.	1297	Saint-Agnan
947	LORILLON, Michel-Etienne, notaire, à Villeblevin, administrateur du district, maire de Villeblevin, acquéreur de 85 arpents 65 perches.	1292	id.
		93	Chaumont
		1303	Saint-Agnan
		2185	Villeblevin
948	LORILLON, Philippe, cultivateur, à Gerjus, commune de Saint-Agnan.	1306	id.
949	LORILLON, Philippe, cultivateur, à Villleblevin.	1309	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	13 avril 1791	3.025/2	9 »/2
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	4.875/4	13 27/4
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	3.325	4 07
id.	id.	2.205	2 40
Fabrique de Saint-Pregts	14 ventôse an II	2.100/2	0 50/2
Prieuré de Montbéon	12 mai 1791	405/2	1 »/2
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	31.800/3	20 90/2
Colomban Rossel	13 fructidor an II	5.825	Bâtiments
Prieuré de Montbéon	12 mai 1791	405/2	1 »/2
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	1.025	1 30
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	445	1 20
id.	id.	1.050	2 »
Colomban Rossel	29 thermidor an II	3.150	4 12
Prieuré de Montbéon	12 mai 1791	810/4	2 »/4
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	1.050	0 90
Prieuré de Montbéon	12 mai 1791	810/4	2 »/4
id.	14 janvier 1791	5.166	6 »
id.	2 avril 1791	4.400/2	7 50/2
Prieuré de Saint-Agnan	25 juillet 1791	7.325/2	75 »
?	5 septembre 1808	515	0 90
Fabrique de Saint-Agnan	12 janvier 1793	910	2 25
id.	id.	2.450	8 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUEREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
950	LORILLON, Pierre-Benoit, orfèvre, à Paris, acquéreur de 126 arpents 50 perches.	1876	Sergines
		1877	id.
		1878	id.
		1879	id.
951	LORILLON, Victor, vigneron, à Villeblevin.	1297	Saint-Agnan
952	LORNE, François, chirurgien, à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, acquéreur de 30 arpents.	1474	St-Maurice-aux-R.-H
		1475	id.
		1476	id.
953	LORNE, François-Théodore-Clément, négociant, à Sens, acquéreur de 106 arpents 95 perches et 2 maisons.	1337	St-Clément
		1704	Sens
		259	Courtoin
		260	id.
		262	id.
		263	id.
		265	id.
		271	id.
		275	id.
		579	Grange-le-B.
		580	id.
		583	id.
		1779	Sens
		1477	St-Maurice-aux-R.-H
		1478	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Sergines	27 thermidor an III	154.000	31 »
id.	id.	132.000	29 »
id.	id.	151.000	34 »
id.	id.	102.000	29 50
Prieuré de Montbéon	12 mai 1791	810 4	2 »/4
Fabrique de St-Maurice-aux-R.-H.	1er décembre 1792	5.675	28 64
id.	id.	2.025	0 75
id.	5 vendémiaire IV	31.000	4 75
Massé Saint-Martin	8 germinal an II	1.075	0 78
Fabrique de Saint-Pregts de Sens	29 prairial an II	575	0 12
Xavier de Saxe	14 messidor an II	25.300 2	63 75 2
id.	id.	2.150 2	7 »/2
id.	id.	1.050 2	4 50 2
id.	id.	1.250/2	4 50 2
id.	id.	2.400 2	6 »/2
id.	id.	3.025 2	6 59 2
Fabrique de Courtoin	23 messidor an II	575 2	1 »/2
Commanderie de Launay	8 ventôse an III	1.650	5 »
id.	id.	2.650	5 37
id.	id.	1.600	5 62
Chapitre de Sens	6 messidor an IV	3.150	Maison
Archevêché de Sens	13 messidor an IV	1.115	38 »
id.	25 messidor an IV	662	3 15

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
953	LORNE, François-Théodore-Clément, négociant, à Sens, acquéreur de 106 arpents 95 perches et 2 maisons *(suite)*.	1809	Sens
		1841	id.
		668	Grange-le-B
954	LORNE, Jean-Baptiste, cultivateur, à Molinons.	973	Molinons
955	LORNE, Louis, officier de santé, à Choisy-sur-Seine, frère de François-Théodore-Clément, acquéreur de 48 arpents 66 perches.	259	Courtoin
		260	id.
		262	id.
		263	id.
		265	id.
		271	id.
		275	id.
956	LOUISMET, Edme, cultivateur, à Saint-Valérien.	1490	St-Valérien
957	LOUISMET, Louis-André, cultivateur, à Courtoin, acquéreur de 13 arpents 65 perches.	267	Courtoin
		273	id.
		276	id.
		277	id.
		288	id.
958	*LOYER, Denis, pêcheur, à la Chapelle-Champigny.	65	Champigny
		73	id.
959	LOYSON (veuve François), meunière, aux Robinots.	353	Domats
960	LUCAS, Mathieu, laboureur, à Vernoy.	2052	Vernoy
		2054	id.
		2055	id.
		2056	id.
		2057	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	1er vendémiaire V	4.509	Maison
?	5 septembre 1809	650	0 25
Cure de Grange	28 janvier 1811	1.575	2 »
Carmélites de Sens	12 octobre 1791	100 2	0 75/2
Xavier de Saxe	14 messidor an II	25.300/2	63 75/2
id.	id.	2.150/2	7 » 2
id.	id.	1.050/2	4 50 2
id.	id.	1.250/2	4 50/2
id.	id.	2.400/2	6 »/2
id.	id.	3.025/2	6 59/2
Fabrique de Courtoin	23 messidor an II	575/2	1 »/2
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	500	1 50
Xavier de Saxe	14 messidor an II	2.125	5 50
Fabrique de Courtoin	23 messidor an II	1.000	2 40
id.	id.	710	0 75
id.	id.	770	1 »
Xavier de Saxe	6 floréal an III	1.550	4 »
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	2.550 6	4 63/6
Chapelle de Champigny	13 prairial an III	3.700	0 80
Chartreux de Valprofonde	31 décembre 1790	6.700	Moulin
Lacarre Saumery	8 floréal an II	700	0 54
id.	id.	750	0 54
id.	id.	800	0 54
id.	id.	825	0 54
id.	id.	1.200	0 54

N° d'ordre des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
960	LUCAS, Mathieu, laboureur, à Vernoy *(suite)*.	2058	Vernoy
961	LUYT, Antoine, fils, homme de loi, à Sens.	166	Courceaux
		170	id.
962	LUYT, Antoine-Claude-Joseph, père, ex-avoué, à Sens.	1062	Paron
		1722	Sens
		1723	id.
963	LUYT, Charles-Madeleine.	1727	id.
964	LYONNE, Jacques, propriétaire, à Auxerre.	565	Gisy
965	MACÉ, Edme, receveur, à Sens.	1636	Sens
966	MACÉ, François, jardinier, à Sens.	750	Lailly
967	MACÉ, Jean-Edme, courtilier, à Sens.	1584	Sens
968	MACÉ, Pierre, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
969	MAGET, Pierre, cultivateur, à Soucy.	1918	Soucy
970	MAGIN, Jean-Louis, inspecteur de la navigation, acquéreur de 204 arpents 24 perches et une maison.	1558	Sens
		1570	id.
		1331	St-Clément
		1591	Sens
		1597	id.
		1622	id.
		1631	id.
971	MAILLARD, Laurent.	2304	Villen.-la-G.
972	MAIRE, Jean, cultivateur, à Chigy.	125	Chigy
973	MAITRAT, Edme-Vincent, cultivateur, à Montmachoux (Loiret).	1303	Saint-Agnan
974	MALHERBE, Valentin, serrurier, à Sens.	1643	Sens
		218	Courlon

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Lacarre Saumery	8 floréal an II	450	0 54
Abbaye de Saint-Jean de Sens	24 septembre 1791	12.400	50 »
Abbaye de St-Germain-des-Prés	28 septembre 1791	1.500	4 »
Grand Séminaire de Sens	27 mars 1793	130	0 12
Loménie-Canisy	8 pluviôse an III	3.150	0 62
id.	id.	3.150	0 62
Bouvier, émigré	11 pluviôse an III	28.600	Maison
Cure de Gisy	5 floréal an VI	7.560	Presbytère
Eglise St-Pierre-le-Rond de Sens	27 août 1791	16.700	Eglise
Abbaye de Vauluisant	31 décembre 1790	41.000	248 »
Prieuré du Charnier	6 avril 1791	3.875	2 42
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800 18	23 » 18
Colomban Rossel	17 prairial an I[illegible]	1.700	0 46
Abbaye de Saint-Antoine de Sens	14 janvier 1791	37.500	132 96
Abbaye de Saint-Jean de Sens	9 mars 1791	16.400 2	48 90 2
Cure de Saint-Clément	9 avril 1791	9.300	26 83
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 mai 1791	7.900	4 »
id.	12 mai 1791	1.010	8 75
Abbaye de Saint-Antoine de Sens	10 août 1791	7.000	Maison
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	17 août 1791	3.000	7 25
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	14.000 3	3 25 3
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	2.575	7 »
Prieuré de Saint-Agnan	25 juillet 1791	7.325 2	9 »
Eglise Saint-Hilaire de Sens	24 septembre 1791	8.200	Eglise
Rochechouart, émigré	16 nivôse an II	3.020	Fours

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
975	MALLEVAL, François, négociant, à Versailles.	441	Egriselles
976	MANDAVIALLE, François, menuisier, à Sens.	1700	Sens
		1705	id.
		1708	id.
		1706	id.
		1707	id.
.....	MANIFACIER, Jacques, tailleur, à Sens.	1768	id.
977	MANJON, Edme, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1406	St-Martin-s.-Oreus
978	MANJON, Jean, cultivateur, à Courroy.	584	Grange-le-E
979	MANJON, Jean-Edme, cultivateur, à Grange-le-Bocage.	631	id.
980	MARAULT, Pierre, cultivateur, à la Garenne, commune du Plessis.	1033	Le Plessis-St-Jean
981	MARC, Vincent, laboureur, aux Sièges.	1895	Les Sièges
	V. marc	119	Chigy
982	MARCHAIS, Jean-Baptiste, « fabricant de coton » et épicier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
		117	Chigy
983	MARCHAND, Etienne, procureur de la commune de Fouchères.	515	Fouchères
984	MARCHAND, Louis, cultivateur, à Villeneuve-la-Dondagre.	2287	Villen.-la-D.
985	MARÉCHAL, Jean-Baptiste, cultivateur, à Villeblevin.	2113	Villeblevin
		2127	id.
	Jean marechal	2132	id.
		241	Courlon
986	*MARÉCHAUX, Edme, manouvrier, à Egriselles.	413	Egriselles
—	MARIAT, Jean, cultivateur, à Voisines.	2460	Voisines

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Commanderie de Roussemeau	1er fructidor an III	96.000	19 50
abrique de Saint-Pregts de Sens	29 prairial an II	2.100 2	0 50 2
abrique de Saint-Hilaire de Sens	id.	7.900 2	Presbytère
Collège de Sens	id.	8.000 2	Maison
Vicariat de St-Pierre-le-Donjon	id.	6.000 2	id.
id.	id.	3.000 2	Cimetière
Commune de Sens	17 fructidor an III	14.000	Maison
abrique de St-Martin-sur-Oreuse	23 février 1793	1.000 3	3 » 3
Commanderie de Launay	8 ventôse an III	1.450	5 »
id.	13 ventôse an III	1.775	5 50
Fabrique du Plessis-Saint-Jean	28 novembre 1791	525 2	3 50 2
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100 16	91 25 16
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	7.100/8	2 »/8
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100 16	91 25 16
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	1.525 3	8 »/3
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 » 20
Chapitre de Sens	3 mai 1815	285	0 50
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	1.325	1 25
Colomban Rossel	29 thermidor an II	3.475	2 37
id.	id.	9.250	3 12
Cure de Courlon	29 vendémiaire III	900	0 50
Xavier de Saxe	19 messidor an II	1.650	6 40
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	26.300 28	120 » 28

N° progressif des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
987	*Marié (Anne Rigoureau, veuve Edme), de Mâlay-le-Petit, belle-sœur du suivant ?.	863	Mâlay-le-P
		866	id.
988	Marié, Laurent, fermier de la ferme des Carmélites, à Beauregard, commune de Mâlay-le-Petit.	859	id.
		866	id.
989	*Marinier, Pierre, manouvrier, à Subligny.	1055	Paron
990	*Marquant, Etienne, vigneron, à Marsangy.	900	Marsangy
991	Marteau (Marguerite Villiers, veuve Etienne).	2040	Vareilles
		2041	id.
992	Marteau, François, cultivateur, à La Belliole.	2260	Villen.-la-D
993	Martin, Charles, courtilier, à Sens.	1702	Sens
994	Martin, Claude, marchand, à Sens, acquéreur de 11 arpents 63 perches.	2420	Villiers-Louis
		2422	id.
		2423	id.
		513	Fontaine
995	*Martin, Jean-Antoine, courtilier, à Sens, frère de Joseph, acquéreur de 4 arpents 6 perches.	1632	Sens
		814	Maillot
		1735	Sens
996	Martin, Jean-Baptiste-Nicolas, dit Champagne, serrurier, à Sens.	1711	id.
		1718	id.
997	Martin, Jean-Hippolyte, bourgeois, à Sens.	1633	id.
998	Martin, Joseph, courtilier, à Sens, frère de Jean-Antoine.	814	Maillot
999	Martin, Louis, cultivateur, à La Postolle.	780	La Postolle
1000	Martin, Marie-Anne, de Thorigny.	570	Grange-le-B.
		571	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Saint-Didier de Sens	23 février 1793	885	1 »
Chapelle Ste-Marguerite	7 août 1793	5.650 7	7 » 7
Carmélites de Sens	7 avril 1791	1.000 6	1 » 6
Chapelle Ste-Marguerite	7 août 1793	5.650 7	7 » 7
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	250	3 »
Fabrique de St-Hilaire de Sens	23 janvier 1793	5.025	21 »
Grand Séminaire de Sens	id.	14.900 2	3 » 2
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	3.725 3	Etangs 3
Fabrique de Saint-Hilaire de Sens	29 prairial an II	1.025	0 37
Fabrique de Villiers-Louis	27 fructidor an III	20.500	7 23
id.	id.	40.000	3 »
id.	id.	3.100	1 50
Fabrique de Fontaine-la-Gaillarde	id.	15.100	8 46
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	17 août 1791	500	0 50
Fabrique de Maillot	23 février 1793	1.675 2	4 12 2
Loménie-Canisy	19 ventôse an III	10.000	1 50
Cure de Saint-Didier de Sens	29 prairial an II	1.600	0 20
id.	28 ventôse an III	3.200	6 »
Carmélites de Sens	17 août 1791	950	1 50
Fabrique de Maillot	23 février 1793	1.675 2	4 12 2
Planelli de Maubec	28 messidor an II	1.125 3	9 25/3
Prieuré du Charnier	5 avril 1791	1.571	9 »
id.	id.	9.300	52 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1000	MARTIN, Marie-Anne, de Thorigny *(suite)*.	572	Grange-le-E
		574	id.
1001	MARTIN, Nicolas, cultivateur, à Saint-Clément.	1340	St-Clément
1002	*MARTIN, Pierre, manouvrier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
1003	MARTIN-THIRIOT, Claude, marchand de bois, à Sens.	1785	Sens
1004	MARTINEAU, Claude-François, acquéreur de 53 arpents.	397	Domats
		399	id.
		1047	Pailly
		445	Egriselles
		2419	Villiers-Louis
		2421	id.
		1031	Noé
		399	Domats
1005	MARTINEAU, Gaspard-Germain, propriétaire, à Auxerre.	832	Maillot
1006	MASSON, Clément-Nicolas, cultivateur, à la Rozerie.	2271	Villen.-la-D
		530	Fouchères
1007	MASSON, Denis, aubergiste de l'*Ecu*, à Sens, acquéreur de 4 arpents 5 perches et un moulin.	1589	Sens
		1639	id.
		1056	Paron
1008	MASSON, Pierre, fermier de la ferme du Chapitre, à Paquis, commune de Mâlay-le-Petit, acquéreur de 69 arpents 97 perches.	856	Mâlay-le-P.
		841	Mâlay-le-Gr.
		842	id.
1009	MATHÉ, Simon, maire de Vinneuf.	2445	Vinneuf
1010	MATHÉ, Jean, dit Gaillard, aubergiste de la *Tour d'Argent*, à Sens.	2269	Villen.-la-D.
		1775	Sens

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Prieuré du Charnier	5 avril 1791	621	4 »
id.	id.	4.375	33 »
Massé Saint-Martin	8 germinal an II	1.500	0 78
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100/16	91 25 16
Cure de Sainte-Colombe de Sens	16 messidor an IV	7.200	Presbytère
Collège de Sens	17 fructidor an III	100.200	Etangs
id.	id.	58.000	id.
Fabrique de Pailly	19 fructidor an III	79.000	13 »
Fabrique d'Egriselles	21 fructidor an III	62.000	15 »
Fabrique de Villiers-Louis	id.	80.000	5 25
id.	id.	7.000	1 75
Chanoines de Notre-Dame	9 vendémiaire IV	70.000	7 »
Collège de Sens	19 vendémiaire IV	58.000	11 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	7 nivôse an V	101.279	238 81
Fabrique de Villen.-la-Dondagre	6 mars 1793	280	1 »
Chapitre de Sens	19 nivôse an V	2.521	12 »
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	9 avril 1791	20.300	Moulin
Cure de Saint-Maurice de Sens	27 août 1791	5.375/3	9 91 3
Grand Séminaire de Sens	27 mars 1793	700	0 75
Abbaye du Lys	4 avril 1791	21.400	52 96
Grand Séminaire de Sens	25 août 1792	14.400/3	40 80/3
id.	id.	4.225/3	10 25/3
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.875	3 18
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	2.000	Etang
Grand Séminaire de Sens	19 vendémiaire IV	63.000	Maison

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1011	MATHIEU, Louis, garde à Rousseneau, puis cultivateur, à Gron.	1055	Paron
		745	Gron
1012	MAURIÈRE, Louis, cultivateur, à Fouchères.	515	Fouchères
1013	MAUROY, Claude-Antoine, bourgeois, à Sens.	1625	Sens
1014	MAUROY, Louis, vigneron, à Etigny.	451	Etigny
1015	MAUROY, Pierre-Martin, manouvrier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
1016	*MEIGNEN, Edme, manouvrier, à La Postolle.	777	La Postolle
	MEIGNEN, Louis, marchand de bois, à Villevallier.	1558	Sens
1017	*MEIGNEN, Nicolas, manouvrier, à La Postolle.	776	La Postolle
1018	MENESTRIER, lieutenant en la ci-devant élection de Sens.	1571	Sens
1019	MENIN, Pierre, de Bardet (Seine-et-Marne).	2408	Villethierry
1020	MÉNISSIER, Pierre, cultivateur, à Sens.	1608	Sens
		1639	id.
		1645	id.
		1271	Rosoy
		1272	id.
		1286	id.
1021	MENU, Frédéric-Stanislas-Etienne-Adrien-Narcisse, propriétaire, à Villeneuve-sur-Yonne, ancien commissaire des guerres, acquéreur de 137 arpents 11 perches.	923	Marsangy
		2060	Vernoy
		2099	Véron
1022	MÉRAT, Edme, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
1023	MÉRAT, Jean, cultivateur, à Mâlay-le-Grand.	835	Mâlay-le-Gr
1024	*MÉRAT (Anne Delécolle, veuve Jean), mère du précédent et du suivant, fermière des terres de l'abbaye de Saint-Paul, à Mâlay.	835	id.
		836	id.
		851	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
Jussy, émigrés	1 brumaire an IV	35.200	19 75
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 » 20
Chapitre de Sens	17 août 1791	3.600 2	3 » 2
Cure d'Etigny	23 juin 1791	1.225 6	6 40 6
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100 16	91 25/16
Planelli de Maubec	28 messidor an II	1.425 3	9 37 3
Abbaye de St-Antoine de Sens	14 janvier 1791	37.500	132 96
Planelli de Maubec	28 messidor an II	1.500	9 »
Chapitre de Sens	9 mars 1791	2.400	0 75
Cordier-Montreuil	28 août 1810	3.325	70 »
Abbaye de Saint-Paul de Sens	1er juin 1791	360	0 50
Cure de Saint-Maurice de Sens	27 août 1791	5.375 3	9 91 3
Chapelle Saint-Laurent de Sens	28 septembre 1791	1.900 2	4 50 2
Chapitre de Sens	28 novembre 1791	3.700 2	15 » 2
id.	id.	9.075	30 »
Annonciades de Sens	27 octobre 1792	745 2	2 03 2
Fabrique de Villen.-s.-Yonne	13 messidor an IV	1.245 2	1 39 2
Fabrique de Vernoy	16 messidor an IV	3.960	34 86
Chapitre de Sens	8 vendémiaire V	18.480	101 57
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800/18	23 »/18
Chanoines de Notre-Dame	9 février 1791	635 4	1 62 4
id.	id.	635/4	1 62/4
Abbaye de Saint-Paul de Sens	id.	5.650 2	17 »/2
Cure de Mâlay-le-Grand	1er pour complément an III	10.000 4	0 50 4

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1025	MÉRAT, Jean-Louis, cultivateur, à Mâlay-le-Grand.	835	Mâlay-le-Gr
		851	id.
1026	MÉRAT, Pierre, manouvrier, à La Chaume.	646	Grange-le-B
1027	MERCIER, Edme-Laurent, cultivateur, à Michery.	931	Michery
		932	id.
		538	Gisy
		539	id.
1028	MERCIER, Jean-Baptiste, marchand, à Villeblevin.	2158	Villeblevin
		2160	id.
1029	MERCIER, Jean-Baptiste, marchand, à Chaumont.	2168	id.
1030	MÉROT, Gabriel, cultivateur, à Etigny.	1273	Rosoy
		1278	id.
		880	Marsangy
		882	id.
		883	id.
		452	Etigny
1031	MÉTAIS, Jean-Claude, huissier, à Chéroy, acquéreur de 5 arpents 6 perches.	991	Montache
		994	id.
		996	id.
1032	MEUNIER, Laurent, à Sens.	536	Gisy
1033	MEURE, Laurent-Claude-Edme, ex-procureur au Parlement de Paris, greffier du tribunal du district de Sens, acquéreur de 118 arpents 11 perches.	84	La Chapelle-s.-Ore
		2036	Vareilles
		1649	Sens
		1175	Pont-s.-Van
		1673	Sens

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chanoines de Notre-Dame	9 février 1791	635 4	1 62 4
Cure de Mâlay-le-Grand	1er jour complément. an III	10.000 4	0 50 4
Commanderie de Launay	25 ventôse an III	1.550	5 »
Abbaye de Saint-Paul de Sens	5 février 1791	2.725 3	12 25 3
id.	id.	4.850 2	30 »/2
Chapitre de Sens	24 septembre 1791	3.600 3	4 50 3
Treize-Prêtres de Sens	28 novembre 1791	3.325/4	4 75 4
Colomban Rossel	13 fructidor an II	6.300	3 75
id.	id.	5.375	3 17
id.	14 fructidor an II	1.700	4 07
Chapitre de Sens	28 novembre 1791	5.025	18 »
id.	id.	925	3 »
Xavier de Saxe	6 floréal an III	7.100/5	1 25 5
id.	id.	7.075 5	1 »/5
id.	id.	8.200 5	1 »/5
Fabrique d'Etigny	28 floréal an III	13.000 2	6 04 2
Fabrique de Montacher	24 nivôse an III	1.425	3 10
id.	id.	400	1 25
id.	id.	475	0 71
Chapitre de Sens	2 avril 1791	1.775	3 75
Abbaye de Sainte-Colombe	14 janvier 1791	42.100 2	134 »/2
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	12 octobre 1791	7.500	19 »
Abbaye de Saint-Paul de Sens	14 janvier 1792	21.100	Bâtiments
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	24 mars 1792	10.000	25 »
Abbaye de Saint-Paul de Sens	3 juillet 1793	1.325	Maison

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1033	MEURE, Laurent-Claude-Edme, ex-procureur au Parlement de Paris, greffier du tribunal du district de Sens, acquéreur de 118 arpents 11 perches *(suite)*.	87	La Chapelle-s.-Oreus
		88	id.
		89	id.
1034	MICHAUT, Anne, cultivateur, à Gisy.	569	Gisy
1035	MICHAUT, Charles, cultivateur, à Villemanoche.	2233	Villemanoche
1036	MICHAUT, Charles, cultivateur, à Serbonnes.	1854	Serbonnes
		1855	id.
		551	Gisy
1037	MICHAUT, Charles, manouvrier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
1038	MICHAUT, Edme, cultivateur, à Gisy.	562	Gisy
1039	MICHAUT, Jean, cultivateur, à Michery, fermier des terres de l'abbaye de Saint-Paul.	931	Michery
1040	MICHAUT, Jean, domestique au Grand Séminaire.	1055	Paron
1041	MICHAUT, Jean-Dominique, cultivateur, aux Sièges.	1896	Les Sièges
1042	MICHAUT, Jean-Louis, cultivateur, à Gisy.	541	Gisy
		562	id.
1043	MICHAUT, Julien, vigneron, à Villemanoche.	2218	Villemanoch
1044	MICHAUT (Marie Hattier, veuve Julien), de Villemanoche.	2234	id.
1045	MICHAUT, Nicolas, fermier, de Montgerin.	419	Egriselles
1046	MICHAUT, Simon, cultivateur, à Michery.	947	Michery
1047	MICHEL, Jean-Baptiste, curé de Villen.-la-Guyard.	2290	Villen.-la-(
1048	MICHELIN, Jean-Louis, chef de bureau à la direction des impositions.	1004	Nailly
1049	*MICHON, Hubert-Etienne, vigneron, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1406	St-Martin-s.-Oreu
		1447	id.
1050	*MICHON, Jean-Claude, manouvrier, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1447	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
abrique de la Chapelle-s.-Oreuse	23 frimaire an III	3.600 2	6 25 2
id.	id.	4.200 2	3 05 2
id.	id.	4.200 2	4 92 2
Caisse d'Amortissement	15 novembre 1813	4.025 2	5 » 2
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	1.275 2	1 76 2
Fabrique de Serbonnes	3 brumaire an III	655	1 99
id.	id.	400	2 09
Hôpital de Sens	8 germinal an III	4.275 2	3 12 2
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100 16	91 25 16
Hôpital de Sens	8 germinal an III	2.025/2	0 40 2
Abbaye de Saint-Paul de Sens	5 février 1791	2.725 3	12 25/3
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
Mission de Versailles	1er décembre 1792	24.700 6	8 75 6
Fabrique de Gisy	21 novembre 1792	26.300 3	53 »/3
Hôpital de Sens	8 germinal an III	2.025 2	0 40 2
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	13 avril 1791	4.875 4	13 27 4
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	725	1 63
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	14.000/2	27 65 2
Fabrique de Michery	16 vendémiaire III	1.575 1	3 »/4
Cure de Villeneuve-la-Guyard	28 juin 1791	750	2 »
Archevêché de Sens	13 avril 1791	13.100	103 »
abrique de St-Martin-sur-Oreuse	23 février 1793	1 000 3	3 »/3
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1 825 3	4 77/3
id.	id.	1.825 3	4 77/3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1051	MIGNARD, Louis, marchand et propriétaire, à Villeneuve-sur-Vanne, acquéreur de 21 arpents 20 perches et 2 maisons.	976	Molinons
		977	id.
		2354	Villen.-l'Ar.
		2368	id.
		2369	id.
		2370	id.
		2371	id.
		2372	id.
		2373	id.
		2375	id.
		2377	id.
		768	Lailly
		979	Molinons
		769	Lailly
		490	Flacy
		491	id.
»	MIGNON (Marie Leduc, veuve Nicolas), de Sens.	86bis	La Chapelle-s-Oreus
1052	MIGNOQUET, François, curé de Villiers-Louis.	2417	Villiers-Louis
1053	MIGNOT, Claude-Hubert, cultivateur, à Marsangy.	928	Marsangy
1054	MILAT, Gabriel, de Chigy.	129	Chigy
1055	MILLET, Antoine, laboureur, à Courceaux.	168	Courceaux
1056	MILLET, Augustin, curé de Courtoin, puis greffier de la municipalité dudit lieu, acquéreur de 12 arpents 25 perches et 2 maisons.	257	Courtoin
		261	id.
		293	id.
		294	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Molinons	3 germinal an III	5.000	1 50
id.	id.	5.125	1 50
Hôpital de Villeneuve-s.-Vanne	6 germinal an III	2.675	3 »
id.	id.	550	1 »
id.	id.	550	1 »
id.	id.	550	1 »
id.	id.	600	1 »
id.	id.	700	1 »
id.	id.	550	1 »
id.	id.	460	0 75
id.	id.	550	0 75
Cure de Lailly	29 thermidor an IV	2.570	Presbytère
Cure de Molinons	id.	2.860	id.
Fabrique de Lailly	12 frimaire an V	2.589	4 20
Le Bascle d'Argenteuil	9 germinal an V	1.196	4 50
id.	21 nivôse an VIII	1.540	2 »
Abbaye de Sainte-Colombe	25 août 1791	5.550 4	Rente
Cure de Villiers-Louis	28 septembre 1791	1.400	4 50
Crécy-Champmilon	6 thermidor an VII	35	0 25
Cure de Chigy	21 fructidor an IV	3.256 2	3 87 2
Cure de Courceaux	28 septembre 1791	20.400/4	49 »/4
Cure de Courtoin	5 avril 1791	2.300	10 25
Xavier de Saxe	14 messidor an II	1.000	2 »
Cure de Courtoin	9 vendémiaire IV	30.500	Presbytère
id.	12 fructidor an IV	1.080	id.

N° D'ORDRE de l'Acquéreur	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1057	MILLET, Nicolas, garde, à Paron.	1055	Paron
1058	MILLIAUX, Jean-Guillaume, propriétaire, à Villacien.	1948	Theil
		1183	Pont-s.-Vanne
1059	MILLIOT, Guillaume-Loup, tonnelier, à Véron.	2082	Véron
		2085	id.
1060	MILLON, Antoine, manouvrier, à Domats.	370	Domats
1061	MILLOT, André, vigneron, à Courtois.	299	Courtois
1062	MILLOT, Edme, meunier, à Grange-le-Bocage.	645	Grange-le-B.
1063	MIRON, Amé-François, propriétaire, à Orléans.	1177	Pont-s.-Vanne
1064	MISERÉ, Etienne, de Villeneuve-la-Guyard.	2172	Villeblevin
1065	MITAIS, Bon, manouvrier, à Gisy.	545	Gisy
1066	MITAIS, Edme, manouvrier et vigneron, à Gisy, acquéreur de 5 arpents.	547	id.
		554	id.
	Mitais	555	id.
		561	id.
1067	MITAIS, Etienne, manouvrier, à Gisy, qualifié « propriétaire » en 1813.	545	id.
		554	id.
		555	id.
	Etienne Mitais	561	id.
		568	id.
1068	MITAIS, Jacques, fils, tailleur, à Gisy.	546	id.
1069	MITAIS, Jacques, cultivateur, à Gisy.	548	id.
		552	id.
	Jacquez Mitais	561	id.
1070	MIZON, Etienne, cabaretier, à Domats.	373	Domats

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28/20
Cure de Theil	12 fructidor an IV	1.620 2	Presbytère
Cure de Pont-sur-Vanne	id.	1.480 2	id.
Hôpital de Sens	18 floréal an III	14.800	4 53
id.	id.	11.800	3 25
Fabrique de Domats	6 septembre 1793	220	0 75
Fabrique de Courtois	24 septembre 1791	3.675 10	6 53 10
Commanderie de Launay	28 ventôse an III	1.700	5 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	13 juin 1792	1.825	5 »
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	8.425 5	3 25 5
Chapitre de Sens	28 novembre 1792	7.525 8	12 » 8
Archevêché de Sens	6 mars 1793	1.500	1 50
Hôpital de Sens	8 germinal an III	4.700 2	3 » 2
id.	id.	4.750 2	2 75 2
id.	id.	5.175 3	1 90 3
Chapitre de Sens	28 novembre 1792	7.525/8	12 » 8
Hôpital de Sens	8 germinal an III	4.700 2	3 » 2
id.	id.	4.750/2	2 75 2
id.	id.	5.175 3	1 90 3
Commune de Gisy	31 juillet 1813	1.225	0 60
Chapitre de Sens	6 mars 1793	3.200	3 »
Commanderie de Launay	8 germinal an III	7.125	3 25
Hôpital de Sens	id.	3.075	2 93
id.	id.	5.175 3	1 90 3
id.	16 nivôse an II	800	2 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1071	*Mollereau, Edme, cultivateur, à Courgenay, acquéreur de 35 arpents 75 perches.	638	Grange-le-B.
		639	id.
		640	id.
		641	id.
		642	id.
		643	id.
		644	id.
1072	Mollereau, Edme, cultivateur, au Plessis-du-Mée.	1035	Pailly
1073	Mondemey, Edme-François, cultivateur, à Villeperrot.	2383	Villeperrot
1074	Monin, Claude, marchand fripier, à Sens, acquéreur de 30 arpents 75 perches et une part de maison.	1619	Sens
		314	Cuy
		315	id.
		316	id.
		317	id.
		318	id.
		319	id.
		320	id.
		321	id.
		322	id.
		323	id.
		324	id.
		1373	Saint-Denis
1075	*Monpereux, Jacq.-Franç., vigneron, à Champigny.	70	Champigny

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Commanderie de Launay	25 ventôse an III	1.500	5 75
id.	id.	1.500	5 »
id.	id.	1.700	5 »
id.	id.	1.600	5 »
id.	id.	1.550	5 »
id.	id.	1.500	5 »
id.	id.	1.650	5 »
id.	3 prairial an III	5.200	14 73
Cure de Ste-Colombe de Sens	30 septembre 1791	2.425 4	3 » 1
Chapitre de Sens	10 août 1791	9.000 5	Maison 5
Colomban Rossel	17 nivôse an III	2.150	2 »
id.	id.	2.225	2 »
id.	id.	2.225	2 »
id.	id.	2.450	2 »
id.	id.	2.800	2 »
id.	id.	2.875	2 »
id.	id.	3.025	2 »
id.	id.	3.350	2 »
id.	id.	3.425	2 »
id.	id.	3.425	2 »
id.	id.	3.050	2 »
id.	id.	17.500	8 75
Chapelle de Champigny	13 prairial an III	3.900 3	0 75 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1076	MONPOIX, Barthélemy. 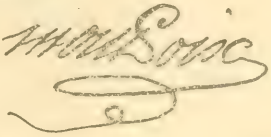	2179	Villeblevin
		2315	Villen.-la-G.
		2321	id.
1077	MONPOIX, Claude, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2293	id.
		1308	Saint-Agnan
		2179	Villeblevin
		2315	Villen.-la-G.
		2321	id.
1078	MONPOIX, Claude-Isaac. 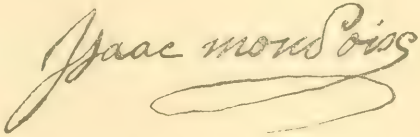	2293	id.
		2179	Villeblevin
		2315	Villen.-la-G.
		2321	id.
1079	MONPOIX, Claude-Vincent, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2295	id.
		217	Courlon
1080	MONPOIX, Edme, cultivateur, à la Chapelotte, commune de Villeneuve-la-Guyard, acquéreur de 24 arpents 32 perches. 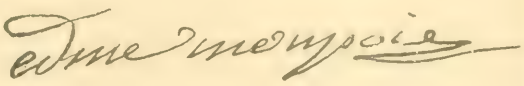	2292	Villen.-la-G.
		2294	id.
		2295	id.
		217	Courlon
		2151	Villeblevin
		2163	id.
		2167	id.
		2169	id.
		2179	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication Livres	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.300 12	3 25 12
id.	id.	14.500 12	3 25 12
id.	id.	10.900 12	3 » 12
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150 15	29 » 15
Fabrique de Saint-Agnan	12 janvier 1793	2.515	6 85
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.300 12	3 25 12
id.	id.	14.500 12	3 25 12
id.	id.	10.900 12	3 » 12
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150 15	29 » 15
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.300 12	3 25 12
id.	id.	14.500/12	3 25 12
id.	id.	10.900/12	3 » 12
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	25.460 23	45 37/23
Cure de Villeneuve-la-Guyard	3 avril 1793	6.000 5	7 50 5
Cure de la Chapelotte	28 novembre 1791	5.225/3	17 98 3
Fabrique de la Chapelotte	23 mars 1793	20.200/3	22 50/3
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	id.	25.400 23	45 37 23
Cure de Villeneuve-la-Guyard	3 avril 1793	6.000/5	7 50 5
Colomban Rossel	13 fructidor an II	7.600 2	1 » 2
id.	id.	3.900 2	3 » 2
id.	14 fructidor an II	5.250 5	3 61 5
id.	id.	6.500 5	3 75 5
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.300 12	3 25 12

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1080	MONPOIX, Edme, cultivateur, à la Chapelotte, commune de Villeneuve-la-Guyard, acquéreur de 24 arpents 32 perches *(suite)*.	2315	Villen.-la-G
		2321	id.
1081	MONPOIX, François-Prosper, cultivateur, à Barbey, acquéreur de 4 arpents 67 perches.	2293	id.
		2295	id.
		2179	Villeblevin
		2315	Villen.-la-G
		2321	id.
1082	MONPOIX, Jean-Baptiste-Claude, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2297	id.
1083	MONTAGNE (Pétronille Bonnet, veuve Pierre-Martin), marchand de bois, à Paris.	1371	Saint-Deni
1084	MONTMORIN, (Armand-Marc de), secrétaire d'Etat.	2048	Vaumort
1085	MONTREDON, Henri-Gabriel, propriétaire, à Sens.	1795	Sens
1086	MOREAU, Antoine, vigneron, à Saint-Martin-du-Tertre.	298	Courtois
1087	MOREAU, Antoine, vigneron, à Etigny.	1274	Rosoy
1088	MOREAU (veuve Claude), cultivatrice, à Villeblevin.	2146	Villeblevin
1089	*MOREAU, Claude, cultivateur, à Maillot.	824	Maillot
		825	id.
		826	id.
		1740	Sens
1090	MOREAU, Claude-Georges, manouvrier, à Villeneuve-l'Archevêque.	2376	Villen.-l'Ar
1091	MOREAU, Edme, cultivateur, à Compigny, administrateur du district, député à la Législative, acquéreur de 29 arpents 91 perches.	1158	Le Plessis-St-Jea
		148	Compigny
		149	id.
1092	MOREAU, Edme, vigneron, à Etigny.	1274	Rosoy
1093	MOREAU, Etienne-Edme, cultivateur, à Compigny.	152	Compigny
1094	MOREAU, François, propr., à Villeneuve-sur-Yonne.	877	Marsangy

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (LIVRES)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	14.500 12	3 25/12
id.	id.	10.900 12	3 » 12
Cure de Villeneuve-la-Guyard	14 janvier 1792	9.150 15	29 » 15
abrique de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	25.400 23	45 37/23
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.300 12	3 25/12
id.	id.	14.500 12	3 25/12
id.	id.	10.900 12	3 »/12
Mission de Versailles	3 avril 1793	13.400 7	9 » 7
Abbaye de Sainte-Colombe	7 août 1793	20.500	7 »
Cure de Vaumort	28 novembre 1791	400	1 »
Chapitre de Sens	27 messidor an IV	3.024	Maison
Abbaye de Sainte-Colombe	10 août 1791	150	0 35
Chapitre de Sens	28 novembre 1791	10.000 4	50 »/4
Colomban Rossel	13 fructidor an II	7.800	3 80
id.	24 brumaire an III	810 2	3 08 2
id.	id.	855 2	3 08 2
id.	id.	905 2	3 08 2
Loménie Canisy	19 ventôse an III	9.700 2	1 50 2
ôpital de Villeneuve-sur-Vanne	6 germinal an III	450	0 50
Cure du Plessis-Saint-Jean	5 avril 1791	1.200/2	7 50/2
Cure de Compigny	13 avril 1791	4.175 4	18 » 4
bbaye de Saint-Antoine de Sens	id.	24.100 3	65 »/3
Chapitre de Sens	28 novembre 1791	10.000 4	50 »/4
Cure de Compigny	8 thermidor an IV	2 740	2 05
Cure de Marsangy	6 nivôse an II	?	3 20

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1095	Moreau, Georges, vigneron, à Villeneuve-l'Archevêque.	1599	Sens
1096	Moreau, Jacques, vigneron, à Etigny.	1274	Rosoy
1097	Moreau, Jean, vigneron, à Maillot.	810	Maillot
1098	Moreau, Jean, vigneron, à Etigny.	1274	Rosoy
.....		452	Etigny
1099	Moreau, Jean, boucher, à Thorigny.	1965	Thorigny
1100	Moreau, Jean, tisserand, à Villeneuve-sur-Vanne.	1529	Saligny
		1530	id.
		1531	id.
		1532	id.
		1533	id.
		1534	id.
1101	Moreau, Jean, manouvrier, à Courtoin.	281	Courtoin
		442	Egriselles
1102	Moreau, Jean-Edme, cultivateur, à Sergines.	943	Sergines
1103	Moreau, Jean-Tiburce, propriétaire, à Sergines.	2459	Vinneuf
		1881	Sergines
		248	Courlon
		1882	Sergines
1104	Moreau, Joseph, négociant, à Château-Landon.	403	Domats
1105	Moreau, Nicolas-Paterne, cultivateur, à Pailly.	1158	Le Plessis-St-Jea
1106	Moreau, Pierre-Alexandre, cultivateur, à Sergines.	1866	Sergines
1107	Moreau, Pierre-Gratien, ancien notaire, à Paris.	2038	Vareilles
	Moret, Etienne, cultivateur, à Voisines.	2460	Voisines

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Dominicains de Sens	13 mai 1791	260 2	0 25 2
Chapitre de Sens	28 novembre 1791	10.000 4	50 » 4
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	14 mai 1791	4.525 3	12 » 3
Chapitre de Sens	28 novembre 1791	10.000 4	50 »/4
Fabrique d'Etigny	19 juin 1793	13.000 2	6 04 2
Planelli de Maubec	8 germinal an II	115	0 25
Colomban Rossel	9 germinal an II	1.075	0 22
id.	id.	1.125	0 22
id.	id.	1.200	0 22
id.	id.	1.500	0 22
id.	id.	1.600	0 22
id.	id.	1.525	0 22
Xavier de Saxe	6 floréal an III	500	1 25
id.	id.	1.325	2 »
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	3 juillet 1793	48.000 19	94 » 19
Cure de Vinneuf	14 fructidor an IV	3.240	Presbytère
Chapelle St-Paterne de Sergines	id.	1.200	Chapelle
Cure de Courlon	id.	4.320	Presbytère
Cure de Sergines	27 fructidor an IV	770 2	0 20 2
Collège de Sens	27 septembre 1821	36.500/3	94 »/3
Cure du Plessis-Saint-Jean	5 avril 1791	1.200 2	7 50 2
Colomban Rossel	14 prairial an II	3.350	5 99
Mission de Versailles	10 octobre 1792	146.000	197 »
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	26.300/28	120 »/28

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1108	*Morin, Isaac, vigneron, à Villeneuve-la-Guyard.	2295	Villen.-la-G
		2179	Villeblevin
		2315	Villen.-la-G
		2321	id.
		2133	Villeblevin
1109	Morin, Vital, entrepreneur de routes, à Sens.	816	Maillot
		817	id.
		1345	St-Clément
		1346	id.
		1923	Soucy
		1924	id.
1110	Morisot, Denis, bourrelier, à Domats.	364	Domats
1111	Morisson, Jean, manouvrier, à Paron.	1055	Paron
1112	Morisson, Jean, le jeune, vigneron, à Paron.	1118	id.
1113	Morisson, Louis, vigneron, à Paron.	1053	id.
		1118	id.
1114	Morot, Nicolas, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
1115	Mossot, Jean, cultivateur, à Fontaine, fermier des terres de la fabrique.	512	Fontaine
1116	Mou, Louis, notaire, à Michery, acquéreur de 57 arpents 89 perches.	934	Michery
		951	id.
		953	id.
		956	id.
		1038	Pailly
		1039	id.
		1043	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Villeneuve-la-Guyard	23 mars 1793	25.400 23	45 37 23
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.300 12	3 25 12
id.	id.	14.500 12	3 25 12
id.	id.	10.900 12	3 » 12
Colomban Rossel	29 thermidor an II	8.000/3	2 50 3
id.	6 ventôse an II	850	0 50
id.	id.	1.750	0 50
Ursulines de Sens	27 floréal an II	2.100/2	2 » 2
id.	id.	2.300 2	2 » 2
Colomban Rossel	17 prairial an II	1.550	0 50
id.	id.	1.825	0 50
bbaye St-Séverin de Château-Landon	28 novembre 1792	2.100	2 »
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000/20	182 28 20
Polignac	11 frimaire an III	1.275 3	4 15 3
Grand Séminaire de Sens	28 novembre 1792	1.080 2	5 » 2
Polignac	11 frimaire an III	1.275 3	4 15 3
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800 18	23 » 18
abrique de Fontaine-la-Gaillarde	23 février 1793	3.025	22 76
Cure de Michery	11 mai 1791	2.700	3 50
Fabrique de Michery	16 vendémiaire III	1 825	3 »
id.	id.	1.525	3 50
id.	id.	3.425	3 50
Commanderie de Launay	3 prairial an III	6 325	11 32
id.	id.	6 550	12 »
id.	id.	7 150	15 12

N° d'ordre des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1116	Mou, Louis, notaire, à Michery, acquéreur de 57 arpents 89 perches *(suite)*.	1213	Pont-s.-Yonn
.....		969	Michery
		1211	Pont-s.-Yonn
1117	Mouroux, Denis, cultivateur, à Gron, acquéreur de 18 arpents 74 perches.	669	Gron
		670	id.
		671	id.
		672	id.
		679	id.
		681	id.
		682	id.
		688	id.
		691	id.
		726	id.
		729	id.
1118	Mouroux, Jérôme.	701	id.
1119	*Muguet, Jacques, cultivateur, à Vernoy.	2059	Vernoy
1120	Naison, curé d'Etigny.	451	Etigny
1121	Nallet, Edme, l'aîné, vigneron, à Pont-sur-Yonne, acquéreur de 18 arpents 80 perches.	240	Courlon
		1202	Pont-s.-Yon
		1207	id.
		1208	id.
		1209	id.
		1227	id.
1122	Nallet, Edme, le jeune, cultiv., à Pont-sur-Yonne.	1218	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (LIVRES)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Apanage d'Orléans	21 fructidor an III	6.300	Ile
Chapelle de Michery	1er jour complément. an III	1.000 5	0 37 5
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	13.600	5 95
Chapitre de Sens	9 février 1791	3.300 9	14 50 9
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	1.700 9	2 88 9
Cure de Gron	4 mai 1791	5.825 8	18 »/8
Abbaye de Saint-Jean de Sens	id.	2.400/8	12 »/8
Jussy, émigré	22 floréal an II	235	1 09
id.	id.	250	1 09
id.	id.	240	1 09
Fabrique de Gron	3 fructidor an II	1.150	2 12
id.	id.	1.000	2 22
Jussy, émigré	26 frimaire an III	2.450	2 93
id.	id.	2.550	2 52
id.	3 brumaire an III	405	0 25
Fabrique de Piffonds	27 fructidor an III	10.400/3	3 12/3
Cure d'Etigny	28 juin 1791	1.225 6	6 40/6
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	2.175/2	2 64/2
Fabrique de Pont-sur-Yonne	21 pluviôse an III	5.350	3 92
id.	id.	5.025	2 78
id.	id.	4.125	3 25
id.	id.	2.475	4 59
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	2.050	2 94
id.	id.	2.625	3 03

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI aux n°s de la vente	SITUATION DES BIENS
1123	NALLET, Gabriel, cultivateur, à Evry.	458	Evry
1124	NARJOT, François, fripier, à Sens.	1760	Sens
.....		1769	id.
1125	NAUDET, Pierre, cultivateur, à Gisy.	545	Gisy
1126	NAVARRE, Etienne, cultivateur, à Lixy.	2400	Villethierry
—	NEVEU, Etienne, cultivateur, à Voisines.	2460	Voisines
—	NEVEU, Jean, cultivateur, à Voisines.	2460	id.
—	NEVEU, Jean, dit Tholimey, cultivateur, à Voisines.	2460	id.
—	NEVEU, Siméon, sabotier, à Voisines.	2460	id.
1127	NEVEU, Sulpice, cultivateur, à Voisines.	2460	id.
1128	NEZONDET, Pierre, cultivateur, à la Picarderie, commune de Saint-Valérien.	1489	St-Valérien
		1501	id.
1129	NOGUET, François-Mathurin, cultivateur, à Domats.	369	Domats
		382	id.
1130	NOISET, Pierre-Louis, propriétaire, à Auxerre.	1049	Pailly
1131	NOLENT, Pierre, marchand, à Villeneuve-la-Guyard, acquéreur de 15 arpents 30 perches.	2292	Villen.-la-G.
		2294	id.
		2295	id.
1132	NONAT, Etienne, cultivateur, à Vernoy, paroisse de Villenauxe-la-Petite (Seine-et-Marne), puis propriétaire à Gisy, acquéreur de 118 arpents 80 perches.	543	Gisy
		544	id.
		567	id.
1133	NORBLIN, Félix, cultivateur, à Courlon.	226	Courlon
		235	id.
1134	NORBLIN, Joachim, bourgeois, à Serbonnes.	1844	Serbonnes
1135	NOSLIN, Edme, charron, à Domats.	385	Domats

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Treize-Prêtres de Sens	9 avril 1791	410 4	1 25/4
Ursulines de Sens	25 thermidor an III	36.100	Maison
Commune de Sens	17 fructidor an III	10.100	id.
Chapitre de Sens	28 novembre 1792	7.525 8	12 » 8
Fabrique de Villethierry	23 novembre 1791	2.850 4	22 50/4
Abbaye de Saint-Jean de Sens	30 décembre 1790	26.300 28	120 »/28
id.	id.	26.300 28	120 »/28
id.	id.	26.300 28	120 »/28
id.	id.	26.300 28	120 »/28
id.	id.	4.075 7	30 » 7
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	1.000	0 88
id.	id.	190 2	0 75 2
Fabrique de Domats	6 septembre 1793	1.275	3 »
Xavier de Saxe	13 ventôse an II	340	1 »
Cure de Pailly	8 pluviôse an VI	8.100	1 70
Cure de la Chapelotte	28 novembre 1791	5.225 3	17 98 3
Fabrique de la Chapelotte	23 mars 1793	20.200 3	22 » 3
abrique de Villeneuve-la-Guyard	id.	25.400 23	45 37 23
Chapitre de Vincennes	28 novembre 1792	28.000	46 »
Chapelle de Champigny	id.	42.000	72 »
Caisse d'Amortissement	5 juillet 1813	3.150	0 80
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	2.450	3 06
id.	id.	2.525	2 87
bbaye de Saint-Antoine de Sens	1 avril 1793	17.800 4	48 50 4
Prince de Saxe	13 ventôse an II	725	2 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1136	NOTTET, François, vigneron, à Soucy.	1919	Soucy
		1920	id.
1137	NOTTET, Rémy, cultivateur, à Villebougis.	1014	Nailly
1138	*ODIER, Jean-Baptiste, marchand, à Sens, acquéreur de 22 arpents.	596	Grange-le-B.
		597	id.
		607	id.
		1938	Subligny
		507	Foissy
1139	ODON, Pierre, manouvrier, à La Postolle.	777	La Postolle
1140	ODOT, Louis, propriétaire, à Cuy.	341	Cuy
1141	OGER, Pierre-Etienne, receveur de l'enregistrement, à Sens.	1793	Sens
		1806	id.
		2246	Villemanoche
1142	OLIVIER, Nicolas, cultivateur, à Fleurigny.	495	Fleurigny
		496	id.
1143	OUDIN, Jean-Baptiste-François, marchand de fourrages, à Sens.	2051	Vernoy
		1168	Le Plessis-St-Jean
		2026	Thorigny
1144	PAELARD, Charles, cultivateur, à Gron.	687	Gron
1145	PARIS, Jean-Claude, tonnelier, à Sens.	1593	Sens
1146	PARISOT, Jean-Baptiste, marchand, à Courlon, acquéreur de 91 arpents 33 perches.	204	Courlon
		208	id.
		210	id.
		2120	Villeblevin

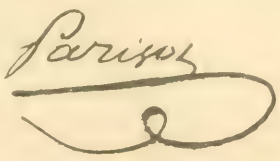

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Colomban Rossel	17 prairial an II	1.700/2	0 50 2
id.	id.	1.150 2	0 50 2
Grand Séminaire de Sens	22 mai 1793	3.000	5 »
Commanderie de Launay	8 ventôse an III	1.500	3 »
id.	id.	1.450	3 »
id.	11 ventôse an III	2.600	6 »
Cure de Subligny	11 fructidor an III	13.500	2 50
Chapelle Saint-Léonard	29 fructidor an III	20.500	4 50
Planelli de Maubec	28 messidor an II	1.425 3	9 37/3
Commune de Cuy	5 juillet 1813	590	?
Cure de Saint-Savinien de Sens	25 messidor an IV	4.140	Presbytère
Bouvier, émigré	28 fructidor an IV	8.100	Bâtiments
Colomban Rossel	6 brumaire an V	3.977 2	13 » 2
Fabrique de Fleurigny	1er décembre 1792	10.000 6	22 » 6
id.	id.	3.350 6	2 61 6
Lacarre-Saumery	8 floréal an II	21.000	81 »
Fabrique du Plessis-Saint-Jean	19 vendémiaire IV	1.600	0 12
Planelli de Maubec	21 ventôse an VI	926.500 4	Château
Fabrique de Gron	3 fructidor an I	1.200	2 12
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 mai 1791	335	0 50
Chapitre de Sens	14 janvier 1791	19.100	66 »
Cure de Courlon	14 mai 1791	1.650 3	4 12/3
Mission de Versailles	10 octobre 1792	13.600/4	68 » 4
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	31.800 3	20 90 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1147	PARISOT, Pierre, jardinier, à Sens.	1066	Paron
		1067	id.
		1068	id.
1148	*PAROUX, Charles, marchand, à Egriselles.	423	Egriselles
		426	id.
1149	PASQUAULT, Jacques, cultivateur, à la Chapelle-Champigny.	65	Champigny
1150	PAULARD, Denis-François, cultivateur, à Evry.	931	Michery
		932	id.
		1844	Serbonnes
		538	Gisy
		539	id.
.....		969	Michery
		469	Evry
.....	PAULARD, Edme, cultivateur, à Michery.	969	Michery
1151	PAULARD, Jean-Baptiste, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2318	Villen.-la-G.
1152	PAULARD, Jérôme, cultivateur, à Fontaine-la-Gaillarde.	506	Foissy
1153	PAULARD, Olivier, manouvrier, à Michery.	946	Michery
		960	id.
1154	PAULARD, Simon, manouvrier, à Cuy.	327	Cuy
1155	PAYEN, Claude, tanneur, à Sens.	1701	Sens
1156	PECCARD, Jacques, cultivateur, à Fouchères.	515	Fouchères
1157	PECCARD, Sulpice, cultivateur, à Fouchères.	515	id.
1158	PELÉE DE CHENOUTEAU, Blaise-Louis, ex-conseiller au bailliage de Sens, acquéreur de 28 arpents 4 perches.	295	Courtois
		499	Foissy

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Grand Séminaire de Sens	22 mai 1793	630	1 50
id.	id.	465	1 »
id.	id.	4.525	5 »
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	3.625	4 10
id.	id.	3.725	4 50
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	2.550 6	4 75 6
Abbaye de Saint-Paul de Sens	5 février 1791	2.725 3	12 25 3
id.	id.	4.850 2	30 »/2
bbaye de Saint-Antoine de Sens	4 avril 1791	17.800 4	48 » 1
Chapitre de Sens	24 septembre 1791	3.600 3	4 50 3
Treize-Prêtres de Sens	28 novembre 1791	3.325 4	4 75 4
Chapelle de Michery	1er jour complément. an III	4.000 5	0 37 5
Fabrique d'Evry	9 vendémiaire IV	261.000 2	31 » 2
Chapelle de Michery	1er jour complément. an III	4.000 5	0 37 5
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	16.100 4	3 75 4
Cure de Foissy	29 fructidor an III	16.200	0 50
Fabrique de Michery	16 vendémiaire III	1.075	2 »
Crécy-Champmilon	id.	905	2 37
Colomban Rossel	19 nivôse an III	3.550 2	3 37 2
Fabrique de Saint-Pregts	14 ventôse an II	2.100 2	0 50 2
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 » 20
id.	id.	5.525/20	26 » 20
Archevêché de Sens	5 février 1791	1.400	1 50
Chapitre de Sens	4 avril 1791	2.200	26 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1158	PELÉE DE CHENOUTEAU, Blaise-Louis, ex-conseiller au bailliage de Sens, acquéreur de 2 arpents 1 perches *suite*).	307	Cuy
		673	Gron
1159	PELÉE DE SAINT-MAURICE, Jean-Baptiste-Blaise, homme de loi, à Sens, acquéreur de 19 arpents 15 perches.	980	Montacher
		299	Courtois
		453	Etigny
1160	PELLERIN, Charles, vigneron, à Champigny, acquéreur de 4 arpents 96 perches.	51	Champigny
		59	id.
		2237	Villemanoche
		72	id.
1161	PELLERIN, Jean-Baptiste, cultivateur, à Champigny.	97	Chaumont
1162	PELLERIN, Jean-Baptiste, cultivateur, à Courgenay.	195	Courgenay
		198	id.
1163	PELLERIN, Jean-Claude, maréchal, à Saint-Martin-sur-Oreuse, acquéreur de 17 arpents 66 perches.	1401	St-Martin-s.-Oreu
		1445	id.
	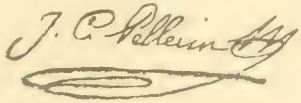	1452	id.
1164	PELLERIN, Jean-Nicolas, maréchal, à Grange-le-Bocage, acquéreur de 48 arpents et demi.	573	Grange-le-B
		575	id.
1165	PELLERIN, Louis, cultivateur, à Courgenay.	198	Courgenay
1166	PELLETIER, Claude-François, officier municipal de Sens.	1063	Paron
1167	PELLETIER, Laurent, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1407	St-Martin-s.-Oreus
		1455	id.
	PELLETIER, Nicolas, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1434	id.
1168	PELLETRÉ, Nicolas, manouvrier, à Voisines.	2469	Voisines

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (LIVRES)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Sainte-Colombe	8 avril 1791	106.000 2	398 » 2
Cure de Gron	4 mai 1791	460	0 54
Abbaye de Cercanceaux	12 février 1791	6.025	18 »
Fabrique de Courtois	24 septembre 1791	3.675 10	6 53 10
Cure d'Etigny	1er jour complément. an III	5.900	0 50
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	2.190	2 »
id.	id.	1.750 2	1 11
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	4.300 3	3 31 3
Chapelle de Champigny	13 prairial an III	2.350	0 75
Cure de Chaumont	30 juillet 1791	6.700 9	14 25/9
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	13.500 15	17 » 15
Fabrique de Courgenay	8 fructidor an III	136.000 10	41 »/10
Chapitre de Sens	9 mars 1791	2.750	8 12
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	800	5 27
id.	id.	1.225	4 27
Prieuré du Charnier	5 avril 1791	1.733	6 »
Chapitre de Sens	8 avril 1791	24.200 4	170 4
Fabrique de Courgenay	8 fructidor an III	136.000 10	41 » 10
Grand Séminaire de Sens	27 mars 1793	1.000	0 30
abrique de St-Martin-sur-Oreuse	23 février 1793	300	1 25
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	875	4 77
id.	id.	3.875	6 59
Orphelines de Sens	3 nivôse an III	1.525	3 »

N. D'ORDRE des acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1169	PERCHERON, Etienne, cultivateur, à Villemanoche.	2220	Villemanoch
		2226	id.
1170	PERCHERON, Jean, cultivateur, à Villemanoche.	2226	id.
1171	PERCHERON, Pierre, cultivateur, à Villethierry.	2400	Villethierr
		2403	id.
1172	PERRIER, Claude-Louis, vigneron, à Villemanoche.	2218	Villemanoch
1173	PERRIER, David, cultivateur, à Villemanoche.	2208	id.
		2210	id.
	Perrier	2211	id.
		2219	id.
		2234	id.
1174	PERRIER, David-Roch, cultivateur, à Champigny.	14ter	Champign
		28	id.
		97	Chaumont
	Perrier	54	Champign
		57	id.
		58	id.
		69	id.
1175	PERRIER, Jacques, cultivateur, à Villemanoche.	2206	Villemanoch
		2209	id.
	Perrier	2212	id.
		2231	id.
1176	PERRIER, Philippe, cultivateur, à Villemanoche.	1191	Pont-s.-Yon
	P Perrier fils	2216	Villemanoch
		2217	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Cure de Villemanoche	13 avril 1791	3.125	5 80
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	2.080/2	2 17/2
id.	id.	2.080/2	2 17/2
Fabrique de Villethierry	23 novembre 1791	2.850/4	22 50/4
Cure de Villethierry	27 germinal an IV	?	0 32/2
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	13 avril 1791	4.875/4	13 27/4
Chanoines de Saint-Cyr	14 janvier 1791	2.825	7 75
Cure de St-Pierre-le-Rond de Sens	id.	805/2	2 »/2
Treize-Prêtres de Sens	id.	5.650/2	13 »/2
Chapitre de Sens	13 avril 1791	4.250/4	11 »/4
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	900	0 60
Chartreux de Valprofonde	5 mars 1791	560	1 50
Autel Saint-Pierre	9 avril 1791	5.210 10 s.	4 »
Cure de Chaumont	30 juillet 1791	6.700/9	14 25/9
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	545	0 67
id.	id.	8.000	10 »
id.	id.	8.725/6	2 »
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	2.025	0 50
Prieuré de Montbéon	14 janvier 1791	855	3 »
Abbaye de Saint-Jean de Sens	id.	11.200/3	17 »/3
Abbaye de Saint-Antoine	id.	2.075/3	6 »/3
Fabrique de Villemanoche	13 janvier 1793	3.000	3 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	13 avril 1791	2.325/2	9 75/2
Cure de Saint-Hilaire de Sens	id.	395	1 »
Chapitre de Sens	id.	3.025/2	9 »/2

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1176	PERRIER, Philippe, cultivateur, à Villemanoche *(suite)*.	2219	Villemanoch
		2218	id.
1177	PERRIER, Pierre-Etienne, cultiv., à Villemanoche.	1191	Pont-s.-Yon
		2223	Villemanoch
		56	Champign
1178	PERRIN, Charles, marchand, à Bray-sur-Seine.	215	Courlon
1179	PERRIN, Joseph, le jeune, acquéreur de 29 arpents 25 perches.	774	La Postoll
		781	id.
		782	id.
		784	id.
		786	id.
		788	id.
		789	id.
		790	id.
		791	id.
1180	PERRIN, Louis-Joseph, l'aîné, acquéreur de 113 arpents 61 perches.	806	Maillot
		310	Cuy
		603	Grange-le
		605	id.
		614	id.
		633	id.
		2205	Villegard

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	13 avril 1791	1.250 4	11 » 4
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	4.875 4	13 27 4
Abbaye de Saint-Jean	9 avril 1791	2.325 2	9 75 2
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	1.110	2 88
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	1.025	1 37
Fabrique de Courlon	23 mars 1793	11.050	19 50
Planelli de Maubec	28 messidor an II	13.700 4	47 37 4
id.	id.	1.025/4	8 87 4
id.	id.	1.025 4	9 68 4
id.	id.	1.300 4	9 12 4
id.	id.	1.275/4	8 62 4
id.	id.	1.500 4	8 83 4
id.	id.	1.800 4	8 12 4
id.	id.	1.600 4	8 50 4
id.	id.	1.500 4	8 01 4
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	31 décembre 1791	26.000	70 »
Cure de Cuy	27 août 1791	10.200	20 61
Commanderie de Launay	11 ventôse an III	3.375/2	7 » 2
id.	id.	2.750 2	6 » 2
id.	id.	2.725 2	6 » 2
id.	13 ventôse an III	2.075 2	6 » 2
Dupré Saint-Maur	8 ventôse an VIII	2.400	10 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1181	PERRIN, Nicolas-Pierre, marchand tapissier, à Sens.	1642	Sens
		1655	id.
		115	Chigy
1182	PERROT, Jean-Constantin, huissier, à Thorigny.	1952	Thorigny
1183	PETIT, Jean-Louis, manouvrier, à Molinons.	973	Molinons
1184	PETIT, Louis, curé de Courgenay, acquéreur de 4 arpents 13 perches.	195	Courgenay
		760	Lailly
1185	PETOT, Claude, cultivateur, à Màlay-le-Grand.	836	Màlay-le-Gr
		851	id.
1186	PICARD, Vincent, cultivateur, à Villemanoche.	2221	Villemanoche
		2247	id.
		1253	Pont-s.-Yonne
		1254	id.
		1255	id.
		1268	id.
1187	PICHARD, Gilles, cultivateur, à Champigny.	23	Champigny
		97	Chaumont
	gilles pichard	232	Courlon
		212	id.
1188	PICHARD, Jacques, marchand, à Pont-sur-Yonne.	1858	Serbonnes
		1240	Pont-s.-Yonne
1189	PICHARD, Pierre, courtilier, à Sens.	1590	Sens
1190	PICHOT, Edme-Antoine, propriétaire, à Vaumort.	1184	Pont-s.-Yonne
		1185	id.
1191	PICHOT, Louis-Antoine, cultivateur, à Vaudeurs.	2046	Vareilles

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Capucins de Sens	27 août 1791	25.300 4	Bâtiments 4
Cure de Maillot	5 mai 1792	9.100	31 75
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	19.000	19 »
Cure de Thorigny	30 mai 1791	3.550/3	23 87 3
Carmélites de Sens	12 octobre 1791	100 2	0 75 2
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	13.500/15	17 »/15
id.	id.	19.400 6	18 » 6
Abbaye de Saint-Paul de Sens	9 février 1791	5.650 2	17 »/2
Cure de Màlay-le-Grand	1er jour complement. an III	10.000 4	0 50/4
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	4.405	5 12
Caisse d'Amortissement	5 juillet 1813	7.425 2	9 »/2
Commune de Pont	id.	405	1 »
id.	id.	245	1 »
id.	id.	245	1 »
?	13 décembre 1820	3.075	2 25
Cure de Champigny	4 avril 1791	2.600	2 »
Cure de Chaumont	30 juillet 1791	6 700 9	14 25 9
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	2.350	2 89
Fabrique de Courlon	19 vendémiaire IV	43.500	8 50
Domaine royal	id.	4.500	Ile
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	3.250 2	Grange
Abbaye de Saint-Paul de Sens	9 avril 1791	425	0 25
Fabrique de Pont-sur-Vanne	15 fructidor an IV	3.960	16 50
id.	id.	2.092	17 »
Mission de Versailles	9 vendémiaire V	6.126	33 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1192	PICON, Edme, cultivateur, à Chigy.	122	Chigy
1193	PICQUE, Louis, bourgeois, à Chéroy.	107	Chéroy
1194	PIERLOT, Philippe, propriétaire, à Sens.	1824	Sens
1195	PIERRE, François-Adrien, négociant, à Paris, acquéreur de 128 arpents 25 perches.	127	Chigy
		172	Courceaux
		1154	Le Plessis-du-Mée
		2101	Vertilly
1196	PIGALLE, Louis-Alexandre-Victor, marchand de bois, à Villeneuve-sur-Vanne.	760	Lailly
1197	PIGEOTTE, Etienne, meunier, à Theil.	2039	Vareilles
1198	PIGERRE, Edme, cultivateur, à Vaumort.	2050	Vaumort
1199	PINARD, Charles, marchand de fers, à Pont-sur-Yonne.	942	Pont-s.-Yonne
1200	PINON, Claude-Jacques, cultivateur, à la Chapelle-Champigny.	32	Champigny
		46	id.
1201	PINON, Etienne, cultivateur, à Champigny.	14	id.
		19	id.
		97	Chaumont
	Etienne pinon	30	Champigny
		31	id.
			id.
		21.	Serbonnes
1202	*PINOT, Jacques, de Villeneuve-la-Guyard.	2297	Villen.-la-G.
1203	PINSONNAT, Nicolas-Louis, propriétaire, à Sens.	1843	Sens
1204	PIOGÉ, René, suisse de la cathédrale de Sens, puis chef de brigade à l'armée du Nord.	2066	Véron
		712	Gron
1205	PLISSON, Jacques, tisserand, à Pont-sur-Yonne.	1201	Pont-s.-Yonne

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	7.900	2 »
Fabrique de Chéroy	16 janvier 1793	6.400/11	40 » 11
Chapitre de Sens	22 nivôse an VI	31.900/2	Maison
Fabrique de Chigy	1er fructidor an III	81.000	12 25
Fabrique de Courceaux	5 fructidor an III	288.000	50 »
Fabrique du Plessis-du-Mée	8 fructidor an III	101.000	20 »
Fabrique de Vertilly	27 fructidor an III	105.000	46 ·
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	19.400/6	18 »/6
Mission de Versailles	10 octobre 1792	18.200	Moulin
Cure de Vaumort	28 thermidor an IV	3.150 2	Presbytère
Abbaye de Preuilly	3 juillet 1793	5.250	9 41
Fabrique de Cnampigny	12 janvier 1793	350	0 30
id.	25 mai 1793	1.075	1 35
Chartreux de Valprofonde	5 mars 1791	3.150	21 »
Prieuré de Champigny	9 mars 1791	1.250	2 »
Cure de Chaumont	30 juillet 1791	6.700/9	14 25/9
Fabrique de Champigny	12 janvier 1793	2.400	1 50
id.	id.	3.100	2 »
[illegible]	id.	3.250	6 »
D[illegible] Villeblevin	25 mai 1793	1.460	1 77
Mission de Versailles	3 avril 1793	13.400/7	9 » 7
Chapitre de Sens	28 janvier 1811	2.950	Maison
Cure de Véron	7 mai 1791	1.975	0 75
Jussy, émigrés	28 floréal an III	12.300	8 11
Fabrique de Pont-sur-Yonne	21 pluviôse an III	5.025	3 85

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1206	PODEVIN, Michel, tailleur d'habits, à Domats.	395	Domats
1207	POIRAT, Pierre, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1456	St-Martin-sur-Oreuse
1208	POIRIER, Etienne, épicier, à Saint-Valérien.	1486	St-Valérien
1209	POIRIER, François, charpentier, à Montacher.	986	Montacher
1210	POISSON, Jean, manouvrier, à Lailly.	758	Lailly
1211	POITEVIN, Etienne, chef du bureau des subsistances de l'administration du district, acquéreur de 58 arpents, 2 maisons, une chapelle.	1690	Sens
		1692	id.
		1341	St-Clément
		1713	Sens
		1719	id.
		1729	id.
		519	Fouchères
		522	id.
		525	id.
		526	id.
		2244	Villemanoche
		2245	id.
		1356	St-Clément
		2457	Vinneuf
		2023	Thorigny
		247	Courlon
		1535	Saligny
		398	Domats
		1898	Les Sièges
		830	Maillot

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Xavier de Saxe	13 ventôse an II	1.400	3 43
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1.250	4 90
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	255	1 37
Fabrique de Montacher	24 nivôse an III	655	2 50
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	290/4	0 62/4
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	19 germinal an II	7.500	Maison
Cure de St-Symphorien de Sens	id.	2.025	0 75
Abbaye de Sainte-Colombe	27 floréal an II	320	Chapelle
Cure de Saint-Hilaire de Sens	18 fructidor an II	895	0 12
Fabrique de Saint-Pregts	23 frimaire an III	2.125/2	0 34
Colomban Rossel	19 ventôse an III	28.200/3	Maison/3
Orphelines de Sens	29 germinal an III	1.325/3	6 21/3
id.	id.	2.375/3	6 08/3
id.	id.	1.325/3	6 12/3
id.	id.	1.600/3	5 54/3
Grand Séminaire de Sens	13 prairial an III	7.900	1 50
id.	id.	8.100	1 50
Fabrique de Saint-Clément	1er fructidor an III	9.500	0 50
Collège de Boissy	id.	282.000	40 »
Cure de Thorigny	19 fructidor an III	5.000	0 50
Maîtrise d'école de Courlon	id.	5.600	0 31
Cure de Saligny	29 fructidor an III	2.500	0 50
Collège de Sens	id.	7.000	0 50
Fabrique de Chigy	id.	1.200	0 50
Commune de Maillot	5 vendémiaire IV	60.000	3 [illegible]

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1212	POLINI, Jacques, fumiste, à Sens.	1828	Sens
1213	POMMIER, Augustin, vigneron, à Villeblevin.	2110	Villeblevin
1214	POMPON, Jacques, manouvrier, à Saint-Valérien.	1502	St-Valérien
1215	PONTALIER, Etienne-Nicolas, tuilier, à Saint-Martin-sur-Oreuse, acquéreur de 34 arpents 81 perches.	1954	Thorigny
		1449	St-Martin-s.-Oreuse
		1450	id.
		1451	id.
		1463	id.
1216	PONTEAU, Denis, cultivateur, à Gron.	669	Gron
		670	id.
1217	PONTEAU, Jean-Baptiste, cultivateur, à Montacher.	983	Montacher
		985	id.
		988	id.
1218	PONTEAU, Nicolas, cultivateur, à Collemiers.	155	Cornant
		138	Collemiers
»	*Pont-sur-Yonne* (commune de).	1250	Pont-s.-Yonne
1219	POPELIN, Jean-Guillaume, manouvrier, à Villegardin, acquéreur de 3 arpents 65 perches.	2191	Villegardin
		2192	id.
		2196	id.
1220	PORTÉ, François-Antoine, notaire, à Chaumont.	101	Chaumont
1221	PORTÉ, Henri, vigneron et tonnelier, à Gerjus (Villeblevin).	2137	Villeblevin
		2138	id.
1222	POTIN, Jean-François, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2133	id.
1223	POUCE, Jean, marchand, à Fouchères, maire dudit lieu, acquéreur de 5 arpents 30 perches et d'une part d'étangs.	2253	Villen.-la-D.
		2259	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	8 pluviôse an VI	60.100	Maison
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	620	0 59
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	215	0 33
Planelli de Maubec	16 nivôse an II	14.800	20 »
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1.500	4 77
id.	id.	1.500	1 77
id.	id.	1.500	4 77
id.	id.	1.850	0 50
Chapitre de Sens	9 février 1791	3.300/9	14 50/9
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	1.700/9	2 88/9
Fabrique de Montacher	24 nivôse an III	2.050	2 25
id.	id.	910	3 »
id.	id.	1.025	2 87
Fabrique de Cornant	8 prairial an II	285	2 60
Polignac, émigré	11 pluviôse an III	1.250	1 »
Apanage d'Orléans	19 décembre 1812	1.377	Maison
Cure de Villegardin	30 mai 1791	255	1 25
Fabrique de Villegardin	28 septembre 1791	2.580/4	6 98/4
Cure de Villegardin	29 fructidor an III	32.100/6	2 »/6
Fabrique de Chaumont	1er fructidor an III	201.000	28 » 11
Colomban Rossel	13 fructidor an II	7.100	Bâtiments
id.	id.	5.700	id.
id.	29 thermidor an II	8.000/3	2 50/3
Chapitre de Sens	11 mai 1791	615	1 50
id.	22 septembre 1792	15.575/4	Etangs 4

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1223	Pouce, Jean, marchand, à Fouchères, maire dudit lieu, acquéreur de 5 arpents 30 perches et d'une part d'étangs *(suite)*.	515	Fouchères
		2270	Villen.-la-D.
		2276	id.
1224	Pouce, Michel, cultivateur, à Fouchères.	515	Fouchères
1225	Pouillat, Claude, propriétaire, à Champs.	1829	Sens
1226	*Poulain, Nicolas, cultivateur, à Pont-sur-Vanne.	1181	Pont-s.-Vanne
1227	Poulain, Paul, serrurier, à Sens.	1712	Sens
1228	*Poulain, Pierre, vigneron, à Soucy.	1919	Soucy
1229	Poulain, Vincent, vigneron, à Soucy.	1920	id.
1230	Poulet, Louis-Claude, pâtissier, à Sens.	1157	Le Plessis-St-Jean
1231	Pourcelet, marchand de bois, à Sens.	1627	Sens
1232	Pouthé, Antoine, cultivateur, à Courceaux.	168	Courceaux
1233	Pouthé, Nicolas, cultivateur, à Compigny.	944	Compigny
1234	*Poyau, Jean, cultivateur, aux Gaillards, commune de Chaumont.	436	Egriselles
1235	*Poyau, Louis, cultivateur audit lieu.	436	id.
1236	Poyau, Paul, cultivateur, à Villiers-Bonneux.	2411	Villiers-B.
1237	Poyer, Denis, meunier, à Egriselles.	407	Egriselles
1238	Préau, Christophe, marchand de vin, à Pont-sur-Yonne.	1228	Pont-s.-Yonne
1239	Préau-Valois, Nicolas, maître marinier, à Pont-sur-Yonne, acquéreur de 35 arpents 12 perches.	461	Evry
		1237	Pont-s.-Yonne
		1238	id.
1240	Prévôt, Jean, vigneron, aux Sièges.	1895	Les Sièges

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 »/20
Fabrique de Villen.-la-Dond.	6 mars 1793	230	1 »
Fabrique de La Belliole	9 vendémiaire IV	5.000	1 50
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525/20	26 » 20
Chapitre de Sens	8 pluviôse an VI	48.600	Bâtiments
Fabrique de Pont-sur-Vanne	1er jour complement. an III	31.100	3 64
Cure de Saint-Romain de Sens	18 fructidor an II	7.800	Maison
Colomban Rossel	17 prairial an II	1.700 2	0 50 2
id.	id.	1.150 2	0 50 2
Abbaye de St-Antoine de Sens	30 décembre 1790	37.000 5	190 »/5
Chapitre de Sens	17 août 1791	3.125	3 25
Cure de Courceaux	28 septembre 1791	20.400 4	49 »/4
Abbaye de Preuilly	3 juillet 1793	5.100 4	18 20 4
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	3.925 2	3 75 2
id.	id.	3.925 2	3 75 2
Cure de Trainel	12 mai 1791	4.675	21 55
Xavier de Saxe	18 messidor an II	17.700	31 75
Bernier, déporté	3 ventôse an III	3.125	3 05
Cure d'Evry	6 mars 1793	31.000	34 50
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	1.700	0 31
id.	id.	1.825	0 31
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100 16	91 25 16

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1241	PRIMAULT, Louis, cultivateur, à Gron, ancien fermier de la cure de Gron.	669	Gron
		670	id.
		671	id.
		672	id.
		672	id.
		680	id.
1242	PROTAT, Jean-Joseph, tanneur, à Sens.	1577	Sens
		815	Maillot
1243	PROUTEAU, Pierre, cultivateur, à Montacher.	990	Montacher
1244	PROVENCHER, Louis, cultivateur, à l'Eronce.	405	Domats
1245	*PRUDHOMME, Etienne, vigneron, à Villeblevin.	1299	Saint-Agnan
1246	PRUDHOMME, Pierre, maréchal, à Villebougis, acquéreur de 34 arpents 10 perches.	2188	Villebougis
		1541	Savigny
		1542	id.
		520	Fouchères
1247	QUATRE, Jean-Claude, vigneron, à Gron.	683	Gron
		721	id.
		728	id.
1248	QUENIN, Joseph, négociant, à Paris, acquéreur de 117 arpents 65 perches, une maison, une église, un îlot.	1807	Sens
		1808	id.
		747	Gron
		12 bis	Brannay
		1023	Nailly

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	9 février 1791	3.300 9	14 50 9
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	1.700 9	2 88 9
Cure de Gron	4 mai 1791	5.825 8	18 »/8
id.	id.	2.400 8	12 » 8
Abbaye de Saint-Jean de Sens	id.	2.400 8	12 » 8
Jussy, émigré	22 floréal an II	240	1 09
Abbaye de Saint-Jean de Sens	12 mars 1791	1.250	1 »
Cure de Maillot	13 juin 1792	840	0 80
Fabrique de Montacher	24 nivôse an III	1.600	3 45
Chartreux de Valprofonde	8 juillet 1844	500	4 »
Prieuré de Montbéon	12 mai 1791	405 2	1 » 2
Fabrique de Villebougis	16 janvier 1793	2.225	14 75
Fabrique de Savigny	26 juin 1793	3.450	9 18
id.	id.	1.625	4 55
Orphelines de Sens	29 germinal an III	975	5 62
Fabrique de Gron	18 fructidor an II	920 2	2 »/2
Jussy, émigrés	26 frimaire an III	2.025 4	3 76 4
id.	id.	2.650 4	2 87 4
Cure de la Madeleine de Sens	3e jour complémentaire an IV	4.320	Eglise
Jussy, émigrés	id.	2.160	Maison
Domaine royal	19 brumaire an V	3.340	Ilôt
Fabrique de Brannay	6 frimaire an V	1.917	18 23
*Fabrique de Saint-Sérotin	id.	607	6 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1248	QUENIN, Joseph, négociant, à Paris, acquéreur de 117 arpents 65 perches, une maison, une église, un îlot *(suite)*.	250	Courlon
		251	id.
		252	id.
		1186	Pont-s.-Vann
		1187	id.
		1188	id.
1249	QUERELLE, Louis, coutelier, à Sens.	2189	Villebougis
		1507	St-Valérien
1250	QUEUDOT, Charles, propriétaire, à Lixy.	83	Champigny
		804	Lixy
1251	QUEUDOT, Louis, marchand, à Vallery.	2402	Villethierry
1252	QUEUDOT, Pierre, cultivateur, à Vinneuf.	2428	Vinneuf
1253	RABIN, Etienne-Pierre, marchand, à Sens.	1619	Sens
1254	RAGU, Etienne-Nicolas, dit Desmoulins, marchand épicier, à Sens, acquéreur de 6 arpents 74 perches.	1515	Saligny
		1678	Sens
		1679	id.
		1681	id.
		1689	id.
1255	RAGUIN, Etienne, cultivateur, à Vinneuf.	2444	Vinneuf
1256	*RAGUIN, Jean, vigneron, à Paron, acquéreur de 14 arpents 11 perches.	1053	Paron
		1055	id.
		1069	id.
		1094	id.
1257	RAGUIN, Jean-Baptiste, cultivateur, à Collemiers.	141	Collemiers

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Crécy-Champmilon	6 frimaire an V	4.717	34 19
id.	id.	4.473	25 30
id.	id.	3.567	22 57
Fabrique de Pont-sur-Vanne	14 nivôse an V	1.815	3 »
id.	id.	2.303	7 41
id.	id.	880	0 95
Cure de Villebougis	29 fructidor an III	5.000	0 50
Cure de Saint-Valérien	id.	26.700	Bâtiments
Testu de Balincourt	6 thermidor an VII	75	Ile
Apanage d'Orléans	id.	32.200	Grange
Fabrique de Villethierry	12 janvier 1793	770	7 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 mai 1791	24.100 8	74 41 8
Chapitre de Sens	10 août 1791	9.000/5	Maison 5
Dominicains de Sens	11 mai 1791	660	0 75
Collège de Sens	27 ventôse an II	3.000	2 76
id.	id.	2.025	2 »
id.	id.	7.200	1 11
id.	19 germinal an II	1.675	0 12
Cure de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.850	3 18
Grand Séminaire de Sens	28 novembre 1792	1.080 2	5 » 2
id.	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
id.	22 mai 1793	2.125	2 »
Polignac	22 floréal an II	4.000	0 50
id.	11 pluviôse an III	3.150 3	8 » 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1258	RAGUIN, Thibaut, cultivateur, à Courlon.	230	Courlon
		233	id.
1259	RAT (Françoise Lajoie, femme Pierre).	1693	Sens
1260	RAUDOT, cultivateur, à Lailly.	757	Lailly
1261	RAVION, Martin, cultivateur, à Flacy.	473	Flacy
1262	RAYÉ, René-Nicolas, bourgeois, à Villeneuve-sur-Vanne, acquéreur de 23 arpents 37 perches et de fours.	2336	Villen.-l'Ar.
		759	Lailly
		762	id.
		764	id.
		2378	Villen-l'Ar.
1263	REGLEY, Joseph-Salomon, de Sens, acquéreur de 11 arpents 80 perches.	684	Gron
		700	id.
		714	id.
		716	id.
		717	id.
		884	Marsangy
1264	REGLEY, Pierre-Louis, secrétaire de l'administration du district de Sens, fils du précédent, acquéreur de 20 arpents 74 perches.	884	id.
		1776	Sens
		1780	id.
		1781	id.
		1782	id.
		1813	id.
		1932	Soucy
		1816	Sens

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	3.050	2 90
id.	id.	2.750	3 06
Bouvier, émigré	22 floréal an II	7.800	0 25
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	430/2	0 75 2
Cure de Flacy	26 octobre 1791	2.525/7	5 10 7
Cure de Villeneuve-l'Archev.	6 avril 1791	1.743	4 »
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	10.300	9 50
id.	id.	11.900/2	11 75 2
id.	id.	3.100	4 »
Commune de Villeneuve	31 décembre 1813	7.250	Fours
Fabrique de Gron	3 fructidor an II	1.025	2 05
Jussy, émigré	3 brumaire an III	300	0 25
id.	25 frimaire an III	2.050	3 »
id.	id.	2.500	2 96
id.	id.	2.750	2 96
Xavier de Saxe	6 floréal an III	5.100/2	1 15 2
id.	id.	5.100 2	1 15 2
Jussy, émigré	17 prairial an IV	866	1 »
Fabrique de St-Pregts de Sens	13 messidor an IV	298	0 18
id.	id.	226	0 18
id.	id.	159	0 15
Fabrique St-Pierre-le-Rond de Sens	19 brumaire an V	462	0 50
Rossel, émigré	6 pluviôse an V	990	1 »
Fabrique de St-Pregts de Sens	21 ventôse an V	199	0 15

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1264	REGLEY, Pierre-Louis, secrétaire de l'administration du district de Sens, fils du précédent, acquéreur de 20 arpents 74 perches *(suite)*.	749	Gron
		253	Courlon
1265	REGNARD, Charles, cultivateur, à Villemanoche.	2237	Villemanoche
1266	REGNARD, Jean-Louis, tanneur, à Villeneuve-sur-Vanne, acquéreur de 11 arpents.	974	Molinons
		2350	Villen.-l'Ar.
		2352	id.
		2358	id.
1267	REGNARD, Louis-Antoine, marchand, à Sens.	1619	Sens
1268	REGNARD, Martin, notaire, à Courlon, acquéreur de 35 arpents 70 perches.	1849	Serbonnes
		219	Courlon
		220	id.
1269	*REGNARD, Michel, manouvrier, à Villeneuve-la-Guyard.	2172	Villeblevin
1270	REGNAULT, Hubert-Jacques, homme de loi, à Paris, 7, rue Pavée-au-Marais.	459	Evry
1271	RÉGNIER, Charles-François, tapissier, à Sens.	303	Courtois
1272	RÉGNIER, Nicolas, marchand de bois, au Bignon (Loiret).	2194	Villegardin
1273	RENARD, Claude, sabotier, à Villeneuve-la-Guyard, acquéreur de 7 arpents 75 perches.	2316	Villen.-la-G.
		2317	id.
	C. renard	71	Champigny
1274	RENARD, Etienne, cultivateur, à Fouchères.	515	Fouchères
1275	RENARD, Jacques, cultivateur, à Villemanoche.	2207	Villemanoche
	J Renard	2215	id.
		2225	id.
1276	RENARD, Jean, cultivateur, à La Belliole.	2260	Villen.-la-D.
1277	RENARD, Jean, vigneron, à Champigny.	71	Champigny
1278	*RENARD, Jean-Baptiste, vigneron, à Pont-s.-Yonne.	1232	Pont-s.-Yonne

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (LIVRES)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Jussy, émigré	23 germinal an V	855	10 »
Crécy-Champmilon	27 prairial an VII	2.400	7 »
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	4.300 3	3 31 3
Fabrique de Molinons	3 germinal an III	4.575	1 50
Hôpital de Villeneuve-sur-Vanne	6 germinal an III	4.500 3	5 »/3
id.	id.	5.125/2	5 » 2
id.	id.	4.600 2	4 » 2
Chapitre de Sens	10 août 1791	9.000 5	Maison 5
Mission de Versailles	10 octobre 1792	16.810	29 30
Massé Saint-Martin	21 vendémiaire III	2.200	3 16
id.	id.	2.300	3 24
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	8.425 5	3 25 5
Chapitre de Sens	11 mai 1791	65.500	186 59
Cure de Courtois	13 messidor an IV	2.700	Presbytère
Fabrique de Jouy	16 janvier 1793	3.990	4 17
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	17.300	3 75
id.	id.	17.300	3 75
Chapelle de Champigny	13 prairial an III	3.650 3	0 75 3
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 06 20
Cure de Sainte-Colombe de Sens	14 janvier 1791	1.275	3 »
Cure de Nailly	13 avril 1791	1.700 2	5 »/2
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	605 2	1 41/2
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	3.725/3	Etangs 3
Chapelle de Champigny	13 prairial an III	3.650 3	0 75 3
Bernier, prêtre déporté	3 ventôse an III	2.000	3 34

N° D'ORDRE de l'acquéreur	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1279	RENARD, Nicolas, cultivateur, à Villeneuve-la-Guyard.	2297	Villen.-la-G.
1280	RENARD, Noël, aubergiste manouvrier, à la Chapelle-Champigny.	37	Champigny
		67	id.
		2324	Villen.-la-G.
1281	RENARD, Philippe, cultivateur, à Villemanoche.	2224	Villemanoche
1282	*RENARD, Pierre, manouvrier, à Domats.	389	Domats
1283	RENAUD, André, garçon meunier, à La Belliole.	3	La Belliole
		1485	St-Valérien
		1497	id.
1284	RENAUD, Claude, l'aîné, marchand, à Chéroy.	107	Chéroy
1285	RENAUD, Ferréol-Sigismond, de Sens.	1955	Thorigny
		1956	id.
		1957	id.
		1958	id.
		1959	id.
		1960	id.
		1962	id.
		1963	id.
1286	RENAUD, Jacques, terrassier, à Sens.	1055	Paron
1287	RENAUD, Jean, cabaretier, à Saint-Denis.	1376	Saint-Denis
1288	RENAUD, Nicolas, cultivateur, à La Belliole.	3	La Belliole
1289	*RENAUDAT, Pierre, vigneron, à Saligny.	1527	Saligny
1290	RENAUDAT, Pierre, cordonnier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
		121	Chigy
		124	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Mission de Versailles	3 avril 1793	13.400 7	9 » 7
Fabrique de Champigny	12 janvier 1793	145	0 25
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	5.425	4 68
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	5.000	0 50
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	396	1 75
Xavier de Saxe	13 ventôse an II	835	1 92
Fabrique de La Belliole	1er juin 1791	600 8	4 12 8
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	400	1 02
id.	id.	2.625 2	1 51 2
Fabrique de Chéroy	16 janvier 1793	6.400 11	40 »/11
Planelli de Maubec	8 germinal an II	105	0 25
id.	id.	105	0 25
id.	id.	105	0 25
id.	id.	115	0 25
id.	id.	105	0 25
id.	id.	110	0 25
id.	id.	110	0 25
id.	id.	120	0 25
Grand Séminaire de Sens	23 janvier 1793	99.000 20	182 28 20
Colomban Rossel	17 nivôse an III	5.100	5 40
Fabrique de La Belliole	1er juin 1791	600 8	4 12 8
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 juillet 1792	360 2	3 20 2
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100 16	91 25 16
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	3.750	1 »
id.	id.	6.875 3	2 62 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1291	*Renaut, Etienne, cultivateur, à Domats.	388	Domats
1292	Renou, Louis, vigneron, à Courtois.	299	Courtois
		301	id.
1293	Renvoisé, Antoine, meunier, à Marsangy.	903	Marsangy
		911	id.
		916	id.
1294	*Renvoisé, Charles, manouvrier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
1295	Renvoisé, Edme, boulanger, à Sens.	157	Cornant
		159	id.
1296	*Renvoisé, Edme, manouvrier, à Marsangy.	910	Marsangy
1297	Renvoisé, Edme, manouvrier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
		119	Chigy
1298	*Renvoisé, Jean-Claude, manouvrier, à Marsangy.	914	Marsangy
1299	*Renvoisé, Nicolas, cultivateur, à Marsangy.	408	Egriselles
		411	id.
		910	Marsangy
1300	*Retoré, Philibert, manouvrier, aux Sièges.	1895	Les Sièges
1301	Revêche, Jean-François, épicier, à Sens.	2258	Villen.-la-D.
1302	Richard, Etienne, fils, manufacturier, à Sens.	1666	Sens
1303	Richard, François, fils, manufacturier, à Sens.	1666	id.
1304	Richard, Jean-Georges, père, manufacturier, à Sens.	1650	id.
1305	Rigault, Jean-Louis, cultivateur, à Vinneuf.	2449	Vinneuf
1306	Rigoureau, Pierre, cultivateur, aux Sièges.	1896	Les Sièges
1307	Riosset, Pierre, cultivateur, à Maillot.	1751	Sens
1308	Robert, secrétaire de l'évêque du département.	1612	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Xavier de Saxe	13 ventôse an II	830	1 92
Fabrique de Courtois	24 septembre 1791	3.675/10	6 53/10
Cure de Nailly	26 octobre 1791	1.050/3	3 »/3
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	5.675	0 25
id.	id.	18.100	1 50
id.	id.	12.100	0 50
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100/16	91 25/16
Fabrique de Cornant	8 prairial an II	285	2 25
id.	id.	325	3 30
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	31.000/4	1 50/4
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100/16	91 25/16
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	7.100/8	2 »/8
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	18.100/2	1 »/2
Xavier de Saxe	18 messidor an II	1.725/2	5 89/2
id.	id.	1.825/2	5 89/2
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	31.000/4	1 50/4
Mission de Versailles	1er décembre 1792	20.100/16	91 25/16
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	14.199/3	Etangs 3
Carmélites de Sens	16 janvier 1793	36.200/2	Bâtiments
id.	id.	36.200/2	id.
id.	14 janvier 1792	11.700	4 »
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.150	2 »
Mission de Versailles	1er décembre 1792	24.700/6	8 75/6
Cure de Saint-Didier de Sens	28 ventôse an III	3.300/3	2 25/3
ure de Saint-Savinien de Sens	28 juin 1791	8.700	Presbytère

N° DOUBLE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1309	ROBERT, Guillaume, courtilier, à Sens.	1703	Sens
1310	ROBERT, Pierre, libraire, à Sens.	1691	id.
1311	ROBIN, Léonard bourgeois, puis juge de paix, à Paris, rue Beaubourg, créancier de Polignac, acquéreur de 242 arpents 33 perches.	1075	Paron
		1076	id.
		1077	id.
		1078	id.
		1079	id.
		1080	id.
		1081	id.
		1082	id.
		1083	id.
		674	Gron
		675	id.
		1084	Paron
		1085	id.
		1086	id.
		1087	id.
		1088	id.
		1089	id.
		1090	id.
		1091	id.
		1092	id.
		132	Collemiers
		1093	Paron
		1095	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Saint-Pregts de Sens	29 prairial an II	1.000	0 37
Fabrique de St-Savinien de Sens	19 germinal an II	1.000	Maison
Polignac, émigré	26 brumaire an II	1.050	2 25
id.	id.	260	1 »
id.	id.	330	0 50
id.	id.	860	1 50
id.	id.	1.175	1 »
id.	id.	450	6 »
id.	id.	700	0 25
id.	id.	1.220	3 »
id.	id.	26.900	6 »
id.	6 ventôse an II	1.575	1 25
id.	id.	2.100	1 25
id.	id.	720	0 30
id.	id.	1.450	0 30
id.	id.	2.775	1 25
id.	id.	3.700	1 25
id.	id.	3.625	0 60
id.	id.	6.050	1 »
id.	id.	3.700	0 50
id.	9 germinal an II	8.100	5 42
id.	id.	8.800	5 11
id.	id.	28.500	29 »
id.	22 floréal an II	1.025	0 55
id.	id.	5.000	0 50

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1311	Robin, Léonard, acquéreur de 242 arpents 33 perches *(suite)*.	1099	Paron
		1100	id.
		1101	id.
		1102	id.
		1103	id.
		1105	id.
		1106	id.
		1107	id.
		1108	id.
		1109	id.
		1110	id.
		1111	id.
		1112	id.
		1113	id.
		1114	id.
		1115	id.
		1116	id.
		1117	id.
		1119	id.
		1120	id.
		1121	id.
		1122	id.
		1123	id.
		1124	id.
		1125	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Polignac, émigré	22 floréal an II	5.500	0 50
id.	id.	5.325	0 50
id.	id.	5.425	0 50
id.	id.	3.000	0 85
id.	id.	2.425	0 69
id.	8 thermidor an II	900	5 09
id.	id.	1.075	5 20
id.	id.	925	5 02
id.	id.	1.200	5 02
id.	id.	1.125	5 12
id.	id.	1.100	4 88
id.	id.	1.000	5 »
id.	id.	1.000	5 »
id.	id.	1.100	5 »
id.	id.	1.000	6 25
id.	11 frimaire an III	700	4 64
id.	id.	950	4 15
id.	id.	1.025	3 90
id.	id.	1.125	3 90
id.	id.	1.025	4 15
id.	id.	1.000	4 15
id.	id.	1.200	4 15
id.	id.	1.400	4 15
id.	id.	1.600	3 90
id.	id.	1.750	3 90

N° d'ordre des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1311	Robin, Léonard, acquéreur de 212 arpents 33 perches *(suite)*.	1126	Paron
		1133	id.
		1134	id.
		1135	id.
		1136	id.
		1138	id.
		1139	id.
		1140	id.
		1141	id.
		1142	id.
		1143	id.
		133	Collemiers
		134	id.
		136	id.
		137	id.
		139	id.
		140	id.
		143	id.
		144	id.
		1145	Paron
		1147	id.
1312	Robin, Pierre, garçon de bureau du district.	1525	Saligny
1313	Roblin (Barbe Heuzey de Tranqueville, veuve), de Villeneuve-l'Archevêque, acquéreur de 571 arpents 22 perches.	175	Courgenay
		1360	Saint-Denis
		1366	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Polignac, émigré	11 frimaire an III	1.500	3 90
id.	8 pluviôse an III	4.000	0 64
id.	id.	9.100	0 52
id.	id.	1.600	2 50
id.	id.	800	2 »
id.	id.	1.550	2 »
id.	id.	6.700	3 25
id.	id.	5.100	3 25
id.	id.	5.400	3 25
id.	id.	6.000	3 25
id.	id.	18.000	0 66
id.	11 pluviôse an III	3.125	4 »
id.	id.	1.625	4 »
id.	id.	2.025	4 »
id.	id.	2.025	4 75
id.	id.	400	4 50
id.	id.	550	4 50
id.	id.	1.575	5 »
id.	id.	1.525	5 »
id.	4 brumaire an IV	76.000	4 50
id.	15 pluviôse an V	20.100	11 77
bbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 juillet 1792	120	1 71
Abbaye de Vauluisant	31 décembre 1790	91.500	100 »
Abbaye de Sainte-Colombe	14 janvier 1791	64.700	170 92
id.	10 août 1791	300	0 30

N° probable des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au prix de la vente	SITUATION DES BIENS
1314	ROBLOT, Denis, cultivateur, à Michery.	954	Michery
		955	id.
		957	id.
1315	ROBLOT, Edme, cultivateur, à Michery.	950	id.
		952	id.
		1850	Serbonnes
		1857	id.
1316	ROBLOT, Edme, garde-bois, à Saint-Martin-du-Tertre.	1398	St-Martin-du-Tertr
1317	ROBLOT, Mathurin, cultivateur, à Michery.	961	Michery
1318	ROCH, Esprit, aubergiste, à la Chapelle-Champigny, acquéreur de 28 arpents 80 perches.	41	Champigny
		44	id.
		245	Courlon
		61	Champigny
		2311	Villen.-la-G
		2312	id.
		2313	id.
		2314	id.
		2322	id.
		77	Champigny
1319	ROCHON, Louis, propriétaire, à Villeblevin.	1326	Saint-Agnan
1320	RODE, Louis, juge de paix, de Chéroy.	2196	Villegardin
1321	RODOT, André, courtilier, à Sens.	1629	Sens
		1634	id.
«	RODOT (Marie), veuve Dechambre. Voir Dechambre.	1626	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Michery	16 vendémiaire III	2.400	3 35
id.	id.	2.550	3 50
id.	id.	3.400	3 83
id.	id.	750	3 »
id.	id.	1.500	3 15
Fabrique de Serbonnes	16 brumaire an III	660	2 12
id.	id.	350	2 88
Cure de Saint-Martin-du-Tertre	2 thermidor an IV	1.080	Presbytère
Crécy-Champmilon	3 brumaire an III	1.000	2 25
Chapelle de Champigny	3 avril 1793	5.025	Maison
Fabrique de Champigny	25 mai 1793	1.400	1 10
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	4.000	2 40
id.	id.	10.200	4 80
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	13.200	3 25
id.	id.	15.500	3 75
id.	id.	15.600	3 75
id.	id.	15.000	3 75
id.	id.	21.700	1 50
Grand Séminaire de Sens	13 prairial an III	20.000	2 25
Cure de Saint-Agnan	10 thermidor an IV	1.800	Presbytère
Cure de Villegardin	29 fructidor an III	32.100 6	2 » 6
Chapitre de Sens	17 août 1791	1.650 2	0 75 2
id.	id.	1.800 2	0 87 2
id.	id.	»	»

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1322	RODOT, Pierre-André, courtilier, à Sens.	1629	Sens
		1634	id.
	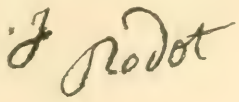	1763	id.
		1772	id.
1323	ROGER, Antoine, cultivateur, à Gisy.	549	Gisy
1324	ROGER, Edme, manouvrier, à Lailly.	758	Lailly
1325	ROGER, Nicolas, manouvrier, à Saint-Valérien.	5	La Belliole
		1493	St-Valérien
		1496	id.
		1501	id.
1326	ROGNON, Etienne, à Villeblevin.	1320	Saint-Agnan
1327	ROGNON, Michel.	1721	Sens
1328	ROGUIGNAT, Gabriel, tailleur, à Pont-sur-Yonne.	1203	Pont-s.-Yonne
		1229	id.
1329	ROGUIGNAT, Edme, gendarme, à Pont-sur-Yonne.	1230	id.
1330	ROLAND, Jean, cultivateur, à Pont-sur-Vanne.	1176	Pont-s.-Vanne
1331	ROUIF, Edme, cultivateur, à Marsangy.	917	Marsangy
1332	ROUIF, Hubert, vigneron, à Marsangy.	917	id.
1333	ROULIN, Pierre-Germain, notaire, à Egriselles.	406	Egriselles
		415	id.
1334	ROUSSEAU, François, cultivateur, à Villeperrot.	2380	Villeperrot
		2381	id.
	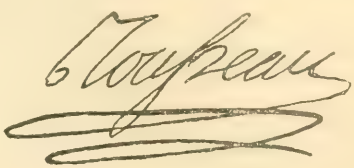	2382	id.
		2383	id.
		2385	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	17 août 1791	1.650 2	0 75 2
id.	id.	1.800 2	0 87 2
Fabrique de Saint-Pregts	5 fructidor an III	20.200	1 »
id.	19 fructidor an III	15.300	0 18
Commanderie de Launay	8 germinal an III	5.150	3 »
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	290 4	0 62 4
Fabrique de La Belliole	21 novembre 1792	180	0 90
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	200	1 »
id.	id.	5.700 6	3 » 6
id.	id.	190 2	0 75 2
Colomban Rossel	14 fructidor an II	1.175 2	2 87 2
Lhermitte Champbertrand	8 pluviôse an III	3.225 2	0 43 2
Fabrique de Pont-sur-Yonne	21 pluviôse an III	4.375	3 54
Bernier	3 ventôse an III	2.625	2 72
id.	id.	2.750	2 11
Cure de Pont-sur-Vanne	24 mars 1792	350 2	0 25 2
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	13.400 2	0 50 2
id.	id.	13.400 2	0 50 2
Xavier de Saxe	19 messidor an II	15.000/2	33 » 2
id.	id.	30.000 2	Moulin 2
Cure de Villeperrot	27 juillet 1791	4.550 2	11 » 2
Treize-Prêtres de Sens	id.	3.125 2	1 50 2
Cure de Villeperrot	id.	1.025 2	1 » 2
Cure de Ste-Colombe de Sens	30 septembre 1791	2.425 4	3 » 4
Fabrique de Villeperrot	6 mars 1793	10.075	31 65

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1334	Rousseau, François, cultivat., à Villeperrot *(suite)*.	2386	Villeperrot
1335	Rousseau, Hilaire, marchand de vin, à Véron, acquéreur de 7 arpents 97 perches.	2083	Véron
		2089	id.
		2096	id.
1336	Rousseau, Hippolyte, propriétaire, à Rosoy.	1291	Rosoy
1337	Rousseau, Jean-Noël, commissionnaire en vins, à Marsangy.	874	Marsangy
		918	id.
1338	Rousseau, Louis, marchand de vin, à Véron, acquéreur de 21 arpents 51 perches.	1284	Rosoy
		2073	Véron
		1286	Rosoy
		1287	id.
1339	Rousseau, Médard, cultivateur, à Villeblevin.	2166	Villeblevin
1340	Rousseau, Pierre, architecte, à Paris.	926	Marsangy
1341	Rousseau, Pierre-Eloi, cultivateur, à Montacher.	988	Montacher
1342	Rousseau, Vincent, manouvrier, à Villeneuve-sur-Vanne.	1176	Pont-s.-Vann
1343	Roux, Nicolas, cultivateur, à Thorigny.	2012	Thorigny
1344	Roux, Pierre, cultivateur, à Egriselles.	433	Egriselles
1345	*Rouyer, Jacques, manouvrier, à Villeneuve-la-Guyard.	2298	Villen.-la-G
1346	Roy, Etienne, cultivateur, à Theil.	1947	Theil
.....	Roy, François, marchand, à Sens.	212	Courlon
.....		213	id.
1347	Royé, Nicolas, cultivateur, à Villeneuve-l'Archevêque.	2336	Villen.-l'Ar
		760	Lailly
		2363	Villen.-l'Ar
		2350	id.

Royé

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Cure de Villeperrot	25 thermidor III	1.450	0 50
Hôtel-Dieu de Sens	18 floréal an III	18.600	3 40
id.	id.	9.200	2 32
Fabrique de Véron	1er fructidor an III	24.000	2 25
Commune de Rosoy	31 juillet 1813	3.625 3	3 »/3
Cure de Marsangy	30 juillet 1791	4.650	2 25
Domaine royal	11 fructidor an III	83.000 2	7 »/2
Abbaye de Saint-Paul de Sens	8 avril 1791	2.750 4	8 »/4
Cure de Véron	7 mai 1791	2.650/4	14 »/4
Annonciades de Sens	27 octobre 1792	745 2	2 03 2
Fabrique de Rosoy	23 février 1793	8.400	15 »
Colomban Rossel	14 fructidor an II	3.000	3 12
Commanderie de Roussemeau	19 frimaire an V	51.137	187 »
Fabrique de Montacher	24 nivôse an III	660	2 66
Cure de Pont-sur-Vanne	24 mars 1792	350 2	0 25/2
Planelli de Maubec	14 floréal an II	2.175	4 76
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	3.550	4 75
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	11.000 4	3 50 4
Fabrique de Theil	27 fructidor an III	70.100 10	11 08 10
Fabrique de Courlon	23 mars 1793	4.075	8 50
id.	id.	10.200	21 »
Cure de Villeneuve-sur-Vanne	6 avril 1791	7.585	18 50
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	19.400/6	18 » 6
Hôpital de Villeneuve-s.-Vanne	6 germinal an III	5.025	5 50
id.	id.	4.500 3	5 »/3

N° d'ordre des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1348	ROYER, Louis-Laurent, cultivateur, à Villeneuve-l'Archevêque.	2353	Villen.-l'A
		2356	id.
		2361	id.
		2362	id.
1349	ROYER, Nicolas, cultivateur, à Rateau (Bagneaux).	2337	id.
1350	ROYER, Sébastien-Thomas, aubergiste, à Sens, acquéreur de 30 arpents 32 perches.	1144	Paron
		1551	Sens
		1572	id.
		1582	id.
1351	ROZE, Constantin-Louis.	1831	id.
1352	ROZE, Dominique-Nicolas, greffier de la maîtrise des eaux et forêts de Sens, acquéreur de 112 arpents 25 perches, d'une église et d'étangs.	2393	Villeroy
		2338	Villen.-l'A
		1617	Sens
		1647	id.
		2257	Villen.-la-
		361	Domats
		2396	Villeroy
1353	ROZE, Jacques-Augustin, huissier au Corps législatif.	12	Brannay
1354	ROZE, Jean-Baptiste, cultivateur, à Gisy.	545	Gisy
		556	id.
1355	SADRON, François-Guillaume, cultivateur, à Villemanoche, acquéreur de 21 arpents 67 perches.	2213	Villemanoc

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Hôpital de Villeneuve-s.-Vanne	6 germinal an III	1.000 2	2 50 2
id.	id.	7.025 2	5 » 2
id.	id.	1.300	1 »
id.	id.	1.000 2	3 75 2
Carmélites de Sens	13 mai 1791	7.725	15 75
Grand Séminaire de Sens	8 floréal an III	5.400	5 »
Jacobins de Sens	30 décembre 1790	4.200	Clos des Jacobins
Prieuré du Charnier	9 mars 1791	6.625	18 75
Abbaye de Saint-Jean de Sens	2 avril 1791	14.000	6 57
Crécy-Champmilon	9 août 1808	4.900	Maison
Chapitre de Sens	5 avril 1791	3.100	30 75
Archevêché de Sens	1er juin 1791	24.000 2	9 » 2
Cure de St-Maximin de Sens	30 juillet 1791	16.500	Eglise
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	26 octobre 1791	6.350 2	12 »/2
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	4.550	Etangs
Abbaye Saint-Séverin de Château-Landon	28 novembre 1792	18.160	52 »
Fabrique de St-Pierre-le-Rond	16 janvier 1793	6.050	23 »
Moinville	25 nivôse an V	98.342	367 50
Chapitre de Sens	28 novembre 1792	7.525 8	12 » 8
Hôpital de Sens	8 germinal an III	3.700	2 75
Cure de Champigny	4 avril 1791	765	3 »

N° D'ORDRE des acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1355	SADRON, François-Guillaume, cultivateur, à Villemanoche, acquéreur de 21 arpents 67 perches *(suite)*.	2214	Villemanoche
		2219	id.
		2232	id.
		2247	id.
1356	SADRON, Thomas, cultivateur, à Villemanoche.	2228	id.
1357	SAINT-BON, Louis-Claude-Pierre.	1029	Noé
1358	SAINTON, Pierre, manouvrier, à Cuy.	328	Cuy
		330	id.
1359	SAJON, Jacques, laboureur, à Cornant.	164	Cornant
1360	SAJON, Louis-Georges, perruquier, à Sens.	755	Lailly
		1886	Les Sièges
		2416	Villiers-Louis
		806	Maillot
1361	SAJON, Nicolas, marchand, à Sens.	1057	Paron
		1749	Sens
		1750	id.
1362	SALGUES, Alexandre-Victor, chirurgien, à Sens.	1064	Paron
1363	SALGUES, Jacques-Barthélemy, ex-vicaire épiscopal, principal du collège et procureur de la commune de Sens.	1058	id.
		1059	id.
		1061	id.
1364	SALMON DES BIRONS, Jean-Baptiste, notaire, à Chéroy, acquéreur de 39 arpents 63 perches.	106	Chéroy
		107	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (LIVRES)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Cure de Pont-sur-Yonne	13 avril 1791	5.600	10 87
Chapitre de Sens	id.	4.250 4	11 »/4
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	1.155	1 55
Commune de Villemanoche	5 juillet 1813	7.425 2	9 » 2
Fabrique de Villemanoche	12 janvier 1793	3.200	3 75
Commanderie de Cerisiers	26 frimaire an II	33.100	67 »
Colomban Rossel	19 nivôse an III	2.000/3	2 80 3
id.	id.	2.025 3	1 62 3
Cure de Cornant	23 frimaire an III	1.500 3	0 87 3
Abbaye de Vauluisant	9 février 1791	710	Grange
Pénitents de Sens	5 mars 1791	2.000	12 25
bbaye de Saint-Antoine de Sens	id.	7.200	23 »
bbaye de Saint-Pierre-le-Vif	id.	26.000	70 »
Grand Séminaire de Sens	27 mars 1793	200	0 37
Cure de Saint-Didier de Sens	28 ventôse an III	2.700	5 »
id.	id.	2.475	5 »
Grand Séminaire de Sens	27 mars 1793	525	0 50
id.	id.	300	1 »
id.	id.	20	0 03
id.	id.	335	0 25
Prieuré de Chéroy	30 juillet 1791	112	3 75
Fabrique de Chéroy	16 janvier 1793	6.400 11	10 » 11

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1364	SALMON DES BIRONS, Jean-Baptiste, notaire, à Chéroy, acquéreur de 39 arpents 63 perches *(suite)*.	998	Montacher
		403	Domats
.....	SALUCES (Marie-Jeanne de), comtesse de Polignac.	1129-1132	Paron
.....		1137	id.
1365	SAMBUC-MONTEVERT, Joseph-Lazare-Raymond, propriétaire, à Sens.	471	Evry
1366	SANDRIER, Denis, charron, à Nailly.	1012	Nailly
1367	SANGLIER, Pierre, manouvrier, à Saint-Valérien.	345	Dollot
		1500	St-Valérien
1368	SARAZIN, Jean-Baptiste, manouvrier, à Grange.	582	Grange-le-B
1369	SAULET, François, cultivateur, à Flacy.	473	Flacy
1370	SAUSSIER, Etienne, manouvrier, à Couroy.	587	Grange-le-B
1371	SAUSSIER, Guillaume, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
1372	SAUSSIER, Jean-Joseph, marchand, à Lailly, maire dudit lieu.	753	id.
		754	id.
		756	id.
		766	id.
1373	SAUSSIER, Jean-Louis, manouvrier, à Lailly.	761	id.
1374	SAUSSIER, Jean-Nicolas, épicier, à Villeneuve-sur-Vanne.	766	id.
		1173	Pont-s.-Vann
1375	SAUSSIER, Nicolas, cultivateur, à Molinons.	761	Lailly
		1599	Sens
		978	Molinons
1376	SAUSSIER, Nicolas, manouvrier, à Courroy.	585	Grange-le B
1377	SAUSSIER, Nicolas, fils, sabotier, à Courroy.	589	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Montacher	24 nivôse an III	900	1 25
Collège de Sens	27 septembre 1821	36.500 3	91 » 3
Polignac	8 pluviôse an III	Ventes annulées	»
id.	id.	id.	»
Cure d'Evry	8 fructidor an IV	5.490	Presbytère
Fabrique de St-Hilaire de Sens	27 octobre 1792	3.800	7 »
Fabrique de Dollot	28 novembre 1791	70	1 25
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	325	1 25
Commanderie de Launay	8 ventôse an III	2.150	6 »
Cure de Flacy	28 octobre 1791	2.525 7	5 10 7
Commanderie de Launay	8 ventôse an III	1.525	3 »
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800 18	23 » 18
id.	9 février 1791	2.100	2 »
id.	id.	18.000 2	13 » 2
id.	15 avril 1791	7.525	10 »
id.	23 novembre 1791	3.775 4	33 75 4
id.	18 avril 1791	8.800 18	23 » 18
Cure de Villeneuve-sur-Vanne	23 novembre 1791	3.775 4	33 75 4
Cure de Pont-sur-Vanne	id.	145 2	0 12 2
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800 18	23 » 18
Dominicains de Sens	13 mai 1791	260 2	0 25 2
Fabrique de Molinons	3 germinal an III	2.050	1 50
Commanderie de Launay	8 ventôse an III	1.175	3 »
id.	id.	1.150	3 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1378	SAUVALLE (veuve Jacques), propriétaire, à Sens.	1777	Sens
1379	SAUVÉ, Pierre-Théodore, marchand, à Sens, acquéreur de 29 arpents 28 perches.	774	La Postolle
		781	id.
		782	id.
		784	id.
		786	id.
		788	id.
		789	id.
		790	id.
		791	id.
1380	SAUVEGRAIN, Edme-Antoine, boucher, à Sens.	300	Courtois
1381	SAUVEGRAIN, Jean-Baptiste, boucher, à Sens, acquéreur de 194 arpents 53 perches.	417	Egriselles
		418	id.
		2282	Villen.-la-D.
		2285	id.
		2286	id.
		2289	id.
1382	SAVARD, Jacques, cultivateur, à Saint-Denis, fermier des terres à lui adjugées, acquéreur de 40 arpents 65 perches.	311	Cuy
		312	id.
		1372	Saint-Denis
	Savard	1374	id.
		1375	id.
		1379	id.
		1380	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Grand Séminaire de Sens	25 prairial an IV	3.113	10 »
Planelli de Maubec	28 messidor an II	13.700 4	47 37 4
id.	id.	1.025 4	8 87 4
id.	id.	1.025 4	9 68 4
id.	id.	1.300 4	9 12 4
id.	id.	1.275 4	8 62 4
id.	id.	1.500 4	8 83 4
id.	id.	1.800 4	8 12 4
id.	id.	1.600 4	8 50 4
id.	id.	1.500 4	8 01 4
Abbaye Ste-Colombe de Sens	12 octobre 1791	5.525	5 50
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	16.200	26 63
id.	id.	21.800	25 90
Chapitre de Sens	6 mars 1815	2.225	7 »
id.	3 mai 1815	4.200	16 »
id.	id.	1.600	7 »
id.	27 septembre 1821	31.100	112 »
Colomban Rossel	17 nivôse an III	7.450	2 »
id.	id.	8.100	2 »
id.	id.	7.125	7 42
id.	id.	16.100	8 87
id.	id.	16.000	10 07
id.	id.	2.025	2 »
id.	id.	3.075	2 78

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1382	SAVARD, Jacques, cultivateur, à Saint-Denis, fermier des terres à lui adjugées, acquéreur de 40 arpents 65 perches *(suite)*.	1381	Saint-Denis
		1383	id.
1383	SAVARY, Charles, curé de Grange-le-Bocage.	1901	Sognes
1384	SAVARY, Edme, maréchal, à Soucy.	1911	Soucy
	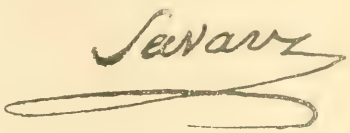	1926	id.
		1931	id.
1385	SAVARY, Jean-Simon, maître d'école, à Flacy.	473	Flacy
1386	SAVIGNAT, Jean, cultivateur, à la Charmée, commune de Lailly.	761	Lailly
		766	id.
1387	SAVIGNAT, Pierre-Georges-Napoléon, propriétaire, à Sens.	871	Mâlay-le-P.
1388	SAVOURAT, Antoine, laboureur, à Vertilly, acquéreur de 75 arpents 25 perches.	2140	Vertilly
		165	Courceaux
	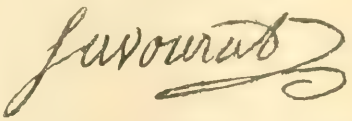	1953	Thorigny
1389	SAVOURAT, Pierre, cultivateur, à Fleurigny.	495	Fleurigny
		496	id.
	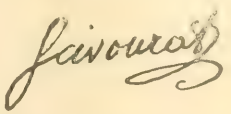	1418	St-Martin-sur-Oreuse
		1437	id.
1390	SEILLIER, Paul-Joseph-Charles, directeur de la poste, à Pont-sur-Yonne.	1242	Pont-s.-Yonne
»	*Sens.* Le district.	1596	Sens
»	*Sens.* La commune.	1613	id.
»	*Sens.* L'Hôtel-Dieu.	1652	id.
1391	SERDIN (ou Sardin), Jacques, cultivateur, à Villemanoche, acquéreur de 9 arpents 96 perches.	2209	Villemanoche
		2212	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Colomban Rossel	17 nivôse an III	3.150	2 89
id.	id.	2.900	2 62
Abbaye de Vauluisant	24 septembre 1791	20.700	120 »
Chapitre de Sens	5 avril 1791	3.000 2	2 » 2
Colomban Rossel	17 prairial an II	1.450	0 25
Cure de Soucy	17 thermidor an IV	1.620	Presbytère
Cure de Flacy	26 octobre 1791	2.525 7	5 10/7
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800 18	23 »/18
Cure de Villeneuve-sur-Vanne	23 novembre 1791	3.775 4	33 75/4
Carmélites de Sens	26 août 1831	15.500 3	Bois/3
Cure de Vertilly	28 juin 1791	7.950	31 »
Religieuses de Traînel	24 septembre 1791	61.100 4	177 »/4
Cure de Fleurigny	30 mai 1791	750 3	5 » 3
Fabrique de Fleurigny	1er décembre 1792	10.000 6	22 » 6
id.	id.	3.350 6	2 61 6
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	2.025	3 »
id.	id.	3.500	6 17
Apanage d'Orléans	27 fructidor an III	83.500 2	Ile 2
Chapitre de Sens	11 mai 1791	6.000	Maison
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	28 juin 1791	12.100	Bâtiments
id.	29 février 1792	5.050	5 73
id.	14 janvier 1791	11.200 3	17 » 3
Abbaye de St-Antoine-lès-Sens	id.	2.075/3	6 » 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1391	SERDIN (ou Sardin), Jacques, cultivateur, à Villemanoche, acquéreur de 9 arpents 96 perches *(suite)*.	1234	Pont-s.-Yonn
1392	SERDIN, Pierre, de Villeneuve-la-Guyard.	2299	Villen.-la-G
1393	SERDIN, Savinien, de Villeneuve-la-Guyard.	2299	id.
1394	SERRAT, Pierre, manouvrier, à Egriselles.	419	Egriselles
1395	SERRÉ, Edme-Laurent, cultivateur, à Sergines.	1880	Sergines
1396	*SERRÉ, Jean, cultivateur, à Serbonnes.	1853	Serbonnes
1397	SARRÉ, Pierre, cultivateur, à Sergines.	943	Sergines
		1862	id.
1398	SARRÉ, Savinien, cultivateur, à Sergines.	1157	Le Plessis-St-Jean
1399	SIMÉON, Barthélemy, de Villeneuve-la-Guyard.	2172	Villeblevin
1400	SIMON, Etienne, aubergiste, à Sens, acquéreur d'environ 75 arpents, une chapelle et une maison.	1939	Subligny
		1770	Sens
		796	Lixy
		797	id.
		798	id.
		1182	Pont-s.-Yonne
		800	Lixy
		2098	Véron
		1167	Le Plessis-St-Jean
1401	SIMON, Nicolas, manouvrier, aux Sièges.	117	Chigy
1402	SIMONET, Etienne, marchand, à Villeneuve-la-Guyard.	2295	Villen.-la-G.
		2124	Villeblevin
		2133	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication Livres	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Bernier, prêtre	3 ventôse an III	4.000	2 30
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	12.000 3	3 50 3
id.	id.	12.000 3	3 50 3
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	14.000 2	27 65 2
Cure de Sergines	27 thermidor III	5.100	0 50
Fabrique de Serbonnes	3 brumaire an III	665	1 99
Prieuré de la Cour-Notre-Dame	3 juillet 1793	48.000 19	94 »/19
Colomban Rossel	14 prairial an III	2.775/2	5 79 2
Abbaye de St-Antoine de Sens	30 décembre 1790	37.000 5	190 »/5
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	8.425/5	3 25 5
Fabrique de Subligny	17 fructidor an III	22.100	6 »
Cure de Saint-Romain de Sens	id.	25.000	Maison
Cure de Lixy	29 fructidor an III	18.500	?
Chapelle Sainte-Anne	id.	10.000	Chapelle
Fabrique de Lixy	id.	19.700	Cimetière
Fabrique de Pont-sur-Vanne	1er jour complément. an III	35.100	5 50
Fabrique de Lixy	id.	26.700	1 »
Fabrique de Véron	9 vendémiaire IV	98.000	54 »
Fabrique du Plessis-Saint-Jean	19 vendémiaire IV	17.100	3 »
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	1.525/3	8 » 3
Fabrique de Villen.-la-Guyard	23 mars 1793	25.400 23	45 37 23
Colomban Rossel	29 thermidor an II	1.050	2 72
id.	id.	8.000/3	2 50 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1403	SIMONET, Jean-Louis, cultivateur, à Beaulieu, commune de Courgenay, ancien fermier de la ferme dudit lieu aux religieux de Vauluisant, acquéreur de 26 arpents 23 perches.	182	Courgenay
		183	id.
		195	id.
		198	id.
		199	id.
1404	SIMONET, Pierre, manouvrier, à Domats.	360	Domats
		365	id.
1405	SIMONET, Pierre-Louis, cultivateur, à Courgenay.	198	Courgenay
	SIOT, Louis, cultivateur, à Voisines.	2460	Voisines
1406	SIRON, Louis, cultivateur, à Saint-Valérien.	1491	St-Valérien
1407	SIRON, Pierre, cultivateur, à Thorigny.	2024	Thorigny
1408	SIRUGUES, Hugues, tanneur, à Villeneuve-s.-Vanne.	975	Molinons
1409	SIVANNE, Antoine, cultivateur, à Gron.	720	Gron
		734	id.
1410	SIVANNE, Claude, cultivateur, aux Sièges.	1885	Les Sièges
		1887	id.
1411	SIVANNE, Louis, manouvrier, à Lailly.	758	Lailly
1412	SIVANNE, Nicolas, cultivateur, à la Bernagone, commune de Saint-Valérien.	1496	St-Valérien
1413	SOCHET, Jean-Louis, receveur de l'enregistrement, à Courtenay.	1539	Savigny
1414	SOMMIER, Pierre, de Sens, propriétaire, à Domats.	383	Domats
1415	SORIAT, Louis, propriétaire, à Sens.	1146	Paron
1416	SORON, Benoît, scieur de long, à Theil.	1945	Theil
1417	SOTTAN, Edme-Philippe.	107	Chéroy
1418	SOUATIN, Jacques, laboureur, au Fay.	2379	Villeperrot
1419	SOULAS, Henri-Jean, chirurgien, à Sens.	208	Courlon

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	8.525 2	17 »/2
id.	id.	5.225	12 »
id.	18 avril 1791	13.500 15	17 »/15
Fabrique de Courgenay	8 fructidor an III	136.000 10	41 »/10
Abbaye de Vauluisant	27 fructidor an III	10.100	0 50
Chartreux de Valprofonde	31 décembre 1790	240	3 »
Abbaye St-Séverin de Château-Landon	28 novembre 1792	130	0 25
Fabrique de Courgenay	8 fructidor an III	136.100 10	41 »/10
Abbaye de Saint-Jean-lès-Sens	30 décembre 1790	26.300 28	120 » 28
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	600	1 50
Planelli de Maubec	15 brumaire an V	308	0 75
Fabrique de Molinons	3 germinal an III	5.000	2 »
Jussy, émigré	25 frimaire an III	2.625	2 80
id.	id.	2.800	2 83
Cure des Sièges	16 février 1791	8.150	91 27
id.	30 mai 1791	5 000 5	4 25 5
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	290 4	0 62 4
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	5.700 6	3 » 6
Cure de Savigny	23 novembre 1791	1.750	0 86
Xavier de Saxe	13 ventôse an II	200	0 50
Cure de Paron	27 thermidor IV	1.440	Presbytère
Fabrique de Theil	19 juin 1793	180	0 25
Fabrique de Chéroy	16 janvier 1793	6.400 11	40 » 11
Carmélites de Sens	8 avril 1791	510	8 »
Cure de Courlon	14 mai 1791	1.650 3	1 12 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1420	Soupplet, Pierre-Joseph, marchand, à Sens.	86bis	La Chapelle-s-Oreuse
		1694	Sens
		1695	id.
		1675	id.
1421	Sourd, Antoine, manouvrier, à Maillot, puis garde-forestier audit lieu, acquéreur de 5 arpents 25 perches et d'une maison.	810	Maillot
		1752	Sens
		831	Maillot
		833	id.
1422	Suard, Jean, tailleur d'habits, à Sens.	1685	Sens
		676	Gron
		677	id.
		1718	Sens
1423	Taillandier, Pierre-Louis, [avocat].	1	Bagneaux
		2357	Villen.-l'Ar.
1424	Taillandier, Tiburce-Nicolas, propriétaire, à Villeneuve-sur-Vanne.	480	Flacy
1425	*Taillant, Simon, laboureur, à l'Ormeau (Vaudeurs).	124	Chigy
1426	Talvat, André, laboureur, à Vaumort.	2047	Vaumort
1427	Tantot, Henri, marchand, à Fouchères.	2259	Villen.-la-D.
		515	Fouchères
1428	Tarbé, Sébastien-André, dit des Sablons, imprimeur à Melun, maire de cette ville, plus tard directeur à l'administration générale des Douanes, acquéreur de 526 arpents 23 perches et deux moulins.	1007	Nailly
		1008	id.
		1009	id.
		1013	id.
		1015	id.
		1072	Paron

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Ste-Colombe de Sens	25 août 1792	5.550 4	Rente
Grand Séminaire de Sens	11 prairial an II	1.075	Maison
id.	id.	4.775	id.
Petit Séminaire de Sens	id.	11.000	id.
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	14 mai 1791	4.525/6	12 » 6
Cure de Saint-Didier de Sens	28 ventôse an III	2.925 2	2 50 2
Cure de Maillot	19 messidor an IV	828	Presbytère
Caisse d'Amortissement	31 juillet 1813	605	2 »
Grand Séminaire de Sens	27 ventôse an II	1.725	Maison
Emigrés de Jussy	22 floréal an II	210	1 09
id.	id.	220	1 09
Fabrique de Saint-Pregts de Sens	23 frimaire an III	2.525	0 39
Abbaye de St-Germain-des-Prés	31 mars 1792	104.000 2	109 04 2
Hôpital de Villeneuve-sur-Vanne	6 germinal an III	3.300	3 50
Le Bascle d'Argenteuil	4 brumaire an IV	110.000	10 »
Chapitre de Troyes	29 germinal an II	6.875 3	2 62 3
Cure de Vaumort	2 avril 1791	3.000	11 67
Chapitre de Sens	22 septembre 1792	15.575 4	Etangs 4
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525 20	26 » 20
Archevêché de Sens	27 octobre 1792	20.600	Moulin
id.	id.	2.000	1 70
Grand Séminaire de Sens	id.	23.400	64 »
Archevêché de Sens	id.	18.300	Moulin
Grand Séminaire de Sens	22 mai 1793	6.125	35 »
id.	id.	19.100	15 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1428	TARBÉ, Sébastien-André, dit des Sablons, imprimeur à Melun, maire de cette ville, plus tard directeur à l'administration générale des Douanes, acquéreur de 526 arpents 23 perches et deux moulins *(suite)*.	91	La Chapelle-s.-Or.
		92	id.
		92bis	id.
		532	Fouchères
		533	id.
		404	Domats
		1551	Savigny
1429	TARTOIS, Louis, manouvrier, à Courgenay.	201	Courgenay
1430	TENELLE, André, vigneron, à Courtois.	299	Courtois
1431	TENELLE, Jean, cultivateur, à Courtois.	299	id.
1432	TERRIER, Hubert-Bruno, aubergiste, à Rosoy.	1284	Rosoy
		2073	Véron
1433	TERRIER, Jean, cultivateur, à Rosoy.	1284	Rosoy
		2073	Véron
1434	*TERRIER, Nicolas, cultivateur, au Bois-Planté, commune de Gron.	692	Gron
		699	id.
		707	id.
		427	Egriselles
		429	id.
1435	TESSON, Jean, cultivateur, à Egriselles.	414	id.
1436	TESSON, Pierre, vigneron, à Courtois.	301	Courtois
1437	TESTU DE BALINCOURT, Anne-Alexandrine.	60	Champigny
1438	THÉNARD, Edme, aîné, cultivateur, à Grange.	575	Grange-le-B.
		576	id.
		588	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
bbaye de Saint-Antoine de Sens	8 pluviôse an VI	133.100	10 69
id.	id.	385.100	42 44
id.	id.	385.100	45 40
Chapitre de Sens	26 décembre 1820	42.072	75 »
id.	id.	10.212	50 »
bbaye St-Séverin de Château-Landon	27 septembre 1821	34.670	102 »
Commanderie de Montézard	24 décembre 1821	26.434	65 »
Abbaye de Vauluisant	9 vendémiaire IV	31.000	Roises
Fabrique de Courtois	24 septembre 1791	3.675 10	6 53 10
id.	id.	3.675/10	6 53/10
Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens	8 avril 1791	2.750 4	8 » 4
Cure de Véron	7 mai 1791	2.650 4	14 »/4
Abbaye de Saint Paul-lès-Sens	8 avril 1791	2.750/4	8 » 4
Cure de Véron	7 mai 1791	2.650 4	14 »/4
Fabrique de Gron	3 fructidor an II	510	2 12
Jussy	3 brumaire an III	500	0 25
id.	id.	180	0 25
Xavier de Saxe	21 frimaire an III	3.675	4 65
id.	id.	1.400	4 75
id.	19 messidor an II	1.625	6 15
Cure de Nailly	28 octobre 1791	1.050 3	3 »/3
Chartreux de Valprofonde	6 septembre 1793	2.700	3 50
Chapitre de Sens	8 avril 1791	24.200 4	170 »/4
Cure de Grange-le-Bocage	28 juin 1791	9.500 4	33 » 4
Commanderie de Launay	8 ventôse an VII	1.125	3 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1438	THÉNARD, Edme, aîné, cultivateur, à Grange *(suite)*.	590	Grange-le-B
		600	id.
		608	id.
		609	id.
		616	id.
		617	id.
1439	THÉNARD, Edme, le jeune, cultivateur, à Grange, notaire à Domats.	576	id.
		374	Domats
1440	THÉNARD, Etienne, propriétaire, à Grange.	871	Mâlay-le-P.
1441	THÉNARD, Etienne-Amable, laboureur, à la Louptière (Aube).	165	Courceaux
1442	THÉNARD, Etienne-Julien.	871	Mâlay-le-P.
1443	THÉNARD, Nicolas, cultivateur, à Saint-Martin-sur-Oreuse.	1442	St-Martin-s.-Oreuse
1444	THENIN, Etienne, charcutier, à Pont-sur-Yonne.	1199	Pont-s.-Yonne
1445	THENIN, Guillaume, vigneron, à Pont-sur-Yonne.	1198	id.
1446	THIBAUT, François-Laurent, curé de Villegardin, acquéreur de 6 arpents 79 perches.	2192	Villegardin
		2194	id.
		2198	id.
1447	*THIBAUT, Mathurin, cultivateur, à Michery.	933	Michery
		947	id.
		966	id.
		967	id.
		968	id.
.....		969	id.
1448	THIBAUT, Pierre-Edme, frère du précédent.	947	id.
1449	THIENLOUP, Edme, vigneron, à Mâlay-le-Petit.	859	Mâlay-le-P.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Commanderie de Launay	8 ventôse an III	1.375	3 »
id.	11 ventôse an III	3.250	7 »
id.	id.	2.800	5 »
id.	id.	3.100	6 50
id.	13 ventôse an III	1.725 3	4 50 3
id.	id.	1.575 3	4 50 3
Grange-le-Bocage	28 juin 1791	9.500 4	33 » 4
Xavier de Saxe	16 nivôse an II	110	0 18
Carmélites de Sens	26 août 1831	15.500 3	40 » 3
Religieuses de Traînel	24 septembre 1791	64.100 2	177 » 2
Carmélites de Sens	26 août 1831	15.500 3	10 » 3
Commanderie de Launay	28 frimaire an III	1.725	6 70
Fabrique de Pont-sur-Yonne	21 pluviôse an III	3.500	4 05
id.	id.	2.525	4 08
Fabrique de Villegardin	28 septembre 1791	2.580 4	6 98 4
Fabrique de Jouy	16 janvier 1793	810	0 83
Foacier de Ruzé	23 fructidor an IV	6.125 6	25 69 6
Prieuré-cure de Michery	8 avril 1791	2.525	1 »
Fabrique de Michery	16 vendémiaire III	1.575 4	3 » 1
Abbaye de Preuilly	28 floréal an III	9.050	3 »
id.	id.	6.325	3 »
id.	id.	8.025	3 »
Chapelle de Michery	1er jour complément. an III	4.000 5	0 37 5
Fabrique de Michery	16 vendémiaire III	1.575 4	3 » 1
Carmélites de Sens	7 avril 1791	1.000/6	1 » 6

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1450	THIENLOUP, Jean, vigneron, à Mâlay-le-Petit.	859	Mâlay-le-P.
1451	THOMAS, Claude-Charles.	866	id.
1452	THOMAS, Robert, cultivateur, à Marsangy.	899	Marsangy
		901	id.
1453	THORAILLER, Jacques, manouvrier, à Villeblevin.	2115	Villeblevin
1454	THORAILLER, Jean, cultivateur, à Thorigny.	1952	Thorigny
1455	THORAILLER, Nicolas, cultivateur, à Thorigny.	1973	id.
		2000	id.
		2019	id.
		2020	id.
		2021	id.
		2022	id.
1456	THOUAILLE, André, cultivateur, à Voisines.	2468	Voisines
1457	TONNELIER, Charles, cultivateur, à Villeblevin.	2107	Villeblevin
1458	TONNELIER, Claude-François, cultivateur, à Villeblevin, acquéreur de 102 arpents 70 perches.	2135	id.
		2153	id.
		2236	Villemanoche
		64	Champigny
		2238	Villemanoche
	Tonnelier.	2239	id.
		2240	id.
		2241	id.
		2242	id.
		2243	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Carmélites de Sens	7 avril 1791	1.000 6	1 » 6
Chapelle Ste-Marguerite de Sens	7 août 1793	5.650 7	7 » 7
Commanderie de Roussemeau	16 floréal an III	250	2 75
id.	id.	800	3 »
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	1.025	0 75
Cure de Thorigny	30 mai 1791	3.550 3	23 87 3
Planelli de Maubec	14 floréal an II	3.100	5 58
id.	id.	3.750	6 26
Fabrique de Thorigny	27 floréal an II	2.425	12 37
id.	id.	1.000	0 50
id.	id.	1.000	0 50
id.	id.	900	0 50
Orphelines de Sens	3 nivôse an III	2.050	3 »
Fabrique de Villeblevin	25 mai 1793	4.800	4 68
Colomban Rossel	13 fructidor an II	4.575	Bâtiments
id.	id.	8.075	3 72
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	3.700	4 86
id.	id.	3.275	5 25
id.	8 floréal an III	6.725 2	4 21 2
id.	id.	5.150 2	4 18 2
id.	id.	6.400 2	3 80 2
id.	id.	5.025 2	3 81 2
id.	id.	4.950 2	3 89 2
id.	id.	5.800 2	1 27 2

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1458	TONNELIER, Claude-François, cultivateur, à Villeblevin, acquéreur de 102 arpents 70 perches *(suite)*.	2325	Villen.-la-G.
		1325	Saint-Agnan
		2184	Villeblevin
		2332	Villen.-la-G.
		1327	Saint-Agnan
1459	TONNELLIER, Claude-Mathieu-Michel, cultivateur, à Villeblevin.	2131	Villeblevin
		2144	id.
	C, M M tonnellier	2147	id.
1460	TONNELLIER, Joseph, propriétaire, à Barbey.	2335	Villen.-la-G.
1461	TONNELLIER, Nicolas, manouvrier, à St-Valérien.	1496	St-Valérien
1462	TONNELLIER, Pierre, cultivateur, à la Chapelle-Champigny.	204	Courlon
		11[illegible]	Champigny
		15	id.
		24	id.
	P. Tonnellier	205	Courlon
		211	id.
		62	Champigny
		63	id.
		68	id.
1463	TONNELLIER, Pierre-Adrien, laboureur, à Villeblevin.	2139	Villeblevin
1464	*TOURNEUX, Jean, vigneron, à Mâlay-le-Petit.	859	Mâlay-le-P.
		866	id.
		869	id.
1465	*TOURNEUX, Pierre, vigneron, à Mâlay-le-Petit.	859	id.
		866	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	10.600	0 92
Colomban Rossel	17 messidor an IV	6.363 2	47 » 2
Crécy-Champmilon	19 messidor an IV	8.606	27 »
Chapelle Saint-Louis	id.	2.473 2	3 75 2
Colomban Rossel	12 vendémiaire V	6.350 2	47 » 2
id.	29 thermidor an II	7.075	2 43
id.	13 fructidor an II	10.100	5 28
id.	id.	7.725	3 79
Abbaye de Preuilly	28 août 1810	9.025 2	7 » 2
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	5.700 6	3 » 6
Chapitre de Sens	14 janvier 1791	1.200	3 93
Chartreux de Valprofonde	5 mars 1791	2.700	9 »
Chapitre de Sens	id.	3.775	3 »
Cure de Champigny	4 avril 1791	4.550 2	5 » 2
Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens	id.	6.100	18 »
Mission de Versailles	12 janvier 1793	11.725 2	12 22/2
Hôtel-Dieu de Sens	3 floréal an III	9.400/3	1 70 3
id.	id.	4.400 3	5 54 3
id.	id.	8.000 2	6 06 2
Colomban Rossel	13 fructidor an II	10.100	5 85
Carmélites de Sens	7 avril 1791	1.000 6	1 » 6
Chapelle Sainte-Marguerite	7 août 1793	5.650 7	7 » 7
id.	9 vendémiaire IV	9.200	Chapelle
Carmélites de Sens	7 avril 1791	1.000 6	1 » 6
Chapelle Sainte-Marguerite	7 août 1791	5.650 7	7 » 7

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1466	Toupé, Loup, cultivateur, à Domats.	2255	Villen.-la-D
		2259	id.
1467	Trahot, Mathurin, cultivateur, à Brannay.	2143	Villeblevin
		2149	id.
		2152	id.
	Mathurin Trahot	2154	id.
		2155	id.
		2156	id.
1468	Transon, Alexandre, horloger, à Sens, acquéreur de 301 arpents 62 perches.	1790	Sens
		1791	id.
		1967	Thorigny
		1798	Sens
		447	Egriselles
		448	id.
		1156	Le Plessis-du-Mée
		498	Fleurigny
		1814	Sens
		1817	id.
		2029	Thorigny
1469	Trempé, Claude, boucher, à Sens.	1654	Sens
1470	Trempé, Marin, boucher, à Sens.	1618	id.
		1271	Rosoy
		521	Fouchères
		523	id.
1471	Trevan, Martin, menuisier, à Sens.	1604	Sens

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Chapitre de Sens	27 juillet 1791	22.800	168 85
id.	22 septembre 1791	15.575,4	Etangs 4
Colomban Rossel	13 fructidor an II	8.900 3	5 06 3
id.	id.	7.600 3	1 » 3
id.	id.	6.525 3	3 17 3
id.	id.	7.900 3	3 36 3
id.	id.	8.300 3	3 48 3
id.	id.	9.175 3	4 35 3
Hôtel-Dieu de Sens	24 messidor an IV	270	Fournil
Cure Saint-Didier de Sens	id.	6.300	Maison
Planelli de Maubec	3 thermidor an IV	35.640	279 62
Hôtel-Dieu de Sens	10 thermidor an IV	990	Maison
Cure d'Egriselles-le-Bocage	1er fructidor an IV	693	7 »
Commanderie de Roussemeau	id.	467	0 50
Cure du Plessis-du-Mée	3 fructidor an IV	1.040	Presbytère
Leclerc-Fleurigny	3e jour complémentaire an IV	1.224	10 25
Hôtel-Dieu de Sens	23 frimaire an V	288	Allée
id.	28 ventôse an V	3.636	Maison
Planelli de Maubec	23 brumaire VII	352	4 25
Chapitre de Sens	5 mai 1792	9.000 2	22 » 2
Chanoines de Notre-Dame	30 juillet 1791	6.100	Maison
id.	28 novembre 1791	3.700 2	15 » 2
Orphelines de Sens	29 germinal an III	1.500	5 96
id.	id.	2.000	6 34
Carmélites de Sens	14 mai 1791	1.175	Maison

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1472	TRIBOULET, Jean-Baptiste-André, cultivat., à Gisy.	557	Gisy
		468	Evry
1473	TRICHER, Crespin cultivateur, à Lailly.	758	Lailly
		766	id.
1474	TRICHER, Jean, cultivateur, maire de Courgenay.	195	Courgenay
1475	TRICHER, Jean-Baptiste-Victor, cultivateur, à Courgenay.	195	id.
1476	TRINQUESSE, Joseph-Marie, négociant, à Paris.	198	id.
		770	Lailly
1477	TRONC, François-Bonaventure, « ci-devant caissier de la guerre », à Paris, acquéreur de 98 arpents 53 perches.	1655	Sens
		865	Malay-le-P.
		867	id.
		1758	Sens
		1288	Rosoy
		801	Lixy
		1804	Sens
1478	TROUÉ, Hubert, marchand, à Sens.	1619	id.
1479	TROUÉ, Jean-Baptiste, sabotier et cabaretier, à Saint-Clément, puis juge de paix du canton, acquéreur de 49 arpents 11 perches.	1334	St-Clément
		1349	id.
		1350	id.
1480	TROUILLET, Pierre, fabricant de tuiles, à Sens.	1026	Nailly
1481	TROUIN, Louis, vigneron, à Courtois.	299	Courtois
1482	TROUVÉ, veuve Edme, de Courtois.	301	id.
1483	TRUCHY, Edme, manouvrier, à Marsangy.	408	Egriselles
		411	id.

E Truchy

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Hôpital de Sens	8 germinal an III	5.500	3 05
Cure de Saint-Clément	27 fructidor an III	18.100	1 25
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	290 4	0 62 4
Cure de Villeneuve-l'Archev.	23 novembre 1791	3.775/4	33 75 4
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	13.500/15	17 »/15
id.	id.	13.500 15	17 »/15
Fabrique de Courgenay	8 fructidor an III	136.000 10	41 »/10
Archevêché de Sens	6 mars 1815	68.000	250 »
Cure de Maillot	5 mai 1792	9.100	31 75
Mission de Versailles	7 août 1793	7.225	4 50
Fabrique de Mâlay-le-Grand	12 août 1793	5.575	7 87
Hôpital général de Sens	25 thermidor III	185.000	Bâtiments
Domaine royal	11 fructidor an III	111.000	Ile
Fabrique de Lixy	1er jour complément. an III	210.000	86 16
Fabrique St-Symphorien de Sens	3 fructidor an IV	3.010	Eglise
Chapitre de Sens	10 août 1791	9.000 5	Maison 5
Chapelle Saint-Savinien	29 février 1792	15.400	48 56
Massé Saint-Martin	17 prairial an II	1.150/2	0 55 2
id.	id.	1.100 2	0 56 2
Archevêché de Sens	26 août 1831	37.050/3	110 » 3
Fabrique de Courtois	24 septembre 1791	3.675 10	6 53 10
Cure de Nailly	28 octobre 1791	1.050 3	3 » 3
Xavier de Saxe	18 messidor an II	1.725/2	5 89 2
id.	id.	1.825/2	5 89 2

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1484	TRUCHY, Pierre-Lubin, à Marsangy.	881	Marsangy
		885	id.
		907	id.
		908	id.
		909	id.
		913	id.
		915	id.
		918	id.
1485	TURAUT, Jean, jardinier, à Gisy.	538	Gisy
		545	id.
		553	id.
1486	VACHER, Pierre, manouvrier, à Vinneuf.	2446	Vinneuf
1487	VAILLANT, Jean-Baptiste, prieur de Theil.	1941	Theil
		1944	id.
1488	VALLIER, Jean, cultivateur, à Saligny.	1527	Saligny
1489	VALTAT, Vincent, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
1490	VALENTIN, Claude, cultivateur, à Villeneuve-la-Dondagre.	2281	Villen.-la-D
1491	VASSEUR, Antoine, cabaretier, à Sens.	695	Gron
1492	VASSEUR, Gabriel, à Sens.	1824	Sens
1493	VAUCHER, Jean-Baptiste, cultivateur, à la Chapelle-Champigny.	36	Champigny
1494	VAUCHER, Jean-Louis, cultivateur, à Chaumont.	96	Chaumont
1495	VAUCHER, Vincent, cultivateur, à Chaumont.	96	id.
1496	VAUDENAY, François, huissier, à Sens.	1333	St-Clément
		1524	Saligny
1497	VAUDOUX (veuve Antoine).	450	Etigny

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Xavier de Saxe	6 floréal an III	8.000	1 25
Fabrique de Marsangy	16 floréal an III	1.225	2 50
Commanderie de Roussemeau	id.	30.000/2	1 50/2
id.	id.	30.500/2	1 50/2
id.	id.	35.100/2	1 50/2
id.	id.	45.300/2	2 »/2
id.	id.	17.300/2	1 »/2
Domaine royal	11 fructidor an III	83.000/2	7 »/2
Chapitre de Sens	24 septembre 1791	3.600/3	4 50/3
id.	28 novembre 1792	7.525/8	12 »/8
Hôpital de Sens	8 germinal an III	3 450	2 81
Fabrique de Vinneuf	29 vendémiaire III	2.750	2 62
Prieuré de Theil	6 avril 1791	8.050/2	17 50/2
Fabrique de Theil	19 juin 1791	1.605	0 62
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 juillet 1792	360/2	3 20/2
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8.800/18	23 »/18
Chapitre de Sens	6 nivôse an V	1.347/2	7 12/2
Jussy	3 brumaire an III	625	0 50
Chapitre de Sens	22 nivôse an VI	31.900/2	Maison 2
Fabrique de Champigny	12 janvier 1793	1.675	1 01
Cure de Chaumont	30 mai 1791	7.300/5	80 »/5
id.	id.	7.300/5	80 »/5
Chapitre de Sens	27 août 1791	965	2 »
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	4 juillet 1792	310	1 »
Chapitre de Sens	5 mars 1791	11.600	20 »

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1498	VAUDOUX, Edme, vigneron, à Etigny.	451	Etigny
1499	VAUDOUX, Edme-Vincent, cordonnier, à Sens.	1662	Sens
1500	VAUDOUX, Jacques, cultivateur, à Gron.	694	Gron
1501	VAUDOUX, Jean, cultivateur, à Maillot.	809	Maillot
1502	VAUDOUX, Joseph, cultivateur, à Etigny.	451	Etigny
		1279	Rosoy
		452	Etigny
		1037	Pailly
		2173	Villeblevin
		2174	id.
		454	Etigny
		1801	Sens
		455	Etigny
		924	Marsangy
		1289	Rosoy
		1032	Noé
		1290	Rosoy
		854	Mâlay-le-Gr.
1503	VAUDOUX, Louis, cultivateur, à Passy.	2072	Véron-Passy
1504	VAURY, Mathurin, cultivateur, à Saint-Valérien.	1483	St-Valérien
		1498	id.
		1505	id.
1505	VEAU, Clément, cultiv. et vigneron, à St-Clément.	1351	St-Clément
		1354	id.
		1928	Soucy

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION ou superficie en arpents des biens adjugés
Cure d'Etigny	28 juin 1791	1.225 6	6 40 6
Cure de Ste-Colombe de Sens	10 octobre 1792	6.700	Maison
Fabrique de Gron	3 fructidor an II	1.525	2 25
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	9 avril 1791	8.500/2	22 40/2
Cure d'Etigny	28 juin 1791	1.225 6	6 40/6
Chapitre de Sens	28 novembre 1791	3.025	25 »
Fabrique d'Etigny	28 floréal an III	13.000/2	6 04/2
Commanderie de Launay	3 prairial an III	6.825 3	14 50/3
Abbaye de Preuilly	9 prairial an III	10.400 2	3 25/2
id.	id.	11.100/2	3 25 2
Cure d'Etigny	2 thermidor an IV	1.800	Maison
Hôtel-Dieu de Sens	17 thermidor an IV	2.520	id.
Jussy	18 brumaire an V	1.130	5 »
Cure de Marsangy	id.	1.800	Presbytère
Cure de Rosoy	id.	3.204	id.
Fabrique de Mâlay-le-Grand	5 frimaire an V	1.144	1 75
Domaine royal	12 nivôse an V	2.040	Ile
Fabrique de Mâlay-le-Grand	11 germinal an V	440	0 75
Abbaye de Saint-Paul-lès-Sens	7 mai 1791	30.300	190 »
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	365	1 »
id.	id.	5.450 4	1 97 4
id.	id.	1.125	0 52
Massé Saint-Martin	17 prairial an II	1.100	0 55
id.	id.	1.675/2	1 15/2
Colomban Rossel	17 nivôse an III	4.825 3	5 50 3

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1506	VEDY, Jean-Denis, cultivateur, aux Rigoureaux.	1506	St-Valérien
1507	VERBRUGGHE, Joseph, ingénieur, à Montargis.	1548	Savigny
1508	VÉRON, Guillaume, cultivateur, à Pont-sur-Vanne.	1171	Pont-s.-Vanne
		1172	id.
		1178	id.
		1180	id.
1509	VÉROT, Léonard, propriétaire, à Villethierry.	2409	Villethierry
1510	VÉROT, Louis, tisserand, à Sens.	710	Gron
1511	VÉZIN, André, marchand vannier, à Sens.	660	Grange-le-B.
		663	id.
1512	VIARD, Edme-Augustin, propriétaire, à Gisy.	563	Gisy
		564	id.
1513	VIARD, Jean-Louis, cultivateur, à Gisy.	541	id.
1514	VICHERAT, Jean-François, limonadier, à Sens, acquéreur de 48 arpents 85 perches.	131	Collemiers
		1395	St-Martin-du-Tertre
		2250	Villen.-la-D.
		1516	Saligny
		1526	id.
		444	Egriselles
1515	VIÉ, Florentin, cultivateur, à Gron.	737	Gron
1516	VILLADIER, Pierre, cultivateur, à Villemanoche.	2229	Villemanoche
»	*Villeneuve-l'Archevêque.*	2339	Villen.-l'Ar.
1517	VILLIERS, Antoine, cultivateur, à Courgenay.	182	Courgenay
		195	id.
		198	id.

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	160	1 »
Cure de Savigny	25 fructidor an IV	1.822	Presbytère
Cure de Pont-sur-Vanne	28 octobre 1791	855	0 50
id.	id.	340	0 25
Mission de Versailles	23 janvier 1793	20.900	22 »
Fabrique de Pont-sur-Vanne	19 fructidor an III	9.600	0 82
Cordier-Montreuil	28 août 1810	4.125	8 »
Cure de Gron	23 frimaire an III	850	0 25
Commanderie de Launay	25 ventôse an III	3.025	10 »
id.	id.	3.675	10 »
Defeu, émigré	12 thermidor an IV	503	1 15
Cure de Gisy	19 vendémiaire V	201	0 61
Fabrique de Gisy	21 novembre 1792	26.300/3	53 » 3
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	12 février 1791	6.850 3	19 12/3
id.	9 avril 1791	2.095 2	1 »
Cure de Villeneuve-la-Dond.	id.	905,3	2 »/3
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	13 mai 1791	17.100	9 88
id.	4 juillet 1792	5.275	12 10
Commanderie de Roussemeau	1er fructidor an III	96.000	19 50
Jussy	26 frimaire an III	4.100 2	2 50 2
Fabrique de Villemanoche	22 janvier 1793	1.200	1 69
Archevêché de Sens	29 février 1792	820	Fours
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	8.525/2	17 » 2
id.	18 avril 1791	13.500,15	17 » 15
Fabrique de Courgenay	8 fructidor an III	136.000/10	41 »/10

N° D'ORDRE des Acquéreurs	NOMS ET PROFESSIONS DES ACQUÉREURS	RENVOI au n° de la vente	SITUATION DES BIENS
1518	VILLIERS, Henri-Marie, cultivateur, à Bagneaux, frère du suivant, acquéreur de 950 arpents 72 perches.	176	Courgenay
		500	Foissy
		501	id.
		180	Courgenay
		187	id.
		188	id.
		190	id.
		1	Bagneaux
		479	Flacy
		481	id.
		483	id.
		488	id.
		2	Bagneaux
		489	Flacy
		202	Courgenay
1519	VILLIERS, Jean-Charles, cultivateur, à Mauny-le-Repos, puis maître de poste à Villeneuve-sur-Vanne, frère du précédent.	186	id.
		2342	Villen.-l'Ar.
		477	Flacy
1520	VINCENT, Hubert, terrassier, à Fouchères.	515	Fouchères
	VINCENT, Louis, recteur d'école, à Saint-Valérien.	1500	St-Valérien
1521	VION, Louis, manouvrier, à Lailly.	761	Lailly
1522	VISSEC, Jean-Baptiste, époux Sainte-Marie.	2182	Villeblevin et communes vois.
1523	VORIAT, Louis, manouvrier, à Gron.	711	Gron
1524	VUIDOT, Philippe-René, bourgeois, à Mauny.	858	Mâlay-le-P.
1525	YVER, Christophe, tanneur, à Villeneuve-s.-Yonne.	1554	Sens

PROVENANCE DES BIENS	DATE DE L'ADJUDICATION	PRIX de l'adjudication (Livres)	DÉSIGNATION et superficie en arpents des biens adjugés
Abbaye de Vauluisant	31 décembre 1790	55.400	404 »
Chapitre de Sens	4 avril 1791	15.500	38 »
id.	9 avril 1791	3.600	34 »
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	3.050	8 »
id.	id.	5.100/2	6 »/2
id.	id.	2.100/2	13 »/2
id.	id.	80/2	0 50/2
Abbaye de St-Germain-des-Prés	31 mars 1792	104.000/2	109 04/2
Le Bascle d'Argenteuil	4 brumaire an IV	1.503.000	250 »
id.	id.	1.100.000	80 »
id.	id.	400.000	60 »
id.	id.	32.200	7 »
Cure de Bagneaux	8 germinal an V	3.640	5 45
Cure de Flacy	id.	34.100	Presbytère
Cure de Courgenay	id.	44.300	id.
Abbaye de Vauluisant	15 avril 1791	6.250	7 50
Cure de Villeneuve-sur-Vanne	31 mars 1792	7.000	15 »
Prieuré de Flacy	9 vendémiaire IV	12.000	Maison
Fabrique de Fouchères	16 janvier 1793	5.525/20	26 » 20
Fabrique de Saint-Valérien	15 juin 1793	235	1 25
Abbaye de Vauluisant	18 avril 1791	8 800/18	23 » 18
Sainte-Marie	14 messidor an IV	107.025	231 »
Jussy	25 frimaire an III	20.200	6 54
Chapitre de Sens	7 avril 1791	58.200	109 83
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	30 décembre 1790	20.100	Moulin

TABLE

DES DOCUMENTS ANNEXÉS AUX VENTES

Indépendamment des documents publiés aux pièces justificatives de l'Introduction (t. I, pp. CLXXXIII à CCXLII) et de ceux qui figurent dans les notices relatives à chaque commune, un certain nombre de documents ont été reproduits ou analysés à la suite des ventes auxquelles ils se rapportent. On en trouvera ici la liste, sous les n°s des ventes auxquelles ils sont annexés.

TOME I

1. Bail par les religieux de Saint-Germain-des-Prés de leur terre et seigneurie de Bagneaux (1782).

5*. Arrêté du district suspendant la vente de 74 arpents de bois provenant du Chapitre de Sens (frimaire an II).

14. Distraction de 3 arpents d'une affiche de vente (5 mars 1791).

15 *bis*. Bail de droits de cens à Champigny (1785).

61. Bail de terres de l'hôtel-Dieu, sises à Champigny et sur les paroisses voisines.

69*. Demande d'indemnité par des fermiers, en raison des améliorations apportées par eux aux terres affermées (an III).

84. Bail par les religieux de Sainte-Colombe-lès-Sens de leur terre et seigneurie de la Chapelle-sur-Oreuse (1784).

85. Bail des dîmes de la cure de la Chapelle-sur-Oreuse (1788).

86. Bail par les religieuses de Saint-Antoine de leur terre et seigneurie de La Pommeraye (1785).

86 *bis*. Annulation de la vente d'une rente foncière (an VIII).

91. Bail de coupes de bois (1778).

99. Bail du four banal de Chaumont.

112. Bail par le Chapitre Saint-Pierre de Troyes des dîmes et droits seigneuriaux de Chigy (1783).

Procès-verbal d'un incident à la séance d'adjudication du 31 mars 1792; arrêté du directoire du district.

131. Bail par les religieux de Saint-Pierre-le-Vif des dîmes de Collemiers (1783).

148. Bail des biens et dîmes de la cure de Compigny (1785).

167. Bail par le Chapitre de Sens de terres et droits de champart à Courceaux (1784).

170. Sous-bail de droits de dîmes à Courceaux.

191. Bail du moulin de la basse-cour de Vauluisant.

196. Bail du moulin banal de la mense abbatiale de Vauluisant (1787).

200. Bail par l'abbé de Vauluisant de la seigneurie de Courgenay (1787).

209. Bail des dîmes de la cure de Courlon (1784).

219. Bail des terres de l'émigré Massé de Saint-Martin, sises à Courlon.

259. Étendue du domaine de la ferme du château de Courtoin.

282. Bail de l'étang de la Gravelle à Courtoin (1791).

296-97. Sous-baux de l'île Javotte (1775) et de l'île de la Trémade, avec droit de pêche.

307. Bail par les religieux de Sainte-Colombe de la ferme de Cuy et des grosses dîmes de la paroisse (1783).

309. Bail par l'archevêque de Sens de la ferme de Noslon (1788).

310. Bail des menues dîmes de la cure de Cuy (1789).

314. Bail des terres de l'émigré Rossel, à Cuy (1784).

348-60. Opposition d'un adjudicataire provisoire sur la totalité d'un lot à la délivrance des parcelles de ce lot aux enchérisseurs partiels et arrêté du district à ce sujet (1791).

348. Bail par les Chartreux de Valprofonde de la ferme des Robinots (1781).

359. Vente de coupes de bois (1775-1776).

366. Bail par les Chartreux de Valprofonde de la seigneurie de Mellereau.

367. Bail des terres et dîmes de la collégiale de Saint-Julien-du-Sault, à Domats.

406. Bail de la ferme de Bracy, au prince de Saxe.

416. Bail de la ferme de Montgerin, au prince de Saxe.

459. Bail par le Chapitre de Sens de la ferme d'Evry (1779).

514. Bail par le Chapitre de Sens de la seigneurie de Fouchères (1785).

516. Bail par les Orphelines de Sens de la ferme des Freslins à Fouchères.

615. Bail de la ferme de Couroy, par le commandeur de Launay.

670. Bail de la dîme de Salcy, à Gron (1786).

671. Bail des terres de la cure de Gron (1787).

712. Bail de la ferme des Epenards, à Gron.

750. Bail de la ferme de Beauregard et des grosses dîmes de Lailly (1785).

Demande d'annulation d'une adjudication par l'acquéreur (1791).

766*. Sursis à une vente, sur la revendication par les habitants de Lailly de la propriété des biens affichés.

770. Revendication par la municipalité de Villeneuve-l'Archevêque de la propriété de la forêt de Lailly.

774. Bail de la ferme de La Postolle.

791*. Documents sur les droits de champart à Lixy.

806. Bail par les religieux de Saint-Pierre-le-Vif de la métairie de Maillot (1788).

858. Bail par le Chapitre de Sens de la seigneurie de Paquis (1789).

860. Bail par les Carmélites de Sens de la ferme de Beauregard (1785).

865. Bail des grosses dîmes de la paroisse de Mâlay-le-Roi (1782).

888. Bail des biens de la commanderie de Roussemeau (1785).

938. Bail des terres du prieuré du Charnier de Sens, à Michery (1784).

939. Bail par le Grand Séminaire de Sens de la ferme et de la seigneurie de Sixte (1788).

Lettre du district de Sens annonçant la vente prochaine de la ferme de Sixte et en indiquant le revenu (1792).

945. Bail de la ferme de la Cour-Notre-Dame, à Michery (1788).

1006. Bail des terres de la cure de Nailly (1785).

1029. Bail des terres de la commanderie de Cerisiers, à Noé (1785).

1032*. Revendication de la propriété de 52 arpents de terres mises en vente à Pailly et prétendues usurpées par l'abbaye de Vauluisant.

1050. Indemnité au locataire d'un bien national vendu (1793).

1054-55. Baux par le Grand Séminaire de Sens de la ferme de Rû-Couvert et d'autres terres à Paron (1785 et 1789).

1129. Arrêté du département portant que les parents d'émigrés peuvent être admis à acquérir des biens nationaux (vendémiaire an III).

Arrêté du département prononçant la déchéance d'un acquéreur pour faute de paiement (thermidor an IV).

1145. Arrêté du département reconnaissant la créance du C. Robin sur les biens de l'émigré Polignac (fructidor an III).

1147. Procès-verbal du pillage des caves et du vivier du château de Paron (septembre 1792).

1153. Bail des dîmes de la cure du Plessis-du-Mée (1788).

1166. Bail du domaine de Grangeneuve, au Plessis-Saint-Jean (1788).

TOME II

1178. Bail des dîmes de Pont-sur-Vanne (1782).

1211. Bail de la ferme Bernier, à Pont-sur-Yonne.

1211. Bail de la ferme du prieuré de Saint-Gilles, à Pont-sur-Yonne (1784).

1269. Bail par le Chapitre de Sens de la ferme de Nanges (1784).

1292. Bail des biens du prieuré de Montbéon (1789).

1301. Bail de la tuilerie du Loupier, à Saint-Agnan (1787).

1303. Bail du revenu temporel du prieuré de Saint-Agnan (1789).

1328. Bail des terres de l'abbaye de Saint-Jean de Sens, à Saint-Clément (1787).

1331. Bail des terres de la cure de Saint-Clément (1789).

1334. Bail des terres de la chapelle Saint-Savinien, à Saint-Clément.

1347. Enumération des biens de l'émigré Massé, à Saint-Clément.

1359. Bail de la ferme de Sainte-Colombe, à Saint-Denis (1788).

1360. Bail par les religieux de Sainte-Colombe de leur ferme de Saint-Denis (1360).

1363. Bail par le Chapitre de Sens de la ferme et seigneurie de Granchettes (1783).

1364*. Revendication, par la municipalité de Saint-Denis et le sieur Chaussefoin, de la propriété de biens mis en vente (1791).

1365. Bail des dîmes de la cure de Saint-Denis (1788).

1372. Enumération des biens de l'émigré Rossel, à Saint-Denis.

1394. Bail des dîmes de Saint-Martin-du-Tertre (1788).

1400. Bail par les religieuses de Saint-Antoine de Sens de leur terre de Barrault (1781).

1403. Bail de certains cantons de dîmes à Saint-Martin-sur-Oreuse (1788).

1414. Bail de la ferme de la commanderie, à Launay.

1481. Bail de la métairie du Bacq, à Saint-Valérien (1785).

1516. Bail, par les religieux de Saint-Pierre-le-Vif, de terres et de dîmes à Saligny (1784).

1550. Bail des biens de la commanderie de Montezard (1786.)

1553. Bail de la maison de la Motte-Saint-Jean, à Sens (1784).

1556. Arrêté du district accordant une indemnité à un locataire, évincé, par suite de vente, d'une année de la jouissance de son bail (an II).

1558. Bail de la ferme de Saint-Antoine, à Sens (1787).

Documents relatifs à la poursuite intentée contre l'acquéreur de la ferme de Saint-Antoine et autres, pour prétendus faux et complicité (an II).

1559. Bail du moulin de la Menelle, à Sens (1784).

1587. Bail des moulins du Roi, à Sens, indivis entre le Domaine et le Chapitre de Sens (1784).

1589. Bail du moulin de Saint-Jean, à Sens (1783).

1596. Délibération du district au sujet de son installation dans l'ancienne bibliothèque du Chapitre (1791).

1597. Bail de la ferme de Saint-Pierre-le-Vif (1788).

1602. Bail de courtils au finage de Saint-Pregts, à Sens (1789).

1604*. Opposition des habitants du quartier de Saint-Savinien de Sens à la vente du moulin de Saint-Père (1791).

1613. Délibération du district au sujet du transfèrement de l'hôtel-Dieu de Sens dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Jean (1791).

1614*. Suspension de la vente du couvent des Capucins, où pourrait être installée une manufacture (1791).

1639. Bail de terres et de dîmes de la cure de Saint-Maurice de Sens (1786).

1652. Bail d'une pépinière à Sens (1792).

1662*. Suspension de la vente des bâtiments de l'abbaye de Saint-Antoine (1792).

1667. Nouvelle suspension, motivée, de la vente desdits bâtiments (1793).

1672. Projet d'installer la maison d'arrêt de Sens dans une maison du cloître (1793).

1686*. Opposition par la municipalité de Sens à la vente de l'église de la Madeleine (an II).

1755 *bis*. Délibération du district suspendant la vente d'un terrain attenant aux bâtiments de l'ancien hôpital-général (an III).

1760 *bis*. Troisième suspension de la vente des bâtiments de l'abbaye de Saint-Antoine (an III).

1761*. Retrait de la vente d'une maison destinée à être abattue pour élargir la rue (an III).

1763*. Opposition à la vente de l'île de Champbertrand (an III).

1764. Bail de l'île du Ponceau (1784).

1768. Protestation de la municipalité de Sens contre la vente de la maison de la boucherie de carême (an III).

1818. Retrait de la vente de la ci-devant chapelle de l'hôtel-Dieu (an VI).

1827. Reventes successives du ci-devant hôtel du bailliage (an XII, 1827).

1847. Bail des terres de la cure de Serbonnes (1789).

1861. Bail du revenu temporel du prieuré Saint-Paterne de Sergines (1785).

1861*. Sous-bail des terres du prieuré de la Cour-Notre-Dame, à Sergines (1788).

1862. Enumération des terres de l'émigré Rossel, à Sergines (an II).

1880*. Revendication par la municipalité de Sergines de l'emplacement du presbytère incendié (an III).

1885. Réclamation de deux adjudicataires pour défaut de contenance des biens à eux vendus (1791).

1891. Bail par la Mission de Versailles du domaine des Gains (1784).

1892. Bail de la ferme du Petit-Crosley, aux Sièges (1782).

1893. Bail de la ferme du Grand Champ du Charme, aux Sièges (1782).

1894. Bail de la ferme du Petit Champ du Charme, aux Sièges (1782).

1901. Bail des terres et dîmes des Nozeaux, à Sognes (1782).

1903. Bail de la ferme des Murs, à Sognes (1782).

1905. Bail par le Chapitre de Sens de la ferme de Jouancy (1787).

1909. Bail de la ferme de Saint-Antoine, à Jouancy (1782).

1911. Bail des terres des chanoines de Saint-Pierre de Sens, à Soucy (1785).

1913. Bail des terres et des dîmes de la cure de Soucy (1789).

1949. Bail, par le commandeur de Cerisiers, du moulin de Fossemore, à Theil (1786).

Indemnité au meunier dudit moulin pour suppression de la banalité (1792).

Arrêté du département prescrivant la démolition dudit moulin (an V).

1952. Bail des terres de la cure de Thorigny (1789).

1967. Enumération des terres dépendant de la ferme des Hazards.

2032*. Opposition de la municipalité de Vallery à la vente du presbytère (an IV).

2037. Sous-bail des biens des prieurés de Theil et de Vareilles et du Grand Séminaire de Sens affermés au sieur Pigalle (1790).

2038. Bail par la Mission de Versailles de sa ferme et des dîmes de Vareilles (1789).

2074. Bail des dîmes et des droits seigneuriaux du Chapitre de Sens à Véron (1784).

2075. Bail des terres de l'hôtel-Dieu de Sens à Véron et Passy (1785).

2100. Bail des terres de la cure de Vertilly (1787).

2135. Enumération des terres dépendant de la ferme de l'émigré Rossel, à Villeblevin.

2183. Réclamation au sujet de l'adjudication du presbytère de Villeblevin (an IV).

2186. Bail du revenu temporel du prieuré de Villebougis (1789).

2187. Bail des droits de champart perçus par le prieuré de Villechavan à Villebougis (1783).

2190. Bail des droits seigneuriaux perçus par l'abbaye de Villechasson à Villegardin (1784).

2238. Bail des terres de l'hôtel-Dieu à Villemanoche (1785).

2269. Bail de la seigneurie des Ordons à Villeneuve-la-Dondagre (1787).

2279. Délibération sur le point de savoir si certains bois du Chapitre de Sens, à Villeneuve-la-Dondagre, sont ou non aliénables (1791).

2293. Bail des terres et des dîmes de la cure de Villeneuve-la-Guyard (1787).

2296. Arrêté du département portant qu'il n'y a pas lieu d'imputer sur une pension militaire le paiement d'un bien national (1792).

2298. Bail des terres de l'abbaye de Preuilly à Villeneuve-la-Guyard (1787).

2338. Bail des droits seigneuriaux perçus par l'archevêque à Villeneuve-l'Archevêque (1789).

2339. Autorisation à la municipalité de Villeneuve-l'Archevêque d'exploiter en régie les anciens fours banaux (1790).

2380. Bail des terres de la cure de Villeperrot.

2412. Bail des terres du Chapitre de Sens à Villiers-Bonneux (1784).

2416. Arrêté du district de Sens fixant la somme due à l'ancien seigneur de Villiers-Louis pour le rachat des droits de cens et de lods et ventes supprimés (1791).

2427. Bail des terres et des dîmes de la cure de Vinneuf (1785).

2432. Enumération des terres de la fabrique de Vinneuf.

2460. Bail des terres de l'abbaye de Saint-Jean à Voisines (1789).

OBSERVATIONS

— Dans notre tableau des *Etats mensuels des adjudications* passées devant le district (tome I, pp. XCIV-XCIX) nous avons, dans la colonne de gauche du tableau, fixé à 1382 le nombre des lots d'adjudication de biens de 1re origine, et à 590 le nombre des lots d'adjudication de biens de 2e origine. Il y eut donc, au total, 1382 + 590 = 1972 lots d'adjudication vendus par le district.

D'autre part, les ventes opérées devant le département, à partir de la loi du 28 ventôse an IV, furent au nombre de 353, comme l'établit notre tableau inséré à la note 2 de la page CXVI.

Au total les biens situés dans le district de Sens constituèrent donc 1972 + 353 = 2325 lots d'adjudication.

Or le chiffre des ventes (voir *supra*, p. 404) s'élève à 2477; d'où une différence de 2477 — 2325 = 152.

Cette différence ne provient point d'une erreur de nos tableaux. Il est exact que les lots de biens du district de Sens, tant de première que de deuxième origine, tels qu'ils furent affichés et mis en vente par l'administration du district, puis par celle du département, s'élevèrent à 2.325. Mais nombre de lots furent divisés aux séances d'enchères, en sorte que tel lot sur lequel on demanda la division et qui ne compte que pour une unité dans nos tableaux figure sous deux ou plusieurs numéros dans nos actes de ventes, un numéro spécial ayant été attribué par nous à chaque parcelle qui fut vendue à part, qu'elle ait été déterminée par l'administration avant l'adjudication, ou qu'elle ait au contraire été réduite au cours des enchères, sur une demande de division des amateurs. Notons toutefois qu'une parcelle adjugée à plusieurs acquéreurs, sauf partage ultérieur à effectuer entre eux, ne compte dans nos ventes que pour une unité, si l'acte ne spécifie pas l'étendue respective des portions à revenir à chacun des co-acquéreurs.

— Dans notre tableau des acquéreurs (tome I, p. CXXXVI) nous avons fixé à 1537 le nombre des acquéreurs. Or la table des acquéreurs révèle exactement 1525 acquéreurs. Cette différence provient de ce que, dans cette dernière table, nous n'avons point compté les acquéreurs qui, adjudicataires d'un seul lot, ont été ensuite déclarés déchus de leur adjudication.

TABLE DU TOME II

DEUXIÈME PARTIE *(suite)*

VENTES *(suite)*

Pont-sur-Vanne (nos 1169-1188) 5
Pont-sur-Yonne (nos 1189-1268) 11
Rosoy (nos 1269-1291) 28
Saint-Agnan (nos 1292-1327) 34
Saint-Clément (nos 1328-1357) 45
Saint-Denis (nos 1358-1393) 54
Saint-Martin-du-Tertre (nos 1394-1399) 66
Saint-Martin-sur-Oreuse (nos 1400-1473) 68
Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (nos 1474-1479) 83
Saint-Valérien (nos 1480-1512) 85
Saligny (nos 1513-1538) 93
Savigny (nos 1539-1550) 99
Sens (nos 1551-1843) 103
Serbonnes (nos 1844-1859) 203
Sergines (nos 1860-1884) 209
Sièges (les) (nos 1885-1899) 216
Sognes (nos 1900-1904) 224
Soucy (nos 1905-1937) 227
Subligny (nos 1938-1940) 237
Theil (nos 1941-1951) 239
Thorigny (nos 1952-2030) 244
Vallery (nos 2031-2035) 261
Vareilles (nos 2036-2046) 265
Vaumort (nos 2047-2050) 270
Vernoy (nos 2051-2061) 272
Véron (nos 2062-2099) 275
Vertilly (nos 2100-2102) 285
Villeblevin (nos 2103-2185) 287
Villebougis (nos 2186-2189) 310

Villegardin (nos 2190-2205)..... 313
Villemanoche (nos 2206-2247)..... 318
Villenavotte (nos 2248-2249)..... 330
Villeneuve-la-Dondagre (nos 2250-2289)..... 332
Villeneuve-la-Guyard (nos 2290-2335)..... 343
Villeneuve-l'Archevêque (sur Vanne) (nos 2336-2378)..... 358
Villeperrot (nos 2379-2392)..... 371
Villeroy (nos 2393-2399)..... 375
Villethierry (nos 2400-2409)..... 378
Villiers-Bonneux (nos 2410-2415)..... 382
Villiers-Louis (Libre) (nos 2416-2425)..... 385
Vinneuf (nos 2426-2459)..... 389
Voisines (nos 2460-2477)..... 398

TROISIÈME PARTIE

INDEMNITÉ DU MILLIARD

Avertissement de la 3e partie..... 405
Avogadre (d')..... 407
Bernier..... 407
Bérulle (de)..... 407
Beurges..... 408
Billard de Lorière..... 408
Bourbonne..... 408
Bouvyer..... 409
Cordier de Launay..... 411
Cordier de Vallery..... 412
Crécy de Champmilon..... 413
Dupré-Saint-Maur..... 416
Foacier de Ruzé..... 417
Johanne de La Carre de Saumery..... 417
Jussy (de)..... 417
La Roche de Rambures..... 418
Legris..... 418
Le Bascle d'Argenteuil..... 418
Ligny (de)..... 420
Massé de Saint-Martin..... 420
Moinville (de)..... 421
Orléans (d')..... 421

Planelli de Mascranny 421
Polignac (de) 422
Rossel (de) 422
Sainte-Marie (de) 423
Saxe (de) 424

Table des anciens propriétaires 427
Table des acquéreurs 441
Table des documents annexés aux ventes 729
Observations 737

HD
649
Y7P6
t.2

Porée, Charles (ed.)
Département de l'Yonne.
Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le district de Sens

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 10 18 01 012 1